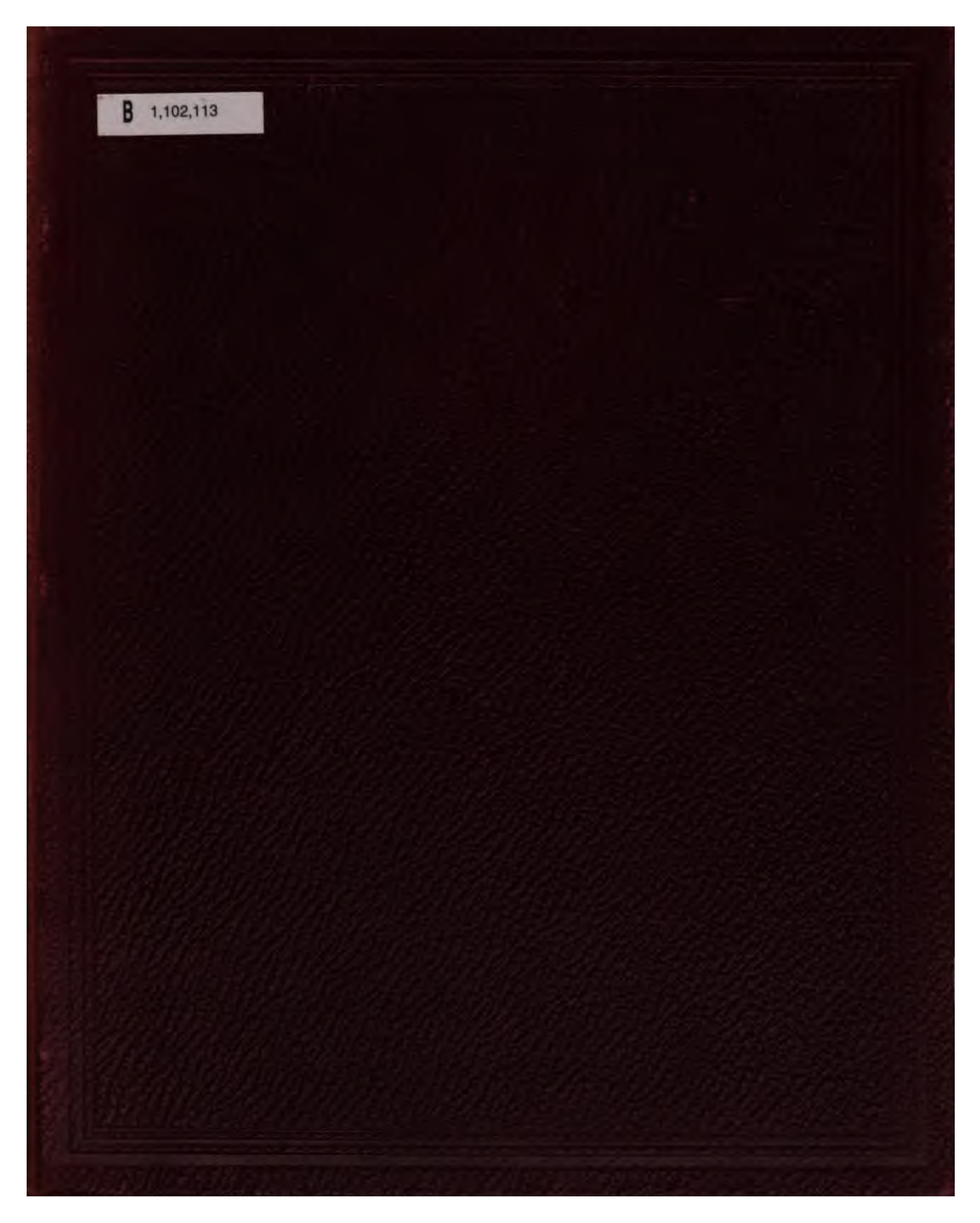

B 1,102,113


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL

DE FRANCE,

CLASSE D'HISTOIRE

ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE.

HISTOIRE ET MÉMOIRES DE L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

CLASSE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE.

TOME QUATRIÈME.



DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

A PARIS,

Chez FIRMIN DIDOT, Libraire, Imprimeur de l'Institut, rue Jacob, n.° 24.

1818.

TABLE

POUR L'HISTOIRE.

NOTICES HISTORIQUES

Sur la vie et les ouvrages des membres de la Classe morts depuis sa création, le 3 Pluviôse an XI [24 Janvier 1803], jusqu'à la fin de l'année 1811, par M. DACIER, Secrétaire perpétuel.

TABLE DES MÉMOIRES

Contenus dans le Tome IV.



FIN DE LA TABLE.

NOTICES

NOTICES HISTORIQUES

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DES

MEMBRES DE LA CLASSE

D'HISTOIRE

ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE

MORTS depuis sa création, le 3 Pluviôse an XI [24 Janvier 1803], jusqu'à la fin de l'année 1811.

PAR M. DACIER, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. GAILLARD.

MESSIEURS, je viens vous entretenir d'un confrère qui n'a jamais paru dans cette enceinte, que les circonstances et de longues infirmités ont retenu loin de nous, dans la retraite presque entièrement ignorée où il a vécu pendant près de vingt ans, et ont empêché de prendre part à nos travaux, mais sans éteindre son amour pour les lettres, dont la culture assidue lui tenoit lieu de tout, remplissoit tous ses momens, soutenoit et consoloit sa vieillesse, après avoir fait le charme du reste de sa vie; d'un confrère que la plupart d'entre nous n'ont jamais vu, et pour qui sa longue absence avoit fait commencer la postérité, même parmi nous, long-temps avant qu'il eût cessé de vivre. Je veux parler de M. Gaillard, ancien membre de l'Académie Françoise et de l'Académie des belles-lettres, et appartenant, à ce double titre, aux deux Classes de l'Institut qui ont remplacé ces Académies; mais que la Classe d'histoire et de littérature ancienne a eu seule l'avantage de recueillir à l'époque de son organisation, et qu'elle a regardé comme une portion

Lue à la séance publique du 7 Juillet 1809.

précieuse de l'héritage que lui avoit laissé l'Académie des belles-lettres.

M. Gaillard s'est peint tout entier et de la manière la plus ressemblante dans ses ouvrages. Quand on les a lus, on connoît son caractère, ses mœurs, sa manière d'être, et l'on pourroit presque deviner jusqu'à son maintien et à sa physionomie. Il a beaucoup étudié, beaucoup écrit ; voilà l'histoire de toute sa vie : les livres qu'il a publiés, en sont les principaux événemens ; son historien pourroit se borner à en rappeler les titres.

Gabriel-Henri Gaillard naquit à Ostel, petit village de l'ancien diocèse de Soissons, le 26 mars 1726. Son père avoit servi avec honneur, et étoit attaché à la maison de Condé par une place qui lui donnoit accès auprès du prince, sans exiger presque aucun service : voulant donner une bonne éducation à un fils unique qui promettoit beaucoup, et la surveiller lui-même, il quitta Ostel et vint s'établir à Senlis, dont le collége, confié aux chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, jouissoit d'une réputation bien méritée. Il fit ses humanités avec autant de rapidité que de succès, et montra de bonne heure un goût très-vif pour les lettres, et particulièrement pour la poésie et pour l'éloquence. Son père, qui avoit cru remarquer en lui des dispositions propres à le faire distinguer au barreau, ne tarda pas à l'envoyer étudier en droit à l'université de Paris.

Quoique l'étude des lois eût peu d'attrait pour M. Gaillard, il s'y livra cependant avec zèle, et fut reçu avocat aussitôt qu'il eut atteint l'âge où il pouvoit être admis au serment. Étude et serment inutiles! La volonté de son père

et la sienne le poussoient dans la carrière du barreau; un penchant irrésistible l'entraînoit vers les lettres : il finit bientôt par s'y abandonner sans réserve, malgré les représentations de quelques magistrats dont il étoit connu et dont il est resté l'ami, et qui avoient conçu de lui les plus grandes espérances. Dès-lors, pour lui, plus de jurisprudence, plus de palais; l'étude des grands écrivains de l'antiquité, des grands écrivains François, remplit ses journées entières, et souvent même les heures qu'il déroboit imprudemment au sommeil. Il se les rendit si familiers, et particulièrement les poètes, qu'il lisoit toujours avec délices, que, dans un âge très-avancé, il auroit encore pu réciter presque en entier par cœur Virgile, Horace; des scènes de Corneille, de Racine, de Molière, de Voltaire, de Crébillon; des vers et même des morceaux saillans des autres poètes Latins et François, ainsi que des orateurs et des historiens des deux nations.

L'esprit d'ordre et de réflexion qu'il avoit reçu de la nature, classoit toutes ces connoissances et les mûrissoit, pour ainsi dire, à mesure qu'il les acquéroit: de là vient qu'à peine dans l'adolescence, il pouvoit déjà faire un usage utile, pour l'instruction des autres, des richesses qu'il avoit amassées. Il n'avoit pas vingt ans lorsqu'il mit au jour, en 1745, la *Rhétorique Françoise à l'usage des demoiselles;* et le succès de cet ouvrage passa ses espérances. Ce n'étoit cependant, comme il en convenoit lui-même dans la suite, que l'ouvrage d'un écolier : mais la singularité du titre piqua la curiosité; la jeunesse de l'auteur appela l'indulgence : on lui tint compte des connoissances et du talent qu'il montroit dans cette produc-

tion précoce, et on lui sut gré d'avoir consacré à former l'esprit et le goût des demoiselles, l'âge de la vie où, pour l'ordinaire, les hommes ne songent qu'à les intéresser et à leur plaire. Toutes les mères de famille voulurent avoir l'ouvrage; et six éditions nombreuses, faites en peu de temps, suffirent à peine pour satisfaire l'empressement du public à se le procurer.

La *Poétique à l'usage des dames,* qu'il publia quatre ans après (en 1749), quoiqu'écrite dans les mêmes intentions et avec un peu plus de maturité d'esprit et de talent, ne fut pas à beaucoup près aussi bien accueillie, parce qu'elle étoit d'une utilité moins générale. Cet ouvrage lui fit naître l'idée de comparer la manière dont Sophocle, Euripide, Crébillon et Voltaire, ont traité le sujet d'Électre; et cette comparaison, qu'il publia l'année suivante, ajouta aux espérances qu'avoient données ses premières productions. Un volume de *Mélanges littéraires,* composé de divers morceaux de prose, de poésie, dans la plupart desquels les progrès de l'instruction, de la pensée et du style, sont marqués d'une manière très-sensible, vint bientôt après (en 1756) confirmer et agrandir ces espérances.

Plusieurs membres de l'Académie des belles-lettres, auxquels il avoit su inspirer de l'intérêt et de l'affection, tels que MM. de Caylus, de Foncemagne, de Sainte-Palaye, l'abbé Barthélemy, trouvèrent avec plaisir dans ce recueil une vie du jeune et brave Gaston de Foix, duc de Nemours, mort à Ravenne au sein de la victoire; vie écrite avec la noblesse que comporte le sujet, et qui annonçoit à la France un historien de plus. Elle

ne tarda pas à l'avoir. M. Gaillard, encouragé par le suffrage des hommes que je viens de nommer, publia, en 1757, l'Histoire de Marie de Bourgogne, fille unique de Charles-le-Téméraire, et femme de Maximilien I.er, archiduc d'Autriche, et depuis empereur. Cette princesse, plus remarquable par ses vertus douces et paisibles que par le rôle très-court qu'elle a joué dans le monde, auroit occupé tout au plus quelques pages dans l'histoire, si l'histoire n'avoit pas été obligée de dire pourquoi elle fut privée du duché de Bourgogne par Louis XI, et si son mariage avec Maximilien, en faisant passer les Pays-Bas dans la maison d'Autriche, n'avoit pas été la source des guerres, rallumées presque aussitôt qu'éteintes, qui ont divisé cette maison et celle de France pendant plusieurs siècles.

L'*Histoire de Marie de Bourgogne* obtint un succès dont l'auteur dut être satisfait: les journaux, et les gens du monde, qui ne jugent souvent que d'après les journaux, en parlèrent avec éloge; et l'Académie des belles-lettres, qui vit dans l'ouvrage, indépendamment du mérite de la composition et du style, une connoissance assez étendue de l'histoire du temps et une critique saine et judicieuse, choisit le nouvel historien pour remplacer le très-laborieux et très-savant abbé Lebeuf, qu'elle perdit en 1760.

Si M. Gaillard n'enrichit pas, comme son prédécesseur, le Recueil de cette Académie d'un grand nombre de recherches profondes sur notre histoire, on ne peut pas dire qu'il n'ait point honorablement acquitté le tribut qu'elle étoit en droit d'exiger de chacun de ses membres.

Qu'on parcoure ce Recueil, on y lira une justification victorieuse des anciens historiens sur les crimes qu'ils ont imputés à la trop fameuse reine Brunehaut, et dont les apologistes de cette reine, car elle en a trouvé, se sont efforcés de la justifier; on y verra divers autres points de l'histoire de France savamment éclaircis, et des sujets de littérature traités avec autant de critique que de goût et de talent ; on y remarquera sur-tout les excellens mémoires dans lesquels il dissipe les ténèbres épaisses dont étoit couverte jusqu'alors l'histoire des Lombards, et l'on partagera le regret que nous éprouvons qu'il n'ait pas continué son travail jusqu'à la destruction de leur royaume, en 774, par Charlemagne. Ce morceau d'histoire, qui auroit embrassé un peu plus de deux siècles, n'auroit pas été dépourvu d'intérêt, et auroit pu répandre quelque nouvelle lumière sur l'histoire générale de ces siècles.

La carrière de l'érudition et de l'histoire, dans laquelle M. Gaillard s'étoit distingué, ne l'avoit fait renoncer à aucun des genres de littérature qu'il avoit chéris et cultivés dans sa jeunesse : il se livroit successivement, ou, pour mieux dire, en même temps, à tous, et avec un succès presque égal. Plein du sentiment de ses forces et d'ardeur pour toutes les gloires littéraires, il va disputer la palme de l'éloquence : il ne compte ni ne pèse ses rivaux; les plus grands noms ne l'intimident pas. L'Académie Françoise avoit proposé, en 1765, pour sujet d'un prix, l'éloge de Descartes. M. Gaillard se présente dans l'arène; il y rencontre Thomas, dont la tête est déjà chargée de couronnes académiques : la victoire est long-temps incertaine entre eux; elle penche, tantôt vers l'un, tantôt

vers

vers l'autre; et, les trouvant tous les deux dignes d'elle, elle les place à ses côtés et ceint leur front du même laurier.

Ce triomphe éclatant, quoique la modestie de M. Gaillard lui fît dès-lors penser et dire qu'il en étoit en grande partie redevable à des considérations particulières, l'enflamma d'une nouvelle ardeur. Semblable à ces athlètes qui, après avoir été proclamés vainqueurs aux grands jeux de la Grèce, tourmentés du besoin de vaincre, couroient se présenter à la barrière des jeux particuliers établis dans différentes contrées, et, au premier cri du héraut, s'élançoient pour disputer le prix, sans considérer quels pouvoient être les concurrens, les spectateurs et les juges, on vit M. Gaillard se présenter à presque tous les concours ouverts par les différentes académies de la France.

Son *Discours sur les avantages de la paix*, dans lequel respire d'un bout à l'autre cet amour profond de l'humanité que l'auteur montre sans cesse dans tous ses ouvrages historiques, obtint le second prix en 1767, au jugement de l'Académie Françoise, et auroit dû, suivant lui, obtenir le premier, si des intérêts plus forts que ceux d'une justice rigoureuse n'avoient pas influé sur le jugement. Son *Éloge de Henri IV* et celui de *Pierre Corneille* furent couronnés peu de temps après (en 1768), le premier par l'académie de la Rochelle, l'autre par celle de Rouen; et, en 1770, il remporta le prix proposé par l'académie de Marseille pour l'éloge de Massillon.

Les palmes de l'éloquence ne suffisoient pas pour satisfaire son amour de la gloire : il vouloit y joindre celles de la poésie; et l'on ne peut nier qu'il n'ait réussi à faire des

vers à peu près aussi bien qu'il soit possible à un homme d'esprit qui n'est pas poète. Plusieurs pièces de poésie présentées par lui au concours de l'Académie Françoise y furent honorablement distinguées, et lui firent, pour ainsi dire, toucher la couronne. Plus heureux à l'académie de Marseille, son *Épître sur les volcans* y obtint les honneurs du triomphe en 1769; et, à-la-fois vainqueur et rival de lui-même, son poème de *Régulus au sénat* fut jugé le plus digne du prix, après l'ouvrage auquel il avoit été décerné.

Tant de succès lui ouvrirent, en 1771, les portes de l'Académie Françoise, comme ceux de M. Thomas les lui avoient précédemment ouvertes, et, comme lui, il ne sortit de la lice qu'après avoir mérité, par ses victoires, d'être placé parmi les juges du camp. Cette lutte glorieuse, dans laquelle il s'enorgueillissoit, avec raison, d'avoir eu pour concurrens les Thomas, les La Harpe, les Chamfort, les Delille, les Bailly, &c., et dans laquelle on le vit, comme il le dit lui-même, tantôt vainqueur, tantôt partageant la victoire, tantôt vaincu, mais, dans sa défaite même, se tenant toujours à côté du vainqueur et le tenant toujours en haleine, l'occupa pendant une grande partie des dix années qui suivirent son entrée à l'Académie des belles-lettres, et qu'il n'a jamais cessé de regarder comme les plus belles de sa vie.

Qui croiroit, à voir tant de compositions oratoires et poétiques, et toutes travaillées avec un soin extrême, qu'elles n'avoient pas pris tous ses momens, et qu'il avoit pu en réserver quelques-uns pour d'autres études ? Cependant il défrichoit dans le même temps les landes arides

de l'histoire des Lombards, et offroit les résultats de ses recherches à l'Académie des belles-lettres, qui lui pardonnoit, à ce prix, des triomphes dont elle étoit peu flattée, parce qu'ils étoient étrangers au genre de travaux pour lesquels elle l'avoit admis parmi ses membres; et ce qui est encore plus incroyable, il écrivoit et publioit l'*Histoire de François I.er*, de ce roi restaurateur des lettres et des arts en France, et l'un des principaux bienfaiteurs de la nation par les lumières qu'ont répandues sur elle les grands et nobles établissemens qu'il leur avoit consacrés.

Cette histoire, dont les quatre premiers volumes parurent en 1766, et les autres en 1769, au milieu des triomphes académiques de M. Gaillard, en rehaussa encore l'éclat, par l'idée qu'elle donna de son ardeur infatigable pour le travail, de la fécondité de son esprit et de la variété de ses talens. On la lut avec empressement ; on applaudit à l'étendue des recherches, à l'heureux choix des matériaux, à la clarté du récit, à la facilité, à la correction et souvent à la noblesse et à l'élégance du style : mais on n'applaudit pas, à beaucoup près, autant à la manière dont il avoit traité son sujet, manière inconnue à tous les maîtres de l'art, qui en ont cependant eu chacun une différente, avec laquelle ils ont atteint le même but, plaire et instruire. On auroit voulu qu'à leur exemple il eût entremêlé et fondu en quelque sorte dans le même récit, sans néanmoins les confondre, les événemens de différente nature, comme ils ont été réellement entremêlés et croisés à l'époque où ils sont arrivés, au lieu de diviser le règne de François I.er en histoire civile, histoire politique,

histoire militaire, histoire ecclésiastique et littéraire, vie privée du monarque, &c. : ce qui fait cinq à six histoires distinctes, qu'il faut lire toutes pour avoir le tableau complet de ce règne; tableau dont le lecteur ne peut rapprocher les fragmens épars sans éprouver une partie de la difficulté que l'historien s'est épargnée en les séparant. La comparaison qu'on ne manqua pas d'en faire avec l'Histoire de Charles-Quint par Robertson, dont on eut, peu de temps après, une excellente traduction par M. Suard, et dont toutes les parties forment un seul tout et peuvent être saisies du même coup-d'œil, rendit encore plus sensibles les inconvéniens de la manière adoptée par M. Gaillard, et fit dire, avec autant de malice que de vérité, aux nombreux admirateurs de l'historien Écossois, que François I.er avoit été encore une fois vaincu par Charles-Quint. Mais si l'ouvrage de Robertson a l'avantage d'une marche plus noble et plus imposante, ou si la lecture en est plus attachante, on doit dire, pour être juste, que celui de M. Gaillard, indépendamment des différens genres de mérite que nous y avons déjà remarqués, est plus riche en détails, fait connoître plus à fond, et les causes des événemens, et la plupart des acteurs qui paroissent sur la scène, et qu'on en retire une instruction plus positive et plus étendue.

M. Gaillard étoit si persuadé de la bonté du plan de son *Histoire de François I.er*, quoique l'opinion presque générale se fût prononcée contre ce plan, qu'il l'a encore suivi dans l'*Histoire de Charlemagne*, qu'il donna au public en 1782. Des quatre volumes dont cette histoire est composée, le premier est entièrement consacré à des considé-

rations sur la première race, qui font connoître en quel état Charlemagne trouva la France à son avénement au trône; et le dernier, à des considérations sur la foiblesse des successeurs de ce prince, et sur le dépérissement rapide de cet empire, qu'il avoit élevé au plus haut degré de puissance et de gloire. Les considérations qui servent d'introduction, furent lues avec intérêt; mais comme, en matière de goût, il n'est guère plus permis de donner trop que de donner trop peu, les considérations qui terminent l'ouvrage, quoiqu'aussi instructives et aussi bien écrites que les premières, parurent superflues et déplacées. Ces défauts, et quelques autres encore, qu'on releva dans le corps même de l'Histoire de Charlemagne, n'ont pas empêché que cette histoire n'ait mérité et obtenu le suffrage de Gibbon, célèbre entre les historiens Anglois, et que l'auteur n'ait été loué par un rival, M. Hegewisch, qui a écrit en allemand une excellente histoire du même empereur. Les grandes vues de M. Hegewisch, souvent opposées à celles de M. Gaillard, les jugemens qu'il porte des événemens, la manière dont il en développe les causes et les résultats, font qu'on peut lire son ouvrage avec beaucoup de fruit après celui de l'historien François, sur lequel on lui accorde assez généralement la supériorité.

L'*Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre*, que M. Gaillard avoit publiée avant l'Histoire de Charlemagne (depuis 1771 jusqu'en 1777), eut un succès moins contesté, plus général, et que le temps n'a fait que confirmer depuis. Quand on a lu cet ouvrage, avec la belle introduction dont il est précédé (et l'on ne peut nier qu'il n'excite un grand intérêt, et qu'on n'éprouve du charme

à le lire), on connoît non-seulement les querelles interminables qui n'ont cessé de diviser les deux nations depuis le règne de Guillaume-le-Conquérant, époque où commence la rivalité, jusqu'à la bataille de la Hogue sous Louis XIV, mais encore à peu près tout ce qu'il est intéressant de savoir de leur histoire intérieure, et de leurs rapports avec les autres nations. Si l'auteur, profondément pénétré de cet amour ardent du genre humain, qui anime son Discours sur les malheurs de la guerre et les avantages de la paix, et qui perce plus ou moins dans tous ses autres ouvrages, s'est trop laissé emporter, dans celui-ci, à la vivacité de ce sentiment si louable et si généreux; s'il paroît se flatter peut-être un peu trop de pouvoir, par des discours, éteindre les haines nationales et désabuser les hommes de la guerre, on ne peut nier qu'il ne plaide, avec autant de chaleur que d'éloquence, la belle et noble cause de la raison et de l'humanité; et que, si son entreprise est une folie, ainsi qu'il le dit lui-même, c'est du moins une folie douce qui combat une folie cruelle. Comme, dans l'ordre de la nature, un peu de bien naît quelquefois des plus grands maux, il eût peut-être été à desirer qu'un esprit aussi juste et aussi éclairé que celui de M. Gaillard, après avoir montré la longue et sanglante inutilité et les funestes effets de la lutte terrible que les deux nations ont sans cesse renouvelée, eût examiné si de leur rivalité même, qui leur a causé tant de désastres, il n'est pas résulté quelques avantages réels pour elles ou pour les autres nations.

L'*Histoire de la rivalité de la France et de l'Espagne*, qu'il donna au public en 1801, est écrite dans les mêmes



principes, sur le même plan et avec le même talent que la précédente; peut-être même le style en est-il quelquefois plus ferme, plus noble, plus varié, et les conceptions sont-elles plus grandes et plus fortes, sur-tout dans l'introduction dont elle est précédée. Elle offre d'ailleurs plus d'aliment à la curiosité, parce que l'histoire d'Espagne est beaucoup moins connue que celle d'Angleterre, que les grands talens des auteurs qui l'ont écrite ont répandue dans toute l'Europe. L'Histoire de la rivalité de la France et de l'Espagne a encore l'avantage de faire lire, pour la première fois, plusieurs morceaux d'histoire entièrement ignorés jusqu'alors, et tirés des manuscrits de la Bibliothèque du Roi : tel est le tableau original et piquant que présente ce fier et sauvage insulaire, inconnu auparavant, qui gouvernoit la Sardaigne sous le titre de juge ou de prince d'Arborée, et dont les mœurs et la politique offrent le contraste le plus frappant avec les mœurs et la politique des princes de l'Europe; telles sont les négociations relatives au royaume de Majorque, entre les ambassadeurs du duc d'Anjou, frère du roi Charles V, qui réclamoient ce royaume pour leur maître, et le roi d'Aragon, qui en étoit l'usurpateur; telles sont encore les négociations avec l'Espagne, après l'assassinat des Guises, ordonné par le foible Henri III; des correspondances très-curieuses entre Henri IV et la reine Élisabeth d'Angleterre, et quelques autres morceaux non moins intéressans, que M. Gaillard avoit tous destinés à entrer dans le recueil publié par le comité que le roi Louis XVI avoit établi dans l'Académie des belles-lettres, pour faire connoître par des notices exactes et détaillées les manuscrits de sa bibliothèque;



recueil continué depuis par la Classe d'histoire et de littérature ancienne, qui a succédé aux travaux de cette académie.

Ce recueil renferme un assez grand nombre d'autres notices ou extraits raisonnés, qui sont pareillement dus à M. Gaillard, et dont il seroit trop long et superflu de rapporter les titres. Je m'abstiendrai, par la même raison, d'indiquer en détail les nombreux articles qu'il a insérés dans le Journal des Savans, où il a été chargé pendant quarante ans de rendre compte des ouvrages d'histoire, de littérature agréable et de poésie ; et ceux qu'il a fournis au Mercure de France, auquel il a travaillé pendant plusieurs années. Il suffit de dire que tous ces articles sont écrits avec autant de goût et de modération que de justice et d'impartialité ; que la critique y est exacte, sans être trop sévère ; que M. Gaillard sait relever les erreurs et les défauts sans aigreur et sans amertume, et qu'on peut juger avec assurance, d'après lui, du degré de mérite de l'ouvrage dont il parle, et de l'utilité qu'on peut s'en promettre pour l'instruction ou pour l'amusement.

Le *Dictionnaire historique* de l'Encyclopédie méthodique (en six volumes *in-4.°*) est encore une production très-estimable de M. Gaillard : on y retrouve la critique judicieuse, l'amour de la vérité, les sentimens de philantropie, le style facile et abondant qui caractérisent ses autres compositions historiques. On retrouve aussi ces mêmes qualités dans les dissertations et les notes qu'il a jointes à la nouvelle édition qu'il donna, en 1782, des œuvres de Debelloy, et dans la vie qu'il a mise à la tête. On est frappé sur-tout de l'abondance des citations Fran-


çoises,



çoises, Latines, en vers, en prose, qu'il y a prodiguées: il s'y montre tel qu'il étoit dans la conversation; citant sans cesse et cédant toujours au plaisir de citer encore; ce qui a fait dire avec raison à un littérateur estimable, qui l'a très-bien apprécié (M. Lacretelle aîné), « que l'esprit » riche et facile de M. Gaillard sembloit quelquefois trop » se refuser à se faire valoir par soi seul. »

Introduit très-jeune encore dans le monde par M. Trudaine, évêque de Senlis, prélat respecté pour ses vertus, et chéri pour l'amabilité de son esprit, M. Gaillard y forma des liaisons moins nombreuses que choisies, qu'il a toujours conservées sans altération. Doué d'une ame douce et sensible, constant et soigneux dans l'amitié, indulgent par caractère et par principes, n'excitant et ne ressentant point l'envie, ne froissant jamais l'amour-propre des autres, rendant justice à ses rivaux et applaudissant franchement à leurs succès, sa vie n'étoit troublée ni par ses passions, ni par celles d'autrui. Il jouissoit d'un bonheur que la mort seule sembloit pouvoir détruire, lorsque la révolution vint y mettre un terme, en frappant ou dispersant ses amis les plus chers, et l'obligeant lui-même à se séparer d'eux pour se mettre, autant qu'il étoit possible, à l'abri de la tempête. Il se réfugia à Saint-Firmin, près de Chantilly, dans une maison simple, mais commode, qu'il avoit acquise des fruits de son travail, fécondés par une sage économie dont il ne s'est jamais écarté, et qui lui avoit même procuré une aisance assez grande pour qu'on puisse dire qu'il avoit trouvé à-la-fois la fortune et la gloire dans une carrière où, après de longs travaux, on ne rencontre souvent ni l'une ni l'autre.





C'est dans cette retraite, où il avoit su se faire des protecteurs et des amis de ses agrestes voisins, qu'il a trouvé, dans les temps les plus désastreux, la sécurité et le repos nécessaires pour continuer ses travaux consolateurs, et se distraire, par l'étude, du sentiment déchirant des malheurs de son pays. Chaque matin, dès la pointe du jour, tant que la saison et le temps le permettoient, et quelquefois même au milieu de l'hiver, il s'enfonçoit dans le plus épais de la forêt, et n'en sortoit que la nuit, sans avoir pris d'autre nourriture que du pain et quelques fruits dont il s'approvisionnoit avant son départ. C'est dans cette solitude profonde que, tantôt errant, tantôt assis sur un rocher ou au pied d'un arbre, il a composé et écrit la plus grande partie de l'Histoire de la rivalité de la France et de l'Espagne, et du Dictionnaire historique de l'Encyclopédie, presque sans livres; ce qu'il seroit impossible de croire, si l'on ne savoit pas que sa mémoire, qu'il a conservée jusqu'à la fin de sa vie, n'étoit pas moins prodigieuse par son étendue que par sa fidélité. Elle parut pendant quelque temps un peu affoiblie par une attaque d'apoplexie dont il fut frappé en l'année 1803, et qui n'avoit porté aucune atteinte à ses autres facultés intellectuelles; mais cet affoiblissement ne fut que momentané: il ne recouvra malheureusement pas de même l'usage du bras et de la jambe gauches, que la paralysie lui ôta pour toujours.

Il étoit réduit à cet état d'infirmité, lorsqu'il essaya de tracer, en grande partie d'après ses souvenirs, l'éloge de M. de Malesherbes, de cet homme révéré, cher aux lettres, aux sciences, à la vertu et à l'humanité, dont il étoit l'ami

depuis sa jeunesse, et dont l'amitié, si elle n'est pas un titre à la gloire, en est du moins un très-puissant à l'estime publique.

Dans cet éloge, que M. Gaillard publia, en 1805, à l'âge de près de quatre-vingts ans, on reconnoît l'ame sensible et le talent de l'auteur des éloquens éloges de plusieurs des grands hommes qui ont illustré la France, et de la Vie du premier président de Lamoignon, qu'il avoit fait paroître, en 1782, à la suite de l'Histoire de Charlemagne. M. Gaillard se proposoit de terminer sa carrière littéraire par cet hommage rendu à la mémoire du meilleur des hommes; c'est l'épithète qui lui paroissoit la plus digne de M. de Malesherbes, et il ne demandoit au ciel que le temps d'acquitter cette dette de son cœur : ses vœux furent exaucés ; il eut même encore celui de surveiller l'édition d'un recueil de ses discours académiques, de divers opuscules tant en prose qu'en vers, ainsi que d'un grand nombre d'articles imprimés précédemment dans le Journal des Savans et dans le Mercure de France, et qu'il avoit retouchés pour les insérer dans ce recueil, qui fut publié en 1806.

Pour lui, vivre et travailler étoient deux choses inséparables : malgré le poids des ans et des infirmités, il s'occupoit sans relâche à revoir et à mettre en ordre les nombreuses remarques qu'il avoit faites, dans le cours de ses études, sur l'Histoire de France de Velly, Villaret et Garnier; et il alloit les livrer à l'impression, lorsque la goutte, à laquelle il étoit sujet depuis long-temps, et dont la paralysie ne l'avoit pas délivré, s'étant portée sur sa poitrine, l'enleva, le 13 février 1806, aux lettres et à

une sœur qui ne s'étoit jamais séparée de lui, et qui a la douleur de lui survivre. Ces remarques, qui n'ont été publiées qu'après la mort de M. Gaillard, supposent une connoissance aussi étendue que certaine de notre histoire, et qu'on ne peut acquérir qu'en l'étudiant dans les monumens mêmes : elles seront lues avec fruit par ceux qui voudroient l'écrire de nouveau, et par tous ceux qui aiment à trouver la vérité jusque dans les moindres détails historiques.

Peu d'hommes de lettres ont été plus féconds que M. Gaillard: peut-être que, s'il s'étoit tenu un peu plus en garde contre l'extrême facilité avec laquelle il composoit, il auroit donné moins de volumes et moins de prise à la critique ; mais, malgré les défauts qu'elle peut apercevoir dans quelques-uns de ses ouvrages, l'auteur n'en est pas moins un des historiens les plus dignes de confiance, les plus éclairés, les plus profonds, les plus amis des mœurs et de la vérité, que les temps modernes aient vu naître, et un des écrivains les plus estimables du XVIII.e siècle, où l'art d'écrire en prose a été porté à un si haut degré de perfection.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. ANQUETIL.

Lue à la séance publique du 5 Juillet 1809.

LOUIS-PIERRE ANQUETIL, chanoine régulier de la congrégation de France, dite de Sainte-Geneviève, membre de la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut et de la Légion d'honneur, naquit à Paris, le 21 février 1723, d'une ancienne et honorable famille de la bourgeoisie de cette ville. Il fut l'aîné de sept frères qui tous ont conservé les principes de vertu et la pureté des mœurs de leurs aïeux, et ont mérité l'estime publique dans les états qu'ils ont embrassés, et dont deux, membres de cette Classe, ont illustré leur nom par leurs ouvrages.

Le droit d'aînesse de M. Anquetil ne lui procura d'autre avantage que de travailler toute sa vie à être utile à ses frères, et d'être, depuis le commencement jusqu'à la fin de sa longue carrière, le soutien des uns, le consolateur des autres, et, autant qu'il le put, le réparateur des revers que la fortune fit éprouver à quelques-uns d'entre eux. Il auroit pu se croire quitte de tout envers ses frères, par sa renonciation au monde et par l'abandon qu'il leur avoit fait de

sa part dans le patrimoine commun. Ces sortes de calculs d'arrangement personnel ont peut-être influé quelquefois dans la détermination de ceux qui se vouoient à la vie religieuse ; mais M. Anquetil, en obéissant à sa vocation pour le cloître, avoit été loin d'y porter ce froid détachement des affections naturelles, qui accompagne assez souvent l'amour de la solitude : *Pour moi*, disoit-il quelquefois avec ce sourire qui part du cœur, *je crois que c'est pour être père de famille que je me suis cloîtré.*

Ce fut à l'âge de dix-sept ans, qu'après avoir achevé son cours d'humanités au collége Mazarin, le jeune Anquetil entra dans la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Envoyé au prieuré de Sainte-Barbe dans le pays d'Auge, il s'y livra aux études théologiques sous le célèbre père Le Courayer; et d'élève il devint bientôt maître lui-même. Un des grands avantages que trouvoient pour leur instruction, dans les corps religieux enseignans, ceux des novices que d'heureuses dispositions signaloient à leurs supérieurs, étoit cette facilité, ou plutôt cette obligation de monter, très-jeune encore, des bancs de l'école, à la chaire de professeur. Dans les arts, dans presque toutes les professions, il faut parcourir lentement les degrés qui séparent l'apprenti du maître; mais l'art de se former l'esprit n'est pas assujetti tout-à-fait aux mêmes lois : rien ne paroît, en effet, devoir être plus utile pour s'instruire, que d'être obligé d'enseigner ce qu'on ne sait pas encore très-bien ; alors le besoin d'être supérieur à ceux auxquels on donne des leçons, force à s'élever au-dessus de soi-même, à remonter à la source des choses, à en rechercher les principes et les raisons pour les

exposer aux autres ; et ainsi l'enseignement est un des grands moyens de bien étudier et de bien apprendre.

M. Anquetil fut en grande partie redevable à cette méthode salutaire d'avoir acquis de bonne heure des connoissances positives, un jugement sain, une solidité de raison et une maturité d'esprit qui ne laissèrent presque apercevoir en lui aucune de ces progressions morales par lesquelles se distinguent les premières saisons de la vie : comme il n'a pas eu de vieillesse, on peut dire aussi qu'il n'eut pas de jeunesse. C'est avec la gravité et les talens d'un homme fait, qu'à peine âgé de vingt ans il professa dans l'abbaye de Saint-Jean, à Sens, d'abord les belles-lettres, et ensuite la philosophie et la théologie; enseignemens dont la diversité eût exigé trois maîtres, si tous les trois ne s'étoient pas trouvés réunis dans la personne de M. Anquetil.

Au milieu de ces occupations, qu'il remplissoit avec autant de zèle que d'exactitude, et qui auroient pu absorber tous les momens d'un homme moins laborieux et moins pressé du desir d'apprendre, il savoit se ménager chaque jour plusieurs heures qu'il consacroit à l'étude de l'histoire, vers laquelle il étoit entraîné par un penchant particulier, et qui a fait la consolation, le charme et la gloire de sa vie. Au besoin impérieux d'étendre sans cesse ses connoissances et d'accroître ses richesses littéraires, se joignit bientôt celui de les employer et d'en faire jouir les autres; il s'étoit mis en état de traiter avec un succès presque égal l'histoire des peuples anciens et celle des peuples modernes, et de pouvoir choisir à son gré, dans le vaste champ de l'histoire, la partie qu'il voudroit mois-

sonner. Son séjour dans la ville de Reims, où il fut envoyé par ses supérieurs pour être l'un des directeurs du séminaire, et l'invitation de quelques-uns des principaux habitans de la ville avec lesquels il avoit contracté des liaisons d'amitié, le déterminèrent à préférer l'histoire de France; et la ville qu'il habitoit fut le sujet de son premier ouvrage. Il écrivit donc l'*Histoire de Reims*, et il l'écrivit de manière qu'elle pût être lue sans ennui et même avec quelque plaisir; c'est dire assez qu'il fit le contraire de ceux qui avoient traité avant lui le même sujet, et de la plupart des historiographes de villes ou de cantons. Une des histoires de Reims antérieures à la sienne n'avoit pas moins de six volumes *in-fol.*; elle commençoit par la généalogie de Noé, déduite jusqu'à Rémus, qui n'étoit, comme on le pense bien, que le second ou le troisième fondateur de la ville, mais qui avoit eu l'honneur de lui donner son nom. Bergier lui-même, le savant et judicieux Bergier, n'avoit pas cru pouvoir consacrer moins de sept volumes *in-4.°* à l'histoire de Reims. Il est vraisemblable que l'amour de sa patrie étoit entré pour beaucoup dans le projet de ce plan volumineux, dont il n'acheva que deux livres, à la fin desquels il n'étoit pas encore arrivé jusqu'à l'établissement des Francs dans la Gaule.

M. Anquetil, ne se croyant pas obligé aux mêmes égards envers une ville à laquelle il ne devoit point la naissance, usa de ces matériaux avec discernement, et réduisit l'histoire de Reims à ce qu'il peut être utile d'en savoir. Il la divisa en quatre époques, dont la première ne remonte pas plus haut que le conquérant des Gaules, et sut donner à toutes les parties, en les rattachant à l'histoire générale, cet

cet intérêt que les faits n'ont pas lorsqu'ils sont trop isolés, ou qu'ils sont en quelque sorte étouffés sous une foule de détails qui les font disparoître. Cette histoire, en trois petits volumes *in-12*, pourroit être un modèle pour ces sortes d'ouvrages, quand on veut qu'ils puissent être lus: aussi l'auteur, revoyant dans sa vieillesse cette production, peut-être avec la prédilection qu'on a pour un premier-né, disoit ingénument : *Je viens de lire l'Histoire de Reims, comme si elle n'étoit pas de moi; je ne crains pas de dire que c'est un bon ouvrage.* On peut d'autant mieux l'en croire, que, n'ayant jamais eu la vanité d'auteur, il étoit capable d'apprécier ses propres œuvres avec une impartialité qu'on n'a pas toujours, même dans le jugement de celles des autres.

En 1759, le régime de la congrégation le nomma prieur de l'abbaye de la Roé en Anjou; cette place pouvoit être regardée comme une récompense et comme une retraite. La récompense lui étoit bien due, et il l'accepta; mais la retraite étoit encore loin de lui convenir, et il se rendit avec plaisir au desir de ses supérieurs, qui le destinèrent, très-peu de temps après, à ranimer les études dans le collége de Senlis, dirigé par les Génovéfains, et qui avoit perdu de son ancienne réputation.

M. Anquetil s'y livra, pendant six années, à tous les soins temporels et spirituels qu'exigeoit la restauration de cet établissement. Zélé pour le bien, son esprit judicieux et sage accueilloit avec empressement tous les moyens qu'il croyoit propres à le procurer, et même ceux dont une assez grande hardiesse pouvoit seule alors déterminer à faire usage. C'est ainsi qu'on le vit contribuer de

tout son pouvoir à propager, dans cette nombreuse maison et au dehors, l'inoculation, malgré les clameurs de la multitude ; et son courage fut récompensé par des succès multipliés, et par les bénédictions des familles dont il avoit conservé les enfans.

La vigilance active et continue avec laquelle il remplissoit ses devoirs, ne l'empêchoit pas de trouver encore des momens à donner aux études de son goût. Tel est le privilége de l'homme vraiment studieux et solitaire, que, mettant à profit tous les instans que la plupart des hommes donnent aux délassemens ou aux devoirs et aux bienséances de la société, il ajoute plus à la vie qu'il n'en retranche, et en double, pour ainsi dire, la durée. On ne sera donc point surpris que, pendant que la direction du collége de Senlis laissoit à peine à M. Anquetil quelques momens de loisir apparent, il ait entrepris et terminé le plus important de ses ouvrages, celui du moins qui a donné le plus de célébrité à son nom. Je veux parler de *l'Esprit de la Ligue,* ouvrage dont le titre promet plus et moins qu'il ne tient; car si l'auteur paroît n'avoir pas pénétré dans tous les mystères de la politique qui faisoit agir les différens partis, s'il n'a pas développé toutes les causes secrètes ou connues des maux auxquels la France étoit alors en proie, ce que sembloit annoncer son titre, ce défaut d'apperçus et de raisonnemens, souvent aussi hasardeux que stériles, est amplement compensé par l'heureux enchaînement de tous les faits qu'il étoit bon de faire connoître, par l'intérêt d'une narration toujours claire, facile et attachante, et par toutes les qualités qui font de cet ouvrage une véritable histoire, ce que le titre ne promet point, et

un des meilleurs morceaux d'histoire de France qui aient paru dans le siècle dernier.

M. Anquetil avoit d'abord eu le projet de composer une histoire générale de notre monarchie, non d'après les histoires déjà faites, par lesquelles il auroit craint d'être trop souvent égaré, mais d'après les monumens et les historiens originaux. Il paroît qu'il en fut détourné par l'immensité et l'excessive difficulté de l'entreprise. En effet, si quelques écrivains de l'antiquité ont rempli avec gloire une tâche pareille, on ne doit pas en conclure que les mêmes études et les mêmes travaux suffisent pour écrire l'histoire des peuples modernes. Les anciens devoient être souvent embarrassés par la disette des monumens; les écrivains de nos jours le sont par l'effrayante surabondance des documens de tous les genres qu'ils doivent recueillir et mettre à contribution : s'il s'agit sur-tout d'un grand empire dont l'origine remonte à douze ou quinze siècles, et qui présente, dans plusieurs de ses diverses époques, plutôt un assemblage de peuples différens par la langue, les mœurs, les coutumes, les lois, qu'une seule et même nation réunie sous le même gouvernement ; si chaque siècle de sa durée a produit un nombre immense de chroniques, de chartres, de diplômes, d'ordonnances, de mémoires, de pièces historiques de toutes les espèces, comment un seul homme pourra-t-il suffire à toutes ces recherches, dont chaque partie exigeroit presque un homme tout entier? Comment espérer de tout lire, pour pouvoir tout connoître? Comment se résoudre à ignorer quelque chose? Quel esprit assez vaste embrassera une si grande étendue de connoissances? Quel génie assez puissant

saura les ordonner, les enchaîner, leur donner des formes, le mouvement et la vie ; juger les siècles, les hommes et les événemens ; et enfin écrire une histoire digne d'une nation éclairée et riche en chefs-d'œuvre dans tous les autres genres de littérature ?

M. Anquetil étoit persuadé, peut-être avec raison, que si l'on a quelque jour une bonne histoire générale de France, on en sera presque uniquement redevable aux tentatives heureuses de quelques écrivains, qui, mesurant judicieusement leur tâche sur leurs forces, se borneront à peindre un règne, un siècle ou une époque plus ou moins longue, au lieu d'entreprendre une de ces vastes compositions dont assez ordinairement le tout nuit à chaque partie, comme chaque partie nuit au tout. Tels sont les motifs qui le déterminèrent à étudier les monumens de l'époque désastreuse de la Ligue, et à en publier l'histoire, qui comprend les règnes de François II, Charles IX et Henri III, jusqu'à la reddition de Paris à Henri IV.

Bientôt après il traça, dans les mêmes vues, comme suite ou comme pendant de cette composition, *l'Intrigue du Cabinet sous Henri IV et Louis XIII.* Cette histoire, car ce n'en est pas moins une que *l'Esprit de la Ligue,* auquel on peut la comparer sous presque tous les rapports, quoique très-bien accueillie, fit moins de sensation que la première ; elle présente néanmoins des récits qui ont de l'intérêt, des portraits de la plus grande vérité : la politique du cardinal de Richelieu y est sur-tout mise dans tout son jour, et peinte de couleurs qui, sans trop attirer l'œil, le fixent presque aussi sûrement que des couleurs vives et éclatantes. Si l'on n'y remarque pas cette fermeté,

cette vigueur de pensée et d'expression qu'on pourroit desirer dans le développement du caractère et de l'administration d'un ministre qui fut le maître de son Roi et de la France; si l'on n'y rencontre pas de ces mots de génie qui rapprochent toutes les causes de tous leurs effets, de ces éclairs qui lancent la lumière jusque dans les profonds abîmes du cœur humain, toutefois le lecteur, qui cherchera plutôt l'instruction que des impressions fortes, pourra se flatter d'avoir vu de près beaucoup de ces petits ressorts qui font souvent mouvoir les grandes machines politiques; et cette manière d'écrire l'histoire, dans laquelle l'historien et son art ne se montrent presque jamais, a peut-être l'avantage, en laissant les choses se montrer d'elles-mêmes, d'être plus à la portée de tous les lecteurs et d'inspirer plus de confiance.

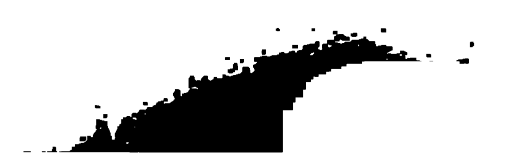
Il eût été à desirer que M. Anquetil eût conçu dans le même esprit et exécuté avec le même soin l'ouvrage qu'il publia après *l'Intrigue du Cabinet*, et qui paroissoit destiné à lui faire suite; mais cet ouvrage, intitulé *Louis XIV, sa Cour et le Régent*, n'offre qu'un recueil d'anecdotes presque entièrement décousues, et puisées dans les divers mémoires du temps. A peine même, malgré les transitions qui les rapprochent sans les unir, aperçoit-on par intervalles quelques légères traces d'un fil conducteur, qui puissent faire soupçonner qu'on ne marche pas toujours au hasard. Cette collection, qui, malgré ses défauts, fut trouvée assez piquante lorsqu'elle parut, a perdu une partie de son prix depuis l'impression des mémoires originaux aux dépens desquels elle a été faite.

On peut porter le même jugement de la *Vie du maréchal de Villars;* elle n'a coûté à M. Anquetil que la peine

d'extraire littéralement les mémoires du grand capitaine qui sauva la France à Denain, et elle n'en est qu'un simple abrégé, dont la fidélité est à peu près le seul mérite.

Si M. Anquetil paroît être descendu, dans ces deux derniers ouvrages, du rang où *l'Esprit de la Ligue* l'avoit placé, n'en cherchons pas la cause ailleurs que dans sa conscience, et dans le sentiment profond des nouveaux devoirs qu'il s'étoit imposés, en acceptant la cure de Château-Renard près de Montargis, pour laquelle il quitta la direction du collége de Senlis. Il ne songea presque plus alors qu'à la responsabilité d'une pareille charge : plus occupé, pendant les vingt années qu'il posséda cette cure, du soin de son nombreux troupeau, que de celui de sa réputation littéraire, il paroît n'avoir plus cherché dans la culture des lettres qu'un moyen de se délasser de ses graves occupations par un travail léger qui n'étoit pour lui qu'une distraction et qui laissoit son ame toute entière à ceux auxquels il croyoit devoir toutes ses pensées et tous ses momens.

Son vœu le plus cher eût été de finir paisiblement ses jours dans cette retraite, où, entouré des œuvres de sa charité et de sa bienfaisance, il étoit devenu le ministre de toutes les consolations, l'objet de toutes les bénédictions; où son nom est encore aujourd'hui dans toutes les bouches, et sa mémoire vivante dans tous les cœurs : mais la révolution vint détruire ses projets et renverser ses espérances. Prévoyant, dès les premières secousses, que son bénéfice alloit lui échapper, et qu'au lieu d'être désormais en état de soulager les malheureux, il en augmenteroit lui-même le nombre, s'il ne se procuroit pas quelques



ressources par ses travaux littéraires, il se décida, en pleurant, à échanger sa cure contre celle de la Villette, dont les charges, beaucoup moins pesantes, lui laisseroient plus de temps à donner à des travaux d'un autre genre, et qui, par la proximité de Paris, le mettroit à portée de consulter les nombreux dépôts littéraires réunis dans cette ville.

Aussitôt qu'il y fut établi, il entreprit un *Précis de l'histoire universelle*, dans l'espoir, non d'ajouter à sa renommée, mais d'écarter de lui les besoins qui commençoient à l'assiéger. Il étoit déjà avancé dans son travail, lorsqu'enveloppé dans la proscription générale, il fut arrêté le 16 août 1793, et renfermé à Saint-Lazare. La sérénité de son ame n'en fut point altérée, et il souffrit peu de sa détention et du régime auquel il fut assujetti, parce qu'il est difficile de faire éprouver de grandes privations à un homme résigné et déjà privé de presque tout ce qui fait la douceur de la vie : ainsi la prison ne fut guère pour lui qu'un changement de cabinet; et son déplacement ne nuisit ni à sa santé, ni à son ouvrage.

Rendu à la liberté peu de temps après le 9 thermidor, il s'empressa de le terminer, et il en traita avec un libraire, à des conditions qui auroient apporté quelque adoucissement à sa position, si elles avoient été observées. Vain espoir! Le libraire fit banqueroute, et M. Anquetil se trouva dans un état très-voisin de la détresse. Il n'étoit cependant pas dépourvu de tout, puisqu'il lui restoit ses vertus, son savoir et son nom. Heureusement un horizon moins sombre annonça bientôt des jours moins orageux ; l'espérance commença à renaître dans les cœurs ; les

hommes distingués par leurs talens et par leurs lumières, et qui avoient été battus par la tempête, trouvèrent de l'appui et des consolations, et purent se flatter que leurs pertes ne tarderoient pas à être réparées. On créa l'Institut, et M. Anquetil y fut aussitôt admis dans celle des classes qui remplaçoit l'Académie des belles-lettres, dont il avoit été l'un des correspondans. Peu de temps après, le ministre des relations extérieures l'attacha, par un emploi utile et honorable, aux archives de son ministère; et ce fut par suite des obligations que lui imposoit cette place, qu'il composa l'écrit intitulé: *Motifs des Traités de paix de la France, depuis 1648 jusqu'à 1783.*

Son ardeur et sa fécondité sembloient augmenter avec l'âge : il publia en 1804 son *Abrégé de l'histoire de France,* que nous n'indiquons que par la nécessité de n'omettre aucune de ses productions. Cet ouvrage est le dernier qu'il ait donné au public; mais M. Anquetil étoit loin de croire qu'il dût fermer sa carrière littéraire. Déjà plus qu'octogénaire, il méditoit toujours de grandes et nombreuses entreprises; et ses amis, espérant que ces symptômes de jeunesse lui présageoient encore de longues années de vie, le voyoient avec plaisir se livrer à ces spéculations lointaines. Aussi exact en effet et aussi zélé que les plus jeunes de ses confrères, il ne manquoit à aucun de nos exercices académiques, et il étoit toujours un des plus empressés à y prendre part. Il s'éloignoit seulement de nous, pendant quelques semaines, chaque année, pour aller revoir son ancien troupeau de Château-Renard, qui étoit toujours l'objet de ses constantes affections. Chaque année, la respectable épouse de l'ancien seigneur du pays, la fondatrice de

de la Charité maternelle, M.me de Fougeret, lui offroit les douceurs d'une affectueuse hospitalité. Chaque année, les habitans du lieu revoyoient au milieu d'eux, avec un nouvel attendrissement, cet ancien pasteur, dont la tête vénérable et la stature patriarcale sembloient leur offrir l'image de ces envoyés de Dieu, qui, au temps des prophètes, apparoissoient par intervalles pour apporter aux hommes les paroles et les bénédictions du ciel. M. Anquetil ne quittoit jamais Château-Renard sans le plus vif regret, et ne pouvoit, à son retour, parler sans émotion de la manière touchante dont il avoit été accueilli; il avouoit que les instans toujours trop courts qu'il y passoit, étoient les plus délicieux de sa vie: ils devoient l'être; car il recueilloit le fruit le plus doux que l'homme vertueux puisse espérer de ses travaux et de ses bonnes actions, la reconnoissance du bien qu'il avoit fait.

Depuis qu'il eut recouvré l'aisance dont la révolution l'avoit dépouillé, aisance qui étoit la seule richesse que sa modération lui ait jamais permis d'ambitionner, il étoit redevenu le soutien et la ressource de sa nombreuse famille. S'il eut à s'affliger des malheurs survenus à quelques-uns de ceux qui la composoient, la peine qu'il en ressentit fut presque toujours compensée par le plaisir qu'il eut de les réparer; mais le chagrin le plus vif qu'il eût jamais éprouvé, et dont rien ne put adoucir l'amertume, lui fut causé par la perte qu'il fit, et que nous fîmes avec lui, de M. Anquetil du Perron, auquel il tenoit par les liens d'une double fraternité; et dont il seroit difficile, malgré le juste tribut déjà payé à sa mémoire, de ne pas rappeler

le nom, en honorant celle de l'homme respectable qui fut son frère et son meilleur ami.

Ce n'est pas toutefois que la sympathie de caractère et d'humeur eût établi entre les deux frères cette communauté de pensées, de goûts et d'affections, qui de deux ames n'en font, pour ainsi dire, qu'une. L'amitié qui naît de cette identité parfaite, est peut-être autant un instinct qu'une vertu : et il y eut au contraire, dans leur inaltérable union, beaucoup plus de vertu que d'entraînement involontaire; car il existoit entre leur manière d'être une telle opposition, que, dans des ames moins pures et moins religieuses, elle auroit pu engendrer la discorde. Nous les considérâmes pendant quelque temps en parallèle, associés l'un et l'autre aux travaux de notre Classe; et plusieurs d'entre nous ont été à portée de les comparer sous divers autres rapports sociaux; et certes ce parallèle auroit été digne d'exercer le pinceau d'un moraliste habile.

Si je me permettois d'esquisser ici les différences les plus frappantes qu'on apercevoit entre eux au premier coup-d'œil, je dirois que, chez l'un, toutes les vertus auroient pu passer pour des défauts, quelquefois même pour des vices, tandis que, chez l'autre, les défauts mêmes pouvoient être pris pour de bonnes qualités.

L'un paroissoit outré dans toutes ses habitudes, et, quoiqu'extrêmement simple dans ses mœurs, avoit toujours l'air d'affecter et d'exagérer ce qui cependant n'étoit que naturel en lui.

L'autre devoit moins à la nature qu'à l'empire qu'il avoit su prendre sur lui-même, ces dehors tranquilles et

cette modération imperturbable qui sembloient ne lui coûter aucun effort.

Pour l'un, la vertu étoit sur les monts les plus escarpés et les plus inaccessibles ; l'autre la trouvoit dans des plaines riantes et fertiles, où le conduisoient des sentiers unis et battus.

M. Anquetil du Perron avoit placé le bonheur dans le mépris de ce que le monde aime et recherche avec le plus d'ardeur ; son frère, dans le bon usage qu'il savoit en faire.

Y a-t-il plus de force d'ame à savoir se passer de tout qu'à savoir bien user de tout ? Y a-t-il plus de mérite à fouler publiquement aux pieds les vanités humaines qu'à les dédaigner sans bruit ? Y en a-t-il plus à haïr les richesses qu'à les regarder avec indifférence ? La vie de l'homme vertueux doit-elle enfin être plutôt une lutte à découvert, un combat public à outrance contre les penchans qu'il tient de la nature, qu'une guerre intérieure et cachée ?

Les deux anciennes sectes philosophiques auxquelles auroient pu appartenir les deux frères, ont laissé l'univers incertain sur la supériorité de l'une ou de l'autre manière de penser et d'agir.

La religion chrétienne, en donnant aux vertus humaines un but plus fixe et plus noble, et dégagé des subtilités de la dialectique, laisse encore subsister la même indécision sur le choix de l'une ou de l'autre des deux routes entre lesquelles se partagent ses sectateurs, puisqu'elle honore également et les efforts hardis de l'homme qui s'arrache tout entier au monde et se condamne à toutes les privations, et la lutte non moins pénible de celui qui, au

milieu de ce même monde, consomme en silence le sacrifice de ses passions. Ainsi les deux confrères que nous regrettons ont pu, par des chemins différens, atteindre le même but et saisir la même palme. Un même esprit au reste les avoit inspirés, celui de la religion, qui, après avoir guidé leur jeunesse, consola leurs derniers jours et sanctifia leur fin.

M. Anquetil l'aîné ne se croyoit pas si près de la sienne: pour lui, malgré les agitations que lui avoit causées la révolution, la vie avoit coulé d'un cours paisible. Une santé robuste, fruit d'une humeur égale et d'une tempérance universelle, l'avoit presque exempté de payer ces tributs successifs par lesquels la nature nous habitue, comme par degrés, à acquitter enfin la dette de la vie : aussi vit-il sans inquiétude le mal auquel il a succombé, et pour lequel il s'indignoit qu'on le retînt chez lui. C'étoit un érysipèle, qu'il se plaisoit à appeler une légère incommodité, et que ses médecins regardoient comme le symptôme d'une dissolution inévitable et prochaine.

Sa surprise fut aussi grande que sa résignation, lorsqu'on crut devoir enfin l'instruire de son état. Cet avertissement ne pouvoit troubler l'ame d'un homme dont la vie pure et remplie de bonnes œuvres avoit été une préparation continuelle à la mort. Cependant, tout en fixant avec calme le terme dont il approchoit, il retomboit dans l'étonnement d'en être si près, et s'obstinoit à croire que son mal n'étoit que passager et qu'on pouvoit le guérir. Il sembloit qu'il méconnût son âge, et que la longue possession de la vie la lui fît regarder comme une propriété. Il disoit, la veille de sa mort, à un de ses amis, qui

étoit allé le visiter : *Venez voir un homme qui meurt tout plein de vie.*

Il avoit raison pour la partie morale de son être; son esprit étoit aussi vivant, si l'on peut s'exprimer ainsi, et aussi sain que jamais : mais son organisation physique, usée par le temps, n'avoit plus que quelques momens d'existence; il mourut, sans s'en apercevoir, le 6 septembre 1806, dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. BITAUBÉ.

Lue à la séance publique du 7 Juillet 1810.

PAUL-JÉRÉMIE BITAUBÉ naquit à Kœnigsberg, le 24 novembre 1732, d'une de ces familles de réfugiés François dont la révocation de l'édit de Nantes avoit peuplé diverses contrées de l'Europe, et dont l'Allemagne protestante s'étoit sur-tout enrichie. La Prusse avoit été une des premières à recevoir et à fixer quelques-unes de ces colonies errantes, qui, par-tout où elles étoient accueillies, payoient la protection des princes d'un prix inestimable; car les principales richesses qu'elles portoient avec elles, étoient l'industrie, l'amour du travail, le goût des lettres et des arts, de bonnes mœurs et de bons exemples. Aussi la Prusse ne tarda-t-elle point à recueillir les fruits de sa bienfaisance hospitalière; et si, restée jusqu'à cette époque en arrière de la plupart des autres états, elle parvint à avoir aussi son siècle de lumières, si le grand Frédéric, qui donna son nom à ce siècle, fit briller au nord de l'Europe un de ces jours du génie qui ne se lèvent que par intervalles sur les peuples, on ne peut nier que le mouvement et l'émulation excités par les nouveaux colons n'aient hâté l'aurore de ce beau jour, et contribué à son éclat,

Les réfugiés ne jouissant pas en Prusse des droits de citoyen, M. Bitaubé, lorsqu'il eut achevé le cours de ses premières études, et qu'il fallut embrasser un état, ne pouvoit guère choisir qu'entre le commerce que son père exerçoit, la médecine, ou le ministère évangélique. L'amour des lettres eut bientôt fixé son choix : il se fit prédicateur; et ce premier choix décida peut-être aussi son penchant pour le genre d'étude auquel il devoit se livrer par la suite.

La lecture assidue de la Bible, qui, sur-tout dans les communions protestantes, est une des principales bases de l'éloquence de la chaire, familiarisa de bonne heure M. Bitaubé avec les images simples, naïves et sublimes de cette nature primitive dont les livres saints offrent tant et de si inimitables modèles. En puisant dans ces livres, comme à la source de la théologie, les élémens de l'enseignement religieux, son esprit avoit été saisi d'admiration aux accens de cette poésie dont les sons, plus nobles et plus touchans que ceux de la lyre profane, annoncent une voix divine, et nous révèlent ce chantre *de qui la tête*, suivant les expressions du Tasse, *au lieu du laurier périssable de l'Hélicon, se couronna d'étoiles immortelles au milieu des chœurs célestes*.

Quand on a eu l'avantage de se former le goût à cette haute école de poésie, l'ame est naturellement disposée à éprouver le charme puissant des ouvrages d'Homère et de l'antiquité Grecque. Les mœurs patriarcales enseignent les mœurs héroïques. Ces grands tableaux, dans lesquels l'homme se montre avec la majestueuse simplicité d'une nature forte et vierge, que n'a point défigurée le fard

d'une civilisation trop avancée, forcent à sentir et à reconnoître combien furent favorables à l'imitation poétique les mœurs et les temps qu'a chantés l'auteur de l'Iliade et de l'Odyssée.

M. Bitaubé, dont les premières années ne nous sont connues que par des écrits postérieurs, dans lesquels il a tracé quelques souvenirs des affections de sa jeunesse, paroît avoir été ainsi conduit de l'étude de la Bible à l'étude d'Homère et des auteurs classiques de la Grèce, dont il avoit appris la langue, et dont les écrivains religieux des nouvelles communions chrétiennes n'ont jamais dédaigné les richesses : mais bientôt, entraîné par le charme de la littérature Grecque, il résolut de s'y livrer tout entier; et le théologien céda peu à peu la place au littérateur. Prussien de naissance, mais François d'origine, M. Bitaubé étoit toujours François par le cœur et par l'usage habituel d'une langue que Frédéric et tous les hommes instruits de son royaume préféroient à la leur. Ce fut donc sans effort que, se dévouant exclusivement aux lettres, il n'écrivit plus que dans la langue de ses pères.

En entrant dans cette nouvelle carrière, il avoit pour perspective son ancienne patrie : redevenir François étoit son ambition la plus chère, et fixer sa demeure à Paris étoit le but vers lequel tendoient tous ses efforts et tous ses vœux. Mais il sentoit que le meilleur moyen de se naturaliser dans un pays où il n'avoit plus de parens, et où il n'avoit pas encore d'amis, étoit de se faire adopter par la grande famille des gens de lettres, en produisant quelque ouvrage qui pût lui mériter cette adoption.

Il est plus d'un rang honorable dans l'empire des lettres:

aspirer

aspirer au premier est quelquefois moins le propre du génie que de la présomption, et l'on sert souvent mieux ses intérêts personnels et ceux de la littérature dans quelqu'un de ces degrés inférieurs où d'utiles travaux offrent encore un noble exercice aux facultés de l'esprit. Parmi ces travaux, M. Bitaubé choisit celui de la traduction, qui étoit d'autant plus recommandable à l'époque où il s'y livra, c'est-à-dire, vers le milieu du XVIII.e siècle, que la littérature Françoise comptoit alors peu de traductions dignes de ce nom. Bientôt, à la vérité, elles se multiplièrent au point, que ceux qui feront le tableau littéraire de ce siècle, ne manqueront pas, sans doute, de remarquer cette particularité comme un de ses caractères distinctifs, et d'ajouter aux épithètes de *siècle de la philosophie, des lumières* et *de la prose*, qu'il a déjà obtenues, l'épithète de *siècle des traductions.*

Le siècle précédent, qui avoit été le siècle du génie et des grandes créations de l'éloquence et de la poésie, avoit été aussi celui de l'érudition la plus profonde et la plus lumineuse : ce fut à côté des plus grands poètes que se formèrent plusieurs de ces savans critiques, dont les noms, toujours respectés, passeront avec leurs ouvrages à la postérité la plus reculée. Que dis-je? ces orateurs, ces poètes, qui parloient une langue si riche et si harmonieuse, étoient eux-mêmes très-versés dans la connoissance de la langue Grecque et des chefs-d'œuvre qui nous sont parvenus dans cette langue. Racine et Despréaux, Bossuet et Fénelon, ainsi que la plupart des véritables hommes de lettres, lisoient Homère et Démosthène en grec, comme on lit aujourd'hui Cicéron et Virgile en latin; de sorte

qu'on peut dire que si l'on eut alors peu de bons traducteurs, c'est qu'on avoit fort peu besoin de traductions. Mais, depuis qu'une éducation plus molle et un régime d'instruction plus indulgent eurent épargné à la jeunesse une partie des difficultés des anciennes études, on sentit la nécessité de suppléer par des versions l'intelligence des textes originaux.

Cependant une femme, célèbre par son érudition et par son enthousiasme pour la littérature Grecque, avoit tenté, dès le XVIIe siècle, de faire admirer le prince des poètes dans notre langue, et de le venger des injures de quelques beaux esprits modernes, qui n'étoient pas en état de le lire dans la sienne. Entendre la langue d'Homère ne suffit pas encore pour le bien apprécier, il faut être familiarisé avec les mœurs dont ce grand poète est un peintre si fidèle; et cette peinture est peut-être la partie de ses poèmes la plus difficile à faire passer dans nos langues modernes, avec la noblesse qu'elle a dans l'original.

Les détracteurs d'Homère, croyant que le progrès des lettres et des arts devoit suivre en tout point celui de la civilisation, et jugeant le siècle d'Homère moins poli que le leur, jugèrent aussi que les ouvrages de ce poète devoient le céder à ceux d'un âge plus civilisé. Ils tombèrent encore dans l'erreur si ordinaire de conclure de l'état des sciences d'observation à celui des arts d'imitation, et ils se persuadèrent que, ces sciences ayant fait de grands progrès chez les modernes, la poésie et les arts de génie devoient s'être élevés dans la même proportion; comme s'ils avoient pu ignorer que, tandis que le point le plus haut où est parvenue l'observation dans les sciences, est néces-

sairement celui d'où partent les nouveaux observateurs; au contraire le point le plus élevé qu'on ait atteint dans les arts du sentiment et de l'imagination; est trop souvent celui d'où, même avec du génie, on est forcé de descendre plus ou moins rapidement.

Aux traits envenimés des ennemis d'Homère, et surtout de ceux qui ne pouvoient le connoître que par la version Latine, et qui n'en étoient que plus acharnés contre lui, Mme Dacier crut devoir opposer sa traduction Françoise de ce poète. Mais ce bouclier fut-il aussi impénétrable que celui d'Achille? Mme Dacier avoit-elle réussi à être noble dans le simple, élégante dans le naïf, forte et concise dans le sublime? avoit-elle donné du moins une foible idée de la pompe et de la magnificence de la poésie d'Homère? avoit-elle enfin lutté heureusement contre les difficultés de toute espèce que lui présentoit le texte, et qu'il étoit de son devoir de ne pas éluder? En convenant qu'elle en avoit surmonté un grand nombre, et qu'elle avoit aplani la voie aux traducteurs qui devoient venir après elle, on doit convenir aussi qu'elle ne leur avoit pas enlevé tout espoir de la surpasser.

C'est en rendant la plus grande justice aux efforts de cette femme illustre, que M. Bitaubé entreprit de lui dérober la palme. Il crut qu'il étoit possible d'allier avec plus de succès les qualités en quelque sorte incompatibles qu'exige une traduction d'Homère en françois; et il espéra que, sans être copiste servile, et sans faire usage de paraphrases ou d'équivalens infidèles, il pourroit plier notre langue à des détails auxquels elle semble assez souvent répugner, et subordonner la marche et les formes

hardies de la langue et de la poésie Grecques à la réserve et à la circonspection de la langue Françoise.

Que les pensées et les images d'Homère conservent leur vérité et quelque teinte de leur couleur dans la traduction, sans trop blesser les convenances de notre langue; que les caractères héroïques de ses personnages ne cessent pas d'être de leur siècle, et ne soient pas cependant présentés de manière à révolter la délicatesse du nôtre; que les détails pittoresques qui empruntent une partie de leur charme de celui du rhythme, plaisent encore dans une prose harmonieuse et variée avec habileté; que la convention première et fondamentale de l'épopée, c'est-à-dire, l'union du merveilleux à l'action historique, ne perde point sa vraisemblance et son naturel poétiques, en perdant le secours de ce langage magique, qui seul peut les bien fondre ensemble, et donner à cette grande composition tout l'éclat dont elle doit briller : telles sont les obligations que s'imposa le nouveau traducteur d'Homère ; et le succès soutenu de sa traduction ne permet pas de douter qu'il n'ait su les remplir, du moins en grande partie.

Les difficultés d'une pareille entreprise ont encore été très-heureusement vaincues dans une traduction en prose de l'Iliade, qui parut vers la même époque, et dont l'auteur, membre aussi de cette classe, auroit droit de partager nos éloges, si c'étoit ici le lieu de comparer et de juger les deux traductions, et si la modestie qui lui fait garder l'anonyme, ne nous avertissoit pas que la louange est importune pour ceux dont la seule ambition est de la mériter.

Long-temps avant de publier sa traduction de l'Iliade, telle que nous l'avons, M. Bitaubé avoit donné, en Prusse,

une Iliade Françoise abrégée, qui avoit été très-bien accueillie. Cet essai, et la bienveillance de d'Alembert, qu'il s'étoit conciliée dans un premier voyage qu'il avoit fait en France, et qui le recommanda puissamment à Frédéric, le firent admettre, à son retour, dans l'académie de Berlin, et lui procurèrent bientôt la permission de faire un second voyage en France, et d'y rester le temps nécessaire pour compléter et perfectionner sa traduction, dans le centre des lumières et du goût. Ce fut après quelques années de séjour à Paris, et d'un travail assidu (en 1780), qu'il publia son Iliade entière, et qu'il entreprit la traduction de l'Odyssée, qui n'obtint pas un succès moins flatteur, lorsqu'elle parut en 1785.

Ces deux ouvrages, qu'il accompagna de notes et de réflexions aussi judicieuses que savantes, marquèrent si honorablement sa place dans la littérature, que l'Académie des belles-lettres, ayant perdu, en 1786, le landgrave régnant de Hesse-Cassel, l'un de ses associés étrangers, crut devoir choisir M. Bitaubé pour le remplacer. Ce nouveau titre, qui lui donnoit le droit d'assister aux séances de l'Académie, ayant encore augmenté son attachement pour la France, il résolut, sans cesser d'appartenir par les bienfaits de Frédéric au pays qui l'avoit vu naître, de se fixer pour toujours dans celui auquel il tenoit par son ancienne origine, et qu'il avoit enrichi par ses ouvrages.

A l'époque où M. Bitaubé publia son Homère, il s'étoit élevé dans la littérature une dispute sur la manière dont on doit traduire les poètes. Les uns prétendoient qu'ils ne pouvoient être bien traduits qu'en prose; les autres, qu'ils ne pouvoient l'être qu'en vers. Le traducteur d'Homère étoit

trop intéressé dans la querelle pour ne pas y prendre part; il se déclara, comme on s'y attend bien, pour les traductions en prose. Mais, depuis que nous en avons un grand nombre de justement estimées et qu'il seroit difficile de surpasser, cette question ne peut plus être complètement décidée que par le génie et le talent poétiques : elle l'est déjà, au jugement des gens de goût, en faveur de la poésie, pour la traduction des poètes Latins; et elle le sera infailliblement de même pour celle des poètes Grecs, le jour où Homère, aussi heureux que Virgile, aura pour traducteur un poète digne de redire ses nobles chants et d'être adopté par sa muse.

Partisan de l'opinion que les poètes doivent être traduits en prose, et persuadé que le merveilleux d'invention et les fictions épiques peuvent se soutenir sans le merveilleux du style et sans l'illusion de la parure poétique, dont la moindre prérogative est de les soustraire au tribunal de la froide raison, M. Bitaubé ne pouvoit manquer d'être aussi partisan des poèmes en prose; et l'on ne peut nier que l'épopée, quoiqu'ainsi dépouillée d'une partie de ses charmes, ne conserve encore des moyens d'intéresser et de plaire. Le poème de Joseph, dont il est l'auteur, suffiroit seul pour le prouver.

Ce sujet convenoit particulièrement au goût d'un homme que nous avons vu épris, dès sa jeunesse, de la simplicité des mœurs patriarcales, qui sembloit les avoir prises pour modèle de sa vie, et qui, pour les peindre, n'avoit pas besoin d'emprunter des couleurs étrangères. Il n'y a point d'histoire plus touchante que celle de Joseph; et la manière grande et pathétique dont elle est racontée dans les

livres saints ne peut se comparer à aucune autre manière de raconter : elle n'a point d'art ; mais elle est bien au-dessus de l'art. Il falloit beaucoup de courage pour oser lutter contre un tel original. Ne devoit-on pas craindre de défigurer ce tableau sublime de naïveté en cherchant à l'embellir, et d'en diminuer l'effet en le chargeant de nouveaux accessoires ? D'ailleurs, l'histoire de Joseph, composée d'un petit nombre d'événemens, et resserrée dans le cercle étroit d'une famille, n'offroit-elle pas plutôt le sujet d'un drame que celui d'un poème en neuf chants ? L'accueil que les François et les étrangers ont fait à l'ouvrage de M. Bitaubé, et les nombreuses éditions qu'on en a données, répondent à ces doutes, et disent assez qu'il a su éviter les écueils dont la route étoit semée, et qu'il est arrivé heureusement au port.

Le succès du poème de Joseph lui inspira le desir de tenter une plus forte épreuve, et de composer une véritable épopée, dont le sujet, presque tout entier de son invention, lui permît d'employer l'allégorie, le merveilleux, les fictions de tout genre qu'il croiroit propres à donner le mouvement et la vie à son poème ; il entreprit de chanter la liberté dans la personne de Guillaume de Nassau et des héros qui, au XVI.e siècle, opérèrent l'indépendance de la Hollande.

M. Bitaubé, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, avoit commencé le poème des Bataves, long-temps avant l'époque où il le publia en France. Des morceaux en avoient été détachés, traduits en hollandois et imprimés lors de la révolution des Provinces-Unies ; mais ce fut sous les auspices de la révolution Françoise que cette composition épique s'agrandit, reçut sa dernière forme, et parut en 1796. Les

catastrophes sanglantes dont la France étoit devenue le théâtre, ne purent le détourner de consacrer ce monument à la divinité dont il avoit failli être lui-même la victime; car le chantre de la liberté n'avoit pas été à l'abri de la fureur des hommes qu'elle avoit déchaînés. Ils lui avoient fait expier dans les prisons l'erreur d'y avoir cru, et le crime de n'avoir pas applaudi et participé à ses excès. Quelque douceur s'étoit, à la vérité, mêlée à l'amertume de sa position: le caprice cruel de ses persécuteurs vouloit le séparer de la fidèle compagne de sa vie, de l'épouse qui s'étoit attachée à son sort dès sa jeunesse, qui étoit ici toute sa famille, et qu'on avoit arrêtée avec lui; un autre caprice de ses geoliers permit à ce couple intéressant d'habiter la même prison, et de s'aider mutuellement à supporter le poids de leurs chaînes. Ce bonheur inespéré les remplit l'un et l'autre d'une telle joie, que, dans les premiers momens, il effaça presque le sentiment de leur captivité. Dès que le gouvernement de la mort sous lequel la France étoit asservie, eut trouvé un terme dans les fureurs mêmes de ceux qui l'avoient établi, M. Bitaubé sortit des cachots de la tyrannie avec toutes les victimes qu'elle n'avoit pas eu le temps d'immoler; mais sa longue détention avoit encore accru l'embarras de ses affaires domestiques. Il tenoit presque entièrement des bienfaits de la Prusse la modique aisance dont il jouissoit à Paris; et sa pension avoit été supprimée: il lui restoit quelques propriétés à Berlin; et toute communication avec l'étranger étoit interdite: depuis assez long-temps il n'avoit pu subsister que par le secours de ses amis; et il tardoit à sa reconnoissance d'acquitter la dette de l'amitié. Heureusement, des jours moins orageux

orageux vinrent bientôt luire sur la France, et semblèrent lui annoncer un avenir plus tranquille : la paix fut conclue avec la Prusse ; la pension de M. Bitaubé fut rétablie ; il en toucha les arrérages accumulés : dans un seul jour ses amis furent remboursés, et il eut le bonheur, à son tour, de rendre à quelques-uns d'entre eux le même service qu'il en avoit reçu.

Alors aussi furent en partie rétablis, par la formation de l'Institut, les corps littéraires que la révolution avoit détruits ; M. Bitaubé fut placé dans la Classe de littérature et beaux-arts, où il a lu plusieurs dissertations sur les deux premiers livres de la Politique d'Aristote, sur le gouvernement de Sparte, sur Pindare, et sur quelques autres sujets de littérature ancienne.

Un poète célèbre de l'Allemagne (Goethe) venoit d'obtenir un succès brillant dans sa patrie par un poème en vers, composé de neuf chants, auxquels il a donné, peut-être un peu trop fastueusement, le nom des neuf muses. Hermann et Dorothée sont les héros du poème ; et ces héros sont le fils d'un aubergiste et une jeune orpheline, que les victoires de l'armée Françoise ont forcés, ainsi que les habitans de leur village, à s'enfuir de la rive gauche du Rhin. M. Bitaubé, séduit par quelques imitations des formes et des mœurs Homériques, s'enthousiasme pour le poème, ne balance pas à l'honorer du titre d'*épopée*, à comparer le poète avec Homère, et prétend qu'il a eu plus de difficultés à vaincre pour traduire l'ouvrage Allemand, qu'il n'en avoit éprouvé en traduisant l'Iliade et l'Odyssée.

Il paroîtra peut-être étonnant qu'un homme si rempli des beautés de ces poèmes n'ait pas voulu apercevoir

que la simplicité de mœurs et les détails en quelque sorte domestiques dont ils présentent des tableaux si vrais et si intéressans, n'auroient vraisemblablement jamais enchanté les Grecs, si Homère n'avoit mis en scène que des personnages vulgaires; que ces peintures naïves, qu'on aime dans la pastorale, ne peuvent plaire dans l'épopée que par le contraste de la grandeur et de la simplicité, et en raison de l'élévation des personnages que le poète fait agir. Que Minerve fasse elle-même avancer son char étincelant; qu'elle attelle, de ses mains divines, ses indomptables coursiers, et leur distribue la céleste pâture; qu'Achille ou Hector se livrent aux mêmes soins : ces détails, au lieu de rapetisser les personnages, sont agrandis et ennoblis par eux. Mais, si le char de guerre est converti en chariot, si les superbes coursiers deviennent des chevaux de trait, si le héros qui les conduit n'est plus qu'un aubergiste ou un campagnard, ces détails d'une simplicité rustique produiront-ils le même effet sur l'imagination ? Et peut-on, sans confondre les genres et sans blesser les premiers principes du goût, vouloir élever à la dignité de l'épopée, et mettre en parallèle avec l'Iliade ou l'Énéide, un ouvrage dont les élémens et l'ensemble sont si roturiers ?

On peut penser, sans doute, que le plus grand charme du poème Allemand a disparu dans la traduction Françoise en prose, parce qu'un pareil sujet a besoin d'être soutenu par le langage poétique; mais, quelque idée qu'on puisse se former du mérite de l'original, on aura peine à croire que M. Bitaubé n'ait pas un peu trop excédé les bornes du privilége accordé aux traducteurs.

Au moment de la nouvelle organisation donnée à

l'Institut, M. Bitaubé passa, de la Classe de littérature et beaux-arts, dans celle d'histoire et de littérature ancienne, où il eut le plaisir de retrouver plusieurs de ses anciens confrères de l'Académie des belles-lettres, que le Gouvernement y avoit appelés; et il en a été, jusqu'à la fin, un des membres les plus assidus.

Depuis sa sortie de prison, tout avoit semblé concourir à son bonheur; il avoit recouvré son état, ses amis et sa fortune; il avoit eu, sans l'avoir sollicité, l'avantage d'être du nombre des hommes de lettres compris dans la première nomination des membres de la Légion d'honneur; aucun événement fâcheux n'avoit troublé le calme de sa vie paisible et studieuse; car on ne peut appeler de ce nom le léger embarras que lui causa la nouvelle guerre déclarée entre la France et la Prusse : si elle le priva pendant quelques instans des bienfaits du monarque Prussien, ce ne fut que pour lui donner la satisfaction d'en être honorablement dédommagé par la munificence du vainqueur d'Iéna. Mais le plus grand des malheurs étoit réservé à sa vieillesse : la mort lui enleva l'épouse respectable et chérie qui en étoit le soutien et la consolation, et dont la destinée étoit unie à la sienne depuis plus de cinquante ans. Il fut aisé de prévoir que le même coup les avoit frappés tous deux, et que M. Bitaubé ne pourroit survivre à cette affreuse séparation : il succomba, en effet, moins à l'âge et aux infirmités qu'à la douleur, le 22 novembre 1808; et le même mois vit l'époux et l'épouse réunis dans le même tombeau.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. DE SAINTE-CROIX.

Lue à la séance publique du 5 Juillet 1811.

GUILLAUME-EMMANUEL-JOSEPH GUILHEM DE CLERMONT-LODÈVE, baron DE SAINTE-CROIX, naquit à Mourmoiron, dans le Comtat Venaissin, le 5 janvier 1746, d'une famille noble, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, dont l'histoire a consacré le nom depuis plusieurs siècles, et dont les descendans ont soutenu jusqu'à nos jours l'illustration, par les services qu'ils ont rendus à l'État et au Prince dans la carrière des armes. Le chevalier de Sainte-Croix, maréchal de camp, célèbre dans les fastes militaires par la manière glorieuse dont il défendit Belle-Ile, pendant plusieurs mois, contre les Anglois qui y avoient débarqué avec des forces incomparablement supérieures aux siennes, et par la capitulation honorable qu'ils accordèrent à ses talens et à sa valeur, le 7 juin 1761, étoit son oncle paternel. L'honneur ne peut être récompensé que par l'honneur : le chevalier de Sainte-Croix obtint, pour prix de celui qu'il venoit d'acquérir, l'obligation d'aller rendre de nouveaux services à sa patrie dans les colonies qu'elle possédoit en Amérique. Il fut

nommé commandant général des troupes Françoises aux îles du Vent, et partit, vers la fin de la même année, pour aller prendre possession de son commandement, emmenant avec lui, en qualité d'aide-de-camp, son neveu, qui venoit de terminer ses études au collége des Jésuites de Grenoble, et auquel, à la considération du défenseur de Belle-Ile, le Roi voulut bien accorder un brevet de capitaine de cavalerie.

Le voyage sur un vaisseau de guerre, la magnificence du spectacle que présente une flotte nombreuse et marchant en bon ordre, firent sur le jeune Sainte-Croix une impression si vive, et firent naître en lui une inclination si forte pour le service de mer, qu'il a toujours eu du regret de n'y avoir pas été destiné, et qu'il seroit vraisemblablement entré dans cette carrière, si la mort de son oncle, qui étoit son appui, n'avoit pas dérangé ses projets. Ce général mourut à Saint-Domingue, le 18 août 1762, des suites d'une blessure qu'il avoit autrefois reçue à l'attaque des lignes de Wissembourg, et qui n'avoit jamais été entièrement guérie. Le jeune Sainte-Croix, n'ayant plus rien qui le retînt en Amérique, s'empressa de repasser en France; et, par une suite du crédit que conservoit la mémoire de son oncle, il fut presque aussitôt attaché, dans son grade de capitaine, au corps des grenadiers de France.

Pendant son séjour à Saint-Domingue, le goût qu'il avoit montré pour l'étude dès le collége, s'étoit fortifié et étoit devenu une véritable passion. Comme, à son retour, la France étoit en paix, les devoirs de son état lui laissoient des loisirs dont il profitoit pour se livrer à son goût dominant : mais il ne tarda pas à les trouver trop

courts et à regarder comme perdu le temps qu'il déroboit à ses études. Fatigué d'ailleurs des détails du service et de la contrainte qu'ils lui imposoient, et contrarié par la privation qu'il éprouvoit fréquemment des livres qui lui étoient nécessaires, et qu'il ne pouvoit se procurer dans la plupart des villes où son corps étoit en garnison, après avoir servi six à sept ans, il abandonna la route facile et brillante dans laquelle la noblesse de son extraction et l'exemple de ses pères l'avoient décidé à entrer, pour s'enfoncer dans les sentiers incertains et escarpés de la littérature et de l'érudition. Il quitta le service en 1770; et peut-être qu'à l'insu même de sa modestie, la considération dont jouissoient à cette époque les lettres, eut quelque influence sur sa détermination.

Lorsque, par le progrès de la civilisation et des lumières, les grands noms dont la littérature s'honore, brillent d'un éclat qu'aucun autre genre de gloire ne peut obscurcir, on se fait une sorte d'illusion dans la manière d'envisager l'existence de l'homme de lettres; on s'habitue à le séparer du commun des hommes, et à le voir dans cette sphère intellectuelle, dans cet empire idéal, où la renommée, confondant tous les rangs, ne distingue point le génie né sur le trône, du génie né sujet, où rien n'est grand que le génie, où seul il règne environné de tous les talens, et commande l'admiration à tous les âges. L'ambition des hommes placés aux premiers rangs de la société se montre bientôt alors jalouse de participer à une illustration d'autant plus flatteuse qu'elle est indépendante de la fortune et du hasard de la naissance: ils s'élancent dans la carrière, et briguent les palmes et les honneurs

littéraires avec la même ardeur que s'ils n'avoient pas d'autres moyens d'obtenir les faveurs de la gloire; quelques-uns même sont tellement animés de cette noble ardeur, qu'ils négligent presque entièrement les prérogatives de l'état dans lequel ils sont nés, et les échangent, pour ainsi dire, contre le titre d'*homme de lettres :* c'est ce que fit M. de Sainte-Croix.

Bientôt après qu'il fut retiré du service, il donna la preuve que le temps qu'il y avoit passé n'avoit point été perdu pour l'étude. L'Académie des belles-lettres avoit proposé pour sujet du prix qu'elle décerna en 1772, l'examen critique des historiens d'Alexandre-le-Grand. Ce prix fut remporté par l'ancien capitaine aux grenadiers de France, qui étoit à peine âgé de vingt-six ans; et ce premier trophée littéraire est devenu par la suite le dernier et comme le couronnement de ses nombreux travaux.

Les prix que nous proposons ont différens genres d'utilité, dont quelques-uns frappent tous les yeux, et dont quelques autres sont moins aperçus. On sait, par exemple, que ce sont des aiguillons qui stimulent fortement les jeunes littérateurs, que souvent ils conquirent à la science des talens qui se seroient peut-être toujours ignorés eux-mêmes, et que nos concours, étant ouverts pour l'Europe entière, contribuent à étendre les relations littéraires et à entretenir l'unité de la république des lettres: mais on ne sait pas aussi bien que ces programmes, qui peuvent quelquefois paroître stériles à des personnes étrangères à la culture de l'histoire et de la littérature ancienne, présentent souvent les germes d'ouvrages très-importans, qui étendent les limites de nos connoissances; et le coup-d'œil que nous

jetons sur ceux de M. de Sainte-Croix, en fournira plus d'une preuve remarquable.

L'Académie avoit proposé, pour le sujet du concours de 1775, la recherche des noms et des attributs de Minerve, et pour celui du concours de 1777, la recherche des noms et des attributs divers de Cérès et de Proserpine, chez les différens peuples de la Grèce et de l'Italie : ces deux prix furent encore remportés par M. de Sainte-Croix. Si l'Académie, en proposant ces sujets, n'avoit eu en vue que de connoître les noms de ces divinités, c'eût été une curiosité assez vaine; mais elle espéroit que la connoissance de ces noms conduiroit à des connoissances plus intéressantes. Ses espérances ne furent point trompées : M. de Sainte-Croix les réalisa dans toute leur étendue, autant que peut le permettre la rareté des documens qui nous restent.

Dans la haute antiquité du paganisme, les noms et surnoms des divinités, ou plutôt les changemens de leurs dénominations et de leurs attributs, sont une indication presque certaine des changemens qu'éprouvèrent le culte et le système politique des peuples. Aux yeux du critique éclairé, il y a moins de fiction et d'absurdité qu'on ne le pense ordinairement, dans ce que l'on raconte de la naissance, des mariages et des combats des dieux. A travers le voile transparent de la langue allégorique de ces siècles, il aperçoit souvent des révolutions arrivées dans la croyance, le gouvernement et les mœurs. Le nom seul d'Athènes, et le combat de Minerve contre Neptune, lui apprennent qu'à une époque très-reculée, le culte de Néitha fut apporté dans l'Attique par une colonie Égyptienne, qui employa la

force

force pour le faire adopter par les anciens habitans; que ceux-ci voulurent défendre leurs opinions religieuses et leurs anciennes habitudes; que comme on se battit de part et d'autre pour ses dieux, les dieux eux-mêmes furent supposés combattre; et que la victoire remportée par la déesse sur le dieu Mars n'est vraisemblablement autre chose que le changement opéré dans les mœurs des indigènes, qui renoncèrent à la piraterie et au brigandage pour se livrer à l'agriculture et aux arts.

M. de Sainte-Croix, en étudiant l'antiquité, cherchoit principalement à se procurer des notions propres à rétablir et à compléter les premières pages de l'histoire; et pour lui, la connoissance des noms ne fut qu'un moyen pour pénétrer dans le fond des choses. Il éprouvoit presque toujours dans ses travaux le besoin d'en généraliser l'objet; et plus d'une dissertation qui paroissoit ne devoir présenter qu'un point de critique isolé, est devenue par la suite un traité complet, un ouvrage d'une utilité générale, dans lequel il embrasse tous les entours et souvent les conséquences de la question qu'il ne se proposoit d'abord que d'éclaircir, tellement qu'on découvre à peine dans l'ouvrage la trace de l'intention première qui lui donna naissance.

Jamais peut-être on n'auroit deviné, si l'auteur n'avoit pris soin de le dire dans sa préface, que ses *Recherches historiques sur les mystères du paganisme*, qu'il publia en 1784, étoient nées de sa dissertation sur les noms et les attributs de Cérès et de Proserpine, qui fut couronnée en 1777. En répondant à la question de l'Académie, dont il avoit aperçu toute la fécondité, il voulut donner ou du

moins préparer la solution d'une multitude de questions d'une tout autre importance.

Qu'étoit-ce en effet que ces mystères, qui, sous différens noms, paroissent avoir eu, dans diverses contrées, une origine semblable et un but commun ? Que pouvoit être une institution qui, offrant une religion dans la religion même, a pu faire croire que l'une étoit pour l'esprit, et l'autre pour les sens ? L'une de ces doctrines n'étoit-elle que l'enveloppe de l'autre ? Les notions que recevoit l'initié, étoient-elles de nature à dissiper les fantômes de la crédulité, à élever au-dessus des superstitions populaires, ou n'étoient-elles pas plutôt un nouveau voile, plus habilement tissu, pour couvrir, autant qu'il étoit possible, l'absurdité du polythéisme, et empêcher de tomber dans le néant de l'incrédulité ? Enfin donnoit-on aux adeptes des explications des dogmes religieux ? et ces explications étoient-elles moins obscures, moins contraires à la raison, que les choses expliquées ? Voilà pour le fond des mystères. Quant aux formes, quelles étoient les conditions et quels étoient les degrés de l'initiation ? quelles préparations exigeoit-on des aspirans ? quels étoient les préposés à l'intendance des mystères ? quelles étoient leurs lois ? quels rites observoit-on dans l'initiation, et quelles étoient les cérémonies qu'on pratiquoit dans l'intérieur des temples ?

Malgré le secret, qui étoit une condition inviolable de l'initiation, un assez grand nombre de détails relatifs au cérémonial observé dans la célébration des mystères sont parvenus jusqu'à nous par l'heureuse indiscrétion de quelques écrivains de l'antiquité, et par les controverses que le paganisme eut à soutenir contre le christianisme

naissant. M. de Sainte-Croix, qui a réuni soigneusement tous ces traits de lumière, a pu satisfaire jusqu'à un certain point notre curiosité sur les pratiques extérieures : mais nous ne pouvons pas, à beaucoup près, en dire autant de la doctrine qu'on enseignoit aux initiés ; et il est à craindre que cette doctrine ne reste encore long-temps occulte, puisqu'elle a échappé à la vaste et profonde érudition de M. de Sainte-Croix, dont l'ouvrage sera cependant, pour ceux qui tenteroient cette recherche difficile, un des plus sûrs flambeaux que la critique puisse mettre entre leurs mains.

Quand un athlète avoit vaincu trois fois aux jeux Olympiques, il avoit le privilége de placer son portrait parmi les images des vainqueurs : trois couronnes obtenues par M. de Sainte-Croix dans les concours académiques lui valurent le droit de s'asseoir au rang des juges ; il fut élu à l'Académie, en 1777, à la place d'associé libre étranger, vacante par la mort de M. le prince Jablonowski. Si le titre d'académicien a été regardé quelquefois comme une récompense des anciens travaux, comme une espèce de brevet d'honneur qui dispense d'en entreprendre de nouveaux, M. de Sainte-Croix en avoit une tout autre idée, et il a montré, jusqu'à la fin de sa vie, que ce titre n'étoit pour lui qu'une obligation étroite de contribuer à la gloire de l'Académie, et de se rendre de plus en plus utile aux lettres. Jamais savant n'a mieux rempli ce double devoir : car, si l'on compte les ouvrages qu'il a publiés séparément depuis cette époque, on ne voit pas quels momens il a pu donner aux travaux de l'Académie ; et si l'on ouvre les recueils de cette compagnie, ils sont si pleins de ses

productions, qu'on ne conçoit pas qu'elles aient pu lui laisser le temps de se livrer à d'autres travaux.

Il fit paroître, en 1779, deux ans après son admission à l'Académie, deux ouvrages d'un genre très-différent. L'un est l'*Histoire de la puissance navale de l'Angleterre*, dont il a donné depuis une édition plus soignée, mais dans laquelle il n'a pu rien ajouter aux sentimens de ce vertueux patriotisme qui ne sépare point l'intérêt de la vérité de l'intérêt national, et qui sait allier et fondre, pour ainsi dire, l'amour de l'humanité avec celui de la patrie.

L'autre ouvrage est un Traité *sur l'état et le sort des colonies des anciens peuples*. Quoique cet ouvrage semble, par son titre, être uniquement du ressort de l'érudition, il fut, plus qu'on ne seroit tenté de le croire, inspiré par l'état des affaires politiques du temps où il fut composé. Les colonies de l'Amérique septentrionale travailloient à se soustraire à la tutelle de l'Angleterre, et employoient, pour y parvenir, la force des armes, et aussi la force de cette raison qui ne laisse pas, quand elle réussit à se faire entendre, de devenir quelquefois une puissance assez respectable. Toute l'Europe prenoit part à cette cause, qui se plaidoit en quelque façon devant elle. Le premier ministre d'Angleterre, en développant, dans une séance du parlement, les droits des métropoles sur leurs colonies, avoit invoqué, à l'appui des prétentions de son pays, l'exemple des colonies chez les anciens peuples. M. de Sainte-Croix, persuadé que le ministre se trompoit ou vouloit tromper le public, saisit aussitôt cette occasion de faire servir l'étude de l'antiquité au profit de la liberté Américaine. Il prouva que les peuples anciens, en fondant des colonies, se donnoient des alliés,

et non des sujets; que chaque colonie avoit le droit de se gouverner elle-même, et emportoit avec elle, en quittant la métropole, celui de fonder à son tour de nouvelles colonies; qu'à la vérité la puissance de la mère-patrie s'accroissoit par cette propagation, qui multiplioit ses relations d'amitié, et tendoit à resserrer le territoire des autres peuples; mais que les nouveaux établissemens ne conservoient avec elle d'autres rapports que ceux qui existent entre le père et les enfans, et n'étoient point du genre de ceux qui existent entre un souverain et ses sujets.

Aucun critique n'a moins mérité que M. de Sainte-Croix le reproche de s'abandonner à cet esprit minutieux de recherches qui prend les moyens pour la fin, et qui, discutant séparément les difficultés qu'il rencontre, laisse à d'autres le soin d'en réunir les solutions et l'honneur d'en former un tout. Personne ne montra plus d'ardeur que lui à rassembler en faisceau les nombreuses connoissances qu'il acquéroit chaque jour sur l'antiquité, à les rendre, pour ainsi dire, usuelles, à les appliquer aux intérêts actuels de la société, et presque même aux besoins de circonstance. On aperçoit dans chacun de ses écrits, qu'une noble passion dirige sa plume, et qu'il se propose toujours pour but d'être utile : c'est que le cœur, dont il vantoit sans cesse la prééminence, en disant que les hommes n'ont de valeur que par lui, étoit le principal ressort de son esprit et le grand mobile de ses travaux comme de ses actions.

Ses recherches sur le sort des anciennes colonies l'avoient conduit à en faire en même temps sur l'existence politique d'un grand nombre de peuples, et sur les liens qui les unirent entre eux. Autant le principe d'indépendance qui

avoit présidé à la formation des États particuliers de l'ancienne Grèce, avoit pu favoriser leur établissement, autant il étoit contraire à leur conservation, à moins que plusieurs d'entre eux, sinon tous, ne fussent obligés, par une convention quelconque, d'embrasser la défense de celui de ces États qu'un ennemi supérieur en forces viendroit attaquer. M. de Sainte-Croix avoit d'abord partagé l'opinion des plus célèbres publicistes, qui, de quelques faits isolés et mal rapprochés, s'étoient hâtés de conclure qu'il avoit existé des gouvernemens fédératifs dans toute la Grèce: mais, éclairé par ses nouvelles études, excité, comme il nous l'apprend lui-même, par un des fondateurs de la fédération Américaine (M. John Adams), encouragé par les écrits posthumes de l'illustre Fréret, que l'Académie des belles-lettres l'avoit chargé de publier, il entreprit de prouver qu'il n'avoit point existé de véritable système fédératif en Grèce avant la ligue Achéenne.

Les réunions amphictyoniques n'étoient, selon lui, qu'un lien de fraternité religieuse entre les villes qu'associoit un même culte, et que rassembloient périodiquement des fêtes solennelles, célébrées à frais communs. L'histoire nous montre les théores des différens pays dont étoit formée l'association, délibérant sur l'administration du temple et des jeux, et nullement sur les intérêts politiques de la Grèce. En effet, quand un danger commun exigeoit la réunion des forces de plusieurs États, on ne voit pas que le conseil des amphictyons ait été le ressort de cette réunion. Elle se formoit par l'influence directe du peuple qui avoit le plus de puissance et de crédit; et le droit de commander comme le devoir d'obéir furent toujours réglés par les circonstances

du moment et par des usages particuliers. Quand Philippe, et après lui Alexandre, se firent donner le commandement général de la Grèce, le conseil amphictyonique de Delphes n'y eut aucune part : il leur fut déféré par les députés des villes Grecques qu'on avoit convoqués à Corinthe, où les Lacédémoniens refusèrent d'en envoyer. Rien ne prouve mieux qu'aucun droit public n'avoit créé dans la Grèce ce système par lequel plusieurs États indépendans, pour ce qui concerne leur régime intérieur, ne forment qu'un seul État, pour ce qui concerne les rapports extérieurs et la défense commune : la ligue Achéenne, ouvrage de Philopœmen et d'Aratus, en est donc l'unique exemple. Quelques siècles plutôt, elle auroit pu conserver la Grèce ; trop tardive, elle ne put la sauver : l'esprit de division, si ancien, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, si constitutionnel, dont elle étoit sans cesse agitée, avoit rendu le mal incurable. La ligue Achéenne ressembla, dit un auteur ancien, à un de ces rejetons foibles et inespérés que pousse avec peine un arbre mourant et pourri jusque dans ses racines : son établissement fut difficile, son existence foible et précaire, et sa durée très-courte.

L'histoire du monde ancien peut, jusqu'à un certain point, être comparée à une ville en ruine, où la destruction, se jouant de l'ensemble des monumens, en fait en apparence plusieurs, des débris qui n'appartenoient qu'à un seul, ou un seul, des débris qui en formoient plusieurs, et efface tellement jusqu'à la trace de chacun des plans, que l'architecte le plus habile ne peut retrouver ces plans qu'en fouillant dans les fondations de chaque monument, et donner une idée du monument même, qu'en rapprochant

et rétablissant dans leur véritable place les matériaux épars dont il étoit construit. Ce n'est pareillement qu'en creusant dans les ruines de l'antiquité, en recueillant et rapprochant des faits épars et négligés, que la critique réussit quelquefois à découvrir les bases et les formes des institutions politiques, et à les coordonner entre elles.

Ces recherches ont été un des principaux objets des études de M. de Sainte-Croix, et lui ont fourni le sujet du plus grand nombre des mémoires qu'il a insérés dans les recueils de l'Académie des belles-lettres, tels que ceux sur la législation de la Grande-Grèce, dont il a enrichi ces recueils. Il traite, dans l'un, de la république de Locres et des lois de Zaleucus; dans un autre, il entreprend de faire connoître les lois que Charondas avoit données à Thurium; il développe dans un troisième la constitution de Crotone, et présente l'histoire abrégée de la secte Pythagoricienne.

Dans une autre dissertation, passant de la Grande-Grèce en Sicile, il parcourt les vicissitudes qu'éprouva la législation de cette île, sur-tout celle de Syracuse, de cette colonie Corinthienne, toujours agitée par les tempêtes politiques, toujours malheureuse dans les efforts qu'elle fait pour se soustraire, tantôt à la tyrannie de ses maîtres, tantôt à la tyrannie de sa liberté.

L'ensemble qui règne dans les travaux de M. de Sainte-Croix, fait que presque tous ses ouvrages se tiennent par un lien plus ou moins sensible, qui les rattache les uns aux autres, et en forme un tout, quoiqu'ils soient divisés. On feroit un cours assez complet d'histoire des gouvernemens, des lois, des mœurs, des coutumes antiques, en étudiant cette longue suite de mémoires dont les titres

rassemblés

rassemblés seroient seuls un catalogue instructif. On n'y liroit pas avec moins d'intérêt ses recherches philosophiques sur la population de quelques cités, sur les droits politiques des citoyens, sur les classes privilégiées, sur les distinctions établies entre les habitans, sur les inégalités politiques, et sur les effets qui en résultoient.

M. de Sainte-Croix dut peut-être plus qu'il ne le pensoit lui-même, aux opinions qui régnoient dans le temps où il écrivoit, le goût de ce genre de recherches. Comment, en effet, le choix des travaux littéraires d'un homme qui aime ardemment son pays, ne porteroit-il pas l'empreinte plus ou moins forte de celles de ces opinions qu'on croit devoir le rendre plus heureux? Comment, dans les dernières années qui ont précédé la révolution, se défendra-t-il entièrement de l'impression de cet esprit d'innovation qui agitoit plus ou moins toutes les classes de la société, et qui, fatigué du présent, demandoit au passé des leçons et des exemples pour préparer un meilleur avenir? Mais, disons-le à la louange de M. de Sainte-Croix, s'il a montré du penchant pour la liberté, c'est qu'elle ne se présentoit à lui que sous le joug de la morale et accompagnée de la vertu. Aussi est-il du petit nombre des hommes de lettres qui ont traité des sujets politiques, auxquels on ne puisse reprocher ni exagération dans les principes, ni fausses applications, ni même erreurs ou illusions innocentes.

Depuis qu'il s'étoit retiré du service, M. de Sainte-Croix habitoit, dans le Comtat Venaissin, le domaine qui l'avoit vu naître, et que le bonheur d'y faire du bien lui avoit rendu de jour en jour plus cher. Heureux lui-même par l'alliance qu'il avoit contractée avec M.lle d'Elbène, dans

laquelle il avoit trouvé une compagne digne de lui, par les fruits de cette union, et par la considération dont il étoit environné, il partageoit son temps entre ses travaux littéraires et les soins de sa famille, lorsqu'une affaire, à laquelle un homme moins compatissant aux maux d'autrui auroit pu demeurer étranger, vint troubler la tranquillité de sa vie. Quelques pauvres habitans de son voisinage, accoutumés à le trouver toujours prêt à leur être utile, vinrent se plaindre à lui d'une vexation que leur avoit fait éprouver un agent subalterne du gouvernement pontifical, et solliciter son appui. Les États du pays, dont il étoit, par sa naissance, membre dans l'ordre de la noblesse, étoient réunis; il y porta la cause des opprimés, et la plaida avec la chaleur d'une ame ardente et profondément indignée de l'injustice. Ses sentimens se communiquèrent à toute l'assemblée; toutes les voix demandèrent qu'il fût adressé des remontrances au souverain, et M. de Sainte-Croix fut chargé de les rédiger. Sa démarche auprès des États, et peut-être aussi quelques expressions un peu fortes échappées à son indignation, furent regardées comme un acte de rebellion par la cour de Rome, qui donna l'ordre de l'arrêter et de le transférer au château Saint-Ange. Il en fut heureusement averti assez à temps pour se sauver sur les terres de France : mais tous les biens qu'il possédoit dans le Comtat furent séquestrés, et ne lui furent rendus que par la protection du Gouvernement François, et après des négociations aussi longues que difficiles; encore y mit-on la condition qu'il s'abstiendroit de paroître à l'assemblée des États.

M. de Sainte-Croix se soumit sans peine à une condition

qui, en l'honorant loin de l'humilier, lui procuroit le calme nécessaire à ses études, et sembloit devoir le lui assurer pour toujours. Mais à peine fut-il réintégré dans ses biens, et eut-il repris le cours de ses travaux, dont il avoit été trop long-temps distrait, que la révolution commença, et qu'éclatèrent dans le Comtat, et sur-tout à Avignon, ces scènes effroyables par lesquelles le génie de la terreur sembla préluder, pour essayer le pouvoir qu'il devoit exercer sur la France. Ce souvenir seul fait encore frémir. Qu'on ne craigne pas que je veuille le retracer : mais puis-je me dispenser de soulever un coin du voile dont ces scènes d'horreur devroient être à jamais couvertes, puisqu'il faut que je dise que les possessions de M. de Sainte-Croix furent dévastées, ses maisons incendiées et détruites; que sa bibliothèque, qu'il avoit formée avec tant de soins, fut mise au pillage; qu'il perdit ses deux fils, l'unique espoir de sa famille, tous les deux à la fleur de l'âge, tous les deux dans la carrière des armes et marchant honorablement sur les traces de leurs ancêtres; qu'arrêté lui-même par les brigands, il eût péri leur victime, sans la tendresse et le courage héroïque de M.me de Sainte-Croix, qui, bravant tous les périls auxquels elle étoit elle-même exposée, réussit par ses prières et par ses larmes, ou plutôt moyennant une grosse somme d'argent, à les faire consentir à son évasion et à l'arracher de leurs mains? M. de Sainte-Croix s'enfuit à pied, au milieu de la nuit, et vint chercher un asile à Paris, où il fut rejoint quelque temps après par M.me de Sainte-Croix et leur fille, le seul bien qu'ils eussent pu conserver et qui sortoit à peine de l'enfance. Comme il arrive quelquefois que, dans l'éruption d'un volcan, on

court moins de danger auprès du cratère qu'à une plus grande distance, ils y vécurent aussi tranquilles qu'on pût le desirer dans ces temps désastreux, et que pussent l'être des cœurs oppressés par tous les genres de douleurs. M. de Sainte-Croix y auroit infailliblement succombé, sans la résignation que lui inspiroient les sentimens religieux dont il avoit toujours été pénétré, et sans son amour pour l'étude, à laquelle il se livroit sans relâche, et qui adoucit peu à peu le sentiment déchirant des malheurs de sa famille. Dès que les premières lueurs d'un jour moins nébuleux permirent d'espérer la fin de la tempête, il fut un des premiers hommes de lettres à faire entendre sa voix; et si, dans l'éloquente préface qu'il mit à la tête de son *Histoire des gouvernemens fédératifs*, dont, à cette époque, il donna l'édition entière, il paroît annoncer encore quelques sinistres présages, qui ne partageoit point alors ses inquiétudes? et qui pouvoit prévoir cette suite étonnante d'événemens merveilleux, cet enchaînement incompréhensible de causes et de résultats qui devoient, en unissant la gloire des sciences et des lettres à la gloire des armes, élever la France au plus haut degré de puissance et de splendeur ?

Le Gouvernement ayant donné, en 1802, une nouvelle organisation à l'Institut, l'Académie des belles-lettres, qui y existoit, mais éparse dans deux classes différentes, fut réunie sous le titre de *Classe d'histoire et de littérature ancienne:* tous ceux des anciens membres qui n'avoient point encore été admis à l'Institut, y furent rappelés; et M. de Sainte-Croix vint y reprendre sa place. Il parut ne l'avoir jamais quittée : il montra le même zèle, la même exactitude, la

même fécondité, qu'il avoit montrés à l'Académie. Lorsque les causes qui ont arrêté jusqu'ici l'impression des Mémoires de la Classe n'existeront plus, et qu'il sera possible de publier ses travaux, on le verra occuper à peu près autant de place dans cette collection qu'il en occupe dans celle de l'Académie des belles-lettres. On peut citer, entre ceux de ses mémoires qui n'ont point été imprimés, des Observations nouvelles et savantes sur le Périple de Scylax, une Notice sur les ruines de Persépolis, une Dissertation sur la chronologie des dynastes de Carie et sur le tombeau de Mausole.

Je m'abstiendrai de faire l'énumération entière de ses ouvrages, de ceux auxquels il a eu part, ou qu'il a publiés comme éditeur, des éloges qu'il a composés pour honorer la mémoire de quelques hommes de mérite enlevés à son amitié, ainsi que des nombreux articles tombés de sa plume, dont il a enrichi le Journal des Savans, les Archives littéraires, le Magasin encyclopédique, et plusieurs autres recueils périodiques : cette liste seroit trop longue, et doit être placée séparément, comme une preuve surabondante de la vie laborieuse de M. de Sainte-Croix, de la variété de ses connoissances, et de la flexibilité avec laquelle son esprit savoit se plier à tous les genres. Si le nombre de ses écrits est considérable, il ne faut pas en conclure qu'une trop indulgente facilité ait contribué à le grossir : il refit plusieurs fois plusieurs de ses principaux ouvrages; et s'il eût vécu plus long-temps, il se seroit montré aussi sévère pour tous. C'est à cette difficulté de se contenter lui-même que nous devons la seconde édition de l'*Examen critique des historiens d'Alexandre*, ou plutôt, comme le disoit

M. de Sainte-Croix, le nouvel ouvrage qu'il a donné sur le même sujet.

Alexandre fut la merveille des temps historiques de l'antiquité; quelques siècles auparavant, il eût été le sujet de toutes les fictions poétiques, et auroit pu faire naître quelque nouvel Homère : mais, à l'époque où il vécut, on n'écrivoit plus l'histoire en vers; et il envia toujours inutilement à Achille le bonheur d'avoir été chanté par la muse de l'épopée. Toutefois la flatterie et l'exagération, sans être poétiques, ne laissèrent pas de corrompre, jusque dans leur source, les récits de ses exploits; elles outrèrent pour lui toutes les mesures des idées et du langage; et pour faire croire à sa grandeur, elles la rendirent presque incroyable.

On peut diviser ses historiens en trois classes : la première classe comprend ceux qui furent ses contemporains, qui l'accompagnèrent dans ses expéditions, qui écrivirent sous ses yeux et presque sous sa dictée, et qu'on peut, par cette raison, soupçonner d'avoir quelquefois altéré ou modifié les faits au gré des intérêts et des passions du jour; on range dans la seconde ceux qui, sous les successeurs d'Alexandre, libres jusqu'à un certain point d'influence et de partialité, assez près et assez loin des événemens pour les bien connoître et les juger, purent dégager son histoire du merveilleux et des mensonges de l'adulation; la troisième est composée de ceux qui, plusieurs siècles après, écrivirent, dans des vues différentes, l'histoire du héros de Macédoine, et employèrent, chacun selon le système qu'il s'étoit formé, les matériaux laissés par leurs prédécesseurs.

Il semble qu'une sorte de fatalité ait voulu priver

Alexandre d'une partie de cette gloire à laquelle il avoit fait tant de sacrifices. Semblable au tonnerre, dont le bruit se propage au loin et long-temps encore après la chute de la foudre, son nom remplit le monde et retentit encore chaque jour à nos oreilles. Tous les écrivains, tous les arts à l'envi, s'occupèrent à le célébrer; le nombre des statues, des monumens élevés en son honneur, étoit immense; et cependant à peine le temps en a-t-il épargné quelques foibles débris, et jusqu'à ces dernières années le véritable portrait de cet homme si fameux étoit resté inconnu. Ses histoires n'ont pas été mieux conservées: toutes celles de la première et de la seconde classe, et conséquemment les plus précieuses, ont péri; celles qui nous sont parvenues, ne peuvent être considérées que comme des copies de seconde ou de troisième main.

M. de Sainte-Croix auroit pu, sans doute, dans son travail sur les historiens d'Alexandre, se borner à examiner dans quelles sources ont puisé Diodore de Sicile, Arrien, Quinte-Curce, et Justin, ou plutôt Trogue-Pompée dont il est l'abréviateur; à quels anciens ouvrages appartiennent les fragmens de la vie de ce conquérant, disséminés dans un grand nombre d'auteurs; quelle foi méritent les récits d'écrivains si postérieurs au temps dont ils ont tracé les événemens; comment concilier les contradictions qui existent entre eux; comment distinguer le vraisemblable qui souvent n'est pas vrai, du vrai qui quelquefois n'est pas vraisemblable. C'est à peu près ce que M. de Sainte-Croix avoit fait dans son premier travail, qu'il appela depuis *son ébauche:* mais, dégagé des entraves du programme académique, il se proposa, en travaillant de nouveau le même

sujet, de le traiter dans toute son étendue; il s'efforça peut-être même de l'agrandir; et chacun des chapitres de son nouvel ouvrage devint, pour ainsi dire, un ouvrage entier. S'il recueille, par exemple, les noms de tous les auteurs qui ont écrit sur Alexandre, ou qui ont rapporté quelques traits de sa vie, ce chapitre seul est un traité historique et critique complet sur le génie, le goût, le talent et la véracité de tous les historiens de l'antiquité; et en cela M. de Sainte-Croix ne sort presque point de son sujet, puisqu'Alexandre, si l'on en excepte le petit nombre d'historiens qui ont vécu avant lui, a plus ou moins exercé la plume de tous les écrivains qui se sont succédés dans la carrière de l'histoire, jusqu'aux Arabes inclusivement.

Quand on embrasse un plan très-vaste et qui comporte beaucoup d'accessoires, il arrive quelquefois que, sans le vouloir, et même sans s'en douter, on donne trop à ceux-ci et trop peu à l'objet principal : M. de Sainte-Croix a su éviter ce défaut; et la méthode qu'il a adoptée pour discuter et comparer les historiens d'Alexandre, auroit suffi pour l'en préserver, ainsi que de toute espèce d'omission. C'est en rapprochant tous leurs textes qu'il suit pas à pas le héros, depuis sa naissance jusqu'à sa mort; en sorte que, chaque auteur étant appelé à déposer de chaque fait et de chaque circonstance en présence des autres qui contredisent ou confirment son récit, chaque vérité reçoit sa preuve, chaque erreur sa condamnation. Cette manière de procéder donne d'autant plus de force à la critique, que l'auteur semble y mettre moins du sien, et laisse au lecteur le plaisir de juger lui-même et les écrivains anciens et l'écrivain moderne.

Après

Après avoir ainsi parcouru toute la carrière historique d'Alexandre, M. de Sainte-Croix crut que sa tâche ne seroit pas remplie, s'il ne soumettoit à la même épreuve la chronologie et la géographie des historiens de ce prince. Comme cette partie du travail entraînoit nécessairement l'examen de l'histoire du siècle du héros Macédonien, dont l'auteur ne s'étoit occupé qu'accidentellement dans les autres sections, il en résulte que ces différentes parties réunies contiennent l'histoire d'une des plus célèbres périodes des temps anciens. Mais, si l'on ne veut accorder le titre d'histoire qu'à une composition qui renferme un ensemble de faits et d'événemens enchaînés avec art et présentés sans discussion, et dont les récits, préparés par la critique, mais dégagés de l'échafaudage des preuves, transportent le lecteur, par l'habile développement des causes, des moyens et des effets, au milieu des acteurs et sur le théâtre même où les événemens se sont passés, il faut convenir que l'ouvrage de M. de Sainte-Croix n'est point une histoire. Telle a été l'opinion de la Classe, lorsqu'elle a discuté le rapport du jury des prix décennaux. En recommandant à la munificence du Gouvernement l'*Examen critique des historiens d'Alexandre*, elle a jugé que cet ouvrage devoit être placé, non parmi les histoires, mais à la tête des ouvrages de critique historique et philosophique ; genre si éminemment utile, que, pour l'encourager, elle a sollicité la fondation d'un prix de première classe.

Quelques esprits superficiels, qui repoussent l'instruction quand elle n'est pas amusante, ont demandé pourquoi M. de Sainte-Croix, ayant si savamment recueilli, discuté, épuré toutes les notions, tous les documens, tous

les faits de l'histoire d'Alexandre, n'a pas écrit cette histoire. Autant presque vaudroit-il demander pourquoi Aristote et Quintilien n'ont pas composé les ouvrages dont ils discutent les règles et établissent les principes. On peut cependant répondre que le goût de M. de Sainte-Croix le portoit de préférence vers la discussion et la critique, et que d'ailleurs il se défioit peut-être trop de son talent. On peut ajouter que, quoiqu'il n'ait point eu, à proprement parler, l'intention d'écrire l'histoire d'Alexandre, il l'a néanmoins tracée avec beaucoup d'intérêt et d'élégance dans la II.ᵉ et la III.ᵉ section de son ouvrage; et que si des personnes curieuses de s'instruire, quoiqu'entièrement étrangères à la critique et à l'érudition, éprouvent quelque peine à lire les autres chapitres, elles reconnoîtront bientôt qu'ils valent la peine d'être lus, et s'applaudiront de l'avoir prise.

Au reste, ce reproche ne regardoit que le genre de l'ouvrage, et n'a pas empêché que l'ouvrage même n'ait eu un succès universel, et qu'il n'ait réuni tous les suffrages qui méritent d'être comptés. Il est vrai que M. de Sainte-Croix, ayant peu de rivaux, ne pouvoit guère avoir d'envieux: sa modestie, d'ailleurs, les auroit désarmés. Elle étoit telle, que les éloges l'embarrassoient beaucoup plus que la critique: aussi personne ne connut moins que lui l'orgueil des succès littéraires. Tout l'avantage qu'il retira de celui qu'il venoit d'obtenir, fut de se convaincre qu'il s'étoit trop pressé de donner ses autres ouvrages au public; et il se proposa de les remettre presque tous sur le métier. Ses *Recherches sur les mystères du paganisme* avoient été anciennement imprimées à Paris, pendant

qu'il étoit dans ses terres; et le savant qu'il avoit prié d'en être l'éditeur, s'étoit tellement mépris sur la nature de sa mission, qu'il s'étoit permis de défigurer l'ouvrage, en insérant au milieu d'un texte François une longue dissertation Latine, qui, quand même elle auroit été bonne, eût été un hors-d'œuvre déplacé et la plus étrange disparate.

M. de Sainte-Croix s'occupoit non-seulement d'effacer cette tache, mais de refondre entièrement, de rectifier et d'augmenter son premier travail, lorsqu'une incommodité contre laquelle il luttoit depuis quelque temps, prit tout-à-coup le caractère d'une maladie grave, dont cependant les secours de l'art parviennent souvent à calmer les douleurs et à arrêter les ravages. Ses amis se flattoient que cette maladie, fruit trop commun de la vie sédentaire des hommes de cabinet, n'auroit pas des suites plus promptes et plus funestes qu'elle n'en a ordinairement, quand elle est traitée par une main habile. Déjà même sa santé paroissoit se rétablir et donner l'espérance qu'il pourroit bientôt reprendre ses occupations habituelles : mais une complication imprévue de maux divers, que la science même des médecins put à peine démêler, se manifesta tout-à-coup, et le conduisit en peu de jours à un état qui ne lui laissa plus de ressources que dans les consolations de la religion. Elles lui avoient été tant de fois salutaires, qu'il suffit, pour qu'il y eût recours, de lui faire entrevoir le danger dans lequel il étoit. Il le connut sans en être effrayé; depuis long-temps il ne tenoit plus au monde: la dernière perte qu'il avoit faite, celle de sa fille, le seul enfant qui lui restât, et sur laquelle il avoit reporté toute

sa tendresse pour les fils qu'il avoit tant pleurés, avoit achevé de le détacher des choses de la terre. « Je n'ai peuplé » que des tombeaux », disoit-il douloureusement aux nombreux amis qui l'ont entouré jusqu'à ses derniers momens : « j'aurois dû y précéder mes enfans ; j'ai assez souf- » fert, il est temps que je me réunisse à eux. » Il mourut le 11 mars 1809, avec la résignation et le courage d'un philosophe chrétien, et plein des espérances que la religion seule peut donner. La mémoire de cet homme excellent sous tous les rapports sera toujours chère aux lettres, auxquelles il n'avoit jamais cessé de rendre un culte aussi pur que constant et assidu ; à cette Classe, dont il étoit un des membres les plus utiles et les plus distingués ; à l'amitié, qui étoit le grand, ou, pour mieux dire, l'unique besoin de son cœur, et dont les regrets le suivent au tombeau.

MÉMOIRES

MÉMOIRES
DE
L'INSTITUT ROYAL,
CLASSE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE ANCIENNE.

MÉMOIRE
SUR
LA DYNASTIE DES ASSASSINS,
Et sur l'Étymologie de leur Nom.

PAR M. SILVESTRE DE SACY.

DANS un travail que j'ai mis, il n'y a pas long-temps, sous les yeux de la Classe (1), j'ai fait connoître en détail les dogmes de la secte des Ismaéliens, et j'ai remonté, autant qu'il m'a été possible, à l'origine de cette secte et à celle du système religieux ou plutôt philosophique qui la caractérise spécialement. On a dû se convaincre que la doctrine secrète des Ismaéliens, à laquelle n'étoient initiés qu'un petit nombre d'adeptes, avoit pour but de substituer la philosophie à la religion, la raison à la croyance, Lu le 19 Mai 1809.

(1) C'est l'introduction de mon Histoire de la religion des Druzes.

la liberté indéfinie de penser à l'autorité de la révélation. Cette liberté, ou plutôt cette licence, ne sauroit demeurer long-temps une simple spéculation de l'esprit ; elle passe au cœur, et son influence pernicieuse sur la morale ne tarde pas à se faire sentir. Aussi les Ismaéliens virent-ils naître parmi eux des partis qui réalisèrent toute l'immoralité dont leur doctrine avoit posé les bases, et qui secouèrent avec le joug de la croyance et du culte public celui de la décence et des lois les plus sacrées de la nature. Ce qui se passoit dans les orgies des Karmates, ce que l'on a imputé plus d'une fois aux Druzes, ce que certaines sectes pratiquent encore aujourd'hui dans la Mésopotamie et dans quelques parties de la Syrie, eût peut-être fait rougir les premiers auteurs de cette doctrine, qui, sans doute, n'avoient pas prévu toutes les conséquences de leur système. Au surplus, ni la liberté indéfinie de penser, qui formoit essentiellement le dernier degré de l'enseignement des Ismaéliens, ni la licence qui caractérisa plusieurs branches de cette secte, n'étoient communes à tous ceux qui faisoient profession de la doctrine allégorique, et reconnoissoient la transmission de l'imamat à Ismaël, fils de Djafar Sadek. On ne procédoit même à l'admission des nouveaux prosélytes et à leur initiation que par degrés et avec beaucoup de réserve : car, comme la secte avoit en même temps un but politique et des vues ambitieuses, son intérêt étoit sur-tout d'avoir en tous lieux un grand nombre de partisans dans toutes les classes de la société. Il falloit donc s'accommoder au caractère, au tempérament, aux préjugés du plus grand nombre : ce que l'on révéloit aux uns auroit révolté et éloigné pour toujours des esprits moins

hardis, des consciences plus faciles à alarmer. Pourvu que l'on pût insinuer, au moyen de la doctrine allégorique, la nécessité de reconnoître la succession légitime au khalifat dans la personne d'Ali et dans celle des imams sortis de son sang par Ismaël, fils de Djafar, et l'obligation de se soumettre aveuglément aux ordres des *daïs* ou missionnaires, comme ministres et interprètes des volontés de l'imam, qui se tenoit caché sous les voiles du mystère en attendant le moment favorable à sa manifestation, on s'embarrassoit peu d'introduire le prosélyte dans la connoissance des secrets ultérieurs. Il n'est pas étonnant, d'après cela, que les Ismaéliens se soient partagés en plusieurs sectes, dont la doctrine s'éloigne plus ou moins de celle de l'islamisme. Tels furent les Karmates, les Nosaïris, les Fatémites ou Bateniens d'Égypte, les Druzes, les Ismaéliens de Perse, connus sous le nom de *Molhed* ملحد (au pluriel ملاحدة *Malahida*) ou impies, et ceux de Syrie, auxquels s'applique spécialement le nom d'*Assassins*.

J'ai fait voir ailleurs que les Karmates étoient une branche des Ismaéliens, et que la doctrine allégorique étoit établie chez eux avec toutes ses conséquences. De là l'insurrection contre l'autorité, le pillage des caravanes de pélerins, les insultes aux lieux consacrés par l'islamisme, la profanation de la Mecque, l'enlèvement de la pierre noire, &c. Les Nosaïris, qui subsistent encore aujourd'hui dans les montagnes du Liban, sont, suivant toutes les apparences, un rameau de la faction des Karmates. Les Fatémites ou Bateniens d'Égypte se reconnoissoient eux-mêmes pour Ismaéliens. Leur dynastie avoit d'abord été fondée en Afrique, vers la fin du troisième siècle de l'hégire, par un daï des

Karmates. Mais Mahdi et ses successeurs, parvenus au but politique de leurs vœux, eurent intérêt à changer un peu de langage; et, après avoir prêché la rebellion contre les khalifes Abbasides, ils durent prêcher la soumission à l'autorité. La doctrine allégorique dut aussi être restreinte; car, s'ils en eussent admis les conséquences, s'ils eussent aboli le culte public, supprimé la prière, le jeûne, le pélerinage, ils auroient révolté les esprits et renversé de leurs propres mains le trône où ils venoient de s'asseoir. Ils devinrent donc, par intérêt, tolérans, observateurs des pratiques extérieures, protecteurs de la hiérarchie; et ils se contentèrent d'introduire en Égypte, après leur conquête, quelques-uns des signes extérieurs qui caractérisent les Schiites ou sectateurs d'Ali, et que les historiens Arabes nomment شعار التشيّع *les livrées du schiisme.* Mais si, à l'extérieur, ils se conformoient à la doctrine et aux usages reçus parmi le commun des Musulmans et fondés sur la lettre de l'Alcoran et sur la tradition, ils conservoient néanmoins et ils propageoient secrètement leur doctrine allégorique. Ils avoient leurs daïs, à la tête desquels étoit le chef suprême de la secte, nommé *Daï-'ldoat* داعي الدعاة ou Daï des daïs, qui joignit souvent ces fonctions à celles de *kadhi'lkodhat,* قاضي القضاة, ou juge suprême. Les assemblées de la secte se tenoient régulièrement dans le palais des khalifes, une ou deux fois par semaine. La secte se propageoit par l'admission des nouveaux initiés, hommes et femmes. Dans chaque séance, on lisoit des instructions mystiques, nommées *les Conférences de la sagesse* مجالس الحكمة; elles étoient composées exprès pourcet objet,

lues et approuvées dans les réunions particulières des daïs, réunions qui se tenoient aussi dans le palais, et ensuite présentées au khalife pour recevoir son approbation. Toutes ces pratiques appartenoient à la secte des Ismaéliens et à celle des Karmates. Divers faits prouvent d'ailleurs sans réplique que les Karmates et les Fatémites, sortis d'une source commune, avoient la même doctrine, le même but philosophique, et ne faisoient dans le vrai qu'une seule et même secte, quoique divisés par un intérêt politique.

Abou-Taher, chef des Karmates, avoit, en l'année 317 de l'hégire, inondé la Mecque et son temple sacré du sang des pélerins, et enlevé la pierre noire. Il mourut en 332, ainsi que son frère Abou-Mansour Ahmed; mais ils avoient deux frères qui leur succédèrent, Abou'lkasem Saïd et Abou'labbas. Ce fut sous le gouvernement de ceux-ci que la pierre noire fut rapportée à la Mecque. Ce qui donna lieu à cette restitution, dit Nowaïri, ce fut une lettre d'Obaïd allah, premier khalife de la dynastie des Fatémites, qui écrivit au chef des Karmates pour lui reprocher la conduite qu'il avoit tenue en cette occasion. « Vous avez, » lui disoit-il, justifié les reproches qu'on nous fait, vous » avez révélé le secret et le véritable esprit de notre doc» trine qui conduit à l'incrédulité et à l'immoralité. Si vous » ne restitûez aux Mecquois ce que vous leur avez pris, » si vous ne remettez la pierre noire à sa place, et si vous » ne rendez l'étoffe qui couvroit la Caaba, je n'ai plus rien » de commun avec vous, ni en ce monde ni en l'autre. »

Hamza Isfahani, cité par Reiske dans ses notes sur Abou'lféda, rapporte qu'Abou-Taher, de retour à Hadjar après le pillage de la Mecque, reconnut Obaïd-allah pour

son souverain, fit faire les prières publiques en son nom, et l'en instruisit par une lettre, mais qu'ensuite il supprima ces marques d'obéissance, ayant reçu, au lieu des récompenses et des témoignages de reconnoissance qu'il espéroit, des reproches et des menaces.

Abou'lféda, Annal. mosl. t. II, p. 752.

Les Karmates s'étoient rendus tellement redoutables à l'empire des khalifes Abbasides par leurs incursions réitérées dans la Syrie, qu'il leur fut accordé, du temps des émirs Ikhschidites qui régnoient en Égypte et en Syrie sous le nom des khalifes, une composition annuelle de trois cent mille pièces d'or à prendre sur le trésor public de Damas. Lorsque Djewhar eut soumis l'Égypte aux Fatémites, et que la Syrie eut également été conquise pour eux par un autre général, Djafar ben-Fellah, les Karmates crurent ce moment favorable pour s'agrandir. Hasan, fils d'Abou-Mansour Ahmed, qui les gouvernoit alors, s'avança d'abord jusqu'à Coufa, dans le dessein d'entrer en Syrie. La haine contre les Fatémites détermina Bakhtiyar, prince de la famille de Bowaih ou Bouya, qui remplissoit alors la place d'*émir-al-omara* امير الامرا à Bagdad, à favoriser son entreprise, en lui donnant toutes les armes de l'arsenal de Bagdad, et quatre cent mille pièces d'or à prendre sur Abou-Tagleb, fils de Naser-eddaula, de la famille de Hamdan. Abou-Tagleb, qui étoit bien aise de trouver une occasion de se venger du ton insultant et menaçant qu'avoit pris vis-à-vis de lui Djafar ben-Fellah, général des Fatémites en Syrie, paya les quatre cent mille pièces d'or au prince Karmate, et lui fournit en outre des approvisionnemens et des troupes. Son armée fut encore grossie de tous les

soldats des Ikhschidites, qui, chassés de l'Égypte, avoient reflué dans la Syrie et dans la Palestine. Hasan le Karmate, se voyant ainsi à la tête d'une forte armée, s'avança jusqu'à Damas, dont il se rendit maître, et, après quelques autres conquêtes, il marcha vers l'Égypte. Djewhar, qui y commandoit, ne vit pas ce mouvement sans de très-vives alarmes, et il pressa fortement Moëzz, qui n'avoit point encore quitté Kaïrowan, de se rendre en Égypte. Moëzz y arriva en effet en 363, et il écrivit de là au prince Karmate, pour lui représenter qu'ils étoient l'un et l'autre de la même secte, et que c'étoit des Ismaéliens que les Karmates avoient reçu leur doctrine. Hasan, ajoute l'auteur duquel Nowaïri emprunte ce récit, savoit bien que les deux sectes n'en étoient qu'une seule; et, dans le fait, les Ismaéliens et les Karmates s'accordent à faire profession de l'athéisme et d'une licence entière relativement aux personnes et aux propriétés, et à nier la mission prophétique. Mais bien qu'ils soient d'accord sur la doctrine, quand un des deux partis a l'avantage sur l'autre, il ne respecte point la vie de ceux qui suivent le parti contraire, et ne leur fait aucune grâce.

Hasan n'eut point égard aux démarches de Moëzz; il entra en Égypte, vint jusqu'à Aïn-schems, assiégea le Caire, et se rendit maître du fossé. La perte de Moëzz étoit assurée, s'il n'eût gagné un des chefs de l'armée du Karmate, qui l'abandonna au plus fort de la mêlée. Hasan fut obligé de prendre la fuite : bientôt il perdit Damas. Après la mort de Hasan, arrivée en 366, les Karmates eurent encore quelques démêlés avec les princes voisins, jusqu'en l'année 375, où ils disparoissent en quelque sorte de

l'histoire. Cependant j'ai appris par les livres des Druzes, qu'ils régnoient encore à Lahsa en 422.

Ce que je viens de dire des liaisons étroites qui existoient, du moins sous le point de vue de l'origine commune et de la doctrine, entre les Ismaéliens d'Égypte ou Fatémites et les Karmates, ne s'applique pas avec moins de certitude aux Ismaéliens de Perse et de Syrie, connus sous les noms de *Molheds* et d'*Assassins* (1). On a bien aperçu que les Assassins de Syrie, si fameux dans l'histoire des croisades, dépendoient des Ismaéliens de Perse; mais on n'a pas assez connu les liaisons qui existoient entre ceux-ci et les Fatémites, et il est possible même qu'on ait été détourné de cette idée par ce qu'on lisoit du meurtre d'Amer-biahcam-allah, l'un de ces khalifes, tué par des Bateniens ou Ismaéliens.

M. de Guignes a cependant indiqué ce rapprochement, en disant que Hasan Sabbah, fondateur de la dynastie des Ismaéliens de Perse, avoit demeuré pendant quelque temps auprès de Mostanser-billah, khalife d'Égypte, et que la religion qu'il fonda avoit quelque rapport avec la secte dont étoient les Fatémites. L'auteur du Tableau général de l'empire Othoman en parle aussi, quoique d'une manière peu exacte, en disant que Hasan Homaïri, fondateur de la secte des Ismaéliens de Perse, étoit un scheïkh séducteur, qui, après avoir prêché en Perse et en Syrie en faveur des Fatémites d'Égypte, contre les Abbasides

Hist. des Huns, liv. x, t. III, p. 221 et 222.

Tom. I, p. 36.

(1) M. J. Mariti, connu par divers ouvrages, a publié à Livourne, en 1807, une histoire des Assassins, sous le titre de *Memorie istoriche del popolo degli Assassini e del vecchio della montagna, loro capo-signore.* Cette histoire est écrite sans aucune critique. L'auteur y fait descendre les Assassins des Curdes, et les confond mal-à-propos avec les *Schemsis* ou adorateurs du

de Bagdad,



de Bagdad, finit par débiter de faux commentaires sur l'Alcoran et par élever une nouvelle secte. M. l'abbé S. Assemani, de Padoue, dans une dissertation dont je parlerai plus loin, dit aussi, d'après l'auteur du Nighiaristan, que Hasan prêchoit en faveur des khalifes d'Égypte, contre les Abbasides. Mais ces légères indications ne suffisent pas pour prouver le rapport intime qui existoit entre les Fatémites d'Égypte et les Ismaéliens de Perse. Ce rapport est plus clairement indiqué par l'auteur du *Nizam altéwarikh*, abrégé chronologique de l'histoire des dynasties Orientales, dont j'ai donné l'extrait dans le tome IV des Notices et Extraits des manuscrits. Cet écrivain dit que Mostanser, khalife Fatémite d'Égypte, envoya à Hasan des patentes de gouverneur et de son lieutenant. *Not. et Extr. des manuscrits, t. IV, p. 686.*

L'histoire de la dynastie fondée par Hasan, et qui subsista cent soixante-dix ans, est encore peu connue. D'Herbelot, et après lui Marigny dans ses Révolutions des Arabes, et M. de Guignes dans le premier volume de l'Histoire des Huns, ont donné la suite des princes de cette dynastie, mais avec très-peu de détails. Le prélat Et. Évode Assemani, dans son Catalogue des manuscrits Orientaux de la bibliothèque des Médicis à Florence, a pareillement fait connoître la suite de ces princes, d'après des tables chronologiques des dynasties Orientales, écrites en langue Turque : il ne l'a accompagnée d'aucun fait. Dans la notice du *Nizam altéwarikh* dont j'ai déjà parlé, j'ai inséré *Pag. 252.*

Soleil et les *Yézidis*. On peut juger de son érudition par l'étymologie qu'il donne du nom des *Yézidis* : il prétend que ce nom veut dire *Jésuites, disciples de Jésus* (pag. 41). Il n'est pas plus exact dans ce qu'il dit des *Metoualis* et des *Naseris* ou plutôt *Nosaïris* (p. 47 et suiv.). En un mot, c'est un tissu d'erreurs et d'assertions hasardées.



ce que cet abrégé très-court m'offroit sur la même dynastie. Enfin M. l'abbé S. Assemani, de Padoue, a publié, dans le numéro de juin 1806 du journal qui s'imprime en cette ville, sous le titre de *Giornale dell' Italiana letteratura*, une dissertation où l'on trouve un peu plus de détails sur cette famille. Il les a puisés dans le Nighiaristan. Cela se réduit à quatre ou cinq pages, et il s'en faut beaucoup que l'on connoisse suffisamment par-là l'histoire de ces Ismaéliens.

Il est facile de suppléer à l'insuffisance de ces matériaux, en puisant dans le *Rouzat alsafa* de Mirkhond, où l'on trouve une histoire très-longue et très-détaillée de cette dynastie, et sur-tout de son fondateur Hasan ben-Sabbah. En joignant à cela ce que fournissent Elmacin, Abou'lféda, Abou'lfaradj et quelques autres écrivains, on suivra les progrès de cette puissance depuis son origine jusqu'à sa destruction.

M. Falconet, dans deux mémoires sur les Ismaéliens ou Assassins, insérés dans le recueil de l'Académie des belles-lettres, a très-bien développé plusieurs faits relatifs à ce sujet. Il a fait voir que les Assassins de Syrie étoient une dépendance des Ismaéliens du *Djébal* ou de la Perse, que le chef de la secte, *le Vieux de la montagne*, résidoit à Alamout, et que c'étoit à lui que ressortissoient les Ismaéliens de Syrie. Il a aussi discuté l'origine du nom d'*Assassins:* mais, comme il ne connoissoit point les langues Orientales, il n'a pu faire usage, dans ces recherches, que des écrivains Orientaux dont il existoit des traductions imprimées, et de quelques extraits d'Abou'lféda que lui avoit communiqués M. de Guignes, fort jeune alors; aussi ce travail de M. Falconet est-il demeuré très-imparfait. Cependant, comme il a fort bien établi l'identité des Ismaéliens de

Tom. XVII, p. 127 et suiv.

Perse et des Assassins de Syrie, je ne m'arrêterai point à discuter ce point historique ; je m'attacherai principalement à développer les rapports de cette branche d'Ismaéliens avec celle à laquelle appartenoient les khalifes d'Égypte ; après quoi je rechercherai l'origine du nom des *Assassins*. Je joindrai à cela quelques observations sur les divers noms donnés aux Ismaéliens dans les historiens Orientaux.

L'histoire des Ismaéliens de Perse que donne Mirkhond, est assez intéressante pour mériter d'être traduite en entier; mais, comme ce travail est étranger aux travaux de la Classe, je le réserve pour le recueil des Notices (1), et je vais seulement tracer ici un tableau rapide de leurs commencemens.

Schahristani et Ebn-Khaldoun nous apprennent que les Ismaéliens se divisent en deux branches ou sectes, ou, pour me servir de leur propre expression, en deux *prédications* دعوة, l'une ancienne, l'autre nouvelle. L'ancienne remonte à l'époque même de l'imam Ismaël, fils de Djafar Sadek, ou plutôt de son fils Mohammed, vers le milieu du troisième siècle de l'hégire; la seconde commence à Hasan ben-Sabbah, vers l'an 483 de la même ère.

Les mêmes auteurs disent que chacune de ces deux branches d'Ismaéliens a ses dogmes et ses opinions particulières; mais elles se réunissent toutes deux sur plusieurs points capitaux qui forment l'essence de leur système. Ainsi tous les Ismaéliens reconnoissent les droits d'Ali et de ses enfans après lui à l'*imamat*, c'est-à-dire, à la souveraine puissance spirituelle et temporelle, et ne tiennent

(1) Depuis que ce Mémoire est composé, ce morceau d'histoire a été publié en persan et en françois, dans le tome IX des Notices et Extraits des manuscrits, par M. Am. Jourdain. J'y ai joint quelques notes.

tous les princes qui ont exercé la souveraineté, au mépris des droits de la famille d'Ali, que pour des usurpateurs : ils n'admettent pas, comme beaucoup d'autres sectes des partisans d'Ali, une suite de douze imams. Les imams qu'ils reconnoissent sont au nombre de sept, et le septième est Ismaël, fils de Djafar Sadek : c'est de là qu'ils se donnent eux-mêmes le nom d'*Ismaéliens.* Ils croient qu'après Ismaël l'imamat est demeuré caché, et a reposé sur des personnages obscurs et ignorés des hommes : la vraie foi étoit alors confiée, comme un dépôt, aux daïs ou autres ministres, en attendant une nouvelle manifestation de l'imam. Elle a eu lieu en la personne d'Obaïd-allah, surnommé *le Mahdi,* qui, aidé du daï Abd-allah, fonda d'abord dans l'Afrique septentrionale la dynastie des khalifes Obaïdites ou Fatémites. Sous le quatrième prince de cette dynastie, l'Égypte fut ajoutée à leurs domaines; elle devint le centre de la puissance de ces pontifes, rivaux de ceux de Bagdad, et qui avoient un nombre infini de partisans dans les états de ces derniers, où ils entretenoient secrètement des *daïs* ou missionnaires, zélés pour la propagation de leur doctrine et prêts à profiter de toutes les occasions pour faire valoir leurs droits.

Hasan ben-Sabbah fut un de ces daïs. Son père se nommoit *Ali;* et si on l'appelle quelquefois *fils de Sabbah,* ou *fils de Mohammed ben-Sabbah,* c'est qu'il prétendoit descendre d'un personnage célèbre par ses vertus et par les miracles qu'on lui attribue, nommé *Mohammed ben-Sabbah Homaïri.*

Ali, père de Hasan, étoit un homme retiré du monde et livré à la vie mortifiée, mais qui passoit pour attaché à des opinions peu religieuses, et dont l'orthodoxie étoit fort suspecte. Pour détourner ces soupçons, il envoya son fils

à Nischabour, étudier sous un scheïkh célèbre par la pureté de sa foi, ses lumières et ses vertus, l'imam Mowaffek Nischabouri. Hasan y fit une étroite connoissance avec un personnage qui devint très-illustre sous le nom de *Nizam-almulc.* Cette liaison lui procura dans la suite l'avantage d'être attaché au service du sultan Melicschah Seldjoukide, auprès duquel il fut introduit par son ancien compagnon d'études, devenu vizir sous le nom de *Nizam-almulc.* Il chercha ensuite à supplanter son bienfaiteur : mais, ayant échoué dans ce projet par les intrigues et l'adresse du vizir, il se vit obligé à quitter la cour, et se retira d'abord à Reï, et ensuite à Ispahan, où il se tint caché chez le réïs Abou'l-fadhl. Hasan disoit lui-même (1) : « J'ai été élevé dès ma jeu-» nesse dans la doctrine des Schiites qui reconnoissent la » succession des douze imams : j'avois formé une liaison » avec un de ces sectaires qu'on nomme *réfik* رفيقان (j'ex-» pliquerai ce mot plus bas) ; il s'appeloit *Amir*[illegible]*Zarrab.* » J'étois persuadé que la doctrine de la secte des Ismaéliens » étoit d'accord avec celle des philosophes : aussi avois-je tou-» jours des disputes avec Amirèh, quand il vouloit prendre » le parti de la secte des Ismaéliens, ou qu'il attaquoit ma » croyance. Cependant ses discours firent impression sur » mon esprit ; et étant tombé dangereusement malade, » il me vint en pensée que la doctrine des Ismaéliens étoit » la vraie ; que si je ne l'avois pas adoptée, ce n'étoit que » par entêtement ; et que si je venois à mourir dans cet » état, je serois perdu sans ressource. Revenu de ma ma-» ladie, je fis connoissance avec un autre Ismaélien, puis » avec un daï, que je priai de m'admettre dans la secte.

(1) J'abrége un peu le récit de Mirkhond.

» Ensuite je fus moi-même promu au rang de daï, et en-
» voyé en Égypte pour y jouir du bonheur de voir l'imam
» Mostanser. » Mostanser, flatté sans doute d'une circonstance qui pouvoit étendre sa puissance en Asie, prodigua les honneurs à Hasan, sans cependant l'admettre en sa présence; le khalife s'informoit de tout ce qu'il faisoit, et en parloit d'une manière si avantageuse, que personne ne doutoit que Hasan ne parvînt bientôt à la place la plus éminente. Sur ces entrefaites, il survint une vive altercation entre Hasan et l'*émir-aldjoyousch* ou généralissime de l'armée du khalife, qui avoit la direction de la secte des Ismaéliens, au sujet de la désignation faite par Mostanser, de Nézar, l'un de ses fils, pour son successeur. Le khalife avoit révoqué cette disposition, et l'*émir-aldjoyousch* approuvoit cette mesure du prince. Hasan, au contraire, soutenoit l'irrévocabilité de la première disposition. Mostanser étoit pressé par l'*émir-aldjoyousch*, qui peut-être étoit jaloux du crédit de Hasan, de le faire arrêter et enfermer dans la forteresse de Damiette; mais, comme le khalife ne voulut pas s'y prêter, les ennemis de Hasan l'embarquèrent sur un vaisseau avec des Francs, et l'envoyèrent dans le Magreb. Après quelques aventures qui sembloient tenir du prodige, Hasan aborda en Syrie, se rendit à Alep, puis à Bagdad, de là dans le Khouzistan, puis à Ispahan, et enfin à Yezd et dans le Kirman, faisant par-tout ses fonctions de daï, et ne négligeant rien pour la propagation de sa secte. Il revint ensuite à Ispahan, puis dans le Khouzistan, où il demeura trois ans. De là il vint à Damégan, où il séjourna aussi trois ans, et fit beaucoup de prosélytes. Il se rendit ensuite à Djordjan, d'où il passa par Damawend et Kazwin dans

le Dilem. Enfin il se retira à Alamout, où il vécut occupé de la méditation et de la vie religieuse.

Il est inutile de raconter ici par quels moyens Hasan ben-Sabbah parvint à s'emparer de la forteresse d'Alamout, place située dans les environs de Kazwin, et qui appartenoit au sultan Melicschah : elle étoit gouvernée par un cotoual ou commandant, nommé *Mahdi*. Les prédications des daïs, sur-tout celles de Hosaïn Kaïni, avoient tellement multiplié dans ces cantons les partisans de la doctrine des Ismaéliens qui reconnoissoient pour souverain l'imam établi en Égypte, qu'il ne fut pas difficile à Hasan de forcer le cotoual à lui céder, pour 3000 dinars, une étendue de terre égale à la peau d'un bœuf; mais Hasan, aussi fin que Didon, se trouva, par ce marché, maître d'un vaste emplacement qui comprenoit toute la citadelle. Il donna à Mahdi une assignation de 3000 dinars sur le gouverneur de Kirdcouh, qui avoit secrètement embrassé son parti, et il l'obligea à se retirer. Maître d'Alamout (1), il envoya le daï Hosaïn Kaïni avec d'autres *réfiks*, pour convertir et amener à la soumission les peuples du Kouhestan, contrée qui fait partie du Khorasan, et qui est située vers l'extrémité sud-ouest de cette grande province.

Il y a ici une circonstance importante à remarquer. Je vais traduire littéralement le texte de Mirkhond.

« Quand Hasan fils de Sabbah fut maître d'Alamout, » il donna ordre de creuser un canal, et fit amener de

(1) Il faut prononcer *Alamout;* car, suivant Mirkhond et l'auteur du *Burhan-kati*, ce nom est formé de آلـه *aigle*, et آموت *nid*, dans la langue du pays; et cette place étoit ainsi nommée, à cause qu'elle étoit située, comme *le nid d'un aigle*, sur une roche escarpée.

» fort loin des eaux au pied de la forteresse. Il fit planter » au-dehors de la place des arbres fruitiers, et encouragea » les habitans à ensemencer les terres et à les mettre en » valeur. Par-là, l'air d'Alamout, qui étoit auparavant » très-malsain, devint pur et salubre. »

Ceci n'auroit-il pas servi à accréditer l'idée des jardins délicieux des Assassins, dont je parlerai plus loin ? Mais revenons à la suite des faits historiques.

Melicschah envoya des troupes contre Hasan, et elles firent inutilement le siége d'Alamout. Hasan, qui n'avoit alors avec lui que soixante-dix *réfiks*, tint tête aux assaillans; et, ayant reçu du dehors un renfort de trois cents hommes, il tomba de nuit sur les troupes du sultan, en fit un grand carnage, et prit un immense butin. La mort de Melicschah, arrivée en l'année 485 de l'hégire [1092 de J.C.], contribua ensuite à étendre et à consolider la puissance de Hasan.

Hasan avoit deux fils, qu'il fit mourir, l'un pour avoir bu du vin, l'autre parce qu'il étoit soupçonné d'avoir fait assassiner Hosaïn Kaïni. Le but de Hasan en cela étoit de faire connoître à tout le monde que son intention n'étoit point d'établir une souveraineté pour la faire passer à ses enfans. Il se livroit avec tant de zèle à l'administration de ses états, et donnoit tant de temps à répondre aux consultations qu'on lui adressoit touchant les dogmes de la secte, que, pendant trente-cinq ans qu'il passa à Alamout, il ne sortit que deux fois de son appartement pour monter sur la terrasse de son palais, et ne mit jamais le pied hors de la forteresse.

Je ne pousserai pas plus loin cet extrait historique. Il me

me suffira de dire que Hasan, lors de sa mort, arrivée en 519 de l'hégire, désigna pour son successeur Kia Buzurc-umid, dont les descendans conservèrent, sous le titre de *m[illegible]addam* مقدّم, la souveraineté d'Alamout et des autres lieux conquis par les Ismaéliens, et que, sous le règne du même Kia Buzurc-umid, on voit les Ismaéliens prendre les armes à l'effet de réduire un descendant d'Ali, nommé *Abou-Haschem,* qui vouloit se faire reconnoître dans le Ghilan pour imam. Les Ismaéliens sont encore nommés, à cette occasion, par Mirkhond, *réfikan.*

Finissons par quelques traits de l'histoire des Ismaéliens.

En 498, ils pillèrent et massacrèrent, près de Reï, une caravane formée de la réunion de pélerins de l'Inde et du Mawara'lnahr, ou de la Transoxane, qui se rendoit à la Mecque.

En 500, ils éprouvèrent un échec de la part du sultan Mélicschah.

Peu s'en fallut, en 502, qu'ils ne se rendissent maîtres de Schaïzer en Syrie.

En 519, mourut Hasan, fils de Sabbah, qui, dit Abou'lféda, interdisoit au commun des hommes la culture des sciences, et aux gens plus éclairés la lecture des livres des anciens philosophes.

La première conquête des Ismaéliens en Syrie est Panéas; ils s'en rendirent maîtres en 523.

En 525, ils prirent Mesyat (1) en Syrie: cette place y devint leur chef-lieu.

(1) Ce nom a été écrit et lu de bien des façons, et l'on pourroit douter s'il faut écrire مصيات *Mesyat,* ou مصياف *Mesyaf.* Schultens, dans l'*Index geograph.* qu'il a mis à la suite de la Vie de Saladin par Boha-eddin, lit مصيات *Masyat;* Kœhler, au contraire (*Tab. Syr.* p. 20, not. 82),

En 559, Hasan, fils de Mohammed, et petit-fils de Kia Buzurc-umid, abolit toutes les pratiques de l'islamisme, et au nom d'un imam caché, dont il prétendoit avoir reçu un ordre exprès pour cela, il donna à ses sujets toute liberté de boire du vin, et de se permettre tout ce que défend la loi Musulmane. Il publia que la connoissance du sens allégorique des préceptes rendoit inutile l'observation de la lettre, et mérita à la secte le nom de *Molheds* ou impies.

Hasan, suivant Mirkhond et l'auteur du *Nighiaristan*, régna peu d'années : il mourut en 561 [1165], et son fils Mohammed, qui imita son impiété, régna quarante-six ans, et mourut en 606 [1209]. Au contraire, suivant l'auteur du *Nizam altéwarikh*, Hasan régna cinquante ans, et mourut en 607 [1210] : son fils n'eut qu'un règne très-court. Selon que l'on admet l'un ou l'autre de ces récits, l'ambassade du Vieux de la montagne au roi de Jérusalem Amaury I.er tombe sous le règne de Hasan ou sous celui de son fils. Il est donc vrai, comme le dit Guillaume de Tyr, que le

soutient qu'il faut lire مصياف *Mesyaf.* Reiske (*Annal. Mosl.* t. III, p. 485) n'ose décider entre les deux leçons; il penche cependant pour la seconde. Renaudot (*Hist. patr. Alex.* p. 541) écrit *Mosiab.* On ne trouve ce nom de lieu, ni dans le Kamous, ni dans le Dictionnaire des homonymes géographiques de Yakout; mais dans le مراصد الاطلاع on lit مصيات. *Mesyath.*

Je suis convaincu que le vrai nom de ce lieu est *Mesyat* مصيات. Dans la lettre Latine apocryphe rapportée dans la Chronique de Nicolas de Treveth, on lit *Messiat.* Voici le passage : *Leopoldo, duci Austriæ, Vetus de monte, salutem . . . . Et sciatis quod litteras fecimus istas in domo nostra ad castellum nostrum MESSIAT, in dimidio septembris, anno ab Alexandro 1505.* (Voy. *Veter. aliq. scriptor. Spicil. op. D. L. Achery,* to. III, pag. 175.) Dans le mémoire de M. Rousseau sur les Ismaélis et les Nosaïris de Syrie, publié dans les Annales des voyages, *tom. XIV, p. 271 et suiv.*, ce lieu est nommé *Mesiade.*

prince qui l'envoya avoit banni toutes les pratiques de la religion Musulmane, renversé les mosquées, permis l'usage du vin et de la chair de porc, et les unions incestueuses. Quand on connoît les livres des Druzes, on croit aisément que ce même prince pouvoit avoir lu les livres saints des Chrétiens, et avoir conçu le desir, non pas d'embrasser la religion Chrétienne, mais d'en connoître plus à fond la doctrine et les pratiques.

En 588, meurt Sinan, chef des Ismaéliens de Syrie, et fondateur de la puissance de cette secte dans cette contrée.

En l'année 608, tous les Ismaéliens, tant de Syrie que de Perse, reprennent, par ordre de Djélal-eddin Hasan, émir d'Alamout, et sixième prince de cette dynastie, les signes extérieurs de la religion Musulmane, qu'ils avoient quittés par ordre de l'aïeul de ce prince, Hasan, fils de Mohammed et petit-fils de Kia Buzurc-umid.

En 644, des ambassadeurs d'Ala-eddin, émir des Ismaéliens de Perse, se trouvent à un *couriltaï* ou assemblée générale des chefs des tribus Mogoles pour l'élection d'un khan des Tartares.

En 668, le sultan Bibars entre sur les terres des Ismaéliens de Syrie, et leur prend Mesyat.

Enfin le même prince, en 670, met fin à leur puissance en Syrie (1).

Elle avoit fini dans le Kouhestan dès 653, par la soumission du prince des Ismaéliens, Rocn-eddin Khourschah, à Holagou, la destruction d'Alamout, et le mas-

(1) Mirkhond rapporte que Rocn-eddin, après sa soumission à Holagou, envoya des ordres aux gouverneurs des places qu'il avoit dans la Syrie, de remettre ces places aux officiers de Holagou.

sacre de la famille de Rocn-eddin et d'un grand nombre de Molheds.

Lorsque je dis que les Ismaéliens ont été détruits, tant en Perse qu'en Syrie, avant la fin du VII.e siècle de l'hégire, il faut entendre cela, non pas de leur secte, mais de la souveraineté qu'ils avoient fondée. On les voit encore plus d'une fois, postérieurement à cette époque, paroître dans l'histoire, et continuer à exercer le métier d'assassins, qui les avoit rendus si redoutables. Un des faits de ce genre sur lesquels les historiens Orientaux nous ont transmis le plus de détails, est leur conspiration plusieurs fois réitérée contre Karasankor. Cet émir, qui avoit été gouverneur ou vice-roi d'Alep pour le sultan d'Égypte Mélic-alnaser Mohammed, fils de Kélaoun, avoit été obligé de quitter les états de ce sultan, et de se retirer auprès des Mogols de Perse, descendans de Holagou, et auxquels commandoit alors Oldjaïtou-khan, nommé aussi *Khoda-bendèh*. Le sultan, qui le voyoit avec peine à l'abri de sa vengeance, essaya plusieurs fois de le faire assassiner par des Ismaéliens qu'il envoya exprès pour cela. Il en dépêcha à cet effet, en une seule fois, trente-quatre, qui étoient des gens domiciliés à Mesyat, ancien chef-lieu des Ismaéliens de Syrie. Karasankor échappa à leurs coups, et eut recours au même moyen, avec aussi peu de succès, pour faire périr le sultan. Cent vingt-quatre assassins Ismaéliens envoyés ensuite par Mélic-alnaser pour tuer Karasankor périrent victimes de sa vengeance, sans avoir pu exécuter leur projet. Les Ismaéliens avoient même encore, à cette époque, un chef à Mesyat; car Makrizi nous apprend que le sultan s'adressa à lui, et lui donna beaucoup d'argent pour qu'il

lui envoyât quelques-uns de ses gens. Dans le récit de ces aventures, c'est toujours Mesyat qui paroît la résidence et l'asile de ces Assassins. Le sultan traita ensuite avec Karasankor et le vizir du prince Mogol, et s'engagea à ne plus envoyer d'Ismaéliens pour les assassiner ; mais il observa mal ces conditions. Il chargea de nouveau de l'exécution de son projet un Ismaélien qu'on lui avoit envoyé de Mesyat, et qu'il nourrit trente-quatre jours avant de lui donner ses ordres et de l'expédier, lui fournissant chaque jour à boire et à manger, autant qu'il en auroit fallu pour plusieurs personnes. Cet homme, par une méprise, tua un autre émir pour Karasankor. En vain plusieurs de ces meurtriers furent mis à la torture, on n'en tira jamais aucun aveu.

La secte des Ismaéliens subsiste encore aujourd'hui, comme je le dirai plus loin.

Je passe à l'origine du nom des *Assassins.*

J'ai dit, au commencement de ce Mémoire, que les Ismaéliens ou Baténiens étoient connus, dans les historiens des croisades, sous le nom d'*Assassins.* Ce nom a été prononcé et écrit de diverses manières, soit, comme le dit M. Falconet, par la faute des copistes, soit par l'ignorance des auteurs mêmes. Parmi ces variations, celles qui ont le plus d'autorité sont les suivantes : *Assassini, Assessini, Assissini* et *Heissessini.* Cette dernière, tirée d'Arnold de Lubeck, a l'avantage de conserver l'aspiration qui doit se trouver dans le mot original, puisque Benjamin de Tudèle écrit en hébreu *Haschischin* par un *heth,* et que les auteurs Grecs l'écrivent par un χ, nommant ces sectaires

Hist. patr. Al. p. 470.

χασισιοι (1). Renaudot écrit aussi *Hassissini*, et quelquefois *Hassassini;* mais il ne donne pas l'étymologie de ce mot (2).

Dict. étymolog. de la langue Françoise, édit. de 1750.

On a proposé diverses étymologies du mot *assassins*. Je ne ferois pas mention de l'opinion de M. de Caseneuve, qui veut dériver le nom des *Assassins* de l'ancien mot Teuton *sahs*, *sachs*, *sæhs*, coutelas, parce qu'elle semble se réfuter d'elle-même, rien n'étant moins naturel que de chercher dans le langage des Teutons l'origine d'une dénomination Orientale, si ce savant n'avoit cru pouvoir prouver que ce nom ne venoit point des langues de l'Asie et étoit inconnu aux Sarrasins, par l'autorité de Guillaume, archevêque de Tyr, qui dit : *Hos tam nostri quàm Saraceni, nescimus unde deducto vocabulo*, Assissinos *vocant*. M. de Caseneuve pousse évidemment beaucoup trop loin la conséquence qu'il tire de ce passage, dans lequel Guillaume convient qu'il ignore l'origine de ce nom, mais ne dit nullement qu'elle étoit ignorée des Sarrasins.

Gesta Dei per Fr. t. I, p. 994.

Dict......

M. Court de Gébelin dérive aussi le mot *assassin*, du teuton *sachs;* mais le même mot, comme signifiant la *dynastie des Assassins*, lui paroît venir de شاه شاه *roi des rois*.

Vet. Pers. rel. histor. p. 493.

Th. Hyde, qui n'avoit sans doute jamais rencontré la dénomination dont il s'agit dans aucun écrivain Arabe, a cru que ce devoit être le mot *hassas* حساس, dérivé de la racine *hassa* حس, qui signifie, entre autres choses,

(1) Si on lit χασιοι dans Anne Comnène et Nicétas, c'est certainement une faute de copiste. M. l'abbé S. Assemani a cru que χασιοι pouvoit être le mot Arabe قاسى *dur* (il a voulu écrire قاسى); mais cette étymologie ne peut être admise, et nous ne voyons point que les Ismaéliens soient nommés ainsi par aucun écrivain Oriental.

(2) *Illa Bateniorum secta, qui posteà* Hassissin *ab Arabibus, à nostris* Assassini *appellati sunt.*

tuer, exterminer. Cette opinion a été suivie par Ménage et par M. Falconet. M. de Volney a aussi adopté cette étymologie, sans en citer aucun garant. *Voy. en Ég. et en Syr. 3.e édit. t. I, p. 404.*

Benjamin de Tudèle parle en deux endroits des Assassins : il écrit leur nom, la première fois en parlant des Assassins de Syrie, par un *heth*, אלחשישין ; dans le second passage, parlant des Ismaéliens de Perse, qu'il nomme *Molahat* מולחאת, par corruption, pour *Mélahedèh* ملاحدة (1), il dit qu'ils reconnoissent l'autorité du vieillard qui réside dans le pays des *Caschischin* אלכשישין, comme l'a bien rendu Baratier, et non, comme l'avoit ridiculement traduit Constantin Lempereur, *seniorem suæ regionis Alcaschischin, quasi senes dicas, appellantes*. Je remarque ceci pour qu'on ne s'imagine pas, sur une fausse autorité, que le nom des *Assassins* signifiât *vieillard*, suivant l'opinion de Benjamin de Tudèle. Je ne sais si quelque manuscrit de cet écrivain Juif ne porteroit pas aussi, dans le second passage, *Haschischin* par un *heth*, au lieu d'un *caf*; au reste, la substitution du *caf* au *heth* ne surprendra point les personnes instruites dans les langues de l'Orient. J'ajoute qu'en citant Benjamin de Tudèle, je ne prétends pas garantir la réalité de son voyage : mais, quoique vraisemblablement il n'ait

Itiner. D. Benjaminis, p. 32.

Ibid. p. 89.

(1) Constantin Lempereur et Baratier ont cru que *Molhat* étoit, dans Benjamin, le nom d'un pays où demeuroient les Assassins. Le premier a traduit, *in regionem Molhath, ubi populi degunt qui*, &c.; le second a dit, *au pays de Molhat, où sont des peuples* (Voy. de Rabbi Benjamin, *tom. I, p. 176*) : c'est une faute. Benjamin a bien su que *Molhat* n'étoit pas le nom d'un pays, mais celui d'un peuple; car il dit : « De là il y a quatre » journées de marche jusqu'à la terre » des *Molhat :* ce sont des peuples » qui, &c. (Mém. de l'Acad. des Inscript. *t. XVII, p. 159*). » M. Falconet n'a point évité cette méprise.

jamais vû une grande partie des pays qu'il décrit, on ne peut nier qu'il n'ait eu d'assez bons matériaux.

Le savant auteur de la *Bibl. Or. Clem. Vaticana*, Joseph-Simon Assemani, ayant trouvé, dans le territoire de *Tacrit* en Mésopotamie, une ville nommée par les Arabes, *Hasasa* حصاصة, et par les Syriens, *Beth-hasosonoyé* ܒܝܬ ܚܨܘܨܢܝܐ, ou *Hasosonitho* ܚܨܘܨܢܝܬܐ, s'est imaginé que c'étoit de là que les *Assassins* dont les historiens des croisades ont parlé, avoient pris leur nom. Une telle conjecture ne repose sur aucun fondement historique, et ne méritoit pas d'être adoptée par l'auteur de l'*Oriens Christianus*. L'orthographe de ce nom n'a aucun rapport avec celle du véritable nom Arabe des *Assassins*. M. Falconet a rejeté cette conjecture d'Assemani; mais, par une autre méprise, il a confondu حصصة *Hassasa* (1) avec أعزاز *Azaz*, ou عزاز *Ezaz*, ville de Mésopotamie, quoique ces deux noms n'aient aucune consonne commune entre eux.

T. II, p. 214, 215, 320.

Ibid. Dissert. de Monophyt. n.° IX.

Tom. II, col. 1584.

Mém. de l'Académie des Inscr. t. XVII, p. 163.

M. Falconet a indiqué une autre origine du nom des *Assassins*, origine qu'il rejette lui-même, mais que je ne dois pas omettre, parce qu'elle pourroit trouver des approbateurs, et qu'effectivement elle a eu l'approbation de D. Carpentier, auteur du *Glossarium ad script. medii ævi*. D'ailleurs cela me donnera lieu de faire quelques observations utiles. Abou'lféda, dans sa Description de la Syrie, observe que *Mesyat*, ville qui étoit le chef-lieu de la secte des Ismaéliens en Syrie, est située sur la montagne nommée *Djabal-assikkin* جبل السكين. Comme *sikkin* veut

Tab. Syriæ, p. 19.

(1) *Hasasa* حصاصة, dit l'auteur du Kamous, est un bourg proche de Kasr-ben-Hobeïra.

dire

dire *couteau, poignard*, le nom de cette montagne peut signifier *montagne du Couteau*, et il semble qu'il y ait quelque analogie entre cette dénomination, les atrocités reprochées aux *Assassins*, et leur nom même d'*Assassins*.

« Nous avons vu, dit M. Falconet, le mont *Assikkin*, » la montagne du Poignard, être le domicile du comman- » dant des *Assassins* en Syrie; les couteaux dont les *Assas-* » *sins* se servoient, nommés *sikkin;* leur souverain quali- » fié, par Jacques de Vitry, du titre de *magister cultellorum;* » ses sujets appelés *cultelliferi* dans Mathieu Paris, *sicarii* » même, dans Guillaume de Neubridge... Mais, ajoute » M. Falconet, toutes ces rencontres, quelqu'heureuses » qu'elles soient, ne forment qu'une de ces allusions qui » ne sont que trop souvent séduisantes dans la recherche » de l'origine des mots, et ne sauroient prévaloir sur » l'étymologie que nous avons d'abord proposée. »

Mém. de l'Académie des Inscr. t. XVII, p. 163.

Cette étymologie préférée par M. Falconet est, comme je l'ai déjà dit, celle que Hyde avoit proposée.

Les réflexions de M. Falconet sont très-justes : mais on peut ajouter, pour leur donner encore plus de poids, 1.° qu'il n'y a réellement pas une ressemblance bien grande entre le mot *alsikkin* ou *assikkin* et le nom des *Assassins;* 2.° qu'il n'est pas certain que *Djabal-assikkin* signifie *la montagne du Poignard*. Abou'lféda ne le dit point. On lit, il est vrai, dans la traduction de Kœhler : *De hac denominatione montis, quâ* Assekkin *vocatur, quod cultrum significat, mirificè commentus est Ibn Saïd.* Mais ces mots, *quod cultrum significat*, sont ajoutés par le traducteur, et nous ignorons l'origine singulière que donnoit à cette dénomination Ebn-Saïd[a], dont l'ouvrage ne nous est point parvenu. Peut-être

[a] *Michaelis Descriptio Ægypti, pag. 36; Reiske, dans la Biblioth. Or. de d'Herbelot, édit. de la Haye, 1779, t. IV, p. 754; Rommel, Abulf. Arab. Desc. p. 7.*

Sekkin est-il ici un nom d'homme, et faut-il traduire *la montagne de Sekkin.* Ce qu'il y a de certain du moins, c'est qu'un personnage nommé *Sekkin* a joué un grand rôle dans ce pays, vers le temps de Hakem et de l'établissement de la religion des Druzes, et que nous avons, dans le recueil des livres sacrés de cette secte, un diplôme daté de la dixième année de l'ère de Hamza, 418 de l'hégire, par lequel Sekkin fut nommé surintendant ou inspecteur général d'un diocèse, ou province ecclésiastique, désigné sous le nom de la *presqu'île de la Syrie supérieure,* et qui paroît avoir eu pour limites, au midi l'Arabie, au nord Hamat et son territoire, l'Irak à l'orient, et à l'occident la Méditerranée. Il étoit autorisé à avoir sous lui douze daïs ou missionnaires, et quelques autres ministres d'un rang inférieur. Les écrits des Druzes nous apprennent aussi que Sekkin ne se contenta pas de ce grade, et voulut s'arroger à lui-même un rang plus élevé dans la hiérarchie; qu'il commit beaucoup de brigandages qui rendirent odieux le nom des Druzes; enfin qu'il introduisit dans la religion, des nouveautés, un culte idolâtre et d'autres abominations (1). Ce Sekkin est vraisemblablement le même dont Abou'lféda raconte les intrigues et la mort sous l'an 434, en ces termes:

Man. Ar. de la Biblioth. du Roi, n.° 158.

« En cette même année, au mois de redjeb, se souleva à » Misr un homme appelé *Sekkin,* qui ressembloit à Hakem. » Il prétendit être Hakem; il fut suivi d'une troupe de gens » qui comptoient sur le retour de Hakem. Ces gens mar-

Annal. Mosl. t. III, p. 119.

(1) *Voyez* ce que j'ai dit de Sekkin et de sa doctrine, dans mon Mémoire sur le culte que les Druzes rendent à la figure d'un veau, inséré dans le tome III de ce recueil, *pag. 111 et suiv.*

» chèrent donc vers le palais, dans le moment où le kha-
» life étoit seul et retiré dans ses appartemens, en criant:
» *Voici Hakem.* Ceux qui gardoient la porte en ce moment
» furent d'abord saisis d'effroi; mais ensuite, soupçonnant
» quelque erreur, ils arrêtèrent Sekkin, et il fut mis en croix
» avec ses partisans. »

Au reste, je ne donne ceci que comme une conjecture, à laquelle on pourroit même opposer que *Sekkin*, comme nom propre d'homme, n'a pas ordinairement d'article. Il est bon cependant d'observer que, dans un des écrits dirigés contre Sekkin, il est dit qu'*il met sa confiance dans les montagnes où il fait sa résidence;* ce qui fortifie beaucoup ma conjecture.

Trad. manus. des livres religieux des Druzes. t. II, p. 1000.

Passons à une autre étymologie, ou plutôt à deux étymologies différentes, proposées par un savant dont l'autorité est d'un grand poids quand il s'agit de littérature Arabe. C'est de Reiske que je veux parler. Cet habile orientaliste suppose que le mot *assassins* n'est qu'une corruption, et que les Ismaéliens ou Baténiens étoient nommés حسانيين *Hassanini* ou *Hassanici*, du chef de leur secte, Hasan ben-Sabbah. « Peut-être aussi, dit-il, comme ce nom est
» souvent écrit *chassassin*, ce que les Allemands rendent
» par *schassasin*, leur nom étoit-il en arabe *djassas* جساس :
» ce mot se prononce à-peu-près en arabe, comme en
» françois, *chassas*, ou en allemand, *schassas*, et veut dire
» *espion.* » Je n'ai pas besoin de m'arrêter à discuter ces deux étymologies, dont la première est fondée sur une supposition très-hardie, la seconde est dépourvue de toute vraisemblance. Il suffit de dire que si Reiske eût, comme moi, rencontré le nom des *Assassins* écrit en lettres Arabes,

Annal. Mosl. tom. III, annot. (251), p. 714.

il n'auroit hasardé ni l'une ni l'autre de ces conjectures.

Une étymologie bien différente et beaucoup mieux fondée en apparence, est celle que M. l'abbé Simon Assemani, professeur de langues Orientales au séminaire de Padoue, a proposée nouvellement dans la dissertation dont j'ai déjà parlé, et qui se trouve insérée dans le n.° de juin 1808 du Journal littéraire de Padoue. Elle a pour titre *Ragguaglio storico-critico sopra la setta Assissana, detta volgarmente degli* ASSASSINI.

« Pendant, dit M. Simon Assemani, que je me trouvois » à Tripoli de Syrie, ville voisine de certaines montagnes » qui renferment un reste de cette secte, j'ai souvent en- » tendu lâcher ce brocard rimé contre ceux qui venoient » à la ville pour leurs affaires, *Assissani la moslem we la* » *nasrani*, الصيصانى لا مسلم ولا نصرانى, *l'Assissani n'est ni* » *Musulman, ni Chrétien ;* ce qui veut dire que ces gens » n'ont aucune religion, précisément parce que, suivant la » doctrine de Hasan, ils n'ont aucun culte extérieur (1). » Observons que les historiens des croisades ont transposé » ici les deux voyelles *i* et *a*, et qu'au lieu d'*Assissani* » ils ont dit *Assassini ;* et c'est ainsi que ce nom a passé » dans notre langage, pour désigner les scélérats qui com- » mettent un homicide de guet-apens. C'étoit par-là, en » effet, que se distinguoient les souverains de cette secte, » qui envoyoient par-tout leurs sicaires pour massacrer » quiconque leur déplaisoit.

(1) Ce que dit là M. Assemani n'est pas vrai en général des Ismaéliens, et ne l'a été, relativement aux Molheds ou Ismaéliens de Perse, que sous le règne de Hasan ben-Mohammed, et sous celui de son fils, pendant cinquante ans environ. *Voyez* ci-dessus, *pag. 18.*

» *Assissani*, ajoute le même écrivain, vient d'*assissa*
» الصيصة, *roche, forteresse, lieu fort et qui offre une retraite*
» *sûre;* et de là *Assissani* الصيصانى, en arabe, signifie un
» homme qui habite des rochers et des lieux forts, comme
» nous dirions *un montagnard, un habitant des montagnes.* »

Quelque estime que j'aie pour les talens de M. l'abbé Assemani, je ne puis point admettre son opinion sur l'origine du nom des *Assassins*. Voici mes raisons: 1.° *sisa* صيصة, ou plutôt *sisiya* صيصية, ne signifie pas proprement un *rocher*, mais, en général, tout ce qui sert à la défense, *la corne d'un bœuf, l'ergot d'un coq, le bois d'une antilope*, et par la même raison une *citadelle*, une *place forte*. 2.° صيصانى ne seroit point formé régulièrement de صيصية, ce devroit être صيصى; au contraire, صيصانى est formé régulièrement de صيصان, pluriel de صوص, *poulet*, d'où se forme aussi le verbe صوّص, *piauler comme un petit poulet;* du pluriel صيصان doit se former صيصانى, *marchand de petits poulets*, comme de دجاجات, pluriel de دجاجة, *poule*, se forme دجاجاتى, *marchand de volailles;* de كُتُب, pluriel de كتاب, *livre*, كُتُبى, *libraire;* de لُبود, pluriel de لبد, *feutre*, لُبودى, *marchand de feutres;* de صناديق, pluriel de صندوق, *coffre*, صناديقى, *marchand de coffres;* de حوايص, pluriel de حياصة, *ceinturon*, حوايصى, *marchand de ceinturons*. Le proverbe rapporté par M. Assemani peut donc s'appliquer aux montagnards ou aux villageois qui viennent vendre des volailles dans les villes, et il voudra dire que ces gens-là sont des hommes sans bonne foi et grossiers, n'appartenant, à cause de leur profonde ignorance, à aucune religion.

Je dois observer d'ailleurs que ce proverbe a cours aussi d'une autre manière; qui pourroit bien être plus conforme à son origine. Au lieu de الصيصانى, on dit souvent الساسانى, comme je le tiens de M. Michel Sabbagh d'Acca; ce qui signifie *de la famille de Sasan.* Or ce dernier terme est employé par les Arabes pour désigner un *vagabond,* un *aventurier,* un *homme qui court le monde afin de gagner de l'argent sans rien faire.* C'est en ce sens que Hariri fait dire, dans sa quarante-neuvième séance, à Abou-Zeïd Saroudji, personnage de ce genre :

ولم ار ما هو بارد المغنم لذيذ المطعم وافى المكسب صافى المشرب
الا الحرفة التى وضع ساسان اساسها ونوّع اجناسها.......... اذ
كانت المتجر الذى لا يبور والمنهل الذى لا يغور والمصباح
الذى يعشو اليه الجمهور ويستصبح به العُمى والعُور وكان اهلها
اعزّ قبيل واسعد جيل............ لا يتخذون اوطانًا ولا يتّقون
سلطانًا ولا يمتازون عمّا تغدوا خماصًا وتروح بطانًا.............
إنّ الارتكاض بابها والنشاط جلبابها والفطنة مصباحها
والقحة سلاحها..........ولا تَسْئَم الطلب ولا تملّ الدأب فقد كان
مكتوبًا على عصا شيخنا ساسان من طلب جلب ومن جال نال

Je n'ai pas trouvé de gain plus facile, de subsistance plus agréable, de profession plus lucrative, de ruisseau dont l'eau soit plus pure, que le métier institué par Sasan, et dont il a imaginé diverses modifications..................C'est un commerce qui ne languit jamais, un réservoir dont l'eau ne s'épuise point, un flambeau à la lueur duquel se rassemblent un grand nombre d'hommes, et qui éclaire les aveugles et les borgnes. Ceux qui

exercent cette profession, sont le peuple le plus heureux, la race la plus fortunée.......Ils n'ont point de demeure fixe, ils ne craignent aucune autorité : il n'y a nulle différence entre eux et les oiseaux qui se lèvent le ventre creux et se trouvent au soir la panse pleine.............Mais la première condition pour exercer cette profession, c'est de se donner beaucoup de mouvement; la première qualité requise, c'est une grande activité. Un esprit fécond en ressources doit être le flambeau de celui qui l'embrasse; l'impudence, l'armure dont il faut qu'il soit muni....... Ne vous lassez donc point de chercher, ne vous rebutez pas de faire toute sorte de diligence; car il étoit écrit sur le bâton de notre chef *Sasan :* Quiconque cherchera, trouvera; quiconque ira et viendra, obtiendra.

C'est aussi dans le même sens que, dans la seconde séance, Hariri dit, en parlant du même Abou-Zéïd :

فيدّعي تارة انه من آل ساسان ويعتزي مرّة الى اقيال غسان

Il forgeoit toute sorte de généalogies pour se faire valoir, et il n'y avoit aucun moyen de tirer de l'argent qu'il ne mît en pratique : tantôt il disoit être de la famille de *Sasan*, et tantôt il se donnoit pour un descendant des rois de Gassan.

Motarrézi, commentateur de Hariri, explique ainsi le mot *Sasan :*

راس الشحاذين وكبيرهم وهو ساسان الاكبر ابن بهمن بن اسفنديار بن كشتاسف الملك وكان من حديثه على ما ذكر ابن المقنّع انه لما حضر بهمن الموت دعا بابنته هماى وهي حامل وكانت من اكمل الناس جمالا واعقل اهل ذلك العصر من العجم فامر بالتاج فوضع على راسها وملّكها من بعده وامرها ان ولدت غلاما ان يقوم بامر الملك فحين ادرك ابنها وبلغ ثلثين

سنة سلّمت اليه الملك فكان ابنه ساسان بن بهمن حينيذ رجلا ذا روآء وادب وعقل وكمال فلم يشك الناس ان الملك يفضى اليه فلمّا فوّض ابوه الملك الى اخته هماى انف ساسان من ذلك انفا شديداً فانطلق فاشترى غنما وساقها الى الجبل بنفسه فجعل يرعاها مع الاكراد غيظا ممّا صنع به ابوه فى تقصيره به وصرفه الملك الى اخته فمن ثمّ يعتبر ساسان الى اليوم براعى الغنم فيقال ساسان الكردى وساسان الراعى ثمّ نسب اليه كل من يكدى او يباشر امرا حُقيرا من العُمى والعُور والمشعوذين والكلّابين والقرّادين وامثالهم وان لم يكونوا من اولاده وهم جمع كثير وجمّ غفير واجناس لا موتلفة وانواع مختلفة ذكرهم ابو دلف الخزرجى فى قصيدته التى قالها على لسانهم وبيّن فيها حِرَفهم العجيبة وصنائعهم الغريبة وما لهم من نوادر الخرافات وفنون الاصطلاحات وهى تعرف بالساسانية وقد شرحها الصاحب بن عبّاد فمن طالعها وجد مجمل ما ذكرت مفصّلا فيها

Sasan, dit-il, est le chef des mendians et leur patron. Le Sasan dont il s'agit est Sasan l'ancien, fils de Bahman, fils d'Esfendiar, fils du roi Ghischtasf. Voici comment son histoire est racontée par Ebn-Almokanna (1). Quand Bahman fut près de mourir, il fit venir sa fille Homaï, qui étoit enceinte. Elle surpassoit tous les mortels en beauté, et personne, parmi les Perses de ce temps-là, ne l'égaloit en

(1) Lisez *Ebn-Almokaffa*. C'est l'auteur de la traduction Arabe des fables de Bidpai, connue sous le nom de *Livre de Calila et Dimna*.

en sagesse. Ensuite le roi se fit apporter la couronne, la mit sur la tête de sa fille, et la déclara reine après lui, ordonnant que, si elle mettoit au monde un enfant mâle, elle conserveroit l'administration du royaume, jusqu'à ce que son fils eût atteint l'âge de trente ans, époque à laquelle elle lui remettroit le gouvernement. Sasan, fils de Bahman, étoit un homme d'une belle figure, bien élevé, et plein de sagesse et de toute sorte de perfections; personne ne doutoit qu'il ne dût hériter du trône. Bahman ayant donc disposé de son royaume en faveur de Homaï, sœur de Sasan, celui-ci en ressentit un dépit violent, s'en alla, acheta des brebis, les conduisit lui-même vers les montagnes, et s'occupa à les faire paître, habitant au milieu des Curdes, le tout par un effet de la colère qu'il avoit conçue, à cause du mépris que son père avoit témoigné pour lui en lui ôtant la couronne pour la donner à sa sœur. Depuis ce temps jusqu'à ce jour, le nom de *Sasan* a été pris métaphoriquement pour indiquer un homme qui conduit un troupeau de brebis, et l'on dit *Sasan le Curde*, ou *Sasan le berger.* On dénomme de là *Sasani* tout homme qui mendie, ou qui fait un métier vil, comme les aveugles, les borgnes, les joueurs de gobelets, ceux qui dressent et montrent des chiens ou des singes, et les autres gens de cette espèce, quoiqu'ils ne descendent pas de ce Sasan. Le nombre de ces hommes est très-grand, et il y en a beaucoup de classes et d'espèces différentes. Abou-Dolaf Khazradji en parle dans le poème où il décrit, en les faisant parler eux-mêmes, tous leurs métiers, leurs jongleries, leurs contes, et l'argot dont ils se servent entre eux. Ce poème, connu sous le nom de *Sasaniyyèh*, a été commenté par Saheb ben-Abbad; en le lisant, on y trouvera dans le plus grand détail ce que j'ai dit en raccourci.

On conçoit, par ce qu'on vient de lire, combien le proverbe, *c'est un Sasani, il n'est ni Musulman ni Chrétien*, présente un sens convenable, mais qui n'offre aucun rapport avec les *Assassins*.

Depuis M. Assemani, un autre orientaliste, dans le premier numéro du journal intitulé *les Mines de l'Orient*, en rejetant l'étymologie de Hyde, qu'il attribue à M. de Volney, a proposé de dériver le mot *Assassins* de عسس, *guet nocturne*.

J'apprends aussi de M. Dominique Sestini, qu'un savant Arménien, consulté sur l'étymologie de ce même mot, le dérivoit de حيش حيش, *ramassis de gens de toute espèce*.

La première de ces deux étymologies auroit pu être admise, si l'on en étoit réduit, à cet égard, à des conjectures; la seconde n'est pas même proposable.

Puisque j'ai fait mention plus haut des Mémoires historiques sur les Assassins et le Vieux de la montagne par Mariti, je dois dire ici que cet écrivain se déclare pour l'une des étymologies les moins vraisemblables qui avoient été proposées du nom des *Assassins*. Il croit que leur véritable nom étoit *Arsasides* ou *Arsacides*, et qu'ils étoient ainsi appelés parce que les premiers fondateurs de cette peuplade, qui, transportée en Syrie, y fut connue sous le nom d'*Assassins*, étoient des Curdes qui habitoient originairement dans les environs et sous la juridiction de la ville d'*Arsacia*. Ce seroit perdre le temps que de s'arrêter à réfuter un tel système.

On sera peut-être surpris que je n'aie pas parlé jusqu'ici d'une autre étymologie rapportée par Ménage, et dont l'auteur est M. Étienne Lemoine, ministre de la religion réformée, à Rouen. Elle se trouve dans une lettre de Lemoine à Ménage, que celui-ci a publiée dans son *Dictionnaire étymologique de la langue Françoise*, au mot *Assassins*. Je n'en rapporterai que ce qui a trait à mon sujet.

« Le mot *Assassin*, dit M. Lemoine, a été dit du Vieux » de la montagne, roi des *Assassins*, qui est ainsi nommé, » comme qui diroit *roi des herbages*, *des prés*, *des jardins*. » En effet, ce roi occupoit, au pied du Liban, une terre » fort bonne, et qui pourroit bien tirer son nom de sa fer- » tilité. *Assessa*, ou *Assissa*, signifie des herbes, des pâtu- » rages, des jardins, toutes choses qui se trouvent en » abondance dans le pays de la domination de ce prince. » Vous savez comme, à la faveur de ses jardins délicieux, » il trompoit plusieurs de ses sujets, et comme il les en- » gageoit à tout entreprendre, dans l'espérance qu'il leur » donnoit qu'ils jouiroient après leur mort de tous ces » lieux agréables...... Benjamin le nomme *scheïk el- » chasisin*, et c'est aussi de la sorte qu'on le nomme dans » tout l'Orient. De là vient que nous l'avons appelé *le roi » des Assassins*. Mais ces paroles, comme je l'ai déjà dit, » signifient le roi des prairies, des terres cultivées, des » jardins où l'art et la nature fournissent à l'envi une » infinité de choses délicieuses. »

Cette étymologie a été désapprouvée, au rapport de Ménage, par M. Ferrari, savant professeur de Padoue, qui aimoit mieux dériver le mot *assassin*, *ab assidendo*; et Ménage lui-même n'hésite pas à se ranger de l'opinion de M. de Caseneuve, qui tire ce mot du vieux teuton *sahs*, couteau. M. Falconet dit aussi, sans aucun ménagement, que l'étymologie est aussi fausse que les conséquences qu'en tire M. Lemoine. Cependant c'est cette étymologie qui est la seule véritable, comme j'espère le démontrer; mais M. Lemoine a ignoré pourquoi les Ismaéliens portoient le nom de *Haschischin*, et il en a donné une très-

Mémoires de l'Académie des Insc. et Belles-Let. t. XVII, p. 155.

mauvaise raison qui a fait rejeter son étymologie. J'espère offrir une autre raison beaucoup plus satisfaisante de cette dénomination. J'ai donc deux choses à faire voir ici : 1.° que les Ismaéliens ou Bateniens portoient aussi le nom de *Haschischin;* 2.° quel étoit le motif de cette dénomination.

La première proposition sera facile à établir. Observons seulement que, dans le mot *Haschischin,* la terminaison *in* est le signe du pluriel. Dans l'arabe littéral, la terminaison du pluriel masculin est pour le nominatif *ouna* ونَ, et pour les deux autres cas, *ina* ينَ ; dans le langage usuel, on supprime la voyelle finale *a,* et l'on dit, sans distinction de cas, *in.* Exemple : *Moslimin* مسلمين, les Musulmans ; *Mouminin* مومنين, les croyans ; *Cafirin* كافرين, les infidèles. *Haschischin,* ou plus grammaticalement *Haschischiyyin* حشيشيّين, est donc le pluriel de *Haschischi* حشيشي : ce même mot peut aussi faire au pluriel *Haschischiyyèh* حشيشيّة, ce qui est même plus élégant. Il ne faut pas perdre de vue cette observation triviale, mais que j'ai dû faire pour les personnes qui n'ont aucune notion de la langue Arabe.

Abou'lféda, dans ses Annales, et Boha-eddin, dans la Vie de Saladin, racontent qu'en l'année 571, tandis que ce prince faisoit le siége de la citadelle d'Ézaz, des Ismaéliens tentèrent de l'assassiner : c'étoit la seconde fois que sa vie étoit menacée par des gens de cette secte ; il avoit déjà été attaqué en vain en 570. Le récit d'Abou'lféda étant plus détaillé, c'est à ce récit que je m'arrête.

« En l'année 570, Saad-eddin Camouschtékin envoya » une grande somme d'argent à Sinan, chef des Ismaé-

» liens, pour que ces gens-là tuassent Saladin. Sinan en-
» voya donc plusieurs gens qui attaquèrent subitement
» Saladin; mais ils furent tués sans pouvoir lui ôter la
» vie.

» En l'année 571 . . . . le sultan Saladin s'avança
» vers Ézaz; il mit le siége devant la place, le 3 de
» dhou'lkadèh, et la prit le 11 de dhou'lhiddjèh. Tandis
» qu'il assiégeoit cette place, un Ismaélien fondit sur lui,
» lui porta un coup de poignard à la tête, et le blessa.
» Saladin arrêta l'Ismaélien, qui continua à frapper, mais
» sans qu'aucun coup portât: il fut tué dans cette situation.
» Un second attaqua le sultan, et fut tué de même; puis
» un troisième eut le même sort. Le sultan, effrayé, rentra
» dans sa tente, fit faire la revue de ses troupes, et ren-
» voya les gens qu'il ne connoissoit pas. »

Annal. Mosl. tom. IV, p. 25.

Voyons maintenant en quels termes ces deux faits sont racontés par Abou'lschama, auteur du *Kitab alraudhataïn* كتاب الروضتين, histoire très-détaillée de Nour-eddin et de Saladin:

ورحل الى حماة فاخذها مستهلّ جمادى الاخرة ثم مضى ونزل
على حلب فحصرها ثالث الشهر فلما اشتدّ على الحلبيين الحصار
واعوزهم الانتصار استغاثوا بالاسماعيلية وعيّنوا لهم ضياعا
وبذلوا لهم من البذول انواعا فجاء منهم فى يوم بارد شاتٍ من
فتّاكهم كل عاتٍ فعرفهم الامير ناصح الدين خمارتكين صاحب
بوقتيش وكان مثاغر الاسماعيلية فقال لهم لاى شىء جئتم وكيف
تجاسرتم على الوصول وما خشيتم فقتلوه فجاء من يدفع عنه

Man. Ar. de la Biblioth. du Roi, n.° 707 A, à l'année 570, fol. 127 verso.

واثخنوه وعدا احدهم ليهجم على السلطان فى مقامه وقد شهر
سكين انتقامه وطغريل امير خازندار واقف ثابت مساكن
ساكت حتى وصل اليه فشمل بالسيف راسه وما قتل
الباقون حتى قتلوا عدة ولاقى من لاقاهم شدة وعصم الله
حشاشته فى تلك النوبة من سكاكين الحشيشية فاقام الى
مستهل رجب

En l'an 570, Saladin s'avança vers Hamat, et la prit le premier jour de djoumada second. De là il marcha vers Alep, et mit le siége devant cette ville, le 3 du même mois. Comme les habitans se voyoient serrés de très-près, et qu'ils avoient grand besoin de secours, ils s'adressèrent aux Ismaéliens, leur promirent certaines terres et leur firent différentes sortes de largesses. Un jour donc que le temps étoit très-froid, et que l'hiver se faisoit rudement sentir, il vint quelques-uns des plus déterminés de leurs scélérats. Ils furent reconnus par l'émir Nasih-eddin Khomartékin, maître de Boktisch, et dont les possessions étoient limitrophes de celles des Ismaéliens. Que voulez-vous faire, leur dit l'émir, et comment avez-vous eu l'audace de venir ici sans que la crainte vous ait retenus ! Alors ils le tuèrent ; un homme étant accouru pour le défendre, ils le blessèrent aussi. L'un d'eux s'avança soudain pour se précipiter sur le sultan : mais l'émir Togril Khazendar l'attendit de pied ferme, sans faire aucun mouvement et sans dire aucune parole ; et au moment où il arrivoit, il lui abattit la tête avec son sabre. Les autres ne furent tués qu'après avoir tué eux-mêmes beaucoup de monde, et ceux qui se trouvèrent à leur rencontre coururent de grands dangers. Ainsi, pour cette fois, Dieu sauva la vie (à la lettre, *le dernier soupir*) du sultan, des poignards des *Haschischis*.

L'auteur fait ici un jeu de mots entre حشاشة *hoschaschèh*, le dernier soupir, et حشيشية *haschischiyyèh*, pluriel

de *haschischi;* et c'est peut-être ce jeu de mots qui est cause que nous trouvons ici cette dénomination, au lieu de celle d'*Ismaéliens*.

Passons au second fait. Voici comment il est raconté :

Man. Arab. de la Bibliot. du Roi, n.° 707 A, à l'année 571, fol. 137 recto.

فصل فى وثوب الحشيشية على السلطان مرّة ثانية على عزاز
وكان الاولى على حلب قال العماد وفى حادى عشر ذى القعدة
قفز الحشيشية على السلطان ليلة الواحد وهو نازل على عزاز
وكان للامير جاولى الاسدى خيمة قريبة من المنجنيقات وكان
السلطان يحضر فيها كل يوم لمشاهدة الالات وترتيب المهمّات
وحضّ الرجال والحثّ على القتال وهو يا تربيث اياديه قارّ على
الدهر بكف عواديه والحشيشية فى زى الاجناد وقوف والرجال
عنده صفوف اذ قفز واحد منهم فضرب راسه بسكينته فعاقته
صفائح الحديد المدفونة فى كمّته عن تمكينه ولمحت المدية خدّه
فخدشته فقوى السلطان قلبه وجاش راس الحشيشى اليه
وجذبه ووقع عليه وركبه وادركه سيف الدين يازكوج فاخذ
حشاشة الحشيشىّ وبضّعه وقطعه وجاء آخر فاعترضه الامير
داود بن منكلان فمنعه وجرحه الحشيشىّ فى جنبه فمات
بعد ايام وجاء اخر فعانقه الامير على بن ابى الفوارس وضمّه من
تحت ابطيه وبقيت يد الحشيشى من ورائه لا يتمكن من
الضرب ولا يتاتى له كشف ما عراه من الكرب فنادى اقتلونى
معه فقد قتلنى واذهب قوّتى واذهلنى فطعنه ناصر الدين بن

شيركوه بسيفه وخرج اخرمن الخيمة منهزما وعلى الفتك بمن يعارضه مقدما فثار عليه اهل السوق فقطعوه

Chapitre contenant le récit de la seconde entreprise des *Haschischis* contre la vie du sultan : celle-ci eut lieu pendant qu'il assiégeoit Ézaz ; la première s'étoit passée devant Alep.

Le 11 de dhou'lkadèh, dit Omad-eddin, dans la nuit du premier jour de la semaine, les *Haschischis* assaillirent le sultan, tandis qu'il étoit campé devant Ézaz. L'émir Djavali Asadi avoit sa tente auprès des machines, et le sultan se rendoit dans cette tente pour inspecter les machines, donner ordre aux affaires les plus importantes, et exciter l'ardeur des combattans. Tandis qu'il étoit occupé à distribuer des largesses, et à remédier aux maux que cause la malice de la fortune, des *Haschischis* se tenoient là déguisés sous l'extérieur de soldats, et les troupes rangées sur diverses lignes étoient près du sultan. Subitement l'un de ces Haschischis sauta sur le sultan et lui porta un coup de son poignard à la tête. Les plaques de fer dont son bonnet étoit garni intérieurement, empêchèrent le poignard de l'atteindre, et l'arme ne fit que le blesser légèrement à la joue. Le sultan, sans perdre courage, saisit la tête du *Haschischi* et la tira à lui, puis se jeta sur cet homme et se mit à cheval sur lui ; alors Séif-eddin Yazkoudj survint, ôta la vie au *Haschischi*, et le tailla en pièces. Un autre s'avança ; mais l'émir Daoud, fils de Menkélan, se jeta au-devant de lui et l'arrêta. Le *Haschischi* lui fit au flanc une blessure dont il mourut au bout de quelques jours. Un troisième survint : l'émir Ali, fils d'Abou'lféwaris, le saisit entre ses bras, et le tint fortement embrassé par-dessous les aisselles. La main du *Haschischi* resta derrière son dos, en sorte qu'il ne pouvoit ni frapper ni se débarrasser de la gêne où il se trouvoit (1). L'émir se mit donc à crier : « Tuez-moi avec lui ; car il m'a porté un coup mortel, il

(1) Il peut paroître incertain si les mots *il ne pouvoit* se rapportent à l'assassin ou à l'émir. Par le récit d'Ebn-Abi'ltaï, il semble certain que c'est de l'assassin qu'on doit entendre ces mots.

» m'a

» m'a ôté mes forces, et m'a mis hors de combat. » Alors Nâsir-eddin, fils de Schirkouh, perça cet homme de son épée. Un autre sortit de la tente et s'enfuit, prêt à frapper quiconque voudroit lui couper le chemin; cependant les valets de l'armée tombèrent sur lui et le tuèrent.

Je supprime le reste de ce récit.

L'auteur ajoute ensuite l'extrait d'une lettre du kadhi Fadhil, qui contient la relation du même événement, et où on lit que le *Haschischi* n'avoit fait au sultan qu'une égratignure, d'où il n'étoit coulé que quelques gouttes de sang.

Enfin, suivant l'usage des Orientaux, l'auteur rapporte encore une autre relation du même fait, tirée d'un écrivain nommé *Ebn-Abi'ltaï*. Je la traduirai aussi, malgré les répétitions que cela nécessite, parce que les expressions de ce récit méritent d'être pesées.

وقال ابن ابي الطي لما فتح السلطان حصن بزاغا ومنبج ايقن من
بحلب بخروج ما في ايديهم من المعاقل والقلاع فعادوا الى عادتهم
في نصب الحبائل للسلطان فكاتبوا سنانا صاحب الحشيشة
مرة ثانية ورغبوه بالاموال والمواعيد وحملوه على انفاذ من يفتك
بالسلطان فارسل لعنه الله جماعة من اصحابه فجاوا بزي الاجناد
ودخلوا بين المقاتلة وباشروا بالحرب وابلوا فيها احسن البلاء
وامتزجوا باصحاب السلطان لعلهم يجدون فرصة ينتهزونها
فبينما السلطان يوما جالس في خيمة جاولي والحرب قائمة
والسلطان مشغول بالنظر الى القتال اذ وثب عليه احد الحشيشية
وضربه بسكينه على راسه وكان رحمه الله محترزا خائفا من

Man. Arab. de la Biblioth. du Roi, n.° 707 A, à l'année 571, fol. 137 verso.

الحشيشية لا ينزع الزردنة عن بدنه ولا صفائح الحديد عن راسه
فلم يصنع ضربة الحشيشي لمكان صفائح الحديد واحسّ
الحشيشي بصفائح الحديد على راس السلطان فسح يده بالسكينة
الى خدّ السلطان فجرحه وجرى الدم على وجهه فتتعتع
السلطان لذلك ولما راى الحشيشي ذلك هجم على السلطان
وجذب راسه حتى وضعه على الارض وركبه لينحره وكان من
حول السلطان قد ادركتهم دهشة اخذت بعقولهم وحضر فى
ذلك الوقت سيف الدين يازكوج وقيل انه كان حاضرا
فاخترط سيفه وضرب الحشيشى فقتله وجاء اخر من الحشيشيّة
ايضا يقصد السلطان فاعترضه الامير منكلان الكردى وضربه
بالسيف وسبق الحشيشى الى منكلان فجرحه فى جبهته
وقتله منكلان ومات منكلان من ضربة الحشيشى بعد ايام وجاء
اخر من الباطنيّة فحصل فى سهم الامير على بن ابى الفوارس
فهجم على الباطنى ودخل الباطنى فيه ليضربه فاخذه على تحت
ابطه وبقيت يد الباطنى من ورائه لا يتمكن من ضربه فصاح
على اقتلوه واقتلونى معه فجاء ناصر الدين محمد بن شيركوه
فطعن بطن الباطنى بسيفه وما زال يخضخضه فيه حتى سقط
ميّتا ونجا ابن ابى الفوارس وخرج اخر من الحشيشيّة منهزما
فلقيه الامير شهاب الدين محمود خال السلطان فتنكب
الباطنى عن طريق شهاب الدين فقصدوه اصحابه وقطعوه

بالسيوفَ واما السلطان فانه ركب من وقته الى سرادقه ودمه على خده سائل

Voici, dit toujours l'auteur du *Raudhataïn*, de quelle manière s'exprime Ebn-Abi'ltaï : Quand le sultan se fut emparé de Bazaga et de Manbedj, ceux qui étoient maîtres d'Alep reconnurent bien qu'ils ne pouvoient manquer de se voir enlever successivement les places fortes et les citadelles qu'il possédoient. Ils revinrent donc à leurs menées accoutumées, et recommencèrent à tendre des piéges au sultan. Ils écrivirent en conséquence une seconde fois à Sinan, *maître du haschischa* (j'expliquerai plus loin cette expression), le gagnèrent à force d'argent, et le déterminèrent à envoyer des gens pour tuer le sultan. Sinan (que Dieu le maudisse!) envoya effectivement quelques-uns de ses gens, qui se rendirent à l'armée de Saladin, déguisés sous le costume de soldats. Ils se mêlèrent aux combattans, prirent part aux opérations militaires, et s'en acquittèrent avec beaucoup de bravoure. Ils eurent soin de se mêler aux gens du sultan, dans l'espérance de trouver une occasion d'exécuter leur projet et de la saisir. Un jour donc que le sultan étoit assis dans la tente de l'émir Djawali, pendant qu'on se battoit, et que le sultan considéroit le combat, un des *Haschischis* fondit sur lui, et lui porta sur la tête un coup de son poignard. Comme le sultan appréhendoit toujours quelque surprise de la part des *Haschischis*, il ne quittoit jamais sa cuirasse, et avoit toujours la tête garnie de plaques de fer: le coup porté par le *Haschischi* ne put pas entamer les plaques de fer qui couvroient la tête du sultan; et le *Haschischi*, ayant senti ces plaques de fer, laissa glisser sa main avec le poignard vers la joue du sultan, et lui fit une blessure dont le sang coula sur son visage. Cela fit chanceler le sultan: le *Haschischi* saisit cet instant, sauta sur le sultan, tira sa tête à lui, en sorte qu'il l'entraîna jusqu'à erre; et se mettant à cheval sur lui, il cherchoit à l'égorger (1).

(1) Dans le premier récit, c'est Saladin qui tira à lui la tête de l'assassin, le jeta par terre, et se mit à cheval sur lui; ici, c'est l'assassin qui saisit la tête du sultan. Peut-être faut-il lire ici وجذب راسه السلطان, *mais le sultan tira sa tête à lui.*

Ceux qui entouroient le sultan étoient dans un état de stupeur qui sembloit leur ôter la raison. En ce moment survint Séif-eddin Yazcoudj : d'autres disent qu'il étoit présent dès auparavant ; il tira son sabre, en frappa le *Haschischi* et le tua. Un autre des *Haschischis* accourut pour se jeter sur le sultan ; mais l'émir Menkélan le Curde lui barra le chemin, et lui porta un coup de son épée : le *Haschischi* cependant prévint Menkélan, et le blessa au front. Menkélan le tua ; mais il mourut lui-même, quelques jours après, du coup que lui avoit donné le *Haschischi*. Un autre des Baténiens survint encore, et se trouva près de l'émir Ali fils d'Abou'lféwaris. L'émir fondit sur le Baténien ; mais le Baténien s'avança sous le coup pour le frapper. Ali le saisit sous les aisselles ; et la main du Baténien resta derrière lui, sans qu'il pût le frapper. L'émir Ali cria alors, *Tuez-le et moi avec lui ;* et Nasir-eddin, fils de Schirkouh, s'avançant, enfonça son épée dans le ventre du Baténien, et ne cessa de l'y remuer en tout sens jusqu'à ce que cet homme tombât mort : ainsi échappa Ali fils d'Abou'lféwaris. Alors un autre des *Haschischis* sortit en fuyant ; il fut rencontré par l'émir Schéhab-eddin Mahmoud, oncle maternel du sultan : le Baténien se détourna pour éviter l'émir ; mais les gens de l'émir coururent à sa rencontre, et le taillèrent en pièces avec leurs sabres. Pour le sultan, il monta sur-le-champ à cheval, et retourna à sa tente : le sang couloit sur sa joue.

Un peu plus loin l'auteur du *Raudhataïn* ajoute :

« En l'année 572, la paix étant faite, le sultan se sou-
» vint de la vengeance qu'il avoit à prendre des Ismaé-
» liens, et de la manière dont ils étoient venus l'attaquer
» pendant cette guerre. Il partit donc le vendredi 19 de
» ramadhan, vint assiéger leur place forte de Mesyat, et
» dressa contre elle de grandes machines de guerre. Il leur
» tua beaucoup de monde, fit un grand nombre de pri-
» sonniers, emmena les hommes, ravagea les habita-
» tions, détruisit les édifices, mit leurs maisons au pillage,

» jusqu'à ce que son oncle maternel Schéhab-eddin » Mahmoud ben-Tacasch, prince de Hamat, intercéda » en leur faveur; car ils avoient envoyé vers lui pour le » prier de le faire, attendu qu'ils étoient ses voisins. Le » sultan se retira donc de leur pays, ayant tiré vengeance » d'eux. »

Après ce qu'on vient de lire, ce seroit perdre le temps que de s'arrêter à prouver que les *Haschischis*, les *Bateniens* et les *Ismaéliens* sont le même peuple, ou, si l'on veut, la même secte. On a vu qu'Ebn-Abi'ltaï emploie indifféremment les deux premiers noms, et que l'auteur du *Raudhataïn* nomme *Ismaéliens* ceux qu'il avoit appelés précédemment *Haschischis*.

Il seroit inutile de rechercher d'autres autorités pour prouver cette identité. Je remarquerai seulement qu'Ebn-alkhatib, historien Arabe d'Espagne, en racontant la mort violente du khalife Amer-biahcam-allah, dit qu'il fut tué par des *Haschischis*, tandis que d'autres historiens, Abou'lféda, Mirkhond, Makrizi, disent que ce prince fut assassiné par des *Ismaéliens*, des *Bateniens*, ou des *Nazaris*. J'expliquerai ce dernier mot plus loin.

On ne doutera pas non plus, je crois, que le mot *haschischi*, au pluriel *haschischin*, ne soit l'origine des mots corrompus *heisessini*, *assassini*, *assissini*. On ne doit pas s'étonner que le *schin* Arabe ait été rendu dans tous nos écrivains qui se servoient de la langue Latine, par une *s*, et dans les historiens Grecs par un *σ*: ils ne pouvoient faire autrement. Il faut d'ailleurs observer que le *schin* se prononce moins fortement que le *ch* en françois. Ce que l'on demandera, et avec raison, c'est le motif qui avoit fait donner aux

Ismaéliens ou Baténiens le nom de *Haschischis.* C'est la seconde chose que j'ai à examiner, et à laquelle je ne répondrai que par une conjecture, mais conjecture qui me paroît porter un grand caractère de vraisemblance.

M. Lemoine avoit peut-être connoissance de quelques passages d'auteurs Arabes où les Ismaéliens étoient désignés sous le nom de *Haschischis,* et il avoit vu que ce mot dérivoit nécessairement de *haschisch. Haschisch* حشيش signifie de l'*herbe,* du *fourrage:* mais, cette signification ne présentant aucun rapport avec ce que l'histoire nous apprend des Assassins, il supposa que *haschisch,* qui signifie *herbe, fourrage,* pouvoit aussi se prendre pour des *prés,* des *prairies,* des *jardins délicieux.* Cette fausse conséquence a pu contribuer à discréditer dans l'esprit des savans l'étymologie qu'il proposoit, d'autant plus qu'il ne cite aucune autorité d'écrivain Arabe pour prouver que les Ismaéliens portoient effectivement en arabe le nom de *Haschischis.* Peut-être aussi n'en avoit-il point réellement d'autre que le passage de Benjamin de Tudèle, quoiqu'après avoir invoqué le témoignage de ce rabbin qui nomme le Vieux de la montagne *Scheikh alchassisin,* il ajoute que c'est ainsi qu'on le nomme dans tout l'Orient.

M. Lemoine ignoroit que parmi les substances simples ou composées dont les Orientaux se servent pour se procurer une ivresse plus ou moins violente, il en est une que l'on connoît sous le nom de *haschisch* et *haschischa.* J'ai publié, dans ma *Chrestomathie Arabe,* un chapitre fort curieux de la Description historique de l'Égypte et du Caire, de Makrizi; chapitre qui a pour objet cette espèce d'électuaire nommé communément *haschischa* حشيشة, *herbe,* mais dont

le nom entier est *haschischat alfokara* حشيشة الفقراء, *l'herbe des fakirs.* Suivant Makrizi, c'est la feuille du chanvre qui porte ce nom; et c'est effectivement ce que dit aussi Prosper Alpin, dont je crois devoir citer ici les propres paroles:

« Je n'ignore pas que les Égyptiens usent, pour se procurer ces sortes de visions, de plusieurs médicamens composés, tels que l'électuaire nommé *bernavi*, que l'on apporte des contrées de l'Inde les plus voisines, le *bers* et le *bosa;* mais celui dont l'usage est le plus commun parmi eux, c'est tout simplement la plante du chanvre, qu'ils appellent *assis* (1). Ce mot ne signifie autre chose que *l'herbe,* en sorte qu'il semble qu'ils appellent le chanvre *herbe par excellence.* Cette manière proverbiale de s'exprimer, *prendre de l'herbe*, pour dire *prendre une drogue enivrante*, vient de ce que le chanvre est, comme je l'ai ouï dire, la première substance dans laquelle on a reconnu la propriété d'exciter ces visions fantastiques,

De Medic. Ægypt. p. 258.

(1) J'ai trouvé dans les contes Turcs des Quarante Vizirs, le mot Turc اوت *herbe*, employé dans le même sens que le mot Arabe حشيش. Une femme, voulant s'amuser avec un galant sous les yeux mêmes de son mari, fit une partie de plaisir avec celui-ci dans un bois où elle donna rendez-vous à son amant, qui s'y tint caché. Après que le mari et la femme se furent assis au pied d'un arbre, celle-ci prit une petite dose *d'un cordial,* مفرح, et en fit prendre à son mari une forte dose. Ayant mangé ensuite et s'étant reposés, *ils se trouvèrent ivres par l'effet de cette drogue,* بنكى اولديلر. La femme monta sur l'arbre; et feignant qu'elle voyoit au pied de l'arbre son mari avec une autre femme, elle lui en fit des reproches. Le mari protesta qu'il n'en étoit rien. Alors la femme dit: *Est-ce l'effet de l'herbe que nous avons mangée, ou bien y a-t-il quelque vertu extraordinaire dans cet arbre!* بحكر يدوكمز اوتدن مى در يوخسه بو اغاجك حكمت مى وار دى. Je supprime le reste de ce conte peu décent et d'ailleurs assez connu. *Voyez* Quarante Vizirs, *31.e matinée.*

En écrivant *assis* pour *haschisch,* Prosper Alpin a fait comme nos historiens, lorsqu'ils ont écrit *Assissini* sans *h.*

» ou parce qu'elle possède cette vertu dans un degré su-
» périeur à toutes les autres drogues.

De Medic. Ægypt. p. 261. » L'*assis* n'est autre chose qu'une poudre préparée avec » les feuilles du chanvre, que l'on mêle avec de l'eau tiède, » et dont on forme une pâte. On en avale cinq bols ou » même plus, de la grosseur d'une châtaigne. Au bout » d'une heure, ils font leur effet; et ceux qui les ont » pris, tombant dans une sorte d'ivresse, font toute sorte » de folies: ils restent long-temps dans un état d'extase, et » jouissent de ces visions qu'ils recherchent tant. Le peuple » sur-tout fait plus volontiers usage de cette drogue, parce » qu'elle coûte moins que les autres. Vous ne serez point » surpris que le chanvre produise cet effet; car Galien, » comme vous le savez, dans son 1.er livre *De alim. fa-* » *cult.* dit qu'il fait monter des vapeurs au cerveau, et » frappe violemment cet organe. C'est par cette vertu » singulière que cette plante a, comme je l'ai dit, mérité » dans ce pays le nom d'*assis*, comme qui diroit *l'herbe par* » *excellence.* »

Kœmpfer a décrit trois des substances que les Persans emploient de préférence pour se procurer cette espèce d'ivresse qu'ils appellent *kéïf* كيف. Ces substances, prises du règne végétal, sont le tabac, l'opium et le chanvre. Il parle ainsi de la dernière :

Amæn. exot. pag. 645. « Je passe maintenant au chanvre. Ceux qui aiment » à varier les drogues enivrantes, ou qui ont de la ré- » pugnance pour le goût de l'opium, se servent du chanvre » pour se procurer cette sorte d'ivresse extatique. Je n'exa- » minerai pas ici si cette plante est véritablement notre » chanvre, ou bien une variété particulière appelée *bangue,*

» et

» et décrite par les auteurs de l'*Hortus Malabaricus*. Quant à moi, elle m'a paru semblable, comme deux gouttes d'eau, à notre chanvre commun, tant le mâle que la femelle; je suis donc porté à croire que celui-ci doit sa vertu particulière au sol et au climat. Les parties de la plante qui produisent cette gaieté artificielle, sont la graine, appelée *schadanech;* la poussière des fleurs, qu'on nomme *tjers*, et les feuilles, qui sont connues sous le nom de *beng*. . . . . On emploie les feuilles en les faisant infuser dans l'eau froide. La boisson de cette eau procure une gaieté accompagnée d'une forte ivresse. Je vais indiquer les procédés employés pour sa préparation, comme je l'ai vu faire à quatre dervischs que je rencontrai dans une hôtellerie, sur les frontières de l'Inde. . . . . . Quelques personnes pétrissent la poudre des feuilles avec du sirop, et en font des pastilles et des bols qu'elles avalent dans la même intention. C'est des feuilles du chanvre, comme de la plus estimée de toutes les drogues enivrantes, qu'on appelle *benghi* dans la Perse et dans l'Inde, les hommes qui ont contracté l'usage des préparations enivrantes. » To. X, p. 119.

Chardin nous apprend qu'en Perse les gens qui aiment à s'enivrer de tabac, y mêlent de la graine de chanvre, qui fait monter la vapeur au cerveau et étourdit en peu de temps. Voyage de Chardin, t. III, p. 302, édition de Paris, 1811.

Le chanvre est aussi en usage dans la Barbarie et à Maroc, comme substance enivrante, ainsi que l'attestent Hoest et Lamprière, et il y porte aussi le nom de *haschisch*. Léon Africain en a fait mention sous celui de *l'hasis*, qui n'est que le même mot avec l'article. A Alep, il sert au même usage et

[illegible] le même nom, selon que l'assure le docteur Russel. On le fume dans la même vue en plusieurs pays, et même en Afrique. « Comme dans les villes, dit M. Niebuhr, les » Arabes du commun veulent aussi avoir *keif*, c'est-à-dire, » de la joie, mais qu'ils ne peuvent pas payer les liqueurs » fortes, que souvent même il ne leur est pas possible » d'en trouver, ils fument du *haschisch*: c'est une sorte » d'herbe que M. Forskal et quelques autres qui nous ont » précédés en Orient, ont prise pour des feuilles de chanvre. » Ceux qui en sont amateurs assurent qu'elle donne du » courage. Nous en vîmes un exemple dans la personne » d'un de nos domestiques Arabes. Après avoir fumé du » *haschisch*, il rencontra dans la rue quatre soldats qu'il lui » prit fantaisie de chasser. Un d'eux le rossa d'importance, » et le conduisit à la maison. Malgré ce petit revers, on » ne put le tranquilliser, étant toujours très-persuadé que » quatre soldats ne sauroient lui résister. »

Flor. Æg. Ar. pag. [illegible]

Forskal, parlant du chanvre cultivé en Égypte, dit: *Cannabis, Arab.* sjadanek. *Colitur passim; floret fine aprilis; folia ad usus medicos; semina inebriantia. Usus textorum ignoratur* (1).

Voyage dans l'Emp. Oth. t. II, p. [illegible]

M. Olivier dit aussi, en parlant de l'Égypte: « Le peuple » a substitué à l'usage de l'opium celui des feuilles de » chanvre, comme beaucoup moins cher. Mises en poudre » et mélangées avec le miel, et quelquefois avec des subs- » tances aromatiques, on en fait des bols que l'on prend » dans la vue de se procurer des sensations agréables, mais » dont l'effet le plus certain est le délire, l'hébétement, la » consomption, et la mort, pour peu qu'on en continue

(1) On sait ce que dit Hérodote de l'usage que les Scythes faisoient de la graine du chanvre. *Traduction de M. Larcher, t. III, p. 177.*

» l'usage. Cette plante, au reste, réussit assez mal en
» Égypte. »

Le même voyageur, après avoir parlé de l'usage qu'on fait de l'opium dans les cafés, en Perse, ajoute : « On a » souvent distribué, dans ces mêmes cafés, un breuvage » beaucoup plus fort, beaucoup plus enivrant : il étoit fait » avec les feuilles et les sommités du chanvre ordinaire, » auxquelles on ajoutoit un peu de noix vomique. La loi, » qui permet ou tolère les autres breuvages, a toujours » défendu celui-ci. Méhémet Khan, lorsque nous étions » en Perse, punissoit du dernier supplice ceux qui le dis- » tribuoient et ceux qui le prenoient. »

Voyage dans l'emp. Oth. t. III, p. 156.

M. Sonnini semble mettre quelque distinction entre le chanvre d'Europe et le végétal cultivé en Égypte, dont on fait le *haschischa*. Quoique le passage où il en parle soit un peu long, je le copierai en entier.

« Le chanvre se cultive dans les plaines des mêmes con- » trées (de la haute Égypte); mais l'on n'en tire pas du » fil, comme en Europe, quoiqu'il pût vraisemblablement » en fournir. Ce n'en est pas moins une plante d'un grand » usage. Au défaut de liqueurs enivrantes, les Arabes et les » Egyptiens en composent diverses préparations, avec les- » quelles ils se procurent une sorte d'ivresse douce, un état » de rêverie qui procure de la gaieté et des songes agréables. » Cette espèce d'anéantissement de la faculté de penser, » cette espèce de sommeil de l'ame, n'a aucun rapport » avec l'ivresse occasionnée par le vin et les liqueurs fortes, » et notre langue n'a point de terme pour l'exprimer. Les » Arabes nomment *keif* cet abandon voluptueux, cette » sorte de stupeur délicieuse.

Voyage dans la haute et basse Égypte, t. III, p. 103.

[illegible] *de ce chanvre la plus* usitée se fait [illegible] *avec leurs capsules* (ou plutôt *enve-* [illegible]; *l'on met* cuire la pâte qui en ré- [illegible] *du poivre* et de la muscade, et l'on [illegible] *confiture*, gros comme une noix. Les [illegible] leur misère par l'étourdissement [illegible] procure, se contentent de broyer [illegible] capsules des graines, et d'en manger [illegible] Égyptiens mangent aussi ces capsules [illegible] préparation, et ils les mêlent encore avec [illegible] fumer. D'autres fois ils réduisent en poudre [illegible] *et les* pistils seulement, en rejetant les [illegible] mêlent cette poudre avec partie égale de [illegible] fument ce mélange dans une espèce de pipe [illegible] très-simple, mais grossière, des pipes à la [illegible] n'est qu'une noix de coco creusée et remplie [illegible] travers de laquelle on aspire une fumée âcre [illegible]. Cette manière de fumer est un des passe-temps les plus ordinaires des femmes de la partie méri-dionale de l'Égypte.

Toutes ces préparations, ainsi que les parties de la plante qui servent à les faire, sont connues sous le nom arabe de *haschisch*, qui, proprement, signifie *herbe*, comme si cette plante étoit l'herbe par excellence. On trouve le *haschisch*, dont la consommation est considérable, sur tous les marchés. Lorsqu'on veut désigner la plante elle-même, abstraction faite de ses vertus et de son usage, on l'appelle *basté*.

Quoique le chanvre d'Égypte ressemble beaucoup au nôtre, il en diffère néanmoins par quelques caractères

» qui paroissent constituer une espèce particulière (1). En » comparant attentivement ce chanvre avec celui d'Eu- » rope, on remarque que sa tige est beaucoup moins » élevée, qu'elle acquiert en grosseur ce qui lui manque » en hauteur; que le port de la plante est plutôt celui d'un » arbuste dont le tronc a souvent plus de deux pouces de » circonférence, et des branches nombreuses et alternes » qui le garnissent depuis le pied : ses feuilles sont aussi » moins étroites et moins dentelées. La plante entière » exhale une odeur plus forte, et les fruits sont plus petits » et en même temps plus nombreux que dans l'espèce » d'Europe. »

Après tout ce qui vient d'être dit, on sera sans doute disposé à penser que les Ismaéliens étoient nommés *Haschischis*, à cause de l'usage qu'ils faisoient du *haschisch*, comme ceux qui font usage du *beng* (soit que le *beng* soit aussi un électuaire formé des feuilles du chanvre, comme le dit Kœmpfer, ou plutôt un extrait de la plante narcotique nommée *datura*, ainsi que d'autres écrivains l'assurent), de l'opium, appelé *afyoun*, et d'autres drogues connues sous la dénomination générale de *teriak*, sont appelés *benghi*, *afyouni*, *teriaki*.

Et ce qui confirme bien ce que je dis de l'usage du *haschisch* chez les Ismaéliens, c'est ce passage de Makrizi :

(1) M. Mongez, qui a parlé de cet usage du chanvre dans les *Recherches sur l'emploi du chanvre chez les anciens*, insérées dans les Mémoires de l'Institut, classe de littérature et beaux-arts, *tom. V, p. 457*, y cite l'opinion de M. Lamark, qui appelle cette variété de chanvre *cannabis Indica*, et la distingue de celle qui est cultivée en Europe. C'est aussi l'opinion d'Ebn-Beïtar, qui fait du chanvre d'Égypte une variété particulière, qu'il appelle قنب هندى, *chanvre Indien*.

Chrest. Ar. t. I, pag. 130; t. II, p. 135.

« Vers ce temps-là [l'an 795], il vint au Caire un homme » de la secte des *Molheds* ou Ismaéliens de Perse, qui com- » posoit le *haschischa* en le mêlant avec du miel, et y » joignoit diverses substances sèches, comme de la racine » de mandragore et autres drogues du même genre : il nom- » moit cette composition *okda* [c'est-à-dire, gelée, confec- » tion], et la vendoit secrètement. »

Une observation qu'il n'est pas inutile de faire, c'est que du mot *haschisch*, ou *haschischa*, se forment également les deux adjectifs ou noms d'agent حشيشي *haschischi*, et حشاش *hasschasch*. On a vu le premier employé dans divers passages que j'ai cités, et c'est sûrement celui que Makrizi avoit en vue, en disant : « J'ai vu un temps où les hommes » de la classe la plus vile osoient seuls en manger; encore » répugnoient-ils à s'entendre appeler d'un nom dérivé de » cette drogue (1). » Le second, *hasschasch*, se trouve dans ce passage de Schems-eddin Mohammed, fils d'Abou'lsou- rour : « Le pont neuf situé sur le grand canal est connu » aujourd'hui sous le nom de *pont des hasschasch* [*kantarat* » *alhasschaschin* قنطرة الحشاشين], à cause que c'est le lieu » où les *mastouls* [comme qui diroit les ivrognes] d'entre » les habitans du Caire prenoient le *haschisch*. »

Ibid. tom. I, p. 129; tom. II, p. 132.

Not. et Extr. des manus. t. I, p. 274.

Les mots *haschischin* et *hasschaschin* ont produit les deux dénominations *assissini* et *assassini* chez Joinville.

Je ne dois point dissimuler cependant que l'on peut faire contre ce que je dis ici deux objections : la première est que l'ivresse causée par le *haschisch* ne paroît consister

(1) Tel est le sens littéral des mots يانفون من انتسابهم لها, que je n'ai pas rendus d'une manière assez précise dans ma Chrestomathie.

que dans une sorte d'extase tranquille, et non dans une fureur propre à exalter le courage et l'imagination, et à faire entreprendre et exécuter des actions hardies et périlleuses ; la seconde, c'est que, selon Makrizi, l'introduction du *haschisch* en Syrie et en Égypte, et même la découverte de la propriété enivrante du chanvre, sont postérieures au temps des Assassins.

Ma réponse à la première objection ne sera pas difficile. Ce qui est raconté de l'obéissance des Assassins à leur chef, et de la détermination avec laquelle ils exposoient leur vie pour faire périr les victimes qui leur avoient été désignées; les voyages qu'ils entreprenoient pour se rendre à leur destination; le sang-froid avec lequel ils épioient l'instant favorable à leur dessein, et savoient le saisir à propos; tout cela n'annonce pas des furieux semblables aux Amoques des Indiens, et capables de tout entreprendre par une sorte de délire factice (1), mais des fanatiques persuadés qu'en se sacrifiant pour obéir aux ordres du ciel manifestés par ceux de leurs chefs, ils s'assuroient un bonheur éternel et toutes les jouissances des sens. Et c'est

(1) Je ne doute pas cependant que la feuille de chanvre mêlée avec quelques autres drogues ne puisse produire une manie violente, une fureur pareille à celle des Amoques, qui se jettent sans crainte au milieu des épées et des lances. Et en effet, c'est l'opium, substance dont les effets sont pareils à ceux du *haschisch*, qui produit ce délire furieux chez les Amoques; mais pour cela il faut qu'il soit mêlé plusieurs jours d'avance avec du jus de citron. Quelques personnes pensent qu'on y ajoute quelques autres ingrédiens (Voyage au Bengale, par Cossigny, *t. III, p. 103 et 163*). On peut consulter, sur les Amoques, Kœmpfer, *Amœnit. exot.* p. 649; Anquetil-Duperron, *Zend-av.* tom. I, p. clviij; de Grandpré, *Voyage dans l'Inde et au Beng.* t. I, p. 71; le P. Vincent Marie de Sainte-Catherine de Sienne, *Viagg. all' Indie Orient.* p. 145, 150, 237, 238; Legoux de Flaix, *Tableau de l'Indoustan*, t. II, p. 394; Percival,

effectivement ainsi que les historiens nous les représentent. Quel étoit donc sur ces hommes l'effet du *haschischa!* C'étoit de leur procurer, quand il plaisoit à leur maître de leur faire prendre une dose de cet électuaire, dont lui seul possédoit le secret, un état extatique et une douce et profonde rêverie, pendant laquelle ils jouissoient ou s'imaginoient jouir de toutes les voluptés qui embellissent le paradis de Mahomet. Écoutons ce que nous raconte Marc-Pol, ou plutôt le rédacteur du texte Italien de sa relation ; ce récit est le meilleur commentaire de ce que je viens de dire :

« Parlons maintenant du Vieux de la montagne. *Mulehet* » est une contrée où demeuroit anciennement celui que » l'on appeloit *le Vieux de la montagne :* car ce nom de *Mu-* » *lehet* veut dire, en langue Sarasine, le lieu où résident

Voyage à Ceylan, t. I, p. 222. Suivant ce dernier, ce n'est pas avec de l'opium proprement dit que les Ceylanois se mettent en état d'Amoques, mais avec le suc ou les feuilles du *bang*, petit arbrisseau dont la feuille ressemble, pour la texture et la forme, à celle du tabac, mais n'est pas plus longue que celle de la sauge. Le même auteur dit que ces furieux, en courant pour chercher leur victime, crient *amock, amock*, c'est-à-dire, *tue, tue;* Legoux de Flaix assure que les Malais nomment cet état d'ivresse, en leur langue, *amok;* M. Anquetil dit que le mot *amoque* vient des Portugais, et que les Amoques sont nommés *Narangols* par les Malabares : mais je crois que *Narangols* est le nom d'une peuplade à laquelle on donne le surnom d'*Amoques*, parce que ces gens-là font le métier d'assassins. Je trouve dans le Dictionnaire Malai de Howison, le mot اموق traduit par *desperado, murderer, one that kills all he can* ; le verbe امق signifie *tuer, massacrer.* (*Voy.* le Dictionnaire Malai de M. W. Marsden.) Dans l'extrait du voyage d'un jeune Anglois à Batavia et à la Chine, tiré de l'*European Magazine*, et inséré dans le Journal de littérature étrangère (mars 1807, *page 135*), on lit également que les Amoques se jettent dans l'état de frénésie en prenant de fortes doses d'opium, et que les assassinats qu'ils commettent alors sont appelés *mocks*, parce que, dans ces expéditions, ils crient *amock, amock*, c'est-dire, *tue, tue.* Quoi qu'il en soit, aucun fait, je crois, n'autorise à assimiler les *Assassins* aux *Amoques.*

» les

» les hérétiques; et du nom de ce lieu, on appelle ceux
» qui y demeurent, *Muléhétiques*, c'est-à-dire, hérétiques
» de leur religion (1), comme sont les Patarins (2) parmi
» les Chrétiens. Voici ce que Marc-Pol racontoit de ce
» Vieux de la montagne, comme l'ayant ouï dire à plusieurs
» personnes. Ce prince se nommoit *Alaodin* (3), et étoit
» mahométan. Il avoit fait faire, dans une belle vallée ren-
» fermée entre deux montagnes très-hautes, un très-beau
» jardin, rempli de toutes les sortes de fruits et d'arbres qu'il
» avoit pu se procurer, et, alentour de ces plantations,
» différens palais et pavillons décorés de travaux en or,
» de peintures et d'ameublemens tout en soie. Là, dans de
» petits canaux qui répondoient à diverses parties de ces
» palais, on voyoit courir des ruisseaux de vin, de lait,
» de miel et d'une eau très-limpide. Il y avoit logé de jeunes
» filles parfaitement belles et pleines de charmes, ins-
» truites à chanter, à jouer de toute sorte d'instrumens,
» à danser, et sur-tout à faire aux hommes toutes les
» avances les plus séduisantes que l'on puisse imaginer.
» On voyoit sans cesse ces jeunes filles, vêtues d'or et de
» soie, se promener dans ces jardins et ces palais: pour les
» femmes qui servoient le prince, elles étoient toujours ren-
» fermées, et ne paroissoient jamais au dehors. Voici le
» motif pour lequel ce Vieux avoit fait construire ce palais:
» Mahomet ayant dit que ceux qui obéiroient à ses volon-
» tés iroient dans le paradis, où ils trouveroient tous les

(1) J'ai déjà corrigé l'erreur de Marc-Pol, au sujet du mot *mulehet*. C'est cet écrivain qui a causé celle de Baratier et de M. Falconet.

(2) Les Albigeois.

(3) Ala-eddin est l'avant-dernier émir des Ismaéliens de Perse. Les jardins dont Marc-Pol veut parler ici, avoient été faits par Hasan ben-Sabbah.

» plaisirs et toutes les délices du monde, de belles femmes » et des fleuves de lait et de miel, celui-ci vouloit faire » croire qu'il étoit prophète et compagnon de Mahomet, » et qu'il pouvoit faire entrer qui il vouloit dans ce même » paradis. Personne ne pouvoit pénétrer dans le jardin » dont nous avons parlé, parce qu'on avoit construit, à l'en- » trée de la vallée, un château très-fort et inexpugnable; » on ne pouvoit y entrer que par un chemin secret. Ce » Vieux avoit à sa cour des jeunes gens de douze à vingt » ans, pris parmi ceux des habitans des montagnes qui lui » paroissoient propres au maniement des armes, hardis » et courageux. Il ne cessoit de les entretenir tous les jours » de ce paradis de Mahomet, et du pouvoir qu'il avoit de » les y faire entrer. Il faisoit, quand il lui plaisoit, donner » à dix ou douze de ces jeunes gens une *certaine boisson* » *qui les endormoit;* et quand ils étoient comme à demi » morts, il les faisoit transporter dans diverses chambres » de ces palais. Lorsqu'ils venoient à se réveiller dans ces » lieux, ils voyoient toutes les choses que nous avons dé- » crites; chacun d'eux étoit entouré de ces jeunes filles » qui chantoient, jouoient des instrumens, faisoient toutes » les caresses et les jeux qu'elles pouvoient s'imaginer, et » leur présentoient les mets et les vins les plus exquis. » De la sorte, ces jeunes gens, enivrés de tant de plaisirs » et des ruisseaux de lait et de vin qu'ils voyoient, ne » doutoient nullement qu'ils ne fussent dans le paradis, » et auroient voulu n'en jamais sortir (1).

(1) Dans l'ouvrage intitulé *Les Quarante Vizirs*, on trouve une aventure romanesque qui semble calquée sur le récit que je rapporte ici d'après Marc-Pol.

C'est dans la XIX.e matinée qu'on

» Au bout de quatre ou cinq jours, le Vieux les faisoit » endormir de nouveau et retirer de ce jardin; puis, les » faisant paroître devant lui, il leur demandoit où ils » avoient été. Par votre grâce, Seigneur, disoient-ils, nous » avons été dans le paradis : puis ils racontoient en pré- » sence de tout le monde ce qu'ils avoient vu. Ce récit » excitoit dans tous ceux qui les entendoient, l'admiration » et le desir d'une semblable félicité. Tel est, leur répon- » doit le Vieux, le commandement de notre prophète; il » fait entrer dans le paradis quiconque combat pour dé- » fendre son seigneur : si donc tu m'obéis, tu jouiras de » ce bonheur. Par de semblables discours, il avoit telle- » ment disposé leurs esprits, que celui à qui il ordonnoit » de mourir pour son service, s'estimoit heureux. Tous » les seigneurs ou autres personnes qui étoient ennemis

lit cette aventure. Le 19.ᵉ vizir voulant prouver au roi que les femmes sont capables de toute sorte d'artifices et de ruses pour satisfaire leurs passions, lui conte l'histoire d'une princesse qui étoit devenue éperdument amoureuse d'un des pages du roi son père. Après avoir long-temps tenu sa passion secrète, elle en fit confidence à la femme qui la servoit. Celle-ci ne tarda pas à lui procurer le moyen de la satisfaire. Elle s'introduisit, déguisée en homme, dans le lieu où le jeune page étoit couché, *et, lui ayant fait boire un breuvage assoupissant,* elle le transporta, sans qu'il en eût aucune connoissance, dans l'appartement de la princesse, et le plaça tout endormi sur de riches coussins. Alors la princesse s'étant placée à ses côtés, l'éveilla doucement, en lui versant goutte à goutte d'un fort vinaigre sur le front. Sorti peu à peu de son sommeil, lorsqu'il se vit entouré de tout ce que la richesse et la beauté ont de plus séduisant, il dit: *Certainement, voici que je suis mort, et qu'on m'a transporté dans le paradis.* كوردكمى بن اولمشم كتوروب بنى اوچماغه قومشلردر ددى. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le même moyen dont on avoit usé pour l'introduire, à son insu, dans l'appartement de la princesse, fut employé de nouveau pour l'en retirer et le transporter chez lui.

» du Vieux de la montagne, étoient mis à mort par ces » assassins qui étoient à son service; car aucun d'eux ne » craignoit de mourir, pourvu qu'ils s'acquittassent des » ordres et de la volonté de leur seigneur, et ils s'expo- » soient volontiers à tous les dangers les plus évidens, ne » comptant pour rien la perte de la vie présente. Aussi » ce Vieux étoit-il redouté dans tous ces pays comme un » tyran. Il avoit établi deux lieutenans, l'un dans les en- » virons de Damas, l'autre dans le Curdistan; et ceux-ci » se conduisoient de la même manière envers les jeunes » gens qu'il leur envoyoit. Quelque puissant donc que fût » un homme, s'il étoit ennemi du Vieux, il ne pouvoit » manquer d'être tué. »

Tous les écrivains qui ont parlé des Assassins, Amauri, Hayton, Guillaume de Tyr, Jacques de Vitry, le sire de Joinville, Arnold de Lubeck, ne reconnoissent d'autre principe de leur conduite qu'une obéissance aveugle à leur chef, fondée sur l'espérance d'un bonheur futur sans bornes. Marc-Pol, ce qui est bien remarquable, fait mention d'*un breuvage enivrant* que le chef leur faisoit donner, quand il vouloit les faire transporter dans ses jardins enchantés (1). Or on a vu que toutes les préparations enivrantes que l'on fait avec le chanvre, bols, confections, liqueurs, fumigations, s'appellent également du nom de *haschischa*. Au reste, je ne sais si l'on doit croire littéralement à l'exis-

Gesta Dei per Fr. t. I, p. 1062.

(1) Il semble que Bocace ait suivi une tradition un peu différente, en attribuant l'effet dont il s'agit à *une certaine poudre dont le Vieux de la montagne se servoit pour endormir ceux qu'il vouloit introduire dans son paradis, ou en retirer* (3.e journ. 8.e nouv.) Cette diversité de traditions confirme plutôt qu'elle n'affoiblit ma conjecture, le *haschisch* se prenant également comme poudre, électuaire ou boisson.

tence de ces jardins enchantés, ou s'ils n'étoient pas uniquement un fantôme produit par l'imagination exaltée des jeunes gens enivrés par le *haschischa*, et que l'on avoit longtemps bercés de l'image de ce bonheur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aujourd'hui même les preneurs d'opium ou de *haschisch* savent se procurer, sous les haillons de la pauvreté, et sans sortir d'une misérable taverne, un bonheur et des jouissances auxquels il ne manque que la réalité.

J'ai déjà observé que les travaux, les plantations, les eaux courantes, dont Hasan avoit embelli la forteresse et les environs d'Alamout, sa résidence, peuvent avoir contribué à répandre la fable de ces jardins enchantés. Arnold de Lubeck fait aussi mention de beaux palais situés dans les montagnes, où l'on élevoit les jeunes gens destinés à faire le métier d'assassins (1).

Écoutons comment Prosper Alpin rend les effets que les Égyptiens attribuent à l'usage de l'opium, du *haschisch* et des autres substances qu'ils prennent pour se procurer cet état, si recherché, de délire et de rêverie:

« Quelques-uns d'entre eux assurent que quand ils ont » avalé une dose d'*opium*, d'*assis*, de *bousa*, ou de *bernavi*, » ou enfin une prise de *bers*, ils voient, comme en songe, » un grand nombre de magnifiques vergers et de belles » filles, pleines d'attraits et de charmes; d'autres disent » que, dans cet état, ils ne voient que les objets qui les » flattent le plus : ceux que l'aspect des vergers réjouit,

De med. Ægypt. p. 257.

(1) Je ne cite point ici le chapitre de la chronique de Pépin, où l'on trouve (*liv. III, ch. XXXIX*) des détails tout pareils à ceux que donne Marc-Pol. (Voyez *Script. rer. Ital.* de Muratori, *t. IX*, col. 705 et suiv.) Ce religieux qui avoit traduit en latin la relation des voyages de Marc-Pol, en aura sans doute emprunté tout ce qu'il dit des Assassins.

» voient des vergers; les amans voient leurs maîtresses;
» les guerriers, des batailles. »

Thenat. Hist. of Aleppo, 2.e éd. t. I, p. 128.

Russell, dans son Histoire naturelle d'Alep, dit avoir été témoin de la folie d'un de ces mangeurs d'opium, qui, se croyant pacha, avoit pris sans façon la place d'honneur sur le sofa, causoit familièrement avec le maître de la maison, entroit dans le détail des affaires de son prétendu gouvernement, condamnoit l'un à la bastonnade, l'autre à la prison, disgracioit quelques-uns de ses officiers, en créoit d'autres, et jouissoit ainsi de sa nouvelle fortune dont l'acquisition ne lui avoit coûté qu'une forte dose d'opium, jusqu'à ce qu'un bruit soudain fait à dessein derrière lui le tira de cette rêverie, et fit évanouir toute sa félicité.

Chrestomathie Ar. t. I, p. 127; t. II, p. 131.

L'usage immodéré et habituel du *haschisch* détruit, il est vrai, toutes les facultés, et paroîtroit peu propre à atteindre le but que se proposoient les Ismaéliens. Écoutons ce qu'en dit le médecin Ebn-Beïtar : « Il y a, c'est ainsi » qu'il s'exprime, une troisième espèce de chanvre que l'on » nomme *chanvre Indien*. Je n'en ai vu nulle autre part qu'en » Égypte; on l'y cultive dans les jardins, et on le nomme » *haschischa :* il enivre fortement, pour peu que l'on en » prenne une ou deux drachmes. Quand on en fait un » usage immodéré, il produit une sorte de démence : des » gens qui en faisoient habituellement usage, en ont » éprouvé ce pernicieux effet; il a affoibli leurs esprits, et » a fini par les conduire à des affections maniaques; quel- » quefois même il mène à la mort. J'ai vu les fakirs l'em- » ployer de diverses manières : les uns font bien cuire les » feuilles de cette plante; ils les pétrissent avec leurs » mains, jusqu'à en former une espèce de pâte dont ils font

» des pastilles ; il y en a qui les laissent un peu sécher, qui » ensuite les torréfient, les broient avec la main, y mêlent » un peu de sésame dépouillé de sa pellicule, et du sucre, » puis mangent cette drogue sèche en la mâchant long- » temps. En même temps ils gesticulent et se réjouissent » beaucoup; et comme elle les enivre, elle les fait tomber » dans la folie, ou dans un état bien voisin de celui-là. »

Ala-eddin ben-Néfis, autre médecin cité par Makrizi, dit aussi que l'usage de cette drogue produit des inclinations basses et avilit l'ame, et que, dans ceux qui en ont contracté l'habitude, toutes les facultés naturelles se dégradent, en sorte qu'à la fin il ne leur reste plus aucun des attributs de l'humanité. *Chrest. Ar. t. I, p. 127; t. II, p. 131.*

Makrizi lui-même confirme tout cela par ses propres observations, et il attribue à l'usage immodére du *haschischa* la dépravation des mœurs et l'abrutissement de ses contemporains. *Ibid. t. I, p. 131; t. II, p. 134.*

Nous avons vu que, suivant M. Olivier, son effet le plus certain est le délire, l'hébétement, la consomption et la mort, pour peu qu'on en continue l'usage.

Enfin, dans un arrêté pris par le général François en Égypte, le 17 vendémiaire an IX, on lit: « L'usage de la » liqueur forte faite par quelques Musulmans avec une » certaine herbe forte nommée *haschisch*, ainsi que celui » de fumer la graine de chanvre, sont prohibés par toute » l'Égypte. Ceux qui sont accoutumés à boire cette liqueur » et à fumer cette graine, perdent la raison, et tombent » dans un violent délire qui souvent les porte à commettre » des excès de tout genre. »

Cet inconvénient attaché à l'usage excessif et journalier

du *haschich*, et qu'on ne sauroit révoquer en doute, n'avoit certainement point lieu chez les Ismaéliens; il eût été directement contraire au but qu'ils se proposoient, et l'on doit croire qu'un électuaire, ou, comme le dit Marc-Pol, une boisson qui n'étoit administrée que par l'ordre du chef, et dont peut-être lui seul avoit le secret, n'étoit point prodiguée, et que l'usage en étoit renfermé dans certaines bornes.

J'ai dit *dont le chef avoit seul le secret;* car c'est ainsi que j'entends ces mots d'un historien que j'ai cité ci-devant, et qui dit que ceux qui avoient le gouvernement d'Alep, voulant se défaire de Saladin, écrivirent à Sinan, *maître* ou *possesseur du* haschischah صاحب الحشيشة (1).

Ce que je viens de dire fournit aussi la réponse à la seconde objection que je me suis faite à moi-même, et qui résulte du récit de Makrizi, suivant lequel l'usage du *haschisch* ne se seroit introduit parmi les Musulmans que vers le commencement du VII.e siècle de l'hégire, et par conséquent long-temps après l'époque de la plus grande puissance des Ismaéliens, et peu avant leur destruction par Holagou.

Makrizi, en effet, d'après un grand nombre d'autorités, attribue la découverte des propriétés enivrantes de la feuille du chanvre au scheïkh Haïdar, mort en 618 de l'hégire. Il ajoute que ce secret resta quelque temps con-

(1) J'avois pensé d'abord qu'il y avoit une faute dans le manuscrit, et qu'il falloit lire صاحب الحشيشية *seigneur des Haschischis;* mais cette correction seroit, je crois, une véritable altération, d'autant plus que le mot صاحب a plus ordinairement pour complément un nom de pays ou de chose, qu'un nom d'homme ou de nation.

centré

centré parmi les fakirs, disciples du scheïkh Haïdar; que cet usage du chanvre fut introduit dans l'Irak pour la première fois en 628, par deux princes souverains, l'un d'Ormuz, l'autre de Bahreïn, et qu'il ne parvint que plus tard en Syrie, en Égypte et dans l'Asie mineure.

On ne peut guère douter que l'usage du *haschisch*, du moins en Égypte, ne soit postérieur au VIe siècle de l'hégire, puisqu'Abd-allatif, qui écrivoit en 605, n'en fait aucune mention; et, d'un autre côté, il doit s'y être introduit peu de temps après cette époque, attendu qu'Ebn-Beïtar, mort en 646, l'a déjà trouvé commun dans ce même pays parmi les fakirs.

Je ne serois point éloigné de croire cependant que le scheïkh Haïdar n'avoit point eu l'honneur de la découverte qu'on lui attribue. La dénomination de *konnab hindi*, قنب هندى [chanvre indien], donnée, suivant Ebn-Beïtar, à l'espèce de chanvre dont on se servoit sous le nom de *haschisch* en Égypte, me porte à croire que cet électuaire est venu originairement de l'Inde, que Haïdar pouvoit en avoir reçu la connoissance de quelque *djogui* indien, et que peut-être c'étoit de la même source que les Ismaéliens l'avoient reçue avant lui. Cela est d'autant moins invraisemblable, que l'on reconnoît dans la doctrine des Ismaéliens plusieurs traits de conformité avec les doctrines indiennes, telles que la transmigration des ames, les incarnations de la divinité ou *avatars*, les émanations, &c. La conjecture que je propose ici, est appuyée par Makrizi lui-même, qui dit:

« Cependant je tiens du scheïkh Mohammed Schirazi » Kalendéri, que jamais le scheïkh Haïdar n'a usé du *Chrestom. Ar. tom. I, p. 120; t. II, p. 126.*

» *haschischa*, et que les peuples du Khorasan ne lui attri-
» buent l'origine de cette drogue que parce que ses dis-
» ciples sont connus pour en faire un usage assidu. Le
» *haschischa* remonte, suivant ce qu'il m'a dit, à une époque
» bien antérieure au scheïkh Haïdar. Ce fut un scheïkh
» nommé *Biraztan*, qui vivoit dans l'Inde, qui apprit aux
» peuples du pays à manger le *haschischa*; ils ne l'avoient
» point connu avant lui. Cette drogue devint d'un usage
» si commun dans l'Inde, qu'elle s'introduisit jusque dans
» le Yémen; de là elle passa dans la province de Fars:
» enfin les habitans de l'Irak, de l'Asie mineure, de
» l'Égypte et de la Syrie, en entendirent parler pour la
» première fois, en l'année que j'ai marquée plus haut.
» Biraztan vivoit du temps des Chosroès; il vécut jusqu'à
» l'islamisme, et se fit Musulman. »

Au reste, quelque parti qu'on prenne sur cette question, on voit que le *haschischa* a pu être employé par les Ismaéliens long-temps avant le VI.e siècle de l'hégire, sans que cela soit en contradiction avec les faits historiques qui en attribuent l'introduction, parmi les fakirs, au scheïkh Haïdar, et la propagation aux disciples de ce scheïkh.

Je dois maintenant faire connoître divers autres noms sous lesquels les Assassins sont quelquefois désignés dans les écrivains Orientaux.

Ebn-Khaldoun, dans ses Prolégomènes historiques, et Schahristani, ne font aucune mention des *Haschischis*. Le premier dit que les Ismaéliens sont aussi nommés *Baténis*, *Mazdakis* et *Karmates* dans l'Irak, et que dans le Khorasan on les nomme *Talimis* et *Molheds*, mais que pour eux ils s'appellent *Ismaéliens*. Nous allons rendre raison de chacun de ces noms.

Le nom de *Baténis* باطنى, c'est-à-dire, partisans du sens intérieur, est donné aux Ismaéliens, comme je l'ai dit ailleurs, parce qu'ils enseignent que tout ce qui est extérieur, comme les pratiques du culte, les préceptes de la loi, la profession de foi, &c., a un sens intérieur, *batin* باطن; que toute révélation, *tenzil* تنزيل, a une signification allégorique; *tawil* تاويل. C'est là ce que dit aussi Schahristani; et Ebn-Khaldoun se trompe en disant qu'on les nomme *Baténis*, parce qu'ils reconnoissent un imam intérieur, *batin* باطن, c'est-à-dire, ajoute-t-il, caché, *mestour* مستور. Dans les textes que j'ai vus, l'imam caché n'est jamais nommé *batin*, mais bien *mestour* ou *maktoum* مكتوم. Les livres des Druzes déposent à chaque page en faveur de la première explication.

Mazdaki مزدقى signifie sectateur de *Mazdak* مزدق. C'est une dénomination injurieuse donnée aux Ismaéliens, à cause de la conformité vraie ou supposée de leur doctrine et de leur conduite licencieuse avec la morale et les pratiques de Mazdak, novateur qui avoit causé de grands troubles en Perse sous le règne de Kobad, et qui fut mis à mort sous celui de Khosrou Nouschiréwan (1). On peut consulter, sur ce sujet, l'histoire de la dynastie des Sassanides de Mirkhond, que j'ai publiée dans mes Mémoires sur diverses antiquités de la Perse.

Que les Ismaéliens aient été nommés *Karmates*, c'est une chose sur laquelle je n'ai pas besoin de m'arrêter, puisque j'ai déjà dit plus d'une fois que les Karmates étoient

(1) *Voyez* l'Histoire des Sassanides, traduite du persan de Mirkhond, dans les Mémoires sur diverses antiquités de la Perse, *p. 373 et suiv.*

les mêmes que les Ismaéliens. Le nom de *Karmates* leur fut donné, parce que l'un de leurs chefs étoit ainsi surnommé, à cause, dit-on, qu'il avoit les jambes courtes, et ne faisoit que de petits pas.

Malahidèh ملاحدة ou *molhidoun* ملحدون, est le pluriel de *molhid* ملحد, qui veut dire *impie*. Ce nom ne fut donné aux Ismaéliens de Perse, suivant Mirkhond, que lorsque le quatrième prince de leur dynastie, Hasan fils de Mohammed (1), eut abjuré publiquement les dogmes et les pratiques de la religion Musulmane ; mais il leur resta toujours depuis ce temps, et on l'étendit même aux princes qui avoient précédé cette apostasie, quoiqu'ils eussent été religieux Musulmans.

Enfin, toujours d'après Schahristani, les Ismaéliens étoient encore appelés, dans le Khorasan, *Talimi* تعليمى. Pour entendre cette dénomination, il faut savoir que parmi les sectes Musulmanes qui, étant d'accord sur les *dogmes* اصول, ne diffèrent que sur les *lois morales et pratiques* فروع, on distingue trois écoles. La première, nommée *ahl altalim* اهل التعليم, *les partisans de l'étude*, se décide par ces quatre autorités, l'*Alcoran*, la *Sunna*, le *consentement des imams* sur un point de doctrine اجماع, et les *raisonnemens* fondés sur des inductions قياس. La seconde ne reconnoît que des *autorités positives écrites ;* on l'appelle, à cause de cela, *ahl alnosous* اهل النصوص. La troisième suit principalement la *raison*, ou les probabilités : elle est, en

(1) *Voyez* la Notice de l'Histoire universelle de Mirkhond, dans le tome IX des Notices et Extraits des manuscrits, *p. 117 et suiv.*

conséquence, nommée *ahl alraï* اهل الراى. Hasan ben-Sabbah faisoit profession de suivre la première école. Comme ce système s'appelle *talim* تعليم, on donna à Hasan, ainsi qu'à ses sectateurs, le nom de *Talimi* تعليمى. Schahristani, en exposant les quatre fondemens de la doctrine de Hasan, dit très-positivement que le premier établissoit la *nécessité de l'enseignement* تعليم, et étoit destiné à réfuter ceux qui n'admettoient d'autre autorité pour se décider dans les questions théologiques, que la *raison* et le *jugement* الراى والعقل. Le second fondement avoit pour objet de réfuter ceux qui n'admettoient d'autre autorité que les *traditions* الحديث (1).

Not. des man. t. IV, p. 687; Marracci, Prodr. ad ref. Alcor. par. III, p. 84.

On a quelquefois confondu les Assassins avec les Druzes et les Nosaïris. M. Venture, dans un mémoire sur les Druzes (2), dit que, suivant toutes les apparences, le Vieux de la montagne n'étoit autre que le chef de la nation des Druzes. D'un autre côté, M. de Volney ne doute point que les Assassins dont parle Guillaume de Tyr, ne fussent les *Ansarièhs*. M. de Volney eût mieux fait de nommer ces sectaires, avec tous les auteurs Arabes et avec M. Venture, *Nosaïri* ou *Nosaïrièh* au pluriel. M. Falconet a aussi confondu les *Nosaïris* avec les Assassins, et

(1) Voici le texte du *Nizam al-téwarikh*, indiqué dans les Notices des manuscrits :

وازشيعة اسمعيل بن حضرت امام
الناطق جعفر الصادق عم بود
ومطاوعت اولاد او كردى واعتقاد
اهل تعلم داشتى...... ومستنصر اسمعيل
از مصر اورا جهت نامة نيابت وولايت
فرستاد Not. des man. *t. IV, p. 687.*

(2) L'original François de ce mémoire n'a point été imprimé du vivant de M. Venture, et a été inséré depuis peu dans les Annales des voyages; mais il en avoit été publié une traduction Angloise.

a reproché à M. Assemani d'avoir substitué le mot *Nazaréens* aux *Nosaïris* ou *Nosroye* ܢܨܪܝܐ des historiens Syriens.

Il n'y a aucun doute que les *Nosaïris* ne soient une branche des Ismaéliens, qui tient de bien près aux Karmates, si même elle diffère de cette dernière secte dans son origine. Quant aux Druzes, quoiqu'ils aient pris leur naissance dans le sein de la secte des Ismaéliens, ils diffèrent cependant et des Nosaïris et des autres sectes des Ismaéliens par plusieurs dogmes importans, sur-tout par la croyance en la divinité du khalife Fatémite Hakem, par l'attente de son retour, et la soumission aux ordres de Hamza, son premier ministre. Ils anathématisent les autres sectes des Ismaéliens, et il se trouve dans leurs livres sacrés une réfutation expresse du système des Nosaïris. Au surplus, les Nosaïris, et même les Druzes, sont antérieurs aux *Haschischis;* car ce nom n'a, je crois, jamais été donné qu'aux Ismaéliens de la seconde époque, ou, pour me servir des termes de Schahristani, de la *seconde mission*, الدعوة الثانية. Hasan ben-Sabbah, instituteur de cette *seconde mission*, ne commença à paroître que vers l'an 483. C'est par lui que fut établie dans le Djébal la puissance de ces Ismaéliens, qui s'étendit plus tard en Syrie, vers l'an 520; et ce ne fut que depuis l'établissement de cette puissance à Alamout, que les Baténiens commencèrent à menacer la vie des rois et des grands. C'est donc un anachronisme que de confondre les Ismaéliens ou Baténiens, nommés *Assassins*, avec les Druzes et les Nosaïris (1). Mais

(1) M. de Volney est tombé dans un bien plus grand anachronisme, en disant que le khalife Ali fut tué par un Baténien ou Assassin. *Voyage en Syrie et en Égypte*, t. I, p. 429.

je reviens à quelques autres noms donnés aux Assassins.

Une des raisons qui ont porté M. Venture à croire que les Druzes étoient les Assassins des historiens des croisades, et le chef ou l'émir des Druzes, le *Vieux de la montagne,* « c'est, dit-il, que l'émir des Druzes a toujours » eu à son service une troupe choisie qu'on appelle les » *Fédawièhs,* c'est-à-dire, gens disposés à se sacrifier pour » lui. Ils étoient autrefois tous Druzes de religion ; ils » sont maintenant presque tous Chrétiens. Il n'y a point » de dangers et de périls auxquels cette troupe ne s'expose, » lorsqu'il est question d'exécuter les ordres du prince, et » l'on peut citer un exemple récent de cet aveugle dévoue- » ment dont ils font profession.

» Il y a environ dix-sept à dix-huit ans que l'émir » Melhem..... eut un vif démêlé avec un douanier de » Seyde, envoyé auprès de lui par le pacha de la province, » pour accélérer le paiement du tribut. L'émir Melhem » lui jura dans sa colère qu'il le feroit périr, lorsqu'il le » pourroit faire sans violer le droit des gens et l'hospita- » lité. Un jour que ce douanier étoit assis dans un kiosque » découvert, qui sert d'entrepôt à la douane de Seyde, » un de ces Fédawièhs se présente armé de son fusil et » d'une paire de pistolets. Il examine tout de sang-froid, » distingue le douanier au milieu de ses gens, le couche » en joue et le tue. Lorsqu'il fut bien assuré qu'il n'avoit » pas manqué son coup, il voulut regagner la porte de la » ville, où il y avoit un cheval qui l'attendoit ; mais, avant » de pouvoir y arriver, il fut assommé par la populace. »

Il faut avouer que ces *Fédawièhs* فداوية ou *Fédawis* ont un grand rapport avec les ministres de la vengeance

du chef des Ismaéliens ou Vieux de la montagne. Il y a cependant cette différence, qu'on ne les supposera point mus par un fanatisme religieux, puisque, suivant M. Venture, ce sont pour la plupart des Chrétiens qui font ce service pour l'émir des Druzes.

On peut ajouter, ce qui sembleroit d'abord fortifier l'opinion que je combats, que les sicaires ou assassins du chef des Ismaéliens sont aussi nommés assez souvent dans les auteurs Arabes et Persans, *Fédawi* فداوی, ou, ce qui est la même chose, فدائی *Fédaï*. Je ne citerai, pour le moment, qu'un seul passage où ce mot est appliqué aux Assassins; mais il suffira pour prouver ce que j'avance : c'est Abou'lfaradj qui me le fournira. Lorsque le mogol Holagou résolut de détruire la puissance des Ismaéliens dans la Perse, cette secte avoit pour chef Rocn-eddin Khourschah, fils d'Ala-eddin : « Ce prince, » dit Abou'lfaradj, tenta d'abord plusieurs moyens d'en » imposer à Holagou par une feinte soumission; mais le » Tartare lui signifia qu'il n'avoit d'autre parti à prendre » que de sortir de la place forte d'Alamout où il faisoit » sa résidence, et de se rendre en personne au camp des » Mogols, ou, s'il ne vouloit point le faire, de se préparer » à soutenir un siége. Rocn-eddin envoya un homme » affidé pour dire à Holagou qu'il n'osoit point sortir de » la place, de crainte que ceux de ses gens qui y étoient » enfermés avec lui, n'attentassent à sa vie; mais que, dès » qu'il en trouveroit l'occasion, il sortiroit. Holagou, con» vaincu que Rocn-eddin ne cherchoit qu'à gagner du temps, » vint mettre le siége devant la forteresse; ce que Rocn» eddin voyant, il envoya dire à Holagou : Je n'ai différé

Hist. dyn. tex. Ar. p. 506, trad. Lat. p. 330.

» jusqu'ici

» jusqu'ici que parce que je n'étois pas assuré de votre » arrivée; aujourd'hui ou demain, je me rendrai auprès de » vous. Lorsqu'il voulut sortir, les plus fanatiques d'entre » les Molheds se soulevèrent, et les *Fédaïs* se jetèrent » sur lui, et s'opposèrent à sa sortie. Il envoya instruire » Holagou de leur rebellion, et ce prince lui fit dire » d'user de ménagement envers eux, et de les amadouer » pour le moment, afin de mettre sa vie en sûreté contre » leurs entreprises, mais d'aviser d'une manière ou d'une » autre aux moyens de sortir, fût-ce même sous un dégui- » sement. En même temps Holagou ordonna à ses émirs » d'entourer la place de toutes parts, de dresser contre elle » les machines, et de combattre, chacun de leur côté, » ceux des Ismaéliens qui les attaqueroient. Pendant que » les Molheds étoient occupés à cet engagement, Rocn- » eddin sortit avec son fils et les personnes de sa cour, et » vint se soumettre à Holagou. »

Dans la Chronique Syriaque du même Abou'lfaradj, on lit : « Quand Rocn-eddin voulut sortir, ses gens tirèrent » leurs poignards contre lui, en disant : Si tu sors, nous » te tuerons. » *Greg. Bar-Hebr. Chron. Syr. text. Syr. p. 520 ; tr. Lat. p. 540.*

Il est certain que, dans ce passage d'Abou'lfaradj, les *Fédaïs* ne sont pas les Ismaéliens ou Molheds en général, mais sont une classe particulière d'hommes, les plus fanatiques, les *dévoués*, en un mot très-vraisemblablement ceux que les Ismaéliens employoient pour donner la mort à leurs ennemis (1); il ne s'ensuit pas de là néanmoins que

(1) M. Ét. Quatremère, dans ses Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte, *t. II, p. 504*, restreint de même la dénomination des *Fédawis* parmi les Ismaéliens, aux assassins de profession.

par-tout où l'on trouve des *Fédaïs*, ce soient des Ismaéliens. Chaque secte, chaque prince, peut avoir ses *Fédaïs*.

Viag. all'Ind. Orient. p. 145 et 237.

C'est ainsi que dans l'Inde, suivant le F. Vincent-Marie de Sainte-Catherine de Sienne, chaque prince, et même chaque église Chrétienne, a ses *Amoques*, qui jurent de défendre, aux dépens de leur vie, les droits, les priviléges, la propriété de leurs patrons envers et contre tous, même envers tout autre souverain.

Tabl. gén. de l'emp. Oth. t. I.er p. 37.

M. Muradjea d'Ohsson ne s'est donc pas exprimé exactement, en disant que les sectateurs de Hasan ben-Sabbah, appelés de son nom *Huméïri* حميرى, portèrent encore celui de *Fédaïs*, à cause de l'enthousiasme avec lequel ils exposoient leurs vies en marchant sous ses drapeaux.

Tenons donc pour certain que tous les Ismaéliens n'étoient point *Fédaïs*, quoique les assassins de profession, dévoués à la secte, soient désignés sous ce nom. On en verra plus loin de nouvelles preuves, lorsque je parlerai de ce nom comme appliqué aux Ismaéliens.

La confusion que l'on a faite des Assassins avec les *Nosaïris*, qu'Assemani nomme *Nazarei*, auroit sans doute été généralement admise, quoique très-mal fondée, si l'on eût su que les Ismaéliens de Perse et de Syrie ont aussi été nommés *Nazaris* نزارى. Je vais prouver ce fait, et donner en même temps l'origine et l'explication de cette dénomination.

Hist. dyn. tex. Ar. p. 380, trad. Lat. p. 250; Annal. Mosl. t. III, p. 439; Hist. patr. Alex. p. 496.

En l'année 524 de l'hégire, le khalife Fatémite Amerbiahcam-allah fut tué par des Baténiens, comme le disent Abou'lfaradj, Abou'lféda, Renaudot, &c.; cependant Makrizi attribue ce meurtre à des *Nazaris*, et Mirkhond à des Baténiens et à des *Nazaris*: mais cette contradiction

apparente s'explique facilement ; car les Nazaris ne sont autre chose qu'une faction de Baténiens, qui a pris naissance à la mort du khalife Fatémite Mostanser-billah. Ce khalife eut pour successeur son fils Abou'lkasem Ahmed Mostali-billah; mais, ainsi que je l'ai déjà insinué au commencement de ce Mémoire, Mostali ne succéda pas à son père d'un commun accord, son frère Nazar lui ayant disputé le trône. « Or, dit Makrizi, à cette occasion les Ismaéliens se divisèrent en deux partis, celui des *Nazaris*, qui regardoient Mostali comme illégitime khalife, et un autre, qui le reconnoissoit pour khalife légitime. » Renaudot a parlé de la révolte de Nazar contre Mostali; mais il n'a pas fait mention de la scission que cela occasionna parmi les Ismaéliens, et qui continua sous plusieurs règnes. Je ne puis me dispenser de donner ici un extrait de Mirkhond, qui mettra ces faits dans le plus grand jour. Voici ce qu'il raconte, en traçant brièvement l'histoire des khalifes Fatémites d'Égypte :

Man. Ar. de la Biblioth. du Roi, n. 682, fol. 199 verso.

Hist. patr. Al. p. 475.

« Mostanser avoit d'abord déclaré son fils aîné *Mostafa-lidin-allah Nazar* pour son successeur; mais ensuite, mécontent de lui, il ordonna par son testament que Nazar eût à renoncer à toute prétention à la souveraineté, et que la couronne fût déférée à son autre fils Mostali-billah. Quand Mostanser fut mort, les Ismaéliens se divisèrent en deux partis : les uns prêtèrent le serment à Mostali, et le firent asseoir sur le trône ; les autres, croyant, conformément aux dogmes de leur secte, que la première disposition devoit être maintenue, embrassèrent le parti de Nazar. Hasan ben-Sabbah Homeïri adopta ce second parti. En effet, le *Nazari* du

Man. Ar. de la Bibl. de l'Arsenal, n.° 20.

» Kouhestan est au nombre des partisans de Mostafa-
» lidin-allah Nazar, et le nom même de *Nazari*, qu'il
» porte, prouve cette assertion. Ces gens allèguent en
» faveur de leur opinion, que l'imam Djafar Sadek avoit
» d'abord déclaré pour héritier de l'imamat après lui son
» fils Ismaël; qu'ensuite, ayant reconnu qu'Ismaël se lais-
» soit aller à boire du vin, il le destitua, et ordonna
» que, quand il auroit terminé ses jours, l'imamat passe-
» roit à Mousa Cadhem. Mais comme les Ismaéliens
» pensent que la première disposition doit avoir toute sa
» force, ils considèrent Ismaël, et non pas Mousa, comme
» le successeur de Djafar Sadek dans la dignité d'imam.
» Mostali, se voyant en possession du khalifat, voulut
» se défaire de son frère Nazar; mais Nazar, pour mettre
» sa vie en sûreté, se retira à Alexandrie, auprès d'un
» serviteur de son père, qui en étoit gouverneur. Celui-
» ci déclara Mostali destitué du khalifat, et proclama
» Nazar khalife. Cependant Mostali fit marcher contre
» Alexandrie une grande armée. Le gouverneur de la
» ville, qui avoit embrassé le parti de Nazar, fut pris et
» mis à mort. Nazar fut fait prisonnier avec ses deux fils,
» et envoyé à Mostali, qui le fit renfermer au Caire; il y
» resta prisonnier jusqu'à sa mort. Il y avoit sept ans que
» Mostali régnoit, lorsqu'il fut tué, dit-on, d'un coup
» de poignard, à l'âge de vingt-huit ans, par quelques-
» uns des partisans de Nazar.

» Son fils Amer-biahcam-allah lui succéda..... Sous
» son règne, quelques *Nazaris*, ennemis de *l'émir-al-*
» *djoyousch* (ou généralissime des armées), qui étoit beau-
» père d'Amer, le tuèrent...... Aksankar, l'un des

» principaux seigneurs de la cour du khalife, fut aussi tué » dans la djami de Mosul, par quelques-uns des *Fédaïs* » d'entre les *Nazaris*, d'un coup de poignard. Sous le » règne d'Amer, la faction des *Nazaris* commença à pa- » roître en Syrie, et quelques places fortes de cette pro- » vince tombèrent entre leurs mains. Le 4 de dhou'lkadèh » 524, une troupe de Baténiens et de fanatiques de la » faction des *Nazaris* assassinèrent Amer, par représailles » de la mort de Nazar. Hafedh-lidin-allah, qui lui succéda, » ayant donné la charge de vizir à Abou-Ali Ahmed, fils » de Fadhl *émir-aldjoyousch*, et l'ayant élevé en dignité, » quelques *Fédaïs* des *Nazaris* le tuèrent dans les premiers » jours de son administration ; peu de jours après, ils » tuèrent aussi celui qui avoit été nommé pour le rem- » placer, toujours pour venger le même sang. »

Ceci nous explique comment et pourquoi Hasan ben-Sabbah, qui ne s'étoit établi dans le Kouhestan que comme daï des khalifes Fatémites, et qui reconnoissoit leur souveraineté, et avoit reçu, dit-on, les patentes d'investiture de Mostanser, en vint non-seulement à se rendre indépendant dans cette province, mais même à s'emparer de quelques places de la Syrie qui appartenoient aux Fatémites : c'est que, depuis le schisme survenu parmi les Ismaéliens à la mort de Mostanser, Hasan avoit embrassé le parti de Nazar, et ne regardoit plus Mostali et ses successeurs que comme des khalifes intrus.

Aussi, à sa mort, ordonna-t-il que Kia Buzurc-umid بزرك اميد et le *Dehdar* دهدار Abou-Ali administreroient, l'un les affaires de la secte, l'autre celles du divan, d'accord avec le généralissime Hasan Kasrani, jusqu'à ce que

l'imam vint se mettre lui-même à la tête du gouvernement. Mirkhond nous apprend qu'un des princes de la dynastie des Ismaéliens de Perse, Hasan fils de Mohammed, fils de Buzurc-umid, ayant dispensé ses sujets de toutes les observances légales, fut cause, par cette conduite, qu'on leur donna le nom de *Molheds,* qui s'étendit même à ses prédécesseurs, quoique ceux-ci eussent observé les lois de l'islamisme. Bien que ce prince se reconnût publiquement pour fils de Mohammed ben-Buzurc-umid, cependant, dans un grand nombre d'écrits qu'il envoyoit de divers côtés, il disoit, tantôt d'une manière ambiguë, tantôt ouvertement, qu'il étoit descendant de Nazar, fils du khalife Mostanser, et que c'étoit lui qui étoit le véritable khalife et l'imam. « Les *Nazaris,* ajoute Mirkhond, ont » inventé toute sorte de fables et de contes ridicules pour » justifier cette prétention de Hasan. Du vivant même » de son père, il avoit voulu se faire passer pour l'imam » promis par Hasan ben-Sabbah ; mais Mohammed avoit » coupé court à cette folie, en déclarant publiquement » que Hasan étoit son fils, et que pour lui il n'étoit pas » imam, mais seulement un des daïs de l'imam, et en » faisant mourir un grand nombre de ceux qui avoient » accueilli les extravagances de Hasan. »

C'est ici le lieu de remarquer, comme nous l'avons annoncé plus haut, que Mirkhond se sert toujours du mot *Fédaï* pour désigner les hommes que les Ismaéliens employoient pour assassiner leurs ennemis. Ainsi il dit que l'illustre Nizam-almulc, vizir de Mélicschah, fut assassiné par un *Fédaï,* par l'ordre de Hasan ben-Sabbah ; que, sous le règne de Hasan ben-Sabbah, beaucoup de princes

Musulmans qui avoient des querelles avec les Ismaéliens, furent assassinés par des *Fédaïs;* que, sous celui de son successeur Kia Buzurc-umid, les *Fédaïs* tuèrent un grand nombre de princes ou grands seigneurs Musulmans, tels que le grand kadhi Abou-Saïd de Hérat; un fils de Mostali, khalife d'Égypte, qui fut assassiné par sept personnes d'entre les *Réfiks;* Dauletschah, reïs d'Ispahan; Aksankar, gouverneur de Maraga; Mostanser, khalife de Bagdad; le reïs de Tauriz, Hasan, fils d'Abou'lkasem, mufti de Kazwin, &c.; qu'il répète la même chose à la fin du règne de Mohammed, fils de Kia Buzurc-umid, &c. Le mot *Fédawi* est également employé dans le récit des entreprises du sultan Mélic-alnaser Mohammed, fils de Kélaoun, contre Karasankar, dont j'ai donné un extrait plus haut. Cette observation confirme ce que j'ai dit de la signification du mot *fédaï*, et me fournit en même temps l'occasion d'expliquer une autre expression que j'ai souvent rencontrée dans Mirkhond; je veux parler du mot *réfik* رفيق, au pluriel *réfikân*.

Réfik signifie proprement en arabe, *compagnon*, *aide*, *camarade de voyage;* mais plusieurs passages de Mirkhond que j'ai rapportés dans ce Mémoire, et un grand nombre d'autres que je pourrois citer, prouvent que ce mot avoit, parmi les Ismaéliens, une signification propre, et, pour ainsi dire, technique.

Hasan ben-Ali ben-Sabbah, parlant de lui-même, disoit: « J'avois toujours, ainsi que mes pères, fait profession de » la doctrine des Schiites, qui admettent la succession » des douze imams. Il arriva par hasard que je rencontrai » un homme d'entre les *Réfiks*, qui se nommoit *Amirèh*

» *Dharrab*, et il se forma une étroite liaison entre lui et
» moi.... Toutes les fois donc qu'Amirèh parloit pour
» soutenir la doctrine des Ismaéliens, je disputois avec
» lui à ce sujet.... Après cela, je contractai des liaisons
» avec un autre d'entre les Ismaéliens, nommé *Abou-*
» *Nedjm Sarradj*, et je le priai de m'instruire à fond de
» la doctrine des Ismaéliens.... Enfin je rencontrai un
» daï de cette religion, nommé *Moumin*, qui avoit reçu
» du scheïkh Abd-almélic ben-Atrousch, daï de la pro-
» vince d'Irak, la permission d'exercer le ministère de daï. »

Ce passage prouve que *Réfik* et *Ismaéli* sont deux mots synonymes, ou du moins que ceux qu'on désignoit sous le nom de *Réfik*, étoient des Ismaéliens. Il prouve aussi que cette dénomination étoit antérieure à Hasan ben-Sabbah ; mais il donne lieu de soupçonner qu'il y avoit une différence entre les *daïs* et les *Réfiks*. Le passage suivant confirme cette opinion : « Hasan, c'est encore
» Mirkhond qui parle, s'étant affermi dans la possession
» d'Alamout et des lieux qui en étoient voisins, ne né-
» gligea rien pour se rendre maître par la force ou par
» la douceur de tout le gouvernement de Roudbar; après
» quoi il envoya le daï Hosaïn Kaïni avec une troupe de
» *Réfiks*, pour prêcher sa doctrine aux peuples du Kou-
» hestan. Mélicschah fit marcher dans le Kouhestan un
» de ses généraux, Kézil Sarek, pour s'opposer aux progrès
» de Hosaïn Kaïni. En conséquence, Kézil Sarek fit les
» plus grands efforts pour repousser les Molheds du
» Kouhestan. Hosaïn Kaïni, avec les *Réfiks*, se renferma
» dans une forteresse du territoire de Moumen-abad.
» Tandis que Kézil Sarek l'assiégeoit, on reçut la nouvelle

» de

» de la mort de Mélicschah; ce qui l'obligea à lever le
» siége. »

En racontant le siége d'Alamout par les troupes de Mélicschah, le même historien dit que Hasan n'avoit pas avec lui plus de soixante-dix *Réfiks*.

Lorsqu'il parle des princes et des personnes illustres qui furent assassinés sous le règne de Kia Buzurc-umid et par son ordre, il dit : « Pendant la durée du gouverne-
» ment de Buzurc-umid, les *Fédaïs* tuèrent plusieurs
» princes et personnes illustres. Au nombre de ceux qui
» furent tués, furent le kadhi de l'Orient et de l'Occident,
» Abou-Saïd de Hérat; un fils de Mostali, qui fut assassiné
» en Égypte par sept personnes d'entre les *Réfiks*, &c. »

Enfin, en racontant les événemens du règne de Buzurc-umid, Mirkhond emploie une multitude de fois le mot *Réfik*. Je vais donner un extrait de ce récit, et je conserverai ce mot toutes les fois qu'il se rencontrera.

Le sultan Mahmoud Seldjoukide desirant faire la paix avec Kia Buzurc-umid, un de ses officiers fut chargé d'en faire les premières ouvertures au prince Ismaélien, qui envoya un député à Ispahan pour traiter cette affaire. Ce député, nommé *Khodja Mohammed Nasihi Schahristani*, en sortant de l'audience de sultan Mahmoud, fut tué par la populace avec un *Réfik*, dans un bazar. Le sultan envoya sur-le-champ faire des excuses à Buzurc-umid, et protester qu'il n'avoit eu aucune part à cet assassinat. Buzurc-umid fit dire au sultan qu'il devoit punir les meurtriers, ou s'attendre à la vengeance qu'il ne manqueroit pas de tirer d'une telle perfidie. Mahmoud n'ayant eu aucun égard aux demandes de Buzurc-umid, au commen-

cement de l'année 523, les *Réfiks* vinrent à la porte de Kazwin, tuèrent quatre personnes, et enlevèrent beaucoup de bestiaux. Les habitans de Kazwin se mirent à leur poursuite; mais un des principaux de la ville fut tué, et ils se virent obligés à prendre la fuite. En l'année 525, mille hommes de troupes de l'Irak s'étant approchés de la forteresse de Lanker, les *Réfiks*, instruits de leur marche, les mirent en fuite, sans qu'il y eût de sang répandu. Le sultan Mahmoud étant mort vers ce temps-là, les *Réfiks* firent une nouvelle incursion sur le territoire de Kazwin, enlevèrent des bestiaux, et tuèrent cent Turcomans et vingt habitans de Kazwin.

En l'année 526, l'armée d'Alamout s'avança dans le Ghilan pour faire la guerre à Abou-Haschem Aléwi, parce que celui-ci s'arrogeoit le titre d'imam, et envoyoit des lettres de tous côtés pour se faire reconnoître pour tel. Kia Buzurc-umid lui avoit d'abord écrit une lettre remplie d'avis et de représentations, pour le ramener, ou avoir une preuve de son crime. Abou-Haschem donna pour toute réponse, que la secte des Ismaéliens professoit une doctrine qui renfermoit l'incrédulité, l'hérésie et le *zindaka* (ou magisme). Les *Réfiks* entrèrent donc dans le Dilem, et combattirent contre Abou-Haschem, qui fut mis en fuite, et se cacha dans une forêt : mais les *Réfiks* l'ayant poursuivi, se rendirent maîtres de sa personne; et après l'avoir vivement réprimandé, ils le brûlèrent.

On voit, par ces extraits, que Mirkhond distingue les *Réfiks* ou *Réfikis* des *Daïs* et des *Fédaïs*. Je pense que les *Réfiks* sont tous les membres de la secte, à l'exclusion des *Daïs*, qui formoient le clergé, et des *Fédaïs*, qui

étoient consacrés d'une manière particulière au ministère d'assassin (1).

Je ne sais si cette distinction ne doit pas aussi s'appliquer au nom de *Haschischis*. Je n'ai pas rencontré assez de passages où ce mot soit employé, pour avoir à cet égard une opinion assurée ; mais je suis porté à croire que, chez les Ismaéliens, on ne nommoit *Haschischi* ou *Hasschasch*, que les gens que l'on élevoit spécialement pour la fonction d'assassin, et que l'on disposoit, par l'usage du *haschisch*, à cette résignation absolue aux volontés de leur chef. Cela n'aura point empêché que chez les autres peuples, et sur-tout chez les Occidentaux, cette dénomination n'ait été étendue à tous les Ismaéliens.

Il est vraisemblable que la secte des Ismaéliens a pu encore être connue sous quelques autres noms ; car Schahristani dit que chez chaque nation elle a une dénomination différente. Abraham *Ecchellensis* dit qu'on les appelle *Tatili* تعطيلي ; ce qui n'est pas sans vraisemblance, ce nom signifiant un partisan du dogme du *tätil* تعطيل ; qui consiste à dépouiller Dieu de tout attribut, et qui se réduit au plus pur déisme, et va presque jusqu'à l'athéisme. Suivant M. Muradjea, on les nomme aussi *Huméiri* حميري, du nom de leur chef Hasan ben-Sabbah, surnommé *Homéiri*. *Tabl. gén. de l'emp. Oth. t. I, p. 36.* Je n'ai, au surplus, trouvé aucune trace de cette dénomination.

(1) Il paroît qu'on a aussi employé le mot لازق, *attaché, suivant*, dans le même sens que *réfik*. C'est ce qui semble résulter de deux passages d'auteurs Arabes rapportés par M. Ét. Quatremère dans ses Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte, *t. II, p. 111 et 502.*

Je finirai ce Mémoire par l'indication d'un passage du Voyage de M. Niebuhr, qui nous apprend qu'il existe encore des Ismaéliens en Syrie, et par l'extrait d'une lettre que M. Rousseau fils m'a écrite de Téhéran, en date du 1.er juin 1808.

Voyage en Arabie, t. II, p. 361.

« J'ai recueilli des notions assez exactes sur les Ba-» téniens ou Ismaéliens nommés vulgairement *Mélahédèhs*, » secte qui subsiste encore, et qui est répandue et tolé-» rée, comme tant d'autres, dans les provinces de la Perse » et dans le Sind. Comme j'ai très-peu de loisir, je vous » prie d'agréer que je remette à un autre temps le soin » de vous en entretenir d'une manière détaillée. Il est » bon que je vous dise, en attendant, que ces *Mélahé-» dèhs* ont, jusqu'aujourd'hui, leur imam ou pontife, » qui descend, selon eux, de Djafar Sadek, chef de leur » secte, et qui réside à Kéhek, village du district de » Khom. Il s'appelle Scheïkh Khalil-allah, et a succédé » dans l'imamat à Mirza Abou'lhasan son oncle, qui » joua un grand rôle sous le règne des Zends. Le gou-» vernement persan ne l'inquiète point, parce qu'il en » retire des revenus annuels. Aussi ce personnage, dé-» coré par les siens du titre pompeux de khalife, jouit-il » d'une grande réputation, et passe-t-il pour avoir le don » des miracles. On m'a assuré que des Indiens musul-» mans viennent habituellement des bords de l'Indus » pour recevoir ses bénédictions, en échange des riches » et pieuses offrandes qu'ils lui apportent. Les Persans » le connoissent plus particulièrement sous le nom de » *Séïd Kéheki*. »

DISSERTATION
SUR
APOLLODORE,
TYRAN DE CASSANDRÉE,
ET SUR L'ÉPOQUE À LAQUELLE IL A VÉCU.

PAR M. CLAVIER.

PARMI les tyrans que l'histoire a voués à l'exécration de la postérité, les plus célèbres sont Phalaris, tyran d'Agrigente en Sicile, et Apollodore, tyran de Cassandrée; et, quoiqu'ils aient été séparés par un très-long intervalle de temps, leurs noms se trouvent presque toujours accolés dans les écrits des anciens, lorsqu'il s'agit de donner des exemples d'une inhumanité au-dessus de toute croyance. La vie de Phalaris est peu connue, et son époque est encore incertaine, malgré la discussion qui s'est élevée à ce sujet entre Bentley et Dodwel, deux savans Anglois. Nous devrions mieux connoître Apollodore, qui a vécu dans un siècle bien plus rapproché de notre ère; il a cependant été oublié par presque tous les historiens modernes, et même par Simson, dont la Chronique est le répertoire le plus complet que nous ayons de l'histoire ancienne. Ces écrivains ont sans doute été arrêtés par l'incertitude qui semble régner sur l'époque du règne de ce tyran. Polyen dit, en

Lu le 5 Janvier 1810.

Polybe, l. VIII, chap. VII. Dion Chrysostome, Orat. II, *tom. I, pag. 100. Thémistius*, Orat. VII, *pag. 90. Cicéron*, de Natura Deorum, *l. III, c. XXXIII. Sénèque*, de Ira, *liv. III, c. V;* de Beneficiis, *l. V, ch. XIX.*

Liv. IV, c. VI.

effet, qu'il fut privé du trône et de la vie par Antigone, ce que Perizonius[a] entend d'Antigone l'ancien; tandis que, suivant Trogue-Pompée[b], il ne le fut que par Antigone Gonatas, petit-fils du précédent. Mais cette contradiction n'est qu'apparente : il ne faut pas s'arrêter au titre du chapitre de Polyen, qui présente le nom d'Antigone sans aucune autre désignation, ce qui s'entend ordinairement de l'ancien; et il suffit de le lire pour voir que cet auteur y a réuni ce qui concerne les différens Antigones. Le premier stratagème relatif à la prise de l'Acrocorinthe est d'Antigone Gonatas, comme nous l'apprend Plutarque (*Vie d'Aratus, chap. XVII.*); c'est également à l'histoire de ce prince qu'appartient le douzième, où il est question des Gaulois, qui ne vinrent dans la Macédoine et dans la Grèce que long-temps après la mort d'Antigone l'ancien. On ne peut donc point s'appuyer du témoignage de Polyen pour détruire l'assertion de Trogue-Pompée, que nous allons bientôt voir confirmée par beaucoup d'autres circonstances. Mais il ne suffit pas de connoître l'époque de la mort d'Apollodore; celle du commencement de sa tyrannie n'est pas moins importante : il paroît beaucoup plus difficile de la déterminer, et ce sera Polyen qui nous servira de guide à cet égard. Cet auteur (*Liv. VI, c. VII.*) dit qu'Apollodore usurpa l'autorité quelque temps après qu'Eurydice eut rendu la liberté aux Cassandréens : il faut donc nous attacher à distinguer cette Eurydice parmi les différentes femmes de ce nom qui jouèrent un rôle plus ou moins important dans la Grèce, après la mort d'Alexandre. On en connoît quatre : la première, fille de Philippe et épouse d'Aridée; la seconde, fille d'Antipater et femme de Ptolémée fils de Lagus; la

[a] *Sur Ælien. Hist. div. l. XIV, ch. XLI.*

[b] *Prologus lib. XXV.*

troisième, Athénienne, de la famille de Miltiade, mariée en premières noces à Opheltas, roi de Cyrène, et ensuite à Démétrius fils d'Antigone; la quatrième enfin, fille de Lysimaque et épouse d'Antipater fils de Cassandre. Comme, à l'exception de la première, qui fut tuée avant la fondation de Cassandrée, elles se trouvent toutes plus ou moins mêlées dans les affaires de la Macédoine, dont Cassandrée étoit une des principales villes, je me vois obligé d'entrer dans des détails qui n'ont rien de bien nouveau, mais qui me sont nécessaires pour établir que la liberté ne fut rendue aux Cassandréens qu'après la mort de Ptolémée Ceraunus, et que ce fut Eurydice, mère de ce prince, qui la leur rendit, et que par conséquent la tyrannie d'Apollodore fut d'une très-courte durée.

Plutarque, Vie de Démétrius, ch. XIV.

Cassandrée, anciennement Potidée, ville située sur le col qui réunit l'isthme de Pallène au continent, fut détruite par Philippe, roi de Macédoine (1)[a], l'an 336 avant J. C. suivant les calculs de M. de Sainte-Croix[b]. Cassandre, fils d'Antipater, la rétablit plusieurs années après la mort d'Alexandre[c], l'an 315 avant J. C. Il lui donna son nom, lui assigna les meilleures terres de la contrée, et chercha à y attirer de toutes parts des habitans: aussi devint-elle bientôt très-florissante, et elle étoit, suivant Diodore de Sicile, la principale ville de la Macédoine. Cassandre mourut l'an 298 avant J. C. Il avoit épousé Thessalonice, fille de Philippe et sœur d'Alexandre[d], et il en avoit eu trois fils, Philippe, Antipater et Alexandre[e]. Philippe, qui lui succéda, étant mort à Élatée après un

[a] *Pausanias, liv. V, ch. XXIII. Diodore de Sicile, liv. XVI, ch. VIII.*
[b] *Exam. critique des hist. d'Alex. p. 588, 589.*
[c] *Pausanias, liv. V. Diodore, l. XIX, pag. 52.*
[d] *Justin, l. XVI, ch. I.*
[e] *Diodore, liv. XIX, p. 52. Pausanias, l. IX, ch. VII.*

(1) Diodore de Sicile dit seulement que Philippe prit cette ville, et il ne parle point de sa destruction.

règne assez court, ses deux frères se disputèrent le trône: Antipater, sous prétexte que sa mère favorisoit Alexandre, la fit mourir de la manière la plus barbare; ce qui indisposa beaucoup les Macédoniens contre lui: mais comme il avoit épousé Eurydice, fille de Lysimaque, roi de Thrace, et qu'il étoit protégé par ce prince, Alexandre, qui vouloit venger la mort de sa mère, fut obligé d'avoir recours à Pyrrhus, roi d'Épire, et à Démétrius, fils d'Antigone. Le premier, dont les états étoient voisins, arriva sur-le-champ, et fit payer sa protection par la cession de plusieurs provinces: il marcha ensuite contre Antipater, qu'il dépouilla d'une partie de ses états; et il l'en auroit chassé tout-à-fait: mais comme il craignoit de voir arriver Démétrius, il décida les deux jeunes princes à faire la paix, et ils partagèrent entre eux le reste de la Macédoine. Démétrius arriva peu de temps après cet arrangement; et Alexandre, ne sachant comment s'en défaire, entreprit de le faire assassiner. Démétrius ayant été averti de son projet, le prévint en le faisant tuer, et devint ainsi maître d'une portion de la Macédoine. Il se disposoit à attaquer Antipater, lorsque Lysimaque, beau-père de ce prince, qui se trouvoit alors engagé dans une guerre assez malheureuse contre Dromichætès, roi des Gètes, ne voulant pas s'attirer un nouvel ennemi que son activité rendoit redoutable, fit la paix avec Démétrius en lui abandonnant les états de son gendre, qui se retira auprès de lui avec Eurydice son épouse. Quelques années après, fatigué de leurs plaintes, parce qu'ils s'en prenoient à lui de la perte de leurs états, il fit mourir Antipater et enferma Eurydice sa propre fille: il n'est pas probable, d'après cela, que cette Eury-

Pausanias, Justin, ibid. *Plut.* Démétrius, *ch. XXVI*; Pyrrhus, *ch. VI.*

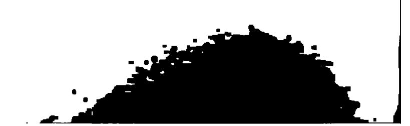
Justin, Plutarque, ibid.

Plutarque, Pyrrhus, *ch. VI.*

Pausanias, liv. IX, chap. VII. Plut. Pyrrhus, *ch. VII*; Démétrius, *c. XXXVI. Justin, l. XVI, ch. I.*

Justin, l. XVI, ch. I.

dice



dice soit celle qui rendit la liberté aux Cassandréens; car elle quitta la Macédoine avec son mari et n'y retourna pas depuis. Il est évident d'ailleurs que Cassandrée avoit suivi le sort du reste de la Macédoine et appartenoit à Démétrius; car ce prince, ayant été dépouillé de ses états par Pyrrhus, roi d'Épire, se réfugia dans cette ville, qui étoit la seule qui lui restât. On ne sait pas s'il la conserva long-temps, mais il est assez probable que non; et comme il voloit de projets en projets, il ne dut pas y laisser des troupes qui lui étoient nécessaires pour les nouvelles conquêtes qu'il méditoit. On pourroit, d'après cela, croire que ce fut Eurydice son épouse qui, d'après son ordre, rendit la liberté aux Cassandréens; mais cette liberté auroit été de bien peu de durée, puisque nous verrons bientôt Cassandrée au pouvoir d'Arsinoé, veuve de Lysimaque; et, d'un autre côté, cette Eurydice, en retirant la garnison de la citadelle, l'auroit envoyée à son mari, qui avoit grand besoin de troupes, et ne l'auroit pas laissée à la disposition des Cassandréens, comme le fit celle dont parle Polyen.

Plutarque, Démétrius, *ch. XLV.*

Démétrius, quoique privé de la plus grande partie de ses états, puisqu'il ne lui restoit plus que quelques villes dans la Grèce, ayant trouvé le moyen de rassembler une nouvelle armée, passa en Asie dans le dessein de s'emparer des provinces que Lysimaque y possédoit. Il trouva auprès de Milet Eurydice, fille d'Antipater et femme de Ptolémée fils de Lagus: elle venoit au-devant de Démétrius pour lui faire épouser Ptolémaïs, sa fille, qui lui étoit promise depuis long-temps. Comme cette Eurydice est, à ce que je crois, celle qui rendit la liberté aux Cassandréens,

Plut. Dém. *ch. XLVI.*



il est essentiel de la faire connoître. Elle avoit eu plusieurs enfans de Ptolémée ; savoir, Ptolémée Céraunus, Méléagre ; Lysandra, mariée en premières noces à Alexandre fils de Cassandre[a], et ensuite à Agathoclès fils de Lysimaque[b]; Ptolémaïs dont il s'agit ici, et probablement quelques autres que nous ne connoissons pas. Eurydice, lorsqu'elle étoit venue s'établir en Égypte, y avoit amené sa nièce Bérénice, dont Ptolémée devint tellement amoureux, qu'il l'épousa; ce qui mit la discorde dans la famille : Eurydice et ses enfans ne purent s'accorder avec cette nouvelle épouse et quittèrent l'Égypte. Il paroît qu'Eurydice se retira avec ses filles auprès de Séleucus, roi de Syrie ; ce qui me le fait conjecturer, c'est que Plutarque nous apprend que ce fut ce prince qui détermina Démétrius à épouser Ptolémaïs. Ptolémée Céraunus et ses frères allèrent trouver Lysandra leur sœur.

[a] *Dexippus, dans l'Eusèbe Grec, pag. 58.*
[b] *Pausanias, l. I, ch. X.*

Démétrius fit pendant quelque temps la guerre avec succès aux généraux de Lysimaque ; mais bientôt après, pressé par le besoin de faire vivre ses troupes, il se mit à ravager les états de Séleucus, à qui il avoit les plus grandes obligations, et qui d'ailleurs étoit son gendre, époux de sa fille Stratonice. Ce prince s'étant plaint de la conduite de Démétrius, celui-ci s'excusa sur la nécessité, et continua à en agir de même ; alors Séleucus, s'y voyant forcé, rassembla une armée pour se défendre, et parvint à le faire prisonnier. Il le traita avec tous les égards dus à leur ancienne amitié ; mais, comme il redoutoit son ambition, il ne voulut jamais lui rendre la liberté, de sorte que Démétrius mourut quelques années après dans la captivité[a].

[a] *Plutarque, Vie de Démétrius,* [illegible] *l. XI[illegible], ch.* [illegible]

Lysimaque, qui avoit vécu en bonne intelligence avec Pyrrhus tant que Démétrius avoit été en état de lui faire

la guerre, n'eut pas plutôt appris le malheur qui lui étoit arrivé, qu'il attaqua la Macédoine; et comme il étoit un des anciens généraux d'Alexandre, les Macédoniens, qui étoient très-portés au changement, se déclarèrent pour lui, de sorte que Pyrrhus fut obligé de se retirer. Cette conquête sembloit l'avoir porté au comble de ses vœux; mais il éprouva bientôt qu'il ne faut jamais trop compter sur les faveurs de la fortune, et sa cour devint le théâtre des événemens les plus tragiques. Ce prince, à un âge très-avancé, avoit épousé Arsinoé, fille de Ptolémée, roi d'Égypte, et de Bérénice; cette nouvelle épouse devint bientôt jalouse des enfans du premier lit. Il est assez probable que ce fut elle qui détermina Lysimaque à faire mourir son gendre et à enfermer sa fille; mais cela ne suffisoit pas à son ambition: elle vouloit assurer le trône à ses fils, et il falloit pour cela perdre Agathoclès, qui s'étoit déjà distingué par sa valeur, et avoit plusieurs fois commandé les armées de son père. Quelques auteurs prétendent qu'elle fut animée par une passion plus violente encore; qu'elle étoit devenue amoureuse d'Agathoclès, qui n'avoit pas voulu répondre à sa passion: quel que fût son motif, elle l'accusa d'avoir conspiré contre son père, et, si l'on en croit Strabon et Lucien, il pouvoit bien y avoir quelque chose de vrai dans cette accusation. Ce jeune prince, voyant qu'Arsinoé mettoit tout en usage pour faire passer le trône à ses enfans, avoit sans doute donné son consentement à quelque complot; mais Lysimaque agit en cette occasion avec une précipitation inexcusable. Sans rien examiner, il fit d'abord donner en secret du poison à son fils: celui-ci l'ayant vomi, il le mit en prison, et le

Plut. Pyrrhus, *ch. XII.*
Pausan. liv. I, ch. X.
Justin, l. XVI.

Pausan. ibid.
Memnon, dans Photius, p. 711.

Plut. Dém. *ch XLVI.*
Pausan. ibid.

L. XIII, p. 925.
Icaroménippe, §. 15.

[illegible] après massacrer par Ptolémée Céraunus, qui, bien que propre frère de Lysandra, à qui il devoit l'asile qu'il avoit obtenu, ne craignit point de prêter sa main à ce forfait odieux (1). La mort d'Agathoclès excita une indignation generale; et pour la faire taire, on prit le parti de sevir contre tous ceux qui paroissoient le regretter; ce qui fit que beaucoup de personnes, et même plusieurs généraux, quittèrent Lysimaque pour passer au service de Seleucus, et ils se réunirent à Lysandra, qui étoit déjà auprès de ce prince avec ses enfans et ses frères, pour le solliciter de déclarer la guerre à Lysimaque. Celui-ci en ayant été informé, crut devoir prévenir le coup qu'on vouloit lui porter, en attaquant le premier, et il passa en Asie pour faire la guerre à Séleucus. Ces deux généraux, âgés, le premier, de soixante-quatorze ans, et le second, de soixante-dix-sept, s'attaquèrent avec un courage de jeunes gens: la victoire se déclara en faveur de Séleucus, et Lysimaque fut tué dans le combat. Ptolémée Céraunus, qui l'avoit suivi en Asie, tomba entre les mains du vainqueur, qui, par égard sans doute pour sa mère, le traita comme un prince et non comme un prisonnier, et lui promit même des troupes pour faire valoir ses droits sur l'Égypte; mais on ne pouvoit pas s'attacher un homme pareil par des bienfaits. Séleucus, ayant laissé ses états de l'Asie à Antiochus son fils, partit pour aller se faire reconnoître roi de la Macédoine, où il comptoit terminer ses jours; et lorsqu'il fut arrivé près de Lysimachia dans la

Memn. Pausan. Justin, ibid.

Memn. Paus. Justin, ibid.

(1) Pausanias *(liv. I, c. X)* semble dire qu'il l'abandonna à son épouse, et que ce fut elle qui le fit tuer. Justin *(l. XVII, c. I)* dit également que ce fut Arsinoé qui fit périr Agathoclès.

Thrace, ce même Ptolémée qu'il avoit amené avec lui et qui avoit toute sa confiance, l'assassina de la manière la plus lâche. Il est étonnant qu'après un attentat aussi horrible, Ptolémée ait pu se faire reconnoître chef des troupes de Séleucus ; mais les troubles qui suivirent la mort d'Alexandre avoient accoutumé les armées à se ranger sous les ordres du premier qui avoit assez d'audace pour s'arroger le commandement, n'importe par quel moyen. Ptolémée d'ailleurs étoit brave et ne manquoit pas de talens militaires ; il avoit en sa faveur le nom de son père, qui étoit fort aimé, et celui d'Antipater, père d'Eurydice, dont la mémoire étoit en vénération dans la Macédoine ; enfin, ce qui décida sans doute les troupes, il leur promit le pillage des trésors que les rois de Macédoine avoient amassés, et se fit ainsi reconnoître roi lui-même. Il lui manquoit cependant encore quelque chose. Arsinoé, qui n'avoit pas suivi Lysimaque en Asie, étoit restée à Cassandrée avec Lysimaque et Philippe, ses deux fils, âgés, l'un de seize, l'autre de treize ans ; et comme cette place étoit l'une des plus fortes de la Macédoine, il étoit difficile de s'en rendre maître par la voie des armes. Ptolémée alors eut recours à la ruse : il fit dire à Arsinoé qu'il ne prétendoit pas priver ses enfans d'un trône qui leur appartenoit ; qu'il les y associeroit et seroit leur protecteur, si elle consentoit à l'épouser. Arsinoé devoit bien connoître son frère ; mais, pressée par l'amour maternel qui lui faisoit sentir le besoin qu'avoient ses fils de quelqu'un qui les protégeât, flattée d'ailleurs par l'espérance de recouvrer le rang dont elle étoit déchue, elle se laissa gagner par les sollicitations et par les sermens de son frère, et consentit à l'épouser. Le

Memn. p. 716. Pausanias, l. I, c. XVI. Justin, l. XVII, ch. II.

Pausan. liv. I, ch. XVI. Memnon, pag. 718. Justin, l. XVII, ch. II.

[illegible], et Ptolémée mit [illegible] sur la tête de sa sœur; ce qui [illegible] toute méfiance, [illegible] dans la ville qui lui appar-[illegible] pour tout disposer, et en-[illegible] ses deux fils; il les accabla [illegible] mis le pied dans [illegible] troupes de s'emparer [illegible] ses deux enfans dans le [illegible][a], qui fut ainsi punie du meurtre [illegible] ensuite dans l'île de [illegible] pour épouser Ptolémée [illegible] de père et de mère[b].

[illegible] pas long-temps du fruit de [illegible] dans un combat [illegible] J. C., après un règne [illegible] son frère lui succéda. [illegible] deux mois, le déposèrent [illegible] et nommèrent à sa place [illegible] qui, n'ayant pas plus de [illegible] au bout de quarante-[illegible] point à la famille [illegible] très-nécessaires [illegible] livrée aux ravages [illegible], et gouverna pendant [illegible] de roi[c]. Après sa mort, [illegible] pour disputer le trône[f]: [illegible] fils naturel de Lysi-[illegible] Antipater, qui avoit été [illegible] roi d'Épire. Ce fut sans

doute durant ces temps de troubles et d'anarchie qui suivirent la mort de Ptolémée Céraunus, que la ville de Cassandrée recouvra la liberté qui lui fut rendue par Eurydice mère de ce prince. Aucun auteur ne dit, à la vérité, qu'Eurydice eût suivi Céraunus dans la Macédoine; mais la suite des événemens nous prouve que ce prince y étoit avec son frère Méléagre, et Alexandre fils de Lysimaque, qui tous deux avoient suivi Lysandra chez Séleucus : il est donc probable que sa mère et ses sœurs s'y trouvoient aussi ; car s'il ne les y eût pas amenées, elles seroient restées sans asile, ne pouvant pas retourner en Égypte, où régnoit déjà Ptolémée Philadelphe, fils de Bérénice : d'ailleurs Eurydice devoit préférer à tout autre pays la Macédoine sa patrie, où son père s'étoit fait aimer. Je crois donc qu'après la mort de Ptolémée Céraunus, elle chercha à conserver le trône dans sa famille, en faisant nommer Méléagre; et que, lorsqu'elle vit que les affaires étoient dans un état désespéré, elle voulut s'attacher les habitans de Cassandrée, en leur rendant la liberté. *Liv. VI, ch. VII, §. 2.* Une circonstance que raconte Polyen, vient à l'appui de cette conjecture. Lorsqu'Eurydice eut rendu la liberté aux Cassandréens, Apollodore fit admettre les soldats de la garnison au nombre des citoyens, et leur fit distribuer des terres sur l'isthme de Pallène : il est donc évident qu'Eurydice n'avoit aucun lieu de retraite ; car elle auroit emmené ses troupes avec elle. Or les deux autres Eurydices avoient, l'une son père, l'autre son mari, qui, ayant toujours besoin de soldats, eussent reçu avec plaisir un pareil renfort; au lieu que cette garnison devenoit parfaitement inutile à celle dont nous parlons, qui n'avoit

ni fils, ni époux, ni proche parent, en état de monter sur le trône.

Liv. VI, c. VII, §. 2.

L'époque de l'usurpation d'Apollodore m'offre encore un argument en faveur de l'opinion que j'avance. Polyen dit qu'étant simple citoyen, il proposa aux Cassandréens de former une alliance avec Antiochus, et de se mettre sous sa protection : ce prince avoit bien été associé au trône par son père, mais il ne régna seul qu'en l'année 281 avant J. C. La proposition dont parle Polyen n'a donc pu être faite que postérieurement. D'un autre côté, on voit dans Diodore de Sicile, qu'Apollodore prit des Gaulois pour gardes. La première expédition des Gaulois dans la Grèce est celle où Ptolémée Céraunus fut tué, vers la fin de l'an 280, et ils ne passèrent pas la Macédoine. Ils revinrent l'année suivante, et s'avancèrent d'un côté jusqu'à Delphes, de l'autre jusqu'à Byzance, d'où ils passèrent dans l'Asie mineure, la troisième année de la CXXV.[e] olympiade, l'an 278 avant J. C.; et ce fut alors seulement que quelques corps dispersés en Europe se mirent à la solde de plusieurs souverains. On ne peut donc pas placer le commencement de la tyrannie d'Apollodore avant l'an 277 avant J. C.: mais ce terme coïncide assez bien avec l'affranchissement des Cassandréens par Eurydice, qui doit être du commencement de l'an 279, peu de temps après la mort de Ptolémée Céraunus. Il paroît qu'Apollodore avoit déjà quelque crédit parmi le peuple; car ce fut sur sa proposition que les Cassandréens instituèrent en l'honneur de leur libératrice une fête sous le nom d'*Eurydicia*, et admirent au nombre des citoyens les soldats de la garnison. On sait que les villes de la Grèce étoient toujours divisées en deux factions,

Excerpta de virtutibus et vitiis, t. II, p. 563.

Pausan. liv. X, ch. XIX.

Pausan. l. X, ch. XXIII.

Memnon, pag. 720, 722.

cell

celle du peuple et celle des nobles. Apollodore s'attacha à la première, et il ne laissoit passer aucune occasion de crier contre la tyrannie ; ce qui le mit si avant dans la faveur du peuple, qu'un certain Théodotus osa proposer de lui donner des gardes pour sa sûreté, et il parla lui-même contre cette proposition, qui étoit sans doute concertée avec lui. Cette popularité affectée étoit un moyen pour se frayer la route à la tyrannie, et il ne tarda pas à faire éclater son projet : mais ses mesures étoient apparemment mal prises, car il échoua et fut même livré aux tribunaux. Comme il avoit été pris sur le fait, il n'essaya pas de se justifier, et il chercha seulement à émouvoir ses juges. S'étant présenté devant eux avec sa femme et ses filles, tous en habit de deuil et en posture de suppliant, il se mit entièrement à leur discrétion : ce moyen lui réussit ; et les juges, s'étant laissé attendrir, le renvoyèrent absous. L'impunité ne fit que le rendre plus hardi, et il forma tout de suite une nouvelle conspiration ; et comme la première avoit été découverte par la trahison ou l'indiscrétion de quelqu'un de ses conjurés, il voulut mettre ceux à qui il fit part de son projet dans l'impossibilité de séparer leur sort du sien. Les ayant donc invités à un repas, il attira chez lui, sous prétexte d'un sacrifice, un jeune homme de ses amis nommé *Callimélès*, l'égorgea, et ayant fait assaisonner ses entrailles, il les fit servir aux convives, et leur fit boire le sang du jeune homme mêlé dans du vin rouge. Le repas terminé, il leur montra le corps dont ils avoient tous mangé ; de sorte que, se voyant associés à un forfait aussi horrible, il ne leur fut plus possible de reculer. On voudroit pouvoir douter de la vérité d'une action si révoltante : mais

Excerpta de virtutibus et vitiis, pag. 562.

Pag. 47, édit. de M. Wyttenbach.

Diodore de Sicile et Polyen la racontent à peu près de même, et Plutarque y fait allusion dans son *Traité de la vengeance tardive des Dieux ;* il est même probable qu'elle est une des principales causes de l'horreur qu'inspiroit sa mémoire. Il ne lui suffisoit pas de s'être assuré des principaux chefs de son entreprise, il lui falloit un parti dans le peuple : il trouva le moyen de le former parmi les esclaves, à qui il promit la liberté ; et toutes ses mesures furent si bien concertées, qu'il parvint à se saisir de l'autorité peu de temps après le jugement d'absolution qu'il avoit obtenu. Un des principaux usages qu'il fit de son pouvoir, fut de faire mourir de la manière la plus cruelle les juges qui venoient de le sauver, en disant qu'il devoit son absolution à son adresse et non à leur humanité. Il prit pour gardes quelques-uns de ces Gaulois qui, venant de ravager la Macédoine et la Grèce, étoient habitués aux meurtres et aux brigandages, et choisit pour ministre un certain Calliphon qui avoit été l'un des agens d'Agathoclès, tyran de la Sicile, et il n'y eut alors sorte de cruautés auxquelles il ne se livrât. Il ne se contentoit pas de faire mourir ceux dont les biens tentoient sa cupidité : voir couler le sang étoit pour lui un plaisir, et il faisoit souvent égorger en sa présence des gens qui ne l'avoient nullement offensé, et à la mort desquels il n'avoit rien à gagner. Sa férocité naturelle étoit encore accrue par l'usage immodéré du vin ; il s'enivroit souvent, ne rougissoit point de se montrer en public dans cet état, et c'étoit alors qu'il donnoit ses ordres les plus cruels. Une tyrannie aussi révoltante ne pouvoit pas être d'une bien longue durée : aussi ne tarda-t-elle pas à être renversée par Antigone ; elle ne

Diodore, ibid. *pag. 563.*

Ælien, Hist. div. l. XIV, ch. XLI.

pouvoit plus subsister dès que la Macédoine seroit rendue à un gouvernement régulier, et c'est ce qui ne tarda pas à arriver. Antigone Gonatas, fils de Démétrius, s'étoit maintenu, après la captivité de son père, en possession de la Béotie et de quelques autres parties de la Grèce; ce qui le mettoit en état d'entretenir des forces assez considérables, sur-tout par mer. Il se présenta pour disputer la Macédoine à Ptolémée Céraunus; et ayant été vaincu, il retourna dans la Béotie. Il fut ensuite occupé par la guerre qu'il eut à soutenir contre Antiochus fils de Séleucus: mais, cette guerre s'étant terminée par un traité[a] et par son mariage avec Phila, fille de Séleucus et de Stratonice[b], il songea à reprendre la Macédoine; ce qui paroissoit assez facile, Sosthènes venant de mourir, et les Macédoniens se trouvant livrés à l'anarchie et aux ravages des Gaulois. Il est difficile de fixer précisément l'époque de son retour dans la Macédoine; cependant je crois que ce fut peu de temps après la mort de Sosthènes, vers la fin de l'an 276 ou le commencement de l'an 275 avant J. C. Il y seroit venu beaucoup plutôt, si l'on en croyoit la Chronique d'Eusèbe et l'auteur de la vie du poète Aratus (1), qui placent le commencement de son règne dans la seconde année de la CXXV.^e olympiade, l'an 279 ou 278 avant J. C.: mais Porphyre, dans l'Eusèbe Grec, dit qu'il mourut dans la première année de la CXXXV.^e olympiade, l'an 240 avant J. C., après avoir régné trente-quatre ans sur la Macédoine; ce qui porte le commencement de son règne à l'an 274 avant J. C. Comme on ne date probablement ce commencement que du moment où il fut reconnu roi par tous les partis, il falloit

Plut. Démét. ch. LI, LIII.

[a] *Justin, l. XXV, ch. 1.*

[b] *Vie d'Aratus, t II, p. 431, édit. de Buhle.*

Pag. 63.

(1) *Voyez* les deux vies de ce poète, *t. I, p. 4; t. II, p. 431.*

nécessairement qu'il fût entré dans la Macédoine quelque temps auparavant. Son premier exploit dans ce pays fut de tailler en pièces un corps de Gaulois qui étoient venus piller son camp et ses vaisseaux[a]; ce qui nous apprend qu'il y étoit venu par mer. Trogue-Pompée[b] place le siége de Cassandrée immédiatement après cette défaite des Gaulois. Cette place étoit, comme nous l'avons vu, une des clefs de la Macédoine: il est donc assez naturel de penser qu'Antigone commença par-là la conquête de ce royaume. Apollodore avoit fait toutes les dispositions nécessaires pour se bien défendre, et il le fit pendant long-temps avec succès. Au bout de dix mois de siége, Antigone, désespérant de prendre la ville par force (1), eut recours à la ruse; il se retira, et chargea Aminias archipirate, c'est-à-dire, chef des pirates qui formoient une partie de son escadre, de négocier la paix avec Apollodore. Aminias lui envoya un héraut pour lui proposer de le réconcilier avec Antigone, et lui promit de lui envoyer des vivres et du vin dont il avoit besoin. Apollodore, séduit par ces apparences de paix, et croyant d'ailleurs qu'Antigone étoit fort éloigné, se négligea beaucoup sur la garde de la place; Aminias en profita, et ayant fait fabriquer des échelles, il s'empara des murs, et Antigone, qu'il avoit averti, étant arrivé sur-le-champ, se rendit maître de la ville. Il livra probablement Apollodore à la fureur du peuple, car on le fit mourir de la manière la plus cruelle: on fit d'abord brûler ses deux filles sous ses yeux, on l'écorcha ensuite tout vif, et on le jeta dans une chaudière d'eau

[a] *Justin, l. XXV, ch. II.*

[b] *Argument du liv. XXV.*

Polyen, l. IV, c. VI, §. 16.

De sera numinis vindicta, p. 39.

(1) Les Romains échouèrent également, dans la suite, devant cette place. *Voyez* Tite-Live, *l. XLIV, c. XI, XII.*

bouillante. Ces détails ne nous sont connus que par Plutarque, qui nous les donne comme un songe qui s'étoit offert à Apollodore quelque temps avant sa mort; mais il est très-probable que ce songe avoit été imaginé d'après le supplice même : toujours est-il certain qu'il endura des tourmens très-cruels, car Cicéron *(de Natura Deorum, lib. III, cap. 33)* le cite comme un des exemples des tyrans qui ont été punis d'une manière proportionnée à leurs forfaits.

MÉMOIRE
SUR
LA DESCRIPTION DU BOUCLIER D'ACHILLE PAR HOMÈRE.

PAR M. QUATREMÈRE DE QUINCY.

Lu le 15 septembre 1809.

HOMÈRE, comme l'on sait, a été dans tous les siècles l'objet constant de la censure des uns, et de l'admiration des autres : mais toutes les querelles de goût et d'opinion qu'a excitées ce poète immortel, toutes les sortes de guerre qui ont eu lieu à son égard chez les anciens, sont oubliées. Il en sera bientôt à peu près autant de ce débat qu'a vu renouveler sur son compte le XVIIe siècle. Il faut dire cependant que cette dernière querelle eut un caractère nouveau : ce fut moins un combat littéraire qu'une guerre d'amour-propre et de vanité; ce fut une sorte de révolte de l'orgueil d'une époque contre la gloire d'une autre. Les nouveaux antagonistes d'Homère ne pouvoient supporter l'idée qu'un homme soit réputé pendant vingt-six siècles le prince des poètes. La durée d'une telle prééminence leur paroissoit une injure faite en général à l'esprit humain, et en particulier à une époque du monde où les progrès d'une multitude de connoissances leur sembloient attester la supériorité des modernes sur les anciens. Ils ne comprirent pas que l'expérience et le laps des années, qui ajoutent

sans cesse aux acquisitions de la raison chez l'homme, ne font rien gagner à son imagination ; qu'il y a des temps et des mœurs pour chaque genre ; que dans le cours des sociétés, comme dans celui de l'année, ou de la vie humaine, il y a des saisons et des âges qui ne reviennent plus, et que de toutes les méprises de goût une des plus grandes est de prétendre juger du mérite d'un temps avec l'esprit d'un autre.

Tel fut le principal vice de la critique des modernes antagonistes d'Homère, et sur-tout de la Motte. Il blâmoit les mœurs des siècles héroïques, précisément parce qu'elles étoient poétiques ; il portoit la froide mesure de l'analyse et le compas du géomètre dans des inventions qui n'eussent jamais existé avec l'esprit géométrique et analytique.

C'est sur-tout dans la censure de la description du bouclier d'Achille par la Motte, que se fait bien remarquer cette sorte de travers qui consiste à soumettre l'œuvre du sentiment et de l'imagination au seul jugement de la raison et du calcul.

Selon lui, le choix des sujets décrits sur le bouclier est défectueux, *parce que ces sujets*, dit-il, *n'ont rien qui ait du rapport avec le sujet du poème ; et Homère auroit dû y faire représenter par Vulcain l'histoire d'Achille, comme Virgile a fait graver sur le bouclier d'Énée celle des descendans du fondateur de Rome.* Comment la Motte n'a-t-il pas vu que les exploits des successeurs d'Énée sont l'objet ou du moins le but principal du poème de Virgile, lorsque l'historique de la famille d'Achille n'eût pas même eu dans l'Iliade l'intérêt d'un accessoire ?

Iliade de la Motte, discours sur Homère, p. 165.

Un reproche non moins futile, mais plus propre à faire

connoître le faux esprit de sa critique, est celui qu'il adresse à Homère sur le même sujet, lorsqu'il y reprend, comme un défaut de vérité, l'espèce de vie et de mouvement que le poète s'est plu à donner aux objets et aux personnages de sa description. Certes, il faut être bien peu poète pour contester à la poésie l'emploi d'une semblable licence. Nous verrons, au contraire, qu'il n'y a pas d'autre moyen d'éviter la froideur dans laquelle tombe nécessairement toute description d'objets, lorsqu'ils sont réduits à ne figurer dans le tableau poétique que comme objets matériels de l'art, et, par conséquent, à n'être que l'imitation d'une imitation.

Mais le grief le plus sérieux, le plus réel, des nouveaux détracteurs d'Homère contre sa description du bouclier d'Achille, et sur lequel ils triomphoient avec le plus de confiance, est celui qui se rapporte au nombre et à l'étendue des sujets de figures décrites par le poète, parce que, selon eux, on devoit rapprocher à la rigueur ce nombre et cette étendue, de l'espace vrai que présente en réalité un bouclier de quatre pieds de diamètre.

Sur ce point j'adopte en entier l'avis de ceux qui pensent qu'on a mal-à-propos justifié Homère de ce qui, loin d'être une faute, est au contraire un mérite, et que cette accusation est du nombre de celles auxquelles on donne de la consistance en les réfutant sérieusement. Je crois que les apologistes d'Homère ont eu ici deux torts : l'un, de vouloir avoir trop raison, en invoquant, pour justifier la description du bouclier, le témoignage du sens physique, quand il ne falloit recourir qu'au suffrage du sens moral et du goût; l'autre, d'avoir produit (puisqu'ils invoquoient la preuve par dessin à l'appui de leurs moyens justificatifs) une composi-

tion

tion dessinée tout-à-fait insuffisante, et qui, en ne tranchant qu'une partie de la difficulté, pouvoit laisser à l'objection la facilité de se reproduire.

Je veux parler ici de cette partie de l'apologie d'Homère par Boivin où ce savant critique a jugé à propos d'employer à la défense du bouclier d'Achille le secours du dessin, et de montrer que tous les sujets décrits par le poète sur ce bouclier pouvoient y être renfermés en toute réalité.

Peut-être, comme je l'ai déjà dit, ne falloit-il ni défendre Homère sur ce point, ni le défendre par le moyen même de la démonstration graphique. Si le goût enseigne que le poète n'étoit tenu de se conformer en aucune sorte, dans sa description, aux convenances du dessin ou de la sculpture, prouver qu'il est resté fidèlement dans des limites qu'il avoit le droit de franchir, c'est consentir en quelque sorte à l'accusation; c'est en reconnoître, sinon la vérité, au moins la légitimité.

Mais, l'accusation admise, il falloit, ce me semble, que l'apologie fût entière. C'est ce que n'a pas fait Boivin.

C'est ce que je me propose de faire, en réunissant par des considérations nouvelles, par la comparaison des descriptions du même genre chez d'autres poètes, par l'exécution d'un nouveau dessin du bouclier, et par quelques observations relatives à l'art, tout ce qui peut compléter la justification du poète. Puisqu'il se trouve enfin que, sans en avoir besoin, Homère a été réduit à repousser de vaines accusations, je tâcherai qu'il n'ait plus du moins à se défendre contre ses défenseurs.

J'ai donc pour objet de montrer dans cette dissertation, et dans le dessin qui l'accompagne, que l'invention des

sujets décrits sur le bouclier d'Achille par Homère est la plus judicieuse de toutes les inventions semblables chez les poètes qui sont venus depuis; qu'elle est celle de toutes qui se renferme avec le plus d'exactitude dans les limites, soit de l'espace superficiel donné, soit des convenances auxquelles l'art du sculpteur peut être assujetti ; que le dessin de Boivin, bien qu'il ait eu l'assentiment général des traducteurs et commentateurs d'Homère, ne fait qu'éluder les objections qu'il pouvoit détruire, et ne resserre les sujets de la composition dans l'espace convenu, qu'en tronquant les sujets et dénaturant la composition ; que le système dans lequel le dessinateur a conçu le développement des idées du poète, est contraire à l'esprit et au goût de l'antique, et fait supposer une autre espèce d'art et d'autres moyens imitatifs que ceux qui régnoient au temps d'Homère, et qu'Homère lui-même a clairement désignés; qu'il est possible, comme je le ferai voir dans un nouveau dessin, de renfermer exactement tous les sujets décrits par Homère, sur l'espace superficiel qui leur est assigné; enfin, qu'il ne s'agit, dans l'ouvrage de Vulcain, ni de peinture ni de couleurs proprement dites, mais bien de la sculpture sur métaux, et d'un genre de travail où des matières diverses par leur couleur produisoient, dans leur combinaison, un semblant et un équivalent approximatif de l'art de peindre.

De la Description du Bouclier d'Achille comparée aux Descriptions semblables de différens Poètes.

Il y a, ce me semble, une considération préliminaire qui devoit empêcher la critique de rapprocher aussi rigou-

reusement qu'on s'est permis de le faire, la conception poétique du bouclier d'Achille, de l'exécution réelle et positive à laquelle on a voulu soumettre les idées et les images de cette description ; c'est qu'au fond Homère n'avoit, du moins quant à l'espèce, qu'un modèle imaginaire, et qu'il ne devoit à un semblable modèle qu'une imitation libre et arbitraire.

Le simple bon sens nous dit que dans un poème de la nature de l'Iliade, où la fiction se mêle à la vérité, où un petit nombre de faits historiques ne sert, si l'on peut dire, que de fondement à l'édifice poétique, où par conséquent les proportions de tous les objets sont assujetties à un tout autre module que celui de la réalité, il y a une multitude de rapports dont on ne doit demander au poète ni géométriquement ni physiquement compte. Le monde poétique a aussi, j'en conviens, ses proportions, ses convenances et ses vraisemblances : il y faut aussi de l'accord. Il faut sans doute y observer des rapports, mais non pas de ceux qui se vérifient, soit par l'expérience physique, soit dans la balance de la critique, soit avec l'équerre et le compas de l'artiste.

Ceci sera bien plus vrai encore, si nous nous plaçons au point de vue pour lequel les poèmes d'Homère furent composés, c'est-à-dire, si nous nous reportons au pays et au temps où tout ce qui nous paroît aujourd'hui simplement fiction poétique, étoit croyance religieuse : car il faut penser qu'une grande partie de ce merveilleux auquel nous ne nous prêtons qu'en poésie, étoit alors du domaine des opinions consacrées, et avoit cours dans tous les esprits.

D'après cela, il n'y auroit dans le fait que deux mots à dire par rapport à la description du bouclier d'Achille, si cette composition sortoit des limites du possible en fait d'exécution : savoir, de notre part, que ce bouclier n'exista point, et qu'ainsi l'on doit le juger comme une fiction poétique dans les régions imaginaires de l'art; de la part des Grecs, que ce bouclier étoit l'ouvrage d'un dieu et d'un art surnaturel; qu'ainsi l'on ne doit pas y appliquer les mesures d'exécution qui limitent les ouvrages de l'homme.

Qu'enseigne ensuite le goût sur l'esprit dans lequel doivent être faites et jugées les descriptions poétiques des ouvrages de l'art, tels que le bouclier d'Achille ? Il nous dit, ce me semble, que de telles descriptions ne doivent pas aspirer à paroître des portraits tracés fidèlement d'après un modèle donné; qu'elles sont au contraire, pour le poète, de simples motifs et quelquefois même des prétextes d'introduire de la variété dans sa composition et d'étaler les ressources de son imagination; qu'il n'est point tenu d'enchaîner son génie par la froide et timide hypothèse qui feroit de sa description la copie servile d'un original prétendu existant; et le goût dit encore qu'il faut juger ces descriptions avec l'esprit qui les a dictées au poète.

Les exemples sur ce point sont d'accord avec la théorie; et effectivement tous les poètes depuis Homère, non-seulement ont traité dans cet esprit toutes les descriptions épisodiques d'ouvrages d'art, mais se sont même beaucoup plus écartés que lui du point de fidélité positive qu'on semble vouloir donner pour terme et pour règle à ce genre d'imitation. Si l'on compare à leurs compositions celle du bouclier d'Achille, on trouvera, je pense, que l'auteur de

l'Iliade a surpassé tous ses successeurs, je ne dis pas seulement dans ce qui constitue la raison ou la nécessité de semblables descriptions, mais dans la mesure des convenances que le goût a le droit d'imposer à ces sortes de fictions.

C'est, on doit le dire, sans besoin réel, sans raison nécessaire, que l'auteur du poème des Argonautiques a enrichi son ouvrage d'une description tout-à-fait pareille, pour le genre, à celle du bouclier d'Achille; je dis sans raison puisée dans le sujet ou l'action du poème. Jason se revêt d'une chlamyde de pourpre que Minerve lui avoit donnée, lorsqu'il monta pour la première fois le navire Argo; et cela seul est une occasion pour le poète de se livrer, dans un épisode de cinquante vers, à la description de tous les sujets brodés sur cette étoffe. Je suis fort éloigné de vouloir l'en blâmer : je conçois qu'on trouve du plaisir à voir se développer sur la bordure de la chlamyde les tableaux successifs qu'une savante aiguille est supposée y avoir tracés. Personne, je pense, n'a encore eu l'idée de s'informer s'il existe un véritable accord de mesure entre la largeur de l'étoffe et le nombre des tableaux. Le talent de l'écrivain consiste à faire perdre de vue la chlamyde, à faire oublier le fond matériel des sujets brodés, à produire, en un mot, dans l'imagination de l'auditeur ou du lecteur, l'échange de l'objet imitant contre l'objet imitable.

Apollon. de Rhode, Argonaut. l. 1, v. 720 et suiv.

Qui ne voit toutefois combien Homère a d'avantage sur Apollonius, dans ce qui constitue la raison et la nécessité de sa description? Quel intérêt peut-on mettre à la chlamyde de Jason? Il est visible que cette étoffe, dont la fabrication nous est indifférente, ne se trouve avoir des

sujets peints que pour que le poète les décrive. Au contraire, Achille a perdu ses armes par l'effet de la mort de Patrocle; il lui faut un nouveau bouclier. Il invoque sa mère, qui s'adresse et ne pouvoit s'adresser qu'à Vulcain. Ainsi le poète se trouve conduit dans l'atelier du divin forgeron, et tout naturellement il nous fait assister à l'exécution même des ouvrages dont il fait le récit. Rien n'arrive sans raison ; tout est nécessaire.

Quant au genre dramatique dans lequel Homère s'est plu à décrire la plupart des sujets gravés sur son bouclier, en les faisant sortir de ce fonds stérile que présenteroit au poète l'obligation d'un récit technique, il me paroît qu'en usant librement du droit qu'a la poésie de tout vivifier, il est cependant resté dans des termes plus d'accord avec le goût et la raison que ne l'ont fait quelques-uns de ses successeurs, dont on n'a point toutefois condamné les licences.

Je ne saurois croire que Catulle, même selon les maximes les plus indulgentes de la théorie du goût, soit exempt de tout reproche dans sa description des sujets peints ou brodés sur la draperie du lit nuptial de Thétis et de Pélée. *Catull. de nupt. Pelei et Thetid. v. 50.* Je ne parle ici ni du défaut de raison nécessaire de cette description, ni de son défaut de proportion avec le poème. Il suffit de dire que ce poème est un épithalame (1). Or on sait que ces sortes d'ouvrages n'ont guère de fond à

(1) Plus d'un critique a pensé que Catulle avoit emprunté ce morceau de quelque ancien poème Grec qui ne nous est pas parvenu. M. de Villoison croyoit que l'original pouvoit être de Callimaque. Vossius attribuoit cet épithalame à Sapho. Mais presque tout le monde s'accorde à reconnoître dans l'ouvrage du poète Latin le caractère de la traduction, c'est-à-dire, des tournures Grecques et quelque chose de pénible qui annonce la contrainte du traducteur.

eux propre, et que les accessoires y deviennent souvent le principal. Voilà, ce me semble, ce qui peut excuser Catulle, et le justifier sur la disproportion qu'on a remarquée entre le sujet et l'épisode de son poème.

Mais par quelle considération légitimer la métaphore employée par Catulle pour donner plus que de la vie et plus que du mouvement aux figures peintes qu'il décrit? On sait qu'il ne se contente pas de les supposer vivantes; il leur prête encore la parole; il les fait discourir entre elles; il nous les fait entendre. Certes, la métastase est bien plus hardie. Que la description poétique d'une peinture ajoute la réalité du mouvement à l'apparence, qui est la seule ressource du peintre, elle ne sort pas entièrement de la nature de l'objet décrit, elle reste toujours dans le cercle des impressions dépendantes de l'organe de la vue; on pourroit même dire qu'elle accomplit en quelque sorte le dessin du peintre. Mais prêter des sons aux personnages du tableau qu'on décrit, leur mettre dans la bouche des discours suivis, ce n'est plus une liberté, c'est un contre-sens; ce n'est plus décrire un tableau, c'est rendre compte d'une scène de théâtre. Faire entendre une peinture, c'est faire parler la pantomime; c'est s'adresser à un sens avec l'organe qui correspond à un autre.

Je sais que ces convenances métaphysiques pourront paroître de vaines subtilités au lecteur, qui ne cherche que le plaisir, sans s'inquiéter de la manière dont on le lui présente. Ainsi j'accorderai, si l'on veut, que la beauté des plaintes d'Ariane, et des adieux d'Égée à son fils, doivent faire pardonner à Catulle cette transgression vicieuse des limites de son art : mais il n'en sera que mieux

prouvé combien Homère est resté plus fidèle observateur des convenances dans lesquelles la théorie du goût restreint les descriptions des ouvrages de l'art et les libertés que le poète peut s'y permettre.

Homère a sans doute pu excéder aussi, par le nombre et l'étendue des images que les sujets de son bouclier l'ont mis à portée de décrire, la dimension rigoureuse dans laquelle l'artiste, composant les mêmes sujets, se trouveroit renfermé. Je dis qu'il l'a pu faire légitimement, et je dirai plus bas comment cet excès n'est qu'apparent, et tient à la nature seule de la description poétique.

Quant au droit, il est incontestable; c'est celui de la poésie, et il consiste à remplacer dans la description d'une peinture l'objet de l'art par l'objet de la nature, la copie par le modèle. Cette transposition admise, il en résulte pour elle le droit de rentrer dans les moyens d'imitation qui lui sont propres; c'est-à-dire, de peindre les objets et les personnes, non pas renfermés dans un espace de temps et de lieu circonscrit, mais comme pouvant se succéder dans des espaces indéterminés. Le bas-relief, le tableau, ne présentent qu'un point donné de l'espace, qu'un instant de l'action. La narration poétique du même sujet de sculpture ou de peinture paroîtra beaucoup plus étendue sans l'être réellement davantage; c'est qu'on est beaucoup plus de temps à entendre le récit d'une action par des paroles, qu'à en voir la représentation par des figures. Les descriptions des sujets du bouclier d'Achille, faute par les critiques d'avoir fait cette observation, ont dû paroître plus nombreuses et plus étendues que les sujets de leur modèle: cela tient à la nature de l'art qui peint par les

paroles

paroles et par le récit, et qui est libre de montrer ce qui précède ou ce qui suit le moment donné, et le point unique du tableau.

Comme le récit, pour plaire à l'égal du tableau dans la représentation d'une action, doit remplacer par le développement des circonstances la vertu attachée à la puissance de faire voir l'action même, il est non-seulement naturel, mais nécessaire, que le poète, traitant le sujet du peintre, amplifie sa composition. De même, si, à son tour, le peintre vient à travailler sur ce qui est le sujet du récit du poète, il sera forcé d'en supprimer tout ce qui sort du cercle étroit de temps et d'espace où il doit se renfermer; c'est-à-dire qu'il abrégera les détails de la narration, et retranchera précisément ce qui est le propre de la poésie.

Ainsi nous verrons que si la description des sujets gravés sur le bouclier d'Achille paroît comprendre plus d'espace que son modèle présumé, cet excédant d'espace n'est que dans l'imagination du lecteur, et n'est autre chose que celui dont le poète a besoin pour traduire dans sa langue les images du peintre. Qu'on supprime de cette sorte de traduction la part du poète, et l'on verra, je l'espère, tous les sujets décrits se ranger fort à leur aise dans les espaces matériels du bouclier, sous le crayon du dessinateur.

Il y a du savant et spirituel Lessing, qui l'a empruntée de Servius (1), une autre observation sur le système poétique d'Homère dans la description du bouclier; c'est qu'obligé de peindre en poète, ou, autrement dit, de faire passer devant nos yeux des actions et des images succes-

Laocoon, oder über die Grenzen der Mahlerey und Poesie, p. 260.

(1) *Sanè interest inter Virgilii et Homeri clypeum: illic enim singula dum fiunt narrantur; hìc verò perfecto opere noscuntur.* Ad v. 625 l. VIII Æn.

sives, il ne nous montre pas le travail fini d'un bouclier tout fait, mais il nous rend les témoins de l'exécution de chaque sujet, et de l'action même de l'artiste; ce qui le met à portée de représenter moins l'ouvrage de l'art que sa création. Par cet ingénieux procédé, qui consiste *à rendre successif dans le récit ce qui est coexistant dans le bas-relief de métal, le poète se trouve dans le cas de substituer à l'ennuyeuse description d'un corps le tableau vivant d'une action.* Nous voyons dans ce système élémentairement poétique les personnages, les sujets, leurs détails, sortir, à mesure qu'ils s'exécutent, des mains du divin ouvrier, en se succédant sous son outil créateur. Cette manière habile de décrire, non la chose produite, mais l'action qui la produit, fait rentrer sa description dans le vrai domaine de la poésie, qui sait particulièrement peindre les corps par les actions, lorsqu'il est essentiellement du ressort de la peinture d'exprimer les actions par les corps.

Que si l'on prétend qu'Homère n'a point agi en vertu d'observations aussi déliées, ni par l'effet d'une théorie dont les élémens n'ont pu être discernés que long-temps après lui, j'en serai d'accord, pourvu qu'on le soit aussi qu'il est des hommes chez qui le sentiment du vrai en remplace la science, dont le génie devine les principes d'où naissent les règles, qui, sans en avoir appris une seule dans les livres, les ont toutes enseignées par leurs exemples, et qu'un de ces hommes-là fut l'auteur de l'Iliade.

On ne peut s'empêcher de reconnoître encore en lui une supériorité de jugement et de goût, si l'on prend la peine de comparer la description du bouclier d'Achille aux descriptions, toutes semblables pour l'espèce, des

boucliers d'Hercule par Hésiode, et d'Énée par Virgile, et sur-tout si l'on veut soumettre ces deux dernières, sur le point de critique dont il s'agit, à l'épreuve, soit des mêmes principes, soit des mêmes applications.

Les critiques, tant anciens que modernes, sont partagés d'opinion sur la question de savoir si le poème ou le fragment de poème intitulé *le Bouclier d'Hercule* est ou n'est pas d'Hésiode. Les uns ont prétendu qu'on n'y reconnoissoit ni son style simple, ni sa manière naïve, à en juger sur-tout par celui de ses ouvrages, savoir, les Ἔργα καὶ Ἡμέραι *[Opera et Dies]*, que personne ne lui a contesté, et le seul, dit Pausanias, que les Bœotiens de l'Hélicon reconnoissoient pour une production authentique de son génie, parmi toutes celles qu'on lui attribuoit. D'autres ont pensé qu'Hésiode avoit dû changer de style et de manière selon les sujets, et que, le morceau du bouclier d'Hercule, soit poème, soit partie d'un poème, étant du genre héroïque, l'auteur avoit naturellement élevé son style et son ton au niveau de son sujet.

De scriptis Hesiodi Albert. Fabricius.
Hésiode, édit. de Robinson.
Ibid. *la dissert. en tête de l'ouvr.*
Paus. l. IX, ch. XXXI.

Il y a encore sur Hésiode un autre point de contestation entre les commentateurs; c'est l'âge où il vécut. Il en est qui le font antérieur et il y en a qui le croient postérieur à Homère; et le Bouclier d'Hercule, en l'accordant à Hésiode, n'est qu'un sujet de dispute de plus. Il s'y trouve, en effet, tant de similitudes avec le bouclier d'Achille, qu'on est forcé d'avouer que l'un des deux a servi de modèle à l'autre. Or chacun argumente de ces ressemblances, selon son opinion sur l'antériorité de l'un ou de l'autre poète : car comment démontrer lequel des deux ouvrages est l'original, et lequel est la copie?

Démontrer en ce genre, je pense que cela ne se peut, sur-tout si l'on doit appeler le goût pour juge de ce procès. Le goût, dans ces sortes de contestations, ne prononce rien d'absolu ; il se contente d'indiquer le vrai, de le faire sentir. Faute de meilleure autorité, on peut donc toujours, dans de semblables matières, réclamer son suffrage.

Il est certain d'abord que le bouclier d'Hercule contient un assez grand nombre de sujets qui sont les mêmes que ceux du bouclier d'Achille. Les principaux points de similitude sont,

1.° La description des deux villes : l'une en guerre, où sont représentées toutes les fureurs de Mars ; l'autre jouissant des douceurs de la paix, où se donnent des festins et se célèbrent des fêtes nuptiales ;

2.° Les descriptions du labourage, de la moisson, de la vendange et des pâturages ;

3.° L'idée de faire environner le bouclier par les flots de l'Océan.

Mais maintenant ce qu'il faut dire, c'est que ces sujets, qui, comme on le verra par la suite, composent la presque-totalité des objets décrits sur le bouclier d'Achille, forment la moindre partie des compositions de celui d'Hercule. Comme il importe aux conséquences que ce parallèle peut faire tirer, de connoître l'étendue des matières de chaque description, je vais, en les réduisant au simple intitulé des sujets, énumérer tous les objets de la description d'Hésiode.

Hesiod. Ἀσπὶς Ἡρακλέους, *v. 144 et seq.*

1.er Sujet. Au milieu du bouclier, un dragon effroyable.

2.e Sujet. Au-dessus de la tête du dragon, Érinnys environnée des ossemens de ses victimes, excitant les hommes aux

combats : elle est accompagnée de l'attaque, de la fuite, du tumulte, de la terreur et de l'homicide. *3.e Sujet.* Les Parques, Κηρὰ, tenant d'une main un blessé, de l'autre un mort et un vivant. *4.e Sujet.* Combat de deux dragons contre des sangliers et des lions. *5.e Sujet.* Combat des Lapithes et des Centaures : d'une part, Cænée, Dryas, Pirithoüs, Hopleus, Exodius, Phalerus, Prolochus, Mopsus, Titaresius, Thésée; d'autre part, les Centaures Petreus, Asbolus, Arctus, Hurius, Peucides, Perimèdes, Dryalus. *6.e Sujet.* Mars et ses terribles coursiers, la Terreur, la Crainte, Minerve toute armée. *7.e Sujet.* Le chœur des immortels ou l'assemblée de l'Olympe, Apollon jouant de la lyre. *8.e Sujet.* Les neuf Muses se disputant le prix du chant. *9.e Sujet.* Un port-de mer : sur les flots sont représentés des poissons et des dauphins; sur le bord sont des pêcheurs. *10.e Sujet.* Persée volant avec la tête de Méduse ; les Gorgones le poursuivent. *11.e Sujet.* La ville en guerre, les femmes sur les tours, les vieillards sortent de la ville levant les mains au ciel. *12.e Sujet.* Combat où se voient les Parques, la terreur, la désolation. *13.e Sujet.* La ville en paix, les danses, les mariages, les chœurs de musique. *14.e Sujet.* Course de chars hors de la ville. *15.e Sujet.* Labourage. *16.e Sujet.* Moisson. *17.e Sujet.* Vendange. *18.e Sujet.* Lutte et combats gymnastiques. *19.e Sujet.* Chasses. *20.e Sujet.* Prix pour la course aux chars. *21.e Sujet.* L'Océan autour du bouclier.

En réduisant ces sujets au moindre nombre, et en portant, comme on le verra, ceux du bouclier d'Achille au plus grand, on trouve déjà que l'auteur du bouclier d'Hercule excède du double en quantité les descriptions

d'Homère. Si l'on regarde ensuite à la nature des sujets, il est facile de juger qu'aucun de ceux d'Hésiode n'est moins abondant en objets et en personnages; qu'au contraire il s'y en trouve plusieurs, tels que ceux des Muses et de la Centauromachie, dans lesquels le nombre des individus étant donné par le poète, ne pourroit être réduit par le dessinateur. On remarque encore que l'auteur du bouclier d'Hercule a employé à sa description quatre-vingts vers de plus qu'Homère. Enfin la seule énumération qu'on a faite des sujets décrits, a dû montrer qu'il y a dans cet ouvrage, outre plusieurs répétitions, une espèce de surcharge, un luxe d'objets inutiles, de détails surabondans.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que c'est le propre de l'écrivain qui vient après, de s'appliquer à amplifier la matière plutôt qu'à la restreindre. Le plagiaire se décèle ordinairement par le soin même qu'il prend pour cacher ses larcins; et une de ses ressources est de mettre le plus à la place du mieux. Si cela est, on peut présumer que des deux descriptions de bouclier, la plus nombreuse en objets, en détails et en variétés, doit être la moins ancienne: d'où il résulteroit que si l'Ἡρακλέους ἀσπὶς est d'Hésiode, il serviroit à prouver qu'Hésiode fut postérieur à Homère.

Si l'on parvenoit à prouver le contraire, il resteroit encore à Homère une gloire peut-être plus rare que celle de l'invention : ce seroit d'avoir porté dans son imitation cette mesure de goût, ce choix judicieux, qui améliorent quelquefois l'œuvre du génie en lui donnant de plus justes proportions, et d'avoir mérité par-là le titre, non d'imitateur, mais de second créateur. Il résulteroit encore de

là, qu'en réduisant de plus de moitié les sujets du bouclier d'Hercule, Homère auroit fait preuve, sur le point de critique qui nous occupe, d'un sentiment de convenance très-supérieur à celui de son modèle; car j'avoue que, pour faire rentrer tous les sujets de la description d'Hésiode dans l'espace réel d'un bouclier, il faudroit avoir recours, soit à une méthode d'abréviation très-forcée, soit à des hypothèses qui, sans être inadmissibles, s'éloigneroient beaucoup de la vraisemblance en cette matière. Non, encore une fois, que même ce que le dessinateur jugeroit impossible pour son art, dût se regarder comme interdit dans la description à l'art du poète; je pense l'avoir assez dit : mais, puisqu'on a accusé Homère d'un excès qui n'en seroit pas un en poésie, pourquoi se refuseroit-on, dans cette apologie, à reconnoître qu'il est de tous les poètes celui chez qui ce défaut, s'il falloit l'appeler ainsi, a le moins de réalité ou même d'apparence ?

La chose deviendroit plus sensible encore, si j'entreprenois de confronter (sous le rapport de l'exécution graphique) à la description du bouclier d'Achille celle du bouclier d'Énée par Virgile. Cet épisode est trop connu, et ses détails sont trop présens à la mémoire de chacun, pour qu'il soit nécessaire de les retracer ici.

On se rappelle que Virgile a fait graver par Vulcain, *Æneid. l. VIII.* sur le bouclier du premier fondateur de Rome, une espèce d'abrégé de toute l'histoire Romaine, depuis Romulus jusqu'à la bataille d'Actium, et même jusqu'au triomphe d'Auguste inclusivement. Or il est constant que, dans le très-grand nombre des sujets de cette composition, il y en a qui ne pourroient être rendus en dessin que par une

multitude de figures et de personnages : tels sont les sujets de la guerre de Porsenna, de la prise de Rome par les Gaulois, de la vue des Enfers et des Champs-Élysées. Cela sera encore plus vrai de la bataille navale d'Actium et de ses suites. Que dire enfin de la cérémonie du triomphe d'Auguste, où l'on devroit représenter tout l'univers soumis, et tous les peuples vaincus, chacun avec leurs habits particuliers, formant le cortége du triomphateur? Il me semble que de toutes les compositions du même genre il n'y en a pas une où le poète ait plus outre-passé les bornes de l'exécution graphique, ait plus méconnu ce qui pouvoit être le type matériel de ses sujets et quelle étoit l'étendue de son cadre, se soit plus permis enfin de substituer la description des objets eux-mêmes à la description de leur image.

Cependant personne ne s'est jamais avisé de blâmer Virgile d'en avoir usé ainsi. Qui n'aime pas mieux être transporté par la magie du poète sur les champs de bataille et sur la scène des révolutions de Rome, que d'être réduit à tourner en idée autour d'un disque de quelques pieds, devant des sujets prétendus de bas-relief, dont la description technique ne pourroit faire soupçonner ni l'art ni la composition réelle? Ce seroit de la part de l'écrivain, dans ses descriptions épisodiques des ouvrages de l'art une idée fausse et rétrécie, que de se croire assujetti par sa propre fiction à mesurer ses pas sur ceux d'un art qui n'est pas le sien. Je pense que la censure lancée contre Homère sur ce point ne part pas d'un jugement moins étroit, et je persiste à croire qu'elle ne méritoit pas au fond une réfutation sérieuse.

Toutefois cette réfutation a eu lieu; et le mal est encore, selon moi, qu'une justification inutile en point de goût soit demeurée incomplète et même équivoque sur le fait de l'art : en sorte que si les accusateurs d'Homère n'eussent pas été moins instruits en cette partie que ses défenseurs, ils auroient pu se prévaloir, en faveur de leur accusation, des moyens mêmes de la défense. Ce ne sera donc plus la censure du bouclier d'Achille par la Motte ou Perrault, mais son apologie par Boivin, que je vais examiner.

Défauts principaux du goût et du système de composition suivis par Boivin dans le Dessin de son Bouclier. — Du système et du goût qu'on se propose de suivre dans un nouveau dessin du Bouclier d'Achille.

M. Boivin le cadet (autrement appelé *Jean Boivin*), membre des plus distingués de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, n'avoit pu rester simple spectateur dans la querelle, ou, si l'on veut, la guerre des anciens et des modernes, dont on a déjà parlé. Homère, son auteur favori, et qu'il avoit appris par cœur dès sa jeunesse, étoit le but contre lequel les adversaires de l'antiquité tournoient toutes leurs forces. Il en entreprit l'apologie, et particulièrement (dit M. de Boze) celle du bouclier d'Achille, sur lequel sembloient tomber tous les traits des modernes.

Éloge de M. Boivin, Mém. de l'Ac. des inscr. et belles-lettr. Hist. t. VII, p. 383.

Pour mieux se faire entendre, et pour réfuter plus victorieusement le reproche de disproportion entre les sujets de la description et l'étendue d'un bouclier, le défenseur

d'Homère imagina d'en appeler à l'expérience du dessin, et au jugement de l'œil, irrécusable arbitre en matière d'art. Il recueillit donc les principaux motifs des sujets décrits par le poète, et il les distribua en autant de compartimens régnant autour de la circonférence de la partie convexe d'un bouclier circulaire. C'étoit là sans doute un argument qui pouvoit être sans réplique.

Pag. 236. Ce dessin fait partie de l'*Apologie d'Homère*, ouvrage rempli d'observations fines et judicieuses. On se permettra de faire observer encore que c'est en son genre un modèle du bon ton et de la politesse qu'on peut porter jusque dans les débats littéraires les plus animés: aussi reçut-il des éloges de l'un et de l'autre parti. Quant au dessin du bouclier, il produisit dans le temps tout l'effet que l'auteur pouvoit s'en promettre. Depuis on a continué de le regarder comme une réponse toute faite à ceux qui s'aviseroient de renouveler l'accusation. Pope a prodigué les applaudissemens à l'idée de Boivin, et s'est prévalu de cette traduction en dessin peut-être au-delà de ce qu'il convenoit. M. de Caylus a cru ne pouvoir mieux faire que de l'adopter dans son entier; et en reproduisant par comparaison le dessin du bouclier d'Hésiode, conçu dans le même système et le même goût de composition, non-seulement il a sanctionné l'ouvrage de Boivin, mais il l'a rendu, si l'on peut dire, classique. Ce bouclier gravé est devenu, en un mot, une des pièces justificatives d'Homère, et les plus récens traducteurs ou commentateurs de ce poète n'ont pas manqué d'en enrichir leurs éditions. *Traduct. de Bitaubé.*

Avant de discuter avec plus de détails, et en parallèle avec une autre manière de voir, le projet de composition

présenté par le savant académicien, je dois dire que les défauts que je lui reprocherai, sont peut-être moins ceux de sa propre conception, que ceux du dessinateur qu'il a employé, et du goût dont l'influence étoit alors assez générale. Un peu plus de connoissance du style de l'antiquité dans ces sortes d'ouvrages, un peu plus d'érudition en matière d'art, auroit fait trouver facilement à Boivin les moyens de mieux justifier Homère.

Si son dessinateur eût connu toute l'étendue de ses ressources, il eût pu d'abord se resserrer beaucoup moins dans l'étroit espace de ses douze compartimens. Rien ne l'eût empêché, par exemple, de mettre à profit, s'il l'eût jugé à propos, même la partie concave du bouclier; ce qui est autorisé par celui de la Minerve du Parthenon. Il pouvoit encore, ainsi que je le proposerai, multiplier les zones des figures sur la partie convexe, et par conséquent donner à ses compositions un champ bien plus considérable: mais il falloit pour celà concevoir ces compositions comme étant des bas-reliefs, et non des tableaux.

Plin. l. XXXVI, ch. V.

Or l'idée de peinture étoit toujours celle dont personne alors ne croyoit devoir s'éloigner, lorsqu'il s'agissoit du bouclier d'Achille. On ne peut guère douter que Boivin n'ait eu en vue l'art du peintre, et ne s'y soit conformé dans l'intention générale de ses sujets. Cela résulte de la dimension même des espaces où il les a renfermés, du mot *tableau* dont il use sans restriction, et de ce qu'il dit lui-même pour justifier le rétrécissement de chaque composition, prétendant que, *si les espaces de ses dessins avoient eu seulement un pouce de plus en dimension, le peintre auroit fait voir tout ce qu'Homère a décrit.* Or il est certain qu'il n'auroit

eu d'autre moyen que de mettre dans les lointains ce que la petitesse de chaque champ l'empêchoit de montrer sur le premier plan.

L'erreur de cette manière de voir, dont on dira plus bas la cause, auroit pu n'être qu'une erreur d'opinion peu importante relativement au système de la restitution du bouclier d'Achille, si elle se fût bornée à la seule supposition de figures colorées : mais l'artiste dont Boivin emprunta le crayon (1), étant peintre, non-seulement porta dans l'exécution de ses dessins l'esprit de son art, mais encore leur imprima le caractère et le goût de la peinture moderne, c'est-à-dire, le caractère le plus opposé à celui du bas-relief antique, à celui du genre de travail applicable aux sujets dont il s'agit; c'est-à-dire, le goût le plus éloigné du goût de l'époque à laquelle il faut se reporter.

Que le genre de la peinture moderne ait été celui dans lequel Boivin ou son dessinateur prétendirent que devoient se traduire par le dessin les sujets du bouclier, c'est ce que confirme encore le suffrage donné par le poète anglois au commentateur françois. Pope, non content d'approuver Boivin dans ses tableaux par compartiment, crut acquérir encore un mérite particulier, en montrant que chacun de ces tableaux morcelés se trouvoit indiqué par Homère selon les règles les plus rigoureuses de la peinture de nos jours. Suivant lui, tout s'y trouve observé dans une parfaite exactitude; *contraste, perspective, les trois unités, &c.*

C'est, comme l'on sait, le propre des censures outrées de provoquer des apologies hors de mesure. Boivin ou son dessinateur auroient prévenu ce second excès, s'ils

(1) M. Vleughels.

avoient pu se convaincre qu'il n'étoit réellement point question dans tout ceci de la peinture proprement dite. Au lieu de cela, ils partagèrent, en défendant Homère, la méprise de ceux qui l'attaquoient, et ils s'obstinèrent à voir les sujets du poète avec les yeux d'un peintre moderne.

Rien n'étoit plus nécessaire que de déterminer, avant tout, le genre d'art et d'exécution applicable à l'ouvrage. Selon l'art dont on fera choix, l'imagination sera libre de resserrer ou d'étendre à son gré toute description. Les antagonistes d'Homère usoient pleinement de ce droit (1). S'il s'agit, par exemple, sur le bouclier d'Achille, de la représentation des deux villes, l'une en guerre, l'autre en paix, rien n'empêche qu'on ne s'en fasse des idées prodigieusement dissemblables. Que l'on suive la méthode par signes abréviatifs du bas-relief antique, il est possible que, sur un bouclier de quatre pieds de diamètre, une ville n'occupe pas plus de quatre pouces d'étendue. Si l'on veut se la figurer peinte en perspective, elle sera plus grande que tout le bouclier.

Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettr. Hist. t. XXVII, p. 22.

On pourroit m'objecter, nonobstant les paroles précises de Boivin, qu'il n'est pas nécessaire de regarder comme de vrais tableaux peints en petit les compartimens de son bouclier, mais que leur composition peut rentrer dans l'art du bas-relief (2). Quand on se prêteroit à cette supposition, l'erreur du dessin ne feroit que changer d'espèce; car il faudroit reconnoître que le goût de composition

(1) Ils prétendoient que tous les tableaux de la description du bouclier d'Achille ne pourroient pas tenir dans l'enceinte de la Place Royale à Paris.

(2) Boivin a effectivement écrit au bas de son dessin *Tableaux* ou *Bas-reliefs.*

est celui du bas-relief pittoresque des modernes ; c'est-à-dire, à lointains, à perspective, et à plans multipliés et dégradés. Or il est constant d'abord que les anciens ne pratiquèrent jamais cette méthode, transportée dans la sculpture moderne par une vaine prétention d'imiter la peinture ; et il est clair ensuite que ce système est inapplicable à l'exécution des sujets du bouclier. On comprend aisément que, s'il falloit, dans les petits espaces des douze compartimens de Boivin, réaliser en bas-relief selon le goût moderne les sujets d'Homère, la seule ressource de ce genre étant aussi la perspective des arrière-plans, tous les objets se trouveroient réduits, par la dégradation en grandeur et en saillie, au point de devenir imperceptibles.

Dans toutes les hypothèses, le parti pris par Boivin devoit tout-à-la-fois trop réduire et trop découper les sujets de la description : il ne pouvoit, ni exprimer la totalité de ces sujets, ni les présenter dans l'esprit qui fût celui de l'inventeur, ni les faire voir selon l'ordre et la disposition compatibles avec leur nombre et leur étendue. Il est dans la nature de la peinture ou du bas-relief pittoresque des modernes, d'assujettir chaque composition au principe de l'unité, et par conséquent d'exclure la succession des idées et des images d'une action. C'est pourquoi, lorsqu'un peintre veut traduire en tableaux la narration d'un écrivain, il est tenu, ou de n'en prendre que le motif général, ou de faire autant de tableaux que l'action comporte de divisions prescrites par le besoin de se renfermer dans un seul point de temps et d'espace.

Mais, me dira-t-on, si telle est l'essence de l'art qui ne parle qu'aux yeux, comment peut-on blâmer Boivin, ou

d'avoir par trop resserré ses compositions, ou d'avoir divisé en trop de parties isolées les sujets d'Homère? A cela je réponds que la sculpture antique nous donne l'idée et nous a laissé les plus nombreux modèles d'un autre système dans la manière de représenter les actions, et que ce système a, jusqu'à un certain point, comme l'art d'écrire, la propriété de la succession dans les images.

C'est, à la vérité, en ramenant l'art de peindre et celui de sculpter à leur origine, qu'on leur trouve cette propriété; et cette origine est l'écriture. La sculpture sur-tout, en tant qu'elle fut chez les Grecs l'art favori de la religion et de la politique, se trouva plus intimement liée qu'on ne peut le croire avec toutes les causes qui devoient la restreindre à n'être qu'une écriture sacrée. Cela est trop connu pour que je m'y arrête. Ce qu'on a peut-être moins souvent remarqué, c'est que de là est résulté dans la sculpture antique, et particulièrement dans celle du bas-relief, un caractère tout-à-fait différent de celui que les modernes ont porté dans leur imitation. Dans l'antique, le système des figures de bas-relief resta fidèle au principe de l'écriture figurative; et, bien que l'art de l'imitation fût très-perfectionné, les compositions retinrent toujours l'esprit de leur premier emploi. Chez les modernes, la sculpture de bas-relief, indépendante de toute sujétion, suivit le goût et les erremens de la peinture. En un mot, le bas-relief moderne prétendit à l'illusion du tableau, et le bas-relief antique continua, dans tous les temps, de prétendre à faire fonction d'écriture et de signe littéral.

Or, selon l'esprit de cet emploi, les figures répandues et disposées sur tous les espaces des monumens, des temples,

des autels, des colonnes, des vases, des meubles, des armures, des étoffes, &c., jouant jusqu'à un certain point le rôle de l'écriture, permettent à l'artiste ce développement d'images successives qui appartient à l'art du poète.

Selon ce système, méconnu par Boivin ou son dessinateur, les sujets de la description du bouclier d'Achille, ceux sur-tout qui, comme on le verra, présentent à l'artiste des scènes, à la vérité successives, mais faisant partie d'un tout; ces sujets, dis-je, n'ont besoin, ni d'être morcelés en plusieurs, ni de former des compositions isolées et indépendantes l'une de l'autre.

Dès qu'on fait tant que de soumettre les descriptions poétiques d'Homère à la preuve par dessin, et dès que véritablement elles peuvent y être soumises, c'est dans le système du bas-relief antique qu'il faut puiser les exemples de style et de composition applicables à l'espèce. Ce qu'il faut se demander, c'est comment un artiste Grec auroit représenté sur un bouclier de quatre pieds de diamètre tout ce qu'Homère permet de croire qu'il auroit pu imiter lui-même d'après un semblable ouvrage en réalité.

Et puisqu'il s'agit maintenant de ramener dans les limites de la réalité positive une description qui auroit eu le droit d'être purement imaginaire, pourquoi se refuseroit-on à reconnoître qu'Homère avoit peut-être reçu des artistes de son temps les modèles de ce genre d'ouvrage et de composition?

L'état des arts, au temps d'Homère, n'étoit ni aussi avancé qu'il a plu à Pope de le croire, ni aussi imparfait que se le figurent ceux qui, peu versés dans l'histoire des

anciens

anciens temps de la Grèce, croient qu'il n'y avoit que de l'ignorance avant le siècle de Périclès. Il est bien certain qu'il ne faut demander à l'art de ces premiers siècles, ni la science de la perspective linéaire, ni celle de la perspective aérienne : l'une et l'autre excluent l'emploi des figures dans le sens d'inscription ou de représentation de l'écriture ; et voilà pourquoi il se trouve si peu de perspective dans tous les bas-reliefs de l'antiquité. Mais toutes sortes d'autorités prouvent que, dès les temps héroïques, l'art du bas-relief fut pratiqué avec plus ou moins de succès. On ne sauroit douter, d'après les témoignages mêmes d'Homère, que, dans son siècle, la toreutique, ou *sculpture sur métaux,* n'ait été avancée au point d'exprimer par des contours privés de science, si l'on veut, mais simples et naïfs, tous les sujets de composition qu'exigeoit, soit le goût d'alors, soit le luxe politique et religieux.

Et pour ne parler que des armes, ne les voyons-nous pas ornées de symboles et de figures allégoriques ? Chaque guerrier n'avoit-il pas sur son bouclier la figure particulière de quelque animal ? Or il ne faut pas croire que ces figures y fussent peintes : elles pouvoient être, ou fondues avec le corps du bouclier, ou repoussées au marteau, selon la pratique du *sphurelaton ;* mais le plus probable est que ces bas-reliefs étoient en morceaux rapportés et incrustés, si l'on explique dans leur vrai sens, et le mot ἐπιθήματα dont se sert Pausanias, et le mot προβλήματα employé par Eschyle pour exprimer ces ornemens et ces figures des boucliers.

Paus. liv. X, ch. XXVI; l. V, ch. XXV.
Plut. de solert. animal. in fine.
Paus. liv. IV, ch. XVI.
Plut. Vie d'Alcibiade.

Paus. liv. IV, ch. XVI.
Eschyl. Ἑπτὰ ἐπὶ Θήβαις, *v. 544.*

L'usage des boucliers votifs paroîtroit aussi avoir existé au temps d'Homère ; du moins est-il certain que l'on consacroit

aux dieux et que l'on suspendoit dans les temples les armes des vaincus. *Si je te tue*, dit Hector, *je porterai tes armes à Troie, et je les suspendrai dans le temple d'Apollon.* Je ne penserai pas, comme quelques antiquaires, qu'Homère ait donné lieu à la coutume des boucliers votifs ou commémoratifs, par la description de celui d'Achille; mais j'en conclurai seulement que la pratique d'orner les boucliers de bas-reliefs ou de sujets historiques, pratique dont l'histoire et les monumens fournissent tant d'exemples, remonte à une très-haute antiquité, et qu'elle précéda le siècle d'Homère.

Iliad. l. VII, v. 82.

Mém. de l'Ac. des inscriptions et belles-lettr. tom. I, pag. 189.

En effet, tout en reconnoissant, comme on l'a déjà dit, que le bouclier d'Achille n'exista que dans l'imagination du poète, on peut toujours cependant regarder sa description comme un témoin qui dépose à-la-fois des usages du temps, et du goût comme des pratiques de l'art à cette époque; et c'est en considérant ainsi ce morceau de poésie, qu'on est autorisé à en faire un des premiers monumens de l'histoire des arts du dessin en Grèce.

Ainsi il me paroît que non-seulement Homère n'imagina point le premier d'orner de bas-reliefs un bouclier, mais que cette multiplicité de sujets renfermés dans un petit espace est encore un point sur lequel il aura suivi les habitudes de l'art et du goût de son temps. Plus on remonte, par le secours des notions historiques, vers les époques reculées de l'art des Grecs, plus on trouve dominant et répandu ce style de décoration qui, né, comme on l'a dit, des pratiques de l'écriture qu'il remplaçoit, prodiguoit les figures sur toutes les parties des monumens.

Je veux alléguer en preuve de ceci, non plus un ouvrage

idéalement décrit par un poète, mais la description fidèle et sans art d'un monument qui exista réellement, et qui, selon moi, doit avoir existé assez peu de temps après Homère : je parle du coffre de Cypselus, décrit par Pausanias, qui l'avoit vu.

Paus. liv. V, ch. XVII, XVIII et XIX.

Ce coffre, ouvrage des temps primitifs de l'art en Grèce, fut incontestablement antérieur à la naissance du tyran de Corinthe, puisqu'il servit à le cacher au moment où il vit le jour. Il y a plus : la tradition vouloit, selon Pausanias, que ce meuble précieux, dans lequel, selon l'usage d'alors, on renfermoit les objets de luxe et les riches étoffes des princes, eût appartenu à l'aïeul de Cypselus, Éphécrates, dont la naissance répond à la première année des olympiades de Corœbus, 775 ans avant J. C. Si l'époque la plus probable de la naissance d'Homère est l'an 947 avant notre ère (1), il est certain que l'ouvrage du coffre en question n'auroit guère été de plus d'un siècle et demi postérieur à l'époque où l'on doit supposer qu'Homère composa l'Iliade.

Canon chronol. de M. Larcher.

La description très-circonstanciée que Pausanias a faite de cet ouvrage de l'art, nous montre que, dans un âge fort rapproché de celui d'Homère, la sculpture en bas-relief prodiguoit les sujets d'histoire, et multiplioit dans des espaces fort bornés les représentations et les compositions de toute sorte d'objets et d'actions.

Le coffre de Cypselus contenoit sur ses différentes surfaces au-delà de cinquante sujets de composition, et dans le nombre il s'en trouve qui sont assez abondans en personnages. De fait, il n'y a pas une des faces de ce coffre qui ne puisse présenter plus de figures que n'en offre la

Voyez plus haut.

(1) Ou 907, selon les Marbres de Paros.

totalité du bouclier d'Achille. Admettons, pour un moment, qu'au lieu de décrire en indicateur, dans un journal de voyage, toutes les compositions de cet ouvrage d'art, l'écrivain en eût fait l'objet d'une description poétique; sans aucun doute, il y auroit eu de quoi fournir, non le sujet d'un épisode, mais la matière d'un poème en plusieurs chants.

En suivant cette hypothèse, on peut assurer que, d'une part, les censeurs du bouclier d'Achille auroient jugé impossible la réunion d'un si grand nombre de sujets historiques sur des superficies aussi bornées, et que, de l'autre, le dessinateur qui, dans le système adopté par Boivin, prétendroit replacer sur l'espace donné tous les sujets décrits, en faisant de chacun un tableau isolé et complet, réussiroit à peine à indiquer la moitié, soit du tout, soit de chaque partie de cet ensemble.

Mais la théorie et la connoissance pratique du goût de l'antiquité dans ces sortes d'ouvrages, nous font voir tous les sujets du coffre de Cypselus réduits en petits bas-reliefs d'or et d'ivoire sur un fond de bois de cèdre, rangés comme des espèces de caractères d'écriture, se succédant peut-être sans aucune division, et occupant sur chaque face des lignes horizontales et parallèles.

Si tel fut plus ou moins le goût du bas-relief antique à toutes les époques, même de l'art perfectionné, il sera permis de croire qu'au siècle d'Homère la sculpture, plus près encore de son origine, c'est-à-dire, se rapprochant davantage, dans le style de composition et d'exécution, des habitudes et des erremens de l'écriture, ne faisoit autre chose que tracer des lignes de figures faciles

à multiplier sur tous les espaces et dans toute sorte de sens.

Que si l'on ramène à ce système graphique les compositions du bouclier d'Achille, on verra que, d'une part, la disproportion entre les sujets et l'étendue du bouclier est véritablement imaginaire, et, de l'autre, qu'il ne s'agit, pour opérer l'exécution fidèle en bas-relief de tous les objets décrits par Homère, que d'en supprimer ce qui est la part du poète.

Comparaison du nouveau Dessin de bouclier que je propose, avec le Dessin de Boivin, en présence du texte même de la description.

La première chose à faire quand on veut traduire en dessin, sur un bouclier circulaire de quatre pieds de diamètre, les sujets décrits par Homère, c'est de réduire ces sujets à leur véritable nombre ; car de ce nombre résultera celui des divisions dans lesquelles le dessinateur sera tenu de se renfermer.

Homère, comme l'avoit déjà remarqué Lessing, n'a véritablement établi que dix principales divisions entre les sujets du bouclier d'Achille; et ces divisions sont incontestablement marquées dans sa narration par la répétition des mots ἐν δὲ ἐτίθει. . . ἐν δὲ. . . τὴν δὲ. . . , *là il plaçoit*..., *là il* &c. Mais le dessinateur peut encore déduire de ces divisions celle du ciel, occupant le centre, et celle de l'océan, roulant autour de la circonférence du bouclier ; et pour ces sujets, que nous ne regardons pas comme sujets à figures, nous trouvons un espace particulier hors du reste de la composition.

Il n'y a donc, pour ce qu'il faut appeler *sujets de composition en figures*, que huit divisions, qui offrent, dans l'ordre où Homère les décrit, savoir : 1.° la ville en paix ; 2.° la ville en guerre ; 3.° le labourage ; 4.° la moisson ; 5.° la vendange ; 6.° les troupeaux de bœufs ; 7.° les pâturages ; 8.° la danse Dédalienne.

De ces huit sujets, les six derniers sont trop distincts, trop clairement séparés, pour qu'on puisse s'y méprendre : et Boivin ne s'y est pas trompé ; il leur a affecté six de ses douze compartimens. Mais je diffère de sa manière de voir sur les deux premiers sujets, qu'il a répartis, comme faisant six compositions séparées, dans ses six autres compartimens. Ceci, comme on l'a déjà dit, tient au principe d'art et de composition qu'il avoit adopté, c'est-à-dire, au système de l'unité. Il se trouva forcé de répartir en tableaux isolés les différens momens d'une action, et de morceler la description d'un sujet unique pour le poète, en autant d'espaces que cette description comprend de scènes divisibles pour le spectateur.

Une autre remarque critique sur le dessin de Boivin, dans la description de la ville en guerre, par exemple, est, comme je le montrerai avec plus de détail en son lieu, que, pour être fidèle à son système, il auroit dû établir plus de divisions encore ; d'où il résulte que ce sujet est tout-à-la-fois trop resserré et trop diffus.

Quelle que soit l'étendue ou la multiplicité d'objets compris dans chacune des deux descriptions de la ville en paix et de la ville en guerre, je ne pense pas que le dessinateur leur doive sur le bouclier plus d'une division.

Il s'agit de trouver à chacune de ces divisions un espace plus considérable que celui des autres, j'entends seulement en longueur ; c'est-à-dire que le dessinateur, ayant à écrire en figures des sujets qui veulent plus de personnages et demandent une succession de faits ou de scènes, a besoin d'une page plus longue. Non que je veuille contester qu'à toute rigueur chacun des deux sujets dont il s'agit ne puisse admettre une subdivision ; mais je pense qu'il ne seroit pas nécessaire de la marquer autrement qu'on ne le voit sur la colonne Trajane, par exemple, et sur beaucoup d'autres monumens de sculpture *historiographique,* où les changemens d'action et de scène ne sont indiqués, dans la série des objets sculptés, que par un changement de composition.

Ainsi, dans le parti que j'ai adopté, j'ai réduit les douze compartimens de Boivin à huit ; et l'on verra qu'en diminuant le nombre des divisions, j'ai, par cela même, augmenté de beaucoup l'espace et le champ de chaque sujet, en sorte que j'ai pu y multiplier les figures, de manière à rendre complètement et l'ensemble et les détails de chaque partie de la description d'Homère, en me renfermant toutefois dans les termes de ce genre d'imitation, que j'appelle *écriture figurative.* Je veux le prouver en confrontant au texte d'Homère et au dessin de Boivin le projet que je propose. Je préviens que, dans cette analyse, je vais intervertir l'ordre des sujets d'Homère, et qu'au lieu d'aller du centre à la circonférence, l'examen comparatif, pour plus de facilité, ira de la circonférence au centre ; ce qui me donne aussi l'avantage de passer des sujets plus simples à ceux qui sont plus composés. En suivant cet

ordre, et en partant du n.° 1 sur le dessin, le premier sujet va être *le labourage.*

Voici la totalité du passage traduit :

Vulcain y plaçoit un champ spacieux d'une terre molle et grasse, qui a reçu trois labours. De nombreux laboureurs y font tourner leurs charrues, en allant et venant çà et là. Arrivés au bout du sillon, un homme leur présente une coupe de vin. Fortifiés par le doux breuvage, ils retournent sur leurs pas à travers le champ, et se hâtent d'arriver au bout du sillon profond. Le champ est d'or, et derrière eux la terre remuée devient noire, effet admirable de l'art de Vulcain.

Le poète, comme on le voit, et selon ce qui a déjà été dit, étant le maître de transporter à l'objet ouvragé les propriétés de l'objet naturel, semble vraiment ici avoir et mettre sous les yeux, non l'imitation bornée d'un champ, mais une vaste campagne en réalité. Si dès-lors celui qui veut transporter en dessin les vers d'Homère, ne retranche pas de la description toutes les associations d'idées, toutes les images étrangères à l'art dans les limites duquel l'ouvrage doit être censé avoir été exécuté, il est certain qu'au lieu d'un petit bas-relief, il lui faudra faire un grand paysage en peinture. Par exemple, lorsqu'Homère dit πολλοὶ ἀροτῆρες, on peut entendre des laboureurs en grand nombre, et voilà un grand tableau : mais on peut interpréter πολλοὶ par *plusieurs ;* et il suffit, selon le système du bas-relief antique, qu'il y en ait deux ou trois, comme je l'ai fait.

Ainsi, pour l'art du bas-relief antique, la description du labourage, telle qu'Homère la donne, et telle qu'on vient de la lire, va se réduire à ceci :

Plusieurs laboureurs vont et reviennent avec la charrue sur un champ

champ. Arrivés au bout, un homme leur présente une coupe de vin.

Voilà tout le sujet, mais dénué des circonstances et des rapports qui appartiennent à la poésie; plus, de ceux qui semblent être du domaine de la couleur en peinture, et dont je rendrai compte dans un article à part. Si ce peu d'objets est rendu suffisamment sensible dans le projet de bas-relief n.° 1, la traduction en sculpture sera suffisamment fidèle ; et je crois que le dessin que je présente de ce sujet, dit tout ce qu'il faut dire.

Maintenant je prie le lecteur d'y comparer le dessin de Boivin (1). Le plus léger parallèle lui prouvera, je pense, que, le système de son dessinateur ayant été celui de la peinture ou du bas-relief pittoresque, il s'est vu obligé de tronquer par trop son sujet, et que, dans son compartiment rétréci, il n'a pu même faire voir sur le premier plan la totalité de l'attelage d'un laboureur unique. On y observera encore (selon ce que j'ai avancé plus haut) que l'intention du dessinateur avoit été de montrer en perspective et en lointain les autres laboureurs; fausse ressource, et tout-à-fait insuffisante, dès qu'il s'agit de bas-relief.

Je passe au second sujet, qui est *la moisson* (n.° 2).

Il y plaçoit aussi un champ couvert d'une forêt d'épis. Des moissonneurs, armés de faucilles tranchantes, coupent les blés qui tombent le long des sillons : d'autres se hâtent de lier les gerbes que leur présentent de jeunes hommes chargés de javelles. Le roi debout, le sceptre en main, se réjouit en silence au milieu de ces

(1) *Voyez* ce dessin gravé, *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tom. XXVII, pag. 20.

travaux. Des hérauts, cependant, préparent le festin à l'écart, sous un chêne; ils immolent un bœuf et en assaisonnent la chair, tandis que des femmes, répandant la blanche farine, apprêtent le repas des moissonneurs.

Qu'on dépouille cette description de son *habillement* poétique, et qu'on réduise la scène aux personnages nécessaires, et aussi à l'étendue que comporte un bas-relief, elle sera très-complètement rendue par huit ou dix figures. Je me flatte qu'en jetant les yeux sur mon dessin (n.° 2), on trouvera qu'aucun des objets de la narration du poète n'y est omis, et que chaque partie y a, selon les convenances propres au bas-relief, un développement suffisant. Je doute qu'on puisse en dire autant du petit tableau de Boivin, qui, forcé, dans le parti qu'il a pris, de tout tronquer, présente à peine deux ou trois figures entières, sauf à laisser supposer que tout ce qui manque dans sa composition, pourroit, sur une plus grande échelle, devenir sensible par le moyen des lointains et de la perspective.

Je crois pouvoir dire la même chose du sujet n.° 3, qui est *la vendange*.

Il y plaçoit aussi une vigne d'or, chargée de raisins noirs, soutenue par des échalas d'argent. Le fossé qui l'entoure est de métal noir, et la palissade est d'étain : un sentier y conduit. C'est par-là que vont les vendangeurs. De jeunes filles et de jeunes garçons que le plaisir anime, portent le doux fruit de Bachus dans des paniers tressés avec art. Au milieu de cette troupe, un jeune musicien joue de la cithare, et charme les vendangeurs par le son de sa voix. Ceux-ci le suivent en chantant, et frappent du pied la terre en cadence.

Il semble que, dans ce sujet, Homère n'ait eu en vue de décrire la vendange que d'après un bas-relief de métal : rien, dans sa description, ne sort, ni pour la durée, ni pour l'espace, des limites de ce genre d'imitation. Quant aux couleurs, ce sont uniquement celles que peut fournir le mélange des métaux. Il n'y avoit aucune difficulté à reproduire dans le dessin tous les objets décrits par le poète ; et si je fais remarquer que mon projet contient même au-delà, c'est pour mieux faire comprendre, par la comparaison avec celui de Boivin, le vice élémentaire du système de ce dernier : car, dans son projet, à peine a-t-il pu introduire assez de figures pour qu'on puisse deviner le sujet, et il a été contraint d'y omettre les détails les plus indispensables.

Mais Boivin ou son dessinateur s'est trouvé bien autrement gêné encore dans ceux des sujets de la description du bouclier qui, sans présenter plus d'un corps de composition, y exigent toutefois quelque division de scène.

Tel est le sujet du n.° 4, qui représente *les troupeaux de bœufs.*

Il y fit aussi un troupeau de bœufs, les uns d'or, les autres d'étain. Ils quittent leurs étables en mugissant et élevant la tête : ils s'avancent vers les pâturages le long d'un fleuve bruyant, entouré de roseaux. Quatre bergers d'or, accompagnés de chiens agiles, conduisent le troupeau, quand deux formidables lions saisissent à la gorge et entraînent le taureau, qui pousse des beuglemens terribles, dont le bruit retentit au loin. Les jeunes bergers accourent; ils excitent et poussent inutilement les chiens, qui, n'osant donner sur les lions, s'approchent d'eux, s'arrêtent tout contre, aboient et se retirent. Cependant les lions, après avoir déchiré leur proie, dévorent ses entrailles et s'abreuvent de son sang.

Il est sensible que ce sujet offre une double scène ; celle des troupeaux sortant de l'étable avec les bergers et allant au fleuve, puis celle du taureau attaqué et dévoré par les lions. Or rien de plus facile à exprimer que ces deux parties de la même composition en un seul espace, pourvu qu'on lui donne l'étendue nécessaire. Il n'y a rien dans la description du poète qui ne se trouve dans notre bas-relief ; et il seroit fort inutile de couper ce sujet en deux, parce qu'il est double. Boivin, à la vérité, ne l'a pas fait non plus ; mais on peut voir quel a été l'embarras de son dessinateur pour placer dans son cadre par trop étroit un extrait tellement tronqué de cette composition, que ce qu'on en voit y est confus et ramassé de la manière la plus invraisemblable, lorsque l'on peut lui reprocher d'avoir supprimé la première partie du sujet.

Je dirai peu de chose sur le sujet n.° 5, qui représente *les pâturages*.

Vulcain, dit Homère, y faisoit encore un grand troupeau de brebis blanches, paissant dans une belle vallée. Il y représentoit les bergeries, les étables, et les toits des cabanes.

Ce sujet, le plus court de tous ceux de la description, a cela de particulier, qu'il peut être étendu ou resserré arbitrairement. Il n'y a, ni récit d'action, ni désignation de personnages ; par conséquent, tout est indéterminé, quant au nombre, à la durée et à l'étendue. Ce motif de composition, fort simple en lui-même, est le seul à l'égard duquel l'esquisse de Boivin, quoique manquant d'un développement convenable, puisse être regardée, sinon comme fidèle, du moins comme satisfaisant au programme textuel.

Je passe au sujet n.° 6, qui est *la danse Dédalienne.*

Ἐν δὲ χορὸν ποίκιλλε.... L'incomparable Vulcain y trace aussi l'ordonnance et les divers mouvemens d'une danse semblable à celle qu'autrefois Dédale inventa dans la ville de Gnosse pour la blonde Ariadne. Là, se tenant par la main, dansent légèrement de jeunes garçons et de jeunes filles à marier. Celles-ci sont vêtues de toiles fines et déliées, et les garçons ont des tuniques d'étoffe brillante; à leur côté ils portent des épées d'or suspendues à des baudriers d'argent. Les filles ont sur leurs têtes des couronnes de fleurs. Tantôt, semblables à la rapide roue qui tourne sous la main du potier, ils dansent en cercle; tantôt ils courent de front et rangés par files, et se mêlent sous différentes figures. Autour d'eux une foule de spectateurs prend plaisir à les voir. Deux sauteurs, la tête en bas, les pieds en haut, font la roue au milieu du cercle.

Ce sujet est tout en action; et comme il présente une succession de mouvemens fort divers, le dessinateur est forcé de choisir un moment unique et un seul point de vue; car il ne peut pas montrer ses personnages à-la-fois dansant à la file et en rond. Faire deux danses l'une à côté de l'autre, c'eût été supposer deux sujets, lorsqu'il n'y en a qu'un. Ce n'eût point été rendre la description d'Homère en son entier, mais la répéter. Le privilége du poète est de pouvoir décrire toutes les faces d'un objet, sans le multiplier; mais le peintre, astreint à un espace réel, ne peut montrer plus d'un aspect qu'en faisant plus d'un tableau. On s'est donc borné ici à un aspect unique et sommaire de la danse Dédalienne. Quoique la composition en soit un peu raccourcie, du moins y voit-on tous les points principaux qu'a touchés la description. Quant au dessin de Boivin, il ne sauroit même passer pour une abréviation. Il étoit impossible qu'un pareil sujet n'exigeât pas plus de quatre figures :

aussi y cherche-t-on en vain et les spectateurs et l'épisode des deux voltigeurs.

Mais je crois que c'est particulièrement dans les deux grands sujets suivans que le système et le parti adoptés par Boivin souffrent le plus de difficultés. Pour ne pas répéter inutilement les observations déjà faites sur la manière de traiter ici les sujets composés d'une suite d'actions faisant partie d'un seul ensemble, et convaincu que la vue des deux dessins me fera mieux comprendre que les raisonnemens les plus étendus, je passe, en continuant dans l'ordre que je me suis prescrit, au sujet n.° 7.

Ce sujet, que je prétends n'être qu'un seul sujet malgré sa double action, est celui de *la ville en paix.*

Homère ne permet guère de se méprendre sur l'intention qu'il eut de ne faire que deux seuls sujets de ses deux villes, l'une en paix, l'autre en guerre.

Vulcain, dit-il, *y faisoit deux belles villes:* Ἐν δὲ δύω ποίησε πόλεις μερόπων ἀνθρώπων Καλάς. . . . *Dans l'une,* ajoute-t-il de suite, ἐν τῇ μὲν, et il décrit ce que je place dans la septième division du bouclier. Nous verrons que la huitième division commencera dans sa description, comme toutes les autres, par τὴν δὲ. . . *Dans l'autre ville,* τὴν δ' ἑτέρην πόλιν.

Dans l'une donc, dit Homère, sont représentés des festins et des noces. Les nouvelles épouses sont conduites par la ville à la clarté des flambeaux. De jeunes garçons dansent au son de la lyre et de la flûte ; les femmes sont debout à leurs portes et admirent ce spectacle. Le peuple est, d'autre part, rassemblé dans l'*agora,* où se juge un grand procès. Deux hommes contestent avec un grand bruit pour le rachat d'un meurtre. L'un jure au peuple qu'il en a délivré la somme entière; l'autre proteste qu'il n'a rien reçu. Tous deux produisent avec chaleur des témoins. Les auditeurs sont

partagés en faveur de l'un ou de l'autre. Des hérauts font ranger le peuple. Les gérontes sont assis sur des pierres polies placées en cercle; et l'un après l'autre, après avoir reçu le sceptre de la main du héraut, ils donnent leur avis. Deux talens d'or sont déposés au milieu du cercle, pour être remis à celui qui prononcera le jugement le plus équitable.

Quand on supprime de toute cette narration les circonstances et la cause du procès, ou l'objet de la contestation entre les plaideurs, l'on se demande comment les censeurs d'Homère ont pu voir dans ce sujet une composition hors de mesure avec l'espace qu'on doit lui assigner sur le bouclier. J'avoue qu'il s'agit d'abord de ménager à cette composition une étendue double de celle qu'ont occupée les sujets précédens. Voilà pour l'espace. Ensuite il faut dégager le sujet de tout ce que l'imagination, conduite par le poète dans le champ indéfini où il place la scène, se figure y voir. Certes, il ne peut être question de la vue perspective d'une place publique, ni de l'aspect de toute une multitude assemblée, ni de figurer, dans les rues d'une ville, de pompeuses cérémonies. Il suffit, dans l'art du bas-relief, d'un nombre très-modéré de personnages, pour réaliser la description de la ville en paix. Si l'on fait voir une table préparée à l'entrée d'une maison, deux épousées conduites par deux jeunes gens qui portent des flambeaux, un joueur de flûte, un joueur de lyre, et un groupe de danseurs, la première partie du sujet réunira tout ce qu'une telle *transposition* peut exiger de fidélité dans les détails.

La seconde partie, ou la scène de l'*agora*, est certainement sans liaison d'action avec la première; mais ce n'est

pas une raison pour lui donner un cadre particulier, qui en fasse un sujet isolé. Cette scène tient au sujet général de la ville en paix, et, selon le système du bas-relief *historiographique*, elle peut, comme on l'a déjà donné à entendre, suivre sans interruption la scène précédente, et s'en détacher par la nature seule de sa composition. Si étendue que puisse paroître la scène de l'*agora*, elle se laisse réduire avec la plus grande facilité, soit pour l'espace, soit pour le nombre des personnages. Je me flatte d'avoir, avec douze ou quinze figures, rendu sans aucune exception tous les détails de la description, puisque mon dessin présente un groupe de peuple, un héraut qui met l'ordre, les deux plaideurs, leurs témoins, les gérontes assis en cercle sur des pierres, un des juges opinant le sceptre en main, les talens d'or placés au milieu du cercle sur un cippe.

Quelque droit qu'Homère ait eu de multiplier dans l'image de la ville en paix, comme l'a fait Hésiode, les motifs de fêtes, de jeux, de courses, &c., et de rendre ce sujet disproportionné avec l'espace du bouclier et les moyens du dessinateur, nous devons reconnoître qu'il n'a point usé de ce droit. Loin qu'on puisse lui reprocher d'avoir produit les descriptions de son bouclier sans s'inquiéter de leur rapport avec l'art qui pourroit les réaliser, on est au contraire porté à soupçonner que quelques ouvrages d'art, ornés de sujets semblables, auroient pu lui suggérer ces images, et lui en prescrire l'étendue dans ses vers: tant on trouve de facilité à recomposer ses vers en sculpture et dans les limites de l'emplacement donné.

C'est particulièrement à ce sujet et au suivant que s'appliquent les observations critiques précédemment faites sur

le

le vice du système de composition de Boivin. On peut voir en effet que ce qui, dans mon dessin, ne forme qu'un tout composé de deux parties successives, forme, dans le dessin de Boivin, trois parties qui ne peuvent, ni séparément, ni collectivement, rendre l'idée du tout. Indépendamment du manque d'espace et de développement, qui est le défaut général de ses douze compartimens, il y a ici l'inconvénient plus grave encore de couper en deux tableaux une action indivisible : je parle de la scène de l'*agora*. Décomposée en deux, elle présente isolément les plaideurs sans les juges, et dans un autre compartiment les juges sans les plaideurs : or le moindre abus de cette division est de faire que deux actions que leur rapport seul peut expliquer, demeurent insignifiantes et inintelligibles, et cet abus ne résulte pas ici de la petitesse des tableaux; il seroit le même, et plus sensible encore, dans de plus grands cadres.

Cela sera mieux prouvé encore par l'examen comparatif du dernier sujet à figures. Il est marqué sur mon dessin, n.° 8, et représente *la ville en guerre.*

Voici la description d'Homère:

Τὴν δ' ἑτέρην πόλιν... Autour de l'autre ville campent deux corps de troupes dont les armures jettent un vif éclat. Ils délibèrent entre eux s'ils livreront la ville au pillage, ou s'ils feront deux parts égales de tout le butin qu'elle renferme. D'autre part, les assiégés se disposent à sortir pour une embuscade. Les femmes, les enfans, les vieillards, vont se porter à la garde des murailles. Les gens de guerre sortent de la ville ; Mars et Minerve marchent à leur tête : tous deux sont d'or et vêtus d'or. On les distingue des autres guerriers par leur beauté et par leur stature colossale. Arrivés au lieu de l'embuscade, à l'endroit du fleuve où les troupeaux doivent

venir s'abreuver, deux des leurs attendent l'arrivée des bœufs et des brebis. Bientôt arrivent les troupeaux, suivis de deux bergers qui jouent de la flûte, sans prévoir le piége dans lequel ils vont tomber. A l'instant les assiégeans accourent avec leurs chevaux, et atteignent l'ennemi. Là, s'engage un terrible combat. Sur les bords du fleuve les guerriers s'entre-choquent : les piques d'airain volent de part et d'autre. Au milieu de la discorde et du tumulte, la Parque, vêtue d'une robe ensanglantée, traîne un mort par les pieds, saisit un blessé, et s'empare d'un autre, tandis que le trait mortel traversoit les airs. Ces divinités et les combattans respirent; chaque parti s'efforce d'enlever ses morts.

Homère, dans cette description, a pleinement usé du privilége de son art, c'est-à-dire que, sans rompre l'unité de sujet, il en a multiplié les degrés, les circonstances et les intervalles, de façon à présenter un grand nombre d'actions dans une seule. Le génie de son art, aussi rapide que la pensée, passe d'un camp dans l'autre, nous fait assister au conseil des assiégeans et à la délibération des assiégés, à l'embuscade, à la sortie et au combat.

Quelque confus et quelque multipliés que puissent paroître les actes séparés de ce drame, je ne peux ni accorder aux censeurs d'Homère que ce sujet soit hors de mesure, ni approuver l'apologiste du poète dans les moyens qu'il a pris pour le justifier.

Je conviendrai sans peine qu'il y a dans le récit quelques circonstances de détail que l'artiste est obligé de laisser comme hors de la scène. Ainsi la narration par figures ne pourra faire voir à-la-fois, ni ne devra même montrer successivement, les guerriers délibérant hors de la ville, et les assiégés s'armant dans l'intérieur de la ville. Quelques incidens de l'embuscade aussi seroient trop

difficiles à saisir, ou trop équivoques dans le dessin. A ces sortes de réticences près, je crois que toute l'action de *a ville en guerre* peut être rendue assez conforme à la description, dans le style toutefois et dans le système des siéges, des assauts, des combats et des suites d'actions que nous voyons se dérouler autour de la colonne Trajane et d'autres ouvrages de ce genre.

Ainsi je fais voir, dans le compartiment n.° 8 de mon dessin de bouclier, toute la série des faits principaux de la description. On y remarque la ville avec ses tours et ses remparts garnis de combattans. D'un côté de la ville, est le camp des assiégeans, représentés assis et délibérans; de l'autre, on voit s'effectuer la sortie des assiégés, ayant Mars et Minerve à leur tête. Le Tumulte et la Discorde vont en avant. Sur un plan plus éloigné, sont indiqués les deux hommes assis, et les bestiaux qui sont l'objet de l'embuscade. Enfin le combat y est rendu avec toutes ses circonstances, sans oublier la Parque traînant deux cadavres.

Toutes ces parties de l'action générale n'ont besoin, comme l'on voit, ni d'être développées davantage, puisqu'elles ne sont que des dépendances d'un tout, ni d'être traitées séparément, puisqu'alors elles deviendroient, par leur isolement, des actions indépendantes l'une de l'autre.

Boivin a bien compris qu'il ne pouvoit renfermer en un seul compartiment des images si nombreuses et si diverses, et il a encore eu recours ici à la division du sujet en trois compartimens. Mais, à mon avis, la division en trois étoit insuffisante : pour exprimer partiellement tous les momens et tous les degrés du sujet de la ville en guerre,

il faudroit au moins cinq à six tableaux séparés. J'en ai rendu les motifs sensibles dans mon dessin. Ces aspects sont *le camp des assiégeans, la ville assiégée, la sortie, l'embuscade* et *la bataille.*

Rien n'empêcheroit sans doute un peintre qui voudroit s'exercer partiellement sur chacun de ces *aspects*, d'en faire les sujets de plusieurs tableaux fort intéressans : mais il n'est pas question ici de ce que l'artiste, libre de toute sujétion, pourroit exécuter d'après chacun de ces motifs de composition. La seule obligation de Boivin ou de son dessinateur étoit de rendre sensible, dans un espace donné, tout au moins l'extrait de la description : et cet extrait, on l'y cherche vainement ; et il faut dire que, vu le parti qu'il a pris, il ne pouvoit le donner, et qu'il ne pouvoit même donner que ce qui en est le contraire. L'extrait d'un sujet suppose un tout réduit, mais conservant néanmoins ce qui caractérise le tout ; savoir, la propriété d'avoir des parties, et la faculté d'être en rapport avec elles. Tel est un cercle plus petit, si on le compare à un plus grand. La division du sujet de la ville en guerre en trois sujets ne pouvoit pas reproduire par extrait la scène dont il s'agit. Le premier des trois tableaux de Boivin représente des guerriers dont rien ne caractérise l'action ; le second représente des troupeaux de bœufs et de brebis avec deux bergers ; et le troisième, destiné à la bataille, est presque occupé en entier par l'épisode de la Parque. Il est sensible que l'ensemble de la description du poète a disparu par le seul fait de l'analyse du peintre : ni les fragmens de cette composition morcelée n'expriment le tout, ni même chacun ne rend une seule des parties, en tant

que, comme partie d'un tout, elle doit être en rapport avec lui.

Il résulte de ceci, je pense, que si Homère eût dû se conformer, dans chacune des descriptions du bouclier d'Achille, au programme des sujets qui seroient à la convenance de l'artiste, Boivin, au lieu de justifier le poète accusé d'avoir outre-passé ce programme, donneroit au contraire gain de cause à ses accusateurs. Il est de fait qu'aucun des sujets décrits n'est rendu, ni selon la réalité, ni selon l'esprit de la description, dans ses douze compartimens; et il est de fait encore que, même sur une plus grande échelle et dans une dimension plus favorable au développement de chaque tableau, le dessinateur employé par Boivin n'auroit pas mieux réussi, parce que le système d'unité propre au tableau eût exigé une beaucoup plus grande subdivision dans les sujets à action composée, et que cette subdivision est précisément ce qui l'eût empêché de reproduire l'ensemble des inventions d'Homère.

Je ne me permettrai maintenant que peu de mots sur les deux dernières divisions de la description du bouclier d'Achille, qui comprennent, l'une le ciel, et l'autre la mer. (*Voyez*, sur mon dessin, les n.os 9 et 10.)

Quelque vastes que puissent paroître ces sujets, il faut bien se garder de mesurer l'étendue de leur imitation sur celle de leur modèle, soit dans la nature, soit dans les vers du poète. Il y a, pour ces sortes de sujets, des conventions graphiques connues de tout le monde, et d'après lesquelles ce qui paroît le plus étendu à l'imagination, est précisément ce qui occupe le moins d'espace dans les ouvrages de l'art. Ainsi, sur cet objet, j'adopte complè-

tement le parti pris par Boivin dans la représentation du ciel, au moyen des signes du zodiaque, et des figures symboliques des constellations. Je lui reprocherois peut-être d'avoir un peu trop mêlé le pittoresque à l'hiéroglyphique; ce dernier système une fois admis, il ne falloit, ni introduire des nuages dans le ciel, ni figurer des globes à côté des personnages astronomiques de la sphère.

Je crois avoir été, dans mon dessin, plus fidèle observateur des conventions de l'art des anciens en ce genre; et je pense que le soleil placé au centre sur un quadrige est plus d'accord avec le goût symbolique de cette sorte de représentation, et aussi avec les paroles d'Homère, Ἠέλιόν τ' ἀκάμαντα, *solem indefessum*.

Au reste, la description de cette partie du bouclier par le poète est tout-à-la-fois étendue et resserrée. D'un seul mot il embrasse toute l'immensité du ciel, et puis il se borne à citer trois ou quatre constellations.

Vulcain, dit-il, représente la terre, le ciel, la mer, le soleil infatigable dans sa course, la lune dans son plein, et tous les signes célestes dont l'olympe est couronné; les Pléiades, les Hyades, le violent Orion, l'Ourse, dont le nom vulgaire est le Chariot, qui regarde l'Orion en tournant autour du pôle, et qui seule ne se baigne jamais dans les flots de l'Océan.

Je n'ai point cru devoir m'astreindre ici à répéter servilement les signes dont la description fait mention. Le ciel hiéroglyphique que je place au centre du bouclier, n'est autre chose, dans l'esprit de cette représentation, qu'une espèce de cadre où chacun peut se figurer à volonté un autre système céleste. Je n'ai dû m'inquiéter non plus, ni de la vérité astronomique, dans une disposition que je



regarde comme purement décorative, ni de la forme que pouvoient avoir les signes du zodiaque au siècle d'Homère : cette exactitude, qu'on pourroit appeler de costume, eût exigé des recherches et des discussions sans rapport avec mon objet, qui est de prouver que toute la description d'Homère peut être facilement exécutée en bas-relief sur un bouclier, et que Boivin, qui avoit promis de le faire, n'a pas tenu sa promesse.

Il y auroit encore une autre petite infidélité de costume à me reprocher; ce seroit celle qui regarde le style et le goût de dessiner et de composer. Sans aucun doute, mon dessin n'a point cette simplicité, et ce qu'on appelle, dans le langage de l'art, cette *bonhomie* qui eût caractérisé l'ouvrage du bouclier d'Achille, si ce bouclier eût été exécuté en réalité, dans le temps auquel le poète fait supposer qu'il eût pu l'être. A cet égard, une pareille fidélité eût été d'autant plus vaine, qu'elle n'auroit jamais pu être naturelle. Il y a un certain simple qui tient à l'enfance de l'art, qu'on ne sauroit plus retrouver ni même contrefaire à d'autres époques : et d'ailleurs cette puérile singerie n'eût rien ajouté à mes preuves; car il faut distinguer du style de dessin dont je veux parler ici, et qui est à un dessin plus formé ce qu'est le vieux langage à une langue perfectionnée, il faut, dis-je, en distinguer le système d'imitation dans le bas-relief des anciens, que j'ai opposé au système d'imitation pittoresque de Boivin. Cette manière de voir et de faire des anciens n'étoit pas seulement ici de costume; elle étoit, selon moi, la condition nécessaire à la traduction en figures des images du poète sur l'espace donné.



Le dernier sujet, et le moins important en dessin de tous ceux de la description du bouclier d'Achille, est celui qui a pour objet la représentation de l'Océan. (*Voy.* n.° 10.) A cet égard, il n'y a lieu, ni à méprise sur l'emplacement qu'on doit lui assigner, ni à incertitude sur la manière d'en rendre l'image sensible aux yeux. Les motifs seuls de la description fixent l'un et l'autre point.

Autour de la zone extérieure du bouclier, Vulcain faisoit rouler les flots impétueux du grand fleuve Océan.

Il me reste à faire voir qu'Homère, en faisant entrer quelques couleurs dans les descriptions locales de quelques objets, n'a point encore excédé les limites de l'art selon lequel il suppose qu'est travaillé l'ouvrage du bouclier, et que cet art ne fut pas la peinture.

Sur les Couleurs dont Homère fait mention dans la Description des figures et de quelques objets du Bouclier d'Achille.

D'APRÈS les maximes de goût qu'on a établies, et d'après les exemples qu'on a cités, Homère auroit pu très-légitimement, sans aucun doute, donner aux objets de sa description des couleurs naturelles, c'est-à-dire, du genre de celles qui appartiennent aux objets eux-mêmes, ou à l'art dont la propriété est d'imiter la nature sous ce rapport. Il n'étoit nullement obligé de se renfermer sur ce point dans les bornes de la matière, c'est-à-dire, des seules apparences de tons affectés aux métaux dont il faut supposer qu'étoit formé l'ouvrage de Vulcain. Il eût pu s'affranchir à cet égard de toute sujétion, par la même raison

qu'il

qu'il a pu prêter le mouvement et la vie à des personnages sculptés, comme d'autres poètes, ainsi qu'on l'a vu, ont été jusqu'à leur donner de la voix et un langage.

Rien n'est donc moins nécessaire que d'examiner si la peinture étoit ou non capable, au temps d'Homère, d'exécuter les prétendus tableaux décrits par le poète, puisqu'il est reconnu que, par l'effet de la transposition poétique, il étoit le maître de se donner pour modèle, non l'ouvrage de l'art, mais celui de la nature, et d'y emprunter toutes les couleurs dont il eût voulu animer et nuancer ses images.

Toutefois, en persistant dans le même système de justification, je dirai qu'encore sur ce point quelques apologistes d'Homère ont employé pour le défendre, sans qu'il eût besoin d'être défendu, des armes hors de mesure, c'est-à-dire, des raisons et des argumens étrangers au vrai point de la question.

A quoi bon, en effet, pour rendre compte de certaines variétés de couleurs dont le poète s'est plu à revêtir quelques objets, aller invoquer les ressources de la peinture proprement dite ? Il est constant que ces couleurs ne sont pas celles du peintre ; elles appartiennent uniquement à cette partie de l'art de la sculpture que les anciens appeloient *toreutique*, qui procédoit le plus souvent par association de plusieurs métaux, et de matières diverses par leurs tons, mais se combinant diversement entre elles, au point de former une apparence de tableau.

Homère nous en instruit lui-même, en nous apprenant les procédés mis en œuvre par le divin forgeron ; et déjà, en effet, nous y remarquons ceux des écoles de Corinthe, d'Égine et de Délos, dans la fabrication des



Liv. XXXIV, chap. II.

métaux, tels qu'ils existèrent, selon Pline, aux siècles de l'art perfectionné. *Vulcain*, dit le poète, *jeta dans le feu de l'airain, de l'étain, de l'or et de l'argent :*

Iliad. l. XVIII, v. 474.

Χαλκὸν δ' ἐν πυρὶ βάλλεν ἀτειρέα, κασσίτερόν τε,
Καὶ χρυσὸν τιμῆντα, καὶ ἄργυρον.

Si le secret de l'alliage des métaux précieux étoit alors connu, et si toutes les combinaisons de couleurs qui en sont le produit, ont pu entrer dans le genre d'ouvrage dont Homère suppose qu'étoit le bouclier d'Achille, on peut se dispenser d'aller chercher ailleurs les raisons de ces diverses teintes, sur lesquelles on a prodigué tant de commentaires. Ces teintes métalliques, sans avoir la valeur de celles d'un tableau peint, en donnoient ou en faisoient naître l'idée. Il n'en faut pas davantage au poète pour lui inspirer le projet d'enchérir sur la réalité, et de renforcer les tons de son modèle. Or, pour peu que l'hyperbole poétique s'en mêle, le lecteur croira lire effectivement la description d'une peinture.

Cependant Homère, comme on a eu l'occasion de le faire remarquer, semble avoir beaucoup moins recherché qu'évité cette espèce d'illusion. Si l'on prend garde à la nature des couleurs dont il donne l'idée, on voit qu'elles ne présentent rien qui ne puisse être exécuté par les seules procédés métallurgiques du toreuticien. Par exemple, à la tête des combattans, il fait paroître *Pallas et Mars, tous deux d'or, tous deux vêtus d'or* (1). Ses descriptions offrent des troupeaux *de bœufs noirs, des brebis blanches* (2); des sillons

(1) Ἄμφω χρυσείω, χρύσεια δὲ εἵματα ἕσθην.

(2) Ἕλικας βοῦς — ἀργεννῶν οἴων.

dont le revers *paroît noir, quoique d'or* (1) ; une vigne du même métal, chargée de raisins *dont la couleur est noire* (2), ayant des échalas d'*argent* (3), environnée d'un fossé où l'eau est représentée *par la couleur de l'étain;* des *bergers d'or* (4). Si l'on ajoute à cela *la couleur de sang dont est teinte la draperie de la Parque,* on aura réuni les seuls objets de toute la description du bouclier, dont le poète ait désigné les couleurs.

Observons qu'il n'y est fait aucune mention, ni des teintes de chair, ni des nuances des étoffes, ni de l'azur des cieux, ni de tant d'autres variétés de tons qui sont exclusivement du domaine de la peinture. Ce qui semble sortir des bornes de la sculpture monochrôme, se réduit aux teintes noirâtres des bœufs, à la blancheur des brebis, à la couleur noire des raisins et à celle du sillon retourné par la charrue : encore, sur ce dernier point, Homère n'oublie pas de faire remarquer que c'étoit un effet admirable de l'art de Vulcain, *de rendre noir ce qui étoit effectivement d'or.*

Or par ces mots le poète ne donne-t-il pas à entendre que Vulcain, possédant tous les secrets métallurgiques de son art, savoit allier les métaux, les brunir, les diaprer, les faire changer de couleur, et obtenir par toute sorte de combinaisons et de modifications ces semblans de couleur, qui, dans les ouvrages de la toreutique ou de la sculpture sur métaux, jouoient quelques-unes des apparences de la peinture ?

(1) Ἡ δὲ μελαίνετ' ὄπισθεν — χρυσείη περ ἐοῦσα.

(2) Μέλανες δ' ἀνὰ βότρυες ἦσαν — κάμαξι διαμπερὲς ἀργυρέῃσιν. —

(3) Κυανέην κάπετον, περὶ δ' ἕρκος ἔλασσε κασσιτέρου.

(4) Χρύσειοι δὲ νομῆες.

Il me semble, comme je l'ai dit plus haut, qu'Homère, inspiré par le goût des ouvrages de son temps, a visé, dans la description du bouclier d'Achille, à représenter un ouvrage de métal, plutôt qu'un ouvrage de peinture, puisque toutes les couleurs qu'il désigne, sont ou celles des métaux mêmes, ou celles que l'art de l'orfévrerie sait si facilement tirer des matières qu'il emploie. Dans tous les cas, nous devons l'en croire et l'interpréter par ses paroles. Au lieu donc de citer, ainsi qu'on l'a fait, le bouclier d'Achille en témoignage de l'antiquité de la peinture, on devroit plutôt regarder la description de cet ouvrage comme la preuve indicative d'un genre d'art qui, suppléant jusqu'à un certain point, dans ces temps anciens, à l'art de peindre, auroit pu au contraire en retarder les progrès.

Mém. de l'Ac. des inscript. et belles-lett. tom. I, p. 83, Hist.

C'est aussi dans ce genre de travail qu'est supposé avoir dû être exécuté le bouclier d'Hercule, ouvrage tout semblable de toreutique et de sculpture polychrôme, dans l'intention bien marquée d'Hésiode. Les paroles mêmes du poète le désignent comme un composé *d'ivoire, d'argent et d'or varié* de toute sorte de manières. Quant à la couleur, la description n'y fait mention de presque aucune teinte qui n'ait pu être le résultat, ou de l'alliage des métaux, ou du mélange de leurs nuances. *Les héros sont d'argent*, et ont *des armes d'or. Le port de mer* qu'on y voit, *est d'étain. Les dauphins sont d'argent; les poissons, de bronze, &c.*

Virgile, imitateur d'Homère et d'Hésiode dans la composition poétique et graphique du bouclier d'Énée, a encore suivi les traces de ses modèles sur le genre de sculpture polychrôme applicable aux compositions de

l'ouvrage métallique qu'il décrit. C'est aussi de l'alliage des métaux, c'est de la réunion de plusieurs dans une seule figure, que résultent les couleurs dont le poète Latin se plaît à diversifier les objets de sa description. On peut s'en convaincre par les citations suivantes :

Atque hîc auratis volitans argenteus anser.
Aurea cæsaries ollis, atque aurea vestis.
...............Tum lactea colla
Auro innectuntur................
..............Maris ibat imago
Aurea, sed fluctu spumabant cærula cano.
Illam inter cædes pallentem morte futurâ, &c. &c.

DESCRIPTION DU BOUCLIER D'ACHILLE

PAR HOMÈRE.

Iliad. l. XVIII, v. 478 et suiv.

Ποίει δὲ πρώτιστα σάκος μέγα τε, στιβαρόν τε,
Πάντοσε δαιδάλλων, περὶ δ' ἄντυγα βάλλε φαεινὴν,
Τρίπλακα, μαρμαρέην, ἐκ δ' ἀργύρεον τελαμῶνα.
Πέντε δ' ἄρ' αὐτοῦ ἔσαν σάκεος πτύχες· αὐτὰρ ἐν αὐτῷ
Ποίει δαίδαλα πολλὰ ἰδυίῃσι πραπίδεσσιν.
Ἐν μὲν γαῖαν ἔτευξ', ἐν δ' οὐρανὸν, ἐν δὲ θάλασσαν,
Ἠέλιόν τ' ἀκάμαντα, σελήνην τε πλήθουσαν·

Fecit autem primùm scutum magnumque solidumque, (fulgidum,
Undiquaque artificio vario exornans, orbemque extimum circumdedit
Triplicem, candentem, et ab *ea nexuit* argenteum lorum.
Quinque autem ipsius erant scuti plicæ : et in eo
Fecit artificiosa multa peritis præcordiis.
In *eo* quidem terram finxit et cœlum, finxit et mare,
Solemque indefessum, lunamque plenam :

Ἐν δὲ τὰ τείρεα πάντα, τά τ' οὐρανὸς ἐστεφάνωται,
Πληϊάδας θ', Ὑάδας τε, τό τε σθένος Ὠρίωνος,
Ἄρκτον θ', ἣν καὶ Ἄμαξαν ἐπίκλησιν καλέουσιν,
Ἥ τ' αὐτοῦ στρέφεται, καί τ' Ὠρίωνα δοκεύει·
Οἴη δ' ἄμμορός ἐστι λοετρῶν Ὠκεανοῖο.
Ἐν δὲ δύω ποίησε πόλεις μερόπων ἀνθρώπων
Καλάς· ἐν τῇ μέν ῥα γάμοι τ' ἔσαν, εἰλαπίναι τε·
Νύμφας δ' ἐκ θαλάμων, δαΐδων ὑπολαμπομενάων,
Ἠγίνεον ἀνὰ ἄστυ· πολὺς δ' ὑμέναιος ὀρώρει.
Κοῦροι δ' ὀρχηστῆρες ἐδίνεον, ἐν δ' ἄρα τοῖσιν
Αὐλοί, φόρμιγγές τε βοὴν ἔχον· αἱ δὲ γυναῖκες
Ἱστάμεναι θαύμαζον ἐπὶ προθύροισιν ἑκάστη.
Λαοὶ δ' εἰν ἀγορῇ ἔσαν ἀθρόοι· ἔνθα δὲ νεῖκος
Ὠρώρει· δύο δ' ἄνδρες ἐνείκεον εἵνεκα ποινῆς
Ἀνδρὸς ἀποφθιμένου· ὁ μὲν εὔχετο πάντ' ἀποδοῦναι,
Δήμῳ πιφαύσκων, ὁ δ' ἀναίνετο μηδὲν ἑλέσθαι.
Ἄμφω δ' ἱέσθην ἐπὶ ἴστορι πεῖραρ ἑλέσθαι.
Λαοὶ δ' ἀμφοτέροισιν ἐπήπυον, ἀμφὶς ἀρωγοί·
Κήρυκες δ' ἄρα λαὸν ἐρήτυον· οἱ δὲ γέροντες
Εἵατ' ἐπὶ ξεστοῖσι λίθοις, ἱερῷ ἐνὶ κύκλῳ·

Finxit et sidera omnia, quibus cœlum redimitum ornatur,
Pleïadasque, Hyadasque, roburque Orionis,
Ursamque, quam et Plaustrum vulgò vocant,
Quæ ibidem vertitur, et Orionem observat;
Sola autem exsors est lavacrorum Oceani.
Fecit in *eo* et duas urbes articulatè-loquentium hominum
Pulchras : in una quidem nuptiæque erant, conviviaque solemnia:
Sponsas autem ex thalamis, tædis adlucentibus,
Ducebant per urbem, crebroque hymenæus excitabatur clamore.
Adolescentes autem saltatores in orbem agebant se, interque eos
Tibiæ citharæque sonum edebant : mulieres verò
Stantes admirabantur in vestibulis unaquæque.
Populi autem in foro erant frequentes; ibi nempe contentio
Orta erat : duo enim viri contendebant gratiâ mulctæ,
Propter virum interfectum : alter quidem affirmabat omnia reddidisse,
Populo declarans; alter verò negabat quicquam accepisse.
Ambo itaque cupiebant testibus datis litem ad exitum perducere.
Cives autem utrisque acclamabant, hinc inde fautores :
Præcones verò populum sedabant : at seniores
Sedebant super politos lapides, sacro in circulo;

Σκῆπτρα δὲ κηρύκων ἐν χέρσ' ἔχον ἠεροφώνων·
Τοῖσιν ἔπειτ' ἤϊσσον, ἀμοιβηδὶς δ' ἐδίκαζον.
Κεῖτο δ' ἄρ' ἐν μέσοισι δύο χρυσοῖο τάλαντα,
Τῷ δόμεν, ὃς μετὰ τοῖσι δίκην ἰθύντατα εἴπῃ.
Τὴν δ' ἑτέρην πόλιν ἀμφὶ δύο στρατοὶ εἵατο λαῶν,
Τεύχεσι λαμπόμενοι· δίχα δέ σφισιν ἥνδανε βουλή,
Ἠὲ διαπραθέειν, ἢ ἄνδιχα πάντα δάσασθαι,
Κτῆσιν ὅσην πτολίεθρον ἐπήρατον ἐντὸς ἐέργει.
Οἱ δ' οὔπω πείθοντο, λόχῳ δ' ὑπεθωρήσσοντο.
Τεῖχος μέν ῥ' ἄλοχοί τε φίλαι καὶ νήπια τέκνα
Ῥύατ' ἐφεσταότες, μετὰ δ' ἀνέρες, οὓς ἔχε γῆρας.
Οἱ δ' ἴσαν· ἦρχε δ' ἄρα σφιν Ἄρης καὶ Παλλὰς Ἀθήνη,
Ἄμφω χρυσείω, χρύσεια δὲ εἵματα ἕσθην,
Καλὼ καὶ μεγάλω σὺν τεύχεσιν, ὥς τε θεώ περ,
Ἀμφὶς ἀριζήλω· λαοὶ δ' ὑπολίζονες ἦσαν.
Οἱ δ' ὅτε δή ῥ' ἵκανον, ὅθι σφίσιν εἶκε λοχῆσαι,
Ἐν ποταμῷ, ὅθι τ' ἀρδμὸς ἔην πάντεσσι βοτοῖσιν,
Ἔνθ' ἄρα τοί γ' ἵζοντ', εἰλυμένοι αἴθοπι χαλκῷ.
Τοῖσι δ' ἔπειτ' ἀπάνευθε δύω σκοποὶ εἵατο λαῶν,
Δέγμενοι ὁππότε μῆλα ἰδοίατο καὶ ἕλικας βοῦς.

Sceptra verò præconum in manibus habebant vocibus aërem replentium;
Cum his deinde exsurgebant, et alternatim sententias ferebant.
Jacebant autem in medio duo auri talenta,
Ei danda qui inter hos sententiam rectissimè diceret.
Alteram verò urbem duo exercitus obsidebant copiarum,
Armis fulgentes: bifariàm autem ipsis placebat consilium,
Aut evertere, aut in duas partes omnia dividere,
Opes *scilicet* quantas oppidum amœnum intùs continet.
Illi verò nondum parebant, ad insidias autem clàm armabantur.
Murum quidem conjugesque dilectæ et parvi liberi
Custodiebant suprà stantes, interque viri quos tenebat senectus.
Ipsi verò profecti sunt: dux erat autem iis Mars et Pallas-Minerva,
Ambo aurei, aureasque vestes induti erant,
Pulchri et magni cum armis, sicut dii scilicet,
Utrinque perinsignes: populi autem humiliores erant.
Ii autem cùm jam pervenerant, ubi illis videbatur insidiari,
Apud fluvium, ubi et aquatio erat omni pecori,
Ibi hi consederunt, tecti corusco ære.
His verò deinde seorsùm duo speculatores sedebant à copiis,
Observantes siquando oves viderent et camuros boves.

Οἱ δὲ τάχα προγένοντο, δύω δ' ἅμ' ἕποντο νομῆες,
Τερπόμενοι σύριγξι· δόλον δ' οὔ τι προνόησαν.
Οἱ μὲν τὰ προϊδόντες ἐπέδραμον, ὦκα δ' ἔπειτα
Τάμνοντ' ἀμφὶ βοῶν ἀγέλας καὶ πώεα καλὰ
Ἀργεννῶν οἰῶν· κτεῖνον δ' ἐπὶ μηλοβοτῆρας.
Οἱ δ' ὡς οὖν ἐπύθοντο πολὺν κέλαδον παρὰ βουσὶν,
Εἰράων προπάροιθε καθήμενοι, αὐτίκ' ἐφ' ἵππων
Βάντες ἀερσιπόδων μετεκίαθον· αἶψα δ' ἵκοντο.
Στησάμενοι δ' ἐμάχοντο μάχην ποταμοῖο παρ' ὄχθας,
Βάλλον δ' ἀλλήλους χαλκήρεσιν ἐγχείῃσιν.
Ἐν δ' Ἔρις, ἐν δὲ Κυδοιμὸς ὁμίλεον, ἐν δ' ὀλοὴ Κήρ,
Ἄλλον ζωὸν ἔχουσα νεούτατον, ἄλλον ἄουτον,
Ἄλλον τεθνειῶτα κατὰ μόθον ἕλκε ποδοῖιν.
Εἷμα δ' ἔχ' ἀμφ' ὤμοισι δαφοινεὸν αἵματι φωτῶν·
Ὡμίλευν δ', ὥστε ζωοὶ βροτοὶ, ἠδ' ἐμάχοντο,
Νεκρούς τ' ἀλλήλων ἔρυον κατατεθνειῶτας.
Ἐν δ' ἐτίθει νειὸν μαλακὴν, πίειραν ἄρουραν,
Εὐρεῖαν, τρίπολον· πολλοὶ δ' ἀροτῆρες ἐν αὐτῇ
Ζεύγεα δινεύοντες ἐλάστρεον ἔνθα καὶ ἔνθα.
Οἱ δ' ὁπότε στρέψαντες ἱκοίατο τέλσον ἀρούρης,

Illi verò statim progrediebantur, duoque unà sequebantur pastores,
Oblectantes se fistulis : insidias enim neutiquam præsenserant.
Ii quidem his prospectis incurrerunt, et continuò
Prædantes abducebant boum armenta et greges pulchros
Candidarum ovium; interficiebant autem insuper pastores.
Illi verò ut audierunt magnum tumultum apud boves,
Pro concione sedentes, confestim equos
Conscendentes pedes in altum attollentes insecuti sunt; moxque pervenerunt.
Consistentes verò pugnabant pugnam fluvii propter ripas,
Feriebantque invicem se æratis hastis.
Inter eos autem Discordia et Tumultus versabantur, et exitiale Fatum,
Alium vivum tenens recèns vulneratum, alium illæsum;
Alium interfectum per prælium trahebat pedibus. (humano :
Vestem autem habebat circum humeros admodùm cruentatam sanguine
Versabantur verò, tanquam vivi homines, atque pugnabant,
Cadaveraque suorum invicem trahebant interempta.
Posuit in eo et novale molle, pingue arvum,
Latum, tertiatum : multi autem aratores in ipso
Juga convertentes agebant huc et illuc.
Ii autem quoties reversi pervenirent ad finem arvi,

Τοῖσι

Τοῖσι δ' ἔπειτ' ἐν χερσὶ δέπας μελιηδέος οἴνου
Δόσκεν ἀνὴρ ἐπιών· τοὶ δὲ στρέψασκον ἀν' ὄγμους,
Ἱέμενοι νειοῖο βαθείης τέλσον ἱκέσθαι.
Ἡ δὲ μελαίνετ' ὄπισθεν, ἀρηρομένῃ δὲ ἐῴκει,
Χρυσείη περ ἐοῦσα· τὸ δὴ περὶ θαῦμα τέτυκτο.
Ἐν δ' ἐτίθει τέμενος βασιλήϊον· ἔνθα δ' ἔριθοι
Ἤμων, ὀξείας δρεπάνας ἐν χερσὶν ἔχοντες·
Δράγματα δ' ἄλλα μετ' ὄγμον ἐπήτριμα πῖπτον ἔραζε,
Ἄλλα δ' ἀμαλλοδετῆρες ἐν ἐλλεδανοῖσι δέοντο.
Τρεῖς δ' ἄρ' ἀμαλλοδετῆρες ἐφέστασαν· αὐτὰρ ὄπισθε
Παῖδες δραγμεύοντες, ἐν ἀγκαλίδεσσι φέροντες,
Ἀσπερχὲς πάρεχον· βασιλεὺς δ' ἐν τοῖσι σιωπῇ
Σκῆπτρον ἔχων ἑστήκει ἐπ' ὄγμου γηθόσυνος κῆρ.
Κήρυκες δ' ἀπάνευθεν ὑπὸ δρυῒ δαῖτα πένοντο·
Βοῦν δ' ἱερεύσαντες μέγαν, ἄμφεπον· αἱ δὲ γυναῖκες
Δεῖπνον ἐρίθοισιν, λεύκ' ἄλφιτα πολλὰ πάλυνον.
Ἐν δ' ἐτίθει σταφυλῇσι μέγα βρίθουσαν ἀλωὴν,
Καλὴν, χρυσείην· μέλανες δ' ἀνὰ βότρυες ἦσαν·
Ἑστήκει δὲ κάμαξι διαμπερὲς ἀργυρέῃσιν.
Ἀμφὶ δὲ, κυανέην κάπετον, περὶ δ' ἕρκος ἔλασσε

Iis tunc in manus poculum prædulcis vini
Dabat vir obiens : illi autem convertebant se ad suos quisque sulcos,
Cupidi novalis profundi ad terminum perveniendi.
Ipsum autem *novale* nigricabat à tergo, versoque aratris simile erat,
Aureum licèt esset : hoc sanè ingens miraculum effictum erat.
Posuit in *eo* et separatum agrum profundæ segetis; in quo operarii
Metebant, acutas falces in manibus tenentes :
Manipuli autem alii rectâ serie densi cadebant in terram,
Alios verò manipulorum ligatores vinculis constringebant.
Tres autem manipulorum ligatores sequentes instabant : at ponè
Pueri manipulos colligentes, in ulnis ferentes,
Usque porrigebant : rex verò inter hos silentio
Sceptrum tenens stabat super manipulorum serie lætus corde.
Præcones autem seorsùm sub quercu convivium apparabant;
Bovem nempe mactatum magnum hinc inde curabant : mulieres autem
Cœnam operariis, albas farinas multas immiscebant.
Posuit in *eo* et uvis admodùm gravatam vineam,
Pulchram, auream; nigri autem per *eam* racemi erant :
Stabat autem innixa palis ex ordine argenteis.
Circùm autem, cyaneam fossam, circùm et septum duxit

Κασσιτέρου· μία δ' οἴη ἀταρπιτὸς ἦεν ἐπ' αὐτὴν,
Τῇ νίσοντο φορῆες, ὅτε τρυγόῳεν ἀλωήν·
Παρθενικαὶ δὲ καὶ ἠΐθεοι, ἀταλὰ φρονέοντες,
Πλεκτοῖς ἐν ταλάροισι φέρον μελιηδέα καρπόν.
Τοῖσιν δ' ἐν μέσσοισι πάϊς φόρμιγγι λιγείῃ
Ἱμερόεν κιθάριζε· λίνον δ' ὑπὸ καλὸν ἄειδε
Λεπταλέῃ φωνῇ· τοὶ δὲ ῥήσσοντες ὁμαρτῇ
Μολπῇ τ' ἰυγμῷ τε, ποσὶ σκαίροντες ἕποντο.
Ἐν δ' ἀγέλην ποίησε βοῶν ὀρθοκραιράων·
Αἱ δὲ βόες χρυσοῖο τετεύχατο κασσιτέρου τε·
Μυκηθμῷ δ' ἀπὸ κόπρου ἐπεσσεύοντο νομόνδε
Πὰρ ποταμὸν κελάδοντα, παρὰ ῥοδανὸν δονακῆα.
Χρύσειοι δὲ νομῆες ἅμ' ἐστιχόωντο βόεσσι
Τέσσαρες, ἐννέα δέ σφι κύνες πόδας ἀργοὶ ἕποντο.
Σμερδαλέω δὲ λέοντε δύ' ἐν πρώτῃσι βόεσσι
Ταῦρον ἐρύγμηλον ἐχέτην· ὁ δὲ μακρὰ μεμυκὼς
Ἕλκετο· τὸν δὲ κύνες μετεκίαθον, ἠδ' αἰζηοί.
Τὼ μὲν ἀναῤῥήξαντε βοὸς μεγάλοιο βοείην,
Ἔγκατα καὶ μέλαν αἷμα λαφύσσετον· οἱ δὲ νομῆες
Αὔτως ἐνδίεσαν, ταχέας κύνας ὀτρύνοντες.

Stanni : una autem sola semita erat ad eam,
Quâ ibant bajuli, quando vindemiarent vineam:
Virgunculæ autem et adolescentuli, teneris animis,
Textilibus in qualis portabant prædulcem fructum.
His verò in mediis puer citharâ argutâ
Suaviter personabat; chordâque eleganter succinebat
Tenellâ voce : hi autem ferientes *terram* simul
Cum cantuque sibiloque, pedibus tripudiantes sequebantur.
In *eo* et armentum fecit boum capita altè ferentium:
Boves autem ex auro efficiæ erant, stannoque,
Cumque mugitu è stabulo ruebant ad pascua
Præter fluvium resonantem, admodùm rapidum cannis abundantem.
Aurei autem pastores unà ibant cum bobus
Quatuor, novemque illos canes pedibus celeres sequebantur.
Terribiles verò leones duo inter primas boves
Taurum graves gemitus edentem tenebant : is autem altè mugiens
Trahebatur; eumque canes recepturi sequebantur et juvenes.
Illi quidem, discerptâ bovis magni pelle,
Viscera et nigrum sanguinem hauriebant : pastores verò
Frustrà insequebantur, veloces canes hortatibus incitantes.

Οἱ δ' ἤτοι δακέειν μὲν ἀπετρωπῶντο λεόντων,
Ἱστάμενοι δὲ μάλ' ἐγγὺς ὑλάκτεον, ἔκ τ' ἀλέοντο.
 Ἐν δὲ νομὸν ποίησε περικλυτὸς Ἀμφιγυήεις,
Ἐν καλῇ βήσσῃ, μέγαν οἰῶν ἀργεννάων,
Σταθμούς τε, κλισίας τε, κατηρεφέας ἰδὲ σηκούς.
 Ἐν δὲ χορὸν ποίκιλλε περικλυτὸς Ἀμφιγυήεις,
Τῷ ἴκελον, οἷον ποτ' ἐνὶ Κνωσσῷ εὐρείῃ
Δαίδαλος ἤσκησεν καλλιπλοκάμῳ Ἀριάδνῃ.
Ἔνθα μὲν ἠΐθεοι καὶ παρθένοι ἀλφεσίβοιαι
Ὠρχεῦντ', ἀλλήλων ἐπὶ καρπῷ χεῖρας ἔχοντες·
Τῶν δ' αἱ μὲν λεπτὰς ὀθόνας ἔχον, οἱ δὲ χιτῶνας
Εἵατ' ἐϋννήτους, ἦκα στίλβοντας ἐλαίῳ·
Καί ῥ' αἱ μὲν καλὰς στεφάνας ἔχον, οἱ δὲ μαχαίρας
Εἶχον χρυσείας ἐξ ἀργυρέων τελαμώνων.
Οἱ δ' ὅτε μὲν θρέξασκον ἐπισταμένοισι πόδεσσι
Ῥεῖα μάλ', ὡς ὅτε τις τροχὸν ἄρμενον ἐν παλάμῃσιν
Ἑζόμενος κεραμεὺς πειρήσεται αἴκε θέῃσιν·
Ἄλλοτε δ' αὖ θρέξασκον ἐπὶ στίχας ἀλλήλοισι.
Πολλὸς δ' ἱμερόεντα χορὸν περιΐσταθ' ὅμιλος
Τερπόμενοι· δοιὼ δὲ κυβιστητῆρε κατ' αὐτοὺς

Illi enim mordere quidem recusabant aversi à leonibus,
Stantes autem admodùm propè latrabant, et evitabant.
 Fecit in *eo* et pascuum inclytus Vulcanus,
Amœno in saltu, magnum ovium candidarum,
Stabulaque, tuguriaque, tectaque ovilia.
 In *eo* et chorum vario effinxit artificio inclytus Vulcanus,
Ei similem, qualem olim in Cnosso lata
Dædalus concinnavit comas pulchræ Ariadnæ.
Ibi quidem adolescentes et virgines formosæ
Tripudiabant, alter alterius ad carpum manus tenentes:
Horum autem illæ quidem tenues linteas vestes habebant, illi verò tunicas
Induti erant benè textas, leniter nitentes oleo:
Et hæ quidem pulchras coronas gerebant, illi verò gladios
Habebant aureos pendentes ab argenteis balteis.
Hi autem quandoque quidem *in orbem* discurrebant doctis pedibus
Leviter admodùm; veluti cùm aliquis rotam aptatam manibus
Sedens figulus tentaverit si currat:
Quandoque autem rursùs discurrebant per ordines invicem.
Multa verò pulchram choream circumstabat turba
Oblectantes se; duo autem saltantes in caput inter ipsos

Μολπῆς ἐξάρχοντες ἐδίνευον κατὰ μέσσους.
Ἐν δ' ἐτίθει ποταμοῖο μέγα σθένος Ὠκεανοῖο,
Ἄντυγα πὰρ πυμάτην σάκεος πύκα ποιητοῖο.

Cantum exordientes agebant se per medios.
Posuit in *eo* et fluvii magnum robur Oceani,
Orbem propter extremum scuti affabrè facti.

MÉMOIRE
SUR LA COURSE ARMÉE
ET
LES OPLITODROMES,

CONTENANT une nouvelle hypothèse propre à expliquer la Statue vulgairement appelée le Gladiateur combattant.

PAR M. QUATREMÈRE DE QUINCY.

L'EXPLICATION des ouvrages d'art de l'antiquité est tellement liée à la science de ses usages, et, pour mieux dire, les deux sortes de travaux ont entre eux tant de rapports réciproques, qu'on ne sauroit trop encourager les recherches qui s'appuient tout-à-la-fois sur l'une et l'autre de ces deux études. Le plus léger détail d'une figure antique, en dévoilant un usage méconnu, fait comprendre un passage obscur, et le moindre passage d'un auteur peut faire naître l'explication d'une statue. Lu le 7 décembre 1804.

Les premiers qui tentèrent de donner des noms au plus grand nombre des statues antiques, ne manquoient sans doute ni d'érudition, ni de la connoissance des sources où l'on doit puiser les élémens de cette sorte d'interprétation : mais, préoccupés de l'opinion que des ouvrages

trouvés à Rome ne devoient s'expliquer que par les usages Romains, ils se hâtèrent d'accréditer, par suite de cette prévention, un certain nombre de motifs généraux d'explication, tirés uniquement de ces usages. La routine s'en empara. Depuis, on trouva plus commode de s'en tenir aux dénominations consacrées, que d'en hasarder de nouvelles; et plus d'une statue antique, qu'on sait n'être Romaine ni par l'art, ni par le style, ni par le sujet, porte encore aujourd'hui des noms qui n'appartiennent qu'à l'histoire ou aux usages de Rome.

De ce nombre, par exemple, est la célèbre statue appelée *le Gladiateur combattant*, statue que tous ses caractères forcent à reconnoître pour un des plus incontestables ouvrages de l'art des Grecs, et que toutes les sortes d'indications avouées par tous les genres de critique font universellement regarder, non-seulement comme une production de la Grèce, mais comme la représentation d'un personnage ou d'un sujet Grec.

Mem. de l'Institut, partie de Littér. et Beaux-arts, t. II; Mem. sur les Gladiat.

Je ne répéterai pas ici ce qui a été déjà remarqué ailleurs, sur toutes ces statues appelées *des Gladiateurs* par les premiers antiquaires ; savoir, qu'aucune autorité ne permet d'affirmer que les Romains aient élevé des statues à une classe d'hommes réputés vils par l'opinion publique. Je ne dirai pas non plus combien il est moins probable que les Grecs, à qui le genre des spectacles sanguinaires des Romains fut si long-temps inconnu, aient prostitué à des esclaves l'honneur d'une statue : mais j'observerai qu'en toute hypothèse, et en supposant encore qu'un artiste Grec auroit pu faire à Rome, sous le règne des empereurs, la statue d'un gladiateur, le goût et le style de l'art à cette

époque sont assez connus, pour qu'il soit impossible d'attribuer à une période de dégénération l'élégante et savante figure du statuaire Agasias.

Telle est l'opinion de tous les artistes et de presque tous les critiques.

C'est aussi celle de M. Heyne, dans sa Dissertation *sur les erreurs occasionnées dans l'explication des statues antiques par leurs restaurations*. Le savant professeur s'y plaint, avec raison, de la prévention avec laquelle les premiers antiquaires ont appliqué le nom de *gladiateur* à toute statue ou à tout fragment de statue nue et représentée armée. « Il pense qu'on doit faire des guerriers du plus grand » nombre de ces personnages, et il lui paroît que la figure » du prétendu gladiateur combattant (dit *le Gladiateur* » *Borghèse*) présente non-seulement la représentation d'un » guerrier, mais encore d'une action héroïque, ou de » quelque fait d'armes particulier, dont il faut chercher » l'indication dans la composition et les attitudes de la » statue elle-même. »

Sammlung antiquarischer Aufsätze, 2.e part. pag. 224 et suiv.

Aujourd'hui que la critique des ouvrages de l'art des anciens a fait tant de progrès, grâce aux découvertes nombreuses de ces derniers temps et aux parallèles qui en ont été le résultat, il seroit difficile de ne pas adopter, au moins en partie, l'opinion de l'illustre savant qu'on vient de citer.

Nul doute que si, pour l'explication de la statue d'Agasias, il falloit se renfermer dans l'alternative de l'idée de gladiateur, ou de celle de guerrier, la dernière ne dût l'emporter sur l'autre. La nudité de la figure ne seroit pas, comme on le sait, une objection valable contre l'hypo-

thèse d'un sujet guerrier : une multitude de monumens attestent que ce fut un usage, ou, si l'on veût, un privilége de l'art en Grèce, de représenter les guerriers nus, même dans le moment et dans l'action du combat. Ainsi le sentiment de ceux qui voient un guerrier combattant dans la statue d'Agasias, n'a rien qui puisse, en thèse générale, être contredit par les usages des Grecs, et sur-tout par les habitudes de leurs arts.

Toutefois nous verrons que la statue dont il s'agit, lorsqu'on l'examine avec plus d'attention sous quelques-uns de ses rapports, et dans quelques-unes de ses particularités, soit positives, soit négatives, ne se trouve pas complètement expliquée par le motif de guerrier ou de héros combattant. Pour qu'une explication soit pleinement satisfaisante, il faut qu'elle rende raison de tout ce qui est vraiment caractéristique dans une statue. Il ne faut surtout, ni qu'elle aille au-delà, ni qu'elle reste en-deçà de ce qu'offre l'objet à expliquer. Si la figure présente par sa composition, et dans ce qui en constitue les caractères, quelque chose de mixte, certaines contradictions apparentes, et une combinaison d'élémens ou d'idées qui semblent écarter l'unité de motif, il arrivera qu'une explication reposant sur une seule idée, ou sur un aspect absolu et exclusif, dira tout-à-la-fois trop et trop peu. Cette interprétation, ne conciliant point les diversités qui doivent résulter d'un motif mixte et composé, laissera toujours la question indécise, et de nouveaux doutes appelleront de nouvelles explications.

Nous verrons que tel a été à peu près le sort des tentatives faites pour donner un nom fixe à la statue du

prétendu

prétendu gladiateur. Il étoit fort naturel que l'esprit de ceux qui ont expliqué cette figure, se portât d'abord vers les idées simples ou absolues. Si elles sont insuffisantes, comme ne satisfaisant point aux caractères mixtes de la statue, la critique devra essayer des motifs d'explication qui comportent un mélange de caractère et d'idée.

Il me semble d'abord que dans le grand nombre des statues nues et armées qui nous sont restées de l'antiquité, il doit s'en trouver plus d'une qui présente un tout autre motif que celui de guerrier; et il m'a semblé aussi qu'on n'avoit point encore aperçu, soit dans les textes des auteurs, soit dans les usages anciens, certains sujets de statues armées, qui ne furent ni des héros ni des guerriers, et qui dès-lors pourroient offrir de ces mélanges de caractères, propres à l'interprétation de certaines figures.

Dans tous les cas, s'il est de ces sujets qui aient fréquemment exercé le ciseau des statuaires de l'antiquité, et fort peu occupé jusqu'à ce jour l'attention des antiquaires, qui soient même restés sans application à aucune statue, il ne sera pas tout-à-fait inutile de les tirer de l'oubli, et de les mettre dans le cas de concourir avec les sujets ou les motifs d'explication plus rebattus.

J'ai cru m'apercevoir que les usages de l'antiquité nous fournissoient plusieurs de ces sujets tout-à-la-fois applicables, et non encore appliqués, à plus d'une sorte de statues antiques nues et armées ; et entre ces sujets, il m'a semblé qu'il y en avoit un dont l'application à la statue du prétendu gladiateur pourroit au moins soutenir le parallèle avec toutes les explications qu'on en a jusqu'ici imaginées.

La suite de cette discussion montrera, je l'espère, qu'une figure nue, armée, et dans l'action de combattre, peut s'expliquer par plus d'un motif étranger, non dans l'apparence, mais dans le fond, à la représentation d'un guerrier de profession ou d'un héros combattant. Si entre les jeux du stade il en fut, par exemple, qui, liés aux institutions guerrières, furent l'occasion de combats et de victoires récompensés par des statues, seroit-il improbable qu'il nous fût parvenu quelqu'une de ces figures ? et, dans cette hypothèse, ne voit-on pas à quelles équivoques une semblable statue seroit sujette ?

On connoît trop, par les monumens et par les recherches des savans, le plus grand nombre des exercices du stade, du cirque et de l'amphithéâtre, pour que je m'arrête à en parler : mais les antiquaires n'ont presque fait aucune mention, et plusieurs même, en traitant de la gymnastique, ont négligé de parler d'un de ces exercices, qui pourtant faisoit partie des jeux solennels de Pise, de Delphes, de Némée et de Platée, et qui, après avoir été cultivé comme apprentissage du métier des armes, le fut encore comme simulacre de l'art de combattre. Je veux parler de la *course armée*, et, à son occasion, de quelques autres sortes d'exercices du même genre, qui donnèrent lieu à plus d'une victoire athlétique, et à plusieurs statues de combattans nus et armés ; statues qui, si elles nous étoient parvenues, s'interpréteroient fort mal par le motif de combattant guerrier.

PREMIÈRE PARTIE.

Recherches sur la Course armée et sur les Oplitodromes.

EST-IL nécessaire qu'une figure nue, armée d'un bouclier, d'une lance ou d'une épée, et dans une attitude de combattant, soit la figure d'un guerrier proprement dit, ou de quelque héros aux prises avec un ennemi ! Telle est la question générale et préliminaire que j'ai dessein d'élever contre quelques-unes des explications de la statue d'Agasias, proposées dans le sens absolu de guerrier par les antiquaires les plus célèbres. Voyez les explications, *ci-dessous, II.e part.*

De différentes espèces de Figures représentées armées.

IL me semble que la fable, l'histoire, les habitudes civiles et les croyances religieuses des Grecs, offrent un assez grand nombre de sujets où des personnages devoient être figurés nus et armés sans être des guerriers de profession, et peuvent paroître combattre sans être de vrais combattans. On voit que je pourrois parler ici d'abord des Curètes, des Corybantes, et des personnages mythologiques de ce genre, qu'on trouve sur beaucoup de monumens de l'art. En effet, les occasions de représenter les sujets de la plus antique mythologie furent beaucoup plus fréquentes qu'on ne l'imagine, même dans les siècles les plus éloignés de l'origine de ces sujets. Les Grecs eurent une manière d'en perpétuer l'idée, d'en rendre les images sensibles, et en quelque sorte vivantes, qui seconda puissamment les intérêts de l'art. Je parle des fêtes religieuses

et des cérémonies mystiques, où des acteurs (car c'en étoit dans toute la force du terme) prenoient la ressemblance des inventeurs des mystères, et, jouant leur rôle, contrefaisant leurs apparences dans les pompes sacrées, conservoient, pour l'esprit et pour les yeux, la tradition des plus antiques croyances, et de ceux qui en étoient ou les auteurs ou les objets.

Ainsi il est bien vrai que le dieu Bacchus, par exemple, et son cortége, tels qu'on se figuroit qu'ils avoient existé en toute réalité, furent les types originaux de toutes ces figures orgiques représentées sur tant de monumens. Mais le génie des artistes ne faisoit pas seul les frais de ces compositions, et le modèle n'en étoit pas tout-à-fait imaginaire. Il est assez vraisemblable que le peintre et le sculpteur prirent aussi pour original la représentation dramatique qui se renouveloit à chaque période de la célébration des orgies : des espèces de comédiens se déguisoient en Bacchus, en Silène, en Bacchantes. La même chose avoit lieu dans les fêtes de Cybèle : de jeunes hommes armés et dansans figuroient les anciens Corybantes.

Strab. liv. x. Strabon, ou, pour être plus exact, Démétrius dit expressément dans Strabon, que les Curètes et les Corybantes étoient des jeunes gens choisis pour représenter la danse armée, ἐνόπλιον ὄρχησιν, dans les fêtes de la mère des Dieux.

Cette danse armée étoit sculptée sur le soubassement du trône de Demeter et de Despoina à *Acacesium* en Arcadie. C'est indubitablement la même qu'on voit dans un *Tom. IV, pl. 11.* bas-relief antique du *Museo Pio-Clementino*. Les personnages sont de jeunes hommes nus, ayant le casque en tête et le bouclier au bras gauche. Ils devoient tenir de la

main droite l'épée avec laquelle ils frappoient en cadence sur leurs boucliers. J'ai dit *devoient tenir,* parce que, dans le marbre, le poing fermé de ces figures est sans armes : mais il est sensible, ou que l'épée rapportée jadis en métal a disparu, ou que s'il n'y en eut point, ce fut là une de ces omissions d'accessoires assez habituelles sur-tout dans les parties saillantes des bas-reliefs.

Une figure tout-à-fait semblable, mais dont la sculpture a moins de saillie, se voit sur un vase de marbre antique, et sa main droite tient une épée. Elle fait partie d'une cérémonie ou danse orgique, et elle nous confirme ce que Lucien nous apprend; savoir, que les suivans de Bacchus étoient représentés quelquefois aussi avec des armes et avec tous les accessoires qui caractérisent les guerriers de profession.

Voilà donc, sans même sortir de la mythologie Grecque, plus d'une sorte de figures dont les apparences peuvent donner lieu, en sculpture sur-tout et dans des statues, de prendre pour des hommes de guerre des personnages assez étrangers toutefois à la profession des armes.

De la Danse armée.

LA danse armée, qui fut si en usage chez les Grecs, dut probablement son origine aux Corybantes. Le nom de *pyrrhique* fut celui qu'on lui donna le plus ordinairement. Il y avoit plusieurs genres de danse armée, dont il me seroit ici fort inutile de parler : mais ce qu'il m'importe de faire voir, c'est que si l'origine de cette danse fut religieuse, son exercice fut mis néanmoins au rang des institutions civiles.

Paus. Lacon. chap. XXV.

Les législateurs et les philosophes regardèrent cet exercice comme essentiellement lié à l'apprentissage du métier de la guerre. Athénée (1) dit expressément que *sa désuétude fit tomber la science militaire.* Pour ne citer qu'un des auteurs qui en ont fait mention, Platon le regardoit comme une partie essentielle de la gymnastique. Par une des conséquences de son système, qui devoit tendre à assimiler l'éducation d'un sexe à celle de l'autre, il veut qu'on forme les jeunes filles à toute sorte de danses armées, comme il paroît que cela se pratiquoit à Sparte. Après avoir divisé la danse imitative en deux genres, c'est-à-dire, celui de la guerre et celui de la paix, il définit ainsi les danses guerrières ; celles qui sont instituées en vue d'imiter les positions et les attitudes que prennent les combattans, *tantôt pour parer les coups en esquivant, en reculant, en sautant, en se courbant, tantôt pour en porter à l'ennemi en s'escrimant de mille manières.*

Plat. de Legib. lib. VII.

Puisque la danse armée trouva place et dans les cérémonies religieuses, et dans les leçons de l'art militaire, et dans les jeux du gymnase, il n'y auroit rien d'étonnant que des sujets qui frappoient si souvent les yeux, qui se lioient à des usages habituels, eussent fourni le motif de plus d'une statue, comme ils l'ont été de plusieurs bas-reliefs. Athénée nous apprend que cet exercice attiroit surtout l'attention des artistes. Selon lui, les sculpteurs les plus habiles ne croyoient pas perdre leur temps, en allant étudier et même dessiner les différentes attitudes des danseurs dans les spectacles publics.

Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lett. t. I, p. 114; 1.er Mém. pour servir à l'histoire de la danse des anciens.

(1) Ἐκλειπούσης αὐτῆς, συμβέβηκε τοὺς πολέμους καταλυθῆναι. Athen. *Deipnos.* lib. XIV, pag. 631, lin. 2.

La danse armée, telle qu'on peut se la figurer d'après les témoignages de Platon, d'Aristote et de Plutarque, étoit une sorte de pantomime guerrière, de la nature de celle qu'on appeloit *chironomie,* c'est-à-dire qu'elle consistoit autant dans la gesticulation ou un choix d'attitudes expressives que dans la légéreté des pieds. Les pas et les mouvemens que le danseur exécutoit en cadence au son des instrumens, étoient une véritable imitation des manœuvres militaires; et cette imitation devoit être, selon le but de ceux qui s'y adonnoient, tantôt positive, tantôt représentative: positive, de la part des jeunes gens qu'on formoit aux exercices de la guerre; représentative ou dramatique, de la part de ceux qui faisoient profession des arts mimiques.

Le goût des Grecs pour les jeux du théâtre, pour ceux du stade et des spectacles publics, avoit pris sa source dans les institutions les plus sérieuses. Lors même que ce goût eut dégénéré au point de paroître une passion frivole, on pouvoit encore le justifier par les souvenirs que rappeloient des exercices qui, au fond, étoient des images et des simulacres de la guerre. Aussi voyons-nous que, dans tous les temps, les mêmes récompenses se décernoient à la réalité comme à la représentation; ces deux choses se confondoient. La même couronne attendoit celui qui, dans les combats du stade, préludoit aux travaux de la guerre, et celui qui, faisant métier, si l'on peut dire, des travaux athlétiques, devenoit une sorte d'acteur public dans les jeux : car on ne peut regarder que comme des acteurs, ceux d'entre les athlètes qui n'avoient d'autre profession et d'autre but d'ambition que de disputer et

de remporter les prix de la gymnastique, et dont les victoires étoient néanmoins aussi célébrées que celles des autres, et récompensées aussi par l'honneur d'une statue.

Pourquoi donc toutes les espèces de danses armées, mises en spectacle dans tant d'occasions et sur tant de théâtres divers, n'auroient-elles pas eu aussi leurs acteurs distingués ? S'il est vrai qu'aucune sorte d'exercice ne dut prêter à l'art de la sculpture de plus heureux développemens, pourquoi ce motif n'entreroit-il pas aussi parmi ceux dont on peut faire usage pour l'explication de certaines figures représentées en posture de combattans ? Je ne sais, mais il me semble qu'il y auroit dans ce motif mixte et dramatique de quoi rendre assez bien compte du développement extraordinaire et presque d'ostentation, ainsi que de certaines contradictions, dans le caractère, l'action ou les attitudes de la statue d'Agasias.

Je suppose qu'on voulût lui appliquer ce motif de composition, et je me demande quelle raison valable pourroit donner le démenti à cette hypothèse. La figure représentant quelque acteur célèbre exécutant quelques-uns des mouvemens de la danse armée, ne feroit alors qu'échanger la condition d'un guerrier réel ou historique contre le rôle d'un guerrier de parade, ou d'un combattant dramatique.

Je ne m'arrêterai point cependant à cette idée. Je ne la présente que comme l'introduction d'un autre motif d'explication plus fécond en autorités positives, susceptible d'être appliqué avec plus de précision à la statue d'Agasias, et plus capable, ce me semble, de s'accorder avec toutes les particularités caractéristiques qu'on y observe.

De

De la Course armée.

On ne peut se dissimuler qu'une dérivation immédiate et nécessaire de l'institution religieuse et politique de la danse armée n'ait été cet autre exercice admis et pratiqué dans tous les jeux publics de la Grèce, et qu'on appeloit *la course armée*, ὅπλου δρόμος. Il terminoit ordinairement le spectacle des jeux, et en étoit, comme nous le dirions aujourd'hui, *la dernière pièce.* Cela se conclut d'un passage de Pausanias, où cet écrivain, parlant des sept victoires remportées par le Spartiate Anchionis, dont quatre à la course du stade simple, et trois à la course du stade doublé (διαύλου), ajoute : *Alors l'usage n'existoit pas encore de courir avec le bouclier à la fin des jeux.* Τὸν δὲ σὺν τῇ ἀσπίδι δρόμον ἐπὶ ἀγῶνι λήγοντι οὐ συνέβαινεν εἶναί πω. *Paus. Lacon. l. III, c. XIV.*

Mais ce genre d'exercice, dont les antiquaires ont fort peu parlé, et que l'abbé Barthélemy a même omis de citer dans sa description des jeux olympiques, devint général par toute la Grèce ; il fit partie des jeux les plus solennels. Quant à ce qu'il paroît avoir gardé le dernier rang dans l'ordre établi entre les combats du stade, comme Héliodore, ainsi qu'on le verra, le témoigne encore, cela ne prouve rien contre son importance, s'il est vrai qu'en beaucoup de choses, selon le caprice de l'usage, la dernière place est souvent la place d'honneur.

Les Argiens, dit Pausanias, avoient institué à Némée des jeux où l'on disputoit le prix de la course armée : Καὶ δὴ καὶ δρόμου προτιθέασιν ἀγῶνα ἀνδράσιν ὡπλισμένοις : *Sacra Jovi Nemeo Argivi in Nemea faciunt, et armatis viris cursûs certamina proponunt in Nemeorum conventu.* *Paus. Corinth. l. II, c. XV.*

Paus. Bœot. l. IX, c. II.

A Platée, dit le même auteur, on célèbre, tous les cinq ans, des jeux où le prix de la course est considérable. Des hommes armés courent devant l'autel de Jupiter : Ἐν ᾧ μέγιστα δῶρα πρόκειται δρόμου· θέουσι δὲ ὡπλισμένοι πρὸ τοῦ βωμοῦ : *Maximis de cursu propositis præmiis, armati ante aram decurrunt.*

En racontant l'histoire de la fondation et de la création successive des jeux Pythiens, Pausanias nous apprend que la course armée y fut instituée dans la XXIIIe pythiade : Τρίτῃ δὴ πυθιάδι ἐπὶ ταῖς εἴκοσι προσέθεσαν ὁπλίτην δρόμον : *Vicesimâ demum tertiâ accessit ad cætera ludicra armatorum cursus.* Ce fut Timanthe de Phliasie qui remporta, dans cet exercice, la couronne de laurier, καὶ ἐπ' αὐτῷ... ἀνείλετο τὴν δάφνην, cinq olympiades après que Démarate d'Hérée eut été, dans le même genre de course, proclamé vainqueur à Olympie.

Paus. Phoc. l. X, c. VII.

C'est en effet à la LXVe olympiade, que la course armée fut mise au rang des combats gymnastiques du stade d'Olympie. Τῶν δὲ ὁπλιτῶν ὁ δρόμος ἐδοκιμάσθη μὲν ἐπὶ τῆς πέμπτης ὀλυμπιάδος καὶ ἑξηκοστῆς : *Gravioris armaturæ peditum cursus in stadium cum planè receptus est quintâ et sexagesimâ olympiade.*

Paus. Eliac. l. V, c. VIII.

Ibid.

Cet exercice, dit Pausanias, est, selon moi, très-convenable à des peuples belliqueux : Μελέτης, ἐμοὶ δοκεῖν, ἕνεκα τῆς ἐς τὰ πολεμικά : *Idonea visa res est ad exercitationes bellicas.* Démarate d'Hérée vainquit le premier ceux qui coururent avec des boucliers : Τοὺς δὲ δραμόντας ἀσπίσιν ὁμοῦ πρῶτος Δημάρατος ἐκράτησεν Ἡραιεύς : *Qui cum scutis decurrerunt eos primus vicit Demaratus Heræensis.*

De la manière dont les commentateurs ont entendu

un autre passage de Pausanias, relatif à Démarate et à son équipement représenté dans sa statue, on pourroit conclure que la course armée, ainsi que cela est arrivé à d'autres exercices gymnastiques, auroit été supprimée dans un temps qui nous seroit inconnu, et rétablie de même ensuite. Démarate, le premier qui ait remporté le prix de la course armée, avoit sa statue dans l'Altis. Pausanias, en la décrivant, rapporte qu'on lui voyoit un bouclier semblable en tout à ceux de son temps : Πεποίηται ὁ ἀνδριὰς ἀσπίδα δὲ κατὰ τὰ αὐτὰ ἔχων τοῖς ἐφ' ἡμῶν. Elle avoit un casque sur la tête, et des bottines aux pieds : Καὶ κράνος ἐπὶ τῇ κεφαλῇ, καὶ κνημίδας ἐπὶ τοῖς ποσί. Et il ajoute : Ταῦτα μὲν δὴ ἀνὰ χρόνον ὕπο τε Ἠλείων καὶ ὑπὸ Ἑλλήνων τῶν ἄλλων ἀφηρέθη τοῦ δρόμου : *Hæc cum tempore ab Eleis cæterisque Græcis cursui adempta sunt.* Si par ταῦτα l'on doit entendre tout ce qui est rapporté comme constituant, dans la statue de Démarate, l'armure des guerriers et aussi des oplitodromes, il faudra dire alors que la course, en tant qu'on l'appeloit armée, auroit cessé d'être en usage : car enlever le bouclier au coureur, c'eût été supprimer ce qui caractérisoit ce genre d'exercice ; et cependant nous verrons par la suite, et d'après les témoignages des monumens, que, du temps même de Pausanias, il avoit encore lieu. *Pausan. l. VI, c. X.*

Je hasarderai mon opinion sur la manière d'entendre ce passage, et de le concilier avec les faits. Il se pourroit que les commentateurs l'eussent pris dans un sens trop absolu ou trop général. Peut-être Pausanias, par le mot ταῦτα, *hæc*, n'a-t-il prétendu parler que des deux derniers objets composant l'armure de Démarate; savoir, le casque,

κράνος, et les bottines, κνημῖδας : objets que l'on auroit par la suite dispensé le coureur de porter, comme trop incommodes dans la course ; alors l'équipement de l'oplitodrome se seroit trouvé réduit à la lance et au bouclier. Toujours est-il certain que le bouclier fut l'accessoire nécessaire et caractéristique de ce genre de course. C'est presque toujours et uniquement par le nom de cette arme que Pausanias la désigne : *La course au bouclier, la course avec le bouclier.* Ὅπλου δρόμος, δρόμος σὺν τῇ ἀσπίδι.

Paus. l. III, ch. IV; liv. V, ch. VIII.

Nous verrons tout-à-l'heure, par un passage de Platon, que l'armure du coureur ne fut pas toujours uniforme, et qu'elle dut comporter des variétés en plus ou en moins. On sait aussi que, dans plusieurs circonstances, et particulièrement dans les occasions où les gens de guerre faisoient partie d'une cérémonie publique, l'équipement ne consistoit que dans le bouclier et la lance. Thucydide nous apprend qu'à la fête des Panathénées, le cortége militaire se composoit d'hommes à demi armés, sans cuirasse et sans casque : on n'avoit coutume d'y apporter que la lance ou le bouclier. Ce seul fait, en nous apprenant que l'absence de la cuirasse et du casque sembloit ôter aux gens de guerre ce caractère militaire qui eût été une disconvenance dans une fête religieuse, peut indiquer déjà que la même privation d'armes, et sur-tout du casque, pourroit aussi, dans une statue telle que celle d'Agasias, faire présumer une nuance de caractère qui ne seroit propre ni à un guerrier de profession, ni à un héros.

Thucyd. l. VI, ch. LIX.

Si toutefois il falloit conclure du passage de Pausanias, que la course armée auroit été, à une époque inconnue, supprimée des jeux de la Grèce, il me semble que cette

époque n'auroit pu être que postérieure à la CXIV.ᵉ olympiade; ce que nous prouvera la statue de l'oplitodrome Callicrates de Magnésie, faite par Lysippe. Et comme nous verrons aussi que le prix de la course armée fut remporté dans la CCXXXV.ᵉ olympiade, temps où écrivoit Pausanias, on pourroit présumer que cette suppression auroit eu lieu dans cet intervalle de temps qui s'écoula depuis la conquête de la Grèce par les Romains, jusqu'à l'époque où elle devint, sous les premiers empereurs, province tout-à-fait soumise. On pourroit présumer que, dans les premiers momens de la conquête, les Romains cherchèrent tous les moyens d'éteindre chez le peuple conquis tout sentiment d'esprit guerrier, et lui enlevèrent les institutions propres à l'exciter. Lorsqu'ensuite ils lui rendirent une liberté qui n'étoit qu'un simulacre, ils purent lui permettre aussi la reprise d'exercices qui ne devoient plus être que de véritables jeux. Or on sait que cette destinée fut à la fin celle de tous les exercices gymnastiques, qui en vinrent à n'être que l'amusement des loisirs de la paix, après avoir été l'école et l'apprentissage du métier de la guerre.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il nous importe d'avérer, c'est que cet exercice fut en vigueur dans les temps qui furent les beaux temps des arts de la Grèce : or cela résultera de la notice que je donnerai tout-à-l'heure des statues d'oplitodromes faites par les plus célèbres artistes ; mais la chose me paroît résulter encore mieux de l'importance que mettoit Platon à ce genre de course, et du desir qu'il avoit qu'on le favorisât spécialement, en lui donnant une liaison plus intime avec l'art militaire, ainsi qu'on va le voir.

Déjà, du temps de ce philosophe, les exercices gymnastiques avoient commencé à perdre de leur crédit; c'est-à-dire qu'il leur arrivoit, comme à beaucoup d'autres institutions, que la partie matérielle ou dramatique prévaloit sur la partie qui en devoit constituer l'esprit et le fond. Déjà les poètes tournoient en ridicule des combats de parade, qui, au lieu de viser à former les citoyens au métier des armes, tendoient à n'être plus que des spectacles dont quelques acteurs (je veux dire les athlètes de profession) faisoient presque seuls les frais. Euripide, dans un fragment rapporté par Athénée (1), fait de cette sorte d'athlète l'objet de sa satyre : *Sera-ce lui*, dit-il, *qui repoussera l'ennemi à coups de disque! ou bien le mettra-t-il en fuite en frappant des mains sur des boucliers!*

Athen. Deipnos. l. x, pag. 413, lin. 46.

Mais Platon fait voir quel rang cet exercice devoit tenir parmi ceux de la gymnastique militaire. J'ai cité plus haut son opinion sur la danse armée. A l'égard de la course *avec armes*, il veut qu'on la substitue à la course *sans armes*, qu'il trouve trop étrangère au métier de la guerre. « Lorsque » le héraut (dit-il) appellera, selon l'usage, celui qui » doit courir la carrière simple, celui-ci devra s'y présenter avec des armes, ὅπλα ἔχων, et il parcourra ainsi » l'espace d'un stade. Le second parcourra de même le » *diaulos*, ou le double stade; le troisième, l'*ephippion*; » le quatrième, le *dolichos*; le cinquième, tout armé, » ὡπλισμένος, devra courir soixante stades jusqu'à un but » marqué; le sixième, plus pesamment armé, βαρύτερος » ὁπλίτης, courra le même espace, mais par un chemin

Plat. de Leg. l. VIII.

(1) Δίσκους ἔχοντες ἢ δι' ἀσπίδων χερσὶν θείνοντες. Athen. *Deipnos.* l. x, p. 413, lin. 46.

» plus uni. » Voilà ceux qu'il admet à disputer les prix. *Nous n'en proposerons point*, ajoute-t-il, *à ceux qui voudront courir sans armes.* Ψιλῷ δὲ ἆθλα οὐ θήσομεν ἀγωνιστῇ. On voit ici que, selon les différentes mesures de course, le coureur devoit être plus ou moins armé. Le premier est dit ὅπλα ἔχων : le second, ὡπλισμένος : le dernier, βαρύτερος ὁπλίτης : *Avec des armes, tout armé*, et *plus pesamment armé.*

Il est donc permis de croire que les mêmes variétés d'équipement militaire, selon le plus ou le moins de difficultés que l'on prétendoit imposer à la course, eurent lieu dans les jeux publics de la Grèce, au moins à différentes époques. D'après plusieurs passages de Pausanias, il paroît que l'espace à parcourir par l'oplitodrome étoit celui du *diaulos*, ou stade double; ce que confirme encore l'opinion du scholiaste d'Aristophane, qui nous apprend que ceux qui couroient le *diaulos* étoient armés, διαυλοδρομοῦντες μεθ' ὅπλων. *Schol. Aristophan. Avib. vers. 293.*

Mais l'armure essentielle et caractéristique de l'oplitodrome consistoit dans le bouclier d'airain et la lance. Les mots ὅπλον, ὁπλίτης, qui distinguent les armes pesantes, et le mot ἀσπὶς, qui signifie le bouclier d'airain circulaire, par opposition à la *pelta* [πέλτη], ou au bouclier échancré et léger [γέῤῥον], sont les termes dont tous les auteurs se servent en parlant de la course armée. La cuirasse ne dut jamais faire partie de l'équipement du coureur; et Pausanias n'en a point fait mention en décrivant, comme on l'a vu plus haut, dans ses détails accessoires, la statue du premier oplitodrome, Démarate d'Hérée. Effectivement, ce complément de l'armure du

guerrier eût été par trop incompatible avec l'exercice de la course.

L'objet de l'institution étoit bien sans doute d'habituer le soldat à la rapidité de la marche et des manœuvres; mais, dès qu'il faut aussi considérer cet exercice comme faisant partie des spectacles publics dans le stade, on conçoit sans peine qu'il eût perdu tout son intérêt, si le coureur, opprimé sous le poids d'une armure complète, n'eût pu donner l'essor à la légéreté des pieds, à l'agilité des mouvemens du corps. Le poids et l'embarras d'un bouclier d'airain et d'une lance devoient imposer à la course dont il s'agit une assez grande difficulté; car on sait que la liberté des bras et leur balancement contribuent singulièrement à augmenter l'élan du coureur : aussi tous ceux qui fuyoient dans les déroutes des armées, commençoient-ils par abandonner et jeter leurs boucliers pour mieux courir. Tout porte donc à croire que l'armure de l'oplitodrome se bornoit à la lance et au bouclier.

On conservoit, dit Pausanias, vingt-cinq boucliers d'airain dans le temple de Jupiter à Olympie, et ces boucliers étoient destinés à ceux qui disputoient le prix de la course armée; il n'est point fait mention des autres parties de l'armure : Κεῖνται δὲ αὐτόθι καὶ ἀσπίδες χαλκαὶ πέντε εἴκοσι τοῖς ὁπλιτεύουσιν εἶναι φορήματα ἐς τὸν δρόμον : *Positi ibidem clypei sunt viginti-quinque æniei, cum quibus decurrunt qui armati in curriculum descendunt.* C'est aussi le bouclier d'airain que chante Pindare dans sa huitième Pythique en l'honneur du vainqueur à la course armée, Télésicrate de Cyrène. Τελεσικράτει Κυρηναίῳ ὁπλιτοδρόμῳ : tel est le titre de l'ode. *Je veux* (dit-il), *de concert avec les Grâces,*

Paus. liv. V, chap. XII.

Pind. Pyth. 9.

proclamer

proclamer Télésicrates au bouclier d'airain, vainqueur dans les jeux pythiens :

> Ἐθέλω χαλκάσπιδα Πυθιονίκαν
> Σὺν βαθυζώνοισιν ἀγγέλλων Τελεσι-
> κράτη Χαρίτεσσι γεγωνεῖν.

Des Statues et des Figures de Coureurs armés, ou Oplitodromes.

Si les victoires à la course armée exercèrent le génie des poètes, on doit bien penser qu'elles obtinrent, comme toutes les autres victoires gymnastiques, d'être immortalisées par les statuaires. Effectivement, quoiqu'on y ait fait jusqu'ici fort peu d'attention, trouvons-nous d'assez fréquentes mentions de statues élevées à des oplitodromes.

La plus ancienne de toutes, comme on l'a déjà vu, fut celle de Démarate d'Hérée, ὃς τὸν ὁπλίτην δρόμον ἐνίκησεν Ὀλυμπίᾳ πρῶτος. Elle étoit dans le bois sacré d'Olympie. *Paus. l. VI, ch. X et XXVI.*

On y voyoit celle de Mnaséas de Cyrène, ὁπλίτης ἀνήρ, faite par Pythagore de Rhegium; *Id. l. VI, ch. XIII.*

Celle de Charinus Éléen, pour avoir doublé le stade et vaincu à la course armée, ἐπὶ διαύλῳ . . . καὶ ὅπλῳ νίκῃ: *Id. l. VI, ch. XV.*

Celle d'Aristide d'Élide; son inscription apprenoit qu'il avoit remporté le prix du double stade et celui de la course armée à Olympie, γενέσθαι μὲν ὅπλου νίκην . . . τὸ ἐπίγραμμα ἐπ' αὐτῷ δηλοῖ: *Id. l. VI, ch. XVI.*

Celle de Melaïdas pour avoir remporté le prix du stade et de la course armée... Μελαΐδαν σταδίου τε ἀνελόμενον καὶ ὅπλου στέφανον: *Id. l. VI, ch. XVI.*

Celle de Crianius d'Élide, remportant le prix de la *Id. l. VI, ch. XVII.*

course, ὅπλε λαβὼν νίκην : elle étoit du statuaire Lysus, Macédonien ;

Paus. l. VI, ch. XVII. Celle de Callicrate de Magnésie, pour avoir deux fois remporté le prix de la course armée, ἐπὶ τῷ ὁπλίτῃ δρόμῳ στεφάνες δύο ἀνῃρημένος : sa statue étoit de la main de Lysippe ;

Id. l. VI, ch. XVII. Celle d'Éperaste, vainqueur à la course armée, ὅπλε νίκην ἀνῃρημένος.

Id. l. I, chap. XXIII. A Athènes, on voyoit dans la citadelle la statue d'Épicharinus s'exerçant à la course armée, Ἐπιχαρίνε μὲν ὁπλιτοδρομεῖν ἀσκήσαντος : elle étoit de Critias.

Id. l. II, ch. XI. A Titane, étoit une statue de Géranius de Sicyone, qui avoit remporté plusieurs victoires, celle de la course simple et celle de la course au bouclier, καὶ γυμνὸς καὶ μετὰ τῆς ἀσπίδος.

Id. l. X, ch. XXXIV. Sur le grand chemin d'Élatée, on avoit placé la statue en bronze de Mnésibule, général des Élatéens, qui avoit remporté, outre plusieurs autres prix, celui du *diaulos*, ou double stade, avec le bouclier : Οὗτος ὁ Μνησίβελος δρόμε νίκας καὶ ἄλλας ἀνείλετο . . . καὶ σαδίε καὶ τῆ σὺν τῇ ἀσπίδι διαύλε. Pausanias fixe la date de cette victoire à la CCXXXV.ᵉ olympiade, d'où il résulte que, de son temps, c'est-à-dire, sous le règne d'Hadrien, la course armée existoit encore avec éclat, puisqu'un guerrier célèbre avoit été couronné vainqueur à cette course, et que sa statue le représentoit comme tel. C'est ce que paroissent exprimer les paroles de Pausanias :

Id. ibid. Ἐν Ἐλατείᾳ δὲ κατὰ τὴν ὁδὸν τε δρομέως Μνησιβέλου χαλκῆς ἕστηκεν ἀνδριάς : *Cursori Mnesibulo erecta est ænea statua, Elateæ in ipsa via.*

Non seulement, comme on vient de le voir, ce genre

de course, et ceux qui s'y rendirent célèbres, exercèrent l'art des statuaires, mais il paroît aussi que la peinture se plut à traiter de semblables sujets. Parrhasius, selon Pline, avoit peint deux oplitodromes, l'un dans l'action de courir, et *l'on croyoit le voir suer;* l'autre mettant à bas ses armes, et *il sembloit qu'on l'entendît haleter.* On comptoit ces deux tableaux parmi les meilleurs ouvrages de Parrhasius. *Sunt et duæ picturæ ejus nobilissimæ hoplites, alter in certamine ita decurrens ut sudare videatur, alter arma deponens ut anhelare sentiatur.* Le mot *hoplites*, ou celui d'*hoplitides*, qui conviendroit peut-être mieux, ne sauroit ici faire équivoque. Il ne s'agit certainement point d'*oplites*, ou de soldats pesamment armés, courant au combat sur un champ de bataille: *in certamine decurrens* veut dire autre chose que *ad certamen decurrens;* ces mots indiquent, non la course dont on faisoit quelquefois usage en allant au combat, mais bien ce combat même qui consistoit dans la course armée. *Plin. l. XXXV, ch. X.*

Je soupçonne aussi que c'est dans le même sens qu'on peut entendre le mot *armatos* d'un autre passage de Pline, où cet écrivain indique les différentes classes de sujets auxquels s'étoient adonnés spécialement quelques-uns des célèbres statuaires de la Grèce (car il paroît qu'ils se choisissoient souvent un genre séparé de statues, et se faisoient un cercle de sujets, qu'ils traitoient avec prédilection). Pline dit des uns qu'ils sculptèrent des matrones, des femmes en prière ou en adoration; des autres, qu'ils firent des philosophes; de quelques autres, qu'ils traitèrent les sujets d'*athlètes*, d'*hommes* armés, de *chasseurs*: *athletas autem et armatos et venatores.* Je ne pense pas qu'on doive joindre *armatos* à *athletas*, comme l'ont fait quelques éditions, qui *Plin. l. XXXIV ch. VIII.*

suppriment l'*et* après *autem*. Je suppose que Pline aura traduit de l'ouvrage Grec qu'il copioit, le mot *oplites* par celui d'*armatos*. Alors ce mot pourroit bien ne signifier ici, comme dans le passage qui regarde Parrhasius, autre chose que des coureurs armés, ou des oplitodromes. La chose, à la vérité, seroit plus évidente, si l'on réunissoit *athletas* à *armatos*. Pour ajouter quelque poids à cette interprétation, je dois dire qu'au nombre de ceux qui ont traité ces sujets, Pline met *Lysus*, ou *Lusos*, que Pausanias a cité pour avoir fait la statue de l'oplitodrome Crianius d'Élide.

Quand on prétendroit, au reste, que par le mot *armatos* Pline a entendu exprimer des guerriers, au lieu de se servir des mots *bellatores*, *milites*, *prœliatores*, il faudroit toujours accorder que cette dénomination, très-générale, comprend aussi la classe des coureurs armés, dont les statues durent avoir avec celles des hommes de guerre une assez grande analogie, statues entre lesquelles il n'est guère possible d'établir d'autre distinction sensible que celle qui doit résulter de ce qu'on appelle le caractère athlétique.

Il en fut sans doute des statues d'oplitodromes comme de celles des autres athlètes, c'est-à-dire que, dans le principe, on les composa de la manière la plus simple, sans aucune attitude propre à caractériser le genre d'exercice, et seulement avec les armes qui en étoient l'attribut. Mais, lorsque l'art de la sculpture se fut développé et eut pris plus de hardiesse, on tenta d'exprimer et on parvint à rendre sensibles, dans les diverses statues athlétiques, les différens genres de combat où l'athlète avoit été vainqueur, et cela par des positions ou des mouvemens dramatiques, qui présentoient une image, soit de la lutte, soit du pugilat, soit de la course.

Ainsi plusieurs des statues d'oplitodromes, dont on a fait connoître plus haut les mentions abrégées, n'indiquent aucune position de ce genre : mais la manière dont Pausanias parle de quelques autres, semble les désigner comme composées dans l'action et dans le mouvement qui appartenoient à cette partie de la gymnastique. Par exemple, nous avons vu que Critias avoit fait la statue d'Épicharinus s'exerçant à la course armée, ὁπλιτοδρομεῖν ἀσκήσαντος. Quand de même Crianius est représenté par Lysus, remportant le prix de la course armée, ὅπλȣ λαβὼν νίκην, on peut croire que la statue étoit composée dans l'attitude du mouvement.

Sans doute les figures de ce genre auroient été très-multipliées, si l'on devoit se prévaloir, à la rigueur, d'un passage de Cornelius Nepos. Cet écrivain, à l'occasion de la statue de Chabrias, représenté dans la position de la manœuvre qu'il avoit si à propos fait exécuter et qui valut aux Athéniens la victoire, dit que depuis l'on fit ainsi les statues des athlètes, en y observant la position et l'attitude propres aux combats où ils avoient été vainqueurs : *Ex quo factum est ut postea athletæ cæterique artifices his statibus in statuis ponendis uterentur in quibus victoriam essent adepti.* Il y auroit, je pense, de l'abus à tirer de ce texte la conséquence que toutes les statues de vainqueurs fussent faites ainsi, depuis celle de Chabrias. Cela doit signifier seulement que l'usage de semblables statues date de cette époque, qui correspond à peu près à la c.e olympiade. Il ne faut pas non plus, à mon avis, interpréter trop littéralement les mots *statibus in quibus victoriam essent adepti*: peut-être cela ne doit-il désigner que certaines positions

Cornel. Nep. in Vita Chabriæ.

caractéristiques de chacun des genres de combat où l'athlète avoit remporté le prix.

Il est donc permis de croire qu'en conséquence de cet usage il y eut des statues d'oplitodromes exécutées et composées selon ce système d'imitation, c'est-à-dire, dans des attitudes analogues à la course armée, soit qu'on représentât l'athlète dans l'action même de courir, soit qu'on le fît voir se développant dans quelques-unes de ces attitudes dramatiques qui étoient l'accompagnement de la danse armée et de tous les jeux où le coureur imitoit les mouvemens et les évolutions de l'art de l'escrime. L'artiste, dans les sujets de ce genre, devoit se donner la liberté de choisir entre toutes ces attitudes celles par lesquelles les coureurs préludoient au combat, et que Stace a si bien décrites dans ces vers:

Stat. Thebaïd. l. VI, v. 590.

Poplite nunc flexo sidunt, nunc lubrica forti
Pectora collidunt plausu, nunc ignea tollunt
Crura, brevemque fugam nec opino fine reponunt.

SECONDE PARTIE.

Application des Notions précédentes à une nouvelle manière d'expliquer la Statue d'Agasias.

LES notions, les inductions et présomptions qui précèdent, peuvent déjà, ce me semble, fournir la réponse à la question que j'ai posée au commencement de la première partie de ce Mémoire. Sans doute il est permis d'avancer qu'*une statue nue, armée d'un bouclier et d'une lance ou d'une épée, figurée dans une attitude de combattant, représentée dans un élan extraordinaire, et portant plus d'un carac-*

tère athlétique, peut être autre chose qu'un guerrier effectif, aux prises sur le champ de bataille avec un ennemi.

Le doute au moins est admissible. Mais, comme je prétends aller plus loin, c'est-à-dire, rendre aussi vraisemblable que toutes les autres, la nouvelle explication par laquelle je voudrois donner un nouveau nom à la statue d'Agasias (vulgairement appelée *le Gladiateur*), il m'importe, 1.° de faire connoître cette statue, 2.° de rendre compte de toutes les explications dont elle a été jusqu'ici l'objet.

Je traiterai ces deux points d'une manière fort abrégée.

Des principaux objets qui doivent déterminer la critique dans l'explication de la Statue d'Agasias.

A l'égard du premier point, je me propose beaucoup moins de décrire une statue qui est connue de tout le monde, que de constater ce qui en forme les caractères distinctifs, et ce qui doit contribuer à en faire porter le meilleur jugement.

Il faut d'abord établir que la statue d'Agasias représente un homme armé. Je le dois d'autant plus, qu'au nombre des explications déjà données de cette statue, il s'en trouve une assez récente qui lui refuse ce caractère. L'auteur de cette explication suppose que la plaque de marbre faisant partie de la courroie attachée au bras gauche est un brassard destiné au jeu de ballon : en conséquence, la statue seroit, selon lui, celle d'un *athlète sphæriste.* Cette hypothèse exige peu de discussion.

1.° Elle manque de preuves. Le bras droit auroit pu seul en fournir : mais il est perdu ; et celui qu'on voit aujourd'hui, est moderne. Or l'espèce de plaque attachée à

la courroie du bras gauche ne sauroit être un motif de croire que le bras droit antique auroit été armé d'un brassard, comme le suppose l'auteur de cette hypothèse. Cette plaque ne nous est indiquée, par aucun autre exemple, comme propre au jeu de ballon, et nous verrons tout-à-l'heure qu'elle a dans cette statue un emploi nécessaire.

2.° Le brassard du bras gauche, considéré indépendamment de la plaque, est tout-à-fait conforme à la grande anse des boucliers, qu'on trouve figurée sur une multitude de monumens.

3.° La position, l'arrangement et l'action des doigts de la main gauche, qui est antique, confirment l'opinion que le bras gauche porta un bouclier. Ces doigts, repliés et fermés à demi, laissent entre eux et la paume de la main précisément l'intervalle qui convient à l'épaisseur de la courroie moins forte, laquelle formoit la seconde ou la petite anse du bouclier.

4.° La plaque de marbre, irrégulièrement taillée et restée brute, n'est autre chose que le point de scellement du bouclier de bronze qui a disparu. Ce qui le démontre, c'est l'existence des trois trous qu'on voit encore aujourd'hui sur cette plaque : l'un de ces trous est vide. Dans les deux autres, subsistent les restes, usés à la vérité, mais très-reconnoissables, de deux crampons antiques de bronze, que M. Canova m'a écrit avoir vus dernièrement et maniés lui-même.

Or, tout ceci étant la preuve que le bras gauche porta un bouclier, on peut et l'on doit nécessairement conclure que le bras droit, qui est une restauration moderne, porta jadis une lance ou une épée. Ajoutons que le mouvement

général

général de la figure, que ce qui reste même d'antique dans le bras droit restauré, autoriseroient à placer dans sa main une arme offensive quelconque, quand l'existence bien avérée du bouclier ne suffiroit pas pour rendre ce fait incontestable.

On doit par conséquent regarder comme certain que la statue d'Agasias représente un homme armé.

Un autre objet non moins important à considérer dans cette figure, c'est l'élancement extraordinaire que lui a donné l'artiste ; j'entends ce développement si remarquable de tous les membres, et la grande enjambée qu'elle fait. Il ne s'est conservé aucune figure antique composée avec autant de hardiesse, et dont l'exécution en marbre ait offert autant de difficultés. Peut-être même une composition aussi développée doit-elle faire soupçonner que la statue en marbre qu'on possède, n'est qu'une copie faite d'après un original en bronze ; car la matière dans laquelle l'artiste projette d'exécuter une statue, doit influer sur sa composition, et il est difficile de penser qu'on ait donné un aussi grand essor à une figure destinée originairement à être de marbre. Mais cette conjecture a peu de rapport avec les principaux motifs qui peuvent déterminer dans le choix de l'explication.

Il en est un qu'il faut recommander à l'attention des critiques, et qui n'est pas resté jusqu'à présent sans être remarqué. Ce point d'observation, qui peut se diviser en deux, a peut-être même contribué à l'incertitude qui règne sur le nom qu'il convient de donner à cette statue. Je veux parler, soit de son entière nudité, soit de l'absence totale d'accessoires; et j'entends par-là, ou ceux qui

entroient dans les usages de l'habillement tant civil que militaire, ou ceux que les statuaires ajoutoient volontiers aux troncs d'arbre servant de tenon et aux plinthes des figures, pour aider à les caractériser et à faire reconnoître leur sujet.

Parmi les points remarquables de la statue d'Agasias, il en est un sur lequel j'insisterai d'autant plus, que presque tout le monde s'accorde à le reconnoître : c'est le style de dessin athlétique qui brille au plus haut degré dans son caractère, sa forme et son exécution. Ce style est sensible encore, soit dans la manière dont les cheveux de la tête sont traités, soit dans les oreilles, soit même dans la physionomie, où les antiquaires les plus éclairés ont cru voir un portrait, plutôt qu'un visage héroïque ou du genre idéal.

Enfin ceux qui examinent avec attention la pose et l'ensemble de la composition de la statue sous le rapport du mouvement, croient y démêler une sorte d'action mixte. Il leur semble qu'il règne une espèce de manque d'accord, pour ne pas dire de contradiction, entre le point très-écarté du bouclier et le point de direction de la lance ou de l'épée. Le mouvement très-relevé du bras gauche, l'action très-retournée de la tête, et le regard dirigé en l'air et presque au-dessus du bras, ont paru difficiles à concilier avec un motif unique et simple de composition.

Ces principaux traits caractéristiques, sur lesquels j'aurai occasion de revenir, sont ceux qui ont suggéré les diverses explications qu'on a données jusqu'ici de la statue d'Agasias, et dont je vais faire brièvement l'énumération.

Des principales Explications de la Statue d'Agasias.

Le caractère d'homme armé, sans doute le plus incontestable de tous, dans la statue d'Agasias, lui fit donner tout d'abord, ainsi qu'on l'a déjà vu, le nom de *Gladiateur. Statua illa gladiatoris famosissimi pugnantis ritu*, dit Manilli. Misson et Sandrart la virent sous le même point de vue. Havercamp, d'après Sandrart, s'exprime ainsi : *Nobilissima statua gladiatoris in pugnam maximo impetu procurrentis.* Ce dernier a joint à l'idée de combat celle de course, dont on n'a plus fait mention depuis.

Manilli, Descriz. della Villa-Borghese, p. 31, ed. Haverc.

Misson, Voyage d'Italie, t. II.

L'opinion qui, dans l'ordre des temps, vient après celle des antiquaires qu'on vient de citer, est l'opinion du P. Montfaucon, qui fait de notre statue un pugilateur du genre de ceux qu'il appelle *pugiles à pugno*.

Antiq. expliq. t. III, 2.e part. pag. 292.

Une conjecture du même genre, et aussi peu fondée, fut celle du baron de Stosch, qui crut voir dans la figure dont il est question, celle d'un discobole.

Winckelm. Stor. dell' arte, t. II, p. 361, édit. de C. Fea.

On peut regarder comme antérieure à l'Histoire de l'art de Winckelmann, l'opinion du célèbre Lessing, qui, convertissant en guerrier le prétendu gladiateur, imagina, d'après le passage de Cornelius Nepos rapporté plus haut, que ce devoit être la statue historique de Chabrias, général des Athéniens. Mais ce savant critique renonça lui-même à son explication.

Lessings Werke, tom. II, p. 251. Antiq. Brief.

Winckelmann, d'après la forme de l'oreille gauche de notre statue (l'autre oreille est restaurée), avoit d'abord incliné à lui donner le nom d'athlète pancratiaste : mais l'existence indubitable du bouclier, et la position non moins douteuse et tout aussi caractéristique du bras droit (quoique

Winckelm. Stor. dell'arte, tom. II, p. 262, édit. de C. Fea.

moderne), le déterminèrent à en faire un guerrier à l'assaut, ou qui se défend contre une attaque qui vient d'en haut.

Sammlung antiq. Aufsätze, 2.e part. p. 229.

Secondant l'opinion de Winckelmann, M. Heyne voit aussi dans cette figure un guerrier Grec. La statue, selon lui, doit être censée avoir été groupée ou mise en rapport éloigné avec une figure à cheval. M. Heyne paroît croire aussi que la tête est portrait.

Tom. III; Storia dell'arte, édit. de C. Fea, spiegazione de' rami, pag. 461.

En conciliant les deux opinions de Winckelmann, M. Carlo Fea pense que le personnage peut être supposé avoir été athlète pancratiaste et homme de guerre tout ensemble, mais qu'il est représenté dans sa statue en guerrier ; en conséquence, le savant éditeur propose comme simples hypothèses trois sujets : celui d'Ajax au pied des murs de Troie, parant avec son bouclier les pierres qu'on lui lance d'en haut ; celui d'Ajax fils d'Oïlée, représenté armé sur les monnoies de Locres ; et celui de Léonidas.

Ueber die Mahlerei und Bildhauerey in Roma, tom. I, p. 330 (en note).

M. de Ramdhor, dans son ouvrage *sur la sculpture et la peinture de Rome*, tout en croyant qu'on ne peut rien avancer de certain sur la signification précise de cette statue, ne juge pas aussi improbable qu'elle semble l'être devenue, l'opinion que ce fut un gladiateur.

Mém. de l'Institut, part. de littérat. et beaux-arts, tom. II.

Dans un mémoire *sur les gladiateurs et sur deux statues antiques désignées par ce nom*, M Mongez rejette l'explication de gladiateur ; et préférant, comme il le dit lui-même, le silence aux conjectures peu fondées, il pense qu'*il faut se contenter de voir* dans la statue qui nous occupe, ou *un athlète Grec*, ou *un guerrier de la même nation.*

M. Visconti, dans l'explication d'un bas-relief antique représentant un combat d'Amazones, a fait le rapproche-



ment d'un des combattans de ce bas-relief avec le prétendu gladiateur; et, selon lui, c'est dans un motif à peu près semblable que pourroit se réaliser l'hypothèse de M. Heyne; savoir, celle d'un combattant à pied contre un combattant à cheval.

Museo Pio-Clementino, tom. V, explic. du bas-relief des Amazones, pl. 21.

M. Gibelin, frappé des formes et du caractère athlétiques de cette statue, n'a pu se résoudre à y voir un guerrier. Il explique les mouvemens du corps et des bras par l'action d'un joueur de ballon; il suppose que la plaque de marbre du bras antique subsistant servoit à repousser le ballon, et que le bras perdu devoit avoir un autre genre de brassard propre à le lancer. On a déjà réfuté cette explication.

Mém. de l'Inst. part. de littér. et beaux-arts, t. IV.

Pag. 191.

M. Millin a repoussé aussi cette hypothèse; et à l'appui de celle qui fait de la statue un combattant à pied contre un combattant à cheval, il a présenté une figure d'un vase antique peint (appelé étrusque), qui a quelques points de ressemblance dans son attitude avec la statue d'Agasias, et combat contre une Amazone à cheval.

Monumens inédits, t. I, p. 372.

M. Gibelin a de nouveau réfuté l'opinion qui tend à faire du prétendu gladiateur un guerrier de profession ou un héros combattant, et aussi l'hypothèse qui, à cet effet, met cette figure, soit en connexion, soit en rapport avec une autre. Il a persisté à soutenir son explication.

Extrait d'un Mémoire lu aux 3.e et 4.e classes de l'Institut.

Dans sa traduction du Laocoon de Lessing, M. Vanderbourg pense que de toutes les opinions émises jusqu'ici, celle du combattant à pied contre un combattant à cheval est la plus plausible. Il reconnoît cependant qu'on n'a point encore trouvé d'explication qui puisse faire assigner un nom définitif au prétendu gladiateur.

Du Laocoon, pag. 257.

Je ne prétends point faire l'examen de toutes ces conjectures. Quelques-unes d'entre elles n'ont pas soutenu l'épreuve du temps : telles sont celles du pugilateur et du discobole. Mais une chose me paroît assez remarquable dans cette série d'hypothèses successives, c'est la continuelle alternative d'explications, tantôt par le motif du sujet de guerrier, et tantôt par celui du sujet d'athlète. L'opinion semble avoir toujours flotté entre l'un et l'autre des deux sujets.

Le sujet d'oplitodrome ou de coureur armé ne seroit-il pas de nature à s'accorder avec tous les caractères de la statue dont il s'agit, caractères dont les diversités ont entraîné jusqu'à présent tous les avis, soit dans un sens, soit dans un autre? S'il en étoit ainsi, il ne me resteroit, comme on le verra, d'autre hypothèse à combattre que celle du sujet guerrier. Ce sera aussi véritablement avec ce sujet, en y réunissant toutes les explications qui, n'importe sous quel nom, font de la statue d'Agasias un héros aux prises avec un ennemi, que devra se mesurer la nouvelle hypothèse que je présente.

Ayant donc écarté toutes les autres interprétations, et reprenant avec plus de détail l'analyse des principaux points caractéristiques de notre statue, je vais tâcher de montrer que chacun de ces caractères a un rapport toujours plus naturel et toujours plus spécial avec le sujet qui seroit celui d'un guerrier fictif ou d'un héros de stade, qu'avec le sujet d'un guerrier effectif ou d'un héros historique.

I.er CARACTÈRE. *La figure est celle d'un homme armé d'un bouclier et d'une lance.*

Ce que j'ai rapporté dans la première partie de ce Mémoire sur les exercices *polémico-gymnastiques* des anciens, démontre surabondamment que les statues faites en l'honneur des athlètes vainqueurs à ces sortes de jeux devoient très-peu différer, dans leur apparence, si elles étoient sans mouvement, et dans leur attitude, si elles étoient représentées en action, des statues qui avoient pour sujet des hommes de guerre, ou qui exprimoient quelque fait d'armes remarquable.

Ainsi le fait d'être armé est, pour une statue, un caractère sujet à plus d'une interprétation, et l'on ne sauroit en déduire fort souvent de conséquence en faveur d'un genre de sujet, plutôt qu'en faveur d'un autre. Le bouclier et la lance ou l'épée de la statue d'Agasias ne sauroient, d'après cela, nous la désigner comme étant exclusivement celle d'un guerrier ou d'un héros aux prises avec un ennemi.

Dès qu'il est constant qu'entre les jeux du stade il y en avoit qui comportoient, dans l'imitation des mouvemens et des évolutions militaires, la plus entière ressemblance avec le métier des armes, et dès qu'il est prouvé qu'on éleva des statues à ces combattans dramatiques, il faut chercher à se décider ici, pour l'un ou pour l'autre sujet, par d'autres sortes de caractères, soit ceux qui résultent de la composition de la figure, soit ceux qui appartiennent à sa conformation.

II.e CARACTÈRE. *Le grand élancement de la figure.*

L'idée de course et l'action de courir furent, comme

on l'a vu, réunies d'abord, dans la définition de notre statue, à l'idée et à l'action de combattant gladiateur: *In pugnam maximo impetu procurrentis,* a dit Havercamp. Quoique, depuis, les antiquaires aient fait moins d'attention à ce trait caractéristique, il faut toujours reconnoître que le combattant, de quelque genre qu'il soit, s'élance avec impétuosité, et que son mouvement, ainsi que son enjambée, forcent de le regarder comme courant.

Parmi des milliers de figures de combattans que les bas-reliefs antiques nous ont conservées, il ne s'en trouve aucune dans un développement aussi prononcé et dans un élancement aussi hardi. Cette statue antique est encore, de toutes celles que l'on connoît, la plus remarquable pour la légéreté des formes, l'élasticité des tendons, la finesse des articulations, et le genre de proportions requises pour exprimer l'agilité propre à la course. On peut affirmer que tout artiste ayant à représenter un coureur prendroit cette figure antique pour type du caractère de nature applicable à son sujet, et n'en choisiroit aucune autre pour modèle.

Si cela est, on conviendra que le motif d'oplitodrome, ou de coureur armé, satisfait pleinement aux deux caractères qu'on a déjà passés en revue.

Mais il y a deux objections contre cette hypothèse : l'une s'adresse à l'idée même de course, ou au motif de coureur; l'autre, à la réunion que je fais de ce motif ou de ce caractère à celui d'homme armé, pour en composer un oplitodrome. On peut donc, d'après la première objection, nier que la figure soit représentée dans l'action même de la course. On peut, selon la seconde, en admettant l'idée

de

de course, prétendre qu'elle convient tout aussi bien à un combattant guerrier.

Je réponds à la première objection, qu'à la vérité l'action de la course, pour être entièrement incontestable dans une figure, exigeroit deux conditions propres à prévenir toute incertitude : l'une, qu'une des jambes fût en l'air; l'autre, que le pied posât seulement sur la pointe. Cependant il faut dire que ces deux conditions ne peuvent guère être remplies qu'en peinture et en bas-relief, ou bien dans des figures en ronde-bosse d'une petite proportion, comme celle qu'on appelle *l'Atalante;* mais les statues isolées, en marbre sur-tout, ne comportent pas de semblables légéretés. Si la sculpture de ronde-bosse admet de ces tours de force, ils n'y ont que le vain mérite d'une difficulté vaincue. Il n'est pas vrai encore qu'en bas-relief les sculpteurs antiques, ou les peintres dans leurs dessins, aient toujours représenté les figures courantes avec une jambe en l'air : on peut s'en convaincre par les figures rapportées à la fin de ce Mémoire (*voyez* la planche), qui sont indubitablement dans l'action de courir. Il est à remarquer que ces figures, quoique courantes, et l'on peut dire la même chose d'une multitude d'autres semblables, ne posent pas sur la pointe du pied : or ce qui ne fut fait ni en dessin ni en bas-relief, dut l'être bien moins encore dans une statue de ronde-bosse en marbre.

Je dis ensuite que le motif de coureur armé n'exige pas que la statue représente l'athlète dans l'action de courir, d'une manière tellement absolue, tellement exclusive, que tout soit subordonné à ce motif dominant, comme si l'athlète n'eût été que coureur. Puisque ces sortes de statues

de vainqueur à la course armée purent être composées sans mouvement, et selon la simple définition du mot *statue*, par son étymologie *stare, sto*, pourquoi ne supposeroit-on pas que, depuis l'usage des statues athlétiques en action, un oplitodrome auroit été représenté dans un de ces mouvemens de pantomime guerrière et dans le développement de quelqu'une de ces attitudes qui, comme on le verra plus bas, accompagnoient l'exercice de la course armée; enfin dans une position de parade, si l'on veut, également propre à désigner et l'action de la course, et l'emploi simulé des armes, dont cette sorte d'athlètes devoit contrefaire le maniement? Or la statue d'Agasias me paroît parfaitement d'accord avec ce double motif.

Voyez ci-dessus.

Je réponds à la seconde objection, que si l'action de la course et le développement des attitudes qui lui sont analogues, conviennent aussi au motif d'un guerrier combattant, cependant il devoit y avoir loin, dans la réalité comme dans l'imitation de la chose, d'une course réglée par l'art militaire, à l'indépendance des mouvemens d'un coureur en liberté et de profession. Le maniement des armes ou l'escrime, soit dans les rangs, soit dans un combat singulier, donnoit lieu sans doute à des positions plus ou moins pittoresques, c'est-à-dire, propres à être copiées par les artistes : mais ce devoit être dans les jeux qui étoient le simulacre de la guerre, que le guerrier pantomime se permettoit de ces poses étudiées, de ces attitudes, si l'on peut dire, *de composition*, particulières à ce genre d'exercice. Or, si l'on aperçoit dans la statue d'Agasias un développement d'attitude plus prononcé que ne l'eût comporté la course purement militaire, peut-être trouvera-t-on là une raison



de plus contre l'hypothèse du guerrier, et aussi un moyen de rendre compte de quelques contradictions qu'on a cru remarquer dans l'ensemble de ses attitudes, sous le rapport de combattant effectif.

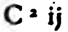
Il me semble donc que, l'idée de course admise, la présomption est plus forte en faveur du coureur armé qu'en faveur du guerrier courant.

III.ᵉ CARACTÈRE. *Composition de la Statue; Difficulté de la supposer en rapport avec une autre figure.*

CEUX qui font de cette statue un guerrier combattant, sont obligés de lui supposer un adversaire avec lequel elle est en rapport d'action, et ce rapport pourroit être de deux genres: intentionnel, en supposant la figure faite pour rester isolée; réel, en présumant que la statue auroit été en contact avec une autre, ou groupée avec elle.

Il faut, j'en conviens, écarter ici l'idée formelle de groupe, selon le vrai sens de ce mot. Ceux qui l'ont employée dans l'explication de notre statue, ne se sont rendu compte, ni de l'idée précise de l'expression, ni de la conformation matérielle de la statue. Sa plinthe quadrangulaire seule empêcheroit d'imaginer qu'elle ait pu être réunie effectivement à une autre statue. Reste le rapport d'intention, rapport selon lequel une statue, sans être matériellement unie à une autre, peut dépendre, dans son action et dans son expression, d'une figure plus ou moins distante, et qui lui fait pendant. Ainsi, sur les deux côtés d'un soubassement circulaire, à Olympie, étoient placées en face l'une de l'autre, et dans l'action de se combattre, les statues de quatre héros Grecs et de quatre héros Troyens.

Heyne. *Voyez* ci-dessus.



C² ij

Mais, dans l'hypothèse d'un adversaire ou d'un *pendant* éloigné, comme seroit, ainsi qu'on l'a supposé, une Amazone à cheval, en présumant que la figure seroit celle d'un Thésée, il y a encore plus d'une difficulté à réaliser cette combinaison, sur-tout si l'on se place, pour s'en faire l'idée, en présence de la statue elle-même. Telle est en effet sa composition, qu'on ne sait dire où et comment pourroit être situé l'adversaire présumé, pour être en rapport d'action avec son pendant. Comme, au lieu de porter son bouclier en avant de son corps, notre statue l'écarte en l'air du côté gauche, et comme naturellement on doit supposer l'adversaire du côté où se porte le bouclier, voici l'embarras: c'est qu'alors le mouvement en avant de la figure, et l'action du bras droit ou de la lance, sont dans une autre direction, et se portent là où l'adversaire n'est pas. Même embarras dans la position inverse; car, si l'on place l'adversaire en avant, le bouclier, la tête et le regard de la statue seront dirigés du côté où ne se trouvera point l'ennemi. L'ensemble des mouvemens et de la composition présente, comme on le montrera encore par la suite, quelque chose de vague et d'ambigu, qui permet difficilement d'attribuer à cette statue le motif simple d'une action précise, positive, c'est-à-dire, s'adressant à un objet réel et déterminé.

Dans ce cas, on peut, je le sais, se retrancher à dire que le sculpteur n'a eu l'intention ni de grouper sa figure, ni de lui donner un pendant, même en idée, ni de la mettre en rapport d'action ou de motif avec une autre figure combattante; qu'il n'a simplement eu en vue que de montrer, dans un beau développement, le corps humain sous

l'apparence d'un combattant. Mais alors, si la statue d'Agasias ne devoit être la représentation ni d'un personnage historique, ni d'une action positive, je ne verrois pas de sujet qui s'y accommodât mieux que celui d'un guerrier combattant sans combat, d'un homme armé pour ne point se battre, dont tous les mouvemens et toutes les manœuvres n'avoient point de but et n'étoient que pour la montre. Or tel étoit l'oplitodrome ; et l'on voit que, si l'on appliquoit ce sujet à notre statue, dès-lors tomberoient d'elles-mêmes toutes les objections que fait naître son explication par le motif du sujet guerrier.

IV.e CARACTÈRE. *Nudité absolue, et Absence d'accessoires.*

LA nudité absolue de la statue d'Agasias ne présente certainement point un caractère ou une manière d'être en opposition avec la représentation d'un véritable guerrier; je n'en parle même que pour faire remarquer cette manière d'être comme plus d'accord avec un sujet athlétique: mais j'entends réunir ici au caractère de nudité le caractère négatif, si l'on veut, qui consiste dans l'omission de toutes les parties ou détails d'équipement militaire, hors le bouclier et la lance.

Bien qu'on observe cette omission à quelques figures en petit sur des bas-reliefs et des camées, il faut dire qu'on citeroit bien peu de statues de guerrier réduites à un semblable dénûment d'accessoires militaires. Lorsque les Grecs représentoient des guerriers nus, ils leur laissoient, soit quelques masses de plis des chlamydes ou des draperies accompagnantes, soit le baudrier, soit le casque, soit les *ocreæ*, soit des cuirasses servant de tenons d'appui

à la statue et servant encore à désigner le sujet. Il suffira de citer les groupes de Monte-Cavallo, celui d'Ajax et Patrocle, les guerriers Grecs sculptés autour du vase d'Iphigénie, et ce grand nombre de vases antiques peints où tant de guerriers sont figurés. Par-tout on voit que le casque et le baudrier sont les attributs ordinaires, on diroit même nécessaires du guerrier, lorsqu'il est sans cuirasse.

Quelque chose qu'on puisse prétendre, le casque et le baudrier manqueroient dans la statue d'Agasias, si elle devoit être *un Thésée combattant contre une Amazone.* Le casque et le baudrier manquent à *un guerrier dans une attitude d'évolution militaire,* à *un Ajax sous les murs de Troie,* à *un Léonidas, &c.,* ou à tout autre héros, si la statue peut se considérer comme héroïque. Non que je veuille soutenir qu'il soit impossible de justifier cette omission : toutefois il importe à mon parallèle de faire voir que ce dénûment d'armes et d'accessoires n'a pas besoin de justification, s'il s'agit d'un coureur armé. On avouera, je pense, que cette tête sans casque, que ce corps sans baudrier et sans accompagnement de chlamyde, que ces jambes et ces pieds sans chaussure, appartiennent mieux au sujet gymnastique qu'au sujet guerrier, et que ce qui ne seroit pas, dans l'usage de l'art, entièrement disconvenant pour un soldat, est, dans l'usage du stade, d'une convenance absolue pour un athlète.

V.e CARACTÈRE. *Style de nature athlétique, et Style iconique ou de portrait.*

JE réunis dans un seul article ces deux diagnostiques, dont l'un a rapport au dessin et au style d'exécution de

toute la statue, l'autre au genre de la tête et à sa physionomie.

J'ai déjà fait remarquer, et l'on peut s'en convaincre par l'énumération des explications données jusqu'ici de la statue d'Agasias, que la pente naturelle de l'opinion a toujours été vers les sujets athlétiques. Parmi les critiques mêmes qui se sont décidés pour les sujets guerriers, il en est qui ne l'ont fait qu'en supposant la réunion des deux caractères dans le même personnage, c'est-à-dire que, le guerrier, quel qu'il soit, ayant été athlète aussi, l'artiste avoit, dans l'exécution de sa statue, mêlé et combiné les deux genres de goût ou de nature.

Voyez ci-dessus.

Les caractères de nature athlétique sont de deux sortes: il y a ceux qui tiennent à ce qu'on appelle le style de dessin, ou à la conformation du corps et à la musculature d'une statue; il en est qui résultent de certains détails analogues à cette manière d'être. Les caractères de la première sorte sont plus faciles à sentir qu'à définir; mais l'œil exercé de l'artiste ou du connoisseur ne sauroit s'y tromper. Le goût, juge peut-être plus sûr en ces matières que le savoir, apprend à discerner, par le caractère de dessin d'une figure, à quel ordre de personnages elle appartient. Ce discernement est d'autant plus facile pour ce qui regarde l'antiquité, que jadis l'art avoit assigné à chaque genre de personnages, des caractères de nature divers et soumis à une sorte de graduation imitative.

En conséquence de ce système, l'imitation suivoit une échelle de progression dans la fixation du caractère de dessin, de proportions et de nature, applicable aux différens ordres de sujets, depuis le style vulgaire jusqu'au style

idéal. On sait que le style idéal étoit consacré aux dieux; le style héroïque venoit ensuite; puis le style historique et le style athlétique. Dans le style de nature athlétique, l'artiste, au lieu d'agrandir ou de généraliser les formes du corps, devoit au contraire les détailler et exprimer la musculature, les tendons, les attachemens, avec beaucoup d'énergie et de vivacité, en sorte que ce style, sans tomber dans le genre vulgaire, fût cependant compatible avec le genre iconique, avec le goût des têtes *portraits*, auxquelles il devoit souvent se trouver associé; et tel est le caractère de conformation et de dessin de la statue d'Agasias. *Bellezze naturali*, a dit Winckelmann, *in un eta perfetta senza che nulla v'abbia aggiunto del suo l'imaginazione.*

Voyez la citation plus haut.

Les caractères athlétiques de la seconde sorte tiennent, comme je l'ai dit, à de certains détails. On peut ici, par exemple, en découvrir quelques-uns dans la manière dont les cheveux de notre statue sont traités; dans la forme des oreilles, qui, selon l'idée de Winckelmann, sont celles d'un athlète pancratiaste; dans la physionomie, qui annonce un portrait.

La particularité de l'oreille, en y donnant toute la valeur que quelques antiquaires se sont plu à y trouver, ajouteroit d'abord à la présomption que la figure est athlétique; mais elle viendroit ensuite confirmer l'opinion qu'elle est iconique.

On sait que les statues érigées aux athlètes n'en donnoient pas ordinairement la ressemblance; les figures iconiques étoient une sorte d'exception, et un privilége accordé à ceux qui avoient remporté trois victoires : *Eorum qui ter ibi superavissent, ex membris ipsorum similitudine expressâ quas iconicas*

Plin. l. XXXIV, c. IV, p. 642, lig. 9 et 10, édit. d'Hardouin.

iconicas vocant. Les Grecs appeloient ces statues εἰκόνας ἰσομετρήτους. Ainsi il y avoit de ces statues faites et dessinées d'après les proportions mêmes et les formes de tel modèle donné. Jusqu'où pouvoit et devoit aller cette ressemblance dans la représentation du corps ? On sent bien qu'elle étoit soumise à plus d'une modification de la part de l'artiste : aussi seroit-il fort difficile de prononcer sur le corps seul d'une statue, qu'elle fut iconique. Mais la chose est bien plus facile à l'égard des têtes ; et il y a, en ce genre, des vérités de détail et de physionomie, qui font distinguer au premier coup-d'œil une tête faite dans l'intention du portrait, d'avec celle que l'artiste s'est plu à faire d'imagination.

Or il est constant que la tête de la statue d'Agasias ne tient pas plus que le reste de son corps au style idéal ou héroïque. Il est encore assez visible que le visage et la physionomie ne sont pas un ouvrage d'imagination, et que si ce n'est pas un pur portrait, comme le pensent Winckelmann, MM. Heyne et C. Fea, c'est tout au moins une tête faite dans le système et l'esprit du portrait.

Toutes les considérations qui se rapportent soit à la nature athlétique, soit au style iconique, se réunissent en faveur de la thèse que je soutiens ; savoir, que ce qui n'est que possible et vraisemblable dans l'hypothèse du sujet guerrier, est réel et vrai dans celle du sujet gymnastique.

Il résulte, en effet, des caractères athlétiques de notre statue, à quelque nombre et à quelque genre qu'on les restreigne, et il résulte du style de la tête, qu'il faut renoncer à toutes les explications de sujet héroïque, tel que *Thésée, Ajax, Léonidas* ; que dès-lors le choix des explications se

trouve resserré dans le cercle des sujets de guerriers qui avoient aussi été athlètes, et que l'artiste auroit représentés sous cette dernière apparence, quant au caractère de formes et de dessin. Or on voit qu'une semblable explication est tout-à-fait limitrophe de celle que je propose ; car, au lieu de dire que c'est un guerrier qui étoit athlète, je dis, moi, que c'est un de ces athlètes qui jouoient le rôle de guerrier.

VI.e CARACTÈRE. *Indécision dans le motif de l'action de la Statue.*

Si la statue est l'imitation d'un guerrier effectif, représenté dans l'action d'un combat réel avec un adversaire donné ou présumé, j'ai déjà fait voir la difficulté qu'il y avoit à mettre cet adversaire ou à le supposer en rapport positif avec notre combattant. J'ai fait voir que l'indécision dans le motif de son action résulte particulièrement de l'écartement du bouclier à gauche, lorsque le bras droit et le mouvement général de la figure se portent en avant. Ce n'est pas ainsi, dit-on, que se composeroit un vrai combattant, s'élançant sur son ennemi : il se couvriroit de son bouclier, c'est-à-dire qu'il le porteroit en avant de sa tête et de son corps. Tout, et le bouclier, et l'épée, et la tête, et le regard, et le corps, et la démarche, tendroient vers un même but.

Mais la flexion du cou si fortement prononcée, et la direction de la tête ainsi que des yeux du côté gauche et en l'air, forment encore quelques objections contre le sujet guerrier ; car on a été jusqu'à dire que le bouclier, si on l'ajoutoit au bras, empêcheroit le combattant de voir son adversaire.

Le regard élevé et de côté a fait imaginer une agres-

sion venant d'en haut, soit de la part d'un cavalier, soit de la part d'assiégés, du sommet des murailles d'une ville. Ce regard, en quelque sorte hors de l'action, a servi aussi de motif à l'hypothèse du sphæriste mirant un ballon en l'air.

Je pense que la mienne peut mieux qu'aucune autre expliquer ce que ces mouvemens semblent offrir d'indécis et de contradictoire.

J'imagine que le sculpteur composant la statue d'un oplitodrome, non dans l'action exclusive de la course simple, mais dans quelqu'une des attitudes analogues au double exercice et au double objet de la course armée, a pu avoir l'intention de placer son personnage dans un de ces mouvemens préparatoires dont j'ai parlé, ou de le montrer dans un moment d'arrêt, et peut-être celui de l'arrivée à la barrière, moment que l'athlète devoit prolonger pour mieux constater sa victoire.

Or, qu'un pareil moment ait été favorable à l'art qui est le moins propre à exprimer le mouvement proprement dit, c'est ce qu'il est facile de comprendre. Que dans ce moment encore l'artiste suppose son athlète regardant en arrière de combien il dépasse ses rivaux, cette idée toute naturelle fournira à la composition un contraste heureux; et ce contraste, dans mon hypothèse, sans être une contradiction, expliqueroit et la flexion de la tête de la statue d'Agasias, et l'élévation comme l'obliquité de son regard.

Cette supposition acquerra peut-être plus de vraisemblance par l'examen du dernier caractère, et par l'application que je ferai à la statue entière, d'une description qu'Héliodore nous a laissée de la course armée.

VII.e CARACTÈRE. *Attitude du bras gauche, et Élévation du bouclier.*

Dès qu'on a conclu qu'une figure, pour être celle d'un homme armé, devoit être celle d'un guerrier combattant, il a fallu rendre compte, avec quelque précision, du motif effectif de l'action. Il a donc été nécessaire d'expliquer cette élévation du bras gauche et du bouclier; et il me paroît en effet que l'idée d'une agression venant d'en haut est, dans l'hypothèse du sujet de guerrier, la meilleure explication, de quelque genre que soit cette agression supposée.

En admettant mon hypothèse, tout cela s'explique bien plus facilement, parce qu'un motif dramatique admet toute sorte de positions et d'attitudes d'escrime, sans qu'il faille nécessairement leur trouver un rapport direct avec un objet positif. C'est ainsi que celui qui feroit aujourd'hui la figure d'un maître d'escrime, pourroit le représenter dans plus d'une de ces attitudes de pure convention qui appartiennent moins à l'art de se battre qu'au jeu des armes.

Je regarde de même l'attitude élevée du bras gauche et du bouclier, comme tenant au jeu de la course armée, et comme pouvant n'avoir d'autre motif que celui de faire voir l'athlète dans des positions relatives au maniement des armes, positions dont il devoit offrir l'imitation.

Il paroît que les athlètes oplitodromes avoient l'usage d'opérer, en courant, certaines évolutions guerrières qui dérivoient des pratiques de la danse armée. Un passage de Pindare donne lieu de croire qu'ils frappoient aussi sur leurs boucliers, de manière à rendre cet exercice bruyant. Il n'y a pas, ce me semble, d'autre manière d'interpréter

l'épithète ἀσπιδοδούποισιν que ce poète a jointe à ὁπλίταις δρόμοις :

Λάμπει δὲ σαφὴς ἀρετὰ
Ἔν τε γυμνοῖσι σταδίοις σφίσιν, ἔν τ' ἀσπιδοδούποισιν
Ὁπλίταις δρόμοις. *Pindar. Isthm. I, stroph. 2.*

Si, comme on le voit, les oplitodromes frappoient en courant, sur leurs boucliers, avec la lance ou l'épée, il dut y avoir en ce genre des mouvemens de pantomime guerrière assez semblables à ceux de la pyrrhique ou danse militaire. Je n'ai par conséquent besoin, dans mon explication, d'aucun motif particulier pour rendre compte d'une attitude qui auroit pu n'être que de simple parade; qui, très-compatible avec l'action et l'élancement d'un coureur, est aussi très d'accord avec le port et le maniement d'armes que le coureur devoit agiter et mouvoir sous toute sorte d'aspects.

Je sens bien que, le débat se trouvant maintenant restreint entre un guerrier de profession et un guerrier de théâtre, si l'on peut dire, on pourroit m'objecter que mon explication se retranche dans un motif si vague, qu'elle n'a aucun mérite à être inattaquable. On me demandera d'alléguer en preuve de mon sujet quelque autre chose que le sujet lui-même; on pourra au moins exiger que je cite quelque autorité reposant sur quelque monument ou sur quelque fait, et qui soit propre à justifier dans le coureur armé ce port d'armes, cette élévation du bouclier, l'attitude de la tête et le regard des yeux.

Je ne crois pas qu'il soit impossible de satisfaire là-dessus un juge désintéressé, en rapprochant de tout ce qui a déjà été allégué, la description qu'on trouve de

la course armée et d'un oplitodrome en action, chez un ancien écrivain.

Polymetis Dialog. Qui sait même si l'Anglois Spence n'auroit pas été jusqu'à prétendre que cette description fut faite d'après notre statue? car, selon son système, les poètes anciens auroient toujours décrit sur la vue et en conséquence des impressions des ouvrages de l'art, et l'artiste n'auroit presque rien exécuté que sur la dictée du poète. En ôtant à ce système ce qu'il a d'exagéré, il faut convenir que plus d'une fois l'ouvrage de l'art a pu inspirer à l'écrivain les motifs de quelques descriptions, aussi bien et d'une manière peut-être plus précise que la nature même. Dans ce cas, je ne trouverois pas impossible que notre statue eût servi de modèle à l'écrivain que je vais citer; tant il me semble qu'il y a de conformité entre la composition du statuaire Agasias et celle dont je ferai remarquer les particularités dans la description d'Héliodore.

Qu'importe, au reste? il est encore plus dans l'intérêt de mon opinion que cet écrivain ait tracé d'après nature le portrait de son oplitodrome.

Description de la Course armée par Héliodore.

Héliodore, *liv. IV* de ses Æthiopiques, nous a laissé le tableau le plus complet de la course armée: soit qu'à l'époque où il écrivoit, cette sorte d'exercice fût encore en usage, soit qu'il en ait recueilli les notions dans une tradition alors récente, sa peinture a tous les traits de la vérité, et ne peut que compléter tous les genres de renseignemens que j'ai cherché à réunir ici sur une partie de la

gymnastique ancienne, qu'ont négligée la plupart des critiques modernes.

Le lieu de la scène est à Delphes, et les jeux dont il s'agit sont les jeux Pythiques.

« La Grèce, dit notre auteur, étoit assemblée; les juges » étoient les amphictyons. On avoit épuisé tous les genres » de combat, ceux de la course, de la lutte, du ceste. En » dernier le héraut fait la proclamation d'usage : *Que les* » *hommes armés s'avancent*, Ἄνδρες ὁπλῖται παριόντων. A » l'extrémité du stade étoit Chariclée, tenant d'une main » un flambeau allumé, et de l'autre une palme. . . Sur la » proclamation du héraut, s'avance un personnage élé- » gamment armé. Il sembloit dire qu'il étoit déjà sorti » vainqueur d'un grand nombre de combats. Personne ici » ne se présentoit pour être son rival. Sa présence seule » intimidoit les concurrens. Déjà les amphictyons se pré- » paroient à le congédier, la loi ne permettant point d'ad- » juger le prix sans qu'il y ait eu de concours. Il demande » alors, et les juges y consentent, que le héraut réitère » l'appel. La voix du héraut a retenti une seconde fois dans » le stade. Théagène ne peut plus se retenir. C'est moi, » dit-il, qu'on appelle; oui, c'est moi. Certes personne sous » mes yeux ne recevra des mains de Chariclée le prix de la » victoire. Qui pourroit me devancer dans une course dont » Chariclée elle-même est le but! Si les peintres donnent » des ailes à l'Amour, n'est-ce pas pour exprimer l'agilité » des amans? Qui devra donc ici voler, si ce n'est moi?

» Il dit, s'élance, et le voilà au milieu de l'arène; il » donne son nom, celui de son pays, tire la place au sort, » s'arme, et déjà à la barrière, n'aspirant qu'au moment

» du départ, il attend impatiemment que la trompette en
» donne le signal.

» Toute l'assemblée étoit dans le silence de l'admira-
» tion : on croyoit voir Achille tel qu'Homère le préci-
» pite au combat contre le Scamandre. Tous les yeux étoient
» fixés sur Théagène ; tous les vœux étoient pour lui, tant
» la beauté a de force pour gagner les cœurs de la multi-
» tude. Dès que le héraut eut fait connoître les noms des
» concurrens, Ormenus d'Arcadie et Théagène de Thes-
» salie, la barrière s'ouvre, la course commence, et déjà
» les yeux ont perdu de vue les deux rivaux.

» Théagène avoit parcouru la moitié du stade ; *il se*
» *retourne un peu, et il jette en arrière un regard sur son rival :*
» *en même temps il élève en l'air son bouclier ; son cou est élevé,*
» *son regard se dirige vers Chariclée :* on eût dit un trait lancé
» vers un but. Ormenus est de plusieurs orgyies derrière lui,
» et l'amoureux vainqueur saisit en même temps la palme
» et baise la main qui la donne. »

J'ai traduit ce passage un peu librement, mais sans m'écarter essentiellement de la fidélité au texte, que je rapporte ici en entier. *(Voyez à la suite du Mémoire.)*

Je vais maintenant me permettre de ramener l'attention sur ce qui m'a semblé, dans cette description, susceptible d'établir quelques points de parallèle avec la composition de la statue d'Agasias.

On ne doit pas oublier, quand il s'agit de semblables parallèles, que le poète représente dans sa description les momens divers ou les parties successives d'une action, c'est-à-dire, une suite d'images qui passent rapidement devant les yeux de l'imagination, tandis que les images du

peintre

peintre ou du sculpteur ne peuvent rendre à-la-fois qu'un seul moment de la même action. L'écrivain peut faire parcourir à son lecteur une suite de rapports ou d'aspects qui seroient chacun la matière d'une composition unique et particulière dans l'art du dessin : mais cela est sur-tout remarquable à l'égard des scènes de mouvement, que la poésie multiplie à son gré dans le même récit, tandis que la peinture, et encore plus la sculpture, sont obligées de se borner et de se fixer à une seule position. C'est beaucoup quand à un motif principal l'artiste peut en joindre un accessoire, qui ne fasse pas trop diversion au premier.

Il y a donc dans la description d'Héliodore la matière de plus d'une composition pour un peintre. A n'y considérer même que les divers aspects sous lesquels son oplitodrome peut se présenter au sculpteur, il y auroit plusieurs motifs de statues. Tel seroit, par exemple, ce moment si bien décrit où le coureur armé attend à la barrière le signal du départ, aspirant après la course, *studio currendi anhelans*, et, comme le dit l'auteur Grec d'une manière intraduisible, τὸν δρόμον ἀσθμαίνων, *cursum anhelans*.

Mais il est, dans la série des images que renferme la description d'Héliodore, un autre aspect qu'on pourroit supposer avoir été inspiré par la statue d'Agasias ; c'est celui qui montre l'oplitodrome s'arrêtant un instant, et retournant un peu la tête pour voir de combien il dépasse son rival. On ne sauroit nier que la statue se prête à l'expression de ce motif. Si ce fut l'intention du statuaire, cette intention fut heureuse. Rien de plus propre à mettre de la variété dans l'action et de l'intérêt dans la composition, qu'une sorte de contraste établi entre le mouvement du

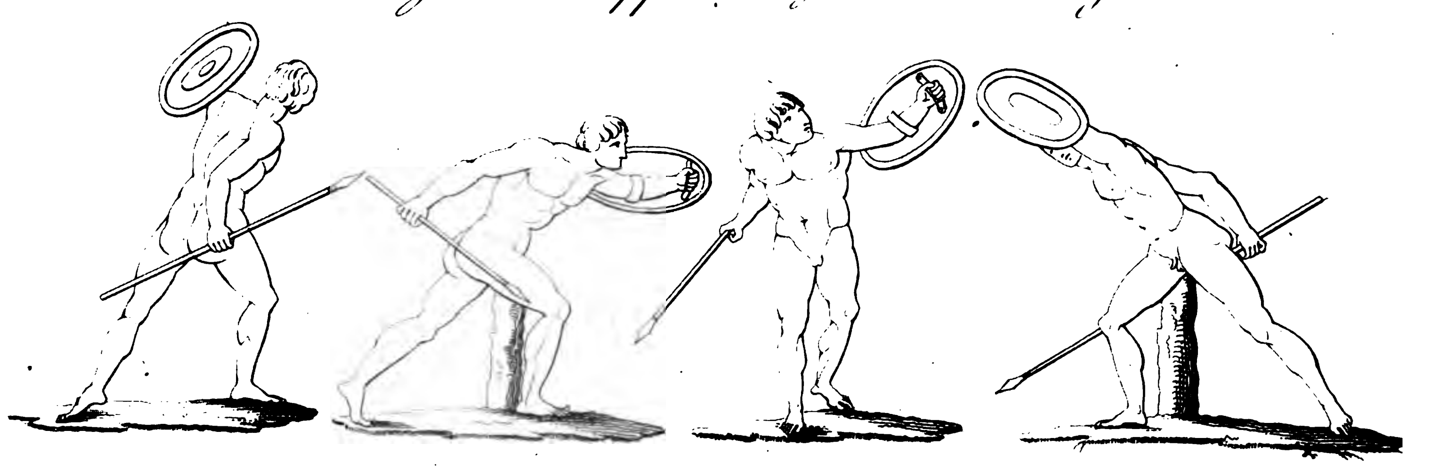
DESCRIPTION DE LA COURSE ARMÉE,

PAR HÉLIODORE.

Heliodor. Æthiopic. l. IV, init.

Ἐθεώρει μὲν ἡ Ἑλλὰς ἠθλοθέτουν δὲ οἱ ἀμφικτύονες. Ἐπειδὴ τοίνυν τὰ ἄλλα μεγαλοπρεπῶς ἐτετέλεστο, δρόμων ἅμιλλαι, καὶ πάλης συμπλοκαὶ, καὶ πυγμῆς χειρονομία, τέλος, ὁ μὲν κήρυξ, οἱ ὁπλῖται παρελθόντων, ἀνεβόησεν. Ἡ ζάκορος δὲ ἡ Χαρίκλεια κατ᾽ ἄκρον τὸ στάδιον ἀθρόον ἐξέλαμψεν..... τῇ λαιᾷ μὲν ἡμμένον πυρφοροῦσα λαμπάδιον, θατέρᾳ δὲ φοίνικος ἔρνος προβεβλημένη....... Πρὸς δὲ τὴν κλῆσιν τοῦ κήρυκος, παρῄει τις ἐκπαγλῶς ὡπλισμένος, μέγα τι φρονῶν, καὶ μόνος ἐπίδοξος ὡς ἐδόκει, διὰ πολλοὺς ἤδη πρότερον ἀγῶνας ἀναδησάμενος, τότε δὲ τὸν ἀνταγωνιούμενον οὐκ ἔχων, οὐδενὸς, οἶμαι, θαρρήσαντος τὴν ἅμιλλαν. Ἀπέπεμπον οὖν αὐτὸν οἱ ἀμφικτύονες. Οὐ γὰρ ἐπιτρέπειν τὸν νόμον οὐκ ἀγωνισαμένῳ στέφανον ἀποκληροῦν. Ὁ δὲ καλεῖσθαι τὸν βουλόμενον ὑπὸ τοῦ κήρυκος εἰς τὴν ἀγωνίαν ἠξίου. Ἐπέταττον οἱ ἀθλοθέται, καὶ ἀνεῖπεν ὁ κήρυξ, ἥκειν τὸν ἐπιδυσόμενον. Ὁ δὲ Θεαγένης, οὗτος ἐμὲ καλεῖ..... Οὐ γάρ τις, ἐμοῦ παρόντος καὶ ὁρῶντος, ἕτερος ἐκ τῶν Χαρικλείας χειρῶν τὸ νικητήριον ἀποίσεται..... Τίνα δὲ οὕτως ἡ ὄψις ἐκείνης τάχα καὶ πτερῶσαι δύναται, καὶ μετάρσιον ἐπισπάσασθαι; Οὐκ οἶσθα ὅτι καὶ τὸν Ἔρωτα πτεροῦσιν οἱ γράφοντες, τὸ ἀνίκητον τῶν ὑπ᾽ αὐτοῦ κεκρατημένων αἰνιττόμενοι;.... Ταῦτ᾽ εἶπε καὶ ἀνήλατο, παρελθών τε εἰς μέσους, τότε ὄνομα προσήγγελλε, καὶ τὸ ἔθνος ἐδήλου, καὶ τοῦ δρόμου τὴν χώραν ἐκληροῦτο· καὶ τὴν πανοπλίαν ἐνδὺς ἐφειστήκει τῇ βαλβῖδι τὸν δρόμον ἀσθμαίνων καὶ τὸ παρὰ τῆς σάλπιγγος ἐνδόσιμον ἄκων καὶ μόγις ἀναμένων. Σεμνόν τι θέαμα καὶ περίβλεπτον, καὶ οἷον Ὅμηρος τὸν Ἀχιλλέα τὴν ἐπὶ Σκαμάνδρῳ μάχην ἀθλοῦντα παρίστησιν. Ἐκεκίνητο μὲν δὴ καὶ πᾶσα πρὸς τὸ παράδοξον ἡ Ἑλλὰς, καὶ Θεαγένει νίκην ηὔχετο, καθάπερ αὐτός τις ἕκαστος ἀγωνιζόμενος. Ἐπαγωγὸν γάρ τι καὶ πρὸς τῶν ὁρώντων εἰς εὔνοιαν τὸ κάλλος....... Ὡς γὰρ εἰς ἀκοὴν πάντων ὁ κήρυξ τοὺς δραμουμένους κατήγγειλεν, ἀνεῖπέ τε, Ὅρμενος Ἀρκὰς καὶ Θεαγένης Θετταλὸς, ἐφθέγξατο μὲν ἡ ὕσπληξ, τέτατο δὲ ὁ δρόμος, μικροῦ καὶ τὴν τῶν ὀφθαλμῶν κατάληψιν ὑποτέμνων. ...... Ἐπεὶ δὴ μέσον ἠνύετο τὸ στάδιον, ὀλίγον ἐπιστρέψας (Θεαγένης) καὶ ὑποβλέψας τὸν Ὅρμενον, ἀνακουφίζει τὴν ἀσπίδα πρὸς ὕψος, καὶ τὸν αὐχένα διεγείρας, τὸ βλέμμα τε ὅλον εἰς τὴν Χαρίκλειαν στήσας· καθάπερ βέλος ἐπὶ σκοπὸν ἐφέρετο, καὶ τοσοῦτον παρέφθη τὸν Ἀρκάδα ὀργυιῶν πλῆθος, ὃ διαλεῖπον εἰς ὕστερον ἐμετρήθη. Προσδραμὼν οὖν τῇ Χαρικλείᾳ, πολύς τι ἐξεπίτηδες εἰς τὸ στέρνον ἐμπίπτει........ καὶ τὸν φοίνικα κομιζόμενος, οὐκ ἔλαθέ με τὴν χεῖρα τῆς κόρης φιλῶν.

Statue vulgairement appelée le Gladiateur Borghese.



Diverses figures antiques vues dans l'action de courir.

TRADUCTION LATINE.

Spectabat Græcia; Judices autem erant amphictyones. Postquam igitur alia magnificè peracta sunt cursûs certamina, luctæ concertationes, cæstuum pugnæ, ad extremum præco, Armati prodeant, proclamavit; et æditua Chariclia in extremitate stadii statim resplenduit..........sinistrâ ferens accensam facem, alterâ autem palmæ ramum prætendens..........Ad edictum autem præconis veniebat quidam eximiâ in habilibus armis specie, et magnos spiritus gerens, solusque inter cæteros clarus, ut videbatur: qui in multis jam antea certaminibus coronatus fuerat, tunc autem concertatorem non habebat; nemine, ut existimo, in certamen prodire auso. Remittebant igitur eum amphictyones; neque enim lex permittit, ut ei qui non inierit certamen, corona decernatur. Ille autem provocari à præcone in certamen eum qui vellet postulabat. Imperabant judices; proclamavit præco, ut prodiret aliquis qui certamen inire vellet. Theagenes autem: Hic me vocat, inquit, me autem...... Neque enim quisquam alius, præsente et vidente me, ex manibus Charicliæ victoriæ præmium auferet.... Cui verò perinde atque mihi aspectus illius alas addere possit, et eum in sublime rapere! An nescis quòd Amorem etiam alatum faciunt pictores, agilitatem illorum qui eo detinentur quasi ænigmate quodam significantes!... Hæc dixit et prosiluit, ac, progressus in medium, nomen edebat, et indicabat gentem, et locum cursûs sortiebatur; et, indutâ totâ armaturâ, stetit ad carceres, studio currendi anhelans, et signum tubæ invitus et vix exspectans. Præclarum quoddam erat spectaculum, et conspicuum, et quale Homerus in quo Achilles prælio ad Scamandrum certat, introducit. Commota enim erat Græcia tota ad illud factum quod præter opinionem accidebat, et Theageni victoriam precabatur, non secùs ac si quilibet certamen iniret. Magnam enim habet vim etiam ad conciliandam aspicientium benevolentiam formæ venustas......Postquam, ita ut exaudirent omnes, præco cursu certantes nunciavit et proclamavit, Ormenus Arcas et Theagenes Thessalus, relinquebantur carceres, cursus autem conficiebatur propemodum oculorum comprehensionem effugiens.......... *Cùm jam medium stadium conficeretur, paululùm conversus (Theagenes), et Ormenum torvè contuitus, allevat scutum in altum, et erecto collo,* et visu prorsus in Charicliam intenso, in eam ceu sagitta ad scopum ferebatur; et tantùm anticipavit Arcadem, ut ille multis orgyis à tergo relinquereur: quod intervallum postea mensum est. Accurrens igitur ad Charicliam, totus ex industria in illius pectus incidit.... et cùm palmam auferret, non latuit quòd virginis manum oscularetur.

RECHERCHES

SUR

LES HABILLEMENS DES ANCIENS.

PAR M. MONGEZ.

Lu le 26 Janvier 1810.

SAUMAISE avoit promis, dans les commentaires qu'il a composés sur les auteurs de l'Histoire Auguste, sur le livre de Tertullien *de Pallio*, et sur Solin, d'écrire un traité *de Re vestiaria veterum*. Il y renvoie souvent; et les différens articles qu'il a écrits sur cette matière, prouvent qu'il avoit recueilli des matériaux nombreux; mais ce traité n'a jamais paru, soit qu'il n'ait pas été achevé, soit qu'il ait été perdu. Les amateurs de l'antiquité regrettent vivement ce travail, que personne n'auroit pu faire aussi bien que Saumaise. En effet, il joignoit à la connoissance des langues savantes de l'Europe et de l'Orient celle de l'histoire naturelle, des arts mécaniques, des mathématiques, &c.

On a composé depuis lui un grand nombre de traités particuliers sur cette matière; mais aucun écrivain n'en a embrassé l'ensemble. J'entreprends cette tâche difficile, à laquelle je me suis préparé par vingt ans de recherches sur les costumes des anciens. J'ai extrait des auteurs Grecs et Latins tous les textes qui peuvent être relatifs à cet

objet, même indirectement; et j'ai étudié dans le même esprit tous les monumens, marbres, bronzes, médailles, &c. qui ont été publiés jusqu'à ce jour. Je suis loin de penser que mes Mémoires sur les habillemens des anciens puissent faire oublier les promesses de Saumaise; mais plus d'un siècle et demi s'est écoulé depuis la mort de ce savant (arrivée en 1653), et je serois inexcusable si je ne profitois pas des connoissances acquises pendant cet intervalle.

Les Grecs, les Romains, et les peuples qu'ils ont appelés *Barbares*, mais dont ils ont parlé dans leurs écrits, seront l'objet de mes recherches. Elles seront divisées en plusieurs parties. La première sera une espèce d'introduction où je ferai connoître les matières employées pour les habillemens et le travail de ces matières. Je décrirai ensuite les diverses espèces de vêtemens qui ont couvert le torse; puis les différentes chaussures et coiffures. Les parures, ou ornemens du cou, des bras, &c., termineront mes recherches.

PREMIÈRE PARTIE.

Matières employées par les Anciens pour leurs Vêtemens, et Travail de ces matières.

Les corps organisés, animaux et végétaux, ont fourni les matières employées pour faire les habillemens; il n'en fut pas de même des corps *inorganiques*, des minéraux.

PEAUX et CUIRS. Les cuirs sont des peaux travaillées. Les peuples chasseurs se paroient de la dépouille des animaux qu'ils avoient tués; et différens peuples conser- Peaux et Cuirs.

vèrent dans l'état de civilisation, sans les travailler, les habillemens de peaux garnies de poils, dont ils s'étoient couverts dans l'état sauvage. Du temps même de Cicéron [a], les Sardes portoient encore la *mastruca* qu'Isidore [b] dit être un vêtement de peaux de bêtes sauvages, *ex pellibus ferarum*. Isidore ajoute que c'étoit un habillement des Germains, *vestis Germanica;* ce que l'on a cru être contraire au texte de Cicéron. Mais, dans le siècle où vivoit Isidore, le septième, on savoit que les Gètes portoient la *mastruca*, car Prudence avoit déjà dit en parlant d'eux, *mastrucis proceres vestire togatos;* et Isidore a pu les comprendre, par extension, sous le nom général de *Germains*. On voit, sur la colonne dite *de Théodose*, des cavaliers Scythes, ou plutôt Goths (selon l'opinion très-probable de Heyne), qui sont couverts d'un long manteau garni de poils, que l'on peut prendre pour la *mastruca*. Long-temps après que l'on eut cessé d'employer, pour faire des tuniques et des manteaux, des peaux de mouton garnies de laine, appelées ὦα, on en borda encore ces vêtemens, et l'on en fit des capuchons: Ὦαι δὲ τῶν ἱματίων, καὶ τὸ λῶμα τοῦ ἐνδύματος, καὶ τὸ περισόμιον τοῦ ἱματίου [a]. Le capuchon fut aussi désigné par le mot ὦον [b].

[a] *De provinc. consul. cap. VII, et pro Scauro.*
[b] *Origin. l. XIX, cap. XXIII.*
Lib. II, in Symmach. v. 698.
Hesychius.
[a] *Idem.*
[b] *Idem, v.* Ὦον.

La *sisyra*, *sisura* et *sisurna*, étoit un manteau de cette espèce, fait de peaux de chèvre garnies de leurs poils. Ammien-Marcellin dit que l'empereur Julien couchoit sur un simple tapis et sur une *sisurna*... *non è plumis, vel stragulis sericis*... *sed ex tapete et* σισύρᾳ, *quam vulgaris simplicitas* sisurnam *appellat*. Les Scythes en faisoient usage, selon Pollux, qui parle aussi de *sisyra* de peau de lion. Ammonius distingue la *sisyra* de la *sisyrma*, et dit que celle-ci

Hesychius.
L. XVI, cap. V.
X, segm. 186.
De diff. r. vocum.

étoit

étoit garnie de flocons de laine réunis par des coutures, probablement comme nos étoffes peluchées. La μηλωτὴ étoit aussi un manteau de peau de mouton avec la laine: *pellis lanata*, lit-on dans les Gloses. *Ammonius.*

C'étoit aussi de peau qu'étoit fait le manteau appelé *diphthera*, mais de peau corroyée, c'est-à-dire, de cuir; et de peau de chèvre, αἰγῶν, selon Ammonius. La peau en étoit travaillée; car on en faisoit des tentes, des voiles de vaisseau, et même on pouvoit écrire sur la *diphthera:* les habitans des campagnes s'en servoient pour leur habillement ordinaire. Dans la Phocide et dans les environs de l'île d'Eubée, les pauvres portoient encore, du temps de Pausanias, des tuniques de peau de porc, dont on attribuoit l'invention au roi *Pelasgus*. *Arcadic. cap. I, pag. 599, edit. Kuhnii.*

Les Ichthyophages des bords de l'Araxe s'habilloient avec les peaux des poissons, des cétacés, des phoques en particulier, &c. *Hérodote, liv. I, pag. 202; et Strabon, pag. 512, edit. de 1620.*

POILS. On donna le nom de *cilice* aux étoffes que les Ciliciens fabriquoient avec des poils de bouc et de chèvre. Ils en faisoient des vêtemens grossiers employés dans tout l'Orient, des tentes et des voiles de vaisseau. POILS.

Les poils de chameau furent employés au même usage; et dans le Bas-Empire on les appela *camelots*, parce qu'on ne les fabriquoit encore qu'avec ce poil. Les habitans des bords de la mer Caspienne avoient, dit Élien, une variété du chameau dont le poil égaloit en douceur les laines de Milet; les prêtres et les grands l'employoient pour leur vêtement. On peut croire que les Grecs n'avoient que de fausses notions sur cet objet; comme ceux qui ignorent qu'aujourd'hui l'on donne, dans le commerce du Levant, le *Lib. XVII, cap. XXXIV.*

nom de *poil de chameau* à celui d'un bouc très-commun en Perse.

Lib. XVII, cap. LV. LIÈVRE. Pline dit qu'on avoit essayé de faire avec le poil du lièvre, des habillemens qui n'étoient pas aussi doux au toucher que mis sur la peau; mais que la petitesse de ce poil les rendoit peu solides : *Necnon et vestes leporino pilo facere tentatum est, tactu non perinde molli, ut in cute, propter brevitatem pili dilabidas.* On mêle aujourd'hui ce poil avec la laine pour en faire du feutre.

LAINE. LAINE, poil des brebis. Tous les peuples connus se sont habillés de draps de laine, coupés et souvent teints selon les besoins ou la diversité des goûts. Les laines qui furent le plus recherchées à cause de leur finesse ou de leur blancheur, étoient tirées de la Galatie (Angora ou Angoury est l'antique Ancyre, capitale de cette contrée), de Milet, de l'Attique, de Tarente et des bords du *Galesus* qui se jette dans le golfe de Tarente, des Gaules, de la Bétique et de l'Afrique.

SOIE. Les Européens ignorèrent l'origine de la soie jusqu'au VI.ᵉ siècle de l'ère vulgaire, quoiqu'ils en fissent usage: alors seulement ils virent l'insecte qui la produit. Jusque-là les Assyriens fournirent à l'Europe les étoffes qu'ils fabriquoient avec la soie, dont ils tiroient une grande partie du pays des Sères. Les conquêtes d'Alexandre ayant lié l'Asie à l'Europe par un commerce non interrompu, on vit s'établir dans l'île de Cos (aujourd'hui *Stanko*) une fabrique de tissus de soie légers et transparens comme la gaze, que les Grecs et les Romains payèrent au poids de l'or. On n'y fabriquoit pas seulement des étoffes de soie sans mélange, *holosericum*, mais encore des tissus dont la

chaîne et la trame étoient l'une de soie et l'autre de coton, *subsericum*, afin de les vendre à un moindre prix. Quoique, sous les premiers empereurs, le luxe fût porté à l'extrême, cependant les femmes seules firent usage des étoffes de soie sans mélange, et les hommes n'en portèrent que mélangées. Élagabale s'habilla le premier d'étoffes de soie sans mélange, disant que les vêtemens ordinaires des Grecs et des Romains étoient méprisables, parce qu'ils étoient faits avec une matière vile, la laine: aussi ne portoit-il que des étoffes fabriquées par les Syriens, c'est-à-dire, des tissus de soie et des tissus de coton. Un demi-siècle après, Aurélien ne permit pas à son épouse d'avoir un manteau de soie sans mélange, teinte en pourpre, parce qu'on le vendoit au poids de l'or. Paulin, évêque de Nole, louoit encore, dans le v.ᵉ siècle, les femmes chrétiennes de Rouen dans les Gaules, de ce qu'elles ne faisoient usage ni de pourpre ni de soie. Dans le même siècle, Alaric demanda aux Romains, qu'il assiégeoit, entre autres contributions, quatre mille tuniques de soie. Enfin on établit dans le VI.ᵉ siècle, avec la soie provenue des œufs apportés à Justinien, des fabriques à Athènes, à Thèbes, à Corinthe; et Roger, roi de Sicile, en établit une à Palerme, qui servit de modèle à toutes celles d'Occident.

Herodian. l. V, cap. II.

De laude Sanctorum.

Zosim. lib. V.

« On fabrique encore dans la partie méridionale de la » Macédoine, dit M. Félix Beaujour dans son *Tableau du* » *commerce de la Grèce*, des chemises de soie qui présentent » le réseau le plus fin, le plus uni, le plus régulier. . . . » Les femmes paroissent nues sous ces chemises de soie. » Salonique en exporte annuellement dix mille: elles se » vendent chacune de huit à dix piastres [42 à 54 francs],

» et on les recherche beaucoup dans toutes les villes de » la Turquie. Les plus fines passent à Constantinople, » où elles servent à la parure des femmes du sérail et » à celle des princesses Grecques. » Depuis l'époque où ceci a été écrit (1797), l'usage en est devenu très-commun en Turquie, où on les appelle *burundjuk*, nom de la gaze.

PINNE-MARINE.

PINNE-MARINE. Ce coquillage bivalve fournissoit aux anciens des filamens très-fins, avec lesquels on fabriquoit des étoffes légères et très-chères. Le mollusque qui habite cette coquille, s'attache aux rochers ou au fond de la mer avec cette espèce de poil désigné quelquefois par le nom de *byssus*.

Hist. animal. l. V, cap. XV.

Aristote dit : Αἱ δὲ πίνναι ὀρθαὶ φύονται ἐκ τοῦ βύσσου ἐν τοῖς ἀμμώδεσι καὶ βορβορώδεσιν... « Les pinnes-marines » se tiennent droites dans les sables et la vase, à l'aide » de leurs filamens. » S. Basile, dans son homélie sur les riches : Τὰ δὲ ἐκ θαλάττης ἄνθη, ἡ κόχλος, ἡ πίννα ὑπὲρ τὸ ἐκ τῶν προβάτων ἔριον... « La mer leur fournit une » fleur et une coquille, et la pinne-marine, dont les fila» mens sont plus recherchés que la laine des moutons. »

De Ædif. Justiniani, lib. III.

Et Procope : Χλαμὺς ἐξ ἐρίων πεποιημένη, οὐχ οἷα τῶν προβάτων ἐκπέφυκεν, ἀλλ' ἐκ θαλάσσης συνειλεγμένων. Πίννους τὰ ζῶα καλεῖν νενομίκασιν, ἐν οἷς ἡ τῶν ἐρίων ἔκφυσις γίνεται... « Une chlamyde faite avec la laine, non de celle que » produisent les brebis, mais de celle qu'on recueille dans » la mer. L'usage est d'appeler *pinne-marine* l'animal qui » fournit cette espèce de laine. » La couleur d'or de ces filamens, ou plutôt jaune doré, ὑποχρύση, les faisoit rechercher pour les étoffes, comme nous l'apprend Asterius,

Orat. in SS. Pet. et Paul. pag. 137 Ducangii.

évêque d'Amasée, dans le IV.[e] siècle : Ἁλιεῖς βάπτουσι τὰ ὑπόχρυσα τῶν ἐρίων τὴν ξανθὴν πίνναν θηρεύοντες. Tertullien avoit dit : *Etiam piscari vestitum contigisse : nam et de mari vellera, quæ muscosæ lanositatis lautiores conchæ comant.* *De Pallio.*

Philé nous fait connoître un usage plus singulier encore des filamens de la pinne-marine : *De animal. propriet.*

> Πίννη δὲ ποιεῖ καὶ τριχῶν βλάστην ξένην,
> Ὡς ἐξ ἀραχνῶν συμφυῶν τῶν ἐγκάτων,
> Ἧς ἡ φερευγὴς καὶ χλιδῶσα λεπτότης,
> Ξανθοῖσι πλοχμοῖς ἐνδεθεῖσα παρθένων,
> Σπαργῶντας αὐταῖς μαστοπεύει νυμφίους.

La pinne porte une espèce de chevelure extraordinaire, qui ressemble aux toiles d'araignée; son lustre, sa teinte agréable et sa légéreté, donnent aux boucles de cheveux des jeunes filles un charme qui séduit leurs amans.

Il paroît que les femmes portoient, au siècle du poète, le XIV.[e], de fausses chevelures faites avec ces filamens ; ce qui n'avoit encore été dit par aucun philologue dont j'aie pu avoir connoissance.

Les tissus que l'on fabriquoit avec la pinne-marine, étoient probablement compris, ainsi que ceux de laine, sous la dénomination générale de *Tarentinæ vestes*. On fait encore à Tarente, avec les mêmes filamens, des gants et *des bas très-fins et très-chauds;* de même que l'on fabrique encore, dans les pays qu'arrose la Roer, des étoffes très-brillantes, qui sont faites en grande partie avec les filamens de la pinne-marine.

CASTOR. Les anciens fabriquoient avec son poil des tissus chauds et légers. « Nous recherchons, dit S. Ambroise, » les étoffes de castor et de soie : celui-là se croit le plus *De dignit. sacerdotii.*



» distingué entre les évêques, qui porte les vêtemens les » plus brillans. » *Castorinas quærimus et sericas vestes ; et ille se inter episcopos credit altiorem, qui vestem induerit clariorem.* Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont en Auvergne, dans le v.ᵉ siècle, désigne même par le seul mot *castorinati*, vêtus de castor, les hommes qui vivoient dans le luxe. Enfin nous lisons dans Isidore, que la trame des étoffes de castor étoit faite avec le poil de ce quadrupède, qu'il appelle la laine du castor... *Fibrinum, lana castorum, et fibrina vestis, tramam de fibri lana habens, castorina.* Il est probable que la chaîne étoit de laine de brebis très-fine.

Epist. VII, l. V.

Origin. lib. XIX, cap. XXII.

Loutre, Martre, Hermine, Renard. Habitant les pays chauds, les Grecs et les Romains recherchèrent peu les fourrures : la toison des brebis suffit à leurs besoins. Les Francs et les Germains, forcés de se garantir du froid, en firent usage dès les premiers siècles de la monarchie Françoise. Charlemagne portoit, l'hiver, sur la poitrine et les épaules, une espèce de cuirasse faite avec des peaux de loutre : *Ex pellibus lutrinis thorace confecto humeros ac pectus hieme muniebat.* Dans ses capitulaires, il est parlé d'une espèce de camail fait avec des peaux de loutre et de martre: *roccus martrinus et lutrinus.* Deux siècles après, Adam de Brême disoit des martres [que Martial avoit appelées *chattes de Pannonie* (aujourd'hui la Hongrie), *Pannonicas nobis nunquam dedit Umbria cattas*] : *Ad marturinam vestem anhelamus, quasi ad summam beatitudinem.*

In Vita Car. Magni.

In capitul. triplici, ann. 808, cap. V.

L. XIII, epigr. LXIX.

[a] Pline et Justin [b] parlent des hermines sous le nom de *mures Pontici*, et de leur peau blanche, dont les Scythes faisoient des vêtemens très-chauds et impénétrables aux vents, comme le dit Sénèque : *Hodieque magna Scytharum*

[a] Liv. VIII, cap. LVII.
[b] L. II, cap. II.

Epist. XC.

pars tergis vulpium induitur ac murium, quæ tactu mollia et impenetrabilia ventis sunt. On les appela, dans le moyen âge, *hermellina,* parce qu'on appeloit alors *Hermenia* l'Arménie, d'où on les tiroit. Pierre Damien les réunit aussi avec les peaux de renard : *Ovium itaque simul et agnorum despiciuntur exuviæ; ermellini, gebellini* [les zibelines], *martores exquiruntur et vulpes.* *Lib. II, epist. II.*

PLUMES. *Epist. XC.*

OISEAUX. Sénèque, voulant prouver que la nature a pourvu à tous nos besoins véritables, dit, en parlant des matières qui peuvent servir à nous habiller : *Non avium plumæ in usum vestis conseruntur!* « Est-ce que l'on ne réunit » pas avec des coutures les plumes des oiseaux, pour en » faire des vêtemens ? » Le philosophe peint ici l'homme réduit à l'état de sauvage. C'est dans le même sens qu'Attius, cité par Cicéron, dit du malheureux Philoctète, abandonné dans l'île de Lemnos : *Pinnarumque contextu corpori tegumenta faciebat.* Mais il est douteux que les anciens aient appliqué les plumes sur des étoffes pour les orner. M. de Buffon l'assure cependant : « Gessner, dit-il dans l'histoire » du paon, a vu une étoffe dont la chaîne étoit de soie et » de fil d'or, et la trame de ces mêmes plumes; tel étoit » sans doute le manteau tissu de plumes de paon, qu'en» voya le pape Paul III au roi Pepin. » Comme ce roi Pepin est Pepin le Bref, c'est une faute d'impression d'avoir mis, au lieu de *Paul I.er*, mort en 767, *Paul III*, qui assembla le concile de Trente. Il n'en est pas de même du manteau tissu de plumes de paon : voici le texte de la lettre d'envoi : *Storacinum pallium habens paones.* « Un manteau » jaunâtre [couleur de la gomme-résine, *storax* ou *styrax*], » orné de figures de paon. » J'ajouterois, brochées. Voici

De Finib. lib. V, c. II.

Tom. XVII, pag. 322.

Rec. des Hist. de France, t. V, p. 503.

trois exemples qui, en confirmant mon explication, détruiront celle du Pline François. Guillaume de Malmesbury dit, *Pallium misit versicoloribus figuris pavonum, ut videtur, intextum;* et Matthieu de Westminster (an 1026), *Pallium obtulit variis coloribus et pavonum figuris contextum.* Enfin on lit dans la Vie de Garnier, prévôt de Saint-Étienne de Dijon : *Necnon et pallium optimum pavonibus ordinatis intextum.* A la vérité, du Cange, qui rapporte ces textes dans son Glossaire latin du moyen âge, croit qu'il faut les entendre d'une étoffe de couleur violet-changeant, appelée *pavonatile* à cause de la couleur des queues de paon qu'elle rappeloit, et non des figures de paon brochées avec l'étoffe. Mais les termes exprès, *figuris pavonum*...*pavonibus ordinatis*, ne laissent aucun doute sur l'objet représenté; ni ceux-ci, *intextum*...*contextum*, sur la manière dont il l'étoit. Quant à l'assertion de Conrad Gessner, je ne chercherai point à la combattre : c'est un fait.

De Gest. Angl. lib. II, c. II.

VÉGÉTAUX.

VÉGÉTAUX. Ils fournirent abondamment aux anciens des vêtemens.

Lin.

LIN. La vue des peintures et des sculptures nous apprendroit que les habillemens des Grecs et des Romains furent souvent de toile de lin, si nous ne le savions pas d'ailleurs par des textes précis. La transparence et les plis unis font souvent reconnoître cette toile. Les anciens habitans d'Athènes, ainsi que d'autres Grecs, s'habilloient de toile. Décrivant la peste qui ravagea cette ville, Thucydide dit que les malades sentoient un feu intérieur si violent, qu'ils ne pouvoient supporter les plus légers vêtemens, les linges même, καὶ σινδόνων, et qu'ils demeu-

Winck. Hist. de l'art, l. IV, chap. V.

Lib. I.

Lib. V.

roient

roient nus. Si l'on consulte Hérodote, il faudroit restreindre l'emploi du lin aux seules tuniques de femme. Pausanias raconte que l'Élide produisoit le lin le plus fin, et qu'on *Lib. V.* l'y travailloit avec beaucoup d'adresse. Hérodote dit en- *Lib. II, p. 151.* core que les Grecs auroient tiré de la Colchide une espèce de lin qu'ils appeloient *sardonique;* mais ce texte présente de grandes difficultés. Ils faisoient avec le lin des voiles de navire, des filets pour la chasse, des serviettes, *Polyb. lib. V, cap. LXXXIX.* des essuie-mains. Les Romains firent le même usage du *Xenoph. Venat. cap. II.* lin, mais ils l'ornèrent de bandes de pourpre ; luxe que *Eustath. Ismen. lib. I.* réprouva Alexandre-Sévère. A la guerre, les Samnites *Lamprid. cap. XL.* étoient vêtus de toile ; et les tuniques de lin des Ibériens, auxiliaires d'Annibal, étoient teintes en pourpre. Enfin *Polyb. l. II et III.* le lin servoit ordinairement à faire la tunique intérieure (la chemise) des gens riches, le *sudarium* ou *orarium* avec lequel on essuyoit la sueur, et les vêtemens d'été que por- *Artemidor. l. II, cap. III.* toient les efféminés.

Les meilleures des toiles que l'on croyoit être faites de lin, étoient appelées *Amorgines*, parce qu'on les fabriquoit *Pollux, l. VII, cap. XVI,* dans l'île d'Amorgos, une des Cyclades : on en fabriquoit aussi à Péluse, qui étoient très-recherchées. *Plin. l. V, c. X.*

Aristote, cité par Diogène-Laërce, donne à entendre *Pythag. l. VIII, segm. 100.* que le lin n'étoit pas connu dans les îles de la Grèce au siècle de Pythagore, le VI.[e] avant l'ère vulgaire.

Écorce d'arbre. Les anciens tirèrent aussi des arbres et des arbustes la matière de leurs vêtemens. Pline le dit *Lib. XII, cap. XI.* des Indiens : *Indos suæ arbores vestiunt.* Strabon le dit aussi *Lib. XI, pag. 512.* expressément des Massagètes, Τὰς τῶν δένδρων φλοιούς. On fait encore, dans l'Inde, des étoffes avec des écorces d'arbre rouies, battues et filées comme le chanvre. C'est

Indic. probablement ce fil d'écorce qu'Arrien appelle *le lin des arbres*. Peut-être aussi ne faisoit-on qu'assouplir et coller ces écorces, comme les insulaires de la mer du Sud le pratiquent encore pour l'écorce du *morus papyrifera*.

Musa. Les filamens du *musa* ou *bananier* ont pu servir au même usage. « Il y a, dit Pline, en Arabie, des arbres avec lesquels on fait des habits...Leur feuille ressemble à celle du palmier. » *Arabiæ autem arbores, ex quibus vestes faciunt...Folio palmæ simili.* Les solitaires de la Thébaïde et de la basse Égypte portoient des tuniques de feuilles de palmier.

L. XII, cap. XI.

Au reste, *la laine des arbres* est la dénomination par laquelle les anciens ont désigné le plus souvent le coton.

COTON. Entre les arbustes qui ont fourni aux anciens la matière de leurs habillemens, celui qui produit le coton est le plus célèbre. Jean-Reinold Forster, de la société royale de Londres, a publié sur le *byssus* des anciens un excellent traité dont j'ai fait usage pour mes recherches.

Londini, 1776.

On a quelquefois désigné par le mot *byssus* une étoffe peinte en pourpre. Cependant Pollux[a], S. Jérôme[b], Isidore[c], et le plus grand nombre des écrivains, reconnoissent le *byssus* pour une espèce de lin. *Byssus*, dit Isidore, *genus est quoddam lini nimiùm candidi et mollissimi;* et, *Byssina candida, confecta ex quodam genere lini grossioris.* Pollux et S. Jérôme ajoutent qu'il vient de l'Inde et de l'Égypte. Καὶ μὲν καὶ τὰ βύσσινα, καὶ ἡ βύσσος, λίνου τι εἶδος παρ' Ἰνδοῖς· ἤδη δὲ καὶ παρ' Αἰγυπτίοις ἀπὸ ξύλου τι ἔριον γίγνεται. S. Jérôme regarde même l'Égypte comme la véritable patrie du *byssus*: *Byssus in Ægypto quàm maximè nascitur.* Mais Arrien[a], Mela[b] et Tertullien[c] disent que c'est un lin

[a] L. VII, cap. XVII.
[b] In Ezech. c. XXVII.
[c] Origin. l. XIX, cap. XXVII.

[a] Pag. 179, edit. H. Steph.
[b] Lib. VIII, cap. VIII.
[c] De Pallio.

ou une laine produite par un arbrisseau de l'Inde, de l'Arabie et de l'Égypte, que les barbares appellent *gossipion*. Théophraste le décrit comme s'il l'eût vu. Il dit, en parlant de l'île *Tylus*, située dans le golfe Arabique : . . . Φέρειν δὲ τὴν νῆσον καὶ τὰ δένδρα καὶ τὰ ἐριοφόρα πολλά. Ταῦτα δὲ φύλλον μὲν ἔχειν ὅμοιον τῇ ἀμπέλῳ, πλὴν μικρόν· καρπὸν δὲ οὐδένα φέρειν· ἐν ᾧ δὲ τὸ ἔριον, ἡλίκον μῆλον ἐαρινὸν συμμεμυκός· ὅταν δὲ ὡραῖον ᾖ, ἐκπετάννυσθαι καὶ ἐξαίρειν τὸ ἔριον, ἐξ οὗ τὰς σινδόνας ὑφαίνουσι, τὰς μὲν εὐτελεῖς, τὰς δὲ πολυτελεστάτας. . . « Elle produit encore beaucoup » d'arbres qui portent de la laine. Ils ont des feuilles qui » ressemblent à celles de la vigne, mais plus petites : ils » ne produisent aucun fruit qui serve à la nourriture. Ce » qui renferme la laine est de la grosseur d'une pomme, » paroît au printemps, et est comprimé. Quand il est mûr, » il s'ouvre, et la laine est enlevée : on la recueille pour » en faire des toiles, les unes communes, les autres du » plus grand prix. » C'est évidemment le *gossypium arboreum* (de la monadelphie-polyandrie de Linné, qui produit le coton blanc) dont parle Pline : *Cui nulla sunt candore mollitiâve præferenda;* non le *bombax* ou fromager (de la même classe, qui produit le coton roux) dont a parlé Philostrate, lorsqu'il a dit d'un manteau roux, φαιὸς τρίβων, qu'il étoit fait avec le *byssus* de l'Inde. Théophraste compare en effet la feuille du cotonnier qu'il décrit, à celle de la vigne, qui est simple et découpée en trois ou cinq lobes aigus, tandis que la feuille du *bombax* est composée de sept folioles, que son fruit est long et conique, pendant que celui du *gossypium* est arrondi.

Hist. plantarum, l. IV, c. IX.

L. XIX, c. II.

Apollon. Vita, l. II, cap. X.

Forster[a] assure, d'après Osbek, que le lin véritable ne

[a] *Voyage dans l'Inde, vol. I, p. 383, en anglois.*

se trouve point dans l'Inde, et qu'il est presque inconnu en Égypte. Cependant les prêtres Égyptiens auroient été vêtus de lin, s'il falloit prendre à la rigueur l'expression *linigera turba*, et d'autres semblables. Peut-être a-t-on vu ici le coton pour le lin. Pline semble décider la question pour l'affirmative, lorsqu'il dit de l'*Ægyptium linum : Superior pars Ægypti in Arabiam vergens gignit fruticem quem aliqui* gossipion *vocant, plures* xylon, *et ideo lina inde facta,* xylina. *Parvus est, similemque barbatæ nucis desert fructum, cujus ex interiore bombyce lanugo netur. Cui nulla sunt candore mollitiâve præferenda. Vestes inde sacerdotibus Ægypti gratissimæ.* Du moins est-il certain que les bandelettes dans lesquelles on a enveloppé les momies, sont de coton. Les ὀθόνια que l'on fabriquoit dans l'Inde, les *vestes byssinæ* et *xylinæ*, les στολαὶ que l'on apportoit de l'Inde et d'Alexandrie d'Égypte, avec les pierres précieuses, les perles et les bois aromatiques, étoient des toiles de coton.

L. XIX, c. II.

Prodrom. VI, circa medium.

Lib. V, cap. XII.

Diodore atteste que de son temps, le siècle d'Auguste, on fabriquoit à Malte des toiles d'une finesse et d'une douceur extraordinaires, qu'il appelle ὀθόνια (mot rendu tantôt par *toiles de lin*, tantôt par *toiles de coton*) : or on sait que les cotonniers ont été depuis long-temps naturalisés à Malte. Si le mot βύσσος désigne le coton dans le passage de Pausanias relatif aux productions de l'Élide, l'arbuste qui le produit y auroit été cultivé depuis long-temps.

Lib. V.

Du temps d'Euripide, dans le ve siècle avant l'ère vulgaire, le *byssus* ou coton n'étoit encore employé en Grèce que pour les habillemens des femmes ; car il les désigne par cette matière, qui étoit alors rare et chère en Europe. « Prenez des habits de coton », dit-on à Penthée,

In Bacchis, vers. 819.

lorsqu'on lui propose de se déguiser en femme pour assister aux Bacchanales :

Στεῖλαί νιν ἀμφὶ χρωτὶ βυσσίνους πέπλους.

Aussi lisons-nous dans Hesychius : Ὀθόνη, σινδών..... γυναικεῖον ὀθόνιον λεπτόν· καὶ πᾶν τὸ ἰσχνὸν, κἂν μὴ λινοῦν ἦ.... Ὀθόνια· λινᾶ ἱμάτια. Ainsi le nom ὀθόνη devint générique, et désigna un tissu de lin comme celui de coton, qui formoit l'habillement des femmes en particulier.

Le coton étoit encore d'un grand prix sous le règne de Commode, auquel Pollux a dédié son ouvrage ; car cet écrivain dit que l'on en formoit la trame seulement, mais que la chaîne des étoffes de coton étoit faite de lin : τὸν δὲ στήμονα ὑφιστᾶσιν αὐτῷ λινοῦν. *Lib. VII, cap. XVII.*

Dans une note placée à la page 445 du tome I.er des *Recherches asiatiques*, traduites en françois, M. Langlès, notre confrère, dit : « Le grec ὀθόνιον paroît dériver de » l'arabe *gouthoun*, dont nous avons fait le mot *coton*. La » suppression de la première lettre de ce mot, en grec, » est d'autant moins surprenante, que les Égyptiens mo- » dernes n'expriment le *qâf* Arabe que par une légère » aspiration gutturale. Quant au mot σινδόνιον, il a une » ressemblance évidente avec *sindhoù*, nom Sanskrit, et » conséquemment original, du fleuve que les Persans ont » nommé *Sind*, les Grecs Ἰνδὸς, et les Latins *Indus*. Les » Persans et les Arabes désignoient même par le mot *Sind* » les pays situés en deçà de l'Indus, par rapport à nous. »

Chanvre.

Chanvre (Le), originaire d'Asie, n'étoit probablement pas connu des Grecs, ou du moins employé par eux dans le siècle où Homère et Hésiode écrivoient; car ils

n'en font aucune mention. Hérodote est, à ma connoissance, le premier qui en ait parlé. Selon lui, ce végétal croissoit en Scythie ; les Thraces en faisoient des vêtemens qui ressembloient tellement à ceux de lin, qu'il falloit une grande expérience pour les distinguer ; il ressembloit fort au lin, excepté sa hauteur et sa grosseur, qui étoient plus grandes que celles du lin. Hérodote n'avoit pas vu le chanvre ; car il n'auroit pu confondre ce végétal, dont la tige est velue, les feuilles composées de cinq folioles, dont les sexes sont placés sur des individus séparés, avec le lin, qui a la tige lisse, des feuilles simples, et les sexes renfermés dans la même fleur. Théophraste, qui écrivoit un siècle après Hérodote, dans le III.ᵉ, n'en fait aucune mention. Contemporain de Pline, dans le I.ᵉʳ siècle de l'ère vulgaire, Dioscoride parle du chanvre, de ses usages médicinaux ; et il dit que l'on fabriquoit avec son écorce les cordes les plus fortes. Pausanias écrivoit, un siècle après, que le chanvre étoit cultivé dans l'Élide : mais les Grecs n'en firent usage que pour la corderie et l'étoupage des navires ; du moins aucun de leurs écrivains ne parle de toile de chanvre. Les écrivains Romains gardent le même silence sur cette toile, quoiqu'ils parlent de cordes, de filets, de calfatage, faits avec ce végétal. C'est aussi le seul usage que l'on en fit dans l'Europe méridionale, jusqu'aux XIII.ᵉ et XIV.ᵉ siècles, où les toiles de chanvre, fabriquées depuis long-temps dans les îles Britanniques et dans les autres contrées septentrionales de l'Europe, furent connues, et où l'on en fabriqua de semblables en France, en Allemagne, en Italie, &c. Dans le tome V des *Mémoires de l'Institut*, on en trouvera un que j'ai écrit sur ce sujet.

Lib. IV, cap. LXXIV, p. 314, edit. Wesseling.

Lib. III, cap. CLXV et CLXVI.

Lib. V.

Littérature et Beaux-Arts.

Hyacinthe. Théophraste dit, en parlant des plantes bulbeuses, c'est-à-dire, qui ont des racines bulbeuses : Τῶν δὲ βολβῶν ὅτι πλείω γένη, φανερόν..... μεγίστη δὲ καὶ ἰδιωτάτη διαφορὰ τῶν ἐριοφόρων. Ἔστι γάρ τι γένος τοιοῦτον, ὃ φύεται αἰγιαλοῖς. Ἔχει δὲ τὸ ἔριον ὑπὸ τοὺς πρώτους χιτῶνας· ὥστε ἀνὰ μέσον εἶναι τοῦ τε ἐδωδίμου τοῦ ἐντὸς, καὶ τοῦ ἔξω· ὑφαίνεται δὲ ἐξ αὐτοῦ πόδεια καὶ ἄλλα ἱμάτια· διὸ καὶ ἐριῶδες τοῦτο· καὶ οὐχ ὥσπερ τὸ ἐν Ἰνδοῖς τριχῶδες. « Il y a plusieurs espèces de plantes bulbeuses... Celles » qui diffèrent le plus des autres, sont celles qui portent » de la laine. Il y en a une espèce qui naît sur les bords » de la mer, et qui renferme un duvet sous ses premières » enveloppes, entre la partie extérieure et l'intérieure que » l'on mange. On fabrique avec ce duvet des chaussures » et d'autres vêtemens, car il est laineux ; mais celui des » Indes est de la nature des poils. » Athénée rapporte ce texte dans les mêmes termes. Pline aussi ; mais il s'exprime de manière à éclaircir ce même texte : *Theophrastus auctor est, esse bulbi genus circa ripas amnium nascens, cujus inter summum corticem eamque partem quâ vescuntur, esse laneam naturam ex qua impilia vestesque quædam conficiantur; sed neque regionem in qua id fiat, neque quicquam diligentius, præterquam* eriophoron *id appellari, in exemplaribus quæ quidem invenerim, tradit.* Le mot *impilia*, par lequel Pline traduit πόδεια, et les νάκτα, οἱ πίλοις καὶ τὰ ἀμπίλια d'Hésychius, annoncent que c'étoient des espèces de chaussons de feutre. Au reste, Bodée à Stapel reconnoît ici le muscari, espèce d'hyacinthe dont la racine est recouverte, comme l'oignon, de plusieurs tuniques, et pousse des fibres épaisses, qui ont pu servir à divers usages. Il faut, en effet, chercher la plante de

Lib. VII, cap. XIII.

Lib. II.

Lib. XIX, c. II.

Théophraste parmi les bulbeuses ; ce qui exclut notre *erio-phorum*, ou linaigrette, l'apocyn, l'acanthe, &c.

ROSEAUX, *PAPYRUS*. On fabriquoit des vêtemens et des nattes avec les roseaux, principalement avec le *papyrus*.

Lib. XIII, c. XI. Pline dit : *Ex ipso quidem papyro navigia texunt ; et è libro vela, tegetesque, necnon et vestem, etiam stragulam et funes.*

Lib. II, cap. XXXVII. Nous lisons dans Hérodote que les chaussures des prêtres Égyptiens étoient faites avec le *papyrus*, parce qu'ils ne portoient rien de ce qui avoit appartenu à un être vivant.

SPARTE. Les habitans de l'Espagne méridionale faisoient,

Lib. XIX, c. II. comme le dit Pline, des nattes, des chaussures et les habillemens des bergers, avec cet arbrisseau : *Hinc strata... hinc calceamina, et pastorum vestis.*

CORPS INORGANIQUES. Amiante.

CORPS INORGANIQUES. Les *minéraux* n'ont pu fournir aux anciens que l'AMIANTE, l'OR et l'ARGENT, pour leurs manufactures. Ils ont fabriqué de la toile avec les filets soyeux de l'amiante, en les tordant avec des fils de lin ou de laine. On la jetoit dans le feu, qui consumoit ces fils, et laissoit subsister le tissu d'amiante, incombustible par sa nature. Il est plus que douteux que cette toile ait été employée pour les vêtemens, à cause de sa rudesse extrême ; on n'en trouve aucun témoignage dans les anciens écrivains. Pline dit seulement que l'amiante se vendoit aussi cher que les perles ; que l'on en faisoit des serviettes ; mais que les souverains possédoient seuls ces curiosités ; qu'on enveloppoit les corps des rois dans des toiles d'amiante en les déposant sur le bûcher, afin que leurs cendres ne fussent point mêlées avec celles des bois et des aromates. On conserve dans la bibliothèque du

Vatican

Vatican une toile d'amiante, qui fut trouvée auprès de Rome, en 1702, dans une urne de marbre ornée de bas-reliefs élégans. Cette toile renfermoit un crâne et des os brûlés : elle a de longueur 1^{m},8372 [5 pieds 7 pouces 10 $\frac{1}{2}$ lignes], et de largeur 1^{m},6185 [4 pieds 11 pouces 9 $\frac{1}{2}$ lignes].

OR et ARGENT. Ces métaux ont été employés par les anciens pour leurs habillemens, comme on le verra plus bas.

TRAVAIL DE CES MATIÈRES. Aujourd'hui les tisserands travaillent assis sur une chaîne tendue horizontalement, et ils se servent d'un peigne perpendiculaire pour serrer le tissu. Au contraire, les premiers tisserands, c'est-à-dire, ceux dont il est fait mention dans les plus anciens écrivains, travailloient debout sur une chaîne tendue perpendiculairement avec des poids, et ils frappoient sur la trame pour serrer les tissus avec une forte règle de bois horizontale. Sénèque est le seul qui ait décrit en détail cette antique manière de tisser : *quemadmodum tela suspensis ponderibus rectum stamen extendat, quemadmodum subtemen insertum, quod duritiam utrinque comprimentis tramæ remolliat, spathâ coire cogantur et jungi.*

TISSAGE des anciens.

Epist. XC.

Pollux nous a conservé les noms Grecs des pierres qui servoient de poids, ἄγνυθες, καὶ λεῖα, οἱ λίθοι οἱ ἐξηρτημένοι τῶν στημόνων κατὰ τὴν ἀρχαίαν ὑφαντικήν, et de la règle avec laquelle on frappoit la trame, σπάθη.

Lib. VII, cap. X, segm. 36.

C'est ainsi que l'on travaille encore à la Savonnerie les tapis, *façon de Turquie*, et que naguère on travailloit aux Gobelins : c'est enfin la *haute-lice*. Dans la *basse-lice*, la chaîne est horizontale.

Iliad. l. I, v. 31. Homère fait dire à Agamemnon qu'il emploiera dans son palais la fille de Chrysès à faire de la toile: Ἱστὸν ἐποιχομένην... Les anciens grammairiens voient unanimement dans ce vers, des tisserands qui travailloient debout: ὑφαίνουσαν· ὀρθαὶ γὰρ ὕφαινον. Cet usage existe encore en Orient pour les tapis, dans l'Inde pour les mousselines, pour les autres toiles de coton, et dans quelques endroits de l'Égypte pour toutes les toiles.

Il y a deux manières de travailler sur une chaîne tendue perpendiculairement, soit de haut en bas, en frappant et repoussant la trame vers le haut, comme Hérodote dit qu'on le pratiquoit généralement de son temps, *Lib. II, cap. XXV.* Ὑφαίνουσι οἱ μὲν ἄλλοι, ἄνω τὴν κρόκην ὠθέοντες; soit de bas en haut, en rabattant la trame, comme les Égyptiens travailloient seuls alors, ainsi que nous l'apprend le même historien, Αἰγύπτιοι δὲ κάτω. On verra que la tunique de Jésus-Christ avoit été tissue de la première manière, de haut en bas: *Evang. Joann. cap. XIX, v. 23.* Ἦν δὲ ὁ χιτὼν ἄῤῥαφος, ἐκ τοῦ ἄνωθεν ὑφαντὸς δι' ὅλου. Nous devons aux commentateurs de ce texte la connoissance détaillée des travaux des tisserands dans l'Orient. S. Isidore de Péluse, mort en 440, dit des Galiléens: Καθ' οὓς καὶ μάλιστα τὸ τοιοῦτον φιλεῖ γίνεσθαι ἱμάτιον, τέχνῃ τινὶ, ὡς αἱ στηθοδεσμίδες, ἀνακρουστὸν ὑφαινόμενον. « Ils travaillent leurs vêtemens d'une manière particulière, » comme on le fait pour les bandelettes du sein, en tis» sant et en repoussant vers le haut. » Casaubon avoit traduit ἀνακρουστὸν, *pectinem retrorsùm impellendo;* mais Saumaise rend ce mot par *in altitudinem textum.* Son opinion est fondée sur le sens ordinaire des mots ἀναβάλλειν, ἀνατίθεσθαι, et mieux encore sur le texte suivant de Théo-

Exerc. XVI, cap. LXXXIV, ad Annal. Baronii.

phylacte. Cet écrivain du XIe siècle explique le texte de S. Jean de la manière suivante : Ἄλλοι δὲ φασὶν ὅτι ἐν Παλαιστίνῃ ὑφαίνουσι τοὺς ἱστοὺς οὐχ ὡς παρ' ἡμῖν, ὄντων ἄνω μὲν τῶν μίτων καὶ τοῦ στήμονος, κάτω δὲ ὑφαινομένου τοῦ πανίου, καὶ οὕτως ἀναβαίνοντος· ἀλλὰ τοὐναντίον κάτω μὲν εἰσὶν οἱ μίτοι, ἄνω δὲ ὑφαίνεται τὸ ὕφασμα. « D'autres disent qu'en Palestine on ne travaille pas les » toiles comme chez nous, c'est-à-dire, en plaçant en » haut les trames et la chaîne, en fabriquant le tissu en » bas, et en montant ; mais que l'on y place au contraire » les trames dans le bas, et que le tissu se fabrique en » haut. » Théophylacte étoit né à Constantinople, et il écrivoit en grec, quoiqu'il fût métropolitain de la Bulgarie : ainsi les mots παρ' ἡμῖν, *chez nous*, doivent s'entendre de l'empire Grec. On y avoit adopté, long-temps avant le XIe siècle, comme on le verra bientôt, la manière de tisser de bas en haut, par laquelle, du temps d'Hérodote, les ouvriers Égyptiens différoient de ceux de tous les autres pays.

Non-seulement les tisserands de l'Égypte conduisirent, étant debout, leur travail d'une manière particulière, mais encore ils donnèrent au métier une position différente. Ils travaillèrent assis sur une chaîne horizontale, comme nos tisserands et les ouvriers des Gobelins occupés à la basse-lice ; tandis que les Grecs et les Romains tissèrent encore long-temps debout. Les anciens grammairiens le disent expressément : Πρώτη δέ τις Αἰγυπτία γυνὴ καθεζομένη ὕφανεν· ἀφ' ἧς καὶ Αἰγύπτιοι Ἀθηνᾶς ἄγαλμα καθημένης ἱδρύσαντο . . . « Une Égyptienne fut la première qui tissa » étant assise ; et à cause d'elle, les Égyptiens représentent

» Minerve dans cette attitude. » C'est le même peuple qui substitua le peigne à la règle, pour frapper et serrer la trame : aussi Martial l'appelle-t-il *pecten Niliacus*. En travaillant debout, comme on le fit dans les premiers temps, on étoit forcé d'employer la règle : Σπαθατὸν, dit Hesychius, τὸ ὀρθὸν ὕφος, σπάθῃ κεκρουμένον, οὐ κτενί. « On appelle σπαθατὸν une toile tissue par un ouvrier debout, et qui a » été frappée avec la règle, non avec le peigne. » En effet, le peigne, κτεὶς, doit être suspendu perpendiculairement au-dessus d'une chaîne horizontale. Il l'est aujourd'hui dans un cadre appelé *battant*. De même, c'est sur cette chaîne seulement qu'on peut lancer la navette. Pour le métier vertical, on se sert de broches sur lesquelles la trame est entortillée.

Lib. XIV, epigr. CL.

Pag. 500, Francof. 1602.

Aussi un passage de Platon, dans le dialogue de *Lysis*, où il est fait mention de la règle et de la navette, κερκὶς, nous apprend-il que, dans le IV.ᵉ siècle avant l'ère vulgaire (celui de Platon), les Grecs employoient déjà, concurremment avec l'ancien métier vertical, le métier horizontal, qu'ils avoient vu en Égypte. Socrate dit au jeune Lysis: « Croyez-vous que votre mère vous permette de toucher » à ses laines, à la toile, lorsqu'elle tisse ; de jouer avec » la règle, ou avec la navette, ou avec tout autre instru» ment qui lui serve à travailler la laine ? » Ἢ περὶ τὰ ἔρια, ἢ περὶ τὸν ἱστὸν, ὅταν ὑφαίνῃ· οὔτι γάρ που διακωλύει σε ἢ τῆς σπάθης, ἢ τῆς κερκίδος, ἢ ἄλλου του τῶν περὶ ταλασιουργίαν ὀργάνων ἅπτεσθαι.

Pag. 530, Francof. 1602.

Il ne faut pas croire que Platon ait parlé ainsi légèrement ; car, dans son dialogue du *Politique*, il nous a conservé les noms des divers procédés que l'on emploie pour

monter un métier. Ce passage curieux doit trouver place dans mon travail.

Δοκεῖς γάρ μοι τὸ περὶ τὴν τοῦ στήμονος ἐργασίαν λέγειν στρεπτικόν. — Οὐ μόνον γε, ἀλλὰ καὶ κρόκης· ἢ γένεσιν ἄστροφόν τινα αὐτῆς εὑρήσομεν; — Οὐδαμῶς... Τῶν περὶ ξαντικὴν ἔργων μηκυνθέν τε καὶ σχὸν πλάτος λέγομεν εἶναι κάταγμά τι... Τούτου δὴ τὸ μὲν ἀτράκτῳ τε στραφὲν καὶ στερεὸν νῆμα γενόμενον στήμονα μὲν φασὶ τὸ νῆμα, τὴν δ' ἀπευθύνουσαν αὐτὸ τέχνην εἶναι στημονικήν... Ὅσα δέ γ' αὖ τὴν μὲν συστροφὴν χαύνην λαμβάνει, τῇ δὲ τοῦ στήμονος ἐμπλέξει πρὸς τὴν τῆς γνάψεως ὁλκὴν ἐμμέτρως τὴν μαλακότητα ἴσχει, ταῦτ' ἄρα κρόκην μὲν τὰ νηθέντα, τὴν δ' ἐπιτεταγμένην αὐτοῖς εἶναι τέχνην κροκονητικὴν φῶμεν. — Τὸ γὰρ συγκριτικῆς τῆς ἐν ταλασιουργίᾳ μόριον ὅταν εὐθυπλοκίᾳ κρόκης καὶ στήμονος ἀπεργάζηται πλέγμα, τὸ μὲν πλεχθὲν σύμπαν, ἐσθῆτα ἐρέαν, τὴν δ' ἐπὶ τούτῳ τέχνην οὖσαν προσαγορεύομεν ὑφαντικήν.

L'étranger, un des interlocuteurs, dit à Socrate : Il me » semble que vous placez dans le tordage tout le travail » de la chaîne. Socrate répond : Non-seulement celui » de la chaîne, mais encore celui de la trame. Est-ce que » vous produiriez quelque chose sans ce tordage ?.... » L'Étr. Lorsque l'ouvrage du cardeur est étendu en long » et en large, nous l'appelons *un écheveau*. Socr. Assurément. L'Étr. Ensuite ils nomment *chaîne* ce fil lors» qu'il a été tordu avec le fuseau ; et στημονική, l'ourdissage » [la préparation] de la chaîne, le premier travail du tis» serand. Socr. Fort bien. L'Étr. Les fils qui sont foible» ment tordus après le cardage, acquièrent une certaine » souplesse quand ils sont entremêlés avec ceux de la » chaîne ; ils forment la trame ; et leur ourdissage est

» désigné par le mot κερκονητική..... L'Étr. Cette partie
» du travail des laines, qui, par la croisure bien ordonnée
» de la chaîne et de la trame, produit un tissu, un vête-
» ment de laine, est appelée ὑφαντική, *le tissage.* »

Telles furent, chez les Grecs, les diverses manières de tisser et les périodes les plus marquées de cet art. On y trouve l'origine des mots σατὸς, στάδιος, ὀρθοστάδιος, et semblables, qui, d'adjectifs de la tunique, en devinrent des noms particuliers. Dans les commencemens, ils ne furent relatifs qu'à la manière de tisser debout ce vêtement: par la suite, on les détourna de leur acception primitive, pour leur en faire désigner une forme particulière; ce que je dirai, en parlant de *la tunique extérieure.*

Lib. VII, v. 14. Servius explique ainsi ce vers de l'Énéide,

Arguto tenues percurrit pectine telas:

Aut manu percurrit, aut ictu pectinis, ut videmus; aut quia apud majores stantes texebant, ut hodie linteones videmus. Il nous apprend que les Romains, ainsi que les Grecs, avoient commencé par tisser debout, et qu'ensuite ils avoient employé le métier horizontal, puisqu'il ajoute que les tisserands se servoient encore, de son temps, au IV.e siècle, du métier vertical. Trois siècles après, Isidore dit encore que l'on tissoit debout la *tunica recta,* et qu'elle en tiroit son nom. Artémidore, qui écrivoit sous les Antonins, parle des deux métiers employés concurremment:

Origin. l. XIX, cap. XXII.

Oneirocr. lib. III, c. XXXVI.

Ἱστὸς ὄρθιος κίνησιν καὶ ἀποδημίαν σημαίνει· χρὴ γὰρ περιπατεῖν τὴν ὑφαίνουσαν. Ὁ δὲ ἕτερος ἱστὸς, κατοχῆς ἐστὶ σημαντικός· ἐπειδὴ γὰρ καθεζόμεναι ὑφαίνουσιν αἱ γυναῖκες τὸν τοιοῦτον ἱστόν.

« Dans les songes, la vue d'une toile que l'on tisse

» verticalement, présage le mouvement et les voyages,
» parce qu'il faut que celle qui y travaille change de place.
» Mais la vue d'une toile que l'on tisse autrement, pré-
» sage l'emprisonnement, parce que les femmes sont assises
» en les travaillant. »

Ovide a décrit le métier horizontal des tisserands ; ce qui prouve que si, du temps de Servius, ces ouvriers se servoient du vertical, ce n'étoit point exclusivement, mais concurremment, comme on le voit encore en Égypte: *Metam. lib. VI, v. 55.*

> *Tela jugo vincta est: stamen secernit arundo:*
> *Inseritur medium radiis subtemen acutis,*
> *Quod digiti expediunt; atque inter stamina ductum*
> *Percusso feriunt insecti pectine dentes.*

Toutes les parties du métier de nos tisserands sont désignées dans ces vers : *jugum*, l'ensouple sur laquelle s'enroule la chaîne, et que l'on substitua aux poids; la chaîne, *stamen;* les lices qui partagent la chaîne, *stamen secernit arundo;* la trame, *subtemen;* les navettes, *radii acuti;* enfin *pecten*, le peigne, ou le ros, ainsi nommé, parce qu'il a été fait avec des roseaux jusqu'au XVIIe siècle. Après avoir si bien décrit le métier horizontal, Ovide sembleroit être coupable d'inexactitude, lorsqu'en parlant de Minerve il dit: *Fast. lib. III, v. 819.*

> *Illa etiam stantes radio percurrere telas*
> *Erudit, et rarum pectine denset opus;*

car il fait mention de navette et de peigne pour un métier vertical, ce qui est contradictoire. Mais on le justifiera, en disant qu'en sa qualité de poëte il s'est permis de donner par analogie ces noms à la broche et à la règle, ou qu'on les désignoit peut-être aussi par les mots *radius* et *pecten.*

On voit dans les peintures antiques du Virgile du Vati-

can, gravées par Bartoli, et que l'on croit être du IV.e siècle; un métier vertical, auprès duquel est une femme qui tient la règle pour frapper la trame. J'aurois pu citer des métiers verticaux plus anciens, ceux que l'on trouve dans les restes de la frise de Nerva, dessinés par Bartoli, si l'on ne savoit que cet artiste s'est permis de suppléer en plusieurs endroits ce que le temps a détruit dans ces bas-reliefs.

Pag. 129, édit. de 1741.

Mon Rec. d'antiquités, pl. 331, n.o 3.

Admir. Rom. Antiq.

On retrouve cette manière de tisser verticalement chez les peuples qui sont encore dans l'enfance de la civilisation, comme le fait observer M. Schneider dans ses recherches sur le travail des laines, déjà citées[a]. Olafsen a donné, dans son Voyage en Islande[b], le dessin du métier vertical qui sert aux tisserands de cette île, et dans lequel les fils de la chaîne sont tendus avec des poids. Enfin on voit encore ce métier dans la Guiane[c], dans l'île de Sumatra[d], &c.

S. Jean[e] dit que la tunique de Jésus-Christ étoit tissue sans couture : Ἦν δὲ ἄῤῥαφος, ἐκ τῶν ἄνωθεν ὑφαντὸς δι' ὅλου. J'ai desiré connoître le procédé qu'il faudroit suivre pour avoir ce résultat, et j'ai obtenu de la complaisance de M. Christian, qui prépare un grand ouvrage sur les manufactures, les détails suivans : « On connoît, dit-il, » depuis long-temps en Europe la manière de tisser en rond, » c'est-à-dire, de faire de *larges tuyaux* d'étoffe sans couture. » J'ai vu des sacs qui n'avoient point de couture latérale. » L'art du tissage doit être encore dans l'enfance chez les » peuples qui font des vêtemens sans couture, puisqu'il » seroit difficile, sinon impossible, de varier les tissus » larges, ou d'employer des fils d'une grande finesse et qui » auroient peu de force.

[a] *Script. Rei rusticæ, t. IV, p. 2, pag. 380.*
[b] *Trad. en franç. par Gauthier de la Peyronie, 1801, 5 vol. in-8.o*
[c] *Hartsinkii Descript. Guian. t. I, p. 22.*
[d] *Marsden.*
[e] *Evang. cap. XIX.*

TISSAGE sans couture.

» Quoi qu'il en soit, on a peu de changemens à faire

» à

» à un métier ordinaire pour *tisser en rond* une étoffe à » *simple croisure*, telle que la toile ordinaire: car il ne faut, » 1.° que placer quatre *lames*, au lieu de deux qu'on em- » ploie ordinairement pour les étoffes grossières; 2.° for- » mer chaque *portée* d'un nombre double de fils; 3.° *enla-* » *mer* d'une manière convenable.

» Pour concevoir la manière de fabriquer un tissu de » cette espèce, il faudroit penser d'abord que par un » moyen quelconque on auroit développé et tendu la » chaîne en rond, comme un tuyau; et qu'après avoir » ouvert le *pas*, on feroit passer la *duite*, ou fil de trame, » en suivant exactement le cercle décrit par la chaîne ainsi » disposée. Il est évident que le tissu seroit rond; mais ce » procédé est pénible, long et difficile à exécuter.

» Qu'on suppose maintenant que cette chaîne tendue » en rond s'aplatisse insensiblement, les difficultés di- » minuent à mesure que le *pas*, traversé par l'instrument » qui porte la trame, s'approche davantage de la ligne » droite, jusqu'à ce que le cercle soit réduit à deux lignes » droites posées l'une sur l'autre. La navette parcourra » alors en deux coups, l'un de droite à gauche, et l'autre » de gauche à droite, tous les points du cercle ainsi déve- » loppé. La première *duite* formera le tissu supérieur, et » la seconde, au retour, formera le tissu inférieur, qui sera » uni au premier par continuité. Pour former le tissu su- » périeur, un fil se lève et trois se baissent en ouvrant le » *pas;* au retour, trois fils se lèvent, et un fil se baisse pour » le tissu inférieur. L'exactitude de ce travail dépend de » la manière de passer les fils dans les lames, ce qui n'est » pas difficile, et de bien serrer la *duite* aux *templées*.

» On pourroit employer d'autres métiers pour arriver » au même résultat; mais le procédé que je décris me paroît » fort simple et praticable pour la fabrication d'étoffes » grossières à *simple croisure.* »

On feroit aisément cet ouvrage à l'aide du tricot; mais rien ne prouve que les anciens aient employé ou connu ce genre de travail.

Lipsiæ, 1796, tom. IV, part. II, pag. 359.

M. Schneider a traité le même sujet dans son édition des *Scriptores rei rusticæ;* mais il a embrassé tout le travail des laines, depuis le *filage* jusqu'à la *foulerie*. Je n'ai point eu connoissance de son ouvrage en écrivant ceci. L'ayant examiné depuis qu'il m'a été indiqué, j'ai vu que nos résultats étoient les mêmes, ayant pris tous deux pour base les mêmes textes des anciens. Il cite de plus les recherches de Braun, qui a tissu, par des procédés de son invention, une toile double dont on auroit pu faire une tunique sans couture, et qui l'a tissue sur un métier perpendiculaire. Enfin on voyoit au Vatican une toile semblable, qui avoit été tissue sur un métier dont Montfaucon a donné le dessin d'après Ciampini, mais sans y joindre une explication.

De vestitu sacerd. Hebræorum, 1680 vel 1701.

Antiq. expliq. tom. III, pl. 196.

Ce que je viens de dire sur le tissage des anciens, donnera l'intelligence des expressions suivantes:

Hesychius.

Σπαθές· ἱμάτιον σπάθῃ ὑφασμένον. C'est une faute : on doit lire σπαθίς, comme l'a remarqué H. Étienne; car Pollux dit : Σπαθίδα ἐκάλουν, τὸ σπαθητὸν ἱμάτιον. Il faut voir ici une étoffe d'un tissu serré, frappée fortement avec la règle; on l'appeloit même simplement σπαθητόν. C'est aussi la signification du mot ἐσπάθα... σπάθῃ καθυφαίνειν, *frapper en bas avec la règle.*

L. VII, c. X.

Hesychius.

Ἀσπάθητος désigna le contraire, une étoffe tissue lâche.

ment, non frappée avec la règle : Τὰ μὴ κεκρουσμένα τῇ σπάθῃ ἱμάτια, dit Hesychius. On donna quelquefois à ce mot une acception plus étendue; il désigna tout vêtement qui n'étoit pas tissu, tel qu'un habillement de peau ou de cuir : Ἀσπάθητον χλαῖναν· τὴν δορὰν παρ' ὅσον οὐχ ὕφανται· ou, comme dit Eustathe, ὅ ἐστιν, ἀνύφαντον.

Hesychius.

Iliad. K, p. 787.

Les Romains eurent des mots analogues : *pavitensis* répondoit au grec σπαθητός, et *levidensis* aux grecs ἀσπάθητος, ἀραιός. Isidore les a conservés : *LEVIDENSIS vestis dicta, quòd raro filo sit, leviterque densata. PAVITENSIS contraria levidensi, dicta, quòd graviter pressa atque calcata sit.* On trouve *levidensis* dans Cicéron. L'adjectif *calcata* est relatif au foulage qui s'exécutoit avec les pieds, et non au tissage.

Origin. l. XIX, cap. XXII.

Epist. ad Fam. lib. IX, epist. XII.

TRAME.

Le fil dont la trame étoit composée, étoit appelé μίτος et *licium,* lorsqu'il étoit simple ; δίμιτος, lorsqu'il étoit double (διβόλους χλαῖνας, οἱ μὲν διμίτους, dit Hesychius) ; τρίμιτος, lorsqu'il étoit triple (παλαιοὶ . . . καὶ τρίμιτα εἰργάζοντο); enfin on appeloit πολύμιτος une étoffe ou un habit tissu avec un plus grand nombre de fils, ou plutôt avec des fils teints de diverses couleurs, une étoffe rayée, marbrée, jaspée, &c. Le nom propre de la trame étoit καῖρος : Καῖρον δὲ τὸν μίτον ἔλεγον, dit Hesychius.

Pollux, l. VII, segm. 78.

Idem, lib. XI, p. 32.

Voce Ἀμφίμαλλος.

De même que τρίμιτον désigne dans Hesychius un habillement tramé fortement, εὐσπάθητον ἱμάτιον, de même aussi on lit dans ce lexicographe λεπτόμιτον φάρος, *un manteau tramé légèrement, un manteau léger,* λεπτὸν ἱμάτιον.

ÉTOFFE à deux envers.

Hesychius nous apprend que l'on fabriquoit des étoffes à deux envers (comme on s'exprime aujourd'hui); et mieux, sans envers : ἀμφιδράνες· ἱμάτιον διπρόσωπον, ἐν τῷ πεποικίλθαι τὴν αὐτὴν ἔχον ἐπιφάνειαν.

FOULAGE. Après que les étoffes avoient été tissues, on les fouloit pour leur donner de la souplesse et pour les dégraisser. On en usoit de même pour les habillemens de laine que l'on vouloit blanchir et nettoyer. Les Grecs désignèrent par les mots γνάπτω, γνάφω, γνάψις, cet art dont Pline attribue l'invention à Nicias de Mégare. Ils appelèrent l'ouvrier, γναφεὺς, et son atelier, γναφεῖον. Les Romains eurent des mots qui exprimoient les mêmes idées, excepté celui de γνάπτω, qu'ils ne rendoient que par une circonlocution.

Lib. VII, cap. LVI.

Les foulons se servoient d'urine humaine et d'une espèce d'argile pour dégraisser les draps. Pline parle de l'emploi de ces deux substances : *Urina virilis podagris medetur, argumento fullonum, quos ideo tentari eo morbo negant....* et *fullonica creta*. Le mot *creta* est équivoque, comme je l'ai prouvé dans un Mémoire particulier; il désigne tantôt l'argile, tantôt la substance calcaire appelée *craie*, quelquefois enfin la marne, mélange de l'une et de l'autre. On sait aujourd'hui que la cimolienne, qu'ils employoient pour le foulage, étoit une argile; car cette terre est encore tirée des îles de l'Archipel (dont une étoit appelée *Cimolis*), de Lemnos sur-tout (Stalimène), marquée du sceau du Grand-Seigneur, et très-recherchée, à cause des propriétés médicinales qu'on lui attribue. Pline dit : *Cretæ plura genera. Ex iis Cimoliæ duo ad medicos pertinentia....Est alius cimoliæ usus in vestibus. Nam sarda, quæ affertur è Sardinia, candidis tantùm assumitur, inutilis versicoloribus, &c.... Primùm abluitur vestis sarda, deinde sulphure suffitur, mox desquamatur cimoliâ......Candidis vestibus saxum utilius à sulphure, inimicum coloribus.* Les détails que Pline donne

Lib. XXVIII, cap. VI.

Lib. XVII, cap. VIII.

Lib. XXXV, cap. XVII.

ici sont relatifs à un seul des deux travaux du foulon, au blanchîment des habits, non au foulage des draps en pièce: aussi n'y est-il fait mention que de terre à foulon et de soufre. On n'avoit garde d'employer l'urine pour ce blanchîment; on ne l'emploie même aujourd'hui pour le foulage que dans les endroits où l'on manque de cette *terre*, que l'on tire actuellement des marnières.

Les foulons se servoient aussi de lessive pour laver les habits de laine, comme l'a dit Platon, cité par Pollux: Καὶ Πλάτων δὲ ὁ φιλόσοφος τὴν κονίαν ἔν τι τῶν ῥυπτικῶν· et cette lessive étoit faite avec des cendres de bois: Ἔστι δὲ τὸ ἐκ τέφρας καθιστάμενον ὑγρόν. *Lib. VII, c. II, segm. 40.*

On appelle encore aujourd'hui *pile*, comme les Romains, *fullonica pila*, l'espèce de caisson dans lequel on foule les draps, soit avec des pilons, soit avec les pieds. La seconde manière, qui paroît être la seule que les anciens aient pratiquée, est bien décrite par Titinnius dans ce passage: *Terra hæc est, non aqua, ubi tu solitus argutarier pedibus, cretam dum compescis, vestimentaque eluis.* *Argutus* se disoit pour *celer*[a]. De là vient encore l'expression de Sénèque[b], *fullonius saltus.* *Cato, de Re rust. cap. X et XIV.* *Non. cap. IV, n.° 43.*

[a] *Serv. ad Virgil. eclog. IV, v. 34.*
[b] *Epist. XV.*

LAINAGE des étoffes. *Lib. VII, cap. XVII, segm. 77.*

Au foulage succède le lainage. Pollux nous a conservé le souvenir de ce dernier travail, qui se faisoit avec un peigne, ou avec des plantes épineuses, comme aujourd'hui avec le chardon du bonnetier, *dipsacus fullonum*, et qui avoit pour objet de ramener à l'une des surfaces de l'étoffe le plus grand nombre possible de ses poils: Δευτερουργῆ δὲ χλαῖναν ἐκάλουν, ἣν οἱ νῦν, ἐπίγναφον, καὶ δευτερουργοὺς, τοὺς ταύτην ποιοῦντας. « On appeloit *travaillée-deux-fois* la » *læna*, que nous appelons aujourd'hui *peignée-en-dessus*, et

» δευτερουργοὶ ceux qui font ce travail. » Dans nos manufactures de draps, ils sont connus sous le nom de *laineurs.*

En parlant du *lainage,* j'ai dit qu'il avoit été pratiqué par les anciens avec des plantes épineuses, comme aujourd'hui avec le chardon des bonnetiers. Ce n'est point la dénomination de *lanaria herba* qui a fait naître cette conjecture; car je n'ignorois pas qu'elle désignoit la saponaire, avec laquelle les foulons, chez les Romains, décrassoient les laines, et qui n'est point épineuse: mais on lit dans Théophraste, dans Pline, dans Dioscoride, des descriptions si détaillées et si exactes de la plante appelée δίψακος en grec, et *dipsacus* en latin, que je soupçonnois qu'ils ont connu sa propriété de lainer les étoffes. Cependant feu M. Ameilhon, notre confrère, qui a écrit un mémoire sur le travail des laines dans les temps anciens, n'en a pu trouver aucune preuve.

Institut, Classe de Littérature et Beaux-Arts, t. I, pag. 568.

A la vérité, Pollux dit que le drap de la *læna,* δευτερουργής, étoit peigné en dessus, ἐπίγναφος; mais, dans cet endroit, il ne dit rien qui fasse connoître l'instrument avec lequel on la peignoit. Le scholiaste d'Aristophane dit aussi: Κνάφος· ἔστι δὲ ἀκανθῶδές τι, ᾧ ξύουσι τὰ ἱμάτια. « Κνάφος: » c'est une plante épineuse, avec laquelle on gratte les » étoffes. » On lit dans Pollux même, au sujet des foulons: Κνάφος δὲ, ἡ προσφορος αὐτοῖς ἀκούοιτ' ἂν ἄκανθα. « Plante » épineuse, qui leur est utile. » Enfin on trouve dans Suidas[a] et dans Hesychius[b] ces mots: Τὸ παλαιὸν οἱ κναφεῖς ἀκανθῶν σωρὸν συστρέψαντες, τὰ ἱμάτια ἔκναπτον· ὁ δὲ σωρὸς ἐλέγετο κνάφος. « Dans les anciens temps les fou» lons peignoient les étoffes avec des épines réunies, que » l'on appeloit κνάφος. » Mais aucun d'eux ne nomme le

Plutus, v. 1667.

Lib. VII, c. 11, segm. 37.

[a] Voce Κνάφος.
[b] Voc. Ἔκναπτον, Κνάφος.

δίψακος, qu'ils connoissoient si bien. Dioscoride même désigne deux autres plantes employées au lainage, l'ἱπποφαὲς[a], dont il dit, ᾧ γνάφεσι τὰ ἱμάτια, et l'ἱππόφαισον[b]... καὶ αὐτὸ γναφικῆς ἀκάνθας εἶδος ὑπάρχον. Cependant la description qu'il donne de ces deux plantes est si vague, qu'on ne peut les reconnoître; et celle du δίψακος, au contraire, présente des traits si bien caractérisés, qu'on ne peut le confondre avec aucun autre végétal. J'ajouterai que Pline dit qu'on employoit aussi la peau du hérisson pour lainer les étoffes: *Hâc cute expoliuntur vestes.* *Lib. VIII, cap. XXXVII.*

[a] *Lib. IV, cap. CLXII.*
[b] *Ibid. c. CLXIII.*

Les habitans des campagnes et les pauvres habitans des villes se servoient d'étoffes grossièrement tissues, légèrement foulées, et non lainées. Ἀκνάπτον δὲ, τραχὺ, καὶ ἄγροικον ἱμάτιον, dit Pollux. « *Non-lainé* est le nom d'un » habit épais et à l'usage des habitans des campagnes. » *L. VII, c. XIII, segm. 48.* Il l'appelle même ailleurs, « un habillement de monta- » gnard, ainsi que l'avoient fait les auteurs de la moyenne » comédie, comme s'ils eussent voulu désigner un habille- » ment tissu et travaillé dans les montagnes. » *L. VII, c. XIV, segm. 69.* Τὸ δὲ ἄκναπτον ἱμάτιον, ὀρεινὸν ἱμάτιον οἱ μέσοι κωμικοὶ, ὥσπερ ἐν ὄρει εἰργασμένον, ἤτοι ἐγναμμένον. C'est encore de cette manière qu'il désigne le costume des cuisiniers dans les comédies: « Un habillement épais, et non lainé. » Τῷ δὲ μαγείρῳ, διπλῆ, ἄγναπτος ἡ ἐσθής. *L. IV, c. XVIII, segm. 119.*

Moyens de conserver les étoffes de laine.

Les anciens employoient divers moyens pour préserver les étoffes de laine des ravages des teignes. Pline dit qu'on empêchoit ces insectes de pénétrer dans les lieux où l'on conservoit les habits, en les arrosant avec le marc d'huile: *Vestiarium etiam, contra teredines ac noxia animalia, amurcâ aspergi;* précepte déjà donné par Caton: *Vestimenta ne* *Lib. XV, cap. XLVIII, §. 8.* *Cap. XCVIII.*

tineæ tangant, amurcam decoquito ad dimidium, et eâ ungito fundum arcæ, et extrinsecus pedes et angulos. Ubi ea adaruerit, *Lib. XXVII, c. VII, §. 28.* *vestimenta condito; si ita feceris, tineæ non nocebunt.* Pline dit encore que l'absinthe et l'anis, enfermés avec les vêtemens *Lib. XX, cap. XVII, §. 73.* de laine, éloignoient les teignes. Plutarque, cité plus haut, attribuoit aussi à l'huile mêlée à la préparation des étoffes blanches trouvées dans le trésor de Suse, leur conservation; de même qu'il attribue celle de la pourpre au mélange du miel et de cette teinture. Quant à moi, je crois que l'odeur de la pourpre pouvoit suffire pour en éloigner les insectes. *Lib. IX, epigr. LXIII.* Martial parle de cette odeur :

Tinctis murice vestibus quòd omni
Et nocte utitur et die Philænis,
Non est ambitiosa, nec superba :
Delectatur odore, non colore.

Je n'assurerois pas que cette odeur vînt exclusivement des matières tinctoriales; elle venoit peut-être des substances odorantes, poivre, cannelle, gingembre, &c. transportées de l'Inde sur les bords orientaux de la Méditerranée, d'où elles étoient apportées à Rome avec la pourpre de Tyr et de Sidon. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore les mousselines des Indes conservent l'odeur des épiceries avec lesquelles on les embarque. Au reste, cette odeur, quelle qu'en fût la cause, pouvoit écarter les teignes, puisque les substances que l'on employoit pour atteindre le même but, selon Caton et Pline, avoient une odeur forte. On sait encore que les Romains plaçoient aussi, avec la même intention, des citrons dans les plis de leurs vêtemens, comme on y place aujourd'hui de la lavande : peut-être même que les laines teintes en pourpre n'avoient pas été dépouillées

du

du suint, cette espèce de graisse qui préserve des insectes les vêtemens grossiers des pâtres, habitans des montagnes.

COULEURS.
Brebis habillées.

Avant de parler des couleurs que les anciens donnoient aux tissus de laine, je dois parler du soin qu'ils prenoient pour conserver la toison des moutons, et de la teinture de cette toison sur les animaux vivans. Les bergers des bords du *Galesus*, vers le golfe de Tarente, les enveloppoient dans des cuirs : *Dulce pellitis ovibus Galesi flumen;* et nous en trouvons le motif dans Varron : « On appelle, » dit-il, *pellitæ oves* les brebis que l'on couvre avec des » peaux, à cause de la finesse de leur laine, comme celles » de Tarente et de l'Attique, de peur que leur toison ne » se salisse ; ce qui empêcheroit de la teindre parfaitement, » et même de la laver et de la préparer. » *PELLITÆ OVES, quæ propter lanæ bonitatem, ut sunt Tarentinæ et Atticæ, pellibus integuntur, ne lana inquinetur, quominùs vel rectè infici possit, vel lavari ac parari.*

Horat. lib. II, od. VI, v. 10.
De Re rust. lib. II, cap. II.

Brebis teintes.

J'ajouterai encore un autre usage, dont Pline a fait mention : *Vidimus jam et viventium vellera, purpurâ, cocco, conchylio, sesquipedalibus libris infecta, velut illa sic nasci cogente luxuriâ.* Je veux parler du procédé de teindre la toison de l'animal vivant, et de l'envelopper ensuite pour conserver cette couleur jusqu'à la tonte. MM. Huzard, Teissier et Roard, ont fait cette expérience curieuse sur trois brebis que l'on a plongées dans une cuve de bleu, et que l'on a enveloppées dans des espèces de chemises de toile : la couleur s'est parfaitement soutenue jusqu'à la tonte. Ce seroit peut-être à ce procédé que Virgile auroit fait allusion dans ce vers :

Lib. VIII, cap. XLVIII.

Sponte suâ sandyx pascentes vestiet agnos ;

Eclog. IV, vers. 45.

comme s'il eût voulu dire : « Il ne sera plus besoin de » teindre les agneaux avec la garance ; la couleur se pla- » cera d'elle-même sur leur toison, pendant qu'ils par- » courront les pâturages. »

Je ne parlerai que de quelques couleurs difficiles à déterminer.

MYRTEUS COLOR.

Quelle étoit la couleur que l'on désignoit par l'épithète *myrteus!* Étoit-elle verte, comme les feuilles du myrte ; ou blanche, comme ses fleurs? Elle étoit pourpre-foncé, *pressus in purpura*, dit Isidore, c'est-à-dire, de la couleur des baies du myrte. Nous lisons dans le même écrivain que ceux qui étudioient la science des monnoies, les plaçoient sur des draps de couleur de cet arbrisseau ; et que les graveurs de pierres fines en usoient de même, sans doute afin de reposer leur vue fatiguée par le travail : *Nam et qui nummulariam discunt, denariorum formis myrteos pannos subjiciunt, et gemmarum scalptores.* Chez les Crétois, le mot ἀμυρτὸν seul désignoit un vêtement de la même couleur.

Origin. l. XII, cap. I.
Ibid. lib. VI, cap. II.
Hesychius.

Βατραχίς.

Pline, après avoir parlé de deux pierres précieuses, l'une verdâtre, et l'autre de la couleur de l'airain de Corinthe, dit que la première venoit de *Coptos.* Il ajoute que l'on apportoit de la même ville celles que l'on appeloit *batrachitæ,* dont une espèce ressembloit à la grenouille par la couleur, *unam ranæ similem colore.* D'après cela, on ne peut douter que l'habillement de certains acteurs Grecs ne fût verdâtre, ou tacheté de vert ; ce qui fixe aussi le véritable sens du mot γλαυκός, car Hesychius dit : Βατραχίς· γλαύκινον ἱμάτιον. Ailleurs aussi il dérive le nom du vêtement théâtral, de la couleur du βατράχιον, plante appelée encore aujourd'hui *grenouillette [Ranunculus aquatilis].*

Lib. XXXVII, cap. X.

POURPRE.

La plus rare et la plus chère des couleurs fut, sans contredit, la *pourpre*. Il n'y avoit que deux sortes de pourpre, si on la considère relativement aux substances qui la fournissoient : 1.° la pourpre, ἁλουργὶς, appelée *Tyrienne*, et que j'appelle *marine*, parce qu'elle étoit faite avec les mollusques testacés, coquillages appelés *murex* et *purpura*, univalves tous deux, courbés en voûte alongée, terminés en pointe, hérissés de tubercules ou de piquans; ou peut-être avec la liqueur rouge qui transsude au travers des pores de certains mollusques nus, tels que le lièvre de mer: 2.° la pourpre, moins chère que l'autre, que j'appelle *terrestre*, parce qu'elle étoit faite avec les gallinsectes (non avec la cochenille du *cactus* du Mexique, inconnue aux anciens), tels que le κόκκος, *coccus* ou *kermès*, qui vit sur les chênes verts, que Silius Italicus appelle *cinyphius coccus*, *coccus* de Libye.

Philostrati Epist. XXVIII.

Lib. XVI, vers. 355.

Si l'on considère la pourpre par rapport à ses nuances, on en trouvera trois sortes: 1.° la pourpre marine, violet foncé, ou mieux amaranthe, πορφύρα, qui ressembloit à notre laque; 2.° la pourpre terrestre, φοινικὶς, qui étoit rose, ou couleur de flamme [φλογοβαφὴς], qui ressembloit à notre écarlate, mais moins nette et moins brillante; 3.° la pourpre commune, κοχκωτὸς, tirant sur le jaune, qui étoit une foible imitation des deux autres, faite probablement avec des mélanges de pastel, *isatis*, de safran, *crocus*, de garance, *sandyx*. On pêchoit les coquillages sur les côtes de Phénicie, d'Afrique, de Grèce, et autour des îles de la Méditerranée. Les kermès étoient apportés de la Gaule Narbonnoise, de l'Espagne, de la Galatie, de l'Arménie, de la Cilicie et de l'Afrique. Enfin on distinguoit les étoffes de pourpre

Glossæ veteres... roseum, coccinum.

Lydus, de Magistr. reip. Rom. pag. 116.

par le nombre de bains que les teinturiers leur avoient donnés, deux, trois, *dibapha*, &c.

COULEURS CHANGEANTES.

Les anciens aimoient les habits de *couleurs changeantes*, ou *gorge de pigeon*, διαπόικιλοι, *versicolores*, comme on le voit dans la *Noce Aldobrandine*, dans les peintures tirées des thermes de Titus, et sur-tout dans celles d'Herculanum. On obtient cet effet avec des tissus de soie, de coton, de lin, de poil de chèvre, &c., dont la trame est d'une couleur et la chaîne d'une autre. Je puis aussi citer deux textes qui fourniront la preuve du goût des hommes efféminés pour les couleurs changeantes. Aristénète dit d'un jeune homme élégant : « Il portoit un manteau léger, remarquable par » ses belles couleurs ; car il ne présentoit pas une seule » couleur permanente, mais il en changeoit et il brilloit » comme les fleurs. » Philostrate décrit le manteau d'Amphion : « Il n'a pas une couleur fixe ; mais il en change et » en présente plusieurs, comme l'arc d'Iris. »

Lib. I, epist. II.

Icon. lib. I, n.° 10.

Ποικίλη désignoit une étoffe de plusieurs couleurs, πολύχρους, *varia*, et non (comme on l'a dit quelquefois) une étoffe ornée de fleurs peintes ou brochées : celle-ci étoit désignée spécialement par les épithètes ἀνθινὴ, ἀνθηρὰ, *florida*. Cette distinction peut sembler établie par un passage d'Artémidore, γυναικὶ δὲ ποικίλη καὶ ἀνθηρὰ ἐσθὴς συμφέρει, dans lequel on donne les deux épithètes au même vêtement. L'habillement des femmes et des efféminés est ordinairement caractérisé par le mot ποικίλη.

Oneiro. lib. II, cap. III.

MESOLEUCOS,

Les écrivains Latins se servent souvent de ces mots, empruntés des Grecs, *mesoleucos*, *mesomelas*, *mesoporphyros*, &c. composés avec le mot Grec μέσος, *medius*. On peut être embarrassé en les traduisant. La *sarapis* des Mèdes étoit,

selon Pollux, une tunique pourpre, et μεσόλευκος. Étoit-elle faite de deux étoffes, l'une rouge, l'autre blanche, qui la partageoient en deux, de haut en bas, ou horizontalement ? ou plutôt une bande d'étoffe blanche étoit-elle appliquée ou brochée perpendiculairement sur le milieu de la tunique rouge ?... C'est le dernier sens qu'il faut adopter. Quinte-Curce dit, en effet, qu'au milieu de la tunique pourpre de Darius étoit broché du blanc : *Purpureæ tunicæ medium album intextum erat.* En parlant d'habillemens, le milieu s'entend ordinairement d'une ligne qui divise la personne en deux parties égales, et qui descend du haut de la poitrine : *mesoporphyros* est donc la bande de pourpre qui descendoit sur le milieu du laticlave, et le laticlave même. Enfin Pline dit que *mesoleucos* désigne une ligne blanche qui traverse par le milieu une pierre précieuse ; et *mesomelas*, une ligne noire qui coupe par le milieu une autre couleur.

Lib. VII, cap. XIII.

Lib. III, c. III, n.° 17.

Lib. XXXVII, cap. X.

TOILES PEINTES. C'est ici le lieu de parler des toiles peintes d'Alexandrie. Les Égyptiens avoient connu les procédés employés de temps immémorial par les Indiens pour peindre les toiles de coton, et ils s'en servoient avec succès ; ils vendoient ces toiles aux Grecs et aux Romains. En lisant la description qu'a faite Claudien des dessins dont elles étoient ornées, on voit que ces toiles de coton ressembloient aux *indiennes* et aux *perses :* c'étoient des enroulemens bizarres, des Chimères, des êtres fantastiques :

TOILES PEINTES.

Peripl. maris Erythr. apud Arrian. t. II, p. 165.

In Eutrop. lib. I, vers. 350.

Jam testudo volat, profert jam cornua vultur;
.... jam frugibus aptum
Æquor, et advectum silvis delphina videbo:
Jam cochleis homines junctos..........

Lib. XXXV, cap. XI, sect. 42. Pline nous apprend aussi que les Égyptiens employoient les mordans pour teindre ces toiles en diverses couleurs dans un seul bain. Voici ce passage si précieux : « Une chose des » plus remarquables est le procédé employé par les Égyp- » tiens pour teindre en diverses couleurs les toiles blanches » dont on fait des vêtemens, après les avoir foulées, et » en les imprégnant, non de matières colorantes, mais » de mordans ou matières qui s'abreuvent de couleurs. Ce » travail ne paroît point quand les toiles ne sont pas en- » core teintes ; mais, quand on les a plongées pendant quel- » ques instans dans une cuve chaude préparée à cet effet, » elles en sortent peintes. On est surpris en voyant diffé- » rentes couleurs empreintes sur la toile, selon la diversité » des mordans, quoiqu'il n'y en ait qu'une seule dans la » cuve. » *Pingunt et vestes in Ægypto inter pauca mirabili genere, candida vela postquam attrivere illinentes non coloribus, sed colorem sorbentibus medicamentis. Hoc cùm fecere, non apparet in velis : sed in cortinam pigmenti ferventis mersa, post momentum extrahuntur picta. Mirumque, cùm sit unus in cortina color, ex illo alius atque alius fit in veste, accipientis medicamenti qualitate mutatus.*

Tom. I, p. 241. Pauw, dans ses *Recherches sur les Égyptiens et les Chinois*, fait sur ce procédé une observation que je ne dois pas passer sous silence : « Pour les toiles peintes de l'Égypte, » dit-il, on ne se servoit que d'une seule couleur foncière, » que les alcalis et les acides dont les étoffes étoient im- » bibées, changeoient en trois ou quatre couleurs diffé- » rentes ; ce qui n'abrégeoit pas du tout le travail, puis- » qu'il falloit tracer d'avance les figures avec des plumes » ou des pinceaux, afin de distribuer exactement les

» liqueurs caustiques et alcalines dans les endroits où elles » devoient opérer leur changement. Quoique le voile d'Isis, » si célèbre dans l'antiquité, paroisse avoir été fait par un » procédé semblable, il faut observer néanmoins que ces » toiles peintes de l'Égypte péchoient par un grand défaut, » en ce qu'on ne pouvoit y ménager aucun fond blanc; » car il étoit impossible d'employer la cire dans une tein- » ture à chaud, et même bouillante. » Tout ce que dit la Pauw, doit nous faire sentir la supériorité de notre méthode d'imprimer les toiles.

FEUTRE et CENTONS. Le feutre se fait avec de la laine ou du poil, ou un mélange de l'une et de l'autre, foulé et durci par le tartre (surtartre de potasse), ou par l'acide acéteux. Les anciens savoient le fabriquer pour en faire des meubles, des vêtemens. Pline, qui nous l'apprend, ajoute qu'ils choisissoient pour le *feutrage* la laine courte, qu'ils l'imbiboient de vinaigre; et qu'après cela le feutre étoit si dur, qu'il résistoit aux coups d'épée. Les Romains appeloient les feutres, *coactilia, subcoacta;* les manufactures de feutre, *tabernæ coactiliariæ;* et les ouvriers, *coactiliarii.* Πιλὸς et ses dérivés désignoient, chez les Grecs, les feutres, qu'il faut bien distinguer des *centons.* Les *centonarii*, qui formoient des colléges ou corporations, faisoient des couvertures pour les machines de guerre, des tuniques pour les soldats et les pauvres, avec des morceaux de vieux habits qu'ils cousoient ensemble et l'un sur l'autre; ouvrage appelé par les Grecs *κέντρων*, que l'on a confondu quelquefois avec le *feutre*, qui n'est que de la laine foulée. César distingue formellement le feutre des *centons*: *Milites ex coactis, aut ex centonibus, aut ex coriis, tunicas aut teg-*

FEUTRE et CENTONS.

Lib. VIII, cap. XLVIII.

Capitol. Pertin. 3.

Bell. civil. l. III, cap. XLVIII.

menta fecerant, quibus telà vitarent. Un Ptolémée, faisant la guerre aux Éthiopiens, prit à sa solde cinq cents cavaliers Grecs, et il donna à cent d'entre eux, qui devoient former la première ligne, une armure extraordinaire, décrite par Agatharchide ; il revêtit les cavaliers de longues *stoles* ou tuniques de feutre, et il couvrit les chevaux de semblables étoffes, que les Égyptiens appeloient κάσας, ou κάπτας; de sorte que le corps entier étoit caché, à l'exception des yeux. Hesychius décrit ces manteaux de cavaliers, comme du feutre peluché des deux côtés : Κάσας· ἀμφιτάπης, καὶ πιλωτά.

Photius, p. 1333.

Broché. **Peintures.**

Broché. L'art du *brocheur* a été connu des anciens. Il consiste à entrelacer dans une étoffe, en la fabriquant, des substances qui diffèrent de la chaîne et de la trame, soit par leurs couleurs, soit par leur matière, pour former des ornemens de toute sorte de dessins, tels que fleurs, personnages, &c. Les Grecs ont désigné ce travail par l'expression γράφειν ἀπὸ κερκίδος, *peindre avec la navette.* Philostrate, décrivant l'habillement de Rhodogune, dit que « ses chausses étoient très-riches, et ornées de dessins for» més avec la navette. » Ἐν ἠδεία τῇ ἀναξυρίδι, καὶ παρεχομένη, γραφὰς ἀπὸ κερκίδος. Aristénète dit aussi : Εὐπάρυφον τὸ θερίστριον καὶ ποικίλον ταῖς ἀπὸ κερκίδος γραφαῖς. « Ce » manteau, orné d'une belle bordure et de dessins de » différentes couleurs, formés avec la navette. » Ce procédé avoit le même résultat (celui de produire avec l'or ou la soie des ouvrages en relief) que la broderie à l'aiguille, désignée chez les Romains par les expressions *acu pingere, picturatæ vestes.* Cicéron a parlé aussi de la brochure : *Stragulum textile magnificis operibus pictum.* Trebellius Pollion

Lib. I, epist. XXVII.

Æneid. lib. III, vers. 483.

Tuscul. lib. V, cap. XXI.

Pollion dit de la famille des Macriens, d'où sortirent trois tyrans sous le règne de Gallien, que tous les membres de cette famille portoient le portrait d'Alexandre en bague, en bracelet, &c., et que les femmes le portoient broché sur leurs tuniques et sur leurs *pénules : Usque ut tunicæ et limbi et penulæ matronales Alexandri effigiem de liciis variantibus monstrent.*

In Quieto, p. 296, tom. II.

Asterius, évêque d'Amasée dans le IV.e siècle, s'exprime ainsi dans son homélie sur le Lazare : « Leur folie n'a pas » borné là son adresse ; mais, ayant inventé un art de tisser » aussi vain qu'inutile, qui, par les combinaisons de la » chaîne et de la trame, imite la peinture et représente » sur les étoffes les formes de tous les animaux, ils se pro- » curent soigneusement, pour eux, pour leurs femmes et » pour leurs enfans, un habillement de diverses couleurs et » bigarré d'un grand nombre de figures... Lorsqu'ils sortent » ainsi vêtus, les passans les considèrent comme des mu- » railles peintes ; les petits enfans les entourent, riant entre » eux, et montrant avec le doigt ces tableaux... Il y a des » lions, des panthères, des ours, des taureaux, des chiens, » des bois, des rochers, des chasseurs, enfin tout ce que » l'adresse des peintres peut produire en imitant la nature. » Il étoit nécessaire, à ce qu'il paroît, que non-seulement » les murailles et les maisons fussent ainsi ornées, mais » encore les tuniques et les manteaux qui les recouvrent. » Mais ceux et celles d'entre les riches qui se distinguent par » leur piété, fournissent aux tisserands des sujets tirés de » l'histoire de l'Évangile : le Christ avec tous ses disciples, » et chacun de ses miracles, tels qu'ils sont racontés. Vous » y verrez les noces de Galilée avec les cruches ; le para-

Philippi Rubenii Electorum lib. II, cap. I.

» lytique portant son lit sur ses épaules ; l'aveugle guéri
» avec de la boue; la femme affligée d'un flux de sang,
» touchant le bord de son vêtement ; la pécheresse tom-
» bant aux pieds de Jésus, et le Lazare revenant à la vie
» du fond du tombeau. »

Οὐ δὲ μέχρι τῶν εἰρημένων ἔστησαν τῆς μωρᾶς ἐπινοίας τοὺς ὅρους, ἀλλά τινα κενὴν ὑφαντικὴν ἐξευρόντες καὶ περίεργον, ἥτις τῇ πλοκῇ τοῦ στήμονος πρὸς τὴν κρόκην τῆς γραφικῆς μιμεῖται τὴν δύναμιν, καὶ πάντων ζώων τοῖς πέπλοις τὰς μορφὰς ἐνσημαίνεται, τὴν ἀνθινὴν καὶ μυρίοις εἰδώλοις πεποικιλμένην φιλοτεχνοῦσιν ἐσθῆτα ἑαυτοῖς τε καὶ γυναιξὶ καὶ παισίν... Ὅταν οὖν ἐνδυσάμενοι φανῶσι, ὡς τοῖχοι γεγραμμένοι παρὰ τῶν συντυγχανόντων ὁρῶνται, καί πού καὶ τὰ παιδία αὐτοὺς περιΐστανται μειδιῶντα πρὸς ἄλληλα καὶ δακτυλοδεικνοῦντα τὴν ἐν τοῖς ἱματίοις γραφήν... Ἐκεῖ λέοντες καὶ παρδάλεις, ἄρκτοι καὶ ταῦροι καὶ κύνες, ὕλαι καὶ πέτραι καὶ ἄνδρες θηροκτόνοι, καὶ πᾶσα ἡ τῆς γραφικῆς ἐπιτήδευσις μιμουμένη τὴν φύσιν· ἔδει γὰρ μὴ τοὺς τοίχους αὐτῶν μόνον, ὡς ἔοικεν, καὶ τὰς οἰκίας κοσμεῖσθαι, ἀλλ' ἤδη καὶ τοὺς χιτῶνας καὶ τὰ ἐν ἐκείνοις ἱμάτια. Ὅσοι δὲ καὶ ὅσαι τῶν πλουτούντων εὐλαβέστεροι, ἀναλεξάμενοι τὴν Εὐαγγελικὴν ἱστορίαν τοῖς ὑφανταῖς παρέδωκαν· αὐτὸν λέγω τὸν Χριστὸν ἡμῶν μετὰ τῶν μαθητῶν ἁπάντων, καὶ τῶν θαυμασίων ἕκαστον, ὡς ἡ διήγησις ἔχει. Ὄψει τὸν γάμον τῆς Γαλιλαίας καὶ τὰς ὑδρίας, τὸν παραλυτικὸν τὴν κλίνην ἐπὶ τῶν ὤμων φέροντα, τὸν τυφλὸν τῷ πηλῷ θεραπευόμενον, τὴν αἱμοῤῥοοῦσαν τοῦ κρασπέδου λαμβανομένην, τὴν ἁμαρτωλὸν τοῖς ποσὶν τοῦ Ἰησοῦ προσπίπτουσαν, τὸν Λάζαρον ἐκ τοῦ τάφου πρὸς τὴν ζωὴν ὑποστρέφοντα.....

Les vêtemens sacerdotaux présentoient jadis des tableaux semblables, brochés ou peints.

On appeloit κατάστικτος une tunique brochée, représentant des portraits ou des fleurs : Ὁ δὲ κατάστικτος, χιτών ἐστιν, ὁ ἔχων ζῶα ἢ ἄνθη ἐνυφασμένα. On lit aussi dans le Lexique de Photius : Κατάστικτον· χιτωνίσκου γένος. Mais Hesychius donne à ce mot un sens plus étendu ; il l'explique par l'adjectif ποικίλον. *Pollux, l. VII, c. LV.*

BORDURES [σίκχαι, κεράσπεδα (Hesychius), λέγνα, πέζα, ὦαι], que nous appelons en général *galons*, quelle qu'en soit la matière. Les textes des anciens auteurs font souvent mention de vêtemens ornés de bordures, παρυφεῖς, et les peintures d'Herculanum en présentent un grand nombre. La pourpre en fournissoit la matière ; l'or et l'argent y ont été aussi employés. Des vêtemens de pourpre ou d'autres couleurs étoient bordés de blanc : tels les ἱμάτια περίλευκα de Pollux. BORDURES. Παρυφαί. *Lib. VII. c. XII.*

Il faut distinguer deux sortes de bordures ; l'une appliquée, c'est-à-dire, non tissue avec l'étoffe, οὐ συνύφαντος, comme dit Pollux, et l'autre tissue avec l'étoffe. Isidore dit dans ses Origines : *Limbus, quem nos* ornaturam *dicimus, fasciola contexta ex filis aut auro, adsutaque extrinsecùs in extrema parte vestimenti :* voilà la première sorte. On trouve la seconde dans la toge-prétexte des magistrats, des sénateurs Romains, &c., qui étoit blanche, et ornée d'une bordure de pourpre tissue avec l'étoffe : *Prætexta*, dit Varron, *toga est alba, purpureo prætexta limbo. Prætexta*, tissue en devant, ou au bord. Ces bordures tissues avec l'étoffe, n'ayant point de relief, n'ont pu être exprimées par les sculpteurs. Mais les bordures *appliquées* ont été quelquefois exprimées, et même on les a colorées : telles sont les trois bandes qui ornent le bas de la tunique d'une Diane *Lib. VII, cap. XIII, pag. 720.* *Lib. VII, cap. XIII, pag. 723.* *Lib. XIX, cap. XXXIII.* *Lib. I.*

trouvée à Herculanum en 1760, qui est de marbre, et qui a près d'un mètre de hauteur. Cette tunique est blanche; la bordure inférieure est étroite et de couleur d'or; la plus élevée est de couleur de laque ou violâtre; l'intermédiaire enfin, de même couleur que celle-ci, mais plus large, est ornée de festons et de fleurs blanchâtres.

GALONS.

TISSUS D'OR OU D'ARGENT. On ne peut douter que les anciens n'aient fabriqué des galons d'or pur, c'est-à-dire, sans mélange de soie ou de fil. Agrippine, femme de Claude, assista au spectacle d'une naumachie, revêtue, dit Pline, d'un *paludamentum* d'or, tissu sans aucune autre matière, *paludamento aureo, textili sine alia materia*. Élagabale portoit une tunique de même sorte, *aureâ omni tunicâ*. Lydus dit que la chaîne des tuniques Lydiennes étoit composée de lames d'or, χρυσοστήμονες, sans nous apprendre de quoi étoit formée la trame. Les morceaux de galons trouvés à Herculanum sont d'or sans mélange, ainsi que ceux qui furent trouvés à Tournai, en 1653, dans le tombeau de Childéric I.er Nous ne faisons aujourd'hui des galons d'or et d'argent qu'avec des fils mi-partis de métal et de soie, auxquels on entremêle des lames du même métal. Mais on a fabriqué depuis peu en France des *tulles* d'or et d'argent sans mélange. Winckelmann dit que, de son temps, vers le milieu du XVIII.e siècle, on avoit découvert à Rome deux sarcophages dans lesquels il y avoit des habits d'or sans mélange. On avoit tiré au moins quatre livres pesant de celui qui fut déterré dans la vigne du collége Clémentin.

Lib. XXXIII, cap. III.

Lamprid. cap. XXIII.

De Magistr. reip. Romanæ, pag. 268.

Hist. de l'art, liv. IV, chap. V, §. 8.

BORDS.

BORDS des manteaux. A la Pallas de Velletri, statue colossale du Musée royal, ces bords sont gauffrés, c'est-à-

dire ondés : d'autres statues présentent le même travail. Les bords de la toge de la statue d'Auguste, trouvée près de Velletri et qui fait partie du Musée Pio-Clémentin, sont découpés en festons peu saillans.

Hesychius désigne par le mot πεντεκτενῆ, des vêtemens dont les bords étoient brodés, πεποικιλμένα, ou découpés en dents de scie, ἐνδύματα, οἷον πριόνων ὀδοῦσιν ἐμφερῆ. Mais Suidas donne de ce mot une explication analogue à sa signification propre, cinq peignes : « Ce sont, dit-il, des » vêtemens ornés de pourpre tout autour, ainsi appelés » parce qu'on tissoit à leurs bords cinq peignes [bandes] » de pourpre. » Πεντέκτενοι, περιπόρφυροι. L'idée de peigne ne se rapporte qu'au parallélisme des bordures: c'est ainsi que κτένες désignoit les quatre dents de devant de la mâchoire supérieure.

Les bordures furent appelées ὦα, selon M. Wernsdorf, du mot ὦα, *peau garnie de son poil,* qui est dérivé de οἶς, *brebis*. Hesychius dit : Ὦα, τοῦ προβάτου ἡ μηλωτή. Pollux, dans son chapitre intitulé Περὶ ὤας, confirme cette étymologie : οὕτω δὲ τὴν μηλωτὴν ἐκάλουν, ἴσως ἀπὸ τῆς οἰός. L'identité de mot pour désigner une bordure d'habit et une peau de mouton, donne à penser que des bandes de cette peau formèrent les bordures dans le premier âge de la civilisation chez les Grecs. Enfin Hesychius semble avoir réuni à dessein toutes ces notions dans un seul article : Ὦα, τοῦ προβάτου ἡ μηλωτή. Ὦαι δὲ τῶν ἱματίων, καὶ τὸ λῶμα τοῦ ἐνδύματος, καὶ τὸ περισόμιον τοῦ ἱματίου.

De insulis Balearib. pag. 87.

47, segm. 181, lib. X.

Voce Ὦα.

Photius, dans son Lexique, confirme cette explication en disant que « les anciens cousoient des peaux de mou- » ton aux bords de leurs vêtemens, pour empêcher que le

Ὦαι τῶν ἱματίων.

» frottement ne les usât trop vîte. » Οἱ γὰρ παλαιοὶ καὶ ταύταις οἱὸς δέρμα περιεσέρραπῖον, ἵνα ἥκιστα τρίβοιντο.

Hesychius ne laisse aucun doute sur le sens du mot πέζα appliqué aux vêtemens : « C'est le synonyme de ὤα, ou les » portions inférieures du vêtement, les plus voisines de la » terre. » Ἡ ὤα, ἢ πρὸς τῷ πέδῳ τὰ κατώτατα μέρη. Ailleurs, il donne à son composé πεζοφόροις ζώμασιν l'acception de *tombant jusqu'aux pieds*, ποδήρεσι.

In Vopisc. pag. 406.

Saumaise a donné le sens général de *bordure*, dans le vers 653 du I.er livre de l'Énéide,

Et circumtextum croceo velamen acantho,

au mot *acanthus*, qui signifie proprement une plante. Il fonde son opinion sur le texte suivant d'Hesychius : Ἄκανθος, περίραμμα ὑφασμένον. « Ἄκανθος, tissu cousu tout autour. »

Παραστροφή, repli.

Les replis qui formoient quelquefois les bordures des habits, n'étoient que le retroussis ou le renversement (si je puis m'exprimer ainsi) de l'étoffe sous le bord du vêtement auquel elle étoit attachée par une couture. Hesychius seul nous en a conservé le nom, παραστροφή. Λέγνη, dit-il, τὸ παρυφαινόμενον τῇ παραστροφῇ, διόπερ ἦν παχὺ περὶ τὴν ὤαν ἐκ ῥάμματος. « Bordure, bande d'étoffe » cousue sur le repli ; c'est pourquoi elle est épaisse, et » elle est attachée par le moyen d'une couture. »

FRANGES.

FRANGES. Les franges placées aux bords des habillemens désignent des barbares, disoit Winckelmann. On les voit, à la vérité, aux manteaux des rois captifs du Capitole et de la Villa-Borghèse, à ceux des Germains et des Parthes sur les colonnes Trajane, Antonine, &c. ; mais elles ornent aussi les bords du manteau de la prétendue

Arrie à la Villa-Ludovisi, de la Pudicité au musée du Capitole, de la Vénus-heureuse, ou d'*Orbiana*, femme d'Alexandre-Sévère, au cabinet Clémentin. Le *limus* des victimaires est orné de franges, ainsi que le *sagum* de quelques soldats Romains, sur la colonne Trajane. Le manteau de la Thalie des peintures d'Herculanum l'est aussi. Il faut avouer cependant que Plutarque dit que Lucullus, marchant contre Tigrane, roi d'Arménie, portoit sur une cuirasse de fer couverte d'écailles un manteau garni de franges, κροσσωτὴν ἐφεστρίδα. Mais l'épithète κροσσωτὸς désigne aussi un manteau fourré, et cet exemple ne prouve rien pour Winckelmann.

II, tav. 3.

Tom. III, pag. 176, edit. Bryani.

Il y a un moyen de rendre son assertion moins générale, et dès-lors plus vraisemblable : le voici. Je ferai observer que, sur les monumens, les *franges* ne sont pas toujours des galons frangés, ajoutés aux étoffes, comme les nôtres, comme ceux des rois captifs du Capitole, mais que souvent les bords mêmes des étoffes sont effilés et prolongés sous cette forme : aussi Nonnius dit-il, *Fimbriæ sunt omnis extremitas;* et Hesychius, au mot Ταραντινόν, Κροσσοὺς ἔχον ἐκ τοῦ ἑνὸς μέρους. Si Winckelmann n'a voulu parler que des galons frangés (Κροσσούς· τὰ κάτω τῶν ἱματίων τὰ ῥαμματώδη), il a eu raison: c'est en général un ornement des manteaux que portent les barbares sur les monumens. Les franges étoient appelées θύσανοι et κροσσοί, σίλλυβα dans les anciens poètes, en latin *fimbriæ*.

Hesychius.

Poll. lib. VII, cap. XIV.

Hesychius.

PIÈCES D'APPLIQUE.

PIÈCES D'APPLIQUE. J'emploie cette expression, que j'emprunte des orfévres, parce que je n'en trouve point qui désigne les ornemens dont je veux parler. Il est fait souvent mention, dans les auteurs anciens, de morceaux

d'étoffe appliqués sur une autre étoffe en forme d'ornemens, ou tissus avec l'étoffe qui sert de fond, mais colorés diversement, pour imiter les pièces d'applique. La pourpre, les brocarts d'or et d'argent, en furent la matière ordinaire. On en chamarra principalement la tunique sous le Bas-Empire, lorsqu'on eut abandonné la toge ; et le manteau en fut aussi orné.

On donna le nom général παρυφὴ à ces pièces d'applique, lorsqu'elles furent tissues avec l'étoffe : alors elles imitoient la broderie. Tel étoit le manteau léger et brillant que décrit Aristénète : Εὐπάρυφον τὸ θερίστριον καὶ ποικίλον ταῖς ἀπὸ κερκίδος γραφαῖς. « De diverses couleurs et orné » de riches dessins tracés avec la navette. » Telles les chausses longues de Rhodogune, dans son portrait décrit par Philostrate : Ἡδεῖα δὲ τῇ ἀναξυρίδι, καὶ παρεχομένη γραφὰς ἀπὸ κερκίδος. « Agréables à voir, à cause des » dessins tracés avec la navette. »

Lib. I, epist. XXVII.

Icon. l. II, n.° 5.

Au nom générique de ces ornemens, ou pièces d'applique, παρυφὴ, σημεῖον, ἀστράγαλος, en latin *clavus*, *signum*, *(pallam signis auroque rigentem)*, *nota (intertexta notis pluribus vestis)*, et dans le Bas-Empire, σηγμέντον, *segmentum*; παραγαύδης, *paragaudæ;* on substitua d'autres noms qui en désignoient la matière, la forme, &c. Ces ornemens étoient-ils ronds, ou ovales; on les appela σφραγῖδες, *chatons;* nom tiré des anneaux, comme le dit Hesychius, αἱ ἐπὶ τῶν δακτυλίων, καὶ τὰ τῶν ἱματίων σημεῖα : σφενδόναι, *frondes*, *poche ronde* ou *ovale de la fronde;* nom que l'on donnoit aussi aux chatons des anneaux : ὀφθαλμοὶ, *oculi*, yeux; de là vient que Tertullien dit *oculare vestes*, pour *appliquer sur des habits des morceaux de pourpre ronds :* σφηνεῖς, ἀσπίδες, *boucliers*

Virgil. Æn. lib. I, v. 652.

Quintilianus, lib. VIII, c. V.

Hesychius, voce Κῷας.

Lib. de Pudicit.

boucliers ronds : ἀσπιδίσκοι, petits boucliers ronds : κώδια, κῶας, κώδιον, τάπηλα, ὀφθαλμούς. Lorsque ces ornemens étoient carrés, ou carré long, on les appeloit πλινθίον, ταύλις, ῥόμβος, κύβος, *lacus.* Étoient-ils plus longs, ils recevoient le nom de σκυτάλη, *bâton*, la *scytale* des Lacédémoniens; d'où vinrent les *scutulatæ vestes : virga;* de là les *virgata sagula* de Virgile : *trabes*, quand ils étoient placés en travers, comme les solives d'un toit ; de là la *trabea :* αὔλακες, *sillons*, quand ils étoient placés parallèlement les uns auprès des autres.

Hesychius, τὸ τοῦ ἱματίου σημεῖον. *Hesychius. Athen. lib. XII, cap. V. Hesychius.*

Æn. lib. VIII, vers. 660.

Lydus, de Magistrat. Roman. pag. 98.

Je dois justifier la traduction que j'ai donnée des mots *scutulatæ vestes.* On a fait venir *scutulatus* de *scutum*, bouclier, et l'on en a conclu qu'il désignoit un ornement rond, comme le *scutum.* Mais il faut observer, d'abord, que la syllabe *scu* est longue dans *scutum*, et brève dans *scutulatus.* D'ailleurs, le bouclier long est appelé *scutum*, et le rond est le plus souvent appelé *clypeus* et *parma.* Pline dit : *Plurimis liciis texere Alexandria instituit ; scutulis dividere Gallia.* On lit dans Virgile : *Virgatis lucent sagulis.* Il parle du *sagum*, manteau propre aux Gaulois, et du *sagum* rayé. C'est donc de σκυτάλη, *scŭtŭla [virga, segmentum oblongum varii coloris]*, qu'il faut dériver le mot *scutulatus.*

SCUTULATÆ VESTES.

Lib. VIII, cap. XLVIII.

Æn. lib. VIII, vers. 660.

Quant au travail de ces baguettes qui paroissoient appliquées sur le fond de l'étoffe, je pense qu'elles étoient brodées. Dans la Vulgate on lit : *Gemmam, et purpuram, et SCUTULATA, et byssum, et sericum, &c.* Mais, dans les Septante, le 16.e verset d'Ézéchiel présente une grande discordance avec la Vulgate : le seul mot qui paroît avoir été rendu par *scutulata*, est le grec ποικίλματα. D'après cela, j'ai conjecturé que, dans le psaume XLIV, verset 10

Ezechiel. cap. XXVII, v. 16.

Francofurti, 1597.

de la Vulgate (faisant partie du 11.ᵉ des Septante), *regina in vestitu deaurato, CIRCUMDATA VARIETATE*, répondant à πεποικιλμένη, est l'expression traduite dans quelques versions par *in scutulatis*. Je ferai voir, en décrivant la toge, que ποικίλος, ses dérivés et ses composés, désignoient souvent des étoffes brodées.

BRODERIES.

BRODERIES. Dès la plus haute antiquité, les Orientaux ont brodé à l'aiguille les vêtemens et les tapis de Babylonie si renommés : mais les Égyptiens semblent s'être placés, dans l'ordre de l'adoption des arts mécaniques, entre les Asiatiques inventeurs et les Européens qui les ont portés au point de perfection où nous les voyons ; aussi imitèrent-ils les Orientaux et les surpassèrent-ils dans l'art du brodeur. On fit ensuite les broderies au métier ; mais on ne peut assigner l'époque de ce perfectionnement. Les Romains désignoient par les mots *acu picta*, ou seulement par celui de *picta*, une étoffe brodée : telle fut la toge des triomphateurs, *toga picta*. Ils donnèrent aux brodeurs le nom de *phrygiones*, parce qu'ils attribuoient l'invention de leur art aux Phrygiens : *Acu facere*, dit Pline, *Idæi Phryges invenerunt; ideoque Phrygioniæ appellatæ sunt (VESTES subaudi)*.

Lib. VIII, cap. XLVIII.

Sous le Bas-Empire, ce luxe fut porté à l'excès par les empereurs, les consuls, &c. Les recueils de leurs diptyques présentent souvent des plumes en broderie d'or ou d'argent ; aussi appeloit-on les broderies, comme nous l'apprend Procope, πλουμία, *plumæ*, et le travail du brodeur, *plumarium opus*. Nous avons encore une espèce de broderie qui est appelée *plumetis*.

De Ædificiis, lib. III, cap. I.

On avoit vu, chez les Grecs, Zeuxis se montrer aux jeux Olympiques, revêtu d'un manteau de pourpre sur lequel

son nom étoit écrit en lettres d'or. Sur celui de Démétrius Poliorcète, brilloient les planètes et les constellations. Vopiscus parle d'un manteau de pourpre sur lequel on lisoit les noms de Messala et de son épouse. Ausone fait parler ainsi une femme appelée *Sabine*, qui faisoit des vers, et qui les brodoit au métier sur ses vêtemens:

In Carino, pag. 849 Histor. Augustæ.

Epigramm. XXXVIII.

Licia qui texunt et carmina, carmina Musis,
Licia contribuunt, casta Minerva, tibi.
Ast ego rem sociam non dissociabo Sabina,
Versibus inscripsi quæ mea texta meis.

On raconte aussi de Pétrarque, que, dans ses promenades solitaires, il écrivoit sur son pourpoint de peau les vers qu'il composoit. Enfin Gratien annonçoit à son ancien précepteur, Ausone, qu'il lui envoyoit une tunique sur laquelle étoit tissu le portrait de son père Constance: *Palmatam tibi misi, in qua divus Constantius parens noster intextus est.*

Auson. ad Gratian. pro consulatu, p. 543, ed. ad usum.

TOILES et ÉTOFFES PELUCHÉES.

ÉTOFFES À POILS OU PELUCHÉES. Les anciens en ont fabriqué pour leurs vêtemens, pour les couvertures de lit, pour les serviettes de table et de bain, &c. C'étoient des étoffes velues, c'est-à-dire, garnies de longs brins (appelés *poils* par les ouvriers) tissus avec l'étoffe, et de la même matière. Il y en avoit de trois sortes: les unes étoient garnies de poils sur les deux faces; ce qui étoit exprimé par les noms Grecs ἀμφίμαλλος (conservé dans le latin *amphimallum*) et ἀμφίποκος, formé de πόκος, *toison*. Hesychius explique le dernier par le premier, τάπητες ἀμφίμαλλοι: il dit aussi que le premier étoit relatif à la trame. Les Romains commencèrent à s'en servir dans le siècle de Pline l'ancien, *Gausapa patris mei memoriâ cœpere*

Lib. VIII, cap. XLVIII.

amphimalla nostra; et il ajoute que déjà, du vivant de son père, ils avoient adopté les étoffes de la seconde sorte, celles qui n'étoient velues que d'un côté, appelées particulièrement *gausapa*, et dont on fait usage dans les camps, de même que de l'*amphimallum*. Pline attribue aux Gaulois l'invention et la fabrique de ces deux sortes d'étoffes velues, auxquelles il donne indifféremment le nom de *gausapum*, qui, probablement, étoit aussi venu des Gaules. La troisième sorte d'étoffe à poils fut encore appelée *gausapum*, par extension sans doute; car c'étoient des tissus de lin, garnis de poils seulement à l'extrémité, comme nos *effilés* ou comme des franges. Les Isis du Capitole sculptées en Europe, celles du palais Barberini, et presque toutes les Isis, sont revêtues d'un manteau très-léger, orné sur ses bords d'espèces de franges, ou plutôt de prolongemens des fils de la chaîne seule. Le vase qui se trouve placé aux pieds de quelques Vénus représentées nues, et qui annonce qu'elles sortent du bain, est souvent entouré d'une serviette terminée par cette espèce d'effilé. On s'en servoit enfin pour essuyer les tables : *Puer altè cinctus*, dit Horace, *acernam Gausape purpureo mensam pertersit.*

Lib. II, sat. VIII, v. 10.

PLIS.

PLIS DES VÊTEMENS. Les plis accidentels et variables, formés par le jet des draperies, ou par les mouvemens des différentes parties du corps, ne sont point ceux qui vont m'occuper. Je veux parler de plis constans et formés à dessein : *Rugæ*, dit Macrobe, *non fortè, sed industriâ locatæ;* et Pollux : Στολίδες δέ εἰσιν αἱ ἐξεπίτηδες ὑπὸ δεσμοῦ γιγνόμεναι κατὰ τέλη τοῖς χιτῶσιν ἐπιπτυχαί· μάλιστα ἐπὶ λινῶν χιτωνίσκων : tels que ceux de la stole plissée des Perses, στολιδωτός, que l'on retrouve dans les bas-reliefs de

Saturn. II, cap. IX.

Lib. VII, cap. XIII, pag. 724.

Persépolis; tels que ceux des vêtemens que portent plusieurs figures trouvées en Étrurie, et sur-tout les figures Grecques de cet ancien style austère qu'on peut appeler, avec assez de vraisemblance, le style des Éginètes. Winckelmann a fait observer le premier que les anciens avoient l'usage de plier d'une manière particulière, ou plutôt de plisser et de mettre en presse les habits, sur-tout au moment où ils venoient d'être lavés. Les passages qu'il a cités à ce sujet, prouvent encore que ceux qui aimoient la parure recherchée, les remettoient en presse tous les soirs, pour leur faire prendre pendant la nuit des formes et des plis élégans. On lit dans Claudien, *Telæ prelis solutæ;* dans Ammien Marcellin, *Solutis pressoriis vestes nitentes;* dans Sénèque, *Vestis non mille ponderibus aut tormentis splendere cogentibus pressa.* Ce texte pourroit faire conjecturer que les anciens employoient déjà une machine semblable à celle que nous appelons *calandre,* et qui sert à presser et à lustrer les draps, les toiles et autres étoffes, entortillés autour de rouleaux sur lesquels se meut lentement une masse de pierre dont le poids s'élève quelquefois jusqu'à 9790 kilogrammes [vingt milliers]. Non-seulement les anciens s'en étoient servis pour presser les étoffes, mais aussi pour leur donner du lustre, comme nous le pratiquons : *pressoriis vestes nitentes.* J'ai parlé de l'usage où étoient certaines personnes de remettre tous les soirs les vêtemens en presse, pour leur donner des plis étudiés. Tertullien en est témoin pour la toge : il dit que l'on n'emploie pas le même artifice pour le *pallium* Grec: *Pallium... nullo tædio constat, adeò nec artifice necesse est, qui pridie rugas ab exordio formet, et inde deducat in talias.*

Hist. de l'art, livre IV, ch. V, §. 50.

Epithal. Pallad. versu 101.

Lib. XXVIII, cap. IV.

De Tranquil. animi, cap. I.

De Pallio, c. V, pag. 27, in-8.°

Les statuaires ont exprimé quelquefois les plis ou *cassures* (expression des sculpteurs) que la presse formoit sur les étoffes, et dont elles conservoient l'empreinte. Ces plis forment par leur rencontre des carrés sur le manteau d'une Melpomène appelée la *Junon du Capitole.* Il ne faut pas les confondre avec ces plis très-petits, très-serrés, et conduits du haut en bas, que l'on voit sur la tunique retroussée des Dianes, sur la tunique traînante du prétendu Sardanapale, &c. Ces plis fins rappelent ceux des fines toiles de coton, telles que la mousseline et d'autres de même espèce : peut-être même étoient-ils formés à dessein, comme les précédens. Nous avons vu plus haut qu'on les fixoit avec des liens, ὑπὸ δεσμοῦ : nous décrirons ces détails dans l'article de la toge.

DOUBLURE. DOUBLURE. Les anciens doubloient-ils leurs habits ? Je n'ose répondre négativement, quoique nous lisions dans Suétone qu'Auguste portoit quatre tuniques, sans compter la *subucula*, qui étoit la chemise ; car il est probable qu'il en eût porté quelques-unes de moins, s'il eût été d'usage de doubler les tuniques. Ayant examiné attentivement en 1812 toutes les figures du Musée François, je n'ai vu aucune doublure entière. A la vérité, une figure tragique laisse apercevoir dans son ample vêtement une espèce de doublure qui commence aux cuisses et descend jusqu'aux pieds. C'étoit une précaution nécessaire, parce que l'étoffe, étant à demi transparente, auroit laissé voir les hauts cothurnes sur lesquels l'acteur étoit monté pour atteindre à la taille héroïque de six pieds Grecs, $1^{m},841$ [5 pieds 8 pouces].

Quelques philologues ont rendu par le mot François *doublée* le mot διπλῆ et ceux de la même famille dont se

servent les écrivains Grecs en parlant du manteau appelé χλαῖνα, et en latin *læna :* mais je ferai voir ailleurs que ce mot désignoit une *læna* plus ample que les autres, et du double environ. Julius Pollux appelle encore ces *læna* διπληγίδας et διβόλους. Le dernier adjectif signifie qu'on les plioit en deux avant de les jeter autour de soi ; ce qui confirme l'explication que je viens de donner du mot διπλῆ, et de ceux de la même famille, lorsqu'ils sont employés dans le même sens.

Lib. VII, cap. XIII.

HABITS de chaque saison.

Ce seroit au travail des matières que je devrois rapporter la distinction des habits pour chaque saison, parce qu'elle consistoit vraisemblablement dans la légéreté ou dans l'épaisseur des tissus : mais, n'ayant découvert aucun détail sur cet objet, je l'ai placé dans les généralités. On trouve dans Hesychius le vêtement du printemps, ἠείστριον· ἱμάτιον ἠερινὸν : le vêtement d'été, θέεστρον· θερινὸν ἱμάτιον (je n'ai pas trouvé celui d'automne, ὀπωρινόν) : enfin celui d'hiver, βάμβαλα· χειμερινὰ ἱμάτια. On lit aussi dans le même lexicographe, χειμάδα· χείμαστρον. Quoique le mot χλαῖνα eût une acception particulière, les lexicographes lui donnent souvent l'acception plus étendue de *manteau d'hiver,* χειμέριον.

Hesychius.

Désignation des vêtemens.

Les anciens avoient des expressions particulières pour désigner les vêtemens des hommes et ceux des femmes. Le Lexique d'Hesychius en offre plusieurs exemples. Cependant on les voit souvent donner le même nom à la tunique, au manteau, à la chaussure et aux coiffures des hommes et des femmes ; on doit penser que l'identité de nom venoit de l'identité des formes. Ces vêtemens avoient en effet la même forme pour les deux sexes, et ils ne différoient

souvent que par les proportions. Au reste, nous trouvons dans notre langue le même double emploi : *chapeau, soulier, chemise,* &c. sont à l'usage de l'homme et de la femme.

Une seconde cause de confusion se trouve dans l'emploi d'un même mot pour désigner différens vêtemens. C'est ainsi que le mot στολὴ désigne et une tunique longue, telle que celle des Perses, celle des femmes, et le costur entier d'un personnage; χιτὼν désigne aussi la tuniq la cuirasse; μίτρα, un bandeau qui ceint les cheve une ceinture, &c. Si Paul Diacre, abréviateur d avoit raison (ce qui ne paroît pas), les Latin établi une différence formelle entre *vestis* et *vestim.* *Vestis generaliter dicitur, ut stragula, forensis, muliebris : .. timentum pars aliqua, ut pallium, tunica, penula.* Il est quelquefois très-difficile de dissiper cette incertitude; mais on le peut souvent à l'aide de circonstances particulières dans lesquelles sont employés ces mots ambigus.

Ἱμάτιον et ses dérivés.

C'est ainsi que les mots ἱμάτιον, ἱματίδιον, désignent souvent un manteau, grand ou petit; mais l'acception de ces mots, relative à un vêtement quelconque, même à une portion d'étoffe qui sert de couverture de lit, ou de tapis, est beaucoup plus étendue. J'en rapporterai quelques exemples.

Pollux, dans le chapitre XXVII du Xe livre, où il parle des lits de table, rappelle l'usage de les couvrir avec diverses étoffes, usage dont Homère fournit des preuves : Ἐν καιρῷ δ' ἂν εἴη τὸ παρ' Ὁμήρῳ ἱμάτιον ἐνευναῖον καὶ παρευναῖον μέγα καὶ δασύ. « A cet endroit se rapporte cette étoffe qui, » dans Homère, sert pour le coucher, et qui s'étend sur le » lit;

» lit: elle est gran
ἱμάτιον est ici bi
qu'il ne désigne
vêtement quelc
C'est encore da
qu'Hesychius l
μαπα, γῆμα,
δίκαια· ποικί

RCHES

S ANCIENS.

Le mot P.
eux, comm
dans le sen
de tapisseri
lit, ont dit: l'un,

Esse quid hoc dicam, q
Strata, nec in lecto pallia

et l'autre, peignant les ruses d'une belle-mè
de paroître malade pour attirer sa bru auprès d'elle,

. Tunc corpore sano
Advocat Archigenen, onerosaque pallia jactat. 235.

26 Janvier
10.

Dans le moyen âge, on conserva la même locution. *Ecclesia tapetibus et palliis adornatur*, est-il dit dans la Vie de S. Adelard, abbé de Corbie, qui a été écrite au commencement du Xe siècle. Enfin le mot *pallium* désigne même une nappe de lin, dans le récit qu'a fait de la persécution des Vandales Victor d'Utique : *De palliis altaris, (proh nefas!) camisias sibi et femoralia faciebat.* *Persecut. Vandal. I, pag. 8.*

L'étymologie du mot ἔνδυμα sembleroit donner un moyen d'en fixer le sens avec précision, s'il étoit toujours *Ἔνδυμα.*

opposé à celui de περιβόλαιον, vêtement qu'on jette autour de soi, manteau. Ce seroit l'espèce de vêtement dans laquelle le corps entre (s'il est permis de s'exprimer ainsi, pour être plus clair), la tunique. Mais cette distinction est rarement employée par les écrivains ; au donner un sens précis aux mots γεῖθρον, ὕμ qu'Hesychius explique par ἔνδυμα seul.

Ἐσθής.

Ἐσθής n'a ordinairement que l'acception va ment.

TUNIQUE DE NUIT.

Lorsque les anciens ne couchoient pas tout vêtement, ainsi qu'il est encore d'usage chauds, ils portoient une tunique légère. L Grecs la désignoient, selon Pollux, par l'épit de-nuit ou de-lit : Ὁ παρὰ τοῖς κωμῳδοῖς χιτ τοῦ νῦν ἐγκοιμήτωρ ἠδίων. Horace fait aussi m vêtement dans le récit de son voyage à Brindes *nocturnam vestem.*

Lib. X, cap. XXVII, segm. 123.

Lib. I, satyr. V, vers. 85.

Il est très-vraisemblable que le lin fut le p la matière de la tunique de nuit ; et les tex cités à l'occasion de la tunique intérieure, ou donnent à entendre.

RECHERCHES
SUR
IABILLEMENS DES ANCIENS.

PAR M. MONGEZ.

SECONDE PARTIE.

ns que les Anciens portoient sous la tunique extérieure.

iens sculpteurs n'ont cherché à exprimer sur es que les habillemens compris sous les noms s de *tunique* et de *manteau*. Les bas-reliefs de : Trajane et quelques statues doivent être exceptés, relativement au *campestre* et au *focale*. C'est pourquoi il faut recourir aux écrivains, pour obtenir des notions précises sur les objets qui feront le sujet de ce Mémoire. Le plus grand nombre des philologues, n'ayant consulté que les marbres, ont assuré que les anciens ne portoient d'autres habillemens qu'un manteau, une tunique et une chaussure. Quelques-uns, entre lesquels on doit compter notre confrère M. Visconti, ont parlé des habillemens que Lu le 26 Janvier 1810.

les sculpteurs n'ont point retracés. Je rassemblerai ici ce qu'ils nous ont appris, et ce que j'ai recueilli dans les anciens écrivains sur ce sujet, qui n'a jam avec l'étendue dont il est susceptible.

CHEMISE. Le premier des habillemens que l'on poi tunique extérieure, étoit la tunique intérieur appelons aujourd'hui *chemise*. Elle ne reçut c mains le nom d'où dérive celui-ci, que dan postérieurs à la république; c'est pourquoi j signerai que par la dénomination générale *intérieure*, ἐσωτερικὸς χιτὼν, ὑποδύτης χιτώ χιτὼν, dit Hesychius. Ὑπόβασις, ὁ ἐνδύτηλος χ encore.

Les Grecs en ont-ils fait usage, et quels noi ils donnés? C'est la première question que je vai à résoudre. Homère laisseroit croire par son si les Grecs du siècle de la guerre de Troie n'en point. Ulysse, menaçant Thersite de punir son i dit:

Iliad. lib. II, v. 260.

> Μηδ' ἔτι Τηλεμάχοιο πατὴρ κεκλημένος εἴην,
> Εἰ μὴ ἐγώ σε λαβὼν, ἀπὸ μὲν φίλα εἵματα δύσω,
> Χλαῖνάν τ' ἠδὲ χιτῶνα, τά τ' αἰδῶ ἀμφικαλύπτει.

Que je ne m'appelle plus le père de Télémaque, si je ne te saisis et ne te dépouille de tes vêtemens, de ta *læna*, de ta tunique, et de tes caleçons!

Le roi d'Ithaque ne parle que d'une tunique, sans faire mention d'une tunique intérieure; mais il parle de caleçons, habillement que ne présentent point les marbres Grecs, et qui sera le sujet d'un article dans ce Mémoire.

·ı ne peut donc rien conclure du silence d'Homère tunique intérieure; de même qu'on n'auroit pu tirer e conséquence relativement aux caleçons, s'il n'en ·int fait mention, et de ce que les sculpteurs des Grecques parvenues jusqu'à nous ne les ont pas ›résentés que la tunique intérieure.

textes précis d'écrivains Grecs suppléeront à cette · volontaire des artistes leurs contemporains. ui peint les mœurs de ce peuple, fait dire à un terlocuteurs dans le *Persa*, dont la scène est à qu'un esclave, près d'être fustigé, quitte ses *tunicas ponit*. Josephe raconte que l'esclave d'An- ›it caché entre ses tuniques une lettre d'Acmé r, fils d'Hérode : Τῶν φίλων τις τῶν τοῦ Ἡρώδου πεῤῥαμμένον τοῦ δούλου τὸν ἐντὸς χιτῶνα, ἐνεδεδύ- ύο, εἴκασεν ἐντὸς τῆς ἐπιπτυχῆς κρύπτεσθαι τὰ καὶ ἦν δὲ οὕτως. « Un ami d'Hérode ayant re- ıe couture à la tunique intérieure de l'esclave portoit deux), soupçonna que des lettres » pouvoient y être cachées; et l'événement confirma sa » conjecture. » L'historien fait remarquer la double tunique qu'il appelle *intérieure*, τὸν ἐντὸς χιτῶνα. Nous lisons dans Libanius que Severus, voulant faire donner la question à Malchus, ordonna de lui ôter son manteau, τῆς χλαμύδος; sa première tunique, τοῦ πρώτου χιτῶνος, et même la troisième qui étoit de lin, καὶ τοῦ τρίτου λινοῦ.

Act. III, scen. II, v. 32.

Antiq. Judaïc. l. XVII, c. V.

Tom. II, pag. 621, edit. 1627.

Les textes relatifs aux femmes Grecques ne sont pas moins expressifs. Dans une lettre d'Aristénète, un pêcheur raconte qu'il avoit vu une jeune et très-belle fille se baigner dans la mer; et qu'elle avoit auparavant quitté tous ses

Lib. I, epist. VII.

habits, même sa dernière tunique, τὸν ἔσχατον χιτωνίσκον. Si l'adjectif n'étoit ici joint au mot χιτωνίσκος, je n'y reconnoîtrois pas nécessairement la tunique intérieure; car on trouve joints à ce mot, tantôt ποδήρης, *descendant jusqu'aux pieds*, tantôt σμικρὸς, *petit*, adjec
des formes très-différentes. Aussi je cro
acception de χιτωνίσκος n'est point ex
tive aux dimensions de la tunique, ma
ordinairement la finesse et le moelleux
est fait ce vêtement. Entre autres exe
Athénée racontant l'anecdote, si connu
plaidoit pour la courtisane Phryné. Vo
juges, que ses raisonnemens n'avoient p
couvrit le sein de la courtisane en déch
περιῤῥήξας τοὺς χιτωνίσκους, γυμνά τε
Athénée dit ensuite que les parties d
qui n'étoient point exposées aux regards
séduit les plus célèbres artistes par la
de leurs formes. C'est pourquoi, ajout
point aux bains publics; et jamais, si l'
d'Eleusis (où, à la vue du peuple, elle
la mer, dépouillée de tout vêtement),
sa tunique intérieure, désignée dans le texte par ces mots, ἐγχέσαρκον χιτώνιον [la tunique placée immédiatement sur la peau]. Zosime, peignant l'insatiable cupidité des collecteurs d'impôts dans la Thessalie et la Macédoine sous le règne de Théodose, dit : Οὐ γὰρ χρήματα μόνον, ἀλλὰ καὶ γυναικεῖος κόσμος, καὶ ἐσθὴς πᾶσα, μέχρι καὶ αὐτῆς (ὡς εἰπεῖν) τῆς τὴν αἰδῶ σκεπούσης, ὑπὲρ τῶν τεταγμένων ἐδίδοτο φόρων, &c. « Sous le prétexte de lever les impôts, non-

Athen. lib. XII, cap. XII, de Ptolem.

Lib. XIII, cap. VI, n. 292.

Lib. IV, p. 242. Oxon. 1679.

» seulement ils prenoient de l'argent, mais encore la parure des femmes, tous leurs habits, même (si j'ose le » dire) celui qui couvre les parties les plus secrètes de » leur corps. Aussi les villes et les campagnes retentissoient des gémissemens de tous les citoyens, qui appeloient à grands cris les barbares, et qui imploroient leur » secours. » Je ferai observer, sur ce texte curieux, qu'il nous montre une des causes de la facilité avec laquelle les barbares s'introduisirent dans l'Empire sous les successeurs de Constantin, et firent des excursions jusqu'aux portes de la capitale. Je doute que ceux qui ont écrit sur la décadence de l'empire des Grecs, aient reconnu dans cette cause toute l'influence qu'elle a eue sur la ruine de l'empire d'Orient.

Le n.° 1 des dessins joints à ce Mémoire est tiré de la seconde collection des vases Grecs d'Hamilton. Il représente une femme qui va se purifier avec l'eau d'un grand vase, sur lequel elle s'appuie. Elle n'a d'autre vêtement qu'une tunique très-courte et très-étroite, dépourvue de manches, et dont les plis peu nombreux font soupçonner qu'elle est de lin, ou d'une matière aussi déliée. Dans le troisième volume des statues du Musée Pio-Clémentin, on voit une jeune fille dont tout l'habillement consiste dans une tunique courte, qui ne descend qu'au tiers des cuisses, et qui est serrée avec une très-large ceinture. M. Visconti la reconnoît pour une vierge qui a vaincu à la course, dans les jeux héroïques de Junon. Il cite un texte de Pausanias, dans lequel est décrit le costume de ces vierges, et, en particulier, la tunique courte qui n'atteignoit pas les genoux: χιτὼν ὀλίγον ὑπὲρ γόνατος. Telle pouvoit être la tunique

Tom. I, pl. 59, ann. 1800.

Tav. 27.

Eliac. lib. I, cap. XVI.

Lib. XVII, cap. XIII, segm. 60.

intérieure des femmes Grecques. Pollux semble l'avoir décrite dans ce passage : Ὁ δὲ κύπασσις, λίνου πεποίητο, σμικρὸς χιτωνίσκος, ἄχρι μέσου μηροῦ, ὡς Ἴων φησὶ,

> Βραχὺς λίνου κύπασσις ἐς μηρὸν μέσον
> Ἐσταλμένος.......

« La *cypassis* étoit de lin : c'étoit une tunique courte, finis- » sant au milieu de la cuisse, comme le dit le poète Ion. »

Plutarch. t. II, pag. 201, F. de virt. mulier. Xenocrata.

Les mots ἀνάκωλος χιτωνίσκος, *brevissima tunica*, la désignent parfaitement, de même que le mot ἐπιγουνατίς de l'*Etymologicum* : χιτὼν ἀνάκωλος γυναικεῖος, ὃν ἔνδοθεν ἐπενδύονται, &c. Pollux n'est pas le seul qui parle de la tunique

Vers. 42, B. Iliad.

de lin ; Eustathe dit expressément que le mot χιτὼν ne désigne pas seulement « cette tunique qui est tissue de » lin, et qui se place la première sur le corps, mais » encore celle qui est faite avec des laines moelleuses » : Δῆλον δὲ καὶ ὅτι οὐδὲ πάντοτε χιτὼν λέγεται τὸ ἐκ λίνου μὲν ὑφανθὲν, ἐπικείμενον δὲ αὐτίκα τῷ σώματι· εἴγε καὶ ἐξ οὔλων ἐρίων χιτὼν λέγεται παρὰ τοῖς παλαιοῖς.

Lib. I, epist. XXXIX.

Les femmes Grecques portèrent aussi des tuniques intérieures de coton ou de soie, qui étoient presque transparentes. On l'apprend d'une lettre d'Alciphron, dans laquelle sont décrites les orgies de quelques courtisanes, et la comparaison qu'elles y firent de leur beauté. Je citerai seulement les mots qui prouvent ce que j'ai dit, et je ne les traduirai pas : Καὶ πρώτη Μυῤῥίνη τὸ ζώνιον λύσασα, βόμβυξ δ' ἦν τὸ χιτώνιον,.....ἡ Θρυαλλὶς ἀπεδύσατο τὸ χιτώνιον....ἰδοὺ σκόπει τὸ χρῶμα, φησιν, ὡς ἀκριβὲς.... En traduisant ici le mot βόμβυξ par *coton*, je suivrois l'usage général. Il y a cependant des passages dans lesquels

il

il désigne la soie. Rien ne s'oppose à ce que l'on dise que les tuniques intérieures de ces courtisanes étoient tissues de soie, d'autant plus que leur transparence, clairement énoncée, prouve plus pour cette matière que pour le coton. Ces tuniques transparentes furent appelées σειρῆναι. Hesychius les décrit ainsi : οἱ λεπτοὶ καὶ διαφανεῖς χιτῶνες. J'ai cité dans mon premier Mémoire un passage du *Tableau du commerce de la Grèce* de M. Félix Beaujour, qui prouve que l'on fabrique encore, dans la partie méridionale de la Macédoine, des chemises de soie demi-transparentes comme nos gazes. Je ne veux pas conclure de ce passage, qu'au IIIe ou au IIe siècle avant l'ère vulgaire (temps où écrivoit Alciphron) on fabriquât en Macédoine des tuniques de soie demi-transparentes : car on sait que les manufactures de soie ne furent établies généralement en Europe que depuis le siècle de Justinien ; d'abord à Athènes, à Thèbes, à Corinthe, et depuis en Sicile. Mais on sait aussi que, peu après les conquêtes d'Alexandre, on vit se former dans l'île de Cos (aujourd'hui *Stanko*) une fabrique de tissus de soie, légers, transparens comme nos gazes, et que les Grecs et les Romains, corrompus par le luxe, payèrent au poids de l'or. Ainsi il n'est pas invraisemblable que les tuniques intérieures dont parle Alciphron, fussent de soie.

Je n'ai pu m'appuyer que sur des inductions pour faire reconnoître chez les Grecs l'usage de la tunique intérieure ; les écrivains Romains me fourniront des témoignages positifs, relativement à leurs compatriotes. Sous les rois et dans les premiers siècles de la république, ils portèrent immédiatement la toge sur la peau, comme les cyniques

portoient en Grèce le *pallium;* d'où vint à ceux-ci le surnom de ἀχίτωνες, et d'où vint l'expression si commune, ἀχίτων ἐν ἱματίῳ. Aulu-Gelle le dit expressément : *Viri Romani primò quidem sine tunicis, togâ solâ amicti fuerunt.* La statue de Romulus placée au Capitole, et celle de Camille à la tribune publique appelée *les Rostres*, n'avoient point de tunique, comme l'atteste Pline le Naturaliste : *Ex his Romuli est sine tunica, sicut et Camilli in R*[illegible] Cette ancienne coutume autorisoit Caton le Cense[illegible] dans les tribunaux, à exercer même les foncti[illegible] revêtu de la toge et sans tunique. Le texte d'[illegible]s Pe[illegible]dianus, qui nous l'apprend, est très-curieux : [illegible] *togatum sine tunica exercuisse judicium, in forum* [illegible] *disse, jusque dixisse; idque reperisse ex veteri* [illegible], *secundùm quam et Romuli ætatis statuæ in Capitolio, et in Rostris Camilli, fuerunt togatæ sine tunicis.*

Noct. Attic. lib. VII, c. XII.

Lib. XXXIV, n. 6.

In orat. Cic. pro M. Scauro, sub finem.

L'observation d'Asconius prouve que, dans le second siècle avant l'ère vulgaire, celui où vivoit Caton le Censeur, on portoit à Rome au moins une tunique, puisque l'usage contraire qu'il vouloit rappeler par son exemple, étoit déjà ancien, *ex veteri consuetudine.* Il paroît même que l'époque où l'on en prit deux, doit être fixée entre sa jeunesse et sa mort : car, dans le traité *De liberis educandis*, il disoit : *Mihi puero modica fuit una tunica, et toga, sine fasciis calceamenta, &c.* C'est aussi dans le même siècle que vivoit le consul Q. Metellus, qui, interrogé sur les motifs des marches et des contre-marches qu'il faisoit exécuter à son armée, répondit : *Si hujus consilii mei interiorem tunicam consciam esse sensero, continuò eam cremari jubebo.* Mais à peine eut-on pris une tunique, que l'on en porta deux. Nous lisons

Nonius, II, p. 312.

Val. Max. lib. VII, c. IV, n. 5.

ce fait dans un texte de Varron : ce Romain, qui porta les armes sous Pompée, dit : *Postquam binas tunicas habere cœperunt, instituerunt vocare subuculam et indusium.* Il paroît que depuis cette époque la tunique intérieure fut à Rome d'un usage général. Horace en parle de cette manière : *Nonius, de Vit. pop. Rom. lib. I, cap. XIV, p. 36.* *Lib. I, epist. I, v. 95.*

> ....*Si fortè subucula pexæ*
> *Trita subest tunicæ*.............

[illegible] ste : *Hyeme, quaternis cum pingui toga tuni-* [illegible] *race laneo, et feminalibus, et tibialibus, mu-* [illegible] t en hiver, pour se garantir du froid, [illegible] quatre tuniques, une *subucula,* une pièce [illegible], des caleçons et des bandelettes croi- [illegible] jambes. » Enfin Pline raconte dans une [illegible] e affaire d'un grand intérêt ayant été portée au tribunal des centumvirs, les auditeurs furent si nombreux, qu'un jeune homme ayant eu ses tuniques déchirées, *scissis tunicis*, fut forcé de demeurer pendant sept heures couvert de la toge seule, *solâ velatus togâ.* *Cap. LXXXII.* *Lib. IV, epist. XVI.*

Je ferai observer, sur ces textes d'auteurs Latins, que la forme de la tunique intérieure ne différoit probablement pas de celle de la tunique extérieure, puisqu'on se servoit ordinairement du même mot *tunica* pour les désigner l'une et l'autre : mais la matière fut souvent différente, c'est-à-dire que l'on employa quelquefois le lin pour celle qui se plaçoit sur la peau, comme nous l'avons vu chez les Grecs, tandis que l'extérieure étoit ordinairement de laine, ainsi que la toge. Un passage de Paul Diacre, qui, dans le IX.ᵉ siècle, abrégea ou plutôt corrompit le texte de Festus, nous apprend que la tunique intérieure des Romains étoit

de lin : *supparus*, dit-il, *vestimentum puellarum lineum, quod et subucula (id est camisia) dicitur.*

Dans le second siècle de l'ère vulgaire, Apulée la désigna par le mot *interula : Hippias....habebat indutui ad corpus tunicam interulam tenuissimo textu*, &c. Il dit encore de Charite, qui étoit couchée, et qui étoit par conséquent μονοχίτων[a], μονόπεπλος[b], comme s'expriment les écrivains Grecs : *Lacrymis emanantibus decoras genas c ... discissâque interulâ, decora brachia sævientibus p ... berat.* Tertullien a aussi employé le mot *int...* tianus Capella en a fait l'adjectif *interulus :*

In Floridis, p. 777, in usum.

Met. VIII, pag. 241, in usum.

[a] *Athen. Plutarch.*

[b] *Euripid. in Hecuba.*

Lib. IX.

Quinetiam interulos gaudens dissolvere n...

Enfin l'on trouve, pour la première fois, l... dans la lettre de S. Jérôme à Fabiola, *de ves...* écrite en 396 ou en 397. Il compare la tunique de lin des prêtres à celle des soldats : *Hæc adhæret corpori, et tam arcta est et strictis manicis, ut nulla omninò in veste sit ruga, et usque ad crura descendat. Solent militantes habere lineas quas* camisias *vocant, sic aptas membris et adstrictas corporibus, ut expediti sint vel ad cursum, vel ad prælia......Ergò et sacerdotes, parati in ministerium Dei, utuntur hâc tunicâ, ut, habentes pulchritudinem vestimentorum, nudorum celeritate discurrant.* Victor d'Utique, ou de Vite, écrivant, dans le v.e siècle, le traité de la persécution des Chrétiens d'Afrique, dit : *Proculus minister persecutionis pro rege Geiserico....de palliis altaris (proh nefas!) camisias sibi et femoralia faciebat.* Isidore semble avoir copié dans ses Origines le passage de S. Jérôme : *Poderis est tunica sacerdotalis linea, corpori adstricta, usque ad pedes descendens, unde et nuncupatur.* Ποδήρης

Lib. I.

Lib. XIX, cap. XXII.

enim Græci pedes dicunt. Hæc vulgò camisia *vocatur.* Ensuite il donne, suivant son usage, l'étymologie du mot *camisia: Camisias vocamus, quòd in his dormimus in camis, id est, in stratis nostris.* Le Glossaire des Basiliques présente la même explication du mot καμίσιον, analogue au latin *camisia:* Ὁ ἐπὶ καμάτων χιτών. Pollux fait mention aussi de cette tunique du lit. C'étoit probablement une tunique intérieure, lorsqu'on la portoit le jour avec d'autres habillemens. *Lib. X, segm. 123.*

[illegible] nt les ecclésiastiques d'Orient de donner [illegible] tunique extérieure le nom de καμίσιον, [illegible] me chez les laïcs, on appela la chemise [illegible] *nent qui se place sous la tunique.* Aussi [illegible] le Glossaire de Cyrille et dans Suidas : [illegible] τερον (ou ἐσώτατον) ἱμάτιον, ὃ καὶ ὑποκα- [illegible]. Si l'on doit lire ainsi dans Suidas et dans Cyrille, il faut convenir que le mot ἐπενδύτης avoit changé entièrement d'acception dans les siècles appelés *mediæ et infimæ græcitatis;* car il désigne, chez les anciens auteurs Grecs, un vêtement qui se place sur les autres, un manteau. Mais rien ne peut étonner dans les changemens de langage, lorsqu'on réfléchit à la bizarrerie de l'usage, de ce tyran dont Horace disoit déjà : *De Art. poet. v. 70.*

Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet usus,
Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

Je terminerai ce que j'avois à dire sur la tunique intérieure, par un passage de du Cange, qui tire de l'arabe *camis,* tunique, l'étymologie de *camisia,* d'où a été formé le mot François *chemise: Arabibus* CAMIS *idem est ac tunica,* *Gloss. med. et infim. latin.*

eâque voce sæpiùs utuntur in sua Novi Testamenti versione. Hæc notio congruit cum inferiori voce CAMISA.

Dans les premiers siècles de Rome, et dans les pays où l'usage de la tunique intérieure ne fut pas général ni constant, il est vraisemblable qu'on y suppléa par quelques portions de vêtemens. Les mêmes besoins font naître les mêmes ressources. Nous avons vu un ordre religieux à qui l'usage des chemises étoit interdit, chercher des moyens pour éviter le frottement immédiat d
robe de laine sur la peau; je veux parler de
Tantôt ils se ceignoient d'une toile large, con
PLASTRON. les boulangers; tantôt ils portoient sur la poi
les reins deux pièces de toile carrées; tantôt e
toient autour de leur cou un linge replié plu
comme nos cravates. Ces morceaux de toile a
ils se défendoient du frottement de la laine sur la poitrine et sur les reins, fournissent le moyen d'expliquer quelques passages d'auteurs Latins, qui ne peuvent s'entendre de la tunique intérieure entière. Nous avons vu plus haut qu'Auguste portoit sous ses tuniques ce que nous appellerions aujourd'hui *une pièce d'estomac [thorax]*; mais elle étoit de laine, *thorax laneus.* De même Acron, commentant ces vers d'Horace,

> *. . . . . si fortè subucula pexæ*
> *Trita subest tunicæ . . . .*

dit: *Subucula propriè dicitur pannus addititius à subjiciendo, vel à subsuendo.* Il semble restreindre le mot *subucula* à un morceau d'étoffe, *pannus addititius*, que l'on portoit sous la tunique, *à subjiciendo*, ou que l'on cousoit à la tunique,

comme une doublure, *vel à subsuendo;* ce qui prouveroit qu'au temps d'Horace on en usoit quelquefois ainsi.

On voit sur la colonne Trajane les soldats Romains porter autour du cou une espèce de cravate, dont les bouts sont très-apparens. C'est le *focale* dont parle Martial: **CRAVATE.** *Lib. XIV, ep. CXLII.*

> *Hoc focale tuas asserat auriculas.*

Il servoit à défendre du froid le cou et les oreilles. Les Arabes enveloppent dans leur châle, et pour le même [illegible] cou, le visage excepté. A Rome, du [illegible] les malades et ceux qui vivoient dans la [illegible] les seuls qui en fissent usage: *Lib. II, serm. III.*

> . . . . *Ponas insignia morbi,*
> [illegible]*as, cubital, focalia* . . . .

Sénèque s'exprime de même: *Videbis quosdam graciles, et palliolo focalique circumdatos, pallentes et ægros.* Aussi les Romains virent-ils avec indignation Néron porter habituellement ce linge, qui annonçoit ordinairement la convalescence, ou du moins une foible complexion. Suétone, qui nous apprend ce fait, désigne la cravate par le mot *sudarium*, employé le plus souvent pour caractériser le linge ou le mouchoir qui servoit à essuyer la sueur du visage: *Plerumque synthesinam indutus, ligato circum collum sudario, prodierit in publicum*, &c. On pensa encore de même sous Domitien; car Quintilien dit: *Palliolum, sicut fascias quibus crura vestiuntur, et focalia, et ligamina aurium, sola excusare potest valetudo.* Ainsi l'on ne peut attribuer qu'à la rigueur du climat de la Germanie l'usage que firent du *focale*, ou *sudarium*, les légions de Trajan. Au reste, si j'ai *Nat. Quæst. lib. IV, 13, extr.* *In Nerone, cap. LII.* *Lib. XI, c. III.* **PALLIOLUM.**

parlé ici du *focale*, c'est à cause de sa ressemblance avec le linge que portoient autour du cou les religieux que j'ai cités plus haut. Ils s'en servoient autant pour éviter le frottement de leur robe de laine autour du cou, que pour se défendre du froid. Les malades et les convalescens de Rome ont pu avoir aussi les mêmes motifs.

CALEÇONS. Les anciens ont-ils porté sous la tunique extérieure, des caleçons, ou un vêtement de même espèce ? C'est une question à laquelle on ne peut répondre d'une manière absolue et générale. Pour le faire avec précision, il faut distinguer les peuples et les siècles, comme je l'ai pratiqué pour l'usage de la tunique intérieure. Il faut ensuite distinguer les caleçons fermés comme les nôtres, de cette espèce de jupe courte que portent encore les Écossois montagnards, et les boulangers de notre pays lorsqu'ils se mettent nus pour pétrir la pâte du pain. Il y avoit aussi une espèce de ceinture qui, nouée d'abord autour du corps, passant ensuite entre les cuisses, et se rattachant vers le nombril, telle que la portent les sauvages, tenoit lieu de caleçon. On trouve sur les marbres ces trois sortes de vêtemens.

D'abord pourroit-on douter que les Grecs, dès le temps d'Homère, eussent fait usage de caleçon, puisqu'Ulysse menace Thersite de lui arracher tous ses vêtemens, même celui qui cachoit les parties les plus secrètes, *τά τ' αἰδῶ ἀμφικαλύπτει*? Eustathe, expliquant ce vers, dit que l'expression dont le poète se sert, désigne l'*ἀναξυρὶς*, espèce de chausses longues qui caractérisoient les Barbares, que les Romains appelèrent *braccæ*, et auxquelles nous donnons vulgairement le nom de *pantalon*. Il pense qu'au temps

Iliad. B. v. 261.

d'Homère

d'Homère il n'y avoit peut-être pas encore de mot pour les désigner, et qu'il avoit été forcé d'employer une périphrase : Περιφραστικῶς εἶπεν. Οὐ γὰρ ἔκειτο ἴσως μία λέξις δηλωτικὴ τοῦ καλύμματος τῆς αἰδοῦς, ὅπερ οἱ Ῥωμαῖοι μὲν βέρκαν φασίν· ἕτεροι δὲ ἀναξυρίδα, ἐκ τοῦ ἀνασύρεσθαι. Peut-on croire qu'un vêtement dont un peuple fait usage, n'ait point de nom dans sa langue ? J'en doute, et je pense seulement qu'Homère a parlé en style poétique. Je crois pouvoir de même refuser mon assentiment à la raison que le commentateur apporte pour prouver qu'Homère a désigné un caleçon, plutôt qu'un vêtement de même espèce, mais ouvert : Τὸ δὲ ἀμφικαλύπτει δηλοῖ μὲν τὸ πάντοθεν καλύπτει. « On voit, dit-il, par le mot ἀμφικαλύπτει, » que ce vêtement couvroit de tous côtés. » Il auroit fallu qu'Eustathe eût cité quelque marbre, ou quelque passage moins vague et plus précis. Je pense donc que l'on ne doit point prendre à la rigueur l'expression d'Homère pour la forme du vêtement, mais qu'elle en prouve seulement l'existence.

Il n'en est pas de même du passage si connu des *Caractères* de Théophraste. Peignant l'homme grossier, il dit : Cap. V. Ἀναβεβλημένος ἄνω τοῦ γόνατος, καθιζάνειν, ὥστε τὰ γυμνὰ αὐτοῦ ὑποφαίνεσθαι. « Lorsqu'il est assis, ses habits sont re- » levés au-dessus du genou, de sorte qu'il laisse découvertes » les parties les plus secrètes de son corps. » Il est évident que si l'on portoit alors à Athènes des caleçons, ils étoient ouverts, et qu'ils ressembloient au vêtement de même espèce dont se servent nos boulangers.

Les athlètes et les artisans avoient quelquefois le ζῶσμα, ou διάζωσμα, qui étoit une légère draperie nouée autour

de la ceinture et du haut des cuisses. Je crois pouvoir le reconnoître sur la figure du n.° 2, qui est tirée d'un bas-relief du palais Borghèse. Le but qu'ils se proposoient, étoit sans doute de couvrir, dans toutes les attitudes qu'ils étoient forcés de prendre, les parties de leur corps que la pudeur ordonne de cacher; d'où l'on peut conclure que ces caleçons, ou cette ceinture, étoient fermés entre les cuisses. Les acteurs furent assujettis chez les Romains au même usage, et pour la même raison, comme l'atteste Cicéron: *Scenicorum quidem mos tantam habet veteri disciplinâ verecundiam, ut in scenam sine subligaculo prodeat nemo.* Nonius décrit la forme du *subligaculum*, telle que je l'ai tracée ci-dessus: *Subligaculum est, quo pudendæ partes corporis teguntur, dictum quòd subtùs ligetur.* En Grèce et à Rome, les deux sexes le portoient dans le bain, comme nous l'apprenons de Pollux, et d'une épigramme de Martial sur une femme qui se baignoit, épigramme dont l'obscénité est si grande, que je n'en puis citer que le dernier vers:

Mon. ant. Winck. n. 93.

De Offic. lib. I, n. 35.

Cap. I, p. 121.

L. VII, segm. 65.

Lib. III, epigr. LXXXVII.

Si pudor est, transfer subligar in faciem.

Winckelmann paroît donc s'être trompé lorsqu'il a dit que le *subligaculum* des acteurs Romains étoit un *pantalon à pieds*, comme nous disons aujourd'hui, ou, comme il s'exprime, des chausses et des bas faits d'une seule pièce. C'est d'après ce vêtement et d'après la tunique à longues manches, qu'il a cru reconnoître des acteurs comiques dans deux petites statues de marbre de la *Villa Mattei*. Mais l'expression *quòd subtùs ligetur*, dont se sert Nonius en parlant du *subligaculum* que portoient toujours les acteurs, selon Cicéron, exclut l'idée des longues chausses que l'on

Hist. de l'art, liv. IV, ch. V, §. 56.

voit à ces petites statues, et qui, long-temps avant le célèbre orateur, avoient des noms différens; ou *bracca;* ou, comme dans Hesychius, *σκελεαί, βράκες*; ou *βαρδοκούκουλλοι αἴγειαι* chez les Gaulois, qui les faisoient avec des peaux de chèvre; ou *σαράβαρα* chez les Parthes; ou *ἀναξυρίδες* chez les Perses, &c.

Je reviens aux Grecs, que les acteurs Romains m'ont fait perdre de vue pendant quelques instans. On trouve dans Procope et dans Codinus deux passages relatifs au vêtement que je décris ici, et sur-tout à la forme qu'il avoit à Constantinople dans le VI.e siècle. Procope raconte que Bélisaire, ayant surpris, dans une chambre souterraine, sa femme Antonine seule avec le jeune Theodosius, se laissa persuader qu'ils étoient occupés à y cacher des dépouilles, afin qu'elles ne vinssent point à la connoissance de l'empereur: Καίπερ τῷ Θεοδοσίῳ ἐκλελυμένον τὸν ἱμάντα ὁρῶν τὸν ἀμφὶ τὰ αἰδοῖα, τὰς ἀναξυρίδας ξυνδέοντα... *Quamvis,* dit-il, *videret Theodosium ligantem circa inguina corrigiam anaxyridis solutam.* *Hist. arcana, cap. 1.*

Le passage de Codinus est précieux, parce qu'il nous fait connoître les habits que les Grecs portoient sous le règne de Justin II, qui tint le sceptre depuis 565 jusqu'à 574. Cet empereur, jaloux de la gloire que s'étoit acquise l'architecte Ignace en réparant Sainte-Sophie, le fit placer sur le cheval d'une statue équestre très-élevée, et ordonna qu'on enlevât les échelles, afin qu'il y mourût de faim. Mais l'adresse de l'artiste trompa la cruauté du tyran, et il trouva le moyen de descendre pendant la nuit, à l'aide d'une corde qu'il avoit cachée dans un sac. « Cette corde, » dit Codinus, avoit de longueur cinquante-cinq brasses. *De Origin. Constantinop. cap. struct. S. Sophiæ.*

» Il mit ensemble son manteau, ses caleçons, sa tunique, » son bonnet; les lia, comme un poids, à l'extrémité de » la corde, et essaya s'ils toucheroient la terre, &c. » Τὸ λεπτὸν σχοινίον, ὅπερ εἶχεν εἰς τὸ περσίκιον αὐτοῦ, τὸ ὡσεὶ ὀργυιῶν πεντήκοντα πέντε· καὶ τὸ ἱμάτιον αὐτοῦ, καὶ τὸ ὑποκαμισοβράκιον, καὶ τὸ σφικτούριον, καὶ τὸ φακεώλιον αὐτοῦ λαβὼν, συνέδησεν αὐτά· καὶ ἔκλεισε καὶ ἐδοκίμασεν εἰ φθάνουσιν ἕως κάτω. Le nom composé ὑποκαμισοβράκιον, donné par Codinus aux caleçons, feroit croire que c'étoit une espèce de pantalon appelé alors βράκα et βράκιον. Dans ceux des bas-reliefs de l'arc de Constantin qui ont été travaillés de son temps, plusieurs figures portent une tunique à longues manches qui finit au milieu des cuisses, et des caleçons qui descendent au-dessous des genoux. Nous avons vu qu'à Rome les acteurs sur le théâtre, les hommes et les femmes dans le bain, et les figures de la colonne Trajane, portoient de véritables caleçons: cet usage fut-il général et constant? Il y a lieu d'en douter. César, tombant sous les poignards des conjurés, rabattit le devant de sa toge sur ses genoux et sur ses jambes, afin que sa chute ne présentât pas un spectacle indécent: *Sinum vestis*, dit Suétone, *ad ima crura deduxit, quò honestiùs caderet, etiam inferiore corporis parte velatâ*. Ou César n'avoit point de caleçons, ou ceux dont il se servoit n'étoient point fermés en dessous. Le même historien dit qu'Auguste portoit non-seulement des bandelettes croisées autour de ses jambes, mais aussi des caleçons: *feminalibus et tibialibus utebatur*. Comme il étoit très-frileux, ainsi que l'annonce le nombre de ses habits, on peut penser que ses caleçons étoient fermés, et que c'étoit le *campestre*. Un ancien scho-

In Jul. Cæs. cap. XXII.

liaste, sur ces vers de la XI.e épître du livre I.er d'Horace,

Incolumi Rhodos et Mitylene pulchra facit, quod
Penula solstitio, campestre nivalibus auris.

dit : *Campestre tenue est, et totius corporis nihil præter inguina tegit.* Les commentateurs croient que le nom *campestre* vient de l'usage où étoient les jeunes gens de le porter lorsqu'ils s'exerçoient nus dans le Champ de Mars, ou dans les palestres. S. Augustin dit : *Campestria Latinum quidem verbum est, sed ex eo dictum, quòd juvenes, qui nudi exercebantur in campo, pudenda operiebant.* C'est aussi aux exercices du corps qu'étoit occupé Avidius Cassius, « lorsqu'il » apprit, dit Volcatius Gallicanus, qu'une grande sédition » s'étoit élevée dans l'armée ; il s'avança nu, couvert seulement du *campestre*, et il parla ainsi, &c. » *Cùm ingens seditio in exercitu orta esset, processit nudus, campestri solo tectus, et ait,* &c. Nous lisons enfin dans Hérodien que le centurion Martial prit, pour assassiner Caracalla, le moment où cet empereur se déshabilloit pour satisfaire à des besoins naturels . . . προστρέχει, ἐπιστὰς τε αὐτῷ, τὰς ἐσθῆτας τῶν μηρῶν καθέλκοντι, ἀπεστραμμένῳ, παίει ξιφιδίῳ, ὃ μετὰ χεῖρας ἔφερε λανθάνων.

Civit. Dei, lib. XIV, c. XVII.

Pag. 453.

Lib. IV, cap. XXIV.

Après de nombreuses recherches, j'ai trouvé une figure dont les caleçons sont exprimés plus distinctement que ceux des soldats de la colonne Trajane. On la voit ici sous le n.° 4. Elle est peinte dans les catacombes du cimetière de Sainte-Priscille à Rome, et elle représente l'apôtre S. Paul, avec son nom écrit aux deux côtés.

Roma subterranea... Aringhi, Lut. 1659, t. II, pag. 126.

Au commencement de cet article sur les caleçons, j'ai parlé de cette espèce de jupon très-court qui en tient lieu

JUPON. *Limus et Cinctus.*

chez les Écossois montagnards, et chez nos boulangers lorsqu'ils travaillent au pétrin. Je n'en donnerai point de dessin, parce qu'il est tous les jours sous nos yeux. C'étoit le *limus* des victimaires, et le *semicinctium* dont parle Martial lorsqu'il dit à un ami, en le lui donnant:

Lib. XIV, epigram. CLIII.

> *Det tunicam dives; ego te præcingere possum:*
> *Essem si locuples, munus utrumque darem.*

C. XIX, v. 12.

Il est appelé, dans les Actes des Apôtres, σημικίνθιον, et les critiques ne sont pas d'accord sur l'acception de ce mot; mais on en trouve l'explication dans Hesychius: Σιμικίνθια, dit-il, φακιόλια, ζωνάρια, ὀράρια τῶν ἱερέων. De ces trois significations, *mouchoirs, ceintures, linges pour essuyer le visage des prêtres*, la premiere et la seconde conviennent au texte des Actes; mais la seconde explique seule Martial. Au reste, on peut conclure que ce vêtement ne servoit souvent qu'à cacher les parties sexuelles, comme le feroit un petit tablier.

Servius[a] décrit ainsi le *limus: Vestis erat quâ usque ad pedes tegebantur poparum pudenda.* Isidore[b], après le même commentateur, dit de celui des victimaires: *Limus est vestis quæ ab umbilico usque ad pedes producitur. Hæc autem vestis habet in extremo suî purpuram limam, id est, fluxuosam: inde et nomen accepit; nam* LIMUM *obliquum dicimus.* Le *limus* des victimaires ne différoit que par la longueur et par la finesse de la matière, du vêtement de même espèce dont se servent nos boulangers.

[a] *Æneïd. lib. XII, vers. 119.*
[b] *Origin. l. XIX, cap. XXII.*

La ressemblance paroît avoir été parfaite entre ce vêtement et l'espèce ordinaire de *limus* que l'on portoit sous la tunique, appelé *lumbare*, si l'on en juge d'après ce passage

d'Isidore : *LUMBARE vocamus, quòd lumbis religetur, vel quòd lumbis hæreat. Hoc in Ægypto et in Syria non tantùm feminæ, sed et viri utuntur. . . . Hoc à quibusdam et RENALE dicitur, quia renibus alligatur.* *Origin. l. XIX, cap. XXII.*

Les Romains donnoient encore à cette espèce de jupon le nom de *cingulum* pour les femmes, et de *cinctus* ou de *cinctum* pour les hommes, comme nous l'apprend Varron : *CINCTUS et CINGULUM à cingendo, alterum viris, alterum mulieribus attributum.* C'est de ce vêtement que Porphyrion tire l'épithète *cinctuti* que donne Horace à Cethegus et à ces premiers Romains célèbres par leur amour pour les travaux de la campagne : *Ideò cinctuti, quòd loco tunicæ cinctum, hoc est campestre, vel subligaculum gestarent.* Cette espèce de jupon, cette large ceinture, fut aussi appelée *ventrale :* on en fabriquoit quelques-unes qui étoient peluchées, *villosa ventralia*, dit Pline. On y renfermoit quelquefois l'argent, comme dans la *zona*, la ceinture ordinaire : *numulos in ventrali.* *De L. L. lib. IV, n. 23.* *De Art. poet. vers. 50.* *Lib. VIII, cap. VIII, sect. 73.* *Callistrat. Dig. lib. XLVIII, tit. XX, leg. 6.*

Cette espèce de jupon est appelée *castula* par Nonius, lorsqu'elle sert aux femmes ; et par Hesychius, ἡμιδιπλοΐδιον, ἡμιτύβιον. Il décrit l'ἡμιδιπλοΐδιον, « vêtement petit ; » quelques-uns appellent ainsi un vêtement de femme » étroit, qu'elles portent sous les autres. » Photius ajoute à cette description, ὑπὸ τῶν μηρῶν, *jusqu'aux jambes.* Quant au mot ἡμιτύβιον, le lexicographe l'explique de cette manière : « vêtement de lin, ou linge garni de franges aux » deux bouts. » Sapho, citée par un scholiaste d'Aristophane, le caractérise aussi par la double frange. *Cap. XVI, n. 5.* *Lexic.* *Plut. 729.*

PANTALON.

Les Barbares, c'est-à-dire, tous les peuples connus des anciens, les Grecs et les Romains exceptés, portoient les

chausses longues, ou le pantalon : du moins les artistes firent-ils de ce vêtement une partie du costume sous lequel ils représentèrent les Barbares en général. D'après les Grecs, les Romains appelèrent ce vêtement *anaxyrides :* ils l'appelèrent aussi *sarabara*, mot qu'ils avoient emprunté des Asiatiques septentrionaux; car il est encore employé dans le même sens, avec un léger changement, *saravaia*, par les habitans de la petite Russie, comme par ceux de l'Illyrie.

Tertull. de Pallio, c. IV.

Bandelette du sein.

Les femmes portoient sous la tunique, même sous la tunique intérieure, une ceinture, ou une bandelette, pour conserver la forme de leur sein. Hesychius l'appelle ἀναμασχαλιστὴρ, et ne la décrit point: εἶδος γυναικεῖυ κόσμυ. Pollux lui donne le même nom, et la place autour de la poitrine, περὶ τοῖς στέρνοις. On voit ici, sous le n.° 3, une femme qui se ceint avec cette bandelette. C'est un petit bronze, qui a été publié par Caylus. Il y en a un semblable dans la collection d'Herculanum[a]. Une épigramme de Martial a pour titre, *fascia pectoralis*[b]; il y dit de cette ceinture légère :

Lib. V, segm. 100.

Recueil d'ant. pl. 71, t. VI.
[a] *Bronzi; II, p. 65.*
[b] *Lib. VI, epigr. CXXXIV.*

Fascia, crescentes dominæ compesce papillas.

Ailleurs[a], il l'appelle *mamillare*. Pollux[b], après avoir parlé de la ceinture que les femmes plaçoient sur la tunique, τὸ δὲ τῶν μαστῶν τ̃ γυναικείων ζῶσμα, ταινίαν ὠνόμαζον, καὶ ταινίδιον, dit de la bandelette qu'elles plaçoient sous la tunique : Ἄντικρυς δὲ τὸ νῦν καλούμενον ὑπὸ τῶν γυναικῶν στηθόδεσμον, ἀπόδεσμον. Apulée l'appelle *tænia*, et l'on voit dans son texte qu'on la portoit immédiatement sur la peau : *Tum ipsa cincto prorsùs spoliata tegmine, tæniâ quoque, quâ decoras devinxerat papillas, &c.*

[a] *Lib. XIV, epigr. LXVI.*
[b] *Lib. VII, segm. 65.*

Metam. lib. X.

Cette

Cette ceinture me donne lieu de rappeler une question décidée depuis long-temps par la négative, mais sur laquelle l'auteur d'un *Traité sur les costumes des anciens*, M. Maillot, vient récemment d'embrasser l'affirmative. Il dit que les Romains avoient des poches attachées à leurs toges. Plusieurs textes précis nous apprennent cependant que les anciens mettoient ordinairement dans leur ceinture tout ce qu'ils portoient avec eux, comme le font encore les Orientaux et ceux des peuples de l'Europe qui sont vêtus comme eux. Quant aux femmes, Aristénète et Héliodore présentent des témoignages irrécusables. Dans une des lettres du premier, on lit « qu'une courtisane » cacha dans la bandelette de son sein un fruit qu'avoit » mordu le beau Pamphile. » Πάμφιλος δὲ μήλου μικρὸν ἀποδακὼν, εὐστόχως ἠκόντισεν εἰς τὸν κόλπον ἐκείνης· ἡ δὲ φιλήσασα μεταξὺ τῶν μαστῶν ὑπὸ τῷ περιδέσμῳ, ὃν περιεστερνίσατο, παρέβυσε. Dans le roman d'Héliodore, Chariclée porte toujours cachés sous ses habits et sur son sein, τῆς ἐσθῆτος ἐντὸς καὶ ὑπὸ γαστέρα [a], et ὑπὸ τῇ γαστρὶ [b], les colliers et la bandelette avec lesquels elle avoit été exposée, et qui devoient servir à la faire reconnoître. De même, dans un fragment du poète Turpilius, une jeune fille se plaint d'avoir perdu, en marchant, une lettre qu'elle avoit mise dans sa tunique et sous sa ceinture : *Me miseram, quòd inter vias epistola excidit mihi, inter tuniculam et strophium collocata!* On lit aussi dans Festus : *Nec mulieri nec gremio credi oportere : proverbium est, quòd et illa incerti et levis animi est, et plerumque in gremio posita, cùm in oblivione venerunt properè surgentium, procidunt.*

Les hommes renfermoient dans les plis de leur ceinture

POCHES.

Lib. I, ep. XXV.

[a] *Lib. VIII, cap. XXII.*
[b] *Lib. X, cap. XXVIII.*

Apud Nonium, lib. XIV, c. VIII.

Litterâ N.

(entre celle-ci et leur tunique extérieure) leur bourse, leurs clefs, &c. L'auteur du traité *De mirabilibus auscultationibus,* attribué à Aristote, raconte qu'un marchand de vin de Tarente fut atteint d'une folie extraordinaire. Elle ne le tourmentoit que la nuit; elle ne l'empêchoit pas de faire son commerce pendant le jour; « et, dit l'écrivain, il ne » perdit jamais la clef de sa maison, qu'il gardoit dans sa » ceinture, quoique plusieurs personnes eussent fait des » efforts réitérés pour la lui enlever. » Τὸ κλειδίον τοῦ οἰκήματος πρὸς τῷ ζωνίῳ διεφύλαττε. Pour dire que, loin de s'enrichir dans le gouvernement d'une province, il s'étoit plutôt appauvri, C. Gracchus s'exprimoit ainsi : *Zonas, quas plenas argenti extuli, eas ex provincia inanes retuli.* Porphyrion, expliquant ce vers d'Horace,

Aul. Gell. lib. XXV, c. XII.

Lib. II, epist. II, v. 40.

Ibit eò quò vis, qui zonam perdidit....

dit que cette expression, *qui zonam perdidit,* étoit une manière de parler des soldats, pour désigner ceux qui n'avoient point d'argent, *qui nihil habent nummorum;* « parce que, » ajoute-t-il, les soldats portent dans la ceinture tout ce qu'ils » possèdent » : *Quòd quicquid habent milites, in zona secum portant.* Enfin nous lisons dans la Vie de Pythagore par Jamblique, qu'un étranger, ayant laissé tomber dans un temple d'Esculape sa ceinture remplie de pièces d'or, ζώνην χρυσίον ἔχουσαν, s'indignoit de ce qu'on ne vouloit pas la lui laisser reprendre, en vertu d'une loi qui défendoit de ramasser ce qui avoit touché la terre; mais qu'un disciple de Pythagore lui conseilla de reprendre l'or, qui ne l'avoit pas touchée, et d'abandonner la ceinture. De là le mot *zona,* ceinture, devint synonyme de celui de *bourse;* de sorte

Cap. XXVII.

que le *sector zonarius* de Plaute seroit traduit exactement par ces mots, *un coupeur de bourse*. On peut croire cependant que le mot *zona* désigna aussi une ceinture particulière, à laquelle étoit attachée la bourse, lorsqu'elle renfermoit une forte somme. *Trinum. IV, sc. II, v. 20.*

Il est fait mention, dans le Digeste, de l'argent que l'on renfermoit dans le *ventrale*, mot dont la signification n'est pas déterminée avec précision, mais qui désigne la ceinture, ou le caleçon. Il s'agit, dans cette loi, des biens des condamnés à la peine capitale. *Vestem quâ is indutus, aut numulos in ventrali, quos victûs sui causâ in promptu habuerit.* *Dig. l. XLVIII, tit. II, leg. 6.*

Cependant les hommes plaçoient quelquefois dans leur sein, comme les femmes, ce qu'ils desiroient conserver avec le plus de soin. C'est ainsi que Vitellius, qui devint empereur après la mort de Néron, voulant flatter Messaline, épouse de Claude, lui demanda la permission de la déchausser. Il s'empara de la chaussure du pied droit : il la portoit ordinairement entre sa toge et ses tuniques, *inter togam tunicasque gestavit assiduè ;* et il la baisoit souvent. *Sueton. in Vitell. cap. II.*

MOUCHOIR.

C'étoit aussi dans les plis de la ceinture que les anciens renfermoient le linge que nous appelons *mouchoir*. Les Latins lui donnoient deux noms relatifs aux usages divers auxquels on l'employoit : *muccinium*, parce qu'il servoit à recevoir la mucosité du nez ; *sudarium* et *orarium*, parce qu'on s'en servoit pour sécher la sueur du visage et du front. Les Grecs du Bas-Empire l'appelèrent φακιόλιον, du mot Latin *facies*. *Hesychius.*

Les Grecs et les Romains en ont-ils toujours fait usage ? On pourroit répondre négativement, si l'on ne consultoit que les marbres, et si l'on donnoit trop d'influence aux

Cyri Institut. lib. VIII, cap. I, segm. 14. considérations suivantes. Xénophon dit que, par ordre de Cyrus, les Perses s'étudièrent à ne point cracher et à ne point se moucher en public. Ἐμελέτησε δὲ καὶ ὡς μηδὲ πτύοντες, μηδὲ ἀπομυττόμενοι φανεροὶ εἶεν. Ils y réussirent *Cité par Nonius, l. IV, n. 426.* si bien, que Caton attribuoit cette habitude, et la taille dégagée qui les distinguoit, non à une étude répétée, mais aux exercices peu fatigans auxquels ils se livroient dans l'enfance: *Persæ, propter exercitationes pueriles modicas, eam sunt consecuti corporis siccitatem, ut neque spuerent neque emungerentur, sufflatove corpore essent.* Dans le *Miles gloriosus* *Act. III, sc. I, v. 192.* de Plaute, qui a peint les mœurs Grecques, on voit un homme d'un goût recherché demander une femme d'une constitution sèche, *puellam siccam;* et l'on voit, dans Ju- *Satyr. VI, vers. 146.* vénal, un mari demander le divorce, parce que sa femme se mouchoit souvent:

Jam gravis es nobis, et sæpè emungeris, exi
Ociùs, et propera: sicco venit altera naso.

Ceux qui se disputoient le prix du chant et de la lyre, s'astreignoient à des lois analogues. Néron, étant monté sur le théâtre avec le costume des joueurs de lyre, pour *Annal. XVI, cap. IV.* obtenir le prix du chant, « n'employa, dit Tacite, que le » bord de son habillement pour sécher la sueur de son » front, et l'on ne vit sortir aucune excrétion de sa bouche » ni de ses narines »: *Ne sudorem, nisi eâ, quam indutui gerebat, veste detergeret; ut nulla oris aut narium excrementa viserentur.* *In Nerone, cap. XXIV.* Suétone l'a représenté dans la même contrainte: *Nunquam exscreare ausus, sudorem quoque frontis brachio detergeret.*

Quintilien exigeoit encore des orateurs une semblable

réserve : il leur défendoit de *tussire et exspuere crebrò, et ab imo pulmone pituitam trochleis adducere;* et ailleurs, *cùm emunctio etiam frequentior non sine causa reprehendatur.* Instit. XI, c. III, pag. 827 et 832, edit. 1665.

Les modifications que Quintilien apporte aux lois rigoureuses qu'on imposoit aux orateurs, prouvent, comme je l'ai donné à entendre, qu'il ne faut pas prendre à la lettre les textes que je viens de citer. En effet, Mœris rapporte dans son Lexique que le poète Hermippus, un des auteurs Grecs de l'ancienne comédie, s'étoit servi du mot σωδάριον pour désigner un mouchoir, que les Grecs de son siècle (le second de l'ère vulgaire) appeloient σουδάριον... Σωδάριον, Ἕρμιππος· τὸ ὑφ' ἡμῶν σουδάριον. Pierson dit, dans son commentaire sur Mœris, qu'Hermippus avoit probablement introduit sur la scène un Sicilien ou un Dorien qui avoit employé ce mot en changeant l'ȣ en ω, selon son dialecte. Il ajoute que les Romains, au siècle d'Hermippus (le cinquième avant notre ère), avoient envoyé à Athènes des députés pour recueillir les lois de ce pays; ce qui avoit établi des communications entre les deux peuples, et avoit pu autoriser le poète comique à employer un mot analogue au latin *sudarium*, pour égayer les spectateurs. C'étoit ainsi, ajoute-t-il, qu'on lisoit déjà dans Épicharme de Sicile plusieurs mots empruntés de la langue Latine.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture de Pierson sur un poète de l'ancienne comédie, Pollux nous a conservé, dans le chapitre des vêtemens de lin, le mot καψιδρώτιον, par lequel un poète de la moyenne comédie avoit désigné un mouchoir. Ἔστι δὲ καὶ ὁ φώσων Αἰγύπτιος, ἐκ παχέος λίνου· ἤπου δὲ καὶ ἡμιφωσώνιον· τὸ δὲ ἡμιτύβιον, ἔστι μὲν καὶ τοῦτο Cap. XVI, lib. VII.

Αἰγύπτιον, εἴη δ' ἂν κατὰ τὸ ἐν τῇ μέσῃ κωμῳδίᾳ καψιδρώτιον καλούμενον, ὃ νῦν σουδάριον ὀνομάζεται. « Le φώσων » est un morceau de toile tissue avec un lin épais, qui » vient d'Égypte ; le ἡμιφωσώνιον s'y fabrique probable- » ment aussi : le ἡμιτύβιον est certainement apporté de » ce pays ; il a été appelé καψιδρώτιον par un poète de » la moyenne comédie, et nous le nommons aujourd'hui » *sudarium.* » Pollux cite ensuite des vers d'Aristophane, qui a employé le mot ἡμιτύβιον dans le *Plutus.* On le trouve aussi dans Hippocrate ; et Galien, digne interprète du père de la médecine, l'explique ainsi : ἡμιτύβιον.... ὀθόνης παχέος μέρος. Le passage de Pollux m'avoit fait soupçonner que les mouchoirs dont il parle pouvoient n'être pas de lin, comme il le dit, parce qu'ils venoient de l'Égypte, mais qu'ils pouvoient être de coton. J'ai fait voir ailleurs que les toiles de coton dont se servirent les Grecs, venoient de l'Orient, principalement de l'Égypte, de l'Inde, et qu'en général le lin prétendu de ces contrées, où l'on en cultivoit cependant, étoit le produit de cet arbuste. Le passage de Galien me confirme dans cette opinion, parce qu'il se sert du mot ὀθόνιον, que M. Langlès dérive, avec beaucoup de vraisemblance, de l'arabe *qouthoun.* Il fait venir aussi le mot σινδόνιον, du mot Samskrit *sindhoù,* nom du fleuve *Indus.* L'étymologie du second mot n'est pas déplacée ici, car le grand Étymologique décrit ainsi le mouchoir : Φώσων, σινδών . . . ἢ προσώπου τι ἐκμαγεῖον· λέγεται δὲ οὕτω καὶ ὃ παρὰ Ῥωμαίοις καλεῖται ὠράριον. Le φώσων des Grecs a été comparé au *sudarium* des Romains par Pollux, et à leur *orarium* par le grand Étymologique ; je crois pouvoir en conclure que ces deux mots Latins

Recherches Asiatiques, t. I, pag. 445, note.

étoient synonymes, et qu'ils désignent en général un mouchoir.

Quoique l'usage ordinaire en soit bien prouvé chez les Grecs par les textes cités, il paroît cependant que l'on évitoit, autant qu'on le pouvoit, de s'en servir en public, de même que chez les Romains. Nous voyons en effet, à Alexandrie, Agathocle, frère d'une reine d'Égypte, haranguant le peuple irrité, sécher ses pleurs avec sa chlamyde, *ἀπομάττων τῇ χλαμύδι*. On en use de même dans le *Mercator*[a] et dans l'*Asinaria*[b] de Plaute. Enfin Prodromus[c] dit:

Polyb. lib. XV, pag. 712, edit. 1609.

Καὶ τὸ πρόσωπον τοῦ φίλου Δοσικλέος
Ἐκ τῶν ῥεόντων ἐξεμόργνυ δακρύων,
Ὡς χειρομάκτρῳ τῷ χιτῶνι χρωμένη...

Rhodante se servit de sa tunique, comme d'un mouchoir, pour sécher les larmes de son cher Dosiclès.

[a] *Act. I, sc. II, v. 16.*

[b] *Act. III, sc. II, v. 41.*

[c] *Lib. III, exeunte.*

Le *sudarium* des Romains étoit ordinairement de lin, et les plus précieux étoient faits avec le lin de *Setabis* (aujourd'hui Saint-Philippe dans le royaume de Valence). Pline dit que ce lin étoit de la première qualité : on le préféroit même à celui qui venoit de Péluse. Catulle se plaint de ce qu'on lui avoit dérobé un *sudarium* de prix :

.........Mihi linteum remitte :
Quod me non movet æstimatione,
Verùm est μνημόσυνον *mei sodalis.*
Nam sudaria Setaba ex Iberis
Miserunt mihi muneri Fabullus
Et Veranius. Hoc amem necesse est,
Et Veraniolum meum, et Fabullum.

Néron avoit toujours auprès de lui un maître de chant, qui lui recommandoit de prendre les précautions usitées parmi les musiciens pour conserver la voix, et sur-tout de tenir toujours un mouchoir sur sa bouche : *sudarium ad os applicaret*. Lorsqu'il s'enfuit, abandonné de tout le monde, ce monstre, aussi lâche que féroce, monta à cheval et se couvrit le visage avec un mouchoir : *ante faciem obtento sudario, equum inscendit.*

Sueton. in Ner. cap. XXV.

Ibid. c. XLVIII.

L'usage le plus remarquable que les Romains firent en public de l'*orarium* ou du *sudarium*, fut de l'agiter en l'air, dans les spectacles, pour donner un signe de bienveillance et pour tenir lieu d'applaudissemens. Eutrope nous apprend qu'Aurélien le premier distribua au peuple de semblables morceaux de toile pour les spectacles : *ipsumque primum donasse oraria populo Romano, quibus uteretur populus ad favorem.* Auparavant, les spectateurs agitoient leurs toges. Dion Cassius raconte que Burrhus et Sénèque se plaçoient sur le théâtre à côté de Néron ; que, lorsque l'empereur avoit chanté « ils applau» dissoient avec les mains ; qu'en agitant leurs manteaux » ils engageoient le peuple à les imiter. » Αὐτοὶ τάς τε χεῖρας καὶ τὰ ἱμάτια, ὁπότε φθέγξαιτό τι, ἀνέσειον, καὶ τοὺς ἄλλους προσεπεσπῶντο. Croiroit-on (si l'on ne savoit combien les Grecs, même dégénérés, étoient prompts à s'enthousiasmer) que, dans le troisième siècle de l'ère vulgaire, les Chrétiens d'Orient en usoient de même dans les églises ? Nous lisons dans Eusèbe, que Paul de Samosate, prêchant dans les temples, « s'attendoit, dit l'histo» rien, non-seulement à voir agiter les mouchoirs, comme » dans les théâtres, pour l'applaudir, mais encore à voir

Cap. XLVIII.

Lib. LXI, cap. XXI.

» les auditeurs se lever et se récrier à haute voix. » Καὶ τοῖς μὴ ἐπαινοῦσι, μηδὲ ὥσπερ ἐν τοῖς θεάτροις ταῖς ὀθόναις, μηδ' ἐκβοῶσί τε καὶ ἀναπηδῶσι. Enfin l'usage s'établit à Constantinople de porter habituellement les mouchoirs à la main ou à la ceinture ; même, allant au palais, les sénateurs en usoient ainsi. Ὀθονάρια καὶ ὀθόνια, disent les Gloses des Basiliques, ὑφάσματα ἐπιμήκη, ἃ καὶ ὀράρια παρά τινων λέγονται· ταῦτα δὲ οἱ εἰς παλάτιον εἰσιόντες συγκλητικοὶ ἐπιφερόμενοι, ἐν αὐτοῖς καὶ ἀπεμύττοντο, καὶ ἀπέπτυον.

Arnobe est peut-être le seul écrivain qui nous ait conservé le mot *muccinium*, qui désignoit un des usages les plus ordinaires que l'on faisoit du mouchoir, celui de recevoir la mucosité du nez : *Indicat in quos habitus vestis stragula facta sit muccinium.* *Lib. II, pag. 59.*

J'ai cherché, dans ce Mémoire, à prouver, 1.° que les Grecs portèrent une tunique intérieure, dès le temps où vécurent leurs premiers écrivains ; 2.° que les Romains ne commencèrent à faire usage de ce vêtement que dans le III.[e] ou le II.[e] siècle de l'ère vulgaire ; 3.° que le plus ancien auteur dans lequel on lise le mot *camisia*, dont nous avons fait le mot *chemise*, est S. Jérôme, écrivain du IV.[e] siècle ; 4.° que l'on peut conclure des mots *tunica, interula*, &c., par lesquels on l'a désignée, qu'elle avoit la même forme que la tunique extérieure, quoiqu'elle fût moins ample et moins longue ; 5.° que la portion de vêtement appelée *pièce d'estomac*, et la cravate, ont été en usage chez les Romains ; 6.° que les anciens ont porté des caleçons ou des ceintures ouvertes, semblables à celles de nos boulangers ; 7.° que les habitans de la petite

Russie et ceux de l'Illyrie appellent encore *saravara* ces longues chausses dont les Romains avoient fait un attribut caractéristique des Barbares, sous le nom de *sarabara;* 8.° que les femmes portoient immédiatement sur la peau et sous la gorge une ceinture dont parlent plusieurs écrivains, et que l'on voit à une petite figure de bronze. 9.° J'ai parlé, à l'occasion de cette ceinture, de l'usage qu'en faisoient les anciens, ainsi que de la ceinture extérieure, pour leur tenir lieu de poches ; et enfin du linge que nous appelons *mouchoir*, dont plusieurs philologues avoient cru qu'on ne trouvoit point de traces dans l'antiquité.

MÉMOIRE

SUR

LE CHAR FUNÉRAIRE

QUI TRANSPORTA DE BABYLONE EN ÉGYPTE

LE CORPS D'ALEXANDRE,

Ou Projet de restitution de ce Monument, d'après la description de Diodore de Sicile.

PAR M. QUATREMÈRE DE QUINCY.

PRÉAMBULE.

IL existe un moyen d'augmenter nos richesses en fait d'antiquités, dont on n'a pas encore tiré un grand parti, mais qui n'a pas entièrement échappé au zèle et à l'ambition de ceux qui nous ont précédés; c'est de faire revivre par le dessin tous ceux des monumens et des ouvrages de l'art que les écrivains Grecs ou Romains ont décrits d'une manière assez précise et assez circonstanciée, pour qu'il soit possible, avec le secours de la critique et des points de comparaison, d'en retrouver le goût et les détails, d'en recomposer l'ensemble et la forme générale.

Lu le 5 février 1808.

En se livrant à ce genre de recherches, que sa nature, mêlée d'un peu de divination, rend tout-à-la-fois périlleux et attrayant, il ne faut pas se dissimuler tout ce qu'on doit y apporter de réserve et de précaution, pour échapper aux écueils dont il est entouré. Avant tout, la théorie générale de l'imitation doit nous apprendre à distinguer, parmi les ouvrages d'art décrits par les écrivains, quels sont ceux dont le discours a pu transmettre une image sensiblement perceptible, et, si l'on peut dire, réductible en une forme certaine, de ceux dont le langage ne peut jamais rendre et exprimer que ce qu'on appelle l'effet moral ou sentimental.

Malheureusement c'est à cette dernière manière de faire saisir les objets, qu'appartient le plus grand nombre des descriptions des ouvrages de la peinture et de la sculpture. Les plus rares productions de ces arts peuvent ne donner aucune prise directe aux efforts de l'écrivain qui entreprendroit d'en rendre la forme sensible et la composition intelligible par le seul secours des paroles. Il y a dans tout ce qui est corporel, et par conséquent dans l'imitation des corps, un genre de beau dont la description échappe au pinceau intellectuel du poète.

Que peut faire, par exemple, tout le génie descriptif, d'après le plus grand nombre de ces statues antiques, dont la manière d'être est si simple, qu'on ne peut dire, ni qu'elles soient composées, ni comment elles le sont, et dont la beauté tient à une harmonie de formes que l'œil seul peut entendre ! C'est en vain que, rempli du sentiment de cette beauté qui le pénètre, l'écrivain s'imaginera que son discours peut en offrir la copie. Je ne le défie pas de nous

communiquer la vive impression qu'il a reçue; ni de donner, dans un autre art, un équivalent de la beauté attachée aux formes corporelles : mais un tel équivalent ne sauroit même se comparer à une traduction pour la fidélité; et la plus chétive version aura infiniment plus de moyens de communication et de rapprochement avec son original.

En effet, l'échange qui a lieu d'une langue à une langue, repose généralement sur une certaine uniformité de moyens, parce que les langues, malgré leurs diversités, tiennent à un principe positif commun à toutes, qui est le principe naturel du langage, et parce qu'il y a effectivement et en réalité un langage universel, si l'on entend par-là la manière dont se forment, se fixent et se peignent en tout pays les idées de l'homme. On prétend quelquefois comparer l'imitation à ce langage universel, et les différents arts ne sont, dit-on, que les idiomes particuliers de cette langue; mais cette comparaison n'a qu'un côté de juste. Il y a sans doute, d'un art à un autre art, des rapports fort ressemblans à ceux qui établissent une communauté de principe entre une langue et une langue : toutefois ces rapports n'ont rien de positif, et ils n'existent que dans la région spéculative de l'abstraction. Le mécanisme de chaque art met entre eux de bien plus fortes barrières qu'il ne peut y en avoir entre les langues. Les points de communication cessent d'exister entre eux, là où commence le domaine matériel de chacun. Ainsi la connoissance vraie d'un ouvrage en peinture ou en sculpture ne peut s'acquérir et se transmettre que par le secours de ce qui en est le corps; mais ce corporel est précisément ce que la description verbale ne peut que très-rarement faire

deviner, et encore à l'égard seulement de ce qu'on appelle l'action et la composition.

L'écrivain peut sans doute, avec les moyens du discours, énumérer toutes les figures d'un sujet, et raconter ce que fait chacune d'elles ; mais cette espèce d'inventaire est fort loin de remplir l'objet qu'on attend ou du moins qu'on aimeroit à attendre d'une description, sous le rapport de l'art. L'écrivain ne peut décrire qu'en décomposant, et la décomposition d'un sujet en est souvent la dissolution. La division, qui, dans la nature, aide les yeux du corps à voir, dans le récit, empêche les yeux de l'esprit de saisir les objets. Trop diviser produit souvent le même effet que de ne pas diviser assez. Un corps réduit en fragmens n'offre plus qu'un amas confus ; et tel est l'inconvénient attaché aux descriptions de certains ouvrages de l'art : ils valent par leur tout, et la description le détruit ; ils valent par la réunion de leurs parties, et la description ne sauroit présenter ces parties que dans l'état de désunion.

L'écrivain peut donc décrire très-minutieusement un tableau, sans en rendre la composition intelligible.

Il n'en est pas à beaucoup près ainsi de ceux des ouvrages de l'art qui dépendent de l'architecture, ou dont la composition et la constitution se trouvent liées aux usages et aux erremens de ce qu'on appelle la décoration ou l'ornement dans les pratiques de cet art.

Bien des raisons de cette différence peuvent expliquer comment ces sortes d'ouvrages sont plus faciles à décrire, et comment leurs descriptions sont d'un emploi tout autrement utile à celui qui prétend y retrouver les élémens constitutifs des monumens.

D'abord, il faut dire des ouvrages d'architecture et de décoration, que leurs élémens ou leurs parties constituantes se composent de toutes choses privées de vie et de mouvement; de choses en partie géométriques, soit en elles-mêmes, soit dans leurs rapports; de choses plus ou moins tributaires du calcul; d'objets enfin dont l'image peut être, sous plus d'un point de vue, complètement représentée au lecteur par les mots qui la désignent, sur-tout lorsque le lecteur connoît le style, le goût, le caractère et le genre de bâtir et d'orner du peuple qui fit ces monumens.

Ainsi un temple Grec circulaire ou quadrangulaire, un frontispice de huit ou dix colonnes de telle ou telle autre ordonnance, se présentent tout d'un coup à l'imagination sous une forme concrète et déterminée; ce que ne sauroit jamais faire aucune composition de figures.

Disons ensuite que, quelles que soient les variétés qui existent de monument à monument, entre une colonne et une colonne, entre un chapiteau et un chapiteau du même ordre, la connoissance précise de ces nuances est sans comparaison moins nécessaire à l'intelligence du tout, que ne l'est, pour deviner un tableau, l'appréciation des diversités que l'art peut établir entre une figure et une figure, entre une tête et une tête.

Enfin, dans l'architecture, l'ensemble est un composé de parties similaires qui se répètent. Il n'y a souvent qu'une colonne dans l'édifice le plus nombreux en colonnes; il n'y a qu'un chapiteau dans une colonnade; il n'y a qu'un seul ornement dans une frise, dans une corniche: de sorte que la restitution des plus vastes compositions peut résulter de la connoissance d'une seule de ses parties, d'un seul

de ses fragmens. Or rien de tout cela ne peut avoir lieu à l'égard des compositions de la peinture et de la sculpture : chaque figure reste inconnue malgré la description, parce qu'elle est douée des apparences de la vie, du mouvement et de l'expression, que les paroles ne peuvent pas représenter. Ensuite, une figure, en la supposant connue, ne sauroit faire soupçonner les autres figures d'une composition, parce qu'il n'y a aucune analogie mathématique entre elles. Voilà pourquoi l'on craint tant de se hasarder à restaurer même une seule figure en bas-relief d'après un fragment, lorsqu'il suffit d'une colonne pour rétablir un péristyle.

La description d'un ouvrage d'architecture Grecque, quand elle en indique le genre et l'ordonnance, le peint avec beaucoup de précision dans l'imagination du lecteur instruit, pour peu que l'écrivain ait donné de détails et de particularités. Relativement aux mesures des principaux membres et à la décoration générale, il ne faut pas être fort habile pour retracer, à l'aide des monumens semblables qui nous sont parvenus, l'image approximative du monument décrit. On convient qu'il y a aussi en ce genre des beautés qu'aucune espèce de narration, et, disons-le, aucune copie même, ne peut transmettre. Mais, pour tout ce qui tient à la disposition de l'ensemble, à la distribution du plan, au mode de l'élévation et au style de l'ordonnance, un dessin exécuté d'après une description fidèle et avec les conditions indiquées s'éloignera aussi peu de l'original, et (à cela près des petites mesures de détail) n'en différera pas beaucoup plus, que les dessins faits d'après les monumens encore existans.

An

Au reste, quand de telles restitutions n'accroîtroient pas pour les artistes et les étudians les modèles originaux de l'architecture, elles auroient toujours l'avantage d'étendre nos connoissances dans cet art, d'en fortifier les principes par un plus grand nombre de points de parallèle, de multiplier les autorités que l'érudition et la science de l'antiquaire peuvent invoquer, de faciliter l'intelligence des textes, de communiquer à plus d'une sorte de théorie des lumières précieuses, et de fournir à la chronologie de l'art, ainsi qu'à son histoire, des dates importantes et des faits authentiques.

Ce ne seroit donc pas une conquête inutile, ni une acquisition de simple curiosité, que la restitution des monumens d'après les descriptions des auteurs anciens, lors même que ces descriptions ne permettroient pas d'embrasser la totalité des objets ou des parties dont se composa jadis le mérite absolu de ces ouvrages.

Vers le milieu du dernier siècle, c'est-à-dire, à une époque où l'on connoissoit encore peu les ruines de la Grèce, le marquis Poleni a tenté assez heureusement la restitution du temple d'Éphèse, d'après les documens imparfaits de Pline et les renseignemens de divers passages épars dans les auteurs. Quoique le travail de ce savant et judicieux critique laisse à desirer, son exemple auroit dû encourager à renouveler ces sortes de tentatives.

Contemporain de Poleni, M. de Caylus me paroît avoir été moins heureux que lui dans l'art de reproduire les monumens de l'antiquité, d'après les descriptions des écrivains. Je pense qu'il lui manqua quelque connoissance du goût de l'architecture des anciens, de ce qui constituoit leurs

principes, leur style et leur manière, et qu'il ne cessa jamais entièrement de voir et de juger plus d'une partie des arts de l'antiquité à travers les préventions des habitudes modernes.

Rien certainement ne respire moins le goût de l'antiquité, soit eu égard à la disposition de l'ensemble, soit dans le style des détails, que les dessins des deux monumens que notre savant antiquaire avoit eu l'heureuse idée de faire sortir du texte de Diodore de Sicile; je veux parler du char funéraire d'Alexandre, et du bûcher d'Éphestion. Dans un sujet où la connoissance des choses pouvoit seconder ou rectifier l'intelligence des mots, on devoit s'attendre au moins que le commentaire suppléeroit le dessin : mais l'un et l'autre s'accordent à faire voir que M. de Caylus n'avoit pénétré d'aucune manière dans son sujet; et l'on doit dire, en un mot, de ces deux restitutions, qu'elles sont des travestissemens, plutôt que des démonstrations du goût de l'antiquité.

Il est de la justice de déclarer que cette censure, si elle est fondée, ne tombe pas uniquement sur M. de Caylus, mais aussi sur l'état général des connoissances critiques de l'art et des monumens en France, à l'époque où il vécut. Il en est de la science de l'antiquité comme de toutes celles qui dépendent de l'observation et de l'expérience; chaque jour apporte des notions nouvelles, ou des moyens de perfectionner les anciennes. Or, tant qu'il reste à acquérir, le meilleur lot doit être pour ceux qui arrivent tard : ils n'ont pas plus de mérite, ils ont seulement plus de facilité à bien voir. On a beaucoup plus de peine, et de gloire par conséquent, à se frayer dans les ténèbres une route incer-

taine et tortueuse vers le but, qu'à suivre la ligne droite lorsqu'on marche à la clarté du jour.

Cette remarque, qui n'est pas nouvelle, m'a paru toujours utile à reproduire contre cet esprit d'orgueil trop commun, qui porte tant d'hommes à se juger plus grands que leurs devanciers, par cela qu'ils sont montés plus haut qu'eux, et à se croire de meilleurs yeux, lorsqu'ils n'ont que de meilleures lunettes : mais je l'ai crue, cette remarque, applicable sur-tout à une discussion dans laquelle je me trouve forcé d'attaquer et de combattre de point en point l'opinion et la manière de voir d'un homme justement célèbre, auquel la science de l'antiquité a de grandes obligations, et dont le zèle pour les progrès de l'art mérite toute notre reconnoissance.

Le char funéraire qui transporta de Babylone en Égypte les restes d'Alexandre, fut un ouvrage aussi précieux par la matière que par le travail ; aussi remarquable par la richesse de sa composition, que par le mécanisme de sa structure. Outre ce qu'on étoit convenu d'appeler les sept merveilles du monde, l'antiquité en comptoit de beaucoup d'autres genres, dont le souvenir nous a été transmis par les écrivains. Ainsi Moschion, à la tête de sa description du célèbre navire d'Hiéron, bâti par Archimède, citoit l'hélépole de Dioclide d'Abdère, construite pour le siége de Rhodes, sous Démétrius ; le bûcher de Denys le Tyran, décrit par Timée ; le candélabre de Persée, par Polyctète ; et le chariot couvert qui transporta le corps d'Alexandre, par Hiéronymus (1).

Athénée, liv. V, 104, pag. 206.

(1) Il paroît que ce sont les noms des écrivains qui ont donné la description de ces monumens, et point des auteurs des monumens.

Nous devons à Diodore de Sicile un détail infiniment exact de ce dernier monument. Le texte de cette description ne me semble offrir aucune faute ni aucune obscurité. Pour peu qu'on veuille appliquer à son interprétation les notions élémentaires de l'architecture Grecque, des pratiques de cet art, et des usages de la décoration, on s'étonne de la facilité avec laquelle toutes les phrases de l'écrivain se laissent transposer dans la langue du dessin.

M. de Caylus me paroît s'être mépris sur presque tous les points de son projet de restitution, parce qu'au lieu d'avoir eu l'avantage d'être tout-à-la-fois dessinateur et traducteur, il n'a probablement été ni l'un ni l'autre : il est à croire même que chacun de ceux qu'il a mis en œuvre, a opéré sans le secours de l'autre. Lorsque la double opération de dessiner et de traduire est le résultat d'un seul et même entendement, la traduction et le dessin se communiquent des lumières réciproques. L'intuition claire et précise des formes de l'objet décrit est d'un merveilleux secours pour l'intelligence des mots qui le désignent, et respectivement la forme de l'objet doit recevoir, dans un dessin, une plus grande justesse, de la compréhension intime et personnelle qu'a le dessinateur des mots de la description. Si au contraire le dessinateur forme et trace, non la figure qu'il comprend et qu'il a sentie par lui-même, mais celle qu'on s'est efforcé de lui rendre sensible, comme il n'a reçu ces impressions qu'indirectement, il ne rend point l'idée de l'auteur, mais celle du traducteur ; et celui-ci, ayant traduit sans s'être fait une image positive et arrêtée des choses signifiées par les mots, ne peut transmettre au dessinateur que des motifs vagues, sujets à équivoque,

et trop souvent indéterminés. C'est ce que prouvera, je pense, l'examen de la traduction et du dessin de M. de Caylus, confrontés ensemble.

L'intérêt seul de l'art, je le répète en finissant ce préambule, m'a induit à relever des erreurs auxquelles, pour être juste, il faut dire qu'on a une grande obligation, celle d'en être préservé, par cela seul qu'elles ont été commises. Ensuite, ce n'est pas un médiocre avantage, dans une matière toujours plus ou moins soumise à l'esprit de conjecture, que d'avoir un point de parallèle, même défectueux, auquel on puisse confronter sa manière de voir. L'expérience de l'erreur est d'un puissant secours dans la recherche de la vérité. Ce seul point de vue m'auroit engagé à mettre la restitution de M. de Caylus en pendant avec celle que je vais proposer: ce que je ferai moins pour combattre son opinion, que pour justifier la mienne.

Peut-être dois-je aussi justifier par ce parallèle la confiance avec laquelle M. de Sainte-Croix, prêt à emprunter de M. de Caylus, pour l'ornement de son savant ouvrage sur les historiens d'Alexandre, le dessin du char funéraire de son héros, a bien voulu donner la préférence au projet de restitution que je lui présentai. Ce dessin, n'ayant eu alors pour objet que d'offrir un aperçu plus conforme aux paroles de Diodore et au goût de l'antiquité, n'avoit reçu ni par l'application d'une échelle, ni par le développement des détails, la correction générale et partielle que j'ai tâché de réunir dans ce nouveau projet: aucune discussion n'en accompagnoit non plus et n'en appuyoit la composition; c'étoit enfin uniquement l'esquisse arrêtée d'un travail, que

je ne comptois terminer et publier qu'avec le consentement de celui qui lui avoit donné naissance.

Pour procéder avec ordre dans ce travail, et pour éviter les répétitions, je me suis proposé d'employer la première partie de cette dissertation à la discussion du texte de Diodore, à la réfutation des opinions de M. de Caylus, et à l'établissement de mon hypothèse; ce que je ferai par l'analyse des passages de la description, comparés tout-à-la-fois à l'une et à l'autre manière de voir. Ce procédé, peut-être un peu monotone, m'a paru propre à simplifier la discussion, à abréger l'argumentation, à faciliter les comparaisons : il me procure l'avantage de réunir trois opérations critiques ensemble, celle de réfuter, celle de comparer, celle de prouver et de démontrer.

Toutes les difficultés ayant été plus ou moins heureusement aplanies dans la discussion qui comprend la première partie, la seconde contiendra, avec beaucoup moins d'étendue, la remise ensemble ou la recomposition du monument, selon le système précédemment établi; c'est-à-dire que cette partie expliquera le dessin que je présente, et fera considérer le monument sous les points de vue de l'art et du goût, du genre de matière et de travail, des proportions et des mesures de chaque partie, de la disposition et de la décoration de l'ensemble, de sa structure mécanique et de tous ses détails accessoires.

Je dois, avant tout, rapporter en son entier le passage de Diodore de Sicile; j'ai jugé à propos d'accompagner ce texte de la traduction Latine de Rhodomannus, qui m'a paru assez fidèle. Quant à la traduction Françoise, ne pouvant adopter ni celle de l'abbé Terrasson, ni celle

Edit. Wessel. liv. XVIII, §. 26 et 27.

de M. de Caylus, qui est très-préférable, mais qui, ayant servi de modèle à la restitution que je combats, est souvent aussi en opposition avec mon sentiment, je me suis déterminé à présenter ici ma propre version.

PREMIÈRE PARTIE.

ANALYSE COMPARATIVE
DU TEXTE GREC,
DU PROJET DE M. DE CAYLUS*,
ET DE LA RESTITUTION QUE JE PROPOSE.

* *Tom. XXXI des Mémoires de l'Académie des inscript. et belles-lettres, pag. 86.*

Je vais maintenant reprendre, phrase par phrase, le texte de Diodore de Sicile, et mettre en parallèle avec l'explication textuelle et graphique de M. de Caylus, la manière dont je pense que doit être entendue la description de l'écrivain Grec, et que peut être restituée la forme du monument décrit.

* * * * * * *

Πρῶτον μὲν γὰρ τῷ σώματι κατεσκευάσθη χρυσοῦν σφυρήλατον ἁρμόζον, καὶ τοῦτ' ἀνὰ μέσον ἐπλήρωσαν ἀρωμάτων, &c.

Primùm autem corpori præparata erat aurea malleo ducta compages, et illam ad medium repleverunt aromatibus, &c.

L'objet dont il s'agit dans ce passage ne pouvant être rendu d'une manière visible par le dessin, et n'étant sus-

ΠΡΩ͂ΤΟΝ μὲν γὰρ τῷ σώματι κατεσκευάσθη χρυσοῦν σφυρήλατον ἁρμόζον, καὶ τοῦτ' ἀνὰ μέσον ἐπλήρωσαν ἀρωμάτων τῶν ἅμα δυναμένων τὴν εὐωδίαν καὶ τὴν διαμονὴν παρέχεσθαι τῷ σώματι. Ἐπάνω δὲ τῆς θήκης ἐπετίθετο καλυπτὴρ χρυσοῦς ἁρμόζων ἀκριβῶς καὶ περιλαμβάνων τὴν ἀνωτάτω περιφέρειαν. Ταύτης δ' ἐπάνω περιέκειτο φοινικὶς διαπρεπὴς χρυσοποίκιλτος, παρ' ἣν ἔθεσαν τὰ

Principio autem cadaveri loculus mallei ductu ita fabricatus erat, ut probè quadraret; quem usque ad medium aromatis, quæ et fragrantiam et durationem cadaveri præberent, referserant. Supra capulum aureum erat tegmen exactè adaptatum, quod summum circumquaque ambitum complecteretur. Supra hoc circumjecta erat chla-

ceptible

ceptible en soi d'aucune difficulté, je m'y arrêterai d'autant moins, que la version de M. de Caylus, *On fit sur la mesure du corps un cercueil d'or battu au marteau, &c.*, me paroît fort exacte, et rendre au juste le sens des paroles.

Je ne suis pas autant de son avis sur la manière d'entendre un mot important de la phrase suivante.

* * * * * * *

Ἐπάνω δὲ τῆς θήκης ἐπετίθετο καλυπτὴρ χρυσοῦς ἁρμόζων ἀκριβῶς καὶ περιλαμβάνων τὴν ἀνωτάτω περιφέρειαν.

Supra capulum additum erat operculum aureum adaptatum diligenter et complectens circumquaque supremum ambitum.

« Sur le cercueil, dit M. de Caylus, il y avoit un dais » ou une couverture aussi d'or, qui couvroit exactement » toute la surface. »

Je crois que le mot *dais* exprime ici un usage peu antique, et une forme dont les paroles de Diodore ne présentent point l'idée : j'irois jusqu'à dire qu'elles l'excluent, tant cet auteur a pris soin de définir ce qu'étoit ici le καλυπτήρ. Sans doute c'étoit une *couverture ;* mais de quel genre étoit-elle ? c'est ce que nous indiquent les mots

τοῦ μετηλλαχότος ὅπλα, βουλόμενοι συνοικειοῦν τὴν ὅλην φαντασίαν ταῖς προκατειργασμέναις πράξεσι. Μετὰ δὲ ταῦτα παρέστησαν τὴν τοῦτο κομιοῦσαν ἁρμάμαξαν, ἧς κατεσκεύαστο κατὰ μὲν τὴν κορυφὴν καμάρα χρυσῆ, ἔχουσα φολίδα λιθοκόλλητον, ἧς ἦν τὸ μὲν πλάτος ὀκτὼ πηχῶν, τὸ δὲ μῆκος δώδεκα. Ὑπὸ δὲ τὴν ὑπωροφίαν παρ' ὅλον τὸ ἔργον θρόνος χρυσοῦς, τῷ σχήματι τετράγωνος, ἔχων

mys punicea, perquam decora et auro variegata, juxta quam arma defuncti posuerant, eo consilio ut speciem illam totam rebus ab eo gestis accommodarent. Tum pilentum quo funus transvehendum erat admoverunt, in cujus vertice aureus fornix, squamam habens è lapillis nobilibus coagmentatam octo cubitûm latitudine et longitudine

ἁρμόζων ἀκριβῶς et περιλαμβάνων τὴν ἀνωτάτω περιφέρειαν. Cela ne peut pas s'appliquer à un *dais*, mais bien à une couverture en forme de couvercle. Telle est en réalité cette représentation de cercueil appelée *cénotaphe*, dont on use encore aujourd'hui dans nos cérémonies funèbres; et tel fut, à mon avis, le καλυπτὴρ de notre passage. Le premier cercueil, ou l'espèce d'enveloppe d'or battu au marteau, faite sur la mesure du corps d'Alexandre, étoit recouvert par une représentation ou cénotaphe en forme de cercueil. Ce qui achève de le prouver, et de démontrer que ce n'étoit pas un *dais*, c'est la phrase suivante:

* * * * * * *

Ταύτης δ᾽ ἐπάνω περιέκειτο φοινικὶς διαπρεπὴς χρυσοποίκιλτος.

Quam supra circumjecta erat chlamys punicea, &c.

Or il faut remarquer que ταύτης se rapporte à περιφέρεια, c'est-à-dire, à la circonférence du καλυπτὴρ, puisque celui-ci étoit environné, dans tout son pourtour, d'une draperie pourpre et or ; il est visible que c'étoit, comme je l'ai représenté dans le dessin, un cénotaphe, non pas couvrant

---

τραγελάφων προτομὰς ἐκτύπους, ἐξ ὧν ἤρτηντο κρίκοι χρυσοῖ διπάλαιστοι, δι᾽ ὧν κατακεκρέμαστο στέμμα πομπικὸν, χρώμασι παντοδαποῖς διαπρεπῶς κατηνθισμένον. Ἐπὶ δὲ τῶν ἄκρων ὑπῆρχε θύσανος δικτυωτὸς, ἔχων ἀξιομεγέθεις κώδωνας, ὥστε ἐκ πολλοῦ διαστήματος προσέπιπτεν τὸν ψόφον τοῖς ἐγγίζουσι. Κατὰ δὲ τὰς τῆς καμάρας γωνίας, ἐφ᾽ ἑκάστης ἦν πλευρᾶς νίκη χρυσῆ τροπαιοφόρος. Τὸ δ᾽ ἐκδεχόμενον τὴν καμάραν περίστυλον χρυσοῦν ὑπῆρχεν, ἔχον Ἰωνικὰ

duodecim, exstructus erat. Huic fastigio subjectum erat solium ex auro, figurâ quadratum, in quo tragelaphorum capita expressa, iisque aurei binorum palmorum circuli annexi; unde corollæ ad pompam concinnatæ variis coloribus pulcherrimè tanquam flores renidebant. In summo fimbria exstabat reticularis, tintinnabula eximiæ magnitudinis continens, ut ex longiore intervallo sonus ad propinquantium aures

en forme de dais, mais renfermant le cercueil en manière de couvercle.

* * * * * * *

Παρ' ἣν ἔθεσαν τὰ τοῦ μετηλλαχότος ὅπλα.

Juxta quam arma defuncti posuerant, &c.

Cette position des armes du roi mort, autour de son cercueil, n'offre aucune difficulté, ni au traducteur, ni au dessinateur.

* * * * * * *

Μετὰ δὲ ταῦτα παρέστησαν τὴν τοῦτο κομιοῦσαν ἁρμάμαξαν, ἧς κατεσκεύαστο κατὰ μὲν τὴν κορυφὴν καμάρα χρυσῆ, ἔχουσα φολίδα λιθοκόλλητον, ἧς ἦν τὸ μὲν πλάτος ὀκτὼ πηχῶν, τὸ δὲ μῆκος δώδεκα.

Post hæc admoverunt hoc gerendum plaustrum in quo instructa erat camera aurea juxta verticem, habens squamam gemmis distinctam. Hujus cameræ erat latitudo octo cubitûm, longitudo duodecim.

« On avoit, dit la traduction de M. de Caylus, construit » sur ce char une voûte d'or ornée d'écailles formées par » des pierres précieuses. La largeur de la voûte étoit de » huit coudées, et sa longueur de douze. »

Je dois relever ici, dans la traduction du mot καμάρα

κιονόκρανα· ἐντὸς δὲ τοῦ περιστύλου δίκτυον ἦν χρυσοῦν, τὸ πάχος τῇ πλοκῇ δακτυλιαῖον, καὶ πίνακας παραλλήλους ζωοφόρους τέτταρας ἴσους τοῖς τοίχοις ἔχον.

perferretur. Ad angulos testudinis fornicatæ, in singulis lateribus, victoria stabat tropæum gerens. Peristylium quod fornicem excipiebat, ex auro conflatum, Ionica capitella habebat; intra quod aureum rete crassitudine contextûs digituli, tabulas ex ordine quatuor signiferas et parietibus æquales præferebat.

Τούτων δ' ὁ μὲν πρῶτος ἦν ἔχων ἅρμα τορευτὸν, καὶ καθήμενον ἐπὶ τούτου τὸν Ἀλέξαν-

In prima erat currus cælo elaboratus, et residens in hoc Alexander, sceptrum-

par le mot *voûte*, une méprise que la suite de ces observations fera mieux sentir encore. Καμάρα en grec, comme *camera* en latin, signifie tout-à-la-fois *voûte* et *chambre voûtée*. Les Grecs en usoient souvent indistinctement, parce que la partie se prenoit pour le tout. Nous verrons, dans le récit de Diodore, qu'il faut entendre par καμάρα, tantôt la voûte seule de la chambre sépulcrale, et tantôt la chambre prise en son entier.

Dans cet endroit, il est certain qu'il faut entendre la totalité de la chambre établie sur le train du chariot. Or le mot *voûte*, employé ici par la traduction, n'exprimant en françois que la couverture cintrée de la chambre, donneroit à entendre qu'il n'étoit question que d'un chariot couvert d'un cintre, tandis que nous verrons que le cintre de la voûte reposoit sur des colonnes.

Voyez ce dessin, tom. XXXI des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres, pag. 86.

Cette méprise ne se retrouve pas dans le dessin de M. de Caylus (1), et elle est une de celles qui m'ont fait conjecturer que la traduction dont il s'agit avoit été faite

---

δρον, μετὰ χεῖρας ἔχοντα σκῆπτρον διαπρεπές· περὶ δὲ τὸν βασιλέα μία μὲν ὑπῆρχε θεραπεία καθωπλισμένη Μακεδόνων, ἄλλη δὲ Περσῶν μηλοφόρων, καὶ πρὸ τούτων ὁπλοφόροι· ὁ δὲ δεύτερος εἶχε τοὺς ἐπακολουθοῦντας τῇ θεραπείᾳ ἐλέφαντας κεκοσμημένους πολεμικῶς, ἀναβάτας ἔχοντας ἐκ μὲν τῶν ἔμπροσθεν Ἰνδούς, ἐκ δὲ τῶν ὄπισθεν Μακεδόνας, καθωπλισμένους τῇ συνήθει σκευῇ· ὁ δὲ τρίτος ἱππέων ἴλας μιμουμένας τὰς ἐν ταῖς παρατάξεσι συναγωγάς· ὁ δὲ τέταρτος ναῦς κεκοσμημένας πρὸς ναυμαχίαν. Καὶ παρὰ μὲν τὴν εἰς καμάραν εἴσοδον ὑπῆρχον λέοντες χρυσοῖ, δεδορκότες πρὸς τοὺς εἰσπορευομένους· ἀνὰ μέσον δ' ἑκάστου τῶν κιόνων

que manu decorum tenens. Circa regem satellitium erat armis instructum hinc Macedonum, inde Persarum melofororum, et ante hos armigeri. In secunda stipatores sequebantur elephantes bellico ritu exornati, qui in fronte Indos, in tergo Macedones armis consuetis indutos vehebant. In tertia visebantur equitum turmæ, qui conglomerationes acierum imitarentur. In quarta naves ad pugnam expeditæ stabant. Ad testudinis ingressum aurei leones ad intrantes respectabant. Medium columnæ uniuscujusque aureus obtinebat acanthus paulatim ad capi-

en grande partie sans rapport avec le dessin et indépendamment du dessinateur ; car il eût été impossible à celui qui fait porter une voûte sur des colonnes, de faire dans la traduction construire la voûte sur le chariot.

Dans le passage suivant, le traducteur et le dessinateur ne sont pas plus d'accord entre eux, sans pourtant que j'aie pu trouver moyen d'adopter l'opinion d'aucun des deux.

* * * * * * *

Ὑπὸ δὲ τὴν ὑπωροφίαν, παρ' ὅλον τὸ ἔργον θρόνος χρυσοῦς, τῷ σχήματι τετράγωνος.

Subter subcamerationem thronus erat toto opere (ou *per totum opus*) *aureus, figurâ quadratus.*

La traduction de M. de Caylus porte : « Au-dessous de » ce toit et dans toute sa longueur, il y avoit un trône » d'or carré, qui occupoit tout l'espace. »

Pour commencer par la traduction, je dirai en pre-

ὑπῆρχε χρυσοῦς ἄκανθος, ἀναλείπων ἐκ τοῦ κατ' ὀλίγον μέχρι τῶν κιονοκράνων· ἐπάνω δὲ τῆς καμάρας κατὰ μέσην τὴν κορυφὴν, φοινικὶς ὑπῆρχεν ὑπαίθριος, ἔχουσα χρυσοῦν στέφανον ἐλαίας ὑπερμεγέθη, πρὸς ὃν ὁ ἥλιος προσβάλλων τὰς ἀκτῖνας, κατεσκεύαζε τὴν αὐγὴν ἀποστίλβουσαν καὶ σειομένην, ὥστ' ἐκ μακροῦ διαστήματος ὁρᾶσθαι τὴν πρόσοψιν ἀστραπῇ παραπλησίαν.

Ἡ δ' ὑπὸ τὴν καμάραν καθέδρα δύο εἶχεν ἄξονας, οὕσπερ ἐδίνευον τροχοὶ Περσικοὶ τέτταρες, ὧν ὑπῆρχε τὰ μὲν πλάγια, αἱ δὲ κνημίδες καταχεχρυσωμέναι, τὸ δὲ προσάπτον τοῖς ἐδάφεσι μέρος, σιδηροῦν· τῶν δ' ἀξόνων τὰ προέχοντα χρυσᾶ κατεσκεύαστο,

tella sese extendens. Supra cameram, circa verticis medium, aureus erat tapes subdialis, auream oleæ coronam habens magnitudinis eximiæ, quam sol radiis suis verberans, fulgidum tremulumque efficiebat splendorem, ita ut fulguris ex intervallo speciem exhiberet.

Cellæ testudini subjectæ axes duo suberant, quos circum volvebantur Persicæ rotæ quatuor, quarum modioli radiique inaurati erant; pars autem terram allapsu contingens, ferrea. Extrema axium prominentia constabant

mier lieu, qu'*au-dessous du toit* ne paroît pas rendre avec assez de précision ὑπὸ τὴν ὑπωροφίαν : il faudroit pouvoir dire en quelque sorte, *sous le dessous du toit.* Cette espèce de pléonasme, loin d'en être un dans le grec, me semble être une locution nécessaire pour empêcher ici l'équivoque ; car il y a naturellement ambiguïté en françois, faute d'un mot propre pour exprimer le lieu intermédiaire entre le comble et le plafond, que désigne clairement le mot Grec ὑπωροφία.

Quoiqu'*au-dessous du toit* ne dise pas tout-à-fait la même chose que *sous le toit,* cependant le vague de cette locution permet beaucoup d'incertitude, et nous en avons la preuve par le dessin de M. de Caylus, qui très-probablement n'a été exécuté que sur les mots de la traduction;

προτομὰς ἔχοντα λεόντων στιβήνων ὀδὰξ κατέχουσας. Κατὰ δὲ μέσον τὸ μῆκος εἶχον πόλον ἐντετορνευμένον μηχανικῶς ἐν μέσῃ τῇ καμάρᾳ, ὥστε δύνασθαι διὰ τούτου τὴν καμάραν ἀσάλευτον εἶναι κατὰ τοὺς σεισμοὺς καὶ ἀνωμάλους τόπους· τεττάρων δ' ὄντων ῥυμῶν, ἑκάστῳ τετραστοιχία ζυγῶν ὑπέζευκτο, τεττάρων ἡμιόνων ἑκάστῳ ζεύγει προσδεδεμένων, ὥστε τοὺς ἅπαντας ἡμιόνους εἶναι ἑξήκοντα καὶ τέσσαρας, ἐπιλελεγμένους ταῖς τε ῥώμαις καὶ τοῖς ἀναστήμασιν· ἕκαστος δὲ τούτων ἐστεφάνωτο κεχρυσωμένῳ στεφάνῳ, καὶ παρ' ἑκατέραν τῶν σιαγόνων εἶχεν ἐξηρτημένον κώδωνα χρυσοῦν, περὶ δὲ τοὺς τραχήλους χλιδῶνας λιθοκολλήτους.

ex auro, leonumque facies hastam mordicùs tenentes præferebant. Circa mediam verò longitudinem in medio fornice mechanicâ arte polus [cardo] adaptatus erat, ut per hunc testudo in succussionibus et iniquitate locorum sine jactatione esse posset. Quatuor temones cùm essent, unicuique ordo jugorum quadruplex adjunctus erat, quaternis mulis jugo alligatis, ita ut omnium mulorum numerus esset quatuor et sexaginta, robore ac proceritate corporis selectissimorum. Quisque horum coronâ deauratâ redimitus erat, et utrique maxillæ tintinnabula ex auro, et monilia gemmis consiipata collis appensa erant.

TRADUCTION FRANÇOISE.

D'ABORD on avoit préparé et fait au marteau, sur la mesure du corps (d'Alexandre), un cercueil d'or, qu'on avoit rempli jusqu'à moitié d'aro-

et c'est là, comme je le ferai voir tout-à-l'heure, ce qui est cause de l'extrême différence qu'on peut déjà observer entre la position assignée par M. de Caylus au trône, et celle que je lui donne dans mon dessin.

Il me paroît que c'est la position à assigner au trône dans toute cette composition, qui forme la première difficulté de ce passage ; la seconde est dans les mots παρ' ὅλον τὸ ἔργον. La traduction Latine de Rhodomannus a omis ces paroles : M. de Caylus me semble les traduire par ces mots, *et dans toute sa longueur* (du toit), et *qui occupoit tout l'espace.*

Quant à la première difficulté, l'erreur de la disposition de M. de Caylus provient de ce qu'il ne s'est pas rendu compte de l'idée et de l'acception précise du mot ὑπωρο-

mates destinés à répandre une bonne odeur, et à préserver le corps de la corruption.

Sur le cercueil on plaça un cénotaphe également d'or, qui en embrassoit exactement toute la surface supérieure.

Par-dessus on avoit étendu un tapis de pourpre magnifiquement brodé en or, autour duquel on avoit étalé les armes du roi mort, pour que tout, dans cette composition, servît à rappeler ses exploits.

On fit ensuite approcher le chariot destiné au transport. On avoit établi sur ce chariot une chambre d'or voûtée, dont la couverture circulaire étoit ornée d'écailles formées par des pierres précieuses. Sa largeur étoit de huit coudées, sa longueur de douze.

Au-dessous du comble (entre le plafond et le toit), tout l'espace étoit occupé par un trône d'or carré, orné de figures en relief de tragélaphes, d'où pendoient des anneaux d'or circulaires, de la grandeur de deux palmes ; et aux anneaux s'attachoient des festons formés de fleurs de toutes couleurs.

Aux acrotères régnoit une frange en réseau, avec de fortes sonnettes pour avertir au loin les peuples de l'approche du char.

Aux angles de la voûte s'élevoit, de chaque côté, une victoire d'or portant un trophée.

La voûte étoit supportée par un péristyle d'or, dont les colonnes avoient des chapiteaux Ioniques.

En-dedans du péristyle (ou colonnade environnante), il régnoit un réseau d'or dont la trame étoit de

φίαν; car il place le trône dans l'intérieur de la chambre, au fond de cette chambre et en bas (*voyez* le dessin de M. de Caylus, indiqué plus haut). En vain diroit-on que, placé là, le trône est au-dessous du toit : oui, sans doute; mais il y est comme y sont tous les autres objets, c'est-à-dire, en tant que dans un bâtiment qui a un toit, tout ce qu'il renferme, et le bâtiment lui-même, est sous le toit. Or dire cela, c'est ne rien dire; et il est sensible qu'il n'y avoit pas lieu d'en faire la remarque insignifiante, plus pour le trône que pour les autres objets. A supposer le trône placé dans le local où le place M. de Caylus, ce qu'il eût fallu dire, c'est qu'il étoit dans l'intérieur et au fond de la chambre. Puisque Diodore ne l'a pas dit, et dès que ses paroles indiquent une place spéciale sous le comble, ὑπὸ τὴν ὑπωροφίαν, il faut chercher au trône une place qui soit d'accord avec le sens de ce mot.

Cette place me paroît être celle que je lui fais occuper

---

l'épaisseur d'un doigt, et quatre tableaux parallèles, remplis de figures. Ces tableaux étoient égaux aux murs (de la chambre sépulcrale).

Dans le premier tableau, on voyoit un char richement travaillé en métal; Alexandre y paroissoit assis, tenant en main un sceptre magnifique. Autour de lui marchoient la garde Macédonienne tout armée, et le bataillon des Perses appelés *les Mélophores*. En avant étoient les oplites.

Le second tableau se composoit du train des éléphans équipés en guerre, ayant en avant leurs Indiens, et par derrière (ou en croupe) les Macédoniens avec leurs armures ordinaires.

On avoit figuré, dans le troisième tableau, des corps de cavalerie imitant les manœuvres et les évolutions d'un combat.

Le quatrième représentoit des vaisseaux en ordre de bataille (ou armés pour la bataille).

A l'*esodos* de la chambre (ou sous le vestibule), il y avoit des lions d'or placés de manière qu'ils regardoient les entrans.

Au milieu de chaque colonne étoit une acanthe d'or, s'élevant insensiblement jusqu'au chapiteau.

Au-dessus du faîte, et au milieu de la voûte, s'étendoit en plein air un tapis de pourpre sur lequel posoit

entre

entre le cintre du comble et le plafond du péristyle antérieur. Puisqu'il y avoit un *esodos*, ou vestibule d'entrée, sous lequel étoient les lions, ce vestibule dut avoir un plafond, et ce plafond dut occuper tout le renfoncement du péristyle ou vestibule d'entrée, espace plus que suffisant (en ne lui donnant que trois pieds de profondeur) pour contenir à couvert sous le toit le trône d'Alexandre : l'espace en question faisoit, dans ce petit monument, l'effet du fronton, et en tenoit lieu : c'étoit un fronton circulaire. Et quel emplacement plus convenable pour mettre en scène et en vue l'objet dont il s'agit? Quel endroit plus propre à produire l'effet qu'on pouvoit en attendre?

Cet emplacement me semble être la clef de la composition : si on le méconnoît, on tombe dans le *non-sens* de M. de Caylus, ou il faut supprimer le mot θρόνος et chercher à le remplacer par un autre. Mais qui ne voit que le motif de l'architecte fut de faire entrer dans la

---

une couronne d'olivier d'une grande dimension. Elle étoit d'or; et lorsque les rayons du soleil frappoient dessus, l'éclat s'en trouvoit répercuté de manière que de loin il produisoit l'effet des éclairs.

Le train du chariot sur lequel reposoit cet ensemble, avoit deux essieux, autour desquels tournoient quatre roues à la persane, dont les rayons et les jantes étoient dorés. Les bandes seules étoient de fer. Des têtes de lion d'or, dont les gueules mordoient une lance, faisoient l'ornement des moyeux.

Au milieu de la longueur du chariot, et au point central de la chambre, étoit adapté, avec beaucoup d'art, un pivot sur lequel l'édifice, maintenu en équilibre, conservoit son niveau, et se trouvoit aussi garanti contre les secousses, et préservé de l'inconvénient des inégalités du terrain.

Il y avoit quatre timons, à chacun desquels étoit attaché un quadruple rang de jougs, quatre mulets à chaque joug. Le nombre des mulets étoit de soixante-quatre. On avoit choisi les plus forts et les plus hauts. Chacun d'eux avoit sur la tête une couronne dorée, des sonnettes d'or aux deux côtés de la mâchoire, et autour du cou des colliers chargés de pierres précieuses.

composition tout ce qui avoit été à l'usage du roi et pouvoit rappeler sa mémoire ? Or c'étoit un objet très-digne de figurer dans cet ensemble, que le trône d'or où avoit siégé Alexandre.

La seconde difficulté paroît être celle des mots παρ' ὅλον τὸ ἔργον : on peut, traduisant en latin *per totum opus*, appliquer ces mots à χρυσοῦς : le trône auroit été d'or dans toutes les parties de son ouvrage. On peut appliquer le mot ἔργον à l'édifice même (et ce mot est reçu en parlant d'un ouvrage d'architecture) : le trône alors seroit censé occuper toute la largeur de l'ouvrage, c'est-à-dire, de l'espace antérieur du monument. Enfin il est un dernier sens que pourroit donner le mot πάρεργον, qui signifie, comme l'on sait, *accessoire, détail qui ne tient pas au principal corps d'un ouvrage*, et ce que nous nommons *hors-d'œuvre*. Or c'est ce qu'étoit, dans la composition du char, de la chambre sépulcrale, et de tout cet ensemble travaillé exprès, le trône d'Alexandre : il y étoit une sorte d'accessoire et de hors-d'œuvre, et par conséquent il étoit étranger à tout l'ouvrage, παρ' ὅλον τὸ ἔργον.

Du reste, on va voir que ce qui suit dans le texte, ne peut pas s'arranger avec la disposition imaginée par M. de Caylus, et est merveilleusement d'accord avec l'idée et la forme d'un trône, et avec l'espèce d'ornemens en guirlandes qui se plaçoient, comme l'on sait, très-habituellement en dehors des temples et au-dessus des portes d'entrée.

* * * * * * *

Ἔχων τραγελάφων προτομὰς ἐκτύπους, ἐξ ὧν ἤρτηντο

κρίκοι χρυσοῖ διπάλαιστοι, δι' ὧν κατακεκρέμαστο στέμμα πομπικὸν, χρώμασι παντοδαποῖς διαπρεπῶς κατηνθισμένον.

Subter subcamerationem thronus erat..........habens tragelaphorum effigies ectypas, ex quibus pendebant circuli aurei duarum palmarum, quibus suspensæ erant corollæ pompales, coloribus omnigenis decorè florentes.

Traduction de M. de Caylus : « Il portoit des tragélaphes » en relief représentés à mi-corps, auxquels étoient suspendus des anneaux d'or de deux palæstes, et ces anneaux portoient une couronne de pompe, resplendissante » et brillante de toutes les couleurs. »

Je soupçonne que le dessinateur auroit pu induire ici en erreur l'auteur de la traduction : toujours peut-on affirmer que ni l'un ni l'autre n'ont eu une idée nette de l'objet exprimé dans ce passage par le mot *tragélaphes*. Quelle que soit en effet la forme précise de cet animal capricieux employé à la décoration du trône, il n'y a presque aucun doute qu'il ne lui servît de support, en faisant l'office de ce qu'on peut appeler les jambes ou les pieds d'un siége. Ces tragélaphes, ainsi entendus, portoient le siége, lorsqu'au contraire la traduction de M. de Caylus dit que le siége portoit les tragélaphes. Il y a simplement dans le grec, ἔχων τραγελάφων προτομὰς ἐκτύπους, et je ne doute point que le traducteur n'eût rendu plus naturellement le verbe (participe) ἔχων, s'il n'eût eu en vue que les mots Grecs.

Le dessin de M. de Caylus a pu le détourner de la version qui, étant la plus simple, eût été ici la plus fidèle. Selon moi, cette partie du dessin est aussi une des plus infidèles au sens des mots Grecs et à l'idée qu'ils expriment.

D'abord, le mot τραγέλαφος, composé de deux mots qui signifient *bouc* et *cerf*, indique, dans la figure dont il s'agit, un mélange ou une combinaison de ces deux animaux. M. de Caylus, au contraire, en a représenté séparément les figures. Au bas de son trône on voit des quadrupèdes ailés avec une tête de bouc, et au sommet s'élèvent deux têtes de cerf avec leur cou et une partie de leur poitrail. Cette composition bizarre contredit le texte, et ne repose sur aucun motif de décoration connue, sur aucune autorité puisée dans les ornemens de l'antiquité.

Rien, comme l'on sait, n'y est plus commun que ces associations d'animaux, dont les décorateurs et les sculpteurs firent leur patrimoine. Il suffit de citer les hippogriffes, les hippocentaures, les androsphinx, et tant d'autres qui n'ont pas de nom en françois, pour se convaincre que les tragélaphes faisoient partie de ces races d'animaux chimériques empruntés par les Grecs à l'Égypte et à l'Asie.

Aristophane fait dire à Euripide, dans sa dispute avec Eschyle, qu'il n'a représenté dans ses tragédies ni chevaux ailés, ni tragélaphes, comme on en voit dans les tapisseries de Perse : οὐχ ἱππαλεκτρυόνας μὰ Δί', οὐδὲ τραγελάφους, ἅπερ σὺ, — ἃ 'ν τοῖσι παραπετάσμασιν τοῖς Μηδικοῖς γράφουσιν.

Aristophane, Βάτραχοι, *vers 937.*

Il résulte, par conséquent, de ce passage, que les tragélaphes étoient, comme les chevaux ailés, des animaux fantastiques composés d'espèces diverses.

Nous trouvons, il est vrai, le mot *tragélaphe* employé par Solin[a]. Après avoir décrit les cerfs de la Scythie, il fait

[a] *Chap. XIX, pag. 29.*

mention d'une certaine espèce de *capricerfs*, qu'il appelle ainsi, parce qu'ils avoient de la barbe au menton, et des poils alongés sur les épaules. Saumaise dit en avoir vu un semblable à Paris, qu'on montroit comme une curiosité.

Il est possible que le caprice de décoration appelé *tragélaphe* ait pris ainsi naissance, en Perse, de quelque espèce de cerf extraordinaire : mais, de quelque manière qu'on veuille réaliser ce caprice, il faut toujours convenir que sa forme doit résulter d'une association de deux espèces; et c'est ce qu'on ne trouve point dans le dessin de M. de Caylus.

Si l'on consulte ici l'analogie de ces notions, et celle qu'on tire des exemples de l'ornement antique, il est tout simple d'imaginer que le trône d'Alexandre, fait en Perse, aura été composé, par des artistes Grecs, des élémens de ce goût de décoration naturel à l'Asie, et que les tapisseries de ce pays finirent par naturaliser aussi en Grèce. Une multitude de monumens antiques nous font voir cet ajustement d'animaux fantastiques, appliqués aux montans et aux supports des meubles et des siéges. On ne comprend pas qu'il puisse être question d'autre chose à l'égard du trône qui nous occupe.

Cela étant, il y a deux manières d'imaginer ces *capricerfs*. On peut se figurer les pieds du siége formés en manière de patte de bouc, surmontée de la tête et du poitrail d'un cerf barbu ; on peut aussi supposer que le *tragélaphe* en ornement étoit un composé de patte de cerf ou de biche, et de la tête d'un capricorne : cette union me paroît la plus vraisemblable.

« Jusqu'ici, dit M. de Caylus, la description ne présente » aucune difficulté; mais elle devient embarrassante quand » Diodore dit que les anneaux *portés par les tragélaphes ser- » voient à suspendre une couronne de pompe, resplendissante et » brillante de toutes les couleurs.* Il falloit nécessairement, » continue-t-il, que les têtes et les anneaux fussent élevés » pour suspendre cette couronne.... Pour accorder cette » nécessité avec l'obscurité du passage, il faut croire que » ce trône avoit un couronnement sur lequel ces têtes » étoient placées, dans l'objet de porter cette couronne. »

Tout ceci, à mon avis, n'a paru obscur et difficile à M. de Caylus, que parce qu'il a placé son trône en bas et dans l'intérieur de la chambre : il n'a pu alors se rendre compte de l'emploi du στέμμα πομπικόν, ni de son ajustement, ni de son effet. Il change les festons ou guirlandes de fleurs en une couronne qu'il fait porter par chacune des deux têtes de cerf placées au sommet du trône : tout cela est une véritable décomposition du texte de Diodore.

Le trône, au contraire, situé, comme je le propose, sous le faîte et au haut de l'édifice, on voit disparoître l'obscurité prétendue et la difficulté dont parle M. de Caylus ; car alors *les têtes et les anneaux sont nécessairement élevés,* comme il le demande. Ces anneaux servent naturellement à l'enlacement des guirlandes de fleurs qui, ajustées autour du trône, pouvoient ensuite retomber avec beaucoup d'agrément des deux côtés de l'édifice. Si l'on ajoute à cette considération celle de l'usage qu'on avoit d'orner de guirlandes l'extérieur des monumens, on conviendra que si, comme l'avoue M. de Caylus, cet ajustement eût été sans vraisemblance et sans objet, quand on place

le trône en bas et en dedans, la position extérieure et élevée de ce trône rend très-vraisemblable et naturel l'emploi des guirlandes, et en même temps prévient ou lève toute espèce de difficulté dans la manière d'expliquer le texte de Diodore.

* * * * * * *

Ἐπὶ δὲ τῶν ἄκρων ὑπῆρχε θύσανος δικτυωτὸς, ἔχων εὐμεγέθεις κώδωνας, ὥστε ἐκ πολλοῦ διαστήματος περιακούειν τὸν ψόφον τοῖς ἐγγίζουσι.

In acroteriis existebat fimbria reticularis, habens tintinnabula valdè magna, ita ut è multo intervallo accederet sonitus appropinquantibus.

La traduction de M. de Caylus porte : « Au haut du » char on avoit placé une frange formée en réseau, &c. » (Le reste ne donne lieu à aucune observation.)

Celle que je vais me permettre se rapporte à la manière dont la traduction et le dessin que j'examine ont rendu les mots ἐπὶ τῶν ἄκρων, qui veulent dire généralement *in summo, in summis*, mais qui, appliqués à un ouvrage d'architecture, peuvent signifier aussi cette partie qui, à cause de sa position élevée, a pris le nom d'*acrotères*.

Je pense que le traducteur s'est retranché dans une explication trop vague, en disant *au haut du char ;* il falloit, ce me semble, spécifier davantage la position. Celle qu'il s'agit d'indiquer ne sauroit être le sommet de la voûte, puisque cette partie, comme nous le verrons tout-à-l'heure, étoit recouverte d'une étoffe en tapis, et supportoit une couronne d'or.

Généralement, la locution ἐπὶ τῶν ἄκρων, dans Pausanias, qui en use fréquemment, ne s'applique point aux toits des temples : ce qu'il appelle ainsi reçoit ordinaire-

ment des statues ou autres ouvrages d'art; or cela ne peut convenir qu'à ces piédestaux placés soit au faîte des frontons, soit des deux côtés de leurs parties rampantes. Vitruve a fait connoître et a décrit, sous le nom d'*acrotères*, ces sortes de piédestaux qui quelquefois sont continus et règnent au sommet de l'ordonnance : d'où il me semble résulter que ce mot indique bien le sommet, non de l'édifice, en y comprenant le toit, mais seulement de l'ordonnance.

Liv. III, chap. III, à la fin.

C'est aussi à cette place, je veux dire aux acrotères de notre ordre d'architecture, que je pense qu'on doit faire régner la frange en manière de réseau d'où pendoient les sonnettes; et, à cet égard, il y auroit plus d'une manière de mettre cet accessoire en rapport avec les acrotères, en suivant textuellement les mots de la description, et sans déparer l'ordonnance.

M. de Caylus ne me paroît avoir satisfait en aucune manière ni à la lettre ni au sens de son auteur, ni aux notions de l'architecture, en plaçant, comme il l'a fait dans son dessin, la frange en question au-dessous de l'entablement et au niveau des chapiteaux. Soit qu'ἄκρων veuille dire généralement *sommité* de l'édifice, soit qu'il signifie seulement celle de l'ordonnance, laquelle est connue sous le nom d'*acrotères*, l'emplacement imaginé par M. de Caylus ne répond point à la valeur du mot.

Je crois aussi qu'il a mal rendu les mots θύσανος δικτυωτός, *fimbria reticularis*, frange réticulaire, par la forme qu'il donne à sa frange : l'intelligence de ces petits détails dépend quelquefois d'un hasard de circonstances. Ainsi M. de Caylus s'est figuré cette frange sous la forme d'une bordure d'étoffe, d'une pente galonnée : l'usage ayant amené de nos jours

la

la pratique des franges en réseau, il y a peu de mérite à traduire fidèlement en dessin les mots Grecs. Il me paroît que les sonnettes devoient faire dans cette frange à peu près l'effet des glands dont on orne aujourd'hui les intervalles du réseau.

* * * * * * *

Κατὰ δὲ τὰς τῆς καμάρας γωνίας, ἐφ' ἑκάστης ἦν πλευρᾶς νίκη χρυσῆ τροπαιοφόρος.

Ad angulos autem cameræ, ex utroque latere, erat victoria aurea tropæifera.

« A chaque angle de la voûte, dit la traduction de » M. de Caylus, il y avoit une victoire d'or portant un » trophée. »

Rien à objecter contre cette traduction. Le passage Grec n'offre aucune difficulté littérale : la seule ambiguité qu'il présente, non au traducteur, mais au dessinateur, est celle qui se rapporte à la manière d'entendre *les angles.* S'agit-il des angles extérieurs ou des angles intérieurs ? voilà ce que les paroles de Diodore ne déterminent point ; et c'est-là ce qu'il appartient au dessinateur d'expliquer et de fixer.

M. de Caylus, égaré par le double sens du mot καμάρα, s'est persuadé qu'il falloit ici mettre sous la voûte, c'est-à-dire, donner à l'intérieur de la chambre tout ce qui, dans le texte Grec, est mis en rapport avec le mot καμάρα, et il n'a soupçonné que deux manières possibles de placer les victoires aux angles ; l'une dans la voussure, l'autre aux quatre coins de la chambre, et même, dit-il, du cercueil. Selon lui, il n'est point probable qu'*on les ait placées dans la*

voussure; car on ne les auroit distinguées, ajoute-t-il, *qu'après être entré dans l'intérieur et même fort avant.*

Je suis aussi de cet avis, et je pense, comme lui, que ces ornemens auroient été là perdus pour la vue ; car la chambre sépulcrale n'étoit point destinée à admettre des spectateurs dans son intérieur: M. de Caylus fait la même remarque ; ce qui me rend plus difficile à comprendre comment lui, qui n'a point même figuré en treillis l'enceinte de cette chambre, a pu se déterminer à mettre dans son intérieur des statues que personne n'auroit vues, ou qui n'auroient pu être aperçues que par la porte.

Dans le dessin que je propose, l'intérieur de la chambre étant fermé, comme on le verra, par un simple grillage ou réseau d'or, il eût été plus possible d'y admettre les victoires en question, parce qu'on auroit au moins eu la facilité de les apercevoir au travers des mailles du treillis: cependant j'ai cru cette hypothèse inadmissible.

1.° L'intérieur de la chambre, réduit, par les données indispensables de la description et par les convenances non moins probables de l'architecture, à sa véritable dimension, ne dut guère avoir plus de six pieds de large, espace que remplissoient et le cercueil avec son cénotaphe, et les armures disposées autour. Sa longueur ne put guère être de plus de dix à douze pieds, comme on le voit dans le plan ; et cela seul prouve que ni le trône, ni les statues des victoires, ne purent y trouver place.

2.° Comme je l'ai dit, ces ornemens n'eussent fait aucune figure, enfermés qu'ils auroient été dans l'espèce de cage qui constituoit la chambre; et il faut ne point perdre de vue que ce monument funèbre étoit tout-à-la-fois un



monument honorifique, où l'on avoit cherché à réunir tout ce qui peut parler aux yeux, autant que le comportoit la légéreté de l'édifice.

3.° Diodore, en se servant du mot γωνίας, *angles*, n'ayant rien spécifié, nous laisse la liberté d'entendre les angles extérieurs de la voûte ; rien n'empêche, par conséquent, de placer les quatre victoires en dehors, à l'aplomb des colonnes, et précisément à la rencontre des arêtes de la voûte circulaire : elles auroient posé sur les piédestaux ou *acrotères* que les anciens, comme on l'a dit, plaçoient au bas des frontons.

Cette position, que rien ne contredit dans le texte de Diodore, est d'accord avec l'autorité de tous les monumens ; elle a l'avantage d'offrir à l'ordonnance un couronnement, un accompagnement heureux au fronton, et une décoration fort significative à tout cet ensemble. En voilà, je pense, assez sur cet objet : je passe à la phrase suivante du texte de Diodore.

* * * * * * *

Τὸ δ' ἐκδεχόμενον τὴν καμάραν περίστυλον χρυσοῦν ὑπῆρχεν, ἔχον Ἰωνικὰ κιονόκρανα.

Quod verò recipiens fornicem erat peristylium aureum, habebat Ionica capitella.

La traduction de M. de Caylus dit : « Le péristyle qui » précédoit cette voûte étoit d'or, avec des chapiteaux » Ioniques. »

Ici se découvre clairement la confusion des deux significations du mot καμάρα. Rien de moins exact que la traduction : on ne sait ce que veut dire ici un péristyle qui

précède une voûte, parce qu'en françois le mot *voûte*, quand il s'agit d'un édifice, a une signification expresse, qu'on ne peut appliquer à autre chose qu'à la couverture cintrée de cet édifice. Il eût donc fallu traduire *chambre voûtée.*

Mais le texte ne seroit pas mieux rendu. Dans le grec, le péristyle ne précède point la καμάραν, mais il la reçoit: le mot ἐκδεχόμενον prouve qu'il s'agit ici de la voûte, et que le péristyle sur lequel elle retomboit, ne sauroit être ce que la traduction et le dessin de M. de Caylus en ont fait. C'est ici l'erreur principale de l'une et de l'autre, et de là provient l'extraordinaire différence qui existe entre mon dessin et celui que je lui compare.

M. de Caylus a entendu le mot περίστυλον, *péristyle*, dans le sens qu'on lui donne quelquefois, sur-tout en françois, lorsqu'on ne comprend sous cette acception autre chose que la colonnade antérieure qui forme le frontispice d'un monument; mais περίστυλον signifie en grec, comme son étymologie en fait foi, une colonnade disposée autour d'un édifice.

Or c'est de cette manière, comme la suite le démontrera, qu'il faut expliquer le *peristylon* de notre monument. La chambre sépulcrale, ou, si l'on veut, son mur grillé étoit environné, tout alentour, d'une colonnade dans le goût des temples périptères: puisque la voûte étoit supportée par les colonnes, ἐκδεχόμενον τὴν καμάραν, il faut de toute nécessité qu'il y ait eu des colonnes plutôt sur les flancs, où M. de Caylus les supprime, que sur le front de l'édifice, où il les admet.

Je dirai, dans la recomposition du monument, combien

il dut y avoir de colonnes, quelle fut leur proportion, et quelles furent leurs mesures : ce seroit bien ici le cas de parler tout de suite de leur décoration, si je ne m'étois prescrit de suivre phrase par phrase le texte de Diodore.

Celle qui suit va, je pense, porter une nouvelle lumière sur la disposition que j'ai adoptée, et convaincre de plus en plus que celle de M. de Caylus ne peut pas s'accorder avec le texte, et blesse toute vraisemblance.

* * * * * * *

Ἐντὸς δὲ τοῦ περιςύλου δίκτυον ἦν χρυσοῦν, τὸ πάχος τῇ πλοκῇ δακτυλιαῖον, καὶ πίνακας παραλλήλους ζωοφόρους τέτταρας ἴσους τοῖς τοίχοις ἔχον.

Intus peristylium reticulare erat aureum, cujus tramæ crassitudo digitalis, et habebat quatuor tabulas parallelas signiferas et parietibus æquales.

Traduction de M. de Caylus : « Au-dedans du péris-
» tyle il y avoit un réseau d'or de l'épaisseur d'un doigt,
» orné de quatre cadres parallèles, chargés de figures de
» la hauteur des murs. »

Rien ne montre mieux que cette traduction, comment il arrive souvent de rendre fidèlement et avec propriété les passages des auteurs, sans avoir rien compris aux choses qu'ils expriment. A quelques variantes près, cette traduction me paroît très-conforme au sens du grec, et je n'en diffère que par l'explication du mot ἴσους, qui, n'indiquant point la dimension selon laquelle les tableaux étoient égaux aux murs, auroit dû, ce me semble, empêcher de traduire *de la hauteur des murs.* Je traduis : *En-dedans du péristyle il y avoit un réseau d'or, dont le tissu étoit de l'épaisseur d'un*

doigt, et qui avoit quatre tableaux parallèles chargés de figures, égaux aux murs de la chambre.

Maintenant, si l'on compare les deux restitutions, on se convaincra qu'il y a, entre les deux manières d'exprimer ce passage par le dessin, un tel intervalle, qu'il faut de toute nécessité que l'un des deux dessinateurs n'ait point entendu la chose dont il s'agit.

Je pense que la méprise que j'ai déjà relevée sur l'explication du mot περίστυλον, est la cause particulière du mal-entendu dans lequel est tombé M. de Caylus sur tout ce qui regarde ce passage. Prévenu de l'idée que le péristyle dont il s'agit ici, n'étoit qu'un frontispice de l'édifice, il a disposé sa chambre sépulcrale en manière de temple *in antis*, ayant deux colonnes aux angles de son *esodos* ou vestibule antérieur, et deux autres engagées aux angles du *posticum*; dès-lors l'ἐντὸς τοῦ περιστύλου, *intus peristylium*, lui a paru devoir être un vestibule fermé. Dans sa manière d'entendre le péristyle, l'intérieur de celui-ci ne pouvoit être que la très-petite pièce que j'ai appelée *vestibule*; et c'est là qu'il a cherché à placer le réseau d'or et les quatre tableaux.

Toutefois il n'a pu y parvenir. Quant au réseau, il n'en existe pas la moindre apparence dans son dessin ; et son commentaire prouve qu'il s'étoit fait une fausse idée de cet objet : il a cru que c'étoit *une étoffe d'une épaisseur très-considérable*, ce sont ses expressions, *et qui n'étoit pas facile à manier*. On se figure difficilement une étoffe d'un doigt d'épais : et puis, quel en eût été l'objet, si, comme il le dit et comme son dessin le donne à entendre, cette étoffe eût été recouverte par les tableaux qu'il place deux à deux,

et l'un au-dessus de l'autre, de chaque côté du vestibule? Rien de tout cela n'est admissible.

A l'égard des tableaux, la position qu'il leur donne ne s'accorde en aucune manière avec les mots Grecs; ils ne sont ni *en ligne parallèle*, ni *égaux aux murs :* ils ne sont pas sur une ligne parallèle, puisqu'ils sont les uns en haut, les autres en bas; ils ne sont point égaux aux murs, puisque, dans le dessin, ils n'ont que cinq pieds sur trois : d'ailleurs, Diodore n'a point restreint les murs dont il parle au seul espace d'un *pronaos,* dont il n'a pas parlé. Placés là, ces tableaux eussent encore été perdus pour les spectateurs; et si quelque chose est probable, c'est que des compositions qui représentoient les exploits d'Alexandre, devoient été placées de manière à figurer en dehors. J'ajoute, contre l'hypothèse de l'emplacement dont il s'agit, une dernière observation, que la suite me mettra à portée de développer; c'est que les sujets décrits par Diodore dans chacun de ces tableaux étoient de nature à ne pouvoir trouver place sur les fonds en hauteur que M. de Caylus a imaginés.

Si maintenant le mot περιςύλυ est entendu comme il doit l'être, c'est-à-dire, exprimant une colonnade environnant la chambre, le passage que j'examine n'offre aucune difficulté, et le dessin se calque en quelque sorte de lui-même sur la description.

En dedans du péristyle, ἐντὸς τῦ περιςύλυ, il y avoit un réseau d'or. Que peut être l'intérieur d'une colonnade, si ce n'est l'espace qui vient après les colonnes en dedans du plan? Aux temples périptères, en dedans de la colonnade, règne un mur. Notre monument étoit aussi un

peripteros : en place de mur régnoit un grillage d'or ; ce treillis lui tenoit lieu de mur : la chose est aussi facile à comprendre qu'à justifier. 1.° Toute cette construction étant métallique et destinée à être traînée sur un chariot, il n'y auroit point eu moyen d'y employer de pierres, ni même d'autres matériaux de construction. La légéreté fut ici une condition indispensable. Puisqu'il falloit à la chambre sépulcrale une enceinte, un mur, rien ne fut plus d'accord avec cette légéreté prescrite, et avec la solidité, qui ne l'étoit pas moins, qu'un grillage de métal. 2.° Ce mur en treillis laissoit apercevoir du dehors le catafalque placé dans la chambre; et l'intérêt que ce point de vue devoit répandre sur tout l'ensemble de la composition, me paroît avoir dû suffire pour engager l'architecte décorateur à donner de la transparence aux murs de la chambre.

Ainsi le réseau d'or, que M. de Caylus ne me paroît point avoir compris, et dont son dessin ne pouvoit faire voir la moindre trace, devient dans le mien, en suivant les paroles de Diodore, le vrai mur de la chambre; et ce mur a la propriété de ne rien cacher : car, je le répète, le vice principal de la manière de traduire et de dessiner de M. de Caylus est de rendre invisibles tous les objets de décoration. Au contraire, dans mon dessin, tout est en vue, tout est spectacle.

Si quelque chose devoit l'être, comme je l'ai déjà dit, c'étoient, sans doute, les quatre tableaux où étoient figurés les triomphes d'Alexandre.

D'abord, que faut-il entendre par le mot πίνακας ? Il ne me semble point qu'il puisse y avoir de doute. M. de Caylus a pensé que c'étoient des bas-reliefs ; mais quels bas-

reliefs !

reliefs ? S'il a mal conçu la forme et l'emplacement de ces objets, il est encore très-naturel que, ne s'étant point rendu compte de la construction du monument sous le rapport de la matière, il se soit peu inquiété de rechercher ce qui convenoit le mieux à la nature de cet ensemble. . . .

Je suis convaincu que, nonobstant le sens propre du mot πίναξ, qui veut dire *tableau*, il y a plus d'une raison pour croire que les quatre sujets qui vont être décrits, étoient une réunion de peinture et de sculpture. Rien n'eût été plus propre, il est vrai, à recevoir des tableaux qu'un mur de treillage; rien de plus d'accord avec la légèreté qui me paroît avoir dû constituer le système de cette construction : mais les mots de la description, ἅρμα τορευτὸν, indiquent si clairement un ouvrage de toreutique, et cet ouvrage eût été d'ailleurs si analogue à celui du reste du monument, qu'on ne sauroit s'y méprendre.

Je crois en conséquence que les quatre tableaux étoient quatre frises de sculpture polychrome, régnant tout autour du mur de la chambre. Voilà ce qu'exprime le mot *parallèles*, παραλλήλους, soit qu'on entende par-là un rapport de symétrie, soit que l'on considère leur position comme formant une ligne parallèle avec le plan de l'édifice.

Reste la question de savoir si ces frises occupoient l'intérieur ou l'extérieur des murs. J'ai déjà fait observer plus d'une fois que la chambre, étant fort petite, ne dut pas recevoir de spectateurs, et que dès-lors tous les objets de décoration qu'on y auroit fait entrer, y auroient figuré en pure perte, et n'auroient pu être aperçus que confusément au travers des *clathra* du grillage : mais c'eût été encore pis pour des tableaux dont on n'auroit pas même

soupçonné l'existence du dehors. D'ailleurs, la phrase de Diodore indique et fait conclure que la place des tableaux étoit la même que celle du réseau ou grillage d'or. *C'est*, dit-il, *en dedans des colonnes qu'étoit le réseau qui avoit quatre tableaux, &c.* Si leur place eût été dans la chambre, il l'eût dit ; mais, d'après ses propres paroles, on est autorisé à n'y placer que le cénotaphe et les armes. Rien d'ailleurs n'est plus conforme à l'autorité des monumens, que la position que je donne à ces frises ; et c'est la seule qu'il soit permis de leur donner, d'après les notions et les modèles de l'architecture.

Je crois aussi me conformer strictement aux mots Grecs ἴσους τοῖς τοίχοις, ces tableaux étoient *égaux aux murs* ; mais cette égalité ne peut pas s'entendre avec la rigueur géométrique. S'il en eût été ainsi, les tableaux des deux grands côtés auroient eu 12 pieds de long sur 8 de haut, et ceux des petits côtés auroient eu 7 pieds sur 7 : ils auroient été carrés. Or, en conséquence de cette hypothèse, la mesure des figures croissant dans la proportion du champ des tableaux, les sujets décrits n'auroient pu y trouver un espace suffisant : ce rapport d'égalité des tableaux aux murs me paroît n'avoir pu être que celui de la longueur. Dans ce sens, on dit tous les jours d'une frise, qu'elle est égale au mur sur lequel elle règne, et la chose ne sauroit faire équivoque. Nous allons voir par la seule description des quatre tableaux, qu'ils ne purent être autre chose que des frises continues autour de l'enceinte de la chambre.

* * * * * * *

Τούτων δὲ μὲν ὁ πρῶτος ἦν ἔχων ἅρμα τορευτὸν, καὶ καθήμενον ἐπὶ τούτου τὸν Ἀλέξανδρον, μετὰ χεῖρας ἔχοντα σκῆπτρον

διαπρεπές· περὶ δὲ τὸν βασιλέα μία μὲν ὑπῆρχε θεραπεία καθωπλισμένη Μακεδόνων, ἄλλη δὲ Περσῶν μηλοφόρων, καὶ πρὸ τούτων ὁπλοφόροι·

Ὁ δὲ δεύτερος εἶχε τοὺς ἐπακολουθοῦντας τῇ θεραπείᾳ ἐλέφαντας κεκοσμημένους πολεμικῶς, ἀναβάτας ἔχοντας ἐκ μὲν τῶν ἔμπροσθεν Ἰνδούς, ἐκ δὲ τῶν ὄπισθεν Μακεδόνας, καθωπλισμένους τῇ συνήθει σκευῇ·

Ὁ δὲ τρίτος ἱππέων ἴλας μιμουμένας τὰς ἐν ταῖς παρατάξεσι συναγωγάς·

Ὁ δὲ τέταρτος ναῦς κεκοσμημένας πρὸς ναυμαχίαν.

Harum prima erat habens currum toreuticum, et in ipso sedentem Alexandrum, in manibus tenentem sceptrum magnificum : circá regem erat satellitium armis instructum Macedonum, alterum verò Persarum melofororum ; et ante hos hoplofori. — Secunda habebat satellitium eorum qui sequebantur elephantes bellicosè exornatos, habentes conscendentes suos in fronte Indos, à tergo Macedones armatos consueto apparatu. — Tertia (habebat) equitum turmas imitantes instructarum acierum evolutiones. — Quarta autem naves apparatas ad naumachiam.

« Dans le premier, il y avoit un char très-bien travaillé, » sur lequel étoit monté Alexandre tenant un sceptre res- » plendissant. Autour du roi étoit une garde de Macédo- » niens pesamment armés, et une autre de Perses nommés » *Mélophores :* les pesamment armés avoient le pas. Le » second cadre représentoit des éléphans armés en guerre, » portant sur le devant des Indiens, et sur le derrière des » Macédoniens avec leurs armes ordinaires. Dans le troi- » sième, on voyoit des troupes de cavalerie qui imitoient » les évolutions d'un combat. Le quatrième représentoit » des vaisseaux équipés pour une bataille navale. »

Telle est la traduction de M. de Caylus, sur laquelle je

ferai d'autant moins d'observations, que les points de critique et de recherche auxquels pourroient donner lieu les différens objets de la description, sont étrangers à la nature de cette discussion. M. de Caylus n'ayant donné d'ailleurs aucun dessin de ces quatre sujets, qui n'offrent au fond rien de difficile à retrouver, je me bornerai à faire voir combien ils sont d'accord, et avec l'emplacement que je leur assigne, et avec la forme de frise que je crois avoir été nécessairement celle de ces compositions.

Ainsi la première étoit formée d'une suite de quatre groupes ; savoir, le char et trois corps de troupes. Il est vrai que la traduction de M. de Caylus sembleroit les réduire à deux corps ; mais la phrase de Diodore ne me paroît pas laisser de doute. Il y avoit autour du roi *μία θεραπεία καθωπλισμένη Μακεδόνων*, *omni armorum genere instructa;* il y avoit *ἄλλη Περσῶν μηλοφόρων*; et en avant, dit-il, les *oplofores* ou *armigeri*, *πρὸ τούτων ὁπλοφόροι*. Cela fait donc trois corps de troupes, ou, comme on le dit aujourd'hui, *trois armes différentes*. Si l'on veut se figurer maintenant l'espace que devoit occuper le char, avec les chevaux et ce cortége militaire des oplophores, des mélophores (1) et du bataillon Macédonien, on verra que la forme de frise étoit celle qui convenoit nécessairement à une telle composition. Selon toutes les apparences, elle occupoit le côté de l'entrée au-dessus de la porte, et avoit 7 à 8 pieds de long sur un pied et demi en hauteur.

Je présume que le second sujet décrit étoit au petit côté opposé de la chambre : même motif pour une frise.

(1) *Mélophores*, ainsi appelés parce que leurs lances portoient une pomme d'or.



C'étoit un train d'éléphans armés en guerre ; ceux de devant étoient montés par des Indiens, ceux de derrière l'étoient par des Macédoniens munis de leurs armures ordinaires. On peut voir, sur les esquisses que j'en donne, comment tous ces sujets s'accordent avec la forme de frise que j'ai adoptée.

Les deux derniers sujets s'y ajustent avec la même propriété. Je suis porté à croire qu'ils occupoient les deux frises latérales, par cela que celles-ci avoient quatre pieds de plus en longueur, et que les sujets dont il s'agit, représentant diverses évolutions de cavalerie et des simulacres de combat naval, doivent avoir exigé un emplacement plus spacieux. Ces deux sujets, d'ailleurs, me semblent se faire pendant ; et comme il m'a paru que le sujet où étoit le char triomphal d'Alexandre devoit avoir la place d'honneur, c'est-à-dire, celle du frontispice du monument, la distribution des autres sujets ne peut guère avoir été autre que je ne la suppose. Du reste, ces détails sont de peu d'importance, et chacun peut avoir là-dessus telle opinion qu'il lui plaira. Je poursuis la description de Diodore.

* * * * * * *

Καὶ παρὰ μὲν τὴν εἰς καμάραν εἴσοδον ὑπῆρχον λέοντες χρυσοῖ, δεδορκότες πρὸς τοὺς εἰσπορευομένους.

Ad esodum autem cameræ erant leones aurei, spectantes ad ingredientes.

« A l'entrée de la voûte (traduction de M. de Caylus), » il y avoit des lions d'or qui regardoient ceux qui en- » troient. »

Nouvelle preuve de l'impropriété du mot *voûte* pour

traduire ici le mot καμάρα, qui veut dire ou simplement *chambre*, ou *chambre voûtée.* Ces lions n'étoient pas à l'entrée de la voûte ; ils étoient des deux côtés de la porte de la chambre sépulcrale. L'existence seule de ces lions, et le mot εἴσοδος employé par Diodore, prouvent que le péristyle formoit, ainsi que je l'ai pratiqué, et à la manière des temples, un petit vestibule ouvert en avant.

Du reste, nulle observation à faire sur la manière dont M. de Caylus a placé ces lions dans son dessin. Une seule question pourroit s'élever sur leur position. Étoient-ils adossés au mur, de façon à faire face, c'est-à-dire, à être vus de face par le spectateur placé en avant du monument, ou, dans cet aspect, étoient-ils de profil ? Il semble que l'une et l'autre position s'accommodent des paroles de Diodore, et que, soit dans un sens, soit dans l'autre, ils peuvent être censés regarder les entrans.

Le texte suivant va nous offrir de plus sérieuses controverses.

* * * * * * *

Ἀνὰ μέσον δ᾽ ἑκάστου τῶν κιόνων ὑπῆρχε χρυσοῦς ἄκανθος, ἀνατείνων ἐκ τοῦ κατ᾽ ὀλίγον μέχρι τῶν κιονοκράνων.

Ad medium uniuscujusque columnæ erat aureus acanthus, attollens se ab eo paulatim usque ad capitella.

Traduction de M. de Caylus : « Entre chaque couple » de colonnes on avoit placé une acanthe d'or, qui serpen- » toit insensiblement jusqu'aux chapiteaux. »

Je ne saurois dire si c'est la traduction qui a induit M. de Caylus à imaginer l'ajustement tout-à-fait extraordinaire de cette acanthe placée entre des colonnes, ou si cette



sorte d'ornement intermédiaire a porté le traducteur à s'éloigner du sens simple et de la version littérale des paroles de Diodore : toujours est-il vrai qu'ici le traducteur et le dessinateur sont dans un accord parfait, en sorte que réfuter le premier, c'est combattre le second. Je vais commencer par la traduction.

Le texte Grec porte *ἀνὰ μέσον δ' ἑκάστου τῶν κιόνων*, *ad medium uniuscujusque columnæ*, au milieu de chacune des colonnes. Mais le milieu de chacune des colonnes d'une colonnade est une chose tout-à-fait différente du milieu de chaque entre-colonnement; et dire *entre chaque couple de colonnes*, comme le porte la traduction de M. de Caylus, c'est définir de la manière la plus précise ce qu'on appelle *entre-colonnement*. L'entre-colonnement est bien le milieu entre deux colonnes; ce qui signifie que ce n'est pas le milieu de chacune des deux colonnes : or le grec porte expressément *de chacune des colonnes*, et il ne peut y avoir d'équivoque qu'en s'aveuglant sur le sens du mot *milieu*, et en confondant le point milieu de chacun des deux objets avec le point milieu de l'espace qui les sépare. Je ne pense pas avoir besoin de dire que si l'auteur Grec eût voulu exprimer ce second point intermédiaire, il se seroit servi du mot *μεταξὺ*, *inter*, et n'auroit pas dit *ἑκάστου τῶν κιόνων*, mais simplement *διὰ μέσου τῶν κιόνων*. Le mot *ἑκάστου* individualise ici les colonnes, et fait à chacune l'application particulière de l'idée de milieu; c'est donc dans chaque colonne qu'il faut chercher le point milieu d'où partoit l'acanthe. Je pense en avoir trop dit sur un objet aussi grammaticalement sensible.

Maintenant, si quelque chose étoit capable de mieux

faire sentir le faux de cette version, ce seroit le dessin qui probablement l'a inspirée. Il ne faudroit, selon moi, rien moins qu'une résignation absolue et une obéissance servile à la rigueur d'un texte invariable et incorrigible, pour se décider à adopter un agencement décoratif aussi insolite et aussi peu signifiant que celui dont on peut voir le motif dans un des entre-colonnemens du monument de M. de Caylus : on ne sauroit y trouver ni raison, ni goût, ni autorité dans l'antique, et l'auteur n'a pu l'admettre que parce qu'il avoit méconnu la véritable disposition de toute cette ordonnance. N'ayant point environné son édifice de colonnes, n'ayant point reconnu le mur grillé de la chambre, et n'ayant dans son élévation qu'un seul entre-colonnement de colonnes engagées, il a pu croire que cette espèce de panneau étoit orné d'un rinceau de feuillages en bas-relief.

Mais rien de semblable ne peut s'accorder avec des colonnes isolées, dont les entre-colonnemens offrent des vides réels. Que deviendront ces rinceaux d'acanthe isolés entre les colonnes ? La chose est inadmissible. Resteroit la ressource de les adosser au grillage : mais à quoi bon chercher hors des colonnes un ornement que le texte de Diodore nous prescrit de chercher dans chaque colonne ; un ornement qui, dans la décoration, est tellement propre à des colonnes, que le goût nous ordonneroit de l'y placer, quand les mots Grecs ne nous en feroient pas la loi ? Y eût-il même incertitude dans le choix entre un motif d'ornement sans goût, inusité, et un ajustement connu, naturel, analogue aux usages de l'architecture, et sur-tout d'une architecture exécutée en métaux précieux, par con-

séquent

séquent susceptible de tout genre de luxe, il me semble qu'il n'y auroit pas lieu à balancer : mais je crois avoir fait voir qu'il n'y avoit point ici d'alternative.

C'est en prenant le texte de Diodore dans son sens le plus rigoureux, qu'on voit disparoître toute espèce de difficulté : c'est du milieu de chaque colonne que prenoit naissance le rinceau d'acanthe qui s'étendoit jusqu'au chapiteau. Que signifie, en effet, ce rapport indiqué entre cette acanthe qui s'élève insensiblement, et le chapiteau auquel elle s'arrête, *usque ad capitella*, *μέχει τῶν κιονοκράνων*? sinon qu'il s'agit d'un ornement particulier aux colonnes. On sait que, dans toutes les colonnes à feuillages, à enroulement perpendiculaire ou torse, le chapiteau est le point d'arrêt où se terminent ces ornemens ; et c'est ce que Diodore a exprimé très-nettement ici.

Rien donc de plus naturel que l'explication que je propose, et que la disposition qui s'ensuit : il seroit injuste toutefois de prétendre en juger par les grands monumens d'architecture que l'antiquité nous a transmis, et où de pareils ornemens ne sauroient exister. Ce n'est pas sans doute dans le style grave et sérieux des édifices de pierre ou de marbre, qu'il faut s'attendre à trouver ces badinages d'un luxe décoratif. N'oublions pas que le char sépulcral d'Alexandre peut se regarder, jusqu'à un certain point, comme une sorte de caprice d'architecture. Fait en Asie, et composé de toute sorte de métaux, il s'accommodoit merveilleusement de toutes ces idées que l'imagination Orientale fit passer dans la décoration et dans l'arabesque.

Or c'est dans ce qu'on peut appeler l'architecture décorative des anciens, que l'on trouvera un très-grand nombre

d'exemples de colonnes ajustées et ornées selon le goût de l'espèce décrite par Diodore. Si l'on ouvre l'ouvrage de Piranesi, intitulé *la Magnificence des Romains*, et si l'on y parcourt le recueil nombreux qu'il renferme des fragmens de colonnes ornées de toutes les richesses de la sculpture, on n'est embarrassé que du choix des motifs d'ornement qu'on peut appliquer aux paroles du texte de Diodore. A presque toutes les planches de cet ouvrage, on voit des colonnes ornées de cannelures spirales, d'ornemens s'élevant par étages jusqu'à la cymaise du chapiteau, de rinceaux d'acanthe tournant par plusieurs révolutions autour du fût. Je citerai, entre autres, les planches 8, 11, 16 et 18 de ce recueil.

Lorsqu'on choisit entre les manières dont un rinceau d'acanthe peut se trouver au milieu d'une colonne, en s'élevant jusqu'au chapiteau, on s'aperçoit qu'il pourroit y avoir deux opinions sur le sens de ce milieu. Il seroit possible d'entendre ce milieu comme la moitié de la circonférence du fût : alors l'ornement, régnant dans toute la longueur, monteroit du bas de la colonne en haut, au moyen d'une tigette de laquelle partiroient et se répartiroient les feuillages d'un côté et de l'autre.

Mais il me semble que par *milieu* il faut entendre le point milieu de la hauteur du fût, c'est-à-dire, que l'ornement en question dut prendre naissance vers le milieu de la hauteur de la colonne, ainsi qu'on le voit à la planche 16 déjà citée (de la Magnificence des Romains).

Quand je dis *vers le milieu*, c'est parce que je crois qu'ici, comme dans une multitude de cas, le mot *milieu* ou *moitié* n'exprime pas un milieu géométrique, mais seule-

ment un point intermédiaire quelconque dans un espace donné; ce qui signifie seulement que l'acanthe ne partoit point de la base de la colonne, comme cela auroit pu être. L'usage est, dans le cas contraire, que cet ornement commence au tiers inférieur de la colonne; et j'ai suivi cet usage dans mon dessin, sans croire m'éloigner du texte de Diodore.

* * * * * * *

Ἐπάνω δὲ τῆς καμάρας κατὰ μέσην τὴν κορυφὴν, φοινικὶς ὑπῆρχεν ὑπαίθριος, ἔχουσα χρυσοῦν στέφανον ἐλαίας εὐμεγέθη, πρὸς ὃν ὁ ἥλιος προσβάλλων τὰς ἀκτῖνας, κ. τ. λ.

Supra cameram et in medio cacumine erat puniceus amictus subdialis, habens auream oleæ coronam magnitudinis eximiæ, quam sol radiis suis verberans, &c.

Traduction de M. de Caylus : « Au-dessus de la voûte » et du milieu du toit, s'étendoit un tapis exposé à l'air, » surmonté d'une couronne taillée en feuilles d'olivier; » elle étoit très-grande; et quand elle étoit frappée des » rayons du soleil, &c. »

Rien de plus exact que cette traduction, sur laquelle je me contenterai de faire observer cette alternative continuelle de signification du mot καμάρα, qui, pris ici sous le rapport de la partie, veut effectivement dire *voûte*. Le passage suivant achevera, je pense, de faire voir le tort qu'a eu le traducteur de n'employer par-tout qu'un seul et même mot, lorsque ce mot, en françois, n'a pas la double propriété du mot Grec. Ne voulant user que d'une seule locution, comme le grec, il eût mieux fait de rendre par-tout καμάρα par *chambre voûtée*.

Si le passage que j'examine ne comporte aucune objection dans sa traduction, il n'en est pas de même, à mon gré, du dessin donné par M. de Caylus, de cette partie du monument. Rien de plus bâtard que la forme extérieure de sa voûte ; rien de plus maussade que tout son couronnement, et de plus mal conçu que l'ajustement de la draperie autour de l'amortissement qui porte la couronne. La bizarrerie vraiment révoltante d'un toit ou d'un comble drapé dans sa totalité, et, si l'on peut dire, empaqueté d'une étoffe, auroit sans doute été aperçue de M. de Caylus, s'il n'eût pas encore ici transporté dans l'intérieur de la voûte l'ornement de la couverture en pierres précieuses, qui, certainement, formoient les tuiles de cette petite toiture : or ces tuiles en forme d'écailles devoient être visibles.

De quoi s'agit-il donc dans le passage actuel ? d'une simple étoffe placée au-dessus de la voûte et au point milieu du comble, κατὰ μέσην τὴν κορυφήν. Mais il n'est pas besoin de supposer que cette étoffe s'étendoit sur toute la superficie du comble et le cachoit ; c'étoit un simple tapis de pourpre. Pourquoi étoit-il là ? Le texte l'explique, ἔχουσα χρυσοῦν στέφανον : il supportoit la couronne d'or ; ou du moins cette couronne s'élevoit du milieu de ce tapis.

On pourroit aller jusqu'à soupçonner que ce tapis de pourpre n'auroit pas été d'une étoffe effective. Sa position en plein air, ὑπαίθριος, autoriseroit à croire qu'on auroit imité en métal une draperie réelle : mais ceci importe peu, soit à la traduction, soit au dessin.

Une chose un peu arbitraire pour le dessinateur, c'est la manière dont étoit placée la couronne : le texte ne le

laisse point deviner. Cette couronne reposoit-elle immédiatement sur la draperie; ou y avoit-il entre deux un coussin, comme on pourroit l'imaginer? Étoit-elle portée sur une espèce de *pirductio*, et l'étoit-elle horizontalement ou verticalement? Vu le manque d'autorités à cet égard, il est permis, sans doute, de se décider pour le parti qui produit le meilleur effet en architecture.

* * * * * * *

Ἡ δ' ὑπὸ τὴν καμάραν καθέδρα δύο εἶχεν ἄξονας....

Quæ autem subter cameram erat sessio duo habebat axes, &c.

La traduction de M. de Caylus porte : « Le train sur » lequel cette voûte étoit posée, avoit deux essieux, &c. »

Je ne cite ce commencement de phrase que pour confirmer ce que j'ai avancé dans tout le cours de cette discussion, savoir, que le mot καμάρα a deux acceptions en grec, dont le mot *voûte* ne sauroit être l'équivalent. Il est hors de doute ici que le train de chariot, qui devoit servir d'assiette au monument, et que Diodore dit avoir été ὑπὸ τὴν καμάραν, *sous la camera*, supportoit immédiatement, non-seulement la voûte, mais le corps de construction sur lequel reposoit cette voûte.

Je borne ici l'analyse des passages de Diodore, et leur explication mise en rapport avec la traduction et le dessin de M. de Caylus. Ici finit en effet la partie architecturale de la description: le reste consiste en détails, ou omis par M. de Caylus, ou de nature à ne produire, soit dans une opinion, soit dans une autre, que de légères controverses. Je me suis, sur de tels objets, abstenu d'un parallèle qui eût

inutilement alongé cette discussion; j'en ai réservé le développement pour la seconde partie, dans laquelle, remettant ensemble toutes les portions du monument que j'ai décomposé, je ferai suffisamment connoître ce qui se rapporte à la fin du texte de Diodore, c'est-à-dire, au chariot proprement dit et à l'attelage.

SECONDE PARTIE.

RECOMPOSITION DU MONUMENT

ET DES DÉTAILS ACCESSOIRES QUE RENFERME LA DESCRIPTION DE DIODORE.

L'ANALYSE des monumens, comme je l'ai observé dès le commencement de cette dissertation, est l'opération la moins propre à les faire concevoir. Je n'aurois pas donné à celle-ci une si grande étendue, si je n'avois éprouvé le besoin d'établir un parallèle entre deux manières d'expliquer le texte de Diodore, et d'en appliquer le sens à la restitution de l'ouvrage dont il s'agit de retrouver les formes. Or on ne peut procéder en ce genre que partie par partie; on ne peut marcher que pas à pas; et si ce procédé rend la route plus longue, il la rend aussi plus sûre. J'ose me flatter d'ailleurs que la discussion partielle qui vient d'avoir lieu, facilitera et abrégera beaucoup les moyens de remettre ensemble notre monument, et d'en présenter l'image entière et complète.

On peut distinguer, dans la description de Diodore de Sicile, trois objets susceptibles d'être considérés séparément: *la chambre sépulcrale, le chariot qui la supportoit,* et *l'attelage qui traîna toute cette masse.* Je vais parcourir, dans une description sommaire, chacun de ces trois objets, de manière que l'imagination du lecteur puisse embrasser plus

facilement l'idée générale de cette composition et celle du goût dans lequel l'ouvrage fut exécuté.

Je diviserai en trois points ce qui a rapport à la chambre sépulcrale. Ces trois points seront le genre de matière et de travail du monument, les dimensions et les proportions de son ordonnance, enfin la disposition et la décoration du tout et des parties.

* * * * * * *

Genre de matière et de travail.

J'ai eu déjà occasion de l'observer, le genre de matière dont se composa la structure de la chambre sépulcrale mobile qu'il s'agit de restituer, est la chose la plus importante à fixer. De là dépend, plus qu'on ne sauroit le dire, la connoissance précise de la nature et du goût de cette construction. Faute de s'en rendre compte, on reste dans un vague d'explications qui n'expliquent rien, on ne voit rien avec netteté, et l'on se refuse à toute espèce d'interprétation qui sort des idées et des données ordinaires de l'architecture. Tel est, selon moi, le défaut de la restitution de M. de Caylus. En voyant son dessin, on peut croire qu'il ne s'agit d'autre chose que d'un édifice construit en matériaux ordinaires, et rien n'indique qu'il ait eu l'idée d'une structure destinée à rouler sur un chariot, d'un édifice mobile enfin.

Ce mot toutefois contient l'explication du système de construction qui y fut appliqué. On ne pouvoit établir sur un train de chariot, pour être traîné de Babylone en Égypte, qu'un bâtis métallique : toute autre construction, exposée aux secousses de la route et aux intempéries de l'air, n'auroit point résisté. En pierre, l'édifice se seroit décom-

posé,

posé, et eût offert un poids hors de mesure ; le bois n'eût pas eu une consistance suffisante. Au reste, quoique le fait que je pose comme incontestable, ne soit pas formellement énoncé par Diodore, sa certitude résulte de toutes les notions partielles de la description. En effet, pour laisser de côté les détails, je trouve que l'édifice peut se réduire, quant à la construction, à trois parties : les murs, les colonnes et la voûte. Or il est prouvé par les paroles de Diodore, que la voûte étoit d'or, κατὰ τὴν κορυφὴν καμάρα χρυσῆ ; que le grillage qui formoit les murs étoit d'or, δίκτυον ἦν χρυσοῦν, et que les colonnes étoient de même métal, περίστυλον χρυσοῦν.

Maintenant, doit-on prendre au pied de la lettre le mot χρυσὸς ? Exprime-t-il de l'or pur ou des métaux dorés ? Cette discussion m'est à peu près étrangère. Il me semble toutefois que l'on dut porter dans cet ouvrage la plus grande magnificence, et que l'or ne manquoit point aux conquérans de l'Asie.

La construction étant métallique, et tous les ornemens dont elle étoit revêtue étant d'or, il faut regarder cet ouvrage comme appartenant essentiellement à la toreutique ou à la sculpture sur métaux. Ce genre de travail nous explique le goût d'ouvrage qui régnoit dans le monument, et cette combinaison variée d'objets divers, et ce luxe de festons, de draperies, de métaux brillans, de pierres précieuses, et ces reliefs colorés, et ces rinceaux d'acanthe tournant autour des colonnes. Un ouvrage d'orfévrerie admet et comporte un tout autre goût d'orner et d'ajuster, que celui dont l'architecture d'usage donne ordinairement l'idée. C'est sous ce point de vue qu'il faut considérer notre

monument, en réfléchissant encore qu'étant d'une petite dimension, on doit le juger moins comme une production de l'art de bâtir, que comme une œuvre de décoration.

* * * * * * *

Dimensions et proportions.

Sa largeur, en effet, selon Diodore, étoit de huit coudées, et sa longueur de douze. Il y a, je le sais, quelque diversité d'opinions sur l'évaluation de la coudée et son rapport aux mesures modernes : les uns lui ont donné près d'un pied et demi (d'Anville est de ce nombre); M. de Caylus l'a réduite à un pied quatre pouces. Comme en général les écrivains anciens, en donnant les mesures des monumens, n'ont jamais tenu compte des fractions, et comme ils ont toujours porté ce qu'on appelle en calcul *compte rond,* il m'a paru qu'on pouvoit en faire autant, sur-tout dans une restitution où la rigueur numérique est tout-à-fait indifférente : c'est pourquoi j'ai donné à la largeur de notre édifice 12 pieds, et, dans la proportion indiquée par Diodore, 18 pieds à sa longueur.

C'est donc sur un plateau de 12 pieds sur 18, qu'étoient établies les colonnes du péristyle. Ces colonnes étoient d'ordre Ionique : en leur donnant un pied de diamètre, il dut y avoir six colonnes sur les flancs, et cinq entre-colonnemens à deux diamètres et un peu plus d'espacement. Les deux petits côtés avoient quatre colonnes, en comptant deux fois celles des angles, et trois entre-colonnemens d'à-peu-près deux diamètres et demi. Les colonnes ayant un pied de diamètre, il est probable que la largeur du péristyle ou de la galerie, sous la colonnade, étoit la même que celle des entre-colonnemens : déduisant donc au moins

3 pieds de chaque côté dans la largeur, ce qui fait 6 pieds en tout, il n'est pas probable que l'intérieur de la chambre ait eu plus de 6 à 7 pieds de large. Si l'on donne au vestibule une profondeur de 5 pieds, car il est probable que, selon l'usage, l'espace de l'*esodos* dut être plus grand que celui des galeries périptères, cet espace, avec le diamètre de la colonne, fait 6 pieds retirés sur la longueur; à quoi joignant les 3 pieds du *posticum*, on trouve que la chambre n'avoit guère plus de 9 à 10 pieds de long.

Cet espace est, comme l'on voit, dans la proportion de la masse totale, c'est-à-dire, d'un tiers plus long que large. Il ne peut, à cet égard, y avoir de discussion que sur de légères fractions; et comme, selon l'évaluation la plus probable de la coudée, j'aurai donné à notre édifice plutôt plus que moins, on ne peut, en aucune manière, supposer l'intérieur de la chambre sépulcrale plus spacieux que je ne le fais : cet espace étoit suffisant pour contenir à l'aise le cercueil avec sa représentation, qui put avoir 6 pieds sur 3. La draperie et les armures rangées autour du cercueil durent prendre encore une partie de l'espace restant : d'où l'on doit inférer qu'il n'y eut dans cet intérieur, ni l'emplacement suffisant pour y établir le trône et les statues que M. de Caylus y a renfermées, ni assez de reculée pour voir les tableaux qu'on voudroit y ranger.

Les colonnes étant d'ordre Ionique, elles durent avoir de 7 à 8 diamètres, c'est-à-dire, 7 à 8 pieds de hauteur, avec base et chapiteau. Donnant à l'entablement le cinquième de la hauteur de la colonne, on aura un pied et demi; et, supposant que la voûte aura eu le tiers de toute l'ordonnance, c'est-à-dire, de 3 à 4 pieds d'élévation,

toutes proportions conformes aux usages de l'architecture, on trouve que la hauteur de l'édifice excéda d'assez peu sa largeur. Quant à la voûte, sa hauteur est prescrite par celle du trône, placé entre la voussure et l'entablement: or il est difficile de ne pas admettre qu'il ait eu 4 pieds de haut. Je n'ai pas compris, dans la supputation de ces mesures, celle du soubassement, qui, faisant partie du chariot, sera décrit en son lieu. Cependant, pour compléter ce qui regarde l'ordonnance, on peut porter à un pied et demi le stylobate. Je ne compte pas non plus l'ornement accessoire de la couronne placée au sommet de la voûte: si on le veut, on peut se figurer que toute cette élévation, à prendre du dessus des roues du chariot, fut de 15 à 18 pieds.

* * * * * * *

Disposition et décoration.

La disposition de tout cet ensemble fut des plus régulières; son plan étoit celui d'un périptère ayant quatre colonnes dans les fronts, et six dans les flancs. En architecture, le nombre des colonnes se présume facilement quand on connoît la mesure du plan; il ne peut guère y avoir de débat qu'entre deux nombres. Or, ici, quant aux fronts de l'édifice, ces deux nombres sont 2 et 4; les nombres 3 et 5 placeroient une colonne dans le milieu (ce qui ne se peut): d'ailleurs, pour le nombre 5, il n'y auroit pas eu assez d'espace. Mais le nombre 2 auroit donné un entre-colonnement unique de 10 diamètres; ce que ne permet pas de supposer, dans le siècle d'Alexandre, l'ordonnance régulière dont usa l'architecte. Si l'édifice eût offert un carré parfait, la disposition de deux colonnes

en avant, et autant en arrière, c'est-à-dire, d'une colonne à chaque angle, n'eût peut-être rien eu d'extraordinaire ni de rebutant; mais, la longueur du monument étant d'un tiers supérieure à sa largeur, cet espacement de 16 pieds entre les colonnes n'est admissible sous aucun rapport. Le texte de Diodore, qui se sert du mot περίστυλον, et qui dit ἐντὸς τοῦ περιστύλου, ne permet pas même de s'arrêter à cette hypothèse. Si donc il y eut des colonnes le long des flancs de l'édifice, il faut de toute nécessité admettre que leurs entre-colonnemens furent égaux à celui du front de l'édifice; car rien n'eût été plus vicieux que cette discordance entre des parties semblables. Mais on voit, sans qu'il soit besoin d'autre démonstration sur ce point, que l'espace de 10 pieds entre les colonnes est inadmissible à l'égard d'une colonnade qui n'avoit que 18 pieds de longueur. Le nombre de deux colonnes aux fronts ne pouvant se combiner, ni avec le texte de Diodore, ni avec les lois de l'architecture, ni avec la disposition des flancs de l'édifice, il reste comme démontré, en ce genre, qu'il y eut quatre colonnes aux fronts du monument, et qu'il fut un *tétrastyle;* ce qui donne, ainsi qu'il le faut, un entre-colonnement pour le milieu, un de chaque côté de celui-ci, lesquels, à 2 pieds et demi, font 7 pieds et demi, qui, joints aux 4 pieds des colonnes, font 11 pieds et demi; proportion même, aux fractions près, équivalente à celle qu'on a portée à 12 pieds par forme de *compte rond.*

S'il est certain que le péristyle des fronts de l'édifice eut quatre colonnes, il n'y a plus lieu à discussion sur les péristyles des flancs. Les colonnes, dans l'architecture régulière, se distribuant nécessairement à espaces égaux, il

ne s'agit plus que de chercher combien de colonnes d'un pied de diamètre, espacées entre elles de deux pieds et demi, pouvoient tenir sur une longueur de 18 pieds. Le nombre résultant est de *six* colonnes, lesquelles font 6 pieds, auxquels ajoutant *cinq* entre-colonnemens à 2 pieds et demi, faisant 12 pieds et demi, on trouve, *longueur totale*, 18 pieds et demi; mesure égale, à une fraction près, à la mesure générale.

L'édifice étoit donc un parallélogramme environné de seize colonnes Ioniques, portant un entablement, sur lequel venoit retomber la voûte, comme le disent les paroles de Diodore, τὸ δ' ἐκδεχόμενον τὴν καμάραν περίστυλον. C'étoit sur ces colonnes que s'élevoit le berceau métallique, qui pouvoit former tout-à-la-fois voûte en dedans et toit en dehors. En effet, il ne me paroît pas naturel que la charpente métallique de cette voûte ait été reçue par les murs en grillage qui composoient le *naos* de cette espèce de temple; c'est d'ailleurs aux colonnes à supporter le comble, et la voûte circulaire étoit ici le toit.

Le mur du *naos* étoit un *réseau d'or*, c'est-à-dire, un grillage formé par une espèce de cordeau, πλοκὴ, *trama textûs* : ce mot l'indique avec une très-grande précision; et comme ce cordeau avoit, selon Diodore, la grosseur du doigt, on doit inférer de là qu'il s'agit d'une véritable grille réticulaire, au travers de laquelle on apercevoit ce qui étoit contenu dans l'intérieur de la chambre. Les murs de l'édifice étoient donc aussi métalliques.

Autour de ces murs, et en dehors, régnoit la frise continue, où étoient représentés en peinture les exploits d'Alexandre : la chose peut se regarder comme hors de

toute espèce de doute. J'ai déjà discuté le mot ἴσως, et j'ai fait voir qu'il n'étoit pas nécessaire que ce rapport d'égalité des tableaux avec les murs s'étendît à toutes les dimensions de ces murs; ce qui le prouve encore, c'est que cette disposition eût été inapplicable au côté dans lequel se trouvoit la porte. Puisqu'il y avoit quatre tableaux, il y en avoit un de ce côté: mais l'existence même de cette porte, outre qu'elle établit et confirme la disposition des tableaux en forme de frise, fixe aussi la hauteur du tableau; il passoit nécessairement au-dessus du chambranle de la porte. Si l'on se rappelle maintenant que la hauteur des colonnes, et par conséquent celle des galeries, étoit de 8 pieds, en donnant 6 pieds de haut à la porte, et déduisant encore des deux pieds restans le peu que l'on voudra, soit pour l'épaisseur du chambranle de la porte, soit pour celle des bordures des tableaux, il est difficile qu'ils aient eu plus d'un pied et demi de haut. Or ce peu de hauteur, joint à la nécessité de leur donner de chaque côté la longueur du mur pour satisfaire aux mots du texte, est ce qui prouve que ce devoit être ce qu'en architecture on appelle *des frises*, en tout point conformes à celles qui se trouvoient au même endroit sous les galeries du temple de Minerve à Athènes. Je dis en tout point; car celles-ci, quoique de bas-relief, étoient coloriées, sans doute parce que, n'ayant guère que trois pieds de haut, les figures, pour faire plus d'effet à l'œil, eurent besoin d'être rehaussées de couleur. Je croirois que la même raison put porter le décorateur à faire peindre les frises de notre monument, et qu'il faut entendre dans son sens naturel le mot Grec πίνακας. Des tableaux coloriés, ainsi que j'ai déjà eu occasion de le dire,

convenoient d'ailleurs merveilleusement à une construction toute d'or, et brillante des plus riches couleurs.

L'éclat même de la matière, ainsi que sa richesse, firent une grande partie de la décoration de tout cet ensemble. C'est sur-tout par son brillant que se faisoit remarquer la grande couronne d'or placée, comme amortissement, au sommet de l'édifice. Il falloit que ses feuilles eussent reçu un poli extraordinaire, et ce que les orfévres appellent aujourd'hui du mot *bruni*, pour réverbérer, comme elles le faisoient, les rayons du soleil, de façon à produire des espèces d'éclairs. Elle reposoit sur une draperie de pourpre, et celle-ci s'étendoit sur une partie du comble, dont les tuiles, faites en forme d'écailles, étoient formées de pierres précieuses : la magnificence de l'art ne sauroit aller plus loin.

L'accompagnement de la voûte consistoit dans les quatre victoires d'or placées à ses quatre angles : je doute que ces figures aient eu plus de 3 pieds de haut ; mais les trophées qu'elles portoient, et dont la composition accompagnoit heureusement la couronne placée au centre, purent former une masse de 4 à 5 pieds de hauteur.

La face de devant, ou le frontispice du monument *(voyez dans le dessin à la fin de cette dissertation)*, devoit réunir et réunissoit en effet le plus d'objets de décoration. De ce côté, l'on voyoit la couronne au sommet, entre les trophées des deux victoires antérieures ; dans le renfoncement du cintre, formant une sorte de tympan de fronton (1),

(1) Je dois dire ici, ce que j'aurois dû dire plutôt, pourquoi je pense que ce comble fut cintré : 1.° Diodore se sert du mot *καμάρα* qui veut dire *voûte ;* 2.° on dut économiser le poids qu'eût exigé la charpente d'un

brilloit

brilloit le trône d'or d'Alexandre, d'où pendoient des festons ou guirlandes de fleurs : sous le péristyle on voyoit le tableau représentant Alexandre dans son char; et des deux côtés de la porte, les deux lions d'or qui en gardoient l'entrée.

J'ai déjà parlé de la riche décoration des colonnes. Tout cet ouvrage étant de métal, et Diodore disant que les colonnes étoient d'or, il est probable qu'elles étoient composées, dans leur intérieur, de tringles métalliques en manière de faisceau, lequel étoit recouvert d'or plaqué, et que les rinceaux d'acanthe se détachoient du fond de la colonne par une couleur de métal différente, comme aussi par un travail particulier, qui tendoit à faire briller cet ornement. Il suffit d'indiquer à l'imagination toutes les ressources qu'avoit l'art de la toreutique, ou sculpture sur métaux, pour diversifier, nuancer et multiplier les effets de la matière et les procédés du travail. Je passe au second objet de la description de Diodore, c'est-à-dire, au chariot.

* * * * * * *

Le chariot qui supporta la masse qu'on vient de détailler, est très-sommairement décrit. Diodore ne dit même rien qui puisse faire conjecturer de quelle matière il étoit. Cependant, si l'on réfléchit à la différence qui existe entre la nature particulière d'un édifice aussi léger dans sa composition que l'étoit ce petit monument, et l'espèce de construction solide, compacte et massive, que comporte un train de chariot, on ne trouvera pas invraisemblable que ce Chariot.

second comble triangulaire; 3.° la draperie et la couronne placées sur ce comble s'accordent mieux avec la forme circulaire; 4.° enfin cette forme de couverture est celle qu'on voit, sur les médailles, à tous ces chars funéraires, appelés *carpentrum* ou *carpentum*.

dernier ait été en charpente. C'est ainsi que je l'ai représenté *(voyez planche 2)*, et je ne crois pas être en contradiction avec ce que j'ai avancé plus haut, sur la nécessité qu'il y eut d'établir en métal la structure de la chambre, et sur l'inconsistance qu'eût produite une telle construction en bois.

Si l'on veut, en effet, jeter un coup-d'œil sur la *planche 2*, on verra qu'une construction de charpente faite avec la solidité de celle que je suppose en bas, n'auroit pas convenu aux parties légères et isolées de l'architecture du haut. Dans un assemblage tel que celui qui dut avoir lieu pour former le chariot, on emploie des pièces de bois très-épaisses, on les lie et on les enchevêtre de toute sorte de manières, et rien n'est plus solide. Je pense que le métal, si on l'eût employé à la bâtisse du chariot, eût été sujet à de graves inconvéniens ; cependant on ne peut rien affirmer à cet égard.

Il est possible que le train du chariot ait été plus long et plus large que le plan du monument, et qu'il ait formé extérieurement un soubassement en saillie ; M. de Caylus me semble lui en donner beaucoup trop, en portant sa longueur à 28 pieds : mais on ne sauroit trop faire remarquer combien cet antiquaire a embrouillé toutes les notions dans ce sujet. Pour avoir entendu exclusivement par le mot καμάρα ce que nous entendons par *voûte*, et par le mot περίστυλον, ce qu'on entend par *frontispice d'un édifice*, il a tout dénaturé, jusqu'aux proportions et jusqu'aux mesures.

Diodore a dit que la καμάρα avoit 8 coudées de large et 12 de long. M. de Caylus n'applique cette mesure qu'à

la voûte, à laquelle (en restreignant un peu la mesure de la coudée) il donne 16 pieds moins un pouce de long, sur 10 pieds 7 pouces de large : ensuite il ajoute à cette longueur celle d'un péristyle ou porche imaginaire, qu'il porte, imaginairement aussi, à 10 pieds de long ; de façon qu'il trouve, comme il le dit, à peu près 27 pieds de long à l'édifice, sur 10 pieds 7 pouces de large : puis il donne 1 pied de plus pour le chariot, en tout 28 pieds de longueur. Certes, cette proportion, c'est-à-dire, celle d'un édifice ayant presque trois fois sa largeur en longueur, réfuteroit seule l'erreur dont il s'agit, si elle avoit besoin de réfutation.

Je n'ai point porté dans le dessin en élévation la saillie du chariot, mais j'admets volontiers qu'elle dut être d'un pied : ainsi le train put avoir 19 pieds sur 13 ; et si l'on donne aussi 1 pied de saillie au stylobate, le chariot aura eu une vingtaine de pieds sur 14 ou 15 de large.

Cette grandeur n'a rien de démesuré ; et elle cesse même de paroître étonnante, quand on voit, dans la description de la pompe Dionysiaque de Ptolémée Philadelphe par Athénée *(liv. v)*, ce nombre prodigieux de chariots beaucoup plus considérables que celui-ci, portant d'énormes colosses, des antres, des édifices, des groupes de tout genre, des statues mécaniques. Ce qui peut donc nous confirmer la vérité des proportions qu'on donne ici au chariot d'Alexandre d'après Diodore, c'est la proportion même de ceux dont Athénée a donné les mesures dans la description qu'on vient de citer.

Entre un grand nombre d'autres chariots, dont les dimensions ne sont pas énoncées, on remarque un char

de Bacchus à quatre roues, traîné par cent quatre-vingts hommes; il avoit 14 coudées de long sur 8 de large, et il portoit une statue de 10 coudées: un autre, large de 8 coudées, traîné par soixante hommes, et portant une figure mécanique de Nysa, qui se levoit et s'asseyoit toute seule, exécutoit divers mouvemens, et faisoit des libations. Il y avoit un char de Silène à quatre roues, de 24 coudées de long sur 15 de large; un autre, traîné par six cents hommes, long de 25 coudées sur 14 de large; enfin un autre à quatre roues, ayant 22 coudées en longueur et 14 en largeur. Tous ces chariots, comme on le voit, sont, à quelques fractions près, dans la même proportion que celui qu'a décrit Diodore, c'est-à-dire qu'ils n'ont en longueur qu'un tiers au-delà de leur largeur; et cette proportion, quand elle ne seroit pas prouvée par le texte de Diodore, indiquée par la masse et le caractère de l'édifice, résulteroit encore de cela, que le chariot n'avoit que quatre roues. La proportion donnée par M. de Caylus, de 28 pieds sur 10, c'est-à-dire, de deux tiers de plus en long qu'en large, produiroit entre les deux essieux un écartement préjudiciable à la solidité.

* * * * * * *

Pivot mécanique.

La chose la plus curieuse de ce train de chariot, et celle sur laquelle les connoissances modernes nous donnent le moins de lumières, est le pivot mécanique sur lequel reposoit la chambre, et qui, l'isolant, dans presque toute la superficie, du bâtis de charpente traversé par les essieux, maintenoit l'édifice en équilibre, et le préservoit des secousses. Tout ce que Diodore nous en apprend, c'est qu'il étoit placé au milieu de la longueur, et dans le point de

centre de la chambre, ἐν μέσῃ τῇ καμάρᾳ. C'est bien là, sans doute, qu'il devoit être pour produire l'effet décrit. Mais quelle étoit sa forme? De quelle façon cette mécanique étoit-elle combinée? Quel en étoit le jeu? C'est sur quoi chacun peut deviser à son gré : M. de Caylus n'a touché cette difficulté, ni dans ses dessins, ni dans son commentaire.

Pour ne pas la laisser intacte, je vais dire, et faire voir par le dessin de la *planche 2*, de quelle manière je suppose que ce pivot put être ajusté : je pense qu'il étoit dans cette partie du soubassement qui formoit le train du chariot. Ce train de charpente étoit une sorte d'encaissement dont le fond, composé des assemblages de bois les plus forts, recevoit dans une espèce d'écrou le pivot de métal solide en forme de toupie, duquel sortoient et divergeoient en tout sens, dans la longueur et dans la largeur, vingt-quatre courbes de métal en manière de ressort; ce qui donnoit au tout la figure d'un volant : sur ces courbes de métal reposoit le plateau, soit de menuiserie, soit de toute autre espèce, qui formoit l'aire de la chambre et servoit d'assiette aux colonnes.

De cette façon, tout l'édifice auroit été solidement assis sur une sorte de trompe métallique. J'y vois l'avantage d'offrir au plateau de la chambre un empatement spacieux, à tout l'ensemble une liaison avec le pivot, et une base large qui va néanmoins en diminuant, jusqu'à n'être plus qu'un point. Le pivot, dont l'objet principal est de réduire au moindre espace possible le contact de l'édifice avec le train de chariot, ne peut se supposer que de deux façons, ou large en bas et recevant l'édifice sur sa pointe, ou, ce

qui, pour l'effet dont il s'agit, est la même chose, large en haut et finissant en pointe : mais il me semble que cette dernière construction est beaucoup plus propre à porter un plancher.

Dans un cas, au reste, comme dans l'autre, il faut admettre que le pivot est mobile dans son écrou, c'est-à-dire, ou que l'édifice peut se balancer sur son pivot, si celui-ci est pyramidal et adhérent au fond inférieur, ou que le pivot, adhérant par sa base ou partie large au plateau supérieur, c'est-à-dire en pyramide renversée, se balançoit avec l'édifice dans l'écrou du bâtis de charpente inférieur. Il faut par conséquent supposer que lorsque, selon les pentes ou les inégalités du terrain, l'édifice obéissoit à l'effort qui le faisoit pencher d'un côté ou d'un autre, il y avoit des poulies de renvoi qui luttoient en sens inverse avec l'effort qui occasionnoit la perte du niveau, et elles rétablissoient le niveau, au moyen de la mobilité du pivot dans son écrou.

Je ne m'étendrai pas davantage en conjectures sur le jeu de cette mécanique. L'antiquité eut en ce genre des pratiques très-supérieures à toutes nos théories ; et comme la théorie, qui explique les lois de la mécanique, est souvent très-incapable d'en produire les effets, j'insisterai d'autant moins sur cet essai de démonstration, qu'il me seroit plus difficile de satisfaire, dans un simple aperçu, ceux qui ne se payent pas de spéculation en cette matière.

Tout le jeu de ce pivot et de sa mécanique, ainsi que je l'ai dit, étoit renfermé dans l'encaissement du bâtis de charpente faisant le train du chariot : cet encaissement est ce qui, dans le dessin, forme le soubassement dont tout l'ajustement est imaginaire. J'ai pensé qu'il étoit très-

naturel de masquer par des pentes et des ornemens tout le charronnage de ce train.

Mais il y a, dans cette partie du monument, des objets décrits par Diodore, et dont il me reste à rendre compte.

« Le train de chariot qui servoit d'assiette à la chambre » (dit l'auteur Grec), avoit deux essieux, autour desquels » tournoient quatre roues à la persane, dont les jantes » et les rayons étoient dorés : les bandes étoient de fer. » Les moyeux d'or, ou les extrémités des essieux, étoient » ornés de têtes de lion, dont les gueules mordoient une » lance appelée *sibène*. »

Ἡ δ' ὑπὸ τὴν καμάραν καθέδρα δύο εἶχεν ἄξονας, οὓς περ ἐδίνευον τροχοὶ Περσικοὶ τέτλαρες, ὧν ὑπῆρχε τὰ μὲν πλάγια, καὶ αἱ κνημῖδες κατακεχρυσωμέναι, τὸ δὲ προσαπτόμενον τοῖς ἐδάφεσι μέρος, σιδηροῦν. Τῶν δ' ἀξόνων τὰ προέχοντα χρυσᾶ κατεσκεύαστο, προτομὰς ἔχοντα λεόντων σιβύνην ὀδὰξ κατεχούσας.

Je ne diffère ici de M. de Caylus que sur deux points, dont l'un se rapporte à la traduction et l'autre au dessin. Il y a, ce me semble, erreur chez lui dans la manière d'entendre le mot πλάγια, *latera*, et de le traduire par *moyeux* : ce mot ne peut signifier que les parties latérales de la roue, et ce que nous appelons *les jantes*. Cela se prouve ici d'autant plus facilement, que, Diodore ayant décrit toutes les parties de la roue, savoir, *les rayons*, κνημῖδες, *les bandes*, τὸ δὲ προσαπτόμενον τοῖς ἐδάφεσι, *les moyeux* ou les bouts des essieux, τῶν ἀξόνων τὰ προέχοντα, il ne reste plus pour le mot πλάγια, *latera*, que ce que nous nommons *les jantes*, qui sont dans le fait les parties latérales, acception qui ne

peut pas convenir à la partie appelée *moyeu.* M. de Caylus traduit par *extrémité des essieux* les mots τῶν δ' ἀξόνων τὰ προέχοντα; mais les parties proéminentes des axes ou essieux peuvent être aussi une partie du *moyeu,* lequel se compose de ce qui est le noyau de la roue et d'un alongement plus ou moins grand. Il est peut-être peu exact de dire que l'*extrémité des essieux* représentoit une tête de lion, puisque la tête de lion elle-même, qui sans doute servoit de vis à l'essieu, faisoit moins partie de l'essieu que du moyeu.

Du reste, rien de si facile à rendre par le dessin que la description de ces roues. Nonobstant leur détail, en tout conforme à celui des roues ordinaires, il n'est pas aisé pourtant de dire ce qu'il faut entendre par *roue à la persane.* Par quoi, en effet, cette sorte de roue différoit-elle des autres ? Étoit-ce par la forme ou la grosseur de ses rayons ? ou étoit-ce simplement par l'étendue de son diamètre?

Je crois devoir entendre encore et représenter autrement que ne l'a fait M. de Caylus, le mot Grec σιβύνη. Il traduit *fer de lance ;* et effectivement il ne fait mordre, dans son dessin, à ses gueules de lion, que ce qu'on peut appeler *le fer d'une lance :* sa traduction et son dessin ne me paroissent rendre que très-infidèlement la chose. Il me semble qu'il convient d'entendre et de représenter une pique en son entier; et comme la sibène étoit une espèce de longue haste, j'ai cru qu'on pouvoit se permettre de la faire mordre par les deux têtes de lion à chacune de ses extrémités, de manière qu'elle servît de lien et de renfort aux deux essieux; ce qui me paroît avoir pour soi quelques autorités.

* * * * * * *

Attelage. La dernière partie de la description de Diodore, dont il

il me reste à rendre compte, est la moins importante, et celle qui a le moins de rapport à l'objet principal de cette dissertation. Elle offriroit toutefois plus d'un sujet de difficulté, si l'on vouloit, non se contenter d'expliquer les mots du texte Grec, mais rendre raison, par le fait et dans la réalité, de tout ce qui concerne l'attelage qui traîna le char dont on vient de recomposer l'ensemble. Voici, à cet égard, les paroles de Diodore:

Τεττάρων δ' ὄντων ῥυμῶν, ἑκάστῳ τετραστοιχία ζευγῶν ὑπέζευκτο, τεττάρων ἡμιόνων ἑκάστῳ ζεύγει προσδεδεμένων, ὥστε τοὺς ἅπαντας ἡμιόνους εἶναι ἑξήκοντα καὶ τέσσαρας, ἐπιλελεγμένους ταῖς τε ῥώμαις καὶ τοῖς ἀναστήμασιν· ἕκαστος δὲ τούτων ἐστεφάνωτο κεχρυσωμένῳ στεφάνῳ, καὶ παρ' ἑκατέραν τῶν σιαγόνων εἶχεν ἐξηρτημένον κώδωνα χρυσοῦν, περὶ δὲ τοὺς τραχήλους χλιδῶνας λιθοκολλήτους.

Quatuor cùm essent temones, unicuique quaternus ordo jugorum junctus erat, quaternis mulis unicuique jugo alligatis, ita ut omnium mulorum numerus esset sexaginta quatuor, robore ac proceritate corporis selectissimorum. Quisque horum coronâ deauratâ redimitus erat, et utrique maxillæ tintinnabula ex auro habebat, et circa collum monilia gemmis constipata.

« Il y avoit quatre timons, à chacun desquels étoit » attaché un quadruple rang de jougs, à quatre mulets » par joug : ainsi le nombre de ceux-ci étoit de soixante- » quatre. On avoit choisi les plus forts et les plus hauts: » chacun d'eux avoit sur la tête une couronne dorée, des » sonnettes d'or aux deux côtés de la mâchoire, et, autour » du cou, des colliers chargés de pierres précieuses. »

Le point tout-à-la-fois le plus remarquable et le plus embarrassant de cette description, est sans doute ce train

si nombreux de mulets attelés au chariot. Les usages modernes ne nous présentent aucun exemple d'un attelage si considérable, et dès-lors nous manquons des inductions qu'on pourroit tirer de l'expérience. Il paroît que, dans l'antiquité, de nombreuses institutions rendirent fréquentes les occasions de multiplier les trains et les attelages de certains chars : les exemples rapportés plus haut, et tirés de la description de la pompe de Ptolémée Philadelphe, nous font voir quelle habitude on avoit de ces chars prodigieux par la masse, l'étendue, le poids et la grandeur de leur train ; nous en avons cité un qui étoit traîné par six cents hommes.

Il y a peut-être, cependant, plus de difficulté à concevoir les soixante-quatre mulets de notre chariot attelés à quatre timons. Et d'abord faut-il entendre précisément par ce que nous nommons *timon*, le mot Grec ῥυμὸς ? Étoient-ce des timons dans toute la longueur, qui auroit été de 30 à 40 pieds, ou étoient-ce des palonniers attachés avec des courroies ? Il paroît que la longueur auroit été trop grande pour une flèche de bois, et que, par conséquent, les trois attelages antérieurs auront eu des timons mobiles attachés par des anneaux ou par des courroies les uns aux autres. Les timons du premier attelage, ou de celui qu'on appelleroit *de brancard*, auront seuls été fixes et adhérens au chariot : on sait que l'usage de donner plusieurs timons à un char étoit fréquent chez les anciens, sur-tout dans les quadriges. Ici, à chaque timon, étoient attachés quatre mulets ; l'attelage étoit de seize de front.

J'ai dit et l'on a vu que la largeur du monument étoit de 12 pieds, à quoi ajoutant 1 pied ou 1 pied et demi

de saillie de chaque côté pour le soubassement nécessaire à l'empatement de l'architecture, on trouve que la largeur de la masse, par en-bas, put être de 15 pieds. Mais tout porte à croire que le train du chariot, sur-tout dans la partie inférieure de l'espèce d'encaissement dont j'ai supposé qu'il étoit formé, auroit eu, comme on l'a déjà dit, encore plus d'étendue en largeur.

En effet, une des données qui doivent entrer dans l'appréciation probable des mesures que nous cherchons, est sans contredit l'attelage dont il est question ; non qu'il puisse y avoir eu parité entre la dimension du chariot, et l'espace que durent occuper seize mulets attelés de front.

On sait que la moindre largeur qu'on donne dans les attelages, est 2 pieds par cheval : il n'y a donc guère moyen de supposer moins de 30 ou 40 pieds à chaque rangée de mulets.

Dès-lors il n'y auroit rien d'invraisemblable à donner 20 pieds de large au plateau inférieur du chariot, et à peu près 25 à 26 pieds à sa largeur, en y comprenant les roues. Je présumerois alors qu'à la partie antérieure du plateau ou bâtis de charpente inférieure, auroit été jointe une espèce d'avant-train débordant le chariot par deux cerces d'environ 6 pieds de chaque côté *(voyez la planche n.° 2)*. A cet avant-train auroient tenu les quatre timons de la première rangée de seize mulets, et ces quatre timons auroient alors, comme on peut le voir, occupé, avec l'attelage, une étendue de 36 à 40 pieds. Voilà comme je présume qu'un front aussi considérable a pu se raccorder avec les dimensions du chariot et avec celles de l'édifice.

Le luxe de la parure et la richesse de l'équipement n'avoient pas été épargnés à ce prodigieux attelage; chaque mulet avoit sur la tête une couronne *dorée.* Diodore se sert ici, comme pour quelques autres objets, du mot κεχρυσωμένῳ: ce qui porte à croire qu'il faut entendre au pied de la lettre les qualifications de métal dont il use dans sa description. C'est ainsi, comme nous l'avons vu, que, parcourant les différentes parties des roues, il dit que les bandes étoient de fer, et que les jantes et les rayons étoient dorés: τὰ μὲν πλάγια καὶ αἱ κνημῖδες κατακεχρυσωμέναι· c'est qu'indubitablement ces parties étoient de bois.

Chaque mulet portoit deux sonnettes d'or, c'est-à-dire, une de chaque côté de la mâchoire: cet usage paroît avoir été anciennement pratiqué en Perse. Aristophane, dans sa comédie des *Grenouilles*, en fait mention parmi les caprices qu'Eschyle avoit tirés pour ses décorations, des tapisseries Médiques, et il l'exprime par le mot κωδωνοφαλαροπώλοις.

A l'égard des colliers chargés de pierres précieuses qu'avoient les mulets du char d'Alexandre, il faut dire que cet usage fut assez général dans l'antiquité; on le retrouve sur un grand nombre de figures de chevaux. Ceux de Venise ont encore de semblables colliers; ils sont ornés de petits fleurons de bronze modernes, qu'on y a rapportés en les restaurant: mais cette restauration prouve qu'on avoit enlevé ceux qui y furent primitivement appliqués, et cet enlèvement feroit soupçonner que cette partie antérieure du collier pouvoit contenir des objets précieux. Cet exemple suffit pour donner une idée d'un genre de richesse et

d'ajustement dont Virgile nous a encore retracé l'image dans ces vers de l'Énéide :

Instratos ostro alipedes pictisque tapetis, Lib. VII, v. 277.
Aurea pectoribus demissa monilia pendent.

La conduite de ces mulets et la manière de faire marcher ensemble et d'accord un attelage aussi nombreux que compliqué, offrent sans doute quelque embarras, et pourroient faire naître plus d'une difficulté dans l'esprit de celui qui voudroit épuiser tous les objets de discussion dont cette matière seroit susceptible.

On pourroit demander, d'abord, si ce grand nombre de mulets fut employé ici comme nécessaire, en raison du fardeau qu'ils avoient à tirer, ou si ce fut en vue d'augmenter la pompe de ce spectacle ambulant, qu'on les auroit ainsi multipliés.

Dans le premier cas, on parviendroit à connoître approximativement le poids de toute cette construction, résultat assez difficile à obtenir par le cubage, vu le genre de matière dont nous avons dit que se composa toute la partie architecturale, formée, comme on l'a vu, d'or et de métaux fondus ou plaqués : on ne peut soumettre toutes ces surfaces à aucun calcul, parce qu'on ignore le rapport dans lequel les pleins se trouvoient avec les vides. Toujours est-il certain qu'en ajoutant au poids de l'édifice et de tous les accessoires, celui du pivot sur lequel il portoit, et celui de la charpente qui servit de soubassement et de chariot, ce dut être un poids très-considérable, et que, sur-tout dans les chemins montueux, il fut nécessaire d'employer au tirage un très-grand nombre de mulets.

Mais il est difficile de se persuader que la magnificence

du coup-d'œil et le desir de donner à cette pompe plus d'éclat ne seroient pas entrés pour quelque chose dans la formation de cet attelage. Quant aux difficultés qu'il dut y avoir à le faire mouvoir avec ordre et régularité, deux considérations, indirectes à la vérité, mais toutefois les seules qu'à défaut d'une expérience hors de notre portée, nous puissions faire valoir comme décisives, me paroissent offrir à l'objection dont il s'agit la meilleure réponse.

La première de ces considérations, dont j'ai déjà touché quelque chose, est celle de la grande habitude qu'avoient les anciens, dans leurs fêtes et leurs pompes religieuses, de faire mouvoir de vastes machines, et de faire exécuter en ordre et en cadence toute sorte de figures et de pantomimes : les jeux publics étoient l'école de cette sorte de tactique, et presque tout le monde y étoit dressé. Dès-lors on conçoit comment les animaux eux-mêmes, façonnés, ainsi que les hommes, à agir de concert et à obéir en grand nombre au signal des chefs, exécutoient sans embarras des mouvemens qui nous paroissent n'avoir pu se produire sans confusion et sans contradiction.

La seconde considération, qui peut encore mieux résoudre la difficulté de la conduite et de l'action simultanée des soixante-quatre mulets, est que tout ce qui a rapport à cet objet, s'exécutoit au milieu d'une armée, c'est-à-dire militairement. Si, comme on n'en sauroit douter, toute l'opération étoit soumise à une discipline formelle ; si l'action générale, réglée dans ses mouvemens partiels, dépendoit d'un art à peu près semblable à celui qui préside aux évolutions et aux manœuvres des corps de troupes, on



conviendra que la chose fut bien autrement facile qu'on ne l'imagine, lorsqu'on n'applique à la manière de la concevoir que les moyens simples et usuels de nos transports et de nos attelages ordinaires.

Cette considération est encore propre à prévenir toutes les objections que font naître dans l'imagination la longueur et les difficultés de la route que dut parcourir le char d'Alexandre.

En effet, ce ne fut pas une représentation de quelques heures, ni un trajet de quelques stades : le char, parti de Babylone, est arrivé en Égypte; c'est un fait hors de doute.

« Arrhidée (frère d'Alexandre), dit Diodore de Sicile, » avoit employé deux ans à la construction de cet ouvrage, » et lui-même il conduisit le corps du roi, de Babylone en » Égypte » : *ἀπεκόμισε τὸ σῶμα τοῦ βασιλέως ἐκ Βαβυλῶνος εἰς Αἴγυπτον.*

« La magnificence du spectacle, selon le même écrivain, » l'emportoit de beaucoup, pour la vue, sur tout ce qu'on » en pouvoit publier. La renommée qui s'en répandit au » loin, attira une multitude prodigieuse de spectateurs : » de toutes les villes on accouroit en foule sur le passage » du char, et, pour jouir plus long-temps de sa vue, on » l'accompagnoit dans sa route. Il étoit précédé et suivi » de corps de troupes qui lui faisoient un magnifique cor» tége, et il y avoit en outre des compagnies d'ouvriers » et de terrassiers. »

Je vais maintenant, pour terminer les renseignemens ultérieurs que l'on pourroit desirer sur la destinée du corps d'Alexandre, laisser parler M. de Sainte-Croix. Du transport et de la destinée du corps d'Alexandre.



* * * * * * *

Examen critique des histor. d'Alexandre, p. 515.

La pompe funèbre d'Alexandre fut une marche triomphale. Le roi mort devint l'objet d'un concours universel. Ptolémée alla au-devant de son corps en Syrie; et l'ayant reçu des mains d'Arrhidée, il s'en retourna en Égypte. Après la mort de Cratère, tué dans une bataille contre Eumène, partisan de Perdiccas, celui-ci résolut de porter la guerre en Égypte, pour en chasser Ptolémée, et pour se rendre maître de la famille d'Alexandre; ce qui mettoit à sa disposition le corps de ce conquérant.

Tel est, en substance, le récit de Diodore, qui diffère en plusieurs points de celui qu'avoit adopté Arrien, si nous pouvons en juger par l'extrait qui nous en reste. Selon lui, Arrhidée, ayant sous sa garde le corps d'Alexandre, s'avança, malgré l'avis de Perdiccas, vers Ptolémée, qui conduisit ce corps de Babylone, par Damas, en Égypte, après avoir surmonté tous les obstacles que Polémon, ami de Perdiccas, ne cessa de mettre à sa marche. Cratère étant mort, Perdiccas partit de Damas avec les rois, c'est-à-dire, Arrhidée et les enfans d'Alexandre, porta la guerre en Égypte, et fut tué par les siens sur les bords du Nil; ce qui est confirmé par d'autres écrivains. Arrien paroît donc avoir cru qu'Arrhidée céda volontairement le corps d'Alexandre à Ptolémée, et que ce général n'avoit pas auprès de lui la famille royale, qu'il combla d'honneurs et de présens après la défection de l'armée de Perdiccas. Strabon embrasse encore un autre sentiment. Il dit que Ptolémée enleva le corps d'Alexandre à Perdiccas lui-même, qui l'amenoit de Babylone, et qui avoit pris la route d'Alexandrie, dans le dessein de s'emparer de l'Égypte.

Il

Il y fut tué, ajoute cet écrivain, à coups de sarisses, dans une île déserte où Ptolémée l'avoit enfermé.....

Élien prétend que l'enlèvement du corps d'Alexandre fut secret; que Perdiccas, moins animé par l'attachement qu'il avoit pour la mémoire du roi, qu'échauffé par la prédiction d'Aristandre, se mit aussitôt à la poursuite de Ptolémée, auquel il livra un combat sanglant; que Ptolémée le trompa par un simulacre du corps d'Alexandre, mais qu'il envoya le véritable corps, sans pompe et sans éclat, par des routes secrètes et peu fréquentées.

Ce récit d'Élien est une fable qui n'a d'autre origine que l'habileté de Ptolémée, et l'adresse qu'il mit, en Syrie, à s'emparer du corps d'Alexandre.

Pausanias assure que ce général ayant rencontré des Macédoniens qui portoient le corps d'Alexandre à Ægès en Macédoine, leur persuada de le lui remettre, et que, conformément au décret des Macédoniens, il l'ensevelit à Memphis. On aperçoit sans peine les deux erreurs que renferment ces mots : elles en font commettre bientôt une troisième au même écrivain, lorsqu'il avance que ce fut Ptolémée Philadelphe qui transporta de Memphis le cercueil d'Alexandre.

Quinte-Curce remarque très-bien que, peu d'années après la mort de ce prince, ce fut Ptolémée-Soter, devenu maître de l'Égypte, qui effectua cette translation de Memphis à Alexandrie. Strabon en fixe l'époque à l'instant du départ d'Arrhidée pour la Macédoine, immédiatement après la mort de Perdiccas.

On plaça le corps dans un endroit de la ville d'Alexandrie appelé *Sema,* c'est-à-dire, le Sépulcre, où il fut

enfermé dans un cercueil d'or. Par la suite, Ptolémée Coccus, ou Parisactus, qui venoit de Syrie, l'enleva; mais il ne tira aucun profit de son vol, ayant été obligé de l'abandonner sur-le-champ.

Un nouveau cercueil remplaça l'ancien; mais il ne fut plus que de verre. Jules-César le vit en cet état, et néanmoins aucun des monumens dont Alexandrie étoit remplie ne l'intéressa davantage. Il descendit avec empressement dans le tombeau du héros Macédonien. Cette vue put lui arracher quelques soupirs: mais il n'avoit plus à gémir, comme autrefois, en apercevant la statue de ce prince; car il étoit déjà son rival de gloire.

Auguste aussi voulut contempler les restes d'Alexandre; il fit tirer son corps du cercueil, lui mit une couronne d'or, et le couvrit de fleurs.

Dion-Cassius nous apprend que l'empereur Sévère, ayant fait enlever de toutes parts, du sanctuaire même des temples, beaucoup de livres mystérieux, ordonna de les renfermer dans le tombeau d'Alexandre, et défendit qu'on le montrât davantage, de crainte qu'on n'y lût ces livres. Depuis cette époque, on ignore ce qu'est devenu le tombeau d'Alexandre...... S. Jean Chrysostome en parle comme d'un objet ignoré de tout le monde, c'est-à-dire, comme n'existant plus à la fin du IV.[e] siècle.

MÉMOIRE

SUR

LE BÛCHER D'HÉPHESTION,

DÉCRIT PAR DIODORE DE SICILE,

Et sur la manière de restituer ce Monument dans un système tout-à-fait différent de celui de M. de Caylus.

PAR M. QUATREMÈRE DE QUINCY.

Lu le 7 Décembre 1810.

EN entreprenant de reproduire le célèbre bûcher d'Héphestion, décrit par Diodore de Sicile, et de le retracer sous un ensemble de formes très-différentes de celles que M. de Caylus lui a données dans le dessin qui accompagne son Mémoire, je me crois dispensé de répéter ce que j'avois cru nécessaire d'énoncer au commencement de la dissertation où je me trouvai obligé de combattre les conjectures de ce savant antiquaire sur le char funéraire d'Alexandre.

Tome XXXI des Mémoires de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, pag. 76.

Je ne parlerai donc ici ni du degré de certitude auquel peuvent prétendre les preuves et les démonstrations qu'on emploie à reproduire, d'après de simples descriptions, les monumens de l'antiquité, ni des lumières que l'analogie fournit à la critique en de pareils sujets, ni de la réserve

avec laquelle on doit contredire ceux qui ont marché les premiers dans cette carrière, sur-tout quand d'honorables et d'utiles travaux leur ont assuré une place distinguée parmi les bienfaiteurs des lettres et des arts.

Lorsque, pour la restitution du char funéraire d'Alexandre, je fus forcé d'établir une discussion, si l'on peut dire contradictoire, avec M. de Caylus, j'ai cherché à le disculper, autant qu'il étoit possible, des fautes qu'il m'a paru avoir commises, soit dans son dessin, soit dans son commentaire du passage de Diodore, en rejetant une partie de ses erreurs sur l'état du goût de son temps, et des connoissances acquises alors en fait d'art et d'architecture antique.

Mais la discussion dans laquelle je vais entrer, ne m'obligera point de me mesurer ainsi pied à pied et partie par partie avec l'opinion de M. de Caylus. Le texte de Diodore de Sicile ne me paroît contenir que fort peu d'objets susceptibles de controverse, sur-tout à l'égard des sujets dont se composa la décoration du bûcher d'Héphestion; la traduction dont M. de Caylus s'est servi, me paroît irréprochable dans la plupart de ces points. Comme ensuite M. de Caylus n'a recomposé son monument qu'avec les parties d'ornement décrites, objets dont l'explication offre très-peu de difficultés, la seule censure qu'un goût délicat pourroit se permettre à l'égard de ces ornemens, s'adresseroit plutôt au style dans lequel ils sont dessinés, qu'à la manière dont leur description a été entendue.

Si à cela se fût bornée la différence de mon opinion avec l'opinion du célèbre antiquaire, je n'aurois ni pensé à entreprendre la discussion actuelle, ni imaginé qu'un changement de style dans la conception et le dessin des

figures décrites méritât de devenir le sujet d'une dissertation expresse, sur-tout en présence d'une compagnie qui s'occupe des monumens, moins en vue de l'art, que sous les rapports qu'ils peuvent avoir avec l'intelligence des écrits anciens et des choses passées.

Dans le fait, le goût de dessin et de composition d'ornemens qui régnoit assez généralement au temps de M. de Caylus, étant reconnu pour avoir trop peu de conformité avec celui de l'antique, si l'ensemble du monument, tel qu'il l'a représenté, ne devoit souffrir aucun reproche, il suffiroit de redessiner dans les mêmes espaces les mêmes sujets, mais d'un autre goût et d'une manière différente: or une telle modification n'exigeroit que le crayon d'un dessinateur plus exercé dans le style antique.

Aussi, lorsque M. de Sainte-Croix voulut, pour l'ornement de son ouvrage sur les historiens d'Alexandre, emprunter à M. de Caylus le dessin du bûcher d'Héphestion, je lui représentai qu'il conviendroit au moins d'y changer le style et la composition des sujets, vu que l'état du goût actuel tendoit à en rendre l'aspect de plus en plus inconciliable avec l'idée qu'on peut se former d'un pareil monument. Ce changement, auquel M. de Sainte-Croix consentit, s'est opéré facilement, et je n'ai eu presque autre chose à faire que de compiler, dans quelques ouvrages d'antiquité, des figures analogues aux sujets du bûcher d'Héphestion.

Le format du dessin étoit trop resserré pour qu'il me fût possible d'y indiquer à-la-fois et la composition du monument telle que je la concevois, et les différentes espèces de sujets ; il eût fallu, d'ailleurs, pour donner

une simple idée de la manière dont je me persuade qu'il faut restituer cet ensemble, une dissertation qui auroit été un hors-d'œuvre dans l'ouvrage : seulement, en restreignant aussi le nouveau dessin à la représentation des sujets décrits, j'eus soin d'éviter de les placer en retraite les uns sur les autres; je me dispensai d'indiquer la forme de l'édifice et d'y joindre une échelle, comme l'a fait M. de Caylus, dont le dessin comprend et la forme générale qu'il a supposée être celle du bûcher, et les dimensions de l'ensemble, et ses décorations. Convaincu qu'il faut prendre une tout autre idée de cette composition, et faire jouer à ses ornemens un autre rôle, je me contentai de les présenter dans une réunion de frises vues l'une au-dessus de l'autre, non comme destinées à former ainsi le total de l'édifice, mais comme étant de simples extraits d'un tout que je ne pouvois pas faire voir, attendu la petitesse de la planche.

Ici commence à s'apercevoir la différence dont j'ai parlé entre la manière dont M. de Caylus a composé par les seuls sujets d'ornement décrits l'ensemble du bûcher, et celle dont je compte me prévaloir pour faire envisager la masse générale dans ses rapports avec les ornemens, et ces ornemens selon leur répartition dans les diverses parties de la masse architecturale ; mais, ceci devant être l'objet de la discussion que j'ai dessein d'établir, je ne veux point anticiper sur ce qui en sera la matière. Avant de poser ce qui fait, à mon avis, le point de la question, je vais rapporter le passage de Diodore de Sicile qui contient la description du bûcher d'Héphestion.

* * * * * * *

Τῶν γὰρ ἡγεμόνων καὶ φίλων ἕκαστος στοχαζόμενος τῆς τοῦ βασιλέως θρεσκείας, κατεσκεύαζεν εἴδωλα δι' ἐλέφαντος καὶ χρυσοῦ, καὶ τῶν ἄλλων τῶν θαυμαζομένων παρ' ἀνθρώποις.

Diodor. Sicul. tom. II, l. XVII pag. 250, edit. Wesseling.

Αὐτὸς δὲ, ἀρχιτέκτονας ἀθροίσας καὶ λεπτουργῶν πλῆθος, τοῦ μὲν τείχους καθεῖλεν ἐπὶ δέκα σταδίους, τὴν δ' ὀπτὴν πλίνθον ἀναλεξάμενος, καὶ τὸν δεχόμενον τὴν πυρὰν τόπον ὁμαλὸν κατασκευάσας, ᾠκοδόμησε τετράπλευρον πυρὰν σταδιαίας οὔσης ἑκάστης πλευρᾶς.

Εἰς τριάκοντα δὲ δόμους διελόμενος τὸν τόπον, καὶ καταστρώσας τὰς ὀροφὰς φοινίκων στελέχεσι, τετράγωνον ἐποίησε πᾶν τὸ κατασκεύασμα· μετὰ δὲ ταῦτα περιετίθει τῷ περιβόλῳ παντὶ κόσμον.

Οὗ τὴν μὲν κρηπῖδα χρυσαῖ πεντηρικαὶ πρῶραι συνεπλήρουν, οὖσαι τὸν ἀριθμὸν διακόσιαι τεσσαράκοντα, ἐπὶ δὲ τῶν ἐπωτίδων ἔχουσαι δύο μὲν τοξότας εἰς γόνυ κεκαθικότας τετραπήχεις, ἀνδριάντας δὲ πενταπήχεις καθωπλισμένους, τοὺς δὲ μεταξὺ τόπους φοινικίδες ἀνεπλήρουν πιληταί.

Ὑπεράνω δὲ τούτων τὴν δευτέραν ἐπανεῖχον χώραν δᾷδες πεντεκαιδεκαπήχεις, κατὰ μὲν τὴν λαβὴν ἔχουσαι χρυσοῦς στεφάνους, κατὰ δὲ τὴν ἐκφλόγωσιν ἀετοὺς διαπεπετακότας τὰς πτέρυγας καὶ κάτω νεύοντας, παρὰ δὲ τὰς βάσεις δράκοντας ἀφορῶντας τοὺς ἀετούς.

Κατὰ δὲ τὴν τρίτην περιφορὰν κατεσκεύαστο ζώων παντοδαπῶν πλῆθος κυνηγουμένων.

Ἔπειτα ἡ μὲν τετάρτη χώρα κενταυρομαχίαν χρυσῆν εἶχεν.

Ἡ δὲ πέμπτη λέοντας καὶ ταύρους ἐναλλὰξ χρυσοῦς.

Τὸ δ' ἀνώτερον μέρος ἐπεπλήρωτο Μακεδονικῶν καὶ βαρβαρικῶν ὅπλων, ὧν μὲν τὰς ἀνδραγαθίας, ὧν δὲ τὰς ἥττας σημαινόντων.

Ἐπὶ πᾶσι δὲ ἐφειστήκεισαν Σειρῆνες διάκοιλοι, καὶ δυνάμεναι λεληθότως δέξασθαι τοὺς ἐν αὐταῖς ὄντας καὶ ᾄδοντας ἐπικήδιον θρῆνον τῷ τετελευτηκότι.

Τὸ δὲ ὕψος ἦν ὅλου τοῦ κατασκευάσματος πήχεις πλείους τῶν ἑκατὸν τριάκοντα. . . . . .

Φασὶ τὸ πλῆθος τῶν ἀναλωθέντων χρημάτων γεγονέναι πλείω τῶν μυρίων καὶ δισχιλίων ταλάντων.

Tunc ergò ducum et amicorum unusquisque, ad voluntatem regis se accommodans, simulacra ex ebore auroque, et alia magnæ æstimationis materia, facienda curaverat.

Ipse, accitis undique architectis et subtilissimorum operum artificibus magno numero, muri partem ad stadia decem demolitur lateresque colligit: hinc, loco qui rogum excepturus erat complanato, pyram quadrilateram excitat, cujus unumquodque latus stadium obtineret.

Aream verò loci in triginta domos partitur, et tecta palmarum truncis insternit. Totum igitur opus quatuor angulos figurâ suâ exhibebat.

Universo deinde ambitui peculiarem addebat ornatum.

Nam infimam ejus partem inauratæ quinqueremium proræ numero ducentæ quadraginta explebant, in quarum epotidibus bini sagittarii, quatuor cubitorum, altero genu subnixi, et statuæ armis instructæ quinque cubitorum stabant. Loca intermedia purpureis velis densè contextis obducta erant.

Alteram supra hoc regionem obtinebant quindecim cubitorum faces, quæ, ea parte quâ prehendi solent, aureas coronas; summâ, ubi flamma exsurgit, aquilas extensis alis et capitibus deorsùm inclinatis; ad imas bases, dracones, vultibus ad aquilas conversis, habebant.

In tertia ambitûs serie, numerosa bestiarum omnis generis venatio exhibebatur.

In

In quarto dehinc ordine pugna Centaurorum ex auro fabricata erat.

Quintus aureos leones et tauros alternatim ostentabat.

Superior pars Macedonicis et Barbaricis armis erat referta, quorum hæc gentium devictarum clades, illa strenuitatis victricis significationem edebant.

In summo denique fastigio Sirenes excavatæ stabant, quæ latenter in se reciperent eos qui funebrem mortuo næniam decantarent.

Totius autem structuræ celsitas ad centum triginta ampliùs cubitos exsurgebat.....

....Plus quàm duodecim millia talentûm impensa fuisse confirmant.

Chacun des généraux et des amis d'Alexandre, s'étudiant à seconder ses intentions (dans l'exécution de son projet), fit faire des statues d'ivoire et d'or, et d'autres matières les plus estimées parmi les hommes.

Alexandre commença par rassembler des architectes et un grand nombre d'artistes habiles. Ayant ensuite fait démolir, dans une longueur de dix stades, une partie des murs de Babylone, recueillir la brique cuite provenant de la démolition, et aplanir l'espace où devoit s'élever le bûcher, il lui donna une forme carrée d'un stade de longueur en tout sens.

L'espace du monument fut divisé en trente compartimens [νόμους] ou maisons [δόμους]. On y établit des planchers de charpente, formés de troncs de palmier; le tout fut ordonné sur un plan quadrangulaire. Ensuite on plaça les ornemens dans tout ce pourtour.

Quant à la décoration du soubassement, elle se composoit d'un nombre de deux cent quarante proues de quinquirèmes en or. Ces proues avoient sur leurs flancs deux archers de quatre coudées de proportion, le genou en terre : elles étoient surmontées par des statues d'hommes armés, hautes de cinq coudées. Les intervalles étoient décorés de tapis de pourpre.

Au-dessus s'élevoit le second étage, dont la décoration consistoit en flambeaux de quinze coudées : ces flambeaux, à l'endroit de leur poignée, avoient des couronnes d'or; au-dessus de leurs

mèches, des aigles, les ailes déployées, regardant en bas; et à leur extrémité inférieure, des dragons, le regard dirigé vers les aigles.

A la troisième périphérie, on avoit représenté des chasses d'animaux de tout pays.

On voyoit, dans le quatrième étage, figurés en or, les combats des Centaures.

Le cinquième étoit orné de taureaux et de lions placés dans un ordre alternatif.

La partie supérieure (ou la plate-forme du haut) étoit occupée par les trophées des armures Macédoniennes et de celles des Barbares, disposées de façon à désigner la bravoure des uns et la défaite des autres.

Le tout étoit couronné par des Sirènes creuses, dont la cavité étoit capable de recevoir et de cacher les musiciens qui devoient exécuter le chant funèbre en l'honneur du mort. La hauteur de l'ensemble étoit de plus de cent trente coudées.

....On évalua à plus de douze mille talens la somme qui fut dépensée pour la construction de ce bûcher.

* * * * * * *

AVANT de chercher à prendre ou à donner l'idée de tous les sujets contenus dans cette description, et surtout avant de prétendre les replacer dans un ensemble vraisemblable, il y a, comme je l'ai déjà fait pressentir, une première question à résoudre. Ces objets d'ornement, qui composent à peu près toute la description de Diodore de Sicile, formoient-ils à eux seuls la totalité de l'élévation du monument, ou n'en étoient-ils que des parties, et de la manière, par exemple, dont les frises, les bas-reliefs, les peintures, qu'on emploie dans les ordonnances de l'architecture, sont des accessoires de ces mêmes ordonnances?

Pour expliquer plus clairement et mieux poser le point de la diversité qui existe entre la manière dont M. de Caylus a vu et restitué le bûcher d'Héphestion, et celle qui m'a conduit dans le nouveau dessin que je propose, je demande si ce bûcher, qui, selon Diodore, consistoit en cinq zones ou étages, n'offroit, dans chacun de ces étages, rien autre chose que des frises de figures sculptées ou peintes l'une au-dessus de l'autre, comme l'a imaginé M. de Caylus; ou bien si, chaque zone étant, non pas seulement une frise d'ornemens, mais bien un étage de construction ou une ordonnance d'architecture, les frises ou les sujets décrits par l'écrivain Grec doivent se considérer, au contraire, comme des ornemens diversement répartis dans l'ensemble de chaque étage ou de chaque ordonnance.

L'inspection des deux dessins mis en parallèle rendra tout-à-fait sensible la différence de système dont je parle. Dans celui de M. de Caylus, on voit un ensemble de cinq à six bandes ornées de figures et mises en retraite l'une au-dessus de l'autre, de manière à présenter une réunion de degrés plus ou moins élevés. Le dessin que je propose donne l'image d'une composition d'ordonnances d'architecture décorées de tous les sujets de la description, et allant en diminuant de largeur à mesure qu'elles s'élèvent, c'est-à-dire, disposées pyramidalement.

Mon but est de prouver que le bûcher d'Héphestion dut être construit et disposé selon ce dernier système.

Il faut avouer, d'abord, que rien de positif à cet égard ne me paroît résulter du texte de la description, puisqu'il est certain, comme on l'a vu, que Diodore a

borné son récit à l'énumération des objets décoratifs ; mais il faut dire aussi, d'autre part, que le texte de cet écrivain ne contient rien qui contredise la manière de voir que je crois être ici la véritable. Sans doute, si rien ne devoit venir à l'appui de mon opinion, et si aucune autorité ne devoit nous éclairer dans la recherche et le choix des formes que l'architecture donnoit à un bûcher du genre de celui-ci, il y auroit quelque prudence à rester dans le doute, entre le silence de l'écrivain et les objections qui s'élèvent contre la restitution littérale de M. de Caylus.

J'espère montrer que nous n'en sommes pas réduits, sur ce point, à de simples conjectures ; qu'au contraire la forme et la construction des bûchers d'apparat nous sont suffisamment attestées, et par le témoignage des écrivains, et par celui des monumens. C'est pourquoi je demande qu'avant d'arriver à ces preuves, on me permette de me prévaloir des argumens indirects, des simples motifs de vraisemblance, et de quelques raisons de goût que me fournissent soit la description de Diodore et sa manière de décrire, soit les conséquences naturelles qui résultent de l'espèce même du monument, soit les invraisemblances attachées au système que je me propose de combattre.

Je dois, avant tout, détruire la prévention qui pourroit naître, contre mon opinion, du silence que Diodore a gardé sur ce qui constitua, selon moi, les formes, la composition et l'ordonnance architecturale du bûcher d'Héphestion. Je pose, en effet, comme certain, qu'au lieu de prendre pour complète la description de ce monument, on doit la regarder comme un extrait convenable

à l'esprit et au plan que l'écrivain s'étoit proposé de suivre. Soit que Diodore ait trouvé ainsi abrégé le motif de sa description dans l'historien Ephippus d'Olynthe, dont il l'aura tiré (1); soit qu'abrégeant lui-même son prédécesseur, il ait cru devoir, plusieurs siècles après, supprimer des détails étrangers à son but, je dirai qu'une semblable suppression, quoique fâcheuse pour l'histoire de l'art, étoit peut-être indispensable dans l'ensemble d'un corps d'histoire universelle.

Athénée, l. IV, pag. 146.

Il faut convenir qu'une description d'architecture, faite comme la feroit un architecte, n'est guère de nature à trouver place dans une histoire digne de ce nom. Ce n'est pas une obligation pour l'écrivain, qui, dans un espace donné, n'est tenu d'embrasser qu'un certain genre de faits; ce ne seroit pas même pour lui un mérite, que de tout dire, quand il lui seroit possible de ne rien omettre. Une histoire, si fidèle qu'on veuille la supposer, dès qu'elle sort du rang des chroniques ou des mémoires, est réduite, par la nécessité même, à n'être qu'un choix de certains aspects principaux dans les faits et les circonstances. De toutes les manières de peindre et d'offrir à l'imagination un grand ensemble de choses, la manière qui manquera le plus certainement son but, sera celle qui, se traînant sur les détails, ne se permettra d'en rien abréger; et ce seroit, pour un historien, se faire une idée bien fausse de ses obligations, que d'imaginer qu'il doit se proposer, en écrivant, non cette utilité générale qui est commune à la société entière, mais l'instruction

(1) Ephippus d'Olynthe avoit fait un ouvrage sur la mort d'Alexandre et sur celle d'Héphestion.

partielle que chaque condition, chaque art, pourroient trouver dans des récits où l'on n'auroit en vue qu'une classe particulière de lecteurs.

Les artistes se plaignent de ne pas rencontrer dans la description des monumens par les historiens de l'antiquité, ces détails précis qui auroient épargné aux âges suivans de laborieuses divinations; mais, si le but de ces historiens ne fut pas d'écrire pour les artistes, ils ne pouvoient être tenus de cette exactitude de détails qui appartient aux ouvrages techniques, ou composés dans un point de vue spécial. Les plaintes qu'on élève souvent à ce sujet, manquent de justice : il faut se plaindre de ce que nous avons perdu les ouvrages qui traitoient des arts et des monumens, tels, par exemple, que les descriptions du navire d'Hiéron par Moschion, du candélabre de Persée par Polyclète, du bûcher de Denys le tyran par Timée.

Athénée, l. V, pag. 206.

Diodore auroit fait une histoire hors de mesure et de proportion, s'il eût renfermé dans son plan des détails qui n'appartiennent qu'aux écrits qui traitent, *ex professo*, d'une seule matière. Les écrivains modernes n'en usent point, à cet égard, autrement que les anciens, et ils ont raison. Lorsqu'un monument porte avec soi un caractère d'intérêt général, lorsque son exécution se trouve liée à des circonstances qui peuvent faire juger des mœurs ou des opinions d'un siècle ou d'un peuple, l'historien, sans doute, en devra faire mention ; il devra même le décrire : mais sa description ne fera que parcourir les points principaux de l'ouvrage.

Ce que Diodore de Sicile a dû faire, il me semble qu'il l'a fait en traitant du bûcher d'Héphestion. La folie

qu'eut Alexandre de déifier son favori, est un de ces traits que l'histoire doit recueillir; et le monument qui servit à cette consécration insensée ayant été un prodige de profusion, il convenoit d'en donner l'idée, ne fût-ce que pour mieux faire comprendre à quel point étoient portés alors l'orgueil du vainqueur de l'Asie et la bassesse de ses adulateurs. La description du bûcher d'Héphestion, telle qu'elle est, contient sans doute ce qu'il faut pour faire naître ces réflexions; et comme elle présente à-la-fois les dimensions de la masse totale et une relation abrégée de ses décorations, c'est-à-dire, ce qui peut le mieux frapper l'imagination du lecteur, l'auteur a atteint son but. Il n'étoit besoin ni d'énumérer chaque corps d'architecture en particulier, ni ses membres, ses profils ou ses plans, ni d'entrer dans des détails descriptifs, que le lecteur alors suppléoit de lui-même, à la vérité plus facilement qu'on ne peut le faire aujourd'hui.

Loin que du silence de Diodore sur les masses architecturales du monument on doive conclure l'absence de ces masses, et l'obligation de le recomposer avec les seuls objets d'ornement décrits ou par ces seuls objets, il me semble que l'omission dont je parle est trop naturelle, pour que l'on doive la regarder comme une exclusion formelle et rigoureuse de tout ce qui n'est pas décrit.

De ce que Diodore n'a parlé que des ornemens de chacun des cinq étages du bûcher, s'ensuit-il que chacun de ces cinq étages n'avoit que des ornemens sans architecture? On répondroit déjà à cette question par une multitude d'exemples de descriptions semblables, dans lesquelles les écrivains ont fait mention de bas-reliefs ou

d'ornemens, sans dire un mot des corps ou membres d'architecture dans lesquels ces objets se trouvoient répartis ; et ce genre d'omission se rencontre chez les auteurs mêmes qui, d'après la nature de leurs écrits, auroient pu s'imposer l'obligation de décrire le plus méthodiquement les ouvrages de l'art : à plus forte raison doit-on, je ne dis pas excuser, mais approuver cette réticence chez un historien pour qui de tels détails ne sont que des hors-d'œuvre.

Il me semble aussi fort naturel que le plus grand nombre des hommes, à la vue d'un monument mêlé d'architecture et de sculpture, soit beaucoup plus frappé de ce qui fait la décoration des membres et des parties de l'architecture, que de ces parties en elles-mêmes. Les personnages, les actions, les emblèmes dont se compose la décoration, parlent à l'imagination, à l'esprit, aux yeux de tout spectateur, bien autrement que des combinaisons et des rapports architectoniques.

Rien n'échappe de même plus certainement à la plume de l'écrivain, que les formes de l'architecture. Des descriptions de bâtiment sans dessin, sans plan et sans mesure, restent le plus souvent des énigmes pour l'architecte lui-même. Le discours, en ce genre, ne se fait entendre qu'à l'aide des comparaisons, et la description écrite ne nous peut guère donner l'idée d'un monument inconnu, qu'en nous parlant d'un autre ouvrage semblable que nous connoissons : voilà pourquoi les écrivains doivent répugner à s'engager dans les descriptions techniques de bâtiment.

Au contraire, les sujets d'ornement, les figures sculptées

ou

ou peintes, soit en action, soit en emblème, sont pour l'écrivain d'heureux et faciles motifs de description : ces sujets, d'ailleurs, servent non-seulement à l'agrément de l'édifice, mais à son explication ; les décrire, c'est faire comprendre la destination de tout l'ouvrage, les vues dans lesquelles il fut exécuté, les sensations qu'on prétendit exciter, les effets qu'il dut produire.

Diodore de Sicile, en se bornant à retracer au lecteur l'idée des sujets d'ornement qu'Alexandre avoit fait représenter sur toutes les zones du bûcher d'Héphestion, choisit donc la partie qui convenoit le mieux et au plan de son histoire, et à l'esprit de l'historien, et à ses moyens de description, et à l'instruction du plus grand nombre.

J'ajoute à cela que le monument dont il s'agit, n'étoit qu'un édifice temporaire, construit en charpente, et destiné à être livré aux flammes ; que, par conséquent, son architecture, quoique très-probablement composée selon les règles de l'art, ainsi que nous le voyons pratiquer dans les décorations éphémères des fêtes publiques, ne fut cependant qu'une architecture feinte ou même postiche. Des toiles peintes, des châssis de rapport, des étoffes d'emprunt, et toutes les ressources de ce genre, avoient fait les frais d'un tel monument : dès-lors il seroit fort naturel qu'en le décrivant, l'auteur, contemporain lui-même, eût eu moins égard à l'architecture proprement dite que si l'ouvrage eût été de pierre ou de marbre.

Il y a une autre considération, tirée de la nature même de la chose et des paroles de Diodore, qui doit nous porter encore à conclure que le bûcher d'Héphestion n'étoit pas un simple composé de frises peintes ou sculptées, placées

l'une au-dessus de l'autre, comme l'a imaginé M. de Caylus; c'est que, selon ce système, ni l'édifice n'eût comporté la grande dépense qui y fut prodiguée, ni sa forme n'eût admis tout ce que Diodore lui-même nous apprend qu'on y avoit placé de statues et d'accessoires divers.

En effet, quoique j'aie dit que l'architecture de ce monument fut feinte ou postiche, quant aux matériaux, il ne faudroit pas induire de là que l'ouvrage fut au-dessous des talens d'un architecte, et n'exigea point l'invention d'un artiste très-habile ; il faut encore se garder de croire que le genre même de matériaux et le mode de construction auroient exclu un emploi splendide et dispendieux de toutes les ressources de l'architecture.

J'avoue que, selon le dessin de M. de Caylus, le bûcher d'Héphestion n'auroit pas été, à proprement parler, un ouvrage d'architecture. Une simple bâtisse de charpente quadrangulaire, en y ménageant les retraites fort peu sensibles de quelques degrés, auroit formé toute la masse, et cette masse n'eût offert aucune sorte de composition. Des superficies par-tout uniformes et lisses du haut en bas n'auroient demandé ni le travail de l'art, ni le goût d'un artiste ; et quant à la décoration, de simples toiles peintes, rehaussées, si l'on veut, de quelques ornemens en bas-relief, auroient formé tout le coup-d'œil et toute la dépense de cet ensemble.

Or il me semble que, quelle qu'ait été l'étendue de cette masse, selon le système qui vient d'être exposé, le résultat, sous quelque point de vue de construction, de composition ou de décoration, qu'on l'envisage, eût été

trop simple pour n'être pas très-économique. Avec de semblables données, il n'y a moyen d'admettre ni luxe ni magnificence d'art, ni difficulté ni longueur de travail, ni invention ni goût de la part de l'artiste ; il n'eût pas même été besoin d'architecte.

Cependant Diodore de Sicile dit formellement qu'Alexandre commença par réunir des architectes, ἀρχιτέκτονας ἀθροίσας. Quand on prétendroit que ce mot peut signifier autre chose encore que ce que nous comprenons aujourd'hui sous le nom d'*architecte;* qu'il faut aussi entendre, sous cette dénomination, des conducteurs d'ouvriers en différens genres; toujours seroit-il vrai que ce mot, loin d'exclure, force au contraire d'admettre dans le nombre de ceux qu'il pouvoit désigner, des architectes proprement dits. Pourquoi, en effet, ce choix et cette réunion pour exécuter ce qui auroit pu être fait par un charpentier et un peintre de décoration?

Les paroles de Diodore autorisent donc à penser que, puisqu'il fut fait un choix d'architectes pour l'érection de ce monument, l'ouvrage doit être regardé comme ayant été du ressort de l'architecture; que dès-lors, en le restituant, on doit reproduire un ensemble qui fasse supposer par sa composition et ses détails la nécessité de l'intervention d'un architecte.

Et véritablement cette manière de voir est la seule qui puisse expliquer l'emploi d'une somme de douze mille talens et la coopération d'un si grand nombre d'artistes.

Si l'on admet, en effet, que le bûcher d'Héphestion fut une immense composition de cinq ou six ordonnances d'architecture, non pas sans doute en plate peinture,

mais en réalité quant aux saillies et aux enfoncemens, quant aux membres et aux profils, quant aux portiques et aux colonnades, quant aux statues et aux bas-reliefs, on conçoit sur-le-champ qu'attendu l'économie des matériaux employés, on put porter au plus haut point, dans cet ensemble et dans la combinaison de ses masses, toutes les richesses et toute la pompe de l'art. Je me persuade que, pour se composer de bois et de matières combustibles, cette bâtisse n'en exigea pas moins de très-grandes dépenses, de savantes combinaisons, et le talent des hommes les plus exercés dans ce qui constitue, soit les procédés de la construction, soit les secrets de l'architecture.

Ainsi le récit de Diodore n'exclut point la diversité des compositions que l'architecture, comme on le dira, employa depuis dans un grand nombre de monumens durables, tels que les mausolées et les septizones, dont le bûcher d'Héphestion nous paroît être (du moins selon les notions historiques) un des premiers modèles; et l'on est d'autant plus autorisé à y admettre tout le luxe de l'architecture, que, l'édifice étant de simple décoration, le génie de l'artiste put s'y montrer plus facilement prodigue.

Dans le nombre des considérations préliminaires que je me contente de parcourir légèrement, on doit compter aussi quelques raisons de goût propres à favoriser le système de restitution que je propose, et à détruire celui que je combats ; or ces raisons s'offrent d'elles-mêmes à l'esprit, sur le vu du dessin de M. de Caylus.

Je conviens qu'en se refusant à distribuer les sujets décrits par Diodore sur des corps ou des ordonnances d'architecture, et en se renfermant rigoureusement dans

les entraves de la description, il est assez difficile, quant à la masse générale, d'imaginer quelque chose hors du motif que j'attaque ; il me semble même que ce programme ne présente rien pour l'invention : mais c'est précisément cette nullité d'invention qui me paroît être ici le vice principal. Au fond, rien n'eût été plus insipide ni plus monotone qu'un tel monument ; il n'eût offert dans ses quatre faces, et sur une circonférence de quatre stades, qu'une muraille peinte et ornée par bandes uniformes : certes, c'eût été là un objet peu digne d'être vanté comme une merveille de luxe et de magnificence.

En vain dira-t-on que M. de Caylus a mis ces bandes en retraite les unes sur les autres, et de manière à former des espèces de degrés. J'avouerai que le dessin donne une indication de degrés, et que le commentaire parle d'une forme pyramidale ; mais cette forme se retrouve à peine dans l'élévation du bûcher. Rien de plus facile que de rapporter de fait ou en idée la seconde moitié de cette élévation. Si l'on veut faire cet essai, on restera convaincu que la masse donnée par M. de Caylus est on ne peut pas moins pyramidale, puisque, sur une superficie de six cents pieds en plan et de cent quatre-vingts pieds en hauteur, elle diminue à peine de trente pieds par la retraite des degrés ; encore faut-il dire que M. de Caylus a introduit dans son élévation deux bandes ou périphéries de trop, comme j'espère le montrer : d'où il résulte qu'à la lettre, son monument, par le peu de diminution qu'il lui a donné, n'a d'autre aspect que celui d'une muraille ornée, par bandes parallèles, de peintures et de sculptures.

Si l'on objecte qu'il faut argumenter moins rigoureusement sur le dessin tel qu'il est, qu'on peut supposer dans cette même donnée une retraite beaucoup plus grande de degrés, et par suite une forme plus pyramidale, je répondrai que cette officieuse supposition n'est guère possible, parce qu'alors, la saillie des degrés les uns sur les autres augmentant en proportion de la retraite, les bandes ou frises d'ornement se seroient trouvées d'en bas offusquées et masquées; ce qui, sans doute, est cause que M. de Caylus a eu recours à une disposition on ne peut pas moins pyramidale.

Mais, si la forme essentiellement pyramidale est celle qu'il convient de donner au monument, il doit passer pour à peu près démontré qu'il faut la chercher dans un autre système et par d'autres motifs de composition: tels sont, par exemple, ceux dont les Grecs et les Romains nous ont laissé des modèles; nous verrons enfin que l'application de ces modèles au bûcher d'Héphestion remplira toutes les conditions requises, soit pour l'ajustement des détails décrits, soit pour l'ensemble de la masse totale.

* * * * * * *

Après ces considérations préliminaires, dont l'objet a été de faire sentir ce que ne dut pas être le bûcher d'Héphestion, je passe à quelques notions plus positives, qui pourront nous faire présumer ce que dut être la véritable masse de ce monument, comment les sujets d'ornement décrits par Diodore purent y trouver place, quelle fut la forme du tout ensemble combiné avec ses détails,

et qui justifieront, à ce que j'espère, la manière dont le dessin que je présente interprète le texte de Diodore de Sicile.

Ce n'est d'abord ni la forme ni la pratique des bûchers ordinaires ou d'usage à l'égard des particuliers, qu'il faut interroger (comme je soupçonne que l'a fait M. de Caylus) pour se rendre compte de ce qui fut pratiqué à l'égard de ce qu'on appelle le bûcher d'Héphestion. Il n'en eut effectivement que le nom, *pyra*, nom générique, qui, dérivé de *πῦρ*, *feu*, se donna aux bûchers, et par suite, en Grèce, fit le mot *pyramide*, soit parce que la pyramide, dans sa forme, imite la flamme qui se termine en pointe, soit parce que l'analogie d'usage funéraire fit associer l'idée de pyramide à celle des monumens que les Grecs appeloient *πυρά*.

Les bûchers ordinaires sur lesquels on brûloit les corps des particuliers, n'étoient autre chose qu'un assemblage de bûches disposées en rond-point, et qu'on entremêloit de diverses sortes de combustibles ; chacun, à ce qu'il paroît (du moins à Rome), plaçoit son bûcher où il lui convenoit, et disposoit à son gré les apprêts de sa combustion. Ainsi nous voyons, sous Claude, Valérius Asiaticus ordonner, avant de se faire mourir, les préparatifs de son bûcher dans son jardin, et recommander qu'on le plaçât de manière que la fumée n'endommageât point la verdure de ses arbres. *Tacite, Annal. liv. XI, au commencement.*

L'*Ustrinum*, qui étoit le lieu public où l'on brûloit les corps, ne nous fournit rien non plus qui puisse nous conduire à connoître la forme et l'ordonnance du bûcher dont il s'agit ; c'étoit simplement une enceinte formée par un

mur, au milieu de laquelle se faisoit la combustion. Rien ne prouve qu'on ait jamais cherché à embellir ce local; et celui de Pompéii, conservé jusqu'à nos jours, n'offre rien au-delà de ce qui convenoit aux besoins de ce service.

Nous trouvons, à la vérité, des passages qui déposent du luxe que quelques particuliers de Rome se permettoient jusque dans leurs bûchers ; car, où le luxe et la manie de se distinguer ne portent-ils pas leurs raffinemens? On destinoit quelquefois des bois précieux et rares à devenir la proie des flammes. Il paroît aussi, à en croire Pline, que les riches entouroient de toiles peintes la pile de bois qui formoit le bûcher, *ne quis miretur et rogos pingi;* car Pline n'avoit point ici en vue ces grandes constructions que l'adulation publique érigeoit dans les funérailles des empereurs auxquels on décernoit les honneurs de la consécration ou de l'apothéose.

Lib. xxxv, cap. VII.

Toutefois ce luxe des particuliers dans leurs bûchers nous explique comment, pour honorer la mémoire des princes et de quelques hommes qu'on voulut déifier, il fut naturel que la magnificence de l'art, franchissant les bornes d'une vanité vulgaire, érigeât des bûchers qui fussent des monumens somptueux d'architecture.

Ce ne fut pas sans doute dans les républiques de la Grèce que les Romains auroient trouvé des modèles en ce genre. Là où la dépense des funérailles et celle des tombeaux étoient limitées par les mœurs autant que par les lois, personne n'eût eu ni la tentation ni la liberté de blesser l'envie ou l'égalité par un étalage dispendieux de décorations destinées à être anéanties dans un moment. La pompe des bûchers, comme celle des grands tombeaux,

qui

qui pourroient bien en avoir été l'imitation, dut naître, dans les monarchies, de cette espèce d'adulation qu'inspire la terreur des mauvais princes, plus encore que l'amour des bons. L'Égypte est le pays qui paroît avoir porté au plus haut point les dépenses de la sépulture de ses rois. Il est remarquable que Pausanias ne cite en Grèce aucun grand monument de sépulture : les deux plus considérables qu'il eût vus étoient hors de la Grèce; celui d'Hélène, à Jérusalem, et le tombeau de Mausole, d'où les Romains, ajoute-t-il, donnèrent à leurs tombeaux le nom de *mausolée*. *Paus. lib. VIII, cap. XVI.*

Si la Grèce, comme cela est indubitable, fournit aussi à Rome les modèles de la magnificence que celle-ci mit en œuvre dans les bûchers de consécration, nous trouvons que ces modèles appartiennent à des monarchies, et sont des ouvrages de princes ou de souverains.

Le premier de ces ouvrages dont le souvenir nous ait été transmis, est le bûcher de Denys l'ancien, tyran de Syracuse, construit par son fils, l'an 1.er de la CIII.e olympiade, c'est-à-dire, quarante-quatre ans avant celui qu'Alexandre érigea à Héphestion. Quoique ce bûcher décoratif soit le plus ancien que nous connoissions, on doit conclure de sa magnificence même qu'il ne fut pas le premier essai de l'art en ce genre : or la somptuosité de ce monument est attestée par le soin que plusieurs écrivains antiques avoient pris d'en conserver la mémoire. Si l'on doit entendre le passage d'Athénée dans le sens que lui a donné Schweighæuser, l'historien Timée se seroit plu à décrire ce bûcher, et, selon Théon dans ses Progymnastiques, Philiste, au second livre de son Histoire de Denys, en *Liv. V, p. 206.* *Athén.* ibid.

racontant les funérailles de ce prince, avoit fait une mention particulière du même édifice.

Mais, au dire de Diodore, les funérailles d'Héphestion surpassèrent, pour la magnificence, tout ce qu'on avoit fait auparavant, et ne laissèrent aux âges futurs aucun moyen d'aller plus loin :

Τοσαύτην δὲ σπουδὴν ἐποιήσατο πρὸς τὴν τῆς ἐκφορᾶς ἐπιμέλειαν, ὥστε μὴ μόνον τὰς προγεγενημένας παρ' ἀνθρώποις ταφὰς ὑπερβαλέσθαι, ἀλλὰ καὶ τοῖς ἐσομένοις μηδεμίαν ὑπέρθεσιν καταλιπεῖν.

Diodore de Sicile écrivoit sous Auguste, et alors l'usage des apothéoses et des bûchers de consécration n'étoit pas encore établi : ce genre d'adulation, en effet, n'eut pas lieu à l'égard de Jules-César, dont le corps fut brûlé, au Champ de Mars, sur un bûcher ordinaire, et sans autres cérémonies que celles qui se pratiquoient aux funérailles des grands et des riches citoyens.

Panégyr. de Traj. chap. II.

Pline le jeune nous apprend que Tibère fut le premier qui, aux funérailles d'Auguste, donna l'exemple de l'apothéose ou de la consécration : *Dicavit cœlo Tiberius Augustum.* Dans la suite, presque tous les empereurs reçurent les honneurs de l'apothéose ; l'usage n'en fut interrompu que pour Néron, Galba, Othon et Vitellius, dont la succession ne fut qu'une suite d'assassinats. Depuis, selon Pline, Titus avoit déifié Vespasien, et le fut par Domitien ; Trajan déifia Nerva. Hérodien, qui, à l'occasion de l'apothéose et du bûcher de Septime-Sévère, élevé par ses fils Caracalla et Geta, va nous décrire le genre de construction applicable au monument d'Héphestion, assure que, chez les Romains, les honneurs de la consécration ne se rendoient qu'aux

empereurs qui laissoient des enfans pour successeurs : cette règle, toutefois, ne paroît pas avoir été sans exception. Du reste, il est certain que les héritiers d'un empereur avoient un intérêt de plus à consacrer ainsi la mémoire de leur père, puisque l'honneur en devoit rejaillir sur sa postérité, et que, d'ailleurs, leur autorité ne pouvoit manquer de trouver dans ces illusions un nouvel appui. *Montfauc. Antiq. expliq. t. V, pag. 152.*

* * * * * * *

La description de l'apothéose des empereurs Romains par Hérodien est trop connue pour que je la rapporte ici ; mais ce qui l'est peut-être moins, c'est le rapprochement très-particulier qu'on peut faire du bûcher de consécration usité dans ces cérémonies, avec celui qu'employa Alexandre à la déification de son favori. C'est pourquoi je bornerai la citation d'Hérodien à l'objet qui me concerne, savoir, la description du bûcher; description qui, faite par cet écrivain dans un autre sens et sous un aspect différent de celui qu'a présenté Diodore, nous prouvera d'abord la plus grande similitude dans les usages, dans les points principaux de la composition, nous montrera ensuite que ce qui manque à l'une des deux doit se suppléer par l'autre, et nous forcera enfin de reconnoître, par les signes d'identité les plus clairs, que, nonobstant le silence de Diodore sur la forme architecturale du bûcher d'Héphestion, cette forme n'est que sous-entendue, et doit y être restituée dans la manière que présente le dessin ci-joint.

Après toutes ces cérémonies, μετὰ δὲ τοῦτο βαστάσαντες, dit Hérodien, τὴν κλίνην, φέρουσιν ἔξω τῆς πόλεως εἰς τὸ *Hérodien, l. IV, pag. 3.*

καλούμενον Ἀρέως πεδίον· ἔνθα κατεσκεύασται ἐν τῷ πλατυτάτῳ τοῦ πεδίου τόπῳ τετράγωνόν τι καὶ ἰσόπλευρον, ἄλλης μὲν ὕλης οὐδεμίας μετέχον ἢ ἐκ μόνης τε συμπήξεως ξύλων μεγίστων, εἰς σχῆμα οἰκήματος· πᾶν δὲ ἐκεῖνο ἔνδοθεν μὲν φρυγάνων πεπλήρωται, ἔξωθεν δὲ χρυσοϋφέσι στρωμναῖς, ἐλεφαντίνοις τε ἀγάλμασι, γραφαῖς τε ποικίλαις κεκόσμηται.

Ὑπ' ἐκείνῳ δὲ ἕτερον, σχήματι μὲν καὶ κόσμῳ παραπλήσιον, μικρότερον ἐπίκειται, πυλίδας ἔχον καὶ θύρας ἀνεῳγυίας.

Τρίτον τε καὶ τέταρτον ἀεὶ τοῦ ὑποκειμένου μεῖον ἐς τελευταῖον βραχύτατον περαιοῦται.

Ἀπεικάσαι τις ἂν τὸ σχῆμα τοῦ κατασκευάσματος φρυκτωρίοις, ἃ τοῖς λιμέσιν ἐπικείμενα, νύκτωρ διὰ τοῦ πυρὸς ἐς ἀσφαλεῖς διαγωγὰς τὰς ναῦς χειραγωγεῖ· φάρους δὲ αὐτὰ οἱ πολλοὶ καλοῦσιν.

Quibus peractis, tollunt iterùm lectum atque extra urbem perferunt in Martium campum, ubi, quàm latissimè campus patet, suggestus quidam specie quadrangulâ lateribus æquis assurgit, nullâ præterquam lignorum ingentium materiâ compactus in habitaculi structuræ formam. Id quidem interiùs totum est aridis fomitibus oppletum, extrà autem intextis auro stragulis atque eboreis signis variisque picturis exornatum.

Post illud surgit alterum formâ et ornatu simile, sed minusculum, portas habens et januas apertas.

Tertium dehinc et quartum semper inferiore contractius assurgit usque ad ultimum, quod est omnium brevissimum.

Possis hujus ædificii formam comparare turribus his quæ, portubus imminentes, noctu igne prælato, naves in tutas stationes dirigunt: vulgò pharos *appellant.*

Toutes ces cérémonies achevées, on porte le lit hors de la ville, dans le Champ de Mars.

A l'endroit le plus spacieux de ce champ, on élève, sur un plan quadrangulaire régulier et en forme d'édifice, une charpente qui



n'est liée que par un assemblage de pièces de bois de la plus grande dimension.

Cet espace, on le garnit intérieurement de matières combustibles. L'extérieur est revêtu d'étoffes d'or, et décoré de statues d'ivoire et de peintures diverses.

Au-dessus de cette bâtisse, s'élève un autre étage semblable pour la forme et les ornemens, mais d'une moindre étendue. Il est percé d'arcades et de portes ouvertes.

Sur celui-ci il y a un troisième et quatrième étages qui vont toujours en diminuant de circonférence jusqu'au dernier (c'est-à-dire, le cinquième), lequel est le plus étroit de tous.

On peut comparer la forme de cette construction à celle de ces fanaux appelés *phares*, qui, sur les ports de mer, servent pendant la nuit à diriger par leur clarté et à conduire les vaisseaux en lieu de sûreté.

On a déjà saisi et il me suffira d'indiquer ici les similitudes qui se rencontrent entre le bûcher d'Héphestion et celui des empereurs Romains. Tous les deux se placent hors de la ville, et sont bâtis sur un plan quadrangulaire; tous les deux ont un premier étage ou rez-de-chaussée, composé de charpente, et bâti dans la manière dont se construiroit une maison de bois; tous les deux ont leur soubassement orné de tapis; tous les deux sont ornés de peintures et de statues d'ivoire; tous les deux enfin ont des étages qui s'élèvent l'un au-dessus de l'autre, et au nombre de cinq.

Il entroit dans le plan d'Hérodien de décrire, non un bûcher en particulier, mais la forme générale du bûcher destiné aux apothéoses. Telle est sans doute la raison pour laquelle il ne s'est point engagé, comme l'a fait Diodore, dans le récit des ornemens de chaque zone; ornemens, d'ailleurs, variables en eux-mêmes, et qui devoient changer

selon les circonstances des temps et des personnages: Hérodien s'est uniquement attaché à donner une idée fort claire et de la masse de l'édifice considéré dans le genre, et des formes de sa composition.

Non content d'avoir fait connoître, en parlant de la diminution de ses étages, que sa forme étoit essentiellement pyramidale, il emploie une comparaison propre à lever toute incertitude, s'il pouvoit encore en résulter quelqu'une des mots μικρότερον, μεῖον et βραχύτατον, qui, signifiant *plus petit, moindre, le plus court,* pourroient s'entendre aussi bien de la hauteur que de la largeur (en plan) des différens étages. *On compareroit,* dit-il, *les bûchers à ces tours qui servent de fanal, et qu'on appelle* phares. Πυρὰ πυργοειδής étoit le nom qu'on leur donnoit. Si le bûcher ressembloit aux fanaux ou à ces tours appelées *phares*, sa forme nous est attestée de la façon la plus sensible.

Strab. l. XVII, pag. 791. Herodot. lib. 1, §. 180.

Strabon appeloit le phare d'Alexandrie πολυόροφος, de même qu'Hérodote disoit des maisons de Babylone, qu'elles étoient τριώροφοι ou τετρώροφοι. Or le mot qui signifie *à plusieurs combles ou planchers,* indique parfaitement que le phare se composoit de plusieurs étages qui avoient chacun leur entablement, et peut-être des commencemens de toit occupant la retraite de l'étage supérieur. Cette démonstration peut s'abréger encore par l'inspection de quelques médailles antiques où sont représentés des phares, et qu'on peut voir dans Montfaucon.

Pl. L, t. IV du Suppl. de l'Antiq. expliq.

Puisque les bûchers de consécration étoient bâtis dans la forme des phares, ils étoient, comme ceux-ci, πολυόροφοι, et leurs étages alloient par conséquent en diminuant de largeur; ils étoient donc, comme ceux-ci, composés de

corps ou d'ordonnances d'architecture, et non simplement de massifs pleins, en manière de bandeau ou faisant frise continue.

Mais tout cela nous est encore plus clairement démontré par les médailles, où l'on trouve assez fréquemment la représentation des consécrations impériales, et la forme des bûchers érigés dans ces cérémonies : rien ne justifie et ne confirme mieux la description d'Hérodien. Quoique le bûcher représenté sur ces types le soit d'une manière assez incomplète, et comme le sont sur les monnoies tous les grands édifices, il ne laisse pas d'offrir une conformité entière avec le récit d'Hérodien dans toutes les parties principales.

Le bûcher, sur les médailles, a quelquefois quatre et quelquefois cinq étages, en comptant le couronnement; ces étages vont en diminuant l'un sur l'autre, et, par la retraite progressive de chacun, donnent à l'édifice la forme pyramidale, ou celle d'une tour dont le diamètre se resserre en montant.

La petitesse du champ où sont gravés ces monumens, n'a pas permis au graveur de soumettre un aussi vaste ensemble à des proportions exactes, ni d'en exprimer rigoureusement les détails ; cependant il n'y a point de médaille où l'on ne distingue avec beaucoup de netteté l'ordonnance des divers étages. Celui d'en bas, ou le soubassement, y est toujours figuré orné de draperies ; les étages supérieurs s'y composent, soit de colonnades, soit de portiques : dans les unes, on découvre les entre-colonnemens ornés de statues; les autres font voir des niches: mais il n'y a aucune de ces élévations qui, avec des

variétés de disposition ou de décoration, ne se montre constamment sous les deux rapports que je cherche à établir, savoir, comme diminuant à chaque étage de largeur et de hauteur, et comme formée de corps d'architecture, soit en colonnes, soit en pieds-droits, soit en pilastres, avec leurs profils et leurs entablemens. On y observe que le faîte ou le dernier étage est celui qui se rétrécit le plus: c'est ordinairement une espèce d'attique ou de piédestal orné de draperies, et surmonté par des quadriges ou des figures de différens genres, qui servent d'amortissement et de couronnement à toute la masse.

Je produis, à l'appui de ce que j'avance, les médailles des planches 18, 20, 24, 25 et 39 du *Recueil de la reine Christine*, par Pietro Santé Bartoli.

Personne, sans doute, ne contestera que le bûcher des médailles que je viens de produire, ne soit identiquement, pour le genre, le même bûcher qu'a décrit Hérodien ; les médailles sont, à cet égard, des témoins irrécusables : mais en même temps on voit qu'elles nous montrent, dans les étages, des portiques et des colonnades dont Hérodien n'a point parlé; preuve bien sensible, que, dans de telles descriptions, l'omission de ces particularités est fort loin d'équivaloir à une négation.

Appliquons cet exemple palpable à la description du bûcher d'Héphestion par Diodore de Sicile.

On est forcé d'accorder qu'il y eut parité d'usage, en fait de bûcher d'apothéose, chez les Grecs et chez les Romains. On se rappelle que nous avons trouvé parfaitement conformes les traits généraux des deux descriptions de Diodore et d'Hérodien. Mais de même que le silence d'Hérodien

dien sur les ordres d'architecture dans les étages du bûcher Romain nous a été démontré n'être qu'un silence d'omission, de même il paroîtra raisonnable de conclure que le silence de Diodore sur les corps d'architecture des zones dont il décrit les ornemens, et sur les ordres des mêmes étages, dans le bûcher d'Héphestion, est dû à une tout autre cause que l'absence de ces corps et de ces ordres d'architecture.

Quand l'analogie est certaine en ce genre, elle produit la seule démonstration que le genre comporte; et la conséquence que j'ai tirée de ce parallèle, me paroît encore plus impérieuse à l'égard du bûcher d'Héphestion, sur-tout lorsqu'on pense, indépendamment de toutes les considérations déjà parcourues, que la hauteur de sa masse fut de cent quatre-vingts pieds.

Cette hauteur, dans la vérité, n'a rien d'extraordinaire pour un monument temporaire, si l'on réfléchit que le tombeau de Mausole, bâti en marbre, eut cent quarante pieds d'élévation, et que l'on donne au mausolée d'Hadrien une proportion plus haute encore. Mais si ces monumens funéraires, qui, comme je me propose de le faire voir ailleurs, furent des imitations des bûchers, comportèrent, dans leur structure solide et dispendieuse, plusieurs corps et ordres d'architecture l'un sur l'autre, on trouvera, ce me semble, plus difficile d'admettre le bûcher d'Héphestion sans architecture, que de remplir avec des corps de constructions différentes et des ordonnances variées les cent quatre-vingts pieds dont se forme la hauteur de sa masse.

Je ne développerai pas davantage les motifs qui m'ont éloigné de la manière de voir de M. de Caylus, dans la

restitution du bûcher d'Héphestion : je crois avoir produit assez de témoignages, d'autorités, d'inductions et d'analogies en faveur du système que j'ai adopté. Maintenant il me reste à faire l'application de ce système à chacune des parties de la description de Diodore, que je vais confronter au dessin dont je dois justifier les détails. Je ne suivrai, dans cette discussion, d'autre ordre que celui de la description même, que je vais reprendre phrase par phrase.

* * * * * * *

« ALEXANDRE, dit Diodore, après avoir rassemblé » des architectes et un grand nombre d'artistes habiles, » λεπτουργῶν πλῆθος, fit démolir, sur une longueur de dix » stades, une partie des murs de Babylone, en recueillit la » brique cuite, et ayant aplani l'espace où devoit s'élever » le bûcher, il lui donna une forme carrée d'un stade » de longueur en tout sens. »

On a demandé (1) pourquoi Alexandre, au lieu de choisir quelque endroit dans la plaine de Babylone, avoit abattu une partie de ses murs, pour dresser le bûcher sur l'emplacement produit par cette démolition. Ce choix fut peut-être conseillé par plus d'un usage religieux, dont le motif ne sera point parvenu jusqu'à nous. Alexandre ensuite ne voulut-il pas satisfaire à-la-fois aux usages de la Grèce qui plaçoient les tombeaux et les bûchers hors des villes, et au desir de ne pas trop éloigner de Babylone le théâtre principal de la cérémonie ? Mais lorsque nous lisons que, dans l'excès de sa douleur, et pour donner à son deuil

(1) M. de Sainte-Croix.

le plus grand éclat, il fit raser les murs d'Ecbatane, et ordonna à toutes les villes circonvoisines d'abattre les créneaux de leurs murailles, il nous paroît que, ce genre de démolition étant un signe d'affliction publique, la ville où se célébroient les funérailles d'Héphestion, devoit ce tribut au deuil du prince, et que la destruction d'une partie de ses murs put bien n'être qu'une chose d'étiquette.

Exam. crit. des hist. d'Alex. pag. 471.

Arrien, liv. VIII, ch. I.

Au reste, on peut croire qu'après la cérémonie la brèche aura été réparée ; c'est, à mon avis, dans ce dessein, qu'Alexandre fit recueillir toutes les briques cuites qui en provenoient. Je ne saurois partager l'opinion de plus d'un interprète, savoir, qu'on eût pris un tel soin de ces matériaux pour les employer à la construction même du bûcher, qui fut un ouvrage de charpente. Il est plus naturel d'imaginer que, les murs de Babylone se composant, dans leur massif, de briques crues ou séchées au soleil, et, dans leurs paremens, de briques non-seulement cuites (1), mais vernissées, on dut recueillir avec attention ces dernières, pour les replacer lors de la reconstruction du pan de mur abattu.

Le bûcher fut bâti sur un plan régulièrement carré, comme il résulte et des paroles de Diodore, et du nombre même de proues de vaisseau appliquées à la décoration du soubassement. Chaque côté avoit un stade en longueur, c'est-à-dire, environ 600 pieds. (Je dirai, et la suite montrera pourquoi j'ai dû faire choix du stade olympique et de la plus longue coudée.) Cette grande étendue de plan, comparée à la hauteur, qui étoit de 180 pieds, me porte à croire qu'il ne doit être question dans cette mesure que de la partie de l'édifice appelée par Diodore κρηπὶς. Dans

(1) M. l'abbé de Tersan a une de ces briques.

beaucoup d'édifices, il étoit fort d'usage de les établir sur une plate-forme plus grande que la masse de l'élévation, et de prendre leur mesure par leur soubassement. Celui-ci sur-tout étoit fort important, et jouoit un grand rôle dans tout l'ensemble : une partie des marches, des jeux et des cérémonies, devoit avoir lieu sur cette plate-forme.

La phrase suivante de Diodore présente peu d'observations à faire sur la disposition extérieure du monument; mais quelques difficultés dans la manière d'interpréter un mot de ce passage, et d'en concevoir le sens, m'engagent à m'y arrêter.

Diodore continue : *Ayant divisé l'espace en trente maisons, on y établit des planchers de charpente, formés de troncs de palmier; le tout fut dressé sur un plan quadrangulaire. Ensuite on plaça les ornemens dans tout le pourtour.*

Ce texte a paru si obscur à M. de Caylus, qu'il a cru devoir se permettre une hypothèse particulière dans son interprétation. La difficulté qui l'a arrêté, est celle de la division de l'espace en trente maisons, εἰς τριάκοντα δὲ δόμους διελόμενος τὸν τόπον. Ne sachant comment distribuer l'emplacement consacré au bûcher en trente maisons, M. de Caylus, préoccupé de l'idée qu'il doit être ici question d'une place décorée de maisons, n'a pu se persuader qu'il y ait eu des maisons dans les quatre côtés de la place (d'autant que le nombre trente donne un partage inégal). Il a donc fini par supposer que des maisons, au nombre de quinze, masquoient de chaque côté l'une et l'autre extrémité de la muraille démolie. Il pense aussi que ces maisons avoient dû être également consumées par le feu; *ce que*, dit-il, *leurs toits, formés de troncs de palmier, fait suffisamment*

entendre. Du reste, il croit que ces maisons faisoient là *un étalage assez inutile.*

Je suis, à cet égard, de son avis, et je comprends encore moins que lui ce qu'on peut faire ici de trente maisons, sur-tout si l'on reste fidèle au texte de Diodore, qui très-visiblement, par le mot τόπον, n'a entendu parler que du lieu occupé par le bûcher, et d'une distribution de cet espace *in triginta domos.* Aussi, et la nature de la chose même, et la manière dont l'auteur s'exprime, me persuadent-elles qu'il n'est ici nullement question de maisons, comme l'entend M. de Caylus; que le mot Grec ne signifie pas exclusivement ce que le mot *maison* exprime assez généralement en françois, c'est-à-dire, *demeure, habitation.*

D'abord j'avois incliné à penser qu'au lieu du mot δόμους dans le texte, il pouvoit y avoir eu le mot νομοὺς, *divisions*, qui feroit sans doute un fort bon sens. On auroit distribué l'aire du soubassement (car c'est de cela qu'il s'agit) en trente *nomes* ou partitions. Toutefois les diverses acceptions du mot δόμος, et le mot ὀροφὴ qui vient après, me font croire qu'il n'y a lieu à aucun changement, mais qu'il suffit d'interpréter le mot en question selon un des sens qu'il présente, et que suggère l'intelligence de la construction dont il s'agit.

En effet, de quoi parle Diodore? D'une bâtisse en charpente formant la plate-forme du soubassement [κρηπῖδα] sur lequel nous allons voir s'élever le reste de l'édifice.

Or je me demande comment s'y prendroit aujourd'hui un constructeur qui auroit à bâtir en bois de charpente une estrade ou plate-forme de 600 pieds carrés. Il établiroit à terre des pièces de bois horizontales, et il éleveroit

dessus des pièces de bois perpendiculaires : mais, ayant à faire un plancher ou un plafond d'une aussi vaste superficie, il pratiqueroit dans l'étendue de son plan des divisions et subdivisions, lesquelles formeroient de tout cet espace un assemblage de cloisons et de murs de charpente, éloignés l'un de l'autre, selon la proportion des solives propres à faire les plafonds ou les planchers de chaque division.

Voilà ce qui fut fait indubitablement dans le plan et l'élévation du soubassement servant de rez-de-chaussée au bûcher d'Héphestion. On dut y pratiquer sept grandes cloisons de charpente traversées par six autres semblables, qui, en plan, formèrent une sorte d'échiquier. De là résulta le nombre de trente divisions, lesquelles formoient chacune comme autant de maisons qu'il s'agissoit de couvrir, et qui furent couvertes par des poutres de bois de palmier : celles-ci purent encore être soutenues dans leur point milieu par des bois debout. Ainsi cet appareil de charpente dut produire un assemblage des plus solides.

Il me paroît donc très-probable que Diodore aura donné le nom de δόμοις à ces trente divisions de charpente, soit parce que chacune ressembloit aux espaces formés par les murs des maisons, soit parce que le mot δόμος signifie aussi *structura*, *compages*.

Dès-lors rien de plus naturel que ce qu'il ajoute, *καὶ κατασρώσας τὰς ὀροφὰς φοινίκων σελέχεσι*, *et insternens tecta palmarum truncis*. J'avoue que quand par le mot δόμους on s'est figuré des maisons proprement dites, on peut être induit à traduire ὀροφὴ par *toit*, pris aussi dans l'acception commune ; mais ὀροφὴ ne signifie le toit d'une maison que

par suite de son sens élémentaire, qui est *couverture*, de *ἐρέφω*, *tego*. La charpente dont on a parlé devoit supporter une couverture, celle qui faisoit le *plain-pied* du soubassement; et c'est cette ὀροφὴ qui se composoit de troncs de palmier.

Il n'y a donc, selon moi, aucune obscurité dans le passage de Diodore de Sicile, et il n'y a lieu à aucune supposition étrangère à la nature de la chose, pour interpréter ces *trente maisons* et leurs couvertures en bois de palmier. Cela fait, ajoûte Diodore, on assigna la place de chaque décoration dans le pourtour.

* * * * * * *

Voici celle du soubassement : Οὗ τὴν μὲν κρηπῖδα. . .

Elle se composoit d'un nombre de deux cent quarante proues de quinquirèmes en or. Ces proues avoient sur leurs flancs deux archers, le genou en terre, de quatre coudées de proportion : elles étoient surmontées par des statues d'hommes armés, hautes de cinq coudées. Les intervalles étoient remplis par des tapis de pourpre.

M. de Caylus, et d'autres écrivains, d'après lui, ont traité avec beaucoup de mépris la décoration du bûcher d'Héphestion. On s'est plu à regarder cet ouvrage comme *un assemblage d'inventions déréglées;* mais peut-être, avant de le juger ainsi, eût-il convenu de s'assurer que ce qu'on critiquoit, étoit bien véritablement ce qui avoit été.

M. de Sainte-Croix, Examen crit. des histor. d'Alex. p. 474.

Je doute, par exemple, qu'on ait bien compris le motif et bien rendu la position des proues de vaisseau qui ornoient le soubassement.

Quant au motif de cette décoration, il me paroît aussi

clair que naturel. Héphestion avoit eu le commandement des hoplites, lorsqu'Alexandre descendit, par le fleuve Eulée, jusqu'à l'Océan, après la défaite des Perses et l'expédition de l'Inde, et il avoit équipé un navire pour cette expédition. On voulut rappeler les services et les exploits de cette navigation, et les décorateurs employèrent comme symbole, des proues de vaisseau, de la façon dont les Romains en usèrent dans la suite, soit pour leurs colonnes rostrales, soit pour l'ornement de leur *forum*. Il n'est pas même très-nécessaire de supposer que cet ornement auroit eu exclusivement rapport aux victoires navales d'Héphestion. Le monument dont Alexandre dirigeoit la décoration, auroit fort bien pu être composé dans une intention plus générale et sous le point de vue le plus capable de flatter les Macédoniens. Or, à l'époque de la mort d'Héphestion, Néarque étoit déjà de retour de son expédition, et il avoit ramené la flotte de l'Indus jusqu'au fond du golfe Persique : Alexandre lui avoit décerné une couronne, ainsi qu'à Onésicrite, son premier pilote.

Exam. des hist. d'Alexandre, p. 442.

Je ne saurois donc voir, avec certains critiques, ce que l'ornement des proues de vaisseau, quant à l'intention, pouvoit avoir de bizarre dans la décoration de nôtre soubassement.

Quant à leur effet, je ne pense pas, il est vrai, comme M. de Caylus, que ces proues soutenoient la base de l'édifice; la description ne le dit point : les proues d'or, selon moi, étoient appuyées ou adossées au montant du soubassement, et elles y devoient figurer comme des espèces de piédestaux surmontés d'autant de statues.

Je me persuade encore que, pour s'en faire une juste idée,



idée, il ne faut point imaginer qu'elles aient été en toute réalité de véritables proues de vaisseau. Dans un ensemble de décoration tel que celui-là, tout étoit imité ou simulé; ce n'étoient que des proues feintes, recouvertes peut-être de toile dorée, comme les hoplites et les archers ne furent peut-être aussi que des sortes de mannequins; et, sans doute, ces hoplites s'élevoient à la pointe de la proue, comme on en voit sur les médailles d'Hadrien de la ville de Cyzique et autres.

Antiq. expliq. tom. IV, p. 219, pl. 48.

En donnant 600 pieds à la dimension du soubassement en longueur, la proportion des proues aura pu être de 9 pieds de large. Les soixante proues faisant ainsi 540 pieds, il restoit entre chaque proue un intervalle d'à-peu-près un pied, qu'occupoient les tapis de pourpre.

On pourroit trouver à dire dans cette disposition, que le même objet y auroit été singulièrement multiplié. Toutefois, en ne regardant ces proues que comme des piédestaux, on conviendra encore que ces sortes de répétitions sont tout-à-fait dans l'esprit de l'architecture, et qu'ici le décorateur eut plus de moyens qu'on ne peut se le figurer, d'éviter le reproche d'uniformité. Je ne saurois donc, sous aucun rapport, croire cette décoration aussi ridicule qu'elle l'a semblé à M. de Caylus, qui a porté le même jugement sur celle de l'étage placé en retraite, immédiatement au-dessus du soubassement, et dont voici la description:

* * * * * * *

Ὑπεράνω δὲ τούτων τὴν δευτέραν, &c.

Au-dessus s'élevoit le second étage, dont la décoration se com-

posoit de flambeaux de quinze coudées. Ces flambeaux, à l'endroit par lequel on les tient (c'est à-dire, le milieu de la poignée), avoient des couronnes d'or; au-dessus de leurs mèches, des aigles, les ailes déployées, regardant en bas; et à leur extrémité inférieure, des serpens, le regard dirigé vers les aigles.

Ce motif de décoration a été l'objet de deux sortes de censure : M. de Caylus le blâme, comme présentant de la maigreur dans l'ajustement, et il le réprouve encore comme insignifiant. Il trouve, ce sont ses expressions, que *des attributs d'aigles et de dragons sont peu conveuables à l'objet de cette décoration.*

J'espère faire voir tout-à-l'heure comment, sur le premier point, la critique de M. de Caylus s'adresse uniquement à sa propre hypothèse, c'est-à-dire, à un parti de décoration nécessairement monotone et sans effet ; mais je dois, avant tout, une réponse à la seconde critique, ou à celle qui porte sur l'idée générale et l'ensemble de l'invention.

Est-il donc bien vrai que ces objets d'ornement, que ces attributs de flambeaux, d'aigles, de serpens, &c., soient peu d'accord avec le monument ?

Pour prononcer d'une manière aussi décisive sur des choses en rapport avec les opinions morales ou religieuses de ces temps, il faudroit que nous pussions nous flatter d'avoir une connoissance entière des usages et des idées mystiques de l'antiquité. Si, dans un monument de la nature de celui-ci, nous apercevions des symboles et des attributs dont la corrélation avec la destination de l'ouvrage nous paroîtroit peu sensible, il seroit, à mon avis, plus raisonnable de supposer le sens de ces objets perdu

pour nous, que d'accuser les artistes antiques d'avoir imaginé ici une décoration sans motif. Une telle réserve, à la vérité, n'est guère applicable à tous ces ornemens arabesques dont les intérieurs de beaucoup de chambres sépulcrales, chez les Romains, sont ornés; mais on sait aussi quelle différence on doit mettre entre ces badinages de l'ornement et les principaux sujets de décoration qui figuroient dans l'architecture extérieure d'un grand édifice. Or le bûcher d'Héphestion, quoiqu'il ne fût que d'architecture feinte, n'en joua pas moins les apparences d'un monument solide et durable. J'ai donc beaucoup de peine à croire que les architectes aient aussi complètement négligé de mettre la décoration de leur édifice en rapport avec sa destination.

Il me semble ensuite qu'il n'est pas très-difficile, sinon de démontrer, au moins de faire présumer la liaison morale du sens de ces attributs avec le monument funéraire dont ils étoient les ornemens allégoriques.

Et d'abord, s'il s'agit de ces torches ou de ces grands flambeaux de quinze coudées de haut, leur analogie positive avec un bûcher me semble trop naturelle pour n'être pas facilement entendue de tout le monde. Le flambeau, dans l'antiquité, eut sans doute plus d'une signification; mais, dans un édifice destiné à brûler un corps mort, le flambeau est un symbole du feu, assez sensible pour qu'on ait pu en faire l'attribut et l'ornement d'un bûcher. Ainsi nous voyons, dans le bas-relief de l'apothéose de Faustine la jeune (1), un génie ailé s'élever de dessus le bûcher, un grand flambeau à la main, et emporter aux cieux

Veter. arcus Augus. Rom. M.DC.XC.

(1) Ce bas-relief, qui fit partie de l'arc dit *de Portogallo*, est au Capitole.

l'effigie de l'impératrice. Le flambeau se trouve ainsi, sur les médailles, très-souvent joint aux représentations d'apothéose et de consécration. Au haut d'une *pyra*, sur une médaille de Pertinax, on voit des flambeaux placés en saillie et debout dans le sommet de l'édifice.

Méd. de la reine Christine, pl. 24.

Le flambeau exprima encore plusieurs autres idées relatives aux cérémonies funéraires : il signifia quelquefois la lumière des initiés ; et, selon sa position, il étoit l'emblème de la vie ou de la mort : il fut aussi un signe d'immortalité.

Mus. Pio-Clem. tom. V, p. 56.

Loin donc que cet objet de décoration soit sans rapport avec notre monument, on ne peut qu'être embarrassé dans le choix des motifs allégoriques qu'il renferme : mais, quand on pense au but que s'étoit proposé Alexandre dans l'exécution de ce bûcher, et que toute cette cérémonie avoit été faite pour déifier Héphestion, il me semble qu'on n'a point de peine à trouver le vrai sens de ce symbole.

Il doit en être de même de celui de l'aigle ; les usages et les monumens Romains nous enseignent ici sa signification : l'aigle étoit l'oiseau de la consécration. C'est sur un aigle que sont portés les empereurs déifiés ; on sait que, dans la cérémonie de l'apothéose, on faisoit partir du haut du bûcher un aigle, qui étoit censé porter au ciel l'ame du défunt. En faut-il davantage pour expliquer cet aigle, les ailes étendues au-dessus du flambeau ? et ne conclurons-nous pas de là que ces emblèmes de consécration furent, chez les Romains, des emprunts faits aux Grecs ?

Les figures mythologiques des anciens n'avoient pas toujours, même pour eux, un sens unique et exclusif :

cela vient de ce qu'elles étoient de pures allégories, dérivées de sources inconnues, et qu'étant, comme telles, susceptibles de se modifier indéfiniment par des idées nouvelles, les mêmes signes se prêtoient facilement à des explications diverses, selon la différence des origines qu'on leur supposoit; aussi ne sauroit-on, aujourd'hui sur-tout, mettre trop de réserve dans l'interprétation de symboles souvent amphibologiques, c'est-à-dire, ayant la faculté d'exprimer plus d'une idée vraisemblable. Cependant, lorsque l'objet principal, ou ce qu'on appelle la destination d'un monument, nous est bien connu, on peut, sans grande témérité, inférer de cette destination le sens probable des signes emblématiques dont il fut orné.

Or, si l'objet de la cérémonie qu'on désigne par les mots d'*apothéose* ou de *consécration*, étoit de faire croire que l'ame, dégagée, par le feu, de son enveloppe matérielle, abandonnoit le séjour de la terre pour se réunir, dans les demeures du ciel, à la compagnie des dieux, il me semble que le flambeau, l'aigle et le serpent, ne sont autre chose que les signes hiéroglyphiques de cette opinion.

Nous avons vu que le flambeau étoit naturellement signe du feu ou de la flamme; mais le serpent fut toujours symbole de la terre, comme l'aigle le fut du ciel ou de l'air. Ces trois symboles, réunis dans la décoration d'un bûcher de consécration, ne disent-ils pas sur-tout, par leurs positions respectives, que le feu enlève à la terre, pour la faire parvenir au ciel, l'ame d'Héphestion?

Diodore nous dit que les serpens avoient le regard fixé en l'air sur les aigles : ainsi, dans les bas-reliefs où le même sujet est représenté avec des personnages, il s'en

trouve toujours quelqu'un figuré regardant en haut, et comme suivant des yeux l'enlèvement. Ici l'idée n'est exprimée qu'emblématiquement, comme il convenoit que cela fût dans le langage de l'ornement.

Quelle que soit, au reste, la justesse de ces rapprochemens, et de quelque manière qu'on établisse une liaison d'idées entre ces symboles, il est indubitable, par la comparaison qu'on peut en faire avec d'autres monumens de consécration où les mêmes signes se retrouvent, qu'ils eurent un rapport nécessaire de signification avec le bûcher et avec sa destination; et ce point de vue incontestable suffiroit pour repousser l'accusation d'insignifiance portée par M. de Caylus contre cette décoration.

Mais il est plus encore dans mon sujet de montrer, contre la première des deux critiques du savant antiquaire, que ce motif d'ornement, sous le rapport de l'art, du goût et de l'effet, pouvoit jouer un beaucoup meilleur rôle qu'on ne l'a cru.

C'est ici que le nouveau système de restitution me paroît mériter la préférence: d'abord, parce que l'étage dont il s'agit, offre un parti d'architecture aussi riche que varié; ensuite, parce que, les ornemens dont on vient de parler se liant naturellement et aux membres et aux proportions de cette architecture, la répétition du même objet d'ornement ne donne plus lieu au reproche d'insipidité et de manque d'effet, que M. de Caylus étoit en droit d'y faire dans le système de frise continue adopté par lui.

On conçoit sans peine quelle eût été la monotonie de ces flambeaux accompagnés de leurs symboles, et se répé-

tant sans cesse sur un fond uniforme dans tout le pourtour de l'édifice. Rien n'eût eu moins d'effet, parce que le manque de saillie et la froideur d'une superficie sans architecture n'auroient pu qu'ajouter à l'ennui de cette répétition. Le sentiment de cette redite fastidieuse eût été encore plus pénible dans l'hypothèse de M. de Caylus, qui, donnant à toutes les zones, à peu de chose près, la même étendue qu'au soubassement, c'est-à-dire, de quatre à cinq cents pieds, augmente, outre mesure, le vice de la répétition.

Les motifs que j'ai exposés plus haut, les notions des écrivains et l'autorité des médailles, m'ayant donc porté à penser que les divers étages du bûcher d'Héphestion étoient, comme le sont tous ceux des édifices antiques du même genre, formés d'ordonnances d'architecture, il m'a semblé qu'il étoit nécessaire de donner à la largeur de ces étages infiniment moins d'étendue qu'à celle du soubassement, à moins de faire un ensemble par trop gigantesque et hors de toute proportion. En effet, notre hauteur est prescrite, et le plus haut point où l'on puisse la porter, est 185 pieds : mais, s'il falloit donner à chacun des étages une largeur égale à celle du soubassement, ou de peu de chose moindre, à raison des retraites, il conviendroit de porter leur élévation à une hauteur qui fût en proportion avec cette largeur; ce qui, à moins de blesser toutes les convenances, sortiroit par trop de la dimension générale que porte le texte de Diodore.

Si, au contraire, distribuant les 185 pieds de haut entre tous les étages, on donne seulement une quarantaine de pieds à l'étage orné de flambeaux, il sera très-

probable qu'une largeur de 200 pieds aura été suffisante.

C'est pourquoi, comme rien ne contredit cette supposition, comme la masse pyramidale de l'édifice exige une diminution graduelle, il m'a semblé qu'on pouvoit regarder le soubassement comme seul susceptible de recevoir la dimension des 600 pieds. Restreignant en conséquence, ainsi que je l'ai dit, la largeur de l'étage orné de flambeaux, je présume qu'il pouvoit se composer de onze arcades dans chacune de ses faces : il auroit consisté en portiques ouverts, et ces ouvertures auroient été ornées par les statues décrites. Quant aux pieds-droits de ces arcades, c'est sur leurs montans que je dispose, ainsi que je vais l'expliquer, les flambeaux dont il a été fait mention.

L'usage est, comme l'on sait, de remplir par des colonnes, par des demi-colonnes ou des pilastres, les montans des pieds-droits. Ici le décorateur auroit substitué à la colonne le flambeau de quinze coudées : les aigles, avec leurs ailes déployées, en s'élevant au-dessus de la mèche des flambeaux, comme au-dessus d'un chapiteau, auroient fait l'ornement courant de la frise; les couronnes d'or auroient, sans aucune difficulté, occupé le milieu de la tige de chaque torche; et les serpens placés au pied de chacune, et sur le socle continu des arcades, se seroient trouvés très-naturellement dans le rapport indiqué avec chaque aigle.

Cet ajustement, qui, par la forme du flambeau, jouoit les apparences de la colonne dans un ordre régulier, doit être regardé sans doute comme une de ces libertés que le génie de la décoration autorise et justifie, à l'égard d'un monument du genre de ceux qui, ne devant briller qu'un

moment

moment par les ressources d'un luxe précaire, semblent affranchis de la sévérité des règles. L'effet de cette composition devoit être fort riche; et comme les arcades des portiques, ainsi que les membres de l'architecture, en interrompoient la continuité, le vice d'uniformité ne sauroit raisonnablement entrer dans les reproches qu'on pourroit lui faire.

J'ai placé des statues sous les arcades, et ces figures ne sont pas ici une addition arbitraire : Diodore a pris soin de nous apprendre que tout cet ensemble étoit décoré des statues les plus précieuses. Cette notion est encore une de celles qui concourent à rendre probable le parti de composition architecturale que je propose; car, où des statues pouvoient-elles être mieux placées que dans des niches ou dans des entre-colonnemens? On en voit ainsi sur certains bûchers des médailles.

Voyez, entre autres, *la médaille de Faustine, pl. 20 des Médailles de la reine Christine.*

Jusqu'ici, il nous semble que les ornemens décrits par Diodore, non-seulement s'allient naturellement avec les formes et les combinaisons de l'architecture, mais encore perdent dans cette alliance les défauts que M. de Caylus leur avoit justement reprochés dans sa propre hypothèse.

Nous allons voir que les autres séries d'ornement ne s'ajustent pas moins convenablement, dans le nouveau système, avec les ordonnances des zones supérieures.

* * * * * * *

Je passe à la troisième zone. La discussion à laquelle elle donnera lieu, sera moins longue.

Κατὰ δὲ τὴν τρίτην περιφορὰν, &c.

Dans la troisième périphérie, on avoit représenté des chasses d'animaux de tout pays.

J'en ai dit assez sur la différence des deux systèmes de restitution, pour que l'application s'en fasse de soi-même à chaque étage. Il est inutile de répéter que Diodore ne prescrit par ses paroles, et n'exclut par son silence, aucune manière de se figurer la forme de cette troisième périphérie : ainsi les peintures ou les bas-reliefs continus de cet étage purent simplement en faire partie, de la manière dont nous voyons des bas-reliefs circuler autour d'un édifice, sous les colonnades de ses péristyles.

C'est ainsi que j'ai représenté cette frise ; mais je n'ai pas besoin d'avertir que le parti d'architecture de chaque étage doit se considérer, dans le dessin ci-joint, comme plus ou moins arbitraire. Je ne donne pour constant que le système de la disposition ; du reste, chacun est le maître de modifier à son gré les ordonnances, et, avec elles, l'ajustement des frises et des sujets d'ornement : ainsi voyons-nous, sur cinq ou six types de consécration, revenir la même sorte de bûcher, toujours semblable quant au genre et quant au système de composition architecturale, et toujours variée quant à l'emploi des corps et des masses d'architecture. Cela nous fait connoître que ces édifices temporaires admettoient la même variété de combinaisons que les édifices solides. On pourroit donc disposer l'élévation du bûcher d'Héphestion avec d'autres masses d'architecture, sans infirmer en rien le résultat de cette discussion.

Je dirai peu de chose du sujet de cette frise, qui représentoit les chasses : ce sujet, très-favorable à l'art et à la sculpture, a paru à M. de Caylus offrir peu de raison,

et n'avoir de rapport ni avec le bûcher, ni avec Héphestion.

Il me semble qu'il faut considérer ce monument, non pas seulement sous le rapport purement funéraire, mais aussi sous le point de vue historique et honorifique. Il ne paroît point que les ornemens des tombeaux et des sarcophages mêmes aient toujours été conçus ou exécutés dans un cercle d'idées analogues à leur principale destination. Les urnes antiques et les chambres sépulcrales qui se sont conservées jusqu'à nos jours, sont décorées de toutes les sortes de sujets mythologiques, allégoriques et historiques : on y voit très-fréquemment représentées des chasses.

Mais l'expression de ce genre de sujets semble avoir été plus particulièrement en rapport avec le personnage inhumé qu'avec le monument. L'exercice de la chasse étoit, dans l'antiquité, une sorte d'apprentissage des travaux de la guerre, et l'intrépidité dans les combats contre les animaux féroces étoit le présage de la bravoure et du courage contre l'ennemi. Durant les temps héroïques, on confondit dans la même illustration les deux sortes d'exploits, et l'on trouveroit dans l'histoire même d'Alexandre de quoi prouver que, de son temps encore, la chasse passoit pour un des exercices les plus nobles et les plus dignes d'un héros. Rien d'étonnant par conséquent qu'on ait représenté sur les monumens, des combats de chasse comme signes des dispositions guerrières et des qualités belliqueuses. Ainsi, sur les bas-reliefs de l'arc de Trajan, adaptés depuis à l'arc de Constantin, l'empereur est représenté combattant contre des bêtes fauves. Pourquoi,

sur le bûcher qui devoit célébrer ou les goûts ou les qualités d'Héphestion, Alexandre ou ses décorateurs n'auroient-ils pas fait exécuter des chasses de toute espèce d'animaux?

* * * * * * * *

Le sujet du quatrième étage étoit *une centauromachie en or.*

[1] Ἔπειτα ἡ μὲν τετάρτη χώρα κενταυρομαχίαν χρυσῆν εἶχεν.

Mêmes réflexions à l'égard de la disposition de cette frise que pour la précédente. J'ai cru devoir varier la forme de chaque ordonnance, ou de l'architecture de chaque étage, de façon que les diverses zones d'ornement figurassent entre elles diversement.

Mêmes censures aussi de la part de M. de Caylus sur le manque de rapport entre le sujet de la centauromachie et le bûcher d'Héphestion. J'avouerai qu'ici la corrélation de motif est moins sensible, et que les connoissances que nous avons de l'antiquité, ne nous permettent guère autre chose que des conjectures sur l'emploi de ce sujet. Au reste, il faut en dire autant de beaucoup d'autres monumens antiques et des plus célèbres. Pourquoi y avoit-il une centauromachie sur le bouclier de Minerve au Parthenon, sur les métopes de la frise de ce temple, sur le fronton postérieur du temple de Jupiter à Olympie? Les antiquaires ne restent point sans réponse à ces questions. Il y a, dans la région des sujets héroïques et mythologiques, des analogies sans nombre; et, si l'on ne peut affirmer que celles qu'on imagine aujourd'hui, soient

précisément les mêmes que celles qui entrèrent jadis dans l'intention des artistes, il est permis de croire que les raisons d'autrefois furent souvent aussi détournées que celles qu'on donne de nos jours; et plus d'une explication ancienne le prouve. Il résulte de là qu'il vaut encore mieux s'en tenir à soupçonner quelques-uns de ces motifs indirects et peu apparens aujourd'hui, que de croire qu'on ait fait jadis choix d'un sujet dénué de tout motif applicable au monument, au héros ou à la circonstance. Qui nous dira si, la centauromachie étant une fable Thessalienne, ce sujet n'aura pas été choisi pour indiquer qu'Héphestion tiroit son origine de la Thessalie ? Qui nous dira qu'il ne descendoit pas de quelques-uns des héros qui s'illustrèrent dans cette guerre ? Mais je m'abstiens d'autant plus volontiers de toute conjecture à cet égard, que l'objet principal de ma discussion est étranger à cette sorte de critique.

* * * * * * *

Le cinquième ordre, dit Diodore, avoit *des taureaux et des lions d'or placés alternativement.*

Ἡ δὲ πέμπτη λέοντας καὶ ταύρους ἐναλλὰξ χρυσοῦς.

Le système dans lequel je propose de restituer le bûcher d'Héphestion, est fécond en variétés, comme celui de M. de Caylus semble condamné à l'uniformité. Dès que les ornemens décrits par Diodore peuvent trouver place dans une véritable architecture, ils peuvent s'incorporer si diversement avec les parties des ordonnances, que le seul embarras qu'on éprouve, est celui du choix. Ainsi nous

venons de montrer que le sujet de la centauromachie, bien loin de devoir occuper nécessairement toute la surface d'une des zones du monument, non-seulement pouvoit n'être qu'un bas-relief continu en or au-dessus de l'étage, mais pouvoit encore, ainsi qu'au Parthenon d'Athènes, être supposé placé dans les métopes d'un entablement. Qui prendroit ce dernier parti, ne feroit rien de contraire ni au texte de l'écrivain, ni aux meilleures pratiques de la décoration chez les Grecs.

Ceci pourroit s'appliquer avec assez de vraisemblance à l'ornement des taureaux et des lions d'or, dans le cinquième étage du monument. Il y a plus d'une manière de se figurer ces animaux, soit en eux-mêmes, soit dans leurs rapports avec l'architecture : on pourroit croire qu'il ne s'agit que de têtes de bœuf et de lion ornant un entablement, comme on en trouve beaucoup d'exemples. Il paroît plus conforme au texte de les représenter en entier dans un ordre alternatif, en frise continue; mais il ne répugneroit à aucune convenance de les placer dans les espèces d'entre-pilastres d'un étage Attique, ou entiers ou à mi-corps, comme j'en offre le choix.

Tom IV des Antiq. d'Athènes par Stuart, ch. VI, pl. 1.

Si les lions et les taureaux ne sont là que comme partie décorative d'un entablement, on peut se dispenser d'en demander ou d'en donner la raison, l'architecture étant pleine d'ornemens nés d'usages dont le motif n'est souvent explicable que par le caprice, qui fait une partie du génie de la décoration. Si l'on fait jouer à ces animaux un rôle plus important, il faudra croire que leur présence avoit ici une signification particulière; mais qui pourroit se flatter de rencontrer la véritable, et de démêler le sens

précis d'objets allégoriques, capables d'exprimer un grand nombre d'idées diverses?

Le motif de décoration qui vient après celui-ci, n'offrira point les mêmes incertitudes.

* * * * * * *

Τὸ δ' ἀνώτερον μέρος ἐπεπλήρωτο Μακεδονικῶν καὶ βαρβαρικῶν ὅπλων, &c.

La partie supérieure (ou la plate-forme du haut) étoit remplie par les trophées des armes des Macédoniens et de celles des Barbares, mais disposés de façon à désigner la bravoure des uns et la défaite des autres.

Rien de plus clair, comme l'on voit, que ce motif d'ornement ; rien de mieux adapté à un monument qui, comme on l'a dit, étoit à-la-fois funéraire et honorifique, et par conséquent admettoit des emblèmes de plus d'un genre. Il est facile aussi d'exprimer par la seule disposition des trophées la double intention du décorateur : il suffit de représenter les trophées des vainqueurs élevés en l'air, et ceux des vaincus, comme des monceaux d'armes brisées, à terre. Cette intention, qui se retrouve dans le dessin de M. de Caylus, pouvoit, à la vérité, être rendue plus sensible qu'il ne l'a fait; mais cette différence ne mérite pas qu'on en fasse un point de controverse.

Je ne saurois en dire autant d'un autre point relatif, et à la position de ces trophées, et à la composition générale du bûcher. M. de Caylus, fidèle à son système de frises continues, établies uniformément les unes au-dessus des autres dans toute l'étendue des quatre faces du monument, a imaginé aussi de faire de ces trophées une

frise régnante, et une sixième zone autour de laquelle les armures seroient placées en bas-relief, ou en groupes adossés. J'ai imaginé, au contraire, de les disposer en groupes isolés, et de supprimer par-là le sixième étage de construction : voici mes raisons.

Je ne répéterai point celles qui se tirent du goût et de l'effet ; je ne reviendrai point sur la monotonie reprochée à cet assemblage d'ornemens, toujours étalés sur de froides et insignifiantes superficies; je ne dirai pas que, dans ce système-là même, il conviendroit au moins de ne rien faire au-delà de ce que prescriroit le texte, c'est-à-dire, de ne pas multiplier outre mesure les zones d'ornemens : mais je tire ma principale raison des paroles de Diodore, qui, sur ce point, me semblent contenir l'indication formelle du parti qu'on doit prendre.

On a pu observer que l'écrivain Grec, s'élevant d'étage en étage dans sa description, à partir du soubassement, *οὗ τὴν μὲν κρηπῖδα*, les a tous décrits numériquement. Ainsi le soubassement doit compter pour le premier étage, puisqu'après en avoir parcouru les ornemens il dit, *Au-dessus s'élevoit le second rang* (celui des flambeaux), *ὑπεράνω δὲ τούτων τὴν δευτέραν χώραν ἐπανεῖχον δᾷδες*, &c. Il passe ensuite à la troisième périphérie, *κατὰ δὲ τὴν τρίτην περιφορὰν*, puis à celle qu'il appelle *τετάρτη χώρα*, et enfin à la dernière désignée par le nombre *cinq*, *ἡ δὲ πέμπτη*. Il est visible qu'il a compté cinq étages et cinq sujets d'ornement.

Maintenant, si Diodore cesse de nombrer, ne sera-t-il pas très-probable qu'il n'y avoit pas de sixième étage, et que l'ornement décrit sans ordre numérique existoit sans

être

être appliqué à aucun étage? Mais la vraisemblance de cette opinion augmente encore, lorsqu'on se figure l'effet du genre d'ornement dont il s'agit. Sans doute, s'il falloit admettre, en vertu des termes du texte, que cet ornement devoit se détacher sur un fond, rien n'empêcheroit d'imaginer des trophées de bas-relief qui y seroient adossés. Toutefois n'est-il pas plus naturel, puisque rien ne prescrit ici cet ajustement, de préférer les trophées isolés, ou de ronde-bosse? Puisque c'est-là leur meilleure manière d'être composés pour faire de l'effet, cela seul indique qu'il faut s'abstenir de leur donner le fond d'architecture que les paroles mêmes de Diodore paroissent leur refuser.

Observons en effet que les mots dont s'est servi Diodore de Sicile, en même temps qu'ils ne désignent point de sixième étage, peignent on ne peut pas mieux l'emplacement occupé, selon moi, par les trophées. Où se rapporte-t-il? précisément à la partie supérieure. Diodore n'a pas dit l'étage ou la région, mais τὸ ἀνώτερον μέρος. Cette partie effectivement étoit la plus élevée de l'édifice: c'étoit la plate-forme du cinquième et dernier étage; ce qui prouve, comme tendra tout-à-l'heure à le confirmer la notion de l'amortissement, que le bûcher n'avoit que cinq étages, en comprenant le soubassement, et que le couronnement dont il va être question, ne se considéroit pas comme faisant corps avec la masse architecturale, mais comme une sorte de supplément.

Si nous consultons aussi l'analogie que nous offrent les représentations de bûchers sur les médailles impériales, nous voyons qu'ils sont ordinairement à trois et à quatre étages, sans y comprendre le massif de leur couronne-

ment. Enfin le bûcher d'une médaille de Faustine, rapporté planche 20 des Médailles de la reine Christine, nous montre des indications d'armes ou de boucliers à l'endroit même que je désigne comme étant celui qui étoit rempli par les trophées au bûcher d'Héphestion.

Ce que Diodore va nous dire du septième objet de décoration, et la manière dont il en indiquera la place, pourront confirmer de plus en plus mon opinion.

* * * * * * *

Ἐπὶ πᾶσι δὲ ἐφειστήκεισαν Σειρῆνες διάκοιλοι, καὶ δυνάμεναι λεληθότως δέξασθαι τοὺς, &c.

Sur le tout s'élevoient des Sirènes creuses, dont la cavité étoit capable de recevoir et de cacher les musiciens qui devoient exécuter le chant funèbre en l'honneur du mort.

C'est ici que la comparaison des bûchers sur les médailles, avec la manière dont s'exprime Diodore sur ce dernier sujet de décoration, est frappante, si l'on prend la peine d'examiner les types des médailles de consécration, *planches 18, 20, 24, 25 et 39* du Recueil de la reine Christine par Pietro Sante Bartoli; on y voit que le bûcher, composé de trois ou de quatre étages, comme l'a dit Hérodien, se terminoit toujours par une masse de beaucoup plus étroite et beaucoup plus haute que celle de chacun des étages inférieurs, *ἐς τελευταῖον βραχύτατον*. Cette masse, qui étoit le piédestal du couronnement, n'y est jamais composée d'architecture; mais elle est ornée de draperies. C'est sur ce massif que s'élèvent les sculptures colossales qui terminent l'ensemble, et qui, le plus souvent, sont des quadriges. Ainsi le tombeau de Mausole, que je prouverai

ailleurs avoir été une imitation des bûchers décoratifs, se terminoit par un char à quatre chevaux, porté sur un massif élevé en pyramide au sommet de l'édifice.

Au bûcher d'Héphestion, le couronnement consistoit en figures colossales de Sirènes; je dis colossales, ce qu'indique suffisamment leur destination, qui étoit de contenir et de cacher les musiciens. L'analogie veut par conséquent que ce couronnement ait été placé aussi *ἐς τελευταῖον βραχύτατον*. C'est pourquoi je l'ai élevé sur le massif d'amortissement dont les médailles nous offrent le modèle.

Maintenant comparons à cette position la manière dont s'exprime Diodore : *ἐπὶ πᾶσι δὲ ἐφειστήκεισαν Σειρῆνες*, *sur le tout s'élevoient des Sirènes*. Il n'est plus question d'énumération de zone ou d'étage, ni d'aucune locution qui puisse en faire présumer l'omission. Ce changement dans les formes du discours n'en indique-t-il pas un dans la forme de l'édifice! Je crois que cette présomption, rapprochée de toutes les autres, doit empêcher de regarder comme un septième étage proprement dit, le massif des Sirènes, et sur-tout d'en faire, comme l'a imaginé M. de Caylus, une zone à peu près aussi étendue que toutes les autres; ce qui l'a conduit à figurer encore, comme de bas-relief, dans une frise de plusieurs centaines de pieds en longueur, les Sirènes qui devoient recevoir les musiciens.

Je ne dirai pas que M. de Caylus, pour adapter les Sirènes à son système de décoration, a fait choix d'un mélange de femme et de poisson très-peu conforme au lieu qu'elles occupent; mais je ne dois pas omettre une considération tirée de la nature même des choses, et qui me semble devoir combattre à-la-fois et la forme et la

disposition de ces Sirènes, et sur-tout l'étage ou la frise continue qu'elles occupent. L'intention des décorateurs et des machinistes avoit été sans doute d'opérer une sorte d'illusion qui fît croire que c'étoient les Sirènes elles-mêmes qui exécutoient le chant funèbre : ainsi ils durent faire choix des Sirènes à corps d'oiseau, dont la cavité, sur-tout dans une dimension très-colossale, pouvoit recevoir un assez grand nombre de joueurs d'instrumens et de chanteurs ; mais cette espèce de concert exigeoit que les musiciens fussent rapprochés, autant pour l'ensemble de l'exécution que pour l'effet même du son. Si l'on suppose au contraire que les Sirènes, selon la disposition de M. de Caylus, auroient été, ainsi que leurs musiciens, placées autour d'une circonférence de plus de 1,200 pieds, on ne comprend pas comment les instrumens auroient pu exécuter d'accord, ni comment ils auroient fait de l'effet, ni comment il seroit résulté de là la moindre illusion.

D'où je conclus que M. de Caylus, ayant imaginé pour les trophées un sixième étage, que Diodore n'accorde point, et que la vraisemblance exige encore moins, a, par suite de son système, ajouté au bûcher un septième étage que la nature seule des choses repousse, quand toutes les inductions qu'on a tirées des monumens et des autorités antiques, ne concourroient pas à le faire rejeter.

* * * * * * *

Il me resteroit à justifier les dimensions et les proportions que j'ai données à cette composition, c'est-à-dire, à montrer, d'après quelques-unes des conditions prescrites

par la description même de Diodore de Sicile, quelle est la valeur des mesures dont cet écrivain s'est servi. On trouve dans son texte l'énoncé de deux sortes de mesures; savoir, celle du stade, employée pour la dimension générale du plan, et celle de la coudée, pour la hauteur totale de l'édifice : il avoit 130 coudées; la grandeur des flambeaux étoit de 15. Les hommes armés sur les proues avoient 5 coudées; les archers agenouillés, 4 coudées.

De quel stade et de quelle coudée Diodore s'est-il servi dans ces mesures?

Si pour évaluer ces mesures on se sert du stade olympique, on aura, pour chaque côté du soubassement du bûcher occupé dans son pourtour par les 240 proues de quinquirèmes, une longueur d'environ 600 pieds; et si l'on évalue la coudée qui dérive de ce stade, à un pied et demi, on trouvera que les 130 coudées feroient 185 de nos pieds.

Comme Diodore n'a dit ni de quel stade ni de quelle coudée il a entendu parler, on peut réduire ces mesures, en supposant que le stade qui lui sert d'échelle est d'une moindre dimension que le stade olympique. Or il y a deux sortes de stades qui paroissent avoir été bien connus des Babyloniens et des Grecs qui avoient accompagné Alexandre, et l'on pourroit prétendre que c'est avec l'un de ces deux stades qu'il faut évaluer les mesures du bûcher d'Héphestion.

Le plus petit de ces stades est celui dont parle Aristote, et qui étoit de 400,000 à la circonférence de la terre, ou de 1111 $\frac{1}{9}$ au degré du méridien, c'est-à-dire, de 51 toises $\frac{10000}{3072}$. C'est avec ce stade que la marche

d'Alexandre avoit été mesurée dans l'Inde pendant le cours de son expédition ; c'est celui dont Hérodote s'est servi pour donner les mesures de la mer Caspienne, qui lui a été connue ; c'est aussi celui que Mégasthène et Déimaque avoient employé pour donner les grandes mesures de l'Inde.

Si l'on évalue avec ce stade les mesures du bûcher d'Héphestion, on trouvera pour la longueur (prise au soubassement) 308 pieds, et 100 pieds pour sa hauteur. La coudée de ce stade ne sera que de 9 pouces 2 lignes; mais cette mesure est évidemment insuffisante, et ne sauroit donner l'espace exigé par les objets de la description.

Le second stade dont on veut parler, étoit plus grand : son module, selon Archimède, étoit de 300,000 à la circonférence de la terre, ou de 833 $\frac{1}{3}$ au degré, c'est-à-dire, de 68 toises $\frac{10000}{4096}$; et la coudée qui en dérive, est de 12 pouces 3 lignes. C'est avec ce stade qu'avoient été prises les grandes mesures du système géographique que les Grecs paroissent avoir puisé dans la Babylonie au temps d'Alexandre.

Selon les mesures données par ce stade et par sa coudée, la longueur du bûcher d'Héphestion (prise au soubassement) auroit été de 410 pieds; et sa hauteur, de 133 pieds. Les statues d'archers agenouillés auroient eu 4 pieds 1 pouce 3 lignes ; les statues d'hommes armés, 5 pieds 1 pouce 7 lignes; et la hauteur des torches auroit été de 15 pieds 4 pouces.

Comme rien ne peut nous indiquer quel système de mesures Diodore de Sicile a employé, et si, écrivant plusieurs siècles après Alexandre, il avoit puisé dans les écrits



contemporains du conquérant de l'Asie les notions qui auroient pu lui faire un devoir de se conformer à un système de mesures étranger à la Grèce, nous croyons que l'évaluation des mesures du bûcher d'Héphestion ne doit résulter que de la nature des choses décrites, et des convenances de proportions que l'ensemble de l'édifice prescrit.

Quant à la hauteur du monument, on avouera que la mesure de 133 pieds auroit pu suffire pour y développer tout ce que les cinq zones d'architecture et d'ornemens du dessin que nous proposons, peuvent exiger : mais on a déjà observé que la hauteur de 185 pieds que nous donne la coudée dont nous nous sommes servis, n'a rien non plus d'invraisemblable ; qu'au contraire, et la nature de la construction en charpente de l'édifice, et la somme prodigieuse consacrée à ce monument, autorisent à ne pas être économe des moyens de luxe et de magnificence. Or, en architecture, la grandeur se met au premier rang de ces moyens.

Mais ce qui me semble donner ici l'échelle dont on ne sauroit s'écarter dans la longueur du soubassement, portée à 600 pieds environ, selon l'évaluation ordinaire du stade olympique, c'est le nombre des 240 proues de quinquirèmes formant la décoration de ce soubassement: il y en avoit, comme on l'a vu, 60 sur chaque face du soubassement. Le dessin que nous donnons de cet ensemble, est fait sur une échelle de 600 pieds, et déjà l'on peut y remarquer combien deviennent petites, en proportion du tout ensemble, et les proues de vaisseau, auxquelles nous donnons 9 pieds de large, et les figures des hommes armés, auxquelles nous donnons 7 pieds de hauteur. Dans

un espace qui n'eût été que de 410 pieds, les proues de vaisseau auroient été réduites à 6 pieds d'épaisseur environ, et les figures auroient été rapetissées au-dessous de la grandeur naturelle.

Je serois au contraire porté à croire que le mot *stade* dont s'est servi Diodore de Sicile, n'auroit été, comme dans beaucoup d'autres occasions, qu'un compte rond, que l'on ne doit pas prendre à la rigueur du terme, et que l'espace en plan auroit eu quelque chose de plus. Diodore dit aussi que la hauteur étoit de plus de 130 coudées. D'après cela, j'inclinerois à penser qu'il faut plutôt ajouter à cette mesure, en déduisant du compte de 180 pieds, ou la hauteur du soubassement, ou celle du couronnement.

* * * * * * *

Résumant en peu de mots toute cette discussion, j'ai cherché à montrer que le bûcher d'Héphestion, par ses dimensions, par sa disposition, par sa destination, étoit un ouvrage conforme au bûcher des empereurs Romains, décrit par Hérodien, monument qui nous est connu tant par la comparaison que cet écrivain en fait avec les phares des ports de mer, que par les représentations qu'on en voit sur un grand nombre de médailles;

Que, Diodore de Sicile s'étant borné (vu le plan de son histoire) à décrire les sujets et les détails d'ornemens du bûcher d'Héphestion, on ne doit pas inférer de son silence sur les masses d'architecture et leurs ordonnances, l'absence de ces masses et de ces ordonnances;

Que les ornemens décrits dans les cinq zones du bûcher figuroient avec les corps ou avec les membres d'architecture,

d'architecture, comme faisant partie de chaque étage, et non comme constituant à eux seuls tout l'étage, ainsi que l'a imaginé M. de Caylus;

Que tout le bûcher formoit un ensemble pyramidal, composé de cinq étages seulement, et d'un amortissement servant de base au couronnement;

Que ces cinq étages, allant en retraite graduelle et très-prononcée les uns sur les autres, se composoient du plain-pied ou soubassement, long en tout sens de 600 pieds, et haut de 25; que le deuxième étage n'avoit que 200 pieds de large, et avoit 40 pieds de haut; que le troisième avoit 150 pieds de large, et en hauteur 36; que le quatrième put avoir 100 pieds de large, sur 30 d'élévation; le cinquième, 70 pieds de largeur, sur 25 de haut; et enfin, l'amortissement ou le piédestal du couronnement, 40 pieds en largeur, sur 24 d'élévation : *total, 180 pieds.*

Nota. On prévient que le besoin de faire bien comprendre certains objets dans une très-petite dimension, a empêché de rendre le dessin ci-joint tout-à-fait conforme aux détails de ces mesures.

MÉMOIRE

SUR

LES OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES

ENVOYÉES À ARISTOTE PAR CALLISTHÈNE.

PAR M. LARCHER.

Lu le 23 Juin 1809.

LES observations astronomiques sont très-anciennes; nous ne pouvons en douter. Nous en avons qui remontent incontestablement au commencement de l'ère de Nabonassar, c'est-à-dire, à l'an 747 avant Jésus-Christ; c'est un fait constant, garanti par Ptolémée, qui en rapporte quelques-unes dans sa Grande Construction. Si elles n'étoient pas encore fort exactes, du moins prouvent-elles que l'astronomie étoit déjà dans son adolescence. Il ne paroît donc pas possible de douter qu'on n'ait fait des observations astronomiques antérieurement à cette ère. Mais quand a-t-on commencé à observer les astres? C'est ce que l'on ne peut savoir, et ce que l'on ignorera toujours. Il est cependant naturel de penser que, peu après le déluge universel, les premiers habitans de la terre de Sennaar, qui jouissoient d'un ciel pur et serein, frappés de la régularité des mouvemens des astres, firent quelques observations; et que, transmises à leurs descendans par la tradition, et accrues des observations de ces derniers, elles formèrent

peu à peu un corps de doctrine, qu'on fit passer à la postérité en l'imprimant sur des briques cuites. Mais cela suppose que les signes qui représentoient les mots ou les choses, ou même que les lettres alphabétiques étoient déjà connues. Mais à quelle époque les signes hiéroglyphiques, ou les lettres alphabétiques, furent-ils inventés? C'est une autre difficulté, sur laquelle on ne dira peut-être rien de bien satisfaisant. Mais supposons que la connoissance des lettres remonte à la plus haute antiquité: quand les fit-on servir aux sciences? quand commença-t-on à imprimer sur des briques cuites les observations astronomiques? Si l'on en croyoit les Babyloniens, ils avoient des observations depuis quatre cent soixante et dix mille ans. « Mais », ajoute très-bien Cicéron, de qui nous tenons cette particularité, « ces hommes sont vains, » ou ignorans, ou insensés; ils mentent hardiment sans » craindre le jugement que portera d'eux la postérité. » Diodore de Sicile, qui étoit postérieur de peu d'années à Cicéron, assure que les Chaldéens prétendoient avoir commencé à observer les astres quatre cent soixante-treize mille ans avant l'expédition d'Alexandre, c'est-à-dire, 473,000 ans antérieurement à l'an 334 avant notre ère. Mais on ne croira pas aisément, avoit dit un peu plus haut le même historien, que le collége des astronomes Chaldéens se soit occupé, pendant un si grand nombre d'années, de la théorie du monde. Iamblique porte les observations des Babyloniens beaucoup plus haut, à sept cent vingt mille ans, lorsqu'il dit: « Les Assyriens ont non-seulement observé les astres pendant soixante-douze mille ans, comme » l'affirme Hipparque, mais ils ont encore conservé la

Cicero, de Divinat. lib. I, §. 19.

Diodor. Sicul. lib. II, §. 31.

Proclus in Timæum Platonis, lib. XXIII, pag. 31, l. 23, ex edit. Basiliensi.

» mémoire des périodes et des révolutions entières des » sept planètes. »

Ἀσσύριοι δέ, φησιν Ἰάμβλιχος, οὐχ ἑπτὰ καὶ εἴκοσι μυριάδας ἐτῶν μόνας (f. μόνως) ἐτήρησαν, ὥς φησιν Ἵππαρχος, ἀλλὰ καὶ ὅλας ἀποκαταστάσεις καὶ περιόδους τῶν ἑπτὰ κοσμοκρατόρων μνήμῃ παρέδοσαν (1).

La fin de la phrase de Iamblique ne nous apprend rien, puisqu'elle ne nous dit pas de combien d'années ces périodes étoient composées, et combien les Assyriens avoient observé de ces périodes. Cela prouve évidemment que les Babyloniens n'avoient rien de fixe et d'arrêté sur le temps où ils avoient commencé à observer les astres; et l'on en sera, je crois, intimement persuadé, si l'on se donne la peine de parcourir les différentes opinions que l'on rencontre, sur ce sujet, dans la préface que Diogène de Laërte a mise en tête du premier livre des Vies des philosophes.

Simplicii Commentar. in Aristotelem de Cælo, lib. II, fol. 117, lin. 49, ex edit. Aldi.

Ce qui achève de nous en convaincre, c'est que Simplicius s'exprime là-dessus d'une manière générale, lorsqu'en parlant de l'occultation de Mars par la partie obscure de la Lune, et de sa sortie par la partie brillante, il ajoute: « Les » Égyptiens et les Babyloniens (2), qui ont fait anciennement des observations astronomiques depuis un très-grand nombre d'années, disent la même chose sur le reste » des étoiles. »

(1) Remarquez le mot κοσμοκράτωρ, qui, en ce sens, manque dans les lexiques; il est particulier aux astrologues, pour signifier les planètes qui, suivant eux, gouvernent le monde. De là, chaque planète, en particulier, est appelée par eux κοσμοκράτωρ ou χρονοκράτωρ, lorsque c'est son tour de gouverner. Voyez *Jul. Firm. Maternus, lib. VI, cap. 33-40.*

(2) Simplicius répète la même chose au *verso*, lin. 16.

Ὁμοίως δὲ καὶ περὶ τοὺς ἄλλους ἀστέρας λέγουσιν οἱ παλαὶ τετηρηκότες ἐκ πλείστων ἐτῶν Αἰγύπτιοι καὶ Βαβυλώνιοι.

Et même il ne l'avoit appris que sur des propos qu'il avoit entendu tenir. « J'ai ouï-dire, dit-il autre part, que les » Égyptiens avoient par écrit des observations astrono- » miques qui n'avoient pas moins de deux mille ans d'an- » cienneté, et que les Babyloniens en avoient depuis un » plus grand nombre d'années encore. » Ἤκουσα δή ἐγὼ Αἰγυπτίους ἄστρων παρατηρήσεις ἔχειν ἐγγεγραμμένας οὐκ ἐλάττοσι ἢ δισχιλίοις ἐνιαυτοῖς, Βαβυλωνίους δὲ ἔτι πλείοσιν. Remarquez qu'il n'assure rien, et qu'il ne parle que sur un ouï-dire, ἤκουσα δή ἐγώ. Simplicius, disciple de Damascius le Syrien et d'Ammonius, florissoit vers l'an 549 de l'ère vulgaire ; par conséquent, il faisoit remonter le commencement des observations astronomiques en Égypte à l'an 1451 avant notre ère, et plusieurs siècles auparavant chez les Babyloniens.

Idem, ibid. l. 1, fol. 27, lin. 31.

Épigène de Byzance, qui avoit étudié l'astronomie chez les Chaldéens *(qui apud Chaldæos studuisse se dicit Epigenes)*, nous apprend que les observations astronomiques se conservoient à Babylone sur des briques cuites : *Epigenes apud Babylonios . . . . . . observationes siderum coctilibus laterculis inscriptas docet.* Cet Epigène étoit, au rapport de Pline le naturaliste, un auteur grave et distingué, *auctor gravis in primis.*

Senec. Natural. Quæst. tom. II, lib. VII, cap. III, pag. 820.

Plin. Hist. natur. lib. VII, cap. 56, pag. 413, lin. 4, tom. I.

Callisthène, disciple d'Aristote, qui avoit suivi Alexandre dans son expédition contre les Perses, ayant trouvé ces observations à Babylone, les fit passer en Grèce, à la prière de son maître. Elles remontoient, selon Porphyre, comme le dit Simplicius[a] dans son Commentaire sur le traité d'Aris-

Arriani Exped. Alexandri, lib. IV, §. 10.

[a] Simplicius in Aristotelem de Cælo, lib. II, fol. 123, lin. 18, ex edit. Aldi.

tote *de Cœlo*, à 1903 ans avant la mort d'Alexandre. Ce prince étant mort 324 ans avant notre ère, il s'ensuit que les plus anciennes de ces observations remontent à l'an 2227 avant l'ère vulgaire, 101 ans après le déluge universel, arrivé, selon la Vulgate, 2328 ans avant notre ère, et 120 ans avant l'époque que Ctésias assigne à l'empire d'Assyrie; et cependant cet écrivain en fait remonter l'origine plus haut que tous les autres historiens. Cela choque toutes les vraisemblances.

Mais, 1.° Callisthène a-t-il envoyé à Aristote des observations astronomiques trouvées à Babylone? et s'il lui en a envoyé, quelles sont-elles? 2.° Les astronomes Grecs, jusqu'à Ptolémée, loin de connoître des observations astronomiques antérieures à l'ère de Nabonassar, n'ont pas même connu cette ère. 3.° Ptolémée est le premier écrivain qui ait parlé de cette ère, et il n'en a pas connu qui fût antérieure à celle-là. Ce sont trois points que nous nous proposons d'établir successivement dans les deux sections de ce Mémoire.

SECTION PREMIÈRE.

CALLISTHÈNE, neveu et disciple d'Aristote, étant arrivé à Babylone, trouva dans cette ville des observations dont quelques-unes étoient, selon Porphyre, antérieures de 1903 ans à la prise de cette ville. Elles lui parurent si importantes, qu'il fit part de cette découverte à Aristote. Ce philosophe, dont toutes les vues se dirigeoient vers le progrès des sciences, le pria de les lui envoyer. Callisthène eut égard aux prières de son maître, et les lui fit parvenir.

Simplicius, in Aristotelem de Cœlo, lib. II, fol. 123, lin. 18, ex edit. Aldi.

Ces observations astronomiques, imprimées sur des

briques cuites, et déposées dans un lieu public de cette ville, pouvoient être connues non-seulement de ses habitans, mais encore de tous les étrangers que l'amour des sciences, ou même la simple curiosité, y attiroit. Si Callisthène envoya à Aristote une copie de ces observations, il n'est pas vraisemblable que ce philosophe ait fait un mystère d'une chose que tant de personnes avoient vue ou étoient à portée de voir: il devoit, au contraire, s'empresser de communiquer ces observations à tous ses disciples, non-seulement à ceux de la science ésotérique, mais encore à ceux de l'exotérique. S'il les a communiquées à tous ses disciples indistinctement, comment peut-il se faire qu'elles ne soient venues à la connoissance du public que près de six siècles après sa mort, et que Porphyre soit le seul philosophe qui en ait parlé (1)? et encore ne l'a-t-il fait que d'une manière vague et sans en particulariser une seule. Si, au contraire, Aristote, jaloux de posséder lui seul un si précieux trésor, n'a voulu en faire part à personne, comment Porphyre peut-il en avoir eu connoissance?

Si ces observations astronomiques n'ont pas été transmises par les disciples d'Aristote, il est nécessaire qu'elles aient été déposées dans sa bibliothèque, ou qu'il les ait consignées dans quelqu'un de ses ouvrages. Mais, loin qu'elles s'y soient trouvées, personne, jusqu'à Porphyre, n'en a fait mention, et il n'en reste pas la plus légère trace dans ses

(1) Aristote est mort 322 ans avant notre ère, comme nous l'apprenons de Denys d'Halicarnasse, *in Epistola ad Ammæum*, §. 5, p. 94, et de Diogène de Laërte, *lib. V, segm. 1*. Porphyre commença à fréquenter l'école de Plotin l'an 264 de notre ère. (*Porphyrius in Vita Plotini, cap. IV, apud Fabricium, Biblioth. Græc. tom. IV, pag. 99.*)

écrits. Il est vrai que les ouvrages de ce philosophe ne sont pas tous venus jusqu'à nous; qu'il s'en est perdu un grand nombre, et que ceux qui ont échappé à la faux du temps, ont été successivement altérés. On sait qu'Aristote avoit légué sa bibliothèque à Théophraste : si ces observations se sont trouvées dans la bibliothèque d'Aristote, comment Théophraste et ses disciples ont-ils gardé le silence sur une découverte si intéressante pour tous les astronomes, et dont la publication auroit fait beaucoup d'honneur à la mémoire d'un maître qu'il chérissoit? Théophraste légua sa bibliothèque avec celle de son maître à Nélée, de Scepsis en Mysie, qui avoit été son disciple, ainsi que celui d'Aristote. On est également surpris de ce que ce philosophe ne daigna pas faire jouir le public d'un si riche trésor. Nélée fit transporter cette précieuse bibliothèque à Scepsis, sa patrie, et la laissa en mourant à ses héritiers ignorans, qui l'enfermèrent sous clef, sans en prendre aucun soin: mais, ayant appris qu'Attale, roi de Pergame, faisoit chercher par-tout des livres pour en former cette riche bibliothèque qui alloit de pair avec celle d'Alexandrie, ils l'enfouirent sous terre, où elle fut endommagée par l'humidité et par les vers. Enfin leurs héritiers la vendirent à Apellicon de Téos, qui, s'étant établi à Athènes, y avoit acquis le droit de cité. C'étoit moins un philosophe qu'un amateur de livres. Ce curieux les fit transcrire : mais, les lacunes ayant été remplies par des ignorans, il publia ces ouvrages avec un grand nombre de fautes. Ils passèrent ensuite à la bibliothèque d'Athènes. Sylla, ayant pris cette ville 86 ans avant l'ère vulgaire, les fit transporter à Rome. Le grammairien Tyrannion, d'Amisus dans le royaume de Pont, étant

Strab. Geograph. lib. XIII, pag. 906, B.

tombé

tombé entre les mains de Lucullus, fut conduit à Rome, où il amassa de grandes richesses, qu'il employa en partie à se former une bibliothèque de plus de trente mille volumes. Comme il étoit sectateur d'Aristote, il gagna celui qui étoit préposé à la garde de la bibliothèque où les livres d'Aristote étoient déposés, et put faire usage de ces livres. Des libraires les firent copier par de mauvais copistes, qui ne se donnèrent pas la peine de collationner la copie avec l'original; ce qui arrive aussi, ajoute Strabon, aux livres qu'on copie ici et à Alexandrie, pour les vendre. Οὐκ ἀντιβάλλοντες, ὅπερ καὶ ἐπὶ τ͂ ἄλλων συμβαίνει τ͂ εἰς πρᾶσιν γραφομένων καὶ ἐνθάδε. καὶ ἐν Ἀλεξανδρείᾳ. Tel est le récit de Strabon. Plutarque dit à peu près la même chose; mais il ajoute que Tyrannion corrigea ces exemplaires, et qu'Andronicus de Rhodes en obtint des copies qu'il publia, ainsi que les tables ou titres des différens ouvrages de ce philosophe que l'on connoissoit de son temps. Il est vraisemblable que ces tables ou titres sont les mêmes que ceux que l'on trouve dans la vie de ce philosophe publiée par Diogène de Laërte, et dans celle qui a été écrite par un anonyme, et qu'on lit dans les notes de Ménage sur Diogène de Laërte.

Strab. lib. XIII, pag. 907, B.

Plutarch. in Sylla, pag. 468, A. B.

Tom. II, p. 20.

J'ai copié presque en entier le passage de Strabon, parce qu'il en résulte que, si les ouvrages d'Aristote furent publiés dans un état déplorable, cet état ne l'étoit pas cependant à un tel point que les observations astronomiques envoyées de Babylone à ce philosophe n'eussent été conservées, du moins en partie, si véritablement elles avoient été déposées dans sa bibliothèque. Que seroit-ce donc, si l'on ajoutoit foi au récit d'Athénée, qui donne pour certain que Ptolémée

Athen. Deipnosoph. lib. I, cap. II, pag. 3.

Philadelphe acheta de Nélée même tous les ouvrages de ce philosophe, et qu'il les fit transporter à Alexandrie? Quoique l'autorité de Strabon, jointe à celle de Plutarque, paroisse d'un plus grand poids que celle d'Athénée, je me sens cependant porté à préférer l'opinion de celui-ci, 1.° parce que, Plutarque n'ayant fait, pour ainsi dire, que copier Strabon, ces deux témoignages n'en font qu'un; 2.° parce que le jugement de Strabon est très-suspect, attendu qu'il avoit été le disciple de Tyrannion, comme il nous l'apprend lui-même, Γραμματικὸς Τυραννίων, οὗ ἡμεῖς ἠκροασάμεθα; 3.° enfin, parce que les ouvrages d'Aristote et de Théophraste ne nous sont pas parvenus dans un état d'imperfection plus grand que la plupart de ceux des autres écrivains.

Strab. lib. XII, pag. 824, C.

Nous avons observé un peu plus haut qu'Andronicus de Rhodes avoit publié les titres de tous les ouvrages d'Aristote, et qu'il étoit vraisemblable que c'étoient les mêmes que ceux que l'on trouvoit dans les deux vies de ce philosophe, à l'exception de quelques-uns, qui sont manifestement supposés. Les sujets dont traitent ces ouvrages perdus, sont si étrangers à l'astronomie, comme nous nous en sommes convaincus en lisant attentivement ces titres, qu'il n'est pas possible de supposer que les observations astronomiques envoyées de Babylone en aient fait partie. Je ne mets pas au nombre des ouvrages perdus ou supposés l'*Astronomicum* que citent Diogène de Laërte et l'auteur anonyme de la vie de ce philosophe; mais, comme ces deux écrivains ne disent pas un mot du traité περὶ οὐρανοῦ, qui est incontestablement d'Aristote, il est naturel de conclure qu'ils ont compris ce dernier traité sous le

titre d'*Astronomicum.* Cet ouvrage nous a été conservé en entier, et nous pouvons en juger.

Il est partagé en quatre livres. Le premier parle du monde et des corps qui se meuvent circulairement, corps qu'Aristote regarde comme éternels, quoiqu'on ne puisse inférer de cette étrange opinion, que ce philosophe fût athée, parce qu'il pensoit que ces corps étoient une émanation éternelle de la Divinité.

Le second livre du traité *de Cœlo* parle des sphères célestes des étoiles; le troisième, des corps simples inférieurs à la lune, c'est-à-dire, des quatre élémens; le quatrième enfin, de la pesanteur et de la légèreté.

Si Aristote a fait quelque part mention des observations astronomiques que l'on prétend lui avoir été envoyées à Babylone par Callisthène, ce ne peut être que dans le second livre : cependant il ne s'y en trouve pas une seule. On pourroit peut-être répondre que quelqu'un, voulant se les approprier, les en a retranchées, ou qu'un copiste négligent les aura passées dans sa copie, ou que les vers ou la pourriture les auront fait disparoître de l'original. Mais les différentes parties de ce traité sont tellement liées les unes avec les autres, qu'il n'est pas possible d'y faire entrer ce corps d'observations, ou de l'en faire disparoître d'une manière assez adroite pour qu'on ne puisse s'en apercevoir, même à la première lecture.

Je dis plus : si Callisthène a envoyé à Aristote des observations astronomiques antérieures de 1903 ans à la conquête de Babylone par Alexandre, il n'a pu lui en adresser que des copies, puisque les originaux étant sur des briques cuites, n'étoient pas de nature à être transportés.

Les originaux étant restés nécessairement à Babylone, Bérose, qui étoit né dans cette ville vers la fin du règne d'Alexandre, et Critodémus, son contemporain, ainsi que celui de Callisthène, ont dû les voir. Apollonius de Mynde et Épigène avoient étudié chez les Chaldéens. Celui-ci, quoique postérieur à Callisthène de trois cents ans ou environ, a vu les observations astronomiques faites à Babylone depuis la première année de l'ère de Nabonassar, qui remonte à l'an 720 avant notre ère; on ne peut le contester. Pline, qui lui est postérieur d'environ cinquante ans, l'atteste. Nous n'insistons pas à présent sur le passage du naturaliste Latin, parce que les éditeurs ne sont pas d'accord entre eux sur la manière dont il faut le lire, et parce que nous nous réservons de le discuter dans la seconde section. Nous nous contentons de remarquer ici que si Épigène a vu les observations astronomiques faites depuis le commencement de l'ère de Nabonassar, il a dû voir aussi celles qui ont précédé cette ère, celles, en un mot, que l'on dit avoir été envoyées à Aristote par Callisthène. Si elles avoient existé de son temps, elles auroient d'autant plus attiré son attention, que, remontant à l'origine de l'astronomie, elles auroient piqué davantage sa curiosité; mais, au lieu d'en parler, il les passe sous silence, et se contente de faire mention de celles qui furent faites à Babylone, depuis l'avénement de Nabonassar au trône, jusqu'au temps où il écrivoit. Cela me paroît une preuve sans réplique que ces observations astronomiques n'avoient jamais existé, ou du moins qu'elles n'existoient plus. Qu'on ne nous dise pas qu'Épigène, ne connoissant pas d'ère antérieure à celle de Nabonassar, ne savoit à quel temps les rapporter; je

Senec. Natural. Quæstion. lib. VII, cap. III, pag. 820.

répondrai qu'il lui auroit été aussi facile de dire, telle année avant l'ère de Nabonassar, qu'il l'a été aux Grecs de dire, tant d'années avant la guerre de Troie, ou tant d'années avant les olympiades, ou même tant d'années avant la mort d'Alexandre, ainsi que l'a fait Porphyre.

J'ajoute que si ces observations avoient été connues des astronomes Grecs, soit par l'entremise des Phéniciens, soit par celle de Callisthène, de Bérose, ou de tout autre, ils en auroient parlé, et Ptolémée, qui nous a conservé un très-grand nombre d'observations des Chaldéens postérieures à l'ère de Nabonassar, et quelques-unes encore qui remontent au commencement de cette ère, auroit insisté d'autant plus volontiers sur celles qui auroient été antérieures à cette ère, qu'elles lui auroient présenté un double avantage. Le premier, c'est que, l'intervalle qui existoit entre les premières et les dernières observations, étant de 1903 ans avant la mort d'Alexandre, ces observations lui auroient procuré la connoissance des mouvemens des corps célestes qui se meuvent très-lentement, mouvemens que l'on ne peut reconnoître que dans un très-long espace de temps; je veux dire qu'elles lui auroient fait connoître la quantité du mouvement apparent des étoiles fixes en longitude, ou de la précession des équinoxes, qu'on ne peut déterminer qu'en comparant diverses observations de la situation de ces étoiles dans des temps très-éloignés les uns des autres. C'est ce qu'avoit senti Hipparque, qui, dans son traité sur la grandeur de l'année, supposoit que « ce mouvement se » faisoit autour des pôles du zodiaque. Il doutoit cependant » des observations de Timocharis, non-seulement parce » qu'étant grossièrement faites, elles méritoient peu de

» confiance, mais encore parce qu'il ne s'étoit pas écoulé » assez de temps entre les observations de cet astronome » et les siennes, pour qu'on pût être sûr de la quantité » de ce mouvement apparent des étoiles fixes. »

Ptolemai Μεγάλη Σύνταξ. *lib. VII, cap. III, p. 168, lin. 5 et seq.*

Καὶ δὴ γὰρ τοῦτο ἐν τῷ περὶ ἐνιαυσίου μεγέθους ὑποτίθεται τὴν περὶ τοὺς τοῦ διὰ μέσων τῶν ζωδίων πόλους γινομένην κίνησιν· διστάζει δὴ ὅμως καθάπερ καὶ αὐτὸς φησὶ (nempe Ἵππαρχος) διὰ τὸ μή τε τὰς τηρήσεις τῶν περὶ τὸν Τιμόχαριν ἀξιοπίστους εἶναι, πάνυ ὁλοσχερῶς εἰλημμένας, μή τε τὴν ἐν τῷ μεταξὺ χρόνῳ διαφορὰν ἱκανὴν ἤδη γεγονέναι πρὸς βεβαίαν κατάληψιν.

Proclus in Timæum Platonis, pag. 31, lin. 23, ex editione Basiliensi.

Cela prouve encore que Iamblique attribue à tort à Hipparque d'avoir dit que les Assyriens avoient des observations depuis 720,000 ans, ou que, si Hipparque s'est exprimé de la sorte, il ne l'a fait que sur ce qu'il l'aura entendu dire, et non sur des preuves certaines; car, s'il eût existé de son temps des observations si anciennes, il les auroit fait servir de points de comparaison avec les siennes, plutôt que celles de Timocharis, parce qu'elles lui auroient servi à déterminer d'une manière précise la quantité du mouvement apparent des étoiles fixes en longitude, ou, pour me servir d'autres termes, la précession des équinoxes.

Le second avantage, c'est qu'elles auroient fait connoître aux Grecs une ère dont ils ne se doutoient pas, et qui, remontant à peu près à l'origine du royaume d'Assyrie, auroit répandu un grand jour sur cette partie de l'histoire ancienne. En effet, ces observations étant liées avec les noms des princes sous qui elles auroient été faites, et avec

les années de leurs règnes, on auroit du moins un canon chronologique de tous les rois qui régnèrent à Babylone avant Nabonassar, au lieu que nous n'avons, sur ce sujet si intéressant pour cette partie de l'histoire, que des fables ridicules, éparses de côté et d'autre.

Ces observations, ne se trouvant donc, ni dans les ouvrages perdus d'Aristote, ni dans ceux qui nous restent de ce philosophe, et ne s'étant pas trouvées dans sa bibliothèque, comme on l'a prouvé plus haut, et comme l'atteste le silence des philosophes d'Alexandrie et de toutes les parties de la Grèce, pendant plus de cinq siècles et demi, c'est-à-dire, depuis la mort d'Alexandre jusqu'au temps où Porphyre florissoit, on doit en conclure que ces observations envoyées par Callisthène à Aristote doivent être reléguées parmi ces fables que les Grecs, toujours amis du merveilleux, ne se faisoient aucun scrupule de forger, *quidquid Græcia mendax audet in historia.*

Que dit Porphyre? Rapporte-t-il une seule de ces observations astronomiques antérieures à l'ère de Nabonassar? Non certainement. Cependant, s'il eût voulu en forger, cela lui auroit été très-facile; car celui qui sait calculer les éclipses pour les temps à venir, peut le faire également pour les temps antérieurs.

Que fait donc Porphyre? Que nous apprend-il? Callisthène, dit-il, envoya à Aristote des observations astronomiques trouvées à Babylone, qui remontoient à 1903 ans avant la conquête d'Alexandre. Quoique la fidélité de cet écrivain soit très-suspecte, cependant, s'il avoit cité les auteurs qui ont parlé de cette intéressante découverte, on pourroit difficilement la contester. Mais, au lieu de

présenter les autorités sur lesquelles il auroit dû s'appuyer, il se contente d'avancer ce fait, et s'imagine qu'on le croira sur parole. Ce fait n'étoit pas cependant de nature à être cru légèrement; et il méritoit d'autant plus d'être constaté, que l'historien de Chaldée, Bérose, contemporain de Callisthène, et Alexandre surnommé *Polyhistor* à cause de l'immensité de ses connoissances, avoient avancé que Nabonassar avoit détruit tous les monumens historiques antérieurs à son règne, afin que l'on commençât à dater de son avénement au trône l'histoire des rois Chaldéens.

Syncelli Chronographia, pag. 207, B. C.

Ἐπειδὰν, ὡς ὁ Ἀλέξανδρος καὶ Βηρωσσὸς φασὶν, οἱ τὰς Χαλδαϊκὰς ἀρχαιολογίας παρειληφότες, Ναβονάσσαρος συναγαγὼν τὰς πράξεις τῶν πρὸ αὐτοῦ βασιλέων, ἠφάνισεν, ὅπως ἀπ' αὐτοῦ ἡ καταρίθμησις γίνεται τῶν Χαλδαίων βασιλέων.

Porphyre auroit dû opposer aux témoignages respectables de Bérose et d'Alexandre Polyhistor une suite d'auteurs non moins respectables, qui auroient attesté cette découverte depuis le temps où elle eut lieu, jusqu'à celui où il écrivoit, c'est-à-dire, pendant plus de cinq siècles et demi. Simplicius, qui rapporte le trait de Porphyre, n'en a pas agi de même que ce philosophe. Il a senti, sans doute, qu'on ne le croiroit pas légèrement : aussi, non content de prendre Porphyre pour garant de ce qu'il avance, il cite encore les termes mêmes de ce philosophe. J'ajoute que s'il eût connu quelque autorité antérieure à celle de Porphyre, il n'auroit pas manqué de s'en servir préférablement à celle de cet écrivain, dont il sentoit la foiblesse relativement à un fait antérieur à sa naissance de plus de cinq siècles.

Simplicius in Aristotelem de Cælo, lib. II, fol. 123, lin. 18, ex edit. Aldi.

Simplicius étoit, en effet, tellement persuadé de la foiblesse du témoignage de Porphyre, qu'il avança, comme je l'ai déjà dit, qu'il avoit entendu dire que les Égyptiens avoient des observations astronomiques depuis environ deux mille ans; ce qui remonte à l'an 1451 avant J. C. *Diogen. Laërt. in proœmio, segm. 1 et 2.*

Si le témoignage de Simplicius suffit pour affoiblir celui de Porphyre, on peut assurer que ce que rapporte Diogène de Laërte achève de le détruire. Cet historien des vies et des opinions des philosophes dit, en effet, que les Égyptiens ne comptoient avant Alexandre que huit cent trente-deux éclipses de lune. On sait par les calculs astronomiques, qu'en dix-huit ans et environ dix jours il y a vingt-neuf éclipses de lune visibles en quelque endroit de la terre. Ainsi ces huit cent trente-deux éclipses ont dû arriver en 374 ans ou environ; mais, comme il est très-vraisemblable que les astronomes Égyptiens n'ont voulu parler que des éclipses de lune visibles en Égypte, il est nécessaire d'augmenter le nombre des années, et de le porter à 530 ou environ. Alexandre ayant fait la conquête de l'Égypte 332 ans avant notre ère, si l'on ajoute à ce nombre ces 530 ans, on aura l'an 862 avant notre ère, pour l'année où l'on commença en Égypte à observer les éclipses de lune; et, par conséquent, ces observations ne commenceront à avoir lieu que 542 ans avant la conquête de l'Égypte par Alexandre, et non 1903, comme le prétend Porphyre.

Si la diversité de ces opinions fait naître des doutes sur le temps où l'on commença en Égypte à faire des observations astronomiques, on doit, à plus forte raison, rejeter ce que rapporte Porphyre de Callisthène, parce que

cela n'est fondé sur aucune sorte d'autorité. Aussi ne puis-je m'empêcher de souscrire à l'opinion du savant Dodwell: *Nempe inviderit humano generi, inviderit reipublicæ litterariæ, tam egregias vetustasque observationes Aristoteles; nullus repererit in Aristotelis bibliotheca Græcus, seu philosophus, seu astronomus; nullus etiam post receptam à Macedonibus Babylonem, et arcana eorum scrinia jam reserata Græcis atque patefacta; nullus illas viderit Berosus, nullus Hipparchus, nullus Ptolemæus; sed ne Chaldæorum quidem astronomorum ullus qui observationes suas ærâ Nabonasari consignassent etiam ante captam ab Alexandro Babylonem! Scriptorum qui res gestas Alexandri Magni memoriæ mandarunt fidem suggillant Strabo et Arrianus, et quidem ita ut ne ipsum Callisthenem Strabo ab eo sublestæ fidei crimine absolvat.*

In Append. ad Dissertationes Cyprianicas, §. 23, p. 148, col. 2.

Il est donc constant que Callisthène n'a pu envoyer à Aristote des observations astronomiques antérieures à l'ère de Nabonassar, et même il est très-douteux qu'il lui en ait fait parvenir d'aucune espèce.

Nous montrerons, dans la section suivante, que les astronomes Grecs, antérieurs à Ptolémée, loin de connoître des observations astronomiques plus anciennes que l'ère de Nabonassar, n'ont pas connu cette ère; et quant à Ptolémée, que c'est le premier qui en ait fait usage, et qu'il n'en a point connu d'autres.

SECTION II.

QUOIQUE les Grecs se fussent appliqués à l'astronomie long-temps avant les conquêtes d'Alexandre, ils ne s'étoient pas encore rendus fort habiles dans cette science: le peu qu'ils en savoient, ils le tenoient, les uns des Phéniciens,

avec qui les Grecs Asiatiques étoient en correspondance ; les autres, des Égyptiens, avec qui ils conversoient habituellement dans les fréquens voyages que les uns et les autres faisoient en Égypte, autant pour s'instruire que pour faire le commerce. Les Phéniciens tenoient leurs connoissances en astronomie des Babyloniens : s'il y a eu chez ces derniers des observations antérieures à l'ère de Nabonassar, les Phéniciens ont dû en être instruits par les rapports qu'ils eurent de temps immémorial avec les Chaldéens, et en instruire ceux d'entre les Grecs qui furent leurs élèves. Or, dans tous les faits historiques ou astronomiques relatifs aux anciens astronomes Grecs, tels que Thalès, Anaximandre, Anaximène, Cléostrate, Méton, &c. il est impossible d'en découvrir aucun qui puisse faire soupçonner qu'ils aient eu la moindre connoissance d'observations antérieures à l'ère de Nabonassar. On en trouve la raison dans un fait rapporté par Bérose, et qui montre combien il est peu probable que Callisthène ait pu trouver à Babylone et faire passer à Aristote les observations dont parle Porphyre.

Comme les observations antérieures étoient liées avec la chronique des rois de ce pays, on ne pouvoit détruire celle-ci, sans envelopper dans la même ruine les observations astronomiques. C'est ce que fit Nabonassar. Ce prince ayant subjugué la Babylonie, voulut que son avénement au trône devint une ère, dont on dateroit le règne des rois Chaldéens ses successeurs. Pour y réussir, il détruisit tous les monumens des princes ses devanciers, afin d'en effacer, s'il étoit possible, la mémoire. C'est ce que nous apprend Bérose dans son Histoire de Chaldée, ainsi que

Pag. 207.

l'atteste le Syncelle dans sa Chronographie. Cet historien devoit en être d'autant mieux instruit, qu'il étoit de Babylone, prêtre de Bel, et qu'il se trouvoit dans cette ville à l'époque même où l'on suppose que Callisthène découvrit ces observations. Il avoit écrit son histoire en trois livres, et l'avoit dédiée à Antiochus II, surnommé *Dieu*. On peut d'autant moins récuser le témoignage du Syncelle, que tout concourt à le confirmer; car on ne trouve rien concernant l'histoire de cet empire antérieurement à Nabonassar dans l'histoire profane, et même dans l'histoire sainte, parce que les démêlés qu'eurent les Hébreux avec les Babyloniens, sont postérieurs à l'avénement de ce prince au trône. Ce qui prouve encore la véracité du témoignage de Bérose, c'est que le commencement du règne de ce prince fait une ère en chronologie, d'autant plus remarquable, que plusieurs anciens chronologistes en ont fait usage, et sur-tout Ptolémée, qui l'a toujours employée dans sa Grande Construction, excepté lorsqu'il parle des observations faites sous les empereurs Romains; car alors il se sert tantôt de l'année de l'empereur régnant dans le temps de l'observation, et tantôt de l'ère de l'empire d'Auguste en Égypte, c'est-à-dire, de la bataille d'Actium.

Tatiani Oratio ad Græcos, §. 58, pag. 126.

Eusebii Præparatio evangelica, lib. X, cap. XI, pag. 493.

En admettant le récit de Bérose, comme on ne peut guère s'en dispenser, il s'ensuit que si Callisthène a envoyé à Aristote des observations astronomiques, elles ne peuvent être antérieures à l'ère de Nabonassar, c'est-à-dire, à l'an 747 avant l'ère vulgaire.

On pourroit nous objecter que Bérose avoit probablement négligé de parler de l'astronomie dans son histoire, parce qu'il n'en avoit aucune connoissance. On se trom-

peroit assurément, si l'on avoit de cet écrivain une pareille idée. « Les découvertes des Chaldéens en astronomie, dit » Vitruve, découvertes qu'ils ont laissées par écrit, sont » une preuve manifeste des connoissances et de la capa- » cité de ces grands personnages, entre lesquels Bérose a » été le premier qui se soit établi dans l'île et la ville de » Cos, et qui y ait enseigné l'astronomie ». *Eorum (nempe Chaldæorum) autem inventiones quas scriptis reliquerunt, quâ solertiâ, quibusque acuminibus, et quàm magni fuerint, qui ab ipsa ratione Chaldæorum profluxerunt, ostendunt; primusque Berosus in insula et civitate Coo consedit, ibique aperuit disciplinam.* Il joignit, selon l'usage de ce siècle, l'astrologie à l'astronomie; et ses prédictions lui firent une telle réputation, que les Athéniens, qui faisoient sans doute plus de cas de la première de ces sciences, toute futile qu'elle est, lui firent élever dans le gymnase une statue avec une langue dorée. *Astrologiâ Berosus (præstitit), cui, ob divinas prædictiones, Athenienses publicè in gymnasio statuam inauratâ linguâ statuêre.*

Vitruvius de Architectura, lib. IX, cap. VII, pag. 196.

Plin. Hist. natur. lib. VII, cap. XXXVII, pag. 395, lin. 10.

Ce savant, je veux dire Bérose, qui étoit né à Babylone vers la fin du règne d'Alexandre, qui avoit étudié l'astronomie chez les Chaldéens, et qui avoit enseigné cette science dans l'île de Cos, atteste, au rapport de Pline[a], que les observations astronomiques que l'on conservoit à Babylone sur des briques cuites, ne remontoient qu'à 490 ans. Périzonius[b], M. l'abbé Brotier[c], et en dernier lieu M. Harles[d], et quelques autres encore, tels que MM. Gibert et Bailly, l'un et l'autre de l'Académie des belles-lettres, ont regardé ce passage de Pline comme altéré, parce qu'ils ont pensé que Cicéron avoit Bérose en vue,

[a] *Plin. Hist. natur. lib. VII, cap. LVI, pag. 413, lin. 5.*

[b] *Canone regum astronomico, p. 156.*

[c] *Brotier, in edit. Plinii, tom. II, pag. 468.*

[d] *Fabricii Biblioth. Græca, nov. edit. tom. IV, pag. 10.*

lorsqu'il se moquoit de la sottise et de la folie des Babyloniens, qui prétendoient avoir chez eux des monumens qui comprenoient un espace de 470,000 ans. *Condemnemus, inquam, hos* (nempe *Babylonios*) *aut stultitiæ, aut vanitatis, aut imprudentiæ, qui cccclxx millia annorum, ut ipsi dicunt, monumentis comprehensa continent.* Ces savans se sont crus d'autant plus autorisés à penser que ce passage regardoit Bérose, que dans Diodore de Sicile on en trouve un plus précis encore, et qui leur a paru s'appliquer plus particulièrement à cet astronome. Voici donc ce que dit cet historien : « Le collége des astronomes, à Babylone, assure qu'il » a commencé à observer les astres 473,000 ans avant » l'expédition d'Alexandre. » C'est sans doute d'après ces passages de Cicéron et de Diodore de Sicile que les savans cités ont cru devoir corriger l'endroit de Pline, quoique toutes les éditions, la première publiée à Venise en 1469, celles des Elzevirs, des *Variorum*, et les deux du P. Hardouin, s'accordent avec la première.

Cicero, de Divinatione, lib. 1, §. 19.

Diodor. Sicul. lib. II, §. 31, pag. 145.

Sans insister ici sur l'explication qu'on a voulu donner, d'après les moines Panodorus et Annianus[a], de ces 720,000 et 490,000 années[b], parce qu'elle nous a paru absurde, nous dirons, en nous tenant à la leçon de toutes les éditions, que quand Bérose et Critodémus avancent que les Babyloniens conservoient sur des briques cuites des observations astronomiques depuis 490 ans, ils vouloient parler de l'ère de Nabonassar. C'est l'opinion de Marsham et de Dodwell[c]; et voici comment on l'appuie.

On sait, par Tatien[d], que Bérose étoit né du temps d'Alexandre, κατ' Ἀλέξανδρον γεγονώς, et qu'il écrivit son Histoire de Chaldée sous Antiochus, troisième roi après

[a] *Syncell. Chronogr. pag. 32.*

[b] *Cf. Conring. Advers. chronol. pag. 166. Desvignoles, Chron. de l'hist. sainte, t. II, p. 636.*

[c] *Marsham, Canon chronicus, pag. 474. Dodwell, Append. ad Dissert. Cypr. §. 24 et sq.*

[d] *Tatiani Oratio ad Græcos, §. 58, p. 126.*

Séleucus, comme le portent toutes les éditions d'Eusèbe, qui a publié, dans sa Préparation évangélique, ce passage entier du discours que Tatien adresse aux Hellènes. Alexandre est mort l'an 4390 de la période Julienne, 324 ans avant l'ère vulgaire ; et Antiochus surnommé *Dieu*, troisième roi de Syrie, est monté sur le trône l'an 4452 de la période Julienne, 262 ans avant notre ère. Si Bérose est né la dernière année du règne d'Alexandre, et s'il a écrit son Histoire de Chaldée, ou plutôt s'il l'a achevée la troisième année du règne d'Antiochus-Dieu, il s'ensuit qu'il étoit dans sa soixante-cinquième année. Or cette année correspondoit avec l'an 4455 de la période Julienne, 259 ans avant l'ère vulgaire, et, ce qui est beaucoup plus important encore, avec l'an 490 de l'ère de Nabonassar. On voit clairement alors que Bérose entend parler de cette ère, lorsqu'il dit que les Chaldéens conservoient sur des briques cuites une suite d'observations astronomiques, depuis 490 ans.

Liv. X, §. 11.

Quant à Critodémus, nous ignorons en quel temps il vivoit; nous savons seulement que c'est un ancien astronome, ou plutôt un astrologue. Pline le naturaliste[a], Julius Firmicus[b] Maternus et Vettius Valens (1), en parlent. L'ouvrage de ce dernier écrivain, περὶ ἀποτελεσμάτων, *de siderum effectibus*, existe encore en manuscrit, si l'on s'en rapporte à Fabricius dans sa Bibliothèque Grecque[c]. Il assure même qu'il se trouvoit dans la bibliothèque de Colbert; cependant il n'est pas dans celle du Roi, dans laquelle les livres de cette bibliothèque ont passé. Si l'ouvrage de cet

[a] *Plin. Hist. natur. lib. VII, cap. LII, p. 413, lin. 6.*

[b] *Julii Firmici Materni Matheseos lib. IV, præfat. pag. 84, ex edit. Basiliensi.*

[c] *Lib. III, cap. XX, §. 10.*

(1) Vettius Valens n'est encore qu'en manuscrit; Selden en cite plusieurs passages dans son ouvrage *de Diis Syris*, ainsi que Saumaise dans son traité *de annis climactericis.*

astrologue étoit imprimé, on y trouveroit probablement quelque indication du temps où il vivoit. Quoi qu'il en soit, ou il étoit contemporain de Bérose, ou il vivoit après lui. S'il a été son contemporain, on ne doit pas être surpris qu'il s'accorde avec lui sur le nombre des années que celui-ci assigne aux observations astronomiques des Chaldéens. S'il a vécu après lui, il faut nécessairement qu'il l'ait copié; autrement il est impossible de rendre raison de ce parfait accord qu'on remarque entre eux.

Senec. Natural. Quæstion. l. VII, cap. III, p. 320.

A l'égard d'Épigène, il étoit de Byzance, et il avoit étudié chez les Chaldéens. On ignore absolument en quel temps il a vécu; et cela est d'autant plus étonnant, qu'il tenoit un rang distingué parmi les plus célèbres de ceux qui écrivoient sur l'astronomie, *gravis auctor in primis*, comme il le paroît par la manière honorable dont en parlent Sénèque, Pline, Plutarque et Censorin. Il n'est cité que par ces écrivains; ce qui donne à penser qu'il n'étoit guère plus ancien que Sénèque. Ce philosophe, qui périt l'année 65 de notre ère, laquelle répond à l'an 813 de Nabonassar, naquit vers la quarantième année du règne d'Auguste, c'est-à-dire, vers l'an 4710 de la période Julienne, et l'an 4 avant l'ère vulgaire. Si Épigène est né l'an 4645 de la période Julienne, 69 ans avant notre ère, il a pu composer une partie de ses ouvrages, l'an 4685 de la période Julienne, vingt-cinq ans avant la naissance de Sénèque. Or cette année 4685 correspond avec la sept-cent-vingtième année de l'ère de Nabonassar. En n'assignant que 720 ans aux observations astronomiques des Chaldéens, Épigène ne faisoit remonter ces observations qu'à la première année du règne de Nabonassar.

Telle

Telle est, à ce qu'il me semble, la solution de la difficulté qui a embarrassé tant de savans hommes, difficulté qu'on croyoit ne pouvoir vaincre qu'en changeant le texte de Pline.

Le seul passage un peu concluant que ces savans auroient pu apporter en faveur de leur opinion, est précisément celui qu'ils ont négligé de citer, probablement parce qu'ils n'en avoient aucune connoissance; c'est celui de Proclus, qui assure, dans son Commentaire sur le *Timée* de Platon, qu'Hipparque affirme que les Assyriens ont observé les astres pendant sept cent vingt mille ans : mais peut-on se fier à un auteur si récent, je veux dire à Proclus, lorsque Ptolémée, qui connoissoit tous les ouvrages d'Hipparque, n'en parle dans aucun de ses écrits ?

Page 31, ligne 23.

Nous avons remarqué un peu plus haut, que les anciens astronomes Grecs, antérieurs à Hipparque, n'avoient eu aucune connoissance d'observations astronomiques faites avant l'ère de Nabonassar: nous pouvons maintenant assurer qu'Hipparque, Timocharis, et les autres astronomes Grecs qui ont fleuri depuis la mort d'Alexandre jusqu'à Claude Ptolémée, c'est-à-dire, pendant un intervalle de 440 ans, n'ont pas même connu l'ère de Nabonassar, puisqu'on ne la trouve citée dans aucune de leurs observations rapportées par Ptolémée ; ou, s'ils en ont eu connoissance, ce n'a été que par l'Histoire de Chaldée de Bérose, où, sans doute, il en étoit fait mention.

C'est ce que prouve l'examen de toutes les observations consignées dans la Grande Construction de Ptolémée, à commencer par celles de Timocharis.

Ces observations, au nombre de cinq, sont rapportées aux années de la période de Calippus, et aux mois, soit

Attiques, soit Égyptiens. Mais *c'est Ptolémée qui ajoute* la correspondance avec les années de l'ère de Nabonassar.

Ptolem. Alm. lib. VII, c. III, pag. 170, lin. 22; 171, lin. 12 et 35; lib. X, c. IV, pag. 242, lin. 42-47.

Les observations d'Hipparque présentent toutes cette même circonstance : ce grand astronome se contente communément d'indiquer les observations par les années de la période de Calippus; quand elles présentent l'année de Nabonassar, *c'est une addition de Ptolémée.*

On en a des exemples dans la manière dont Hipparque s'exprime en parlant des observations des équinoxes de printemps et d'automne qu'il avoit faites lui-même, ou qu'il rapporte d'après d'autres : on n'y trouve que l'indication des années de la période de Calippus, avec les jours des mois Égyptiens; mais il n'est nulle part question de l'ère de Nabonassar, non plus que dans l'énoncé de son observation qu'il fit à Rhodes, le 16 epiphi de la 5.e année de la troisième période de Calippus. En exposant une autre observation également faite à Rhodes, il fait mention de l'année depuis la mort d'Alexandre; car il dit que cette observation eut lieu le 11 de pharmouthi, dans la 197.e année depuis la mort d'Alexandre. Van Hagen prétend que c'est Ptolémée qui a substitué ici l'ère de la mort d'Alexandre à la période de Calippus; mais les raisons qu'il donne de son opinion ne sont point concluantes : on ne voit pas pourquoi Hipparque n'auroit pu faire usage d'une ère qui a dû devenir familière sous la dynastie des Ptolémées.

Id. III, p. 60, lin. 19-45.

Ptol. Alm. l. V, cap. III, pag. 3, lin. 27.

Id. V, cap. V, pag. 112, lin. 46 et seq.

Observat. in Theonis Fastos, pag. 147.

Relativement à l'ère de Nabonassar, nous aurons à faire la même remarque, d'après la manière dont s'exprime Hipparque, en parlant des éclipses prises entre celles qui ont été apportées de Babylone, où elles avoient été observées.

La première arriva, dit Hipparque, sous l'archontat de Phanostrate, à Athènes, dans le mois de posidéon; Ptolémée *ajoute* que, d'après les circonstances qui l'accompagnent, elle répond à la 366.e année de Nabonassar.

Ptol. Alm. l. IV, cap. XI, p. 105, lin. 24 et seq.

La seconde arriva sous le même archonte, au mois scirophorion, du 24 au 25 phamenoth : or, *ajoute Ptolémée*, cette année répond à la 366.e de Nabonassar.

Id. pag. 105, lin. 42.

La troisième eut lieu sous l'archontat d'Évandre, au mois posidéon premier, du 16 au 17 thoth; Ptolémée *ajoute encore* que ce temps répond à la 367.e année de Nabonassar.

Id. pag. 106, lin. 10-13.

La même remarque s'applique à la manière dont Hipparque rapporte trois autres éclipses de lune observées à Alexandrie; elles sont indiquées d'après les années de la période de Calippus et d'après les mois Égyptiens; les années de l'ère de Nabonassar sont *ajoutées* par Ptolémée.

Ptol. Alm. pag. 106, lin. 29 et seq.; lin. 40 et seq.; pag. 107, lin. 1-7.

Nous en dirons autant des sept observations de Denys le mathématicien, rapportées par Ptolémée[a]; elles sont toutes indiquées d'après les années de la période de Denys, et d'après les mois, dont les noms étoient dérivés des douze signes du zodiaque, ainsi qu'on peut en voir l'explication dans l'ouvrage d'Usher, *De anno solari Macedonum et Asianorum, c. VII*. A ces observations Ptolémée *a ajouté* la correspondance avec l'ère de Nabonassar.

[a] *Ptol. Alm. lib. IV, c. VII, pag. 231, lin. 47; pag. 232, l. 1, l. 6, l. 10; lib. IX, cap. X, p. 239, l. 14; l. X, c. IX, p. 252, l. 46; lib. XI, c. III, p. 261, l. 29.*

Ptolémée[b] rapporte trois observations faites par des astronomes Chaldéens : l'ère qui y est employée est celle qui date de l'an 312 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire que c'est l'ère dite *des Séleucides ;* et les mois dont ils se servent sont les mois *Syro-Macédoniens*. Il n'est pas plus fait

[b] *Ptol. lib. IX; cap. VII, p. 232, l. 25, l. 29; lib. XI, c. VII, p. 269, l. 35.*

Quoi qu'il en soit du genre de sa mort, il est certain qu'il ne séjourna à Babylone que peu de jours, et que, pendant le court espace de temps qu'il y resta, à peine put-il trouver l'occasion d'apprendre que l'on conservoit, dans une partie de cette ville, des observations astronomiques. Il ne suffisoit pas d'en avoir connoissance, il falloit encore pouvoir interpréter ces observations; ce qui n'étoit pas facile dans un pays où les lettres Grecques étoient absolument ignorées, et dans un temps où les Grecs ne savoient pas encore la langue des Assyriens. Si l'on ajoute à cela le peu de temps que Callisthène séjourna à Babylone, on sera, je crois, persuadé que, bien loin d'envoyer à Aristote des observations astronomiques antérieures de 1903 ans à la mort d'Alexandre, il n'a pu lui en envoyer d'aucune espèce; et, par conséquent, que ce que Simplicius a rapporté à ce sujet, sur l'autorité de Porphyre, n'est qu'un tissu de fables.

RECHERCHES

RECHERCHES
HISTORIQUES ET DIPLOMATIQUES
SUR LA VÉRITABLE ÉPOQUE
DE L'ASSOCIATION DE LOUIS-LE-GROS AU TRÔNE,
AVEC LE TITRE DE *ROI DÉSIGNÉ.*

PAR M. BRIAL.

PERSONNE n'ignore que la politique des premiers rois Capétiens, pour assurer la couronne de France dans leur famille, fut d'associer leurs enfans à la royauté, en les faisant couronner de leur vivant, avec le consentement des grands de la nation.

Lu le 18 Octobre 1805.

C'est ainsi que Hugues Capet, à peine monté sur le trône en 987, se hâta d'associer, l'année d'après, son fils Robert à la royauté, en le faisant couronner à Orléans, le 1.er janvier 988. *Congregatis in Aurelianensi urbe regia quibusdam Francorum ac Burgundionum regni primoribus* (dit Glaber, *lib. II, cap. I*), *Robertum filium suum, anno scilicet tertio decima ante millesimum, . . . adhuc se superstite, regem constituit.* Robert prit les mêmes précautions pour assurer après lui la couronne à ses enfans. L'an 1017, il communique son dessein aux grands du royaume les plus expérimentés, et, malgré leur avis contraire, il associe au trône Hugues son

Bouquet, t. X, pag. 13.

fils aîné, qui n'avoit encore que dix ans, et le fait couronner à Compiègne, le 9 juin, fête de la Pentecôte (1). Celui-ci étant mort le 17 septembre 1025, Robert examina, dit encore Glaber, lequel des trois enfans qui lui restoient, étoit le plus capable de lui succéder, et son choix se fixa sur Henri, qui, à la vérité, dans l'ordre de la naissance, suivoit immédiatement Hugues ; mais la délibération et le choix même du roi prouvent que le trône n'étoit pas encore dévolu de plein droit au fils aîné de la ligne régnante. Henri fut donc couronné à Reims, le 14 mai 1027, jour de la Pentecôte, malgré l'opposition de la reine Constance, qui auroit voulu faire tomber le choix sur le prince Robert.

Henri I.er se décida aussi à faire couronner son fils aîné, avant de mourir. Quoique Philippe n'eût encore que sept ans, la cérémonie de son sacre se fit à Reims le 23 mai, jour de la Pentecôte 1059, du vivant de son père, qui mourut l'année d'après. Nous avons le procès-verbal de cette cérémonie, à laquelle assistèrent deux légats du pape, trois archevêques, dix-huit évêques, vingt-neuf abbés ; les ducs d'Aquitaine et de Bourgogne ; les comtes de Flandre et d'Anjou, représentés par leurs envoyés ; les comtes de Valois, de Vermandois, de Ponthieu, de Soissons, d'Auvergne, de la Marche, d'Angoulême, et

Bouquet, t. XI, pag. 32.

(1) *Cùmque de ipso sacrando sublimiores primates regni sagaciores consuluisset, tale ei dedere responsum :* Sine puerum, Rex, si placet, crescendo procedere in viriles annos, ne, veluti de te gestum est, tanti regni pondus infirmæ committas ætati. *Erat enim isdem puer ferè decennis. Qui minimè illorum acquiescens dictis, matre præcipuè instigante, regio in Compendio, accitis regni primoribus, coronam, ut decreverat, ex more à pontificibus fecit puero imponi.* (Glaber, lib. II, cap. IX, *ibid.* p. 38.)

autres barons ou chevaliers, et même des gens du peuple de tous les états : *milites et populi, tam majores quàm minores, uno ore consentientes.* C'est l'acte le plus ancien qui nous reste des couronnemens faits sous les rois de la troisième race : il a servi de modèle à tous ceux qui ont suivi depuis ; et, sous ce rapport, il mérite que nous le fassions connoître par une notice un peu détaillée.

Il n'est pas douteux que ce procès-verbal ne soit l'ouvrage de Gervais de Château-du-Loir, alors archevêque de Reims, par l'attention qu'il a eue d'y faire insérer les priviléges et même les prétentions de son église. Il rapporte d'abord dans quel ordre se fit la cérémonie, et quels furent les assistans tant du clergé que de la noblesse. Au commencement de la messe, avant l'épître, l'archevêque Gervais, qui officioit, se tourna du côté du roi ; et ayant exposé le symbole de la foi catholique, il lui demanda si telle étoit sa croyance et s'il étoit disposé à en prendre la défense. Sur sa déclaration affirmative, on apporta la formule du serment qu'il devoit prêter ; et quoiqu'il n'eût encore, est-il dit, que sept ans, il la lut lui-même en ces termes : « Moi, Philippe, au moment d'être ordonné, » par une grâce particulière de Dieu, roi des Français, » je promets, au jour de mon sacre, en présence de Dieu » et de ses saints, que je conserverai à chacun de vous, » qui m'êtes confiés, le privilége canonique, la loi sous » laquelle vous vivez, et la justice qui vous est due ; que » je vous défendrai, Dieu aidant, de tout mon pouvoir, » comme un roi est obligé de protéger et de défendre » chaque évêque et l'église qui lui est confiée. Je promets » aussi que, dans la dispensation des lois, j'emploierai mon

» autorité à faire jouir de ses droits légitimes le peuple » qui nous est confié (1). »

Cette formule a été conservée religieusement dans toutes les cérémonies du sacre jusqu'à celui de Louis XVI, quant à la première partie ; mais la seconde, qui n'est pas trop intelligible, a éprouvé beaucoup de changemens. Au sacre de Philippe-Auguste, en 1179, et à celui de Louis VIII, en 1223, on y substitua ces paroles : « Je » promets, au nom de Jésus-Christ, au peuple chrétien » qui m'est soumis, ces trois choses : 1.° que je travaillerai » à le faire jouir en tout temps d'une paix véritable ; 2.° que » j'interdirai toute sorte de déprédations et d'injustices ; » 3.° que je donnerai ordre que, dans tous les jugemens, » l'équité et la clémence soient observées (2). » A quoi il fut ajouté, en différens temps, d'autres promesses.

Le roi, après avoir souscrit la formule, la remit entre les mains de l'archevêque, qui, prenant en main la crosse de S. Remi, exposa paisiblement, c'est-à-dire sans éprouver de contradiction, comment à lui appartenoit le droit d'élire et de sacrer le roi, depuis que S. Remi avoit baptisé et sacré Clovis ; droit que le pape Hormisdas avoit re-

(1) *Ego Philippus, Deo propitiante, mox futurus rex Francorum, in die ordinationis meæ, promitto coram Deo et sanctis ejus, quòd unicuique de vobis commissis canonicum privilegium et debitam legem atque justitiam conservabo, et defensionem, quantùm potuero, adjuvante Domino, exhibebo, sicut rex in suo regno unicuique episcopo et ecclesiæ sibi commissæ per rectum exhibere debet; populo quoque nobis credito me dispensationem legum in suo jure consistentem nostrâ auctoritate concessurum.* (Bouquet, t. XI, p. 32, et *Cérémonial Franç.* p. 120.)

(2) *Hæc tria populo Christiano et mihi subdito in Christi nomine promitto : imprimis, ut ecclesiæ Dei omnis populus Christianus veram pacem nostro arbitrio servet in omni tempore; 2.° ut omnes rapacitates et iniquitates interdicam ; 3.° ut in omnibus judiciis æquitatem et misericordiam præcipiam.* (Cérémonial Franç. t. I, p. 14.)

connu, en investissant, par la même crosse, S. Remi du pouvoir de consacrer les rois, et de la primatie des Gaules; droit que Victor II venoit de confirmer à l'église de Reims dans la personne de Gervais. Sur quoi Henri, père de Philippe, ayant donné son consentement, Gervais élut, pour lui succéder, son fils Philippe. *Annuente patre ejus Henrico, elegit eum in regem.* Les légats du pape donnèrent aussi leur consentement, après qu'il eut été débattu et décidé qu'il n'étoit nullement nécessaire pour la validité de la chose; *cùm id sine papæ nutu fieri licitum esse disertum ibi sit;* et qu'ils n'étoient là que par bienveillance et pour honorer de leur présence la cérémonie. Après eux, les archevêques, les évêques, les abbés et les clercs, les ducs, les comtes et les barons, tous donnèrent leur consentement, sans excepter les nobles et les plébéiens de tous les états: *Milites et populi, tam majores quàm minores, uno ore consentientes laudaverunt, ter proclamantes, LAUDAMUS, VOLUMUS, FIAT.*

L'archevêque Gervais demanda encore au roi de prendre sous sa sauvegarde [*præceptum*] les biens de l'église de Reims et le comté de la ville; les biens de Saint-Remi et des autres abbayes; ce que le roi fit, à l'exemple de ses prédécesseurs, par un diplôme souscrit de sa main et de la main de l'archevêque, qu'il créa son archichancelier, comme l'avoient été avant lui d'autres archevêques. Ce qui étant fait, on commença la cérémonie du sacre: *Et ita consecravit eum in regem.*

On voit par cet acte, qu'il n'y avoit aucune différence entre la consécration d'un roi associé et celle d'un roi déjà en possession du trône. On y demande le consen-

tement du roi régnant ; mais on n'y fait aucune réserve de ses droits, et l'on n'y articule aucun de ceux qui doivent appartenir au roi associé. Les chagrins que donnèrent quelquefois à leurs parens des princes associés, qui se plaignoient qu'ils ne portoient qu'un vain titre, prouveroient que leur consécration anticipée ne leur donnoit qu'une expectative, et rien de plus.

Après cette digression, qui naissoit du sujet, reprenons la suite des couronnemens anticipés.

Philippe I.er n'avoit qu'un fils de sa légitime épouse : il ne se pressa pas de le faire couronner, pour des raisons que nous examinerons plus bas ; mais enfin il le désigna pour être son successeur, et se déchargea sur lui d'une partie de l'administration du royaume, sur-tout de la conduite des armées contre les vassaux rebelles ou mal soumis, qu'il falloit réduire. Ives de Chartres, voulant justifier, dans sa lettre 189, contre les plaintes de l'église de Reims, la précaution qu'on avoit dû prendre de sacrer à Orléans, en 1108, Louis-le-Gros, à cause des factions qui s'étoient élevées pour le priver du trône, assure que son association ou son élection avoit été faite long-temps auparavant, du consentement des évêques et des grands du royaume : *Quem communis consensus episcoporum et procerum jampridem elegerat.* Il faut que cette élection, qui, de la part du roi Philippe, étoit une vraie association au trône, n'ait pas été faite avec le même appareil qu'on apportoit aux couronnemens, et qu'il n'en ait pas été dressé d'acte : du moins nous pouvons assurer qu'il n'en existe pas. De là vient l'incertitude qui règne sur la véritable époque de cet événement, sur laquelle les savans

Bouquet, t. XV, pag. 144.

ne sont pas d'accord, que les uns font remonter jusqu'à l'année 1099, et que d'autres placent beaucoup plus bas. C'est ce qui nous a déterminés à traiter ce point d'histoire, qui n'a pas encore été éclairci, et qui méritoit bien plus d'être discuté que l'époque du couronnement du roi Louis-le-Jeune, qui offre moins de difficulté, et sur laquelle nous avons, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, une dissertation de l'abbé Lebeuf. Mais, auparavant, nous achèverons de parler des couronnemens faits par anticipation, postérieurs au règne de Louis-le-Gros, pour revenir ensuite à son association au trône.

Tom. XXVII, pag. 184, Hist.

Louis-le-Gros, quoique roi désigné par son père avec le consentement de la nation, ne put monter paisiblement sur le trône de ses aïeux. Il s'éleva, selon la même lettre d'Ives de Chartres, à la mort de Philippe I.er, des troubles et des factions, qui déterminèrent, comme nous l'avons dit, les amis de la famille régnante à presser le couronnement du roi Louis; et, sans égard à l'ancienne coutume qui vouloit que la cérémonie se fît à Reims, il fut sacré à Orléans par l'archevêque de Sens, assisté des évêques de la province, le lendemain des obsèques du roi son père à Saint-Benoît sur Loire. L'histoire ne dit pas quels furent les auteurs des troubles, mais il est certain qu'il y en eut; et les factieux ne tendoient à rien moins qu'à transporter la couronne sur une autre tête, ou à en diminuer les prérogatives. *Erant enim*, dit l'évêque de Chartres, *quidam regni perturbatores, qui ad hoc ita omni studio vigilabant, ut aut regnum in aliam personam transferretur, aut non mediocriter minueretur.* L'abbé Suger atteste la même chose, et, après lui, la *tourbe* des chroniqueurs.

Ivonis Epist. 189.

Bouquet, tom. XII, pag. 25.

Averti par les troubles qu'il avoit éprouvés à son couronnement, Louis-le-Gros comprit qu'il n'étoit pas encore temps de s'écarter de la prévoyante politique de ses ancêtres. Comme eux, il fit sacrer, de son vivant, deux de ses enfans : Philippe, l'aîné, fut sacré à Reims, à l'âge de douze ans, le jour de Pâques de l'année 1129; mais deux ans après, le 13 octobre 1131, il périt misérablement d'une chute de cheval, en traversant Paris. Son père étoit inconsolable. L'abbé Suger, qui avoit toute la confiance du roi, lui persuada de faire couronner, sans plus tarder, son fils puîné, afin de prévenir les entreprises des malintentionnés, s'il venoit à mourir subitement. *Qui ergò intimi ejus et familiares eramus, formidantes ob jugem debilitati corporis molestiam ejus subitum defectum, consuluimus ei quatenùs filium Ludovicum, pulcherrimum puerum, regio diademate coronatum, sacri liquoris unctione regem secum, AD REFELLENDUM ÆMULORUM TUMULTUM, constitueret.* La circonstance de l'arrivée en France du pape Innocent II, qui, quelques jours après, devoit tenir un concile à Reims, détermina le roi à faire sacrer son fils par ses mains; ce qui fut fait le 25 octobre de la même année.

Bouquet, t. XII, pag. 58.

Le règne de Louis-le-Jeune fut assez long et assez heureux pour qu'il pût se dispenser de faire couronner son fils, de son vivant. L'autorité royale avoit déjà pris beaucoup de consistance; tout lui étoit soumis, excepté peut-être le roi d'Angleterre, qui, quoique vassal, fut toujours en guerre avec son suzerain. Cependant Louis-le-Jeune jugea à propos de faire couronner son fils, à la dernière année de sa vie, lorsqu'il se sentoit défaillir ; apparemment parce que son fils étoit encore en bas âge, et qu'il

étoit



étoit unique. Mais Philippe-Auguste, après avoir réduit la trop grande puissance des rois d'Angleterre en France par la confiscation de leurs meilleures provinces, crut qu'il étoit inutile désormais d'assurer la couronne à ses descendans par des couronnemens anticipés ; le sien fut le dernier, et il n'y en a pas eu depuis.

Il est remarquable que, dans cette série de couronnemens anticipés de père en fils, il n'y a eu d'exception que pour Louis-le-Gros, qui ne fut sacré et couronné qu'après la mort de son père, comme nous l'avons dit plus haut. Le P. Daniel appelle son association au trône un couronnement; mais il se trompe certainement. Ce prince ne pouvoit être couronné avant qu'il eût reçu la consécration royale. Or nous avons vu, par la lettre d'Ives de Chartres, qu'en 1108 Louis-le-Gros n'avoit pas encore été consacré, puisqu'il fallut se hâter et passer par-dessus les anciens usages pour lui assurer cet avantage contre ses envieux.[1] Assurément, si Louis-le-Gros eût été sacré et couronné du vivant de son père, il n'auroit pas été nécessaire de réitérer cette cérémonie après sa mort. Cela n'a été pratiqué pour aucun des rois qui avoient reçu par anticipation la consécration royale, soit avant, soit après Louis-le-Gros. Ce prince, depuis son association au trône, prit le titre de *roi désigné*, titre qui n'a été donné à aucun des autres princes associés à la royauté, même depuis leur couronnement : seulement, lorsqu'il y avoit identité de nom entre le père et le fils, celui-ci étoit surnommé *le jeune roi*. C'est ainsi que Louis VII, fils de Louis-le-Gros, fut surnommé *le jeune*, même depuis qu'il occupoit seul le trône. Par la même raison, Henri au court mantel, fils de Henri II,

roi d'Angleterre, fut appelé *Henri-le-Jeune*, ou *le jeune roi*, après qu'il eut été couronné du vivant de son père.

Quant à la valeur de ce titre de *roi désigné*, il nous semble qu'il équivaut à celui d'*héritier présomptif*, et qu'il ne signifie rien de plus. Philippe I.er y avoit attaché des fonctions à remplir sous ses ordres, et particulièrement le commandement des armées. C'est pourquoi, dans deux chartes de Godefroi, évêque d'Amiens, l'une de l'an 1104, *indict. XII*, l'autre de l'an 1105, *indict. XIII*, la date est ainsi conçue : *Rege Francorum Philippo*, DUCE EXERCITÛS *filio suo Ludovico*. Et dans l'Histoire des comtes de Poitou par Besly, pag. 426, une notice de l'an 1104 est ainsi datée : *Philippo Francorum rege superstite, Ludovico tamen filio suo, indolis et probitatis memorandæ juvene, Franciæ timonem obtinente*. D. Mabillon rapporte une charte non datée, en faveur de l'église de Compiègne, dans laquelle Louis prend le titre de roi désigné : *Ludovicus regis filius, Dei gratiâ, Francorum rex designatus*. Il est représenté dans le sceau, à cheval avec l'armure militaire, tenant à la main droite une lance, et de l'autre la bride du cheval : on n'y voit ni sceptre ni couronne.

Marrier, Hist. Sancti-Martini à Campis, p. 351. Gallia christ. t. X, vr. col. 299.

Mabillon. de re diplom. p. 594.

Mais pourquoi Philippe I.er ne fit-il pas couronner son fils, à l'exemple de ses prédécesseurs ? il est aisé de le deviner. Depuis dix ans Philippe étoit sous les liens de l'excommunication ou de l'interdit, à cause de son mariage avec Bertrade ; on ne lui permettoit pas de tenir *ses cours couronnées*, comme on disoit alors ; son autorité étoit avilie, et lui-même étoit tombé dans le mépris : il n'auroit pu voir sans chagrin son fils le remplacer dans ces occasions d'éclat ; on se seroit accoutumé à se passer de lui. Ce n'est

pas qu'il eût rien à craindre de l'ambition de son fils; Suger lui rend ce témoignage, qu'il fut toujours soumis et respectueux envers son père : mais enfin il auroit pu écouter de mauvais conseils, si son père l'avoit trop émancipé; et celui-ci crut qu'il étoit plus prudent de ne pas le faire couronner. Cependant le royaume commençoit à être dans une grande confusion, les désordres se multiplioient; Philippe étoit trop vieux et trop livré à l'indolence pour y remédier : l'impunité enhardissoit les malfaiteurs et les perturbateurs du repos public. Louis, au contraire, étoit dans un âge où le repos est un tourment; il falloit de l'aliment à son humeur guerrière : il ne manquoit ni de bravoure ni d'intelligence ; on lui confia en partie le gouvernement de l'État, et l'expérience prouva qu'il étoit capable de le bien gouverner.

Mais en quelle année commença-t-il à en prendre le gouvernement, avec le titre de *roi désigné!* c'est ce que je me suis proposé d'examiner.

La question se réduit à savoir si c'est en l'année 1103 seulement, ou dans quelqu'une des années antérieures; car, pour cette année 1103 et les suivantes, jusqu'à la mort de Philippe I.er en 1108, il y a des preuves si multipliées, qu'il n'est pas possible de révoquer en doute que Louis n'ait porté, dans cet intervalle de temps, le titre de *roi désigné.*

Le P. Pagi a rassemblé sous l'année 1099, n.os XXII et XXIII, une multitude de citations pour établir que Louis-le-Gros fut associé au trône dès cette année 1099, et peut-être dès l'année précédente. Ces preuves lui paroissent si convaincantes, qu'il taxe d'erreur ceux qui diffèrent

cette association jusqu'à l'année 1103 : *Deceptique sunt qui hanc designationem in annum M. CIII, aut etiam seriùs, differunt.* Quoique son opinion n'ait pas encore trouvé de contradicteur, et qu'elle ait entraîné la plupart des savans, nous allons prouver que c'est lui qui se trompe, et qu'aucune de ses autorités n'est recevable.

1.° Il cite une charte de Louis-le-Gros en faveur des Clunistes de Pithiviers, dont la date est ainsi conçue : *Actum est istud mense octobri, apud Toriacum, regnante Ludovico rege anno V, anno ab incarnatione Domini M. CIII.* Si l'année 1103 étoit la cinquième de Louis comme roi désigné, il est clair que son association au trône auroit commencé en 1099, et peut-être l'année précédente. Mais, dans cette charte, Louis ne prend pas le titre de roi désigné, il ne fait aucune mention de Philippe son père, ce qui est sans exemple dans toutes les autres chartes que nous avons de lui, et où il prend le titre de roi désigné. Ainsi toute la force du raisonnement du P. Pagi porte sur une erreur du copiste, qui a lu *M. CIII,* au lieu de *M. CXII,* qui effectivement étoit la cinquième du règne de Louis-le-Gros, à dater de son couronnement en 1108.

Biblioth. Cluniac. col. 531.

2.° Pour appuyer cette première date, le P. Pagi cite une autre charte de Jean évêque d'Orléans, qui rappelle la précédente, en faveur de l'église de Pithiviers, dont la date est pareillement : *Actum est istud anno ab incarnatione Domini M. CIII, episcopatûs Joannis Aurelianensis episcopi anno XVII.* Bien loin que cette seconde date confirme la première, elle la détruit. Ici la même erreur du copiste est manifeste ; car la dix-septième année de l'épiscopat de Jean II tombe, non en 1103, mais en 1113, comme

Ibid. col. 532.

on peut le voir dans le *Gallia Christiana*, et comme il seroit aisé de le prouver.

3.° Le P. Pagi se fonde encore sur une charte de l'an 1100, citée par Catel dans son Histoire des comtes de Toulouse, ainsi datée : *Facta charta in mense augusto, feriâ quintâ, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo, Ludovico rege Francorum regnante, Bertrando comitante, Amelio episcopante.* Le P. Pagi se fâche sérieusement contre David Blondel, qui rejetoit cette date; mais, quoi qu'il en dise, elle est insoutenable, puisque cette charte est donnée sous l'épiscopat d'Amélius, qui ne fut fait évêque de Toulouse qu'en 1106. Ainsi elle ne peut convenir qu'à une des années où Louis-le-Gros régnoit seul, et il faut que le copiste ait omis le dernier chiffre de la date. *Catel, lib. II, cap. II, pag. 151.*

4.° Le même critique s'autorise encore du témoignage de Siméon de Durham, qui dit, sous l'année 1101 : *Henricus rex Angliæ tenuit curiam suam Londoniæ in Nativitate Domini, ubi interfuit Ludowicus* ELECTUS *rex Francorum.* Roger de Hoveden dit la même chose ; mais on sait qu'il n'est que le copiste de Siméon de Durham. Ces deux auteurs étrangers sont trop récens pour faire autorité : ils ont pu savoir que Louis-le-Gros avoit été élu ou désigné roi avant de monter sur le trône ; mais, dans le temps qu'ils écrivoient, quel secours avoient-ils pour décider qu'il étoit déjà désigné roi en l'année 1100? Orderic Vital, qui raconte fort au long le voyage de Louis à la cour du roi d'Angleterre, qui est beaucoup plus ancien qu'eux, et qui étoit plus à portée de savoir ce qui se passoit en France, ne l'appelle jamais, dans la relation de ce voyage, que le jeune Louis, *Ludovicus juvenis.* *Bouquet, tom. XIII, p. 71, in notis.* *Lib. XI, p. 803.*

5.° Enfin le P. Pagi met beaucoup de confiance dans une charte produite par Jacques Petit à la suite du Pénitentiel de Théodore, archevêque de Cantorbery, de laquelle il résulteroit que Louis-le-Gros auroit été non-seulement associé au trône en 1099, mais encore qu'il auroit reçu alors l'onction royale. Voici le texte : *Actum Parisiis, anno incarnati Verbi M. CX, indict. III, pridie nonas februarii, anno unctionis nostræ XI.* Cette charte est bien de l'année 1110, comme on le voit par l'indiction; mais l'année 1110, au mois de février, étoit la seconde depuis le sacre de Louis-le-Gros, et non la onzième. Ici le copiste a pris le chiffre romain II, pour un chiffre arabe: c'est avec de pareilles méprises qu'on brouille tout dans l'histoire.

Theod. Pœnit. t. II, p. 581.

Là finissent toutes les autorités du P. Pagi. Il ne reste de ces nombreuses citations aucune preuve que Louis-le-Gros ait été associé au trône avant l'année 1103, encore moins qu'il ait reçu l'onction royale avant 1108. Le P. Pagi convient qu'il y a très-peu de titres qui portent la date de son premier couronnement du vivant de son père ; et cela devoit être, ou plutôt il ne doit s'en trouver aucun, puisqu'il ne fut réellement sacré et couronné qu'après la mort de son père, en 1108, comme nous l'avons démontré par le témoignage d'Ives de Chartres.

Cependant l'autorité d'un aussi habile critique a fait illusion à plusieurs savans ; M. de Bréquigny a adopté son opinion, en citant les mêmes autorités que lui, sans se douter qu'elles fussent viciées. D. Tassin, auteur du Nouveau Traité de diplomatique, ne s'en écarte pas non plus. Ayant à prononcer sur un acte qui lui fut envoyé de la

Ordon. t. XI, préf. p. xij.



ville d'Arles en Provence, il se décide pour l'opinion du P. Pagi, sans faire attention que l'acte même porte des caractères qui la détruisent. En voici la date : *Charta ista fuit facta in terminio Rogationum, VII idus maii, lunâ . . . ab incarnatione Domini nostri J. C. anno M. CII, regnante Ludovico rege.* Avec un peu d'attention, ce savant antiquaire se seroit aperçu que le terme des Rogations, tombant au 9 du mois de mai, indiquoit nécessairement l'année 1111, et non l'année 1102 : nouvelle preuve que les copistes prennent souvent des chiffres arabes pour des chiffres romains, et des chiffres romains pour des chiffres arabes. L'auteur de l'Art de vérifier les dates, qui copie presque toujours le Nouveau Traité de diplomatique, ne paroît pas avoir examiné la question. *Nouv. Traité de diplom. t. V, p. 830.*

Il résulte de cette discussion, qu'il n'y a aucune preuve que Louis-le-Gros ait été associé au trône, *avec le titre de roi désigné,* avant l'année 1103. On peut prouver, par une charte irrécusable, qu'il ne l'étoit pas encore en 1102. Cette charte, imprimée page 499 des Antiquités de la ville d'Étampes, commence par ces mots, *Regnante Philippo, Francorum rege, et Ludovico filio ejus militari juvene,* et finit par ceux-ci : *Actum publicè in capitulo S. Eligii, anno Dominicæ incarnationis M. CII, regni verò Philippi XLII.* On voit par cette charte, qu'en 1102 Louis-le-Gros n'avoit pas d'autre titre que celui de jeune chevalier, c'est-à-dire bachelier, *militari juvene.*

Ce ne sera pas nous écarter de notre sujet, que de nous arrêter un moment à rechercher l'époque à laquelle le même prince fut promu au grade de chevalier. Nous avons, pour la déterminer avec quelque précision, une lettre de

Gui, comte de Ponthieu, qui est la 44.ᵉ parmi celles de Lambert, évêque d'Arras, dans les Mélanges de Baluze. Gui mourut, selon Malbranc, le 13 octobre de l'an 1101; du Cange prétend, avec raison, que sa mort arriva l'année précédente, attendu que Robert de Bellême, gendre de Gui, se trouve qualifié comte de Ponthieu dans un titre du mois de septembre de la même année 1101. Cette lettre ne laisse aucun doute sur le jour auquel Louis-le-Gros fut armé chevalier. Le comte de Ponthieu invite l'évêque d'Arras à se trouver à Abbeville le samedi de la semaine de Pentecôte, et le prie instamment, par toutes les considérations qu'il peut imaginer, soit de l'amitié, soit de la parenté qui les unissoit, de ne pas y manquer, *parce que*, dit-il, *le lendemain dimanche, je dois revêtir de l'armure militaire Louis fils du Roi, et je desire que vous l'honoriez de votre présence.*

Baluzii Miscell. t. V, p. 310.

Du Cange, Hist. ms. de Picardie.

Cette lettre est assez intéressante et assez courte pour être rapportée ici toute entière : comme elle peut donner lieu à beaucoup de réflexions, je la traduirai littéralement. « *A son cousin Lambert, évêque d'Arras, Gui, comte de Ponthieu, salut et amitié.* Je supplie humblement votre piété » de daigner se trouver à Abbeville, la septième férie de » la Pentecôte, parce que, le lendemain dimanche, je » dois revêtir de l'armure militaire Louis fils du Roi, et » le promouvoir au grade de chevalier. Je vous prie de » ne pas refuser à Louis l'honneur de votre présence; » d'ailleurs, j'ai besoin de vos conseils dans cette affaire. » Si donc vous refusez de venir à cause de lui, je vous » prie instamment de venir à cause de moi, et en considération de la parenté qui nous lie ensemble; et parce

» que

» que vous acquerrez des droits à ma reconnoissance dans » tout ce qui vous fera plaisir, je vous prie de vous rendre » au samedi de la Pentecôte (1). »

Si cette lettre portoit le quantième d'un mois, comme elle désigne un jour de fête mobile, il seroit aisé d'en déterminer l'année. Au défaut de cette preuve, qui seroit décisive, nous prouverons, par d'autres circonstances, que cela doit s'entendre de l'année 1098. 1.° L'ordre chronologique, selon lequel ces lettres sont placées dans le recueil, lui assigne cette année, comme on voit par la date qui convient aux lettres qui précèdent ou qui suivent immédiatement celle-ci. 2.° Cette même année 1098, Lambert est invité par l'archevêque de Reims à se trouver à la consécration de Baudri, élu évêque de Noyon et de Tournai, qui devoit se faire à Reims, selon la lettre 41, à pareil jour, dimanche de la Trinité. Lambert, dans la lettre 43, s'en excuse sur la modicité des revenus de son église, et sur le peu de sûreté qu'il y avoit dans les chemins; et pour d'autres raisons, dit-il, que je vous ferai connoître une autre fois : *Quoniam in præsenti his quæ prædiximus, et aliis quæ paternitati vestræ postmodum suggeremus,* *Bouquet, tom. XV, p. 187.*

(1) Lamberto, Dei gratiâ, Atrebatensi episcopo et cognato suo, Guido, Pontivorum comes, salutem et amicitiam. *Vestram humiliter obsecro pietatem, ut septimâ feriâ Pentecostes Abbatis-villam venire dignemini, quoniam in crastina die Dominica debeo Ludovicum Regis filium armis militaribus adornare et honorare, et ad militiam promovere et ordinare. Precor itaque ut ad ipsum Ludovicum honorandum veniatis. Auctoritatem enim vestri consilii in hoc facto interesse desideravi. Igitur, etsi propter ipsum Ludovicum venire refutatis, tamen propter me, et propter cognationem inter vos et me habitam, flagito ut venire dignemini; et propter remunerationem cujuscumque rei quam à me amodo impetrare volueritis, rogo ut sabbato Pentecostes veniatis. Valete.* (Bouquet, t. XV, p. 187.)

impedimur, celsitudinem vestram adversùs nos non indignari precamur. Si ces raisons, qu'il ne juge pas à propos de déclarer, avoient rapport, comme nous le présumons, à la cérémonie qui devoit se faire à Abbeville, le jour même qu'il étoit invité à Reims, il n'est pas douteux que cet événement n'appartienne à l'an 1098, aussi bien que la consécration de l'évêque Baudri.

Mais pourquoi toutes ces réticences ? Étoit-ce un mystère que cette cérémonie qui devoit se faire à Abbeville? Le comte de Ponthieu, qui devoit se trouver fort honoré d'être choisi pour une pareille fonction, semble hésiter; il a besoin des conseils de son parent l'évêque d'Arras: *auctoritatem enim vestri consilii in hoc facto interesse desideravi.* Il y a dans tout cela un air de mystère qu'on ne peut expliquer. On se demande pourquoi Abbeville, pourquoi le comte de Ponthieu sont choisis préférablement à tant d'autres villes et seigneurs, pour une cérémonie qui ordinairement se faisoit avec beaucoup d'appareil; et l'on n'en peut donner aucune raison satisfaisante. Est-ce que tout cela se faisoit contre le gré du roi Philippe? Est-ce que la faction de Bertrade s'y opposoit ? car les brouilleries entre le beau-fils et la belle-mère ne tardèrent pas à éclater.

Quoi qu'il en soit, s'il falloit dater de cette époque le moment de l'adjonction de Louis-le-Gros à la royauté, comme la lettre du comte de Ponthieu est incontestablement antérieure au 13 octobre 1100, ce seroit la meilleure preuve qu'on pourroit donner pour faire remonter au-delà de cette année le commencement de son association au trône ; mais il n'y a aucune apparence que ce

soit dans cette occasion qu'il auroit été élu, comme dit Ives de Chartres, du consentement des évêques et des grands, pour succéder à la royauté. Nous ne voulons pourtant pas décider le contraire : il nous suffit d'avoir démontré qu'il n'y a pas de preuves que Louis-le-Gros ait porté avant l'année 1103 le titre de *roi désigné.*

MÉMOIRE

SUR

LA VÉRITABLE ÉPOQUE D'UNE ASSEMBLÉE TENUE À CHARTRES,

RELATIVEMENT

À LA CROISADE DE LOUIS-LE-JEUNE.

PAR M. BRIAL.

Lu le 29 Août 1806.

LE principal mérite des chroniques est de faire connoître la date des événemens. Elles n'en disent souvent qu'un mot; mais ce mot, joint à la date, donne quelquefois plus de jour que les longs discours des historiens, qui, dans leurs développemens, ou négligent de marquer les temps auxquels la chose s'est passée, ou les désignent d'une manière vague, ou bien en intervertissent l'ordre.

L'événement qui fait le sujet de ce Mémoire, n'a été consigné dans aucune chronique; aucun historien contemporain, ou même un peu ancien, n'en a parlé : il n'est connu que par quelques lettres non datées, qui sont parvenues jusqu'à nous. De là l'erreur des modernes, qui ont placé l'assemblée de Chartres bien loin de la véritable époque qui lui convient. Baronius, le P. Pagi, le P. Labbe et autres collecteurs de conciles; D. Mabillon, D. Remi Ceilier,

l'abbé Fleuri, l'historien de Languedoc, l'historien littéraire de la France, l'Art de vérifier les dates, M. de Bréquigni, tous s'accordent à placer cette assemblée au troisième dimanche après Pâques de l'année 1146, qui, cette année-là, tomboit au 21 avril. La date du troisième dimanche après Pâques est certaine : mais nous prouverons qu'il faut l'entendre de l'année 1150, et non de l'année 1146 ; et comme en 1150 Pâques tomboit le 16 avril, cette assemblée dut se tenir non le 21 avril, mais le 7 mai.

Odon de Deuil *[Odo de Diogilo]*, moine de Saint-Denis, qui accompagna Louis-le-Jeune à la croisade, nous a laissé une relation de son voyage, où il marque, presque jour par jour, tous les événemens depuis la première assemblée qui fut tenue à Bourges pour concerter cette expédition, jusqu'à l'arrivée du roi à Antioche. Dans cette relation, où tout est marqué avec le plus grand détail, où toutes les assemblées préparatoires à la croisade sont décrites avec exactitude, il n'est pas dit un mot de l'assemblée qui fut tenue à Chartres, qui fut très-nombreuse et des plus solennelles, et dans laquelle S. Bernard fut choisi, comme nous le dirons, pour être le chef de l'expédition et conduire en personne l'armée des croisés.

Genus illustre S. Bernardi, p. 9.

Dans la première assemblée qui fut tenue à Bourges, aux fêtes de Noël 1145, pour le couronnement du roi, et à laquelle il avoit appelé plus de monde qu'à l'ordinaire, Godefroi, évêque de Langres, fit un discours sur l'état déplorable auquel étoient réduits les chrétiens de la Palestine, depuis que les infidèles s'étoient rendus maîtres de la ville de Roha ou Rohais, l'ancienne Édesse. Cette ville

avoit été prise par les Turcs la nuit de Noël 1144. La perte de cette place, qui étoit comme le boulevart de la Terre-Sainte, exposoit aux incursions des infidèles la principauté d'Antioche, celle de Tripoli et le royaume de Jérusalem. L'alarme étant générale parmi les chrétiens d'Orient et d'Occident, et sur-tout en France, où l'on envisageoit comme perdus les travaux et les conquêtes de la première croisade, il ne fut pas difficile à l'évêque de Langres d'émouvoir les esprits. Il fut donc résolu, dans cette assemblée, que, pour aviser aux moyens de prévenir un si grand malheur, on tiendroit, trois mois après, à Vézelai, une assemblée générale, vers Pâques de l'année suivante. Ici tous les historiens sont d'accord avec Odon de Deuil ; tous donnent pour motif à ces assemblées et à la croisade qui en fut le résultat, la prise de Roha, et non le siége de la ville d'Antioche, qui, comme nous le dirons, fut le motif de l'assemblée de Chartres. Mais poursuivons.

L'assemblée de Vézelai fut tenue au terme indiqué. Le roi, qui dans l'intervalle s'étoit concerté avec le pape, y parut portant sur ses habits la croix qu'il avoit reçue du saint-père. S. Bernard avoit été délégué pour prêcher la croisade. L'assemblée se trouva si nombreuse, qu'il fallut ériger, en rase campagne, une tribune ou échafaud, pour se faire entendre de tous : le roi y monta avec le saint abbé; et l'un par son exemple, et l'autre par ses discours, électrisèrent tellement l'assemblée, que le faisceau des croix qu'on avoit préparées se trouva insuffisant pour satisfaire à l'empressement général : le saint abbé fut obligé de couper ses habits par morceaux, afin que chacun pût recevoir la

croix de ses mains. Il fut réglé qu'au bout d'un an tous les croisés se réuniroient pour le départ, et le lieu de la réunion fut la ville de Metz.

Quelle apparence que, trois semaines après l'assemblée de Vézelai, une autre ait été tenue, comme on le prétend, pour le même objet, à Chartres? Odon de Deuil, qui ne pouvoit pas l'ignorer, et qui certainement en auroit parlé, si elle avoit eu lieu, n'en dit rien. Nous verrons bientôt qu'on ne seroit pas mieux fondé à différer cette époque au mois d'avril de l'année 1147. Mais reprenons le récit du moine de Saint-Denis.

L'année 1146 se passa en préparatifs pour la croisade. L'abbé de Clairvaux fut envoyé en Allemagne pour la prêcher, et, autant par ses discours que par les miracles qui accompagnoient sa prédication, il persuada aux princes d'Allemagne et au roi Conrad, qu'ils devoient joindre leurs armes à celles du roi de France, et partager avec lui la gloire de défendre le peuple chrétien ; que tels étoient l'ordre et la volonté de Dieu ; et il le persuada si bien, que le cri de guerre fut, *Dieu le veut.*

Le roi, de son côté, avoit envoyé des ambassadeurs au roi de Hongrie et à l'empereur de Constantinople, pour demander le passage sur leurs terres, et traiter des approvisionnemens pour la subsistance d'une armée aussi nombreuse que celle qui devoit marcher à sa suite. Toutes les réponses ayant été favorables, on tint, au commencement de 1147, une assemblée à Étampes. C'étoit le jour de la Septuagésime, *ad Circumdederunt me,* le 16 du mois de février. Là, il fut décidé qu'on prendroit la route de Constantinople par la Hongrie, au grand regret des ambassa-

deurs du roi de Sicile, qui, étant en guerre avec les Grecs, auroit voulu détourner le roi de prendre cette route, et au grand regret aussi de l'historien Odon de Deuil, qui ne peut s'empêcher de dire que la journée où cette résolution fut prise, fut des plus malheureuses : *Elegerunt viam per Græciam, morituri : sic secunda dies terminata est, non secunda.* Après quoi l'on s'occupa à régler l'administration du royaume pendant l'absence du roi, et, sur la proposition de S. Bernard, la régence fut confiée à l'abbé Suger et au comte de Nevers ; mais, celui-ci ayant fait vœu de se retirer à la Chartreuse pour y finir ses jours, Suger resta seul chargé du poids des affaires. Cependant le roi lui donna, peu de temps après, deux adjoints, l'archevêque de Reims et le comte de Vermandois.

Tout ayant été ainsi réglé à l'assemblée d'Étampes, le roi ne songea plus qu'à hâter son voyage : le jour du départ fut fixé à la Pentecôte. Le pape, qui étoit venu en France, se trouva ce jour-là à Saint-Denis. Deux jours après, le roi reçut de ses mains le bâton de pélerin avec la panetière, et le jour même il partit avec la reine, au milieu des sanglots et des larmes des assistans.

Tel est le récit d'Odon de Deuil, historien vraiment original, et témoin des événemens qu'il raconte dans le plus minutieux détail. On ne voit pas, dans sa relation, à quelle époque on pourroit placer la prétendue assemblée de Chartres. Nous avons déjà dit que celle qu'on lui assigne trois semaines après l'assemblée de Vézelai, n'est pas soutenable. Si on vouloit la placer en 1147, et lui donner pour objet, comme on fait, de nommer un chef à l'expédition dans la personne de S. Bernard, il faudroit dire

que

que trois semaines avant le départ il n'y avoit pas encore de chef nommé; tandis que c'est un fait constant, que le roi de France et l'empereur d'Allemagne, personnages bien autrement importans que S. Bernard pour la conduite d'une armée, s'en étoient déclarés bien auparavant les chefs.

On me dira peut-être que toutes les inductions que je tire d'Odon de Deuil, ne sont que des preuves négatives; j'en conviens : mais pour nier un fait, il suffit d'en prouver l'invraisemblance; c'est à ceux qui l'admettent à l'établir sur des preuves. Or je démontrerai, jusqu'à l'évidence, que celles dont ils s'autorisent détruisent leur assertion; qu'elles conviennent parfaitement et ne peuvent convenir qu'à l'assemblée qui fut tenue à Chartres en 1150, et non à une autre assemblée qu'on suppose avoir été tenue en 1146, ou même 1147.

1.° On allègue la lettre circulaire de l'abbé Suger pour la convocation de cette assemblée. Elle est imprimée parmi celles de Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, et ne se trouve pas dans le recueil des lettres de l'abbé Suger imprimées par Duchesne au tome IV des Historiens de France : elle n'en est pas moins authentique pour cela. Dans cette lettre, l'abbé Suger expose qu'on venoit d'apprendre que le roi de Jérusalem et les frères du Temple étoient assiégés dans la ville d'Antioche, où étoit conservée la vraie croix de Notre-Seigneur. « C'est pourquoi, dit-il, nous avons tenu une » assemblée à Laon, à laquelle ont assisté les archevêques » et évêques, et même le seigneur Roi, et les grands du » royaume avec nous. Là, il a été décidé que, le quinzième » jour après l'octave de Pâques, il en seroit tenu une autre » à Chartres, à laquelle seroient appelés généralement les

» archevêques, les évêques et abbés de plusieurs provinces, » pour aviser aux moyens de prévenir un si grand malheur, » qui entraîneroit la perte de la foi dans des lieux d'où » elle est venue jusqu'à nous. Et comme votre présence » est nécessaire pour ce grand œuvre, dit-il à l'abbé de » Cluni, je vous invite, vous semonds et vous supplie » au nom de Dieu, dont c'est ici la cause, pour laquelle » nous devons affronter non-seulement la prison, mais la » mort; et de la part des archevêques et évêques, qui » m'ont chargé du soin de vous écrire, et de ma part aussi, » je vous invite à vous trouver, pour cette grande affaire, » au lieu et au jour indiqués (1). » Il le prie, en finissant, de faire passer, sans délai, pareilles lettres à l'archevêque de Lyon, afin que celui-ci ne puisse pas alléguer qu'il n'a pas été averti à temps.

(1) *Orientalis ecclesiæ calamitatem, et Dominicæ crucis, et regis Hierosolymitani ac fratrum Templi et aliorum fidelium* in urbe Antiochena *obsessionem, ex litteris quæ à partibus illis delatæ sunt, cognovimus, et ad aures vestras pervenisse non ambigimus. Inde est quòd archiepiscopi et episcopi, quinetiam dominus Rex et regni optimates, et nos super hoc Lauduni convenimus; et usque adeò res processit, quòd XV.ª die post octavas Paschæ Carnoti generaliter conventum celebrare super hac causa, et multarum provinciarum archiepiscopos, episcopos, abbates convocare, et pro domo Dei murum nos opponere, tantoque dolori penè inconsolabili consultè providere, et ne fides ab illis sanctissimis locis exterminetur, à quibus ad nos deportata est, Dei misericordiâ præcedente et subsequente, omnimodam operam adhibere disposuimus. Et quia præsentia vestra huic tanto operi plurimùm est necessaria, ex parte Dei, cujus est causa, pro quo et in carcerem et in mortem ire semper parati esse debemus, ex archiepiscoporum et episcoporum parte, qui hanc nobis submonitionem injunxerunt, et ex nostra, celsitudinem vestram præfato termino et loco huic tam egregio facto interesse et invitamus, et submonemus, et suppliciter efflagitamus. Cæterùm, ut has alias litteras domino Lugdunensi citissimè dirigatis, ne ex mora occasionem non veniendi habeat, rogamus.* (Biblioth. Cluniac. *col. 918*, inter Epist. Petri Vener. *lib. VI, ep. 19.*)

Cette lettre est sans date ; mais, puisqu'il y est parlé du siége de la ville d'Antioche, elle ne peut avoir été écrite en 1146. En effet, nous savons, par Guillaume de Tyr et par beaucoup d'autres historiens, que Raimond, prince d'Antioche, ayant été tué dans un combat, le 27 juin 1149, les Turcs vinrent aussitôt mettre le siége devant Antioche. C'est donc à cet événement que se rapporte la lettre de Suger : c'est pour procurer des secours aux chrétiens d'Antioche que fut convoquée l'assemblée de Chartres ; et comme elle devoit se tenir la troisième semaine après Pâques, il faut nécessairement qu'elle ait été tenue en 1150.

On ne peut pas même dire qu'il y ait eu deux assemblées à Chartres : l'une avant le départ des croisés, motivée sur la prise de la ville de Roha ; l'autre après leur retour, motivée sur le danger de la ville d'Antioche. Les autorités qu'on allègue et que j'examine, ne sont applicables qu'à la dernière ; il n'y en a aucune qui puisse être entendue de la première, sur laquelle les historiens gardent le silence le plus absolu, comme nous l'avons fait observer au commencement. C'est ce qu'on verra plus clairement encore dans l'examen que nous allons faire des autres pièces relatives à cette assemblée.

2.° Nous avons les réponses que firent à la lettre de Suger et l'abbé de Cluni et l'archevêque de Lyon : ils s'excusent l'un et l'autre de ne pouvoir assister à l'assemblée de Chartres, par des raisons différentes ; l'abbé de Cluni, parce que, dès le commencement du carême, avant qu'il eût reçu la lettre d'invitation, il avoit convoqué un chapitre général de l'ordre pour le jour même auquel

devoit se tenir l'assemblée. Au reste, il approuve le projet de porter des secours à la ville d'Antioche, qui, comme nous l'avons dit, ne fut assiégée qu'après le milieu de l'année 1149, depuis le retour des croisés en Europe (1).

L'archevêque de Lyon déclare, dans sa réponse, qu'il ne peut assister à l'assemblée de Chartres, parce que l'archevêque de Sens persiste à ne vouloir pas reconnoître la primatie de l'église de Lyon. Le nom de cet archevêque n'est désigné que par la lettre *V* : c'étoit Umbert ou Humbert de Baugé, qui ne passa de l'évêché d'Autun à l'archevêché de Lyon qu'en 1148, selon la petite Chronique de Vézelai et le nouveau *Gallia Christiana*. Or cette lettre *V* ne peut pas s'appliquer à son prédécesseur, qui s'appeloit Amédée : donc la lettre de convocation qui étoit adressée à Humbert, ne peut pas être de l'année 1146 ni 1147. Il est surprenant que, parmi tant

Inter Epist. Sugerii 134.

(1) *Doleo, et supra quàm dicere possum doleo, quia sacro conventui vestro, quem apud Carnotum dominus Rex consilio sapientiæ vestræ et aliorum sapientum indixit, interesse non valeo. Credite intimo amico, credite vera dicenti : quia verè volo, sed non valeo ; et quia non valeo, doleo. Quis enim non doleat se non interesse tam sancto collegio, ubi nullus proprium lucrum, ubi nullus quæ sua sunt quæret, sed quæ Jesu-Christi ! Non enim res quælibet agitur, sed illa tractatur quâ major nulla, immo quæ est omnium maxima. Nonne maxima omnium est, providere, satagere, ne sanctum detur canibus ; ne loca in quibus steterunt pedes operantis salutem in medio terræ, rursum pedibus iniquorum proterantur ; ne regia Hierusalem, à prophetis, ab apostolis, ab ipso Salvatore dedicata, ne nobilis illa totius Syriæ metropolis* Antiochia, *blasphemis et nefandis hominibus subjiciantur ; ne ipsa Salvatoris crux, jam ab impiis, ut dicitur, obsessa, ut olim à Chosroe, capiatur ; ne ipsum sepulcrum Domini, quod hactenus, juxta prophetam, gloriosum toto in orbe fuerat, fortassis, ut illi minari solent, radicitùs evellatur ! Huic ergo tam sancto tamque necessario tractatui, ad quem humilitatem meam, venerande vir, invitare voluisti, libentissimè, ut dixi, interfuissem, si ullo modo potuissem, &c.* (Petrus Vener. *ibid.* col. 918.)

de savans, aucun n'ait fait attention à cette circonstance qui tranche toutes les difficultés, s'il y en avoit, et qui les auroit conduits à trouver la vraie époque de l'assemblée de Chartres.

3.° Après l'assemblée de Laon, on avoit consulté le pape sur la résolution qu'on avoit prise de recommencer une nouvelle croisade. Eugène III, qui, dans sa bulle du 1.er décembre 1145, l'avoit prescrite avec tant d'assurance, se trouva fort embarrassé. Dans sa lettre, datée du palais de Latran, le 25 avril, quinze jours avant l'assemblée de Chartres, il n'ose la conseiller, il hésite; il rappelle le mauvais succès de la précédente, en déplorant la perte *récente* et l'effusion du sang de tant de milliers d'hommes qui avoient péri dans cette expédition (1). Cependant, pour ne pas déconcerter un si beau projet, il charge

(1) *Immensum pietatis opus, quod carissimo filio nostro Ludovico, illustri Francorum regi, divina misericordia inspiravit, nos plurimùm anxios reddit. Gravem namque christiani nominis jacturam, quam nostris temporibus ecclesia Dei sustinuit, et recentem adhuc effusionem sanguinis tantorum virorum ad memoriam revocantes, grandi timore concutimur, et mœror inconsolabilis renovatur. Cæterùm, devotio prædicti filii nostri et caritas divinitùs inspirata conceptum aliquantulùm dolorem mitigat, et spem nobis consolationis promittit. Sic igitur utrimque suspensos timor cum spe nos valdè conturbat; sed, ne tantum opus nostrâ occasione remaneat, prudentiæ tuæ per præsentia scripta mandamus, quatinus jam dicti filii nostri Regis et baronum atque aliorum regni sui animos diligenter studeas perscrutari; et si ad tam arduum opus eos promptos agnoveris, consilium et auxilium nostrum, quantùm poterimus, et remissionem peccatorum, sicut in aliis litteris nostris continetur, securè promittas; et nos de constantia eorum et devotione fidei certiores effecti, timore deposito, vires eis et auxilium quibus modis poterimus, divinâ favente misericordiâ, tribuemus. Vestri autem studii sit, ut, communicato sapientum consilio, quod nostri auxilii ad hoc necessarium fuerit, et quæ ecclesiasticæ personæ præter nominatas idoneæ vobis visæ fuerint, maturè nobis significare curetis. Datum Laterani, VII kal. maii.* (Inter Epist. Sugerianas 144.)

l'abbé Suger de bien sonder les intentions du Roi et des barons; et s'il les trouve disposés à recommencer cette entreprise périlleuse, il peut les assurer que, de son côté, il y concourra par ses conseils et par tous les moyens qui sont à sa disposition; qu'il renouvellera encore l'indulgence qu'il avoit accordée cinq ans auparavant, &c.

Telle est la lettre du pape, qui, placée en 1146, brouille tout; elle met le pape en contradiction avec ses premières démarches, et dans une versatilité d'opinions qui n'est pas concevable; quatre mois après sa bulle, qui invite tout le monde à s'armer pour la foi, lorsque l'enthousiasme pour la croisade est dans toute sa force, il n'ose la conseiller: au lieu qu'en plaçant cette lettre en 1150, tout s'explique; il est naturel qu'après les malheurs de la dernière croisade, le pape ne puisse envisager sans frayeur le projet d'une nouvelle entreprise de ce genre. Quelque puissantes que soient ces considérations, nous n'en avons pas besoin. Il est prouvé par des titres que le pape n'étoit pas à Rome le 25 avril 1146; et il est démontré qu'il y étoit ce jour-là même en 1150. (*Voir* les Gestes d'Eugène III, au tome XV des Historiens de France.)

4.° La lettre du pape fut lue à l'assemblée de Chartres. S. Bernard, dans sa lettre 256, lui rend compte de l'impression qu'elle y fit: il lui reproche sa trop grande timidité: « Vous avez bien fait, dit-il, de louer le zèle de » l'église Gallicane. J'ose vous dire que, dans une affaire » si grave et qui intéresse toute la chrétienté, il ne con» vient pas d'agir mollement, ni même avec timidité. » Quand on est, comme vous, à la première place, il » n'est pas permis de tergiverser. Une voix vous crie:



» *Je viens de nouveau à Jérusalem pour y être crucifié.* Quand
» tous les autres seroient sourds ou insensibles à cette
» voix, le successeur de S. Pierre ne peut l'entendre avec
» indifférence ; il faut qu'il dise comme lui : *Lors même que*
» *tout le monde seroit tenté de l'abandonner, moi je ne l'aban-*
» *donnerai point.* Les malheurs de la dernière croisade,
» bien loin de vous décourager, devroient vous déter-
» miner à donner tous vos soins pour les réparer (1). »
On rapporte cette lettre à l'année 1146. Est-il possible que tant de savans du premier ordre n'aient pas vu dans ces dernières paroles, *damnis prioris exercitûs,* qu'il s'agissoit d'une entreprise postérieure à la grande expédition de 1147?

S. Bernard finit sa lettre en annonçant au pape qu'il a été choisi pour être le chef de la nouvelle croisade ; et cela devoit être. Il avoit conseillé et encouragé par ses prédications la dernière, qui fut très-malheureuse ; et lorsqu'on lui reprochoit l'assurance avec laquelle il avoit annoncé que telle étoit la volonté de Dieu, et qu'elle réussiroit au parfait, il rejetoit la faute sur l'inconduite des croisés. Il se comparoit à Moïse, qui avoit fait des miracles pour faire sortir d'Égypte le peuple de Dieu, quoique, par sa mauvaise conduite, il dût périr dans le désert.

(1) *Bene fecistis justissimum zelum nostræ Gallicanæ ecclesiæ collaudando, et corroborando auctoritate litterarum vestrarum. Non est, dico vobis, in causa tam generali et tam gravi tepidè agendum, sed ne timidè quidem.... Quale est hoc, principatum tenere, et ministerium declinare! Vox clamantis :* Venio Jerosolymam iterum crucifigi. *Ad quam vocem etsi alii tepidi, alii et surdi sint, successori Petri dissimulare non licet. Loquetur et ipse :* Et si omnes scandalizati fuerint, sed non ego; *nec terrebitur damnis prioris exercitûs, quibus magis resarciendis operam dabit, &c.* (S. Bern. epist. 256.)



On ne pouvoit donc mieux faire que de lui confier à lui-même la conduite de la nouvelle entreprise ; mais il s'en défend de toutes ses forces. « Qui suis-je, dit-il au pape, pour » conduire des armées et pour commander dans les camps ? » Quand j'aurois pour cela les forces et les connoissances » nécessaires, rien n'est plus contraire à ma profession : » je n'ai pas besoin de vous le dire, vous le savez mieux » que moi. Je vous prie en grâce de ne pas m'obliger à » céder, dans cette occasion, à la volonté des hommes (1). »

5.° Il paroît que le pape n'écouta pas tout-à-fait ses raisons. L'abbé Suger lui avoit aussi écrit pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé à Chartres ; mais nous n'avons pas sa lettre. Le pape, dans sa réponse, datée d'Albano le 19 juin, le loue et le remercie des soins qu'il se donne pour procurer des secours à la Terre-Sainte, « parce que » cette affaire, dit-il, me trouble et m'afflige beaucoup. » Je ne puis cependant refuser mon consentement à la » demande que vous me faites, vous et d'autres personnes » qui m'ont écrit, quoiqu'il m'en coûte infiniment de » faire violence à la personne qui a été choisie d'une » commune voix, et dont je connois les infirmités » (ce qui ne peut s'entendre que de S. Bernard). C'est pour-

(1) *De cætero, verbum illud quod jam, nî fallor, audistis : quomodo videlicet in Carnotensi conventu (quonam judicio, satis miror) me quasi in ducem et principem militiæ elegerunt, certum sit vobis nec consilii mei nec voluntatis meæ fuisse vel esse, sed nec possibilitatis meæ, quantùm metior vires meas, pervenire usque illuc. Quis sum ego, ut disponam castrorum acies, ut egrediar ante faciem armatorum ! aut quid tam remotum à professione mea, etiam si vires suppeterent, etiam si peritia non deesset ! Sed neque hoc meum est vestram docere sapientiam : nostis hæc omnia. Tantùm obsecro per illam caritatem quâ mihi specialiter debitores estis, ne me humanis voluntatibus exponatis.* (Bernardus, *ibid.*)

quoi



quoi il lui recommande d'agir avec prudence et discrétion (1).

Cette lettre est une nouvelle preuve que l'assemblée de Chartres doit être placée, non en 1146, mais en 1150. Pour établir cette preuve, il faut rapporter la suite de la lettre du pape. Il annonce à l'abbé Suger qu'il avoit résolu, dans l'entrevue qu'il avoit eue avec Louis-le-Jeune, au retour du roi de la Terre-Sainte, de mettre la réforme dans l'église de Compiègne, alors occupée par des chanoines qu'on disoit fort irréguliers, comme il avoit réformé l'église de Sainte-Geneviève pendant l'absence du roi (2). Il charge de cette opération l'abbé Suger et l'évêque de Noyon, qui, à la vérité, n'est pas nommé; mais on voit, par les lettres que celui-ci écrivit pour exécuter les ordres du pape, que c'étoit l'évêque Baudouin. Or Baudouin ne fut fait évêque de Noyon qu'en 1148 ; donc la lettre du pape ne peut pas être antérieure à cette époque. D'ailleurs

Bouquet, t. XV, pag. 469 et 526.

(1) *Ex eo quòd pro defectu Orientalis ecclesiæ attentam sollicitudinem geris, gratum nobis est, et studium tuæ devotionis collaudamus; quoniam et cor nostrum exinde ingenti dolore turbatur et vehementer affligitur. Inde est quòd petitioni tuæ, et aliorum qui nobis super causa ipsa scripserunt, quamvis gravissimum nobis fuerit propter imbecillitatem personæ in quâ omnium vota, Domino favente, concurrunt, assensum tamen denegare nequaquam potuimus. Monemus itaque dilectionem tuam, quatinus, in tanto et tam præclaro opere, tamquam vir discretus et prudens, opem et studium diligenter adhibeas.*

(2) *Præterea dilectioni tuæ notum fieri volumus, quoniam cum filio nostro carissimo, Francorum rege, Ludovico, de statuenda religione in terra sibi à Deo commissa colloquium vivâ voce habuimus, et monitis nostris benignum præbuit assensum. Quia ergò in Compendiensi ecclesia religionem propagari, Domino auxiliante, optamus, præsentium tibi auctoritate injungimus, ut ad hoc efficiendum omnimodâ diligentiâ et attento studio elabores. Tibi siquidem et venerabili fratri nostro Noviomensi episcopo onus ipsum imposuimus. Datum Albani, XIII kal. julii.* (Epist. inter Sugerianas 156.)

c'est un fait constant, que la réforme de l'église de Compiègne ne fut commencée qu'en 1150.

Il y a encore d'autres lettres relatives au projet de la nouvelle croisade, et, quoiqu'elles ne parlent pas expressément de l'assemblée de Chartres, elles ne servent pas moins à en fixer l'époque. De ce nombre est la lettre de l'empereur Conrad à l'impératrice Irène, qui est la 188.[e] parmi celles de Wibalde ou Guibalde, abbé de Stavelo et de Corwei en Saxe. On y voit que ce prince, quoiqu'il eût été cruellement trahi par les Grecs, avoit fait, en repassant par Constantinople, un traité d'alliance contre le roi de Sicile, par reconnoissance de quelques petits secours qu'il avoit reçus de l'empereur Manuel, après la perte de son armée. De son côté, Louis-le-Jeune, par ressentiment de toutes les perfidies qu'il avoit éprouvées de la part des Grecs, s'étoit ligué avec le roi de Sicile, chez lequel il avoit débarqué, contre l'empereur de Constantinople. Le duc de Bavière étoit aussi entré dans la ligue des rois de France et de Sicile, et devoit exciter des troubles en Allemagne, pour empêcher l'empereur de porter des secours à celui des Grecs. Tout cela est prouvé par la lettre de Conrad que Wibalde nous a conservée.

Bouquet, t. XV, pag. 535.

Par son traité avec l'empereur de Constantinople, Conrad s'étoit engagé à déclarer la guerre au roi de Sicile, aussitôt qu'il seroit arrivé en Allemagne, si des raisons d'état et le besoin de veiller à sa propre sûreté ne l'empêchoient. Il expose donc qu'il n'a pu remplir sa promesse, 1.° parce que le duc de Bavière, gagné par l'argent du roi de Sicile, avoit commencé la guerre et excité des

troubles dans ses états ; 2.° parce que le roi de France faisoit des préparatifs contre l'empereur de Constantinople. Après de grandes démonstrations d'amitié et de reconnoissance, voici comment il s'exprime : « Vous savez, dit-il à l'impératrice, que le duc de Bavière est un homme puissant » et tient un rang distingué dans notre empire : sans égard » aux bienfaits dont je l'ai comblé, il s'est laissé gagner, » à son retour de Jérusalem, par l'argent du tyran de » la Sicile ; et, par ce commerce infame, il s'est engagé » à mettre le trouble dans nos états : ce qu'il a déjà exécuté » en partie. » D'un autre côté, dit-il, lorsque nous nous » préparions à réprimer la téméraire insolence de notre » commun ennemi, le tyran de la Sicile, on est venu » nous annoncer que tout le peuple François, le roi à » la tête, formoit des projets contre l'empire de notre » illustre frère, votre glorieux époux, et armoit à force, » à l'instigation du roi de Sicile. Cette nouvelle nous a » paru mériter attention ; c'est pourquoi nous avons résolu » d'attendre, pour nous décider, soit à réprimer les troubles » intérieurs de l'Empire, soit à voler au secours de notre » frère (1). »

(1) *Porrò in conventione pacti, quæ inter nos et ipsum omni cum benevolentia firmata est, conditio necessaria imposita fuit, quòd scilicet ea quæ prænominata et præscripta fuerant, utique compleremus, nisi alter vel uterque nostrûm morte, seu gravi infirmitate, vel amittendi imperii periculo, id perficere prohiberetur; atque, transactâ illâ et non negligendâ necessitate, ad absolvendi et implendi studium denuo accingeremur. Nunc ergò tibi, tanquam filiæ nostræ et imperii nostri cognatæ, causas familiariter et breviter aperimus, pro quibus in Longobardia, post exitum nostrum à vobis, manere et promissa implere nequivimus: pro quibus ad partes Alemanniæ modis omnibus nos properare ordo quidam rerum et imperii nostri clamor ad nos usque perlatus non absque gravis consilii ratione persuasit. Siquidem, ut tua sapientia perfectè novit, dominus ille Welpho, vir magnæ nobilitatis et potentiæ in*

Tout cela dérangeoit beaucoup le projet de croisade qu'on avoit conçu en France. Le pape Eugène, S. Bernard, Pierre le Vénérable, s'agitoient en tout sens pour détourner l'empereur de faire la guerre au roi de Sicile, sur les secours duquel on comptoit le plus pour la réussite de la nouvelle entreprise. Pierre le Vénérable, écrivant à Roger, roi de Sicile, le dit expressément : « Nous sommes » bien fâchés de l'inimitié qui existe entre vous et l'em- » pereur d'Allemagne, parce que cela nuit beaucoup aux » intérêts des rois Latins et à la propagation de la foi. » Quelque grands que soient les services que vous avez » rendus à l'église par vos exploits militaires contre les » Sarrasins, nous croyons qu'ils seroient bien plus consi- » dérables si vous étiez en paix avec l'Allemagne. Une autre » considération qui nous fait desirer à nous tous François » que vous soyez en paix de ce côté-là, c'est qu'il est

nostro regno habetur, qui neque fide quâ eum in extrema necessitate adjuvimus, neque beneficiis quibus eum commodè auximus, aliquâ ratione commonitus, per Siciliæ tyrannum à Jerosolymis reditum habuit; et, acceptâ non parvâ ipsius infami pecuniâ, per sacramenta et obsides ei firmavit, quòd nos et nostros et nostrum imperium perturbare et infestare modis omnibus laboraret. Quod, postquam ad propria rediit, adjunctis sibi quibusdam perfidis non parvi apud nos momenti et nominis, instanter facere cœpit. (Ici il annonce une victoire que son fils avoit remportée sur le duc de Bavière. Puis il continue :)

Quo munere cœlestis misericordiæ accepto, dum contra communis hostis nostri, Siculi videlicet tyranni, temerariam insolentiam nos expedire et accingere studemus, nunciatur nobis quòd omnis populus Francorum, cum ipso rege suo, contra imperium præcellentissimi germani nostri, tui scilicet gloriosissimi sponsi, conspiraret, et arma movere, auctore et incentore Siciliæ tyranno, cum omni virtutis suæ conatu disponeret. Quam rem non facilè spernendam vel omittendam ratum duximus; sed finem rerum exspectare, et aut tumultum reprimere, aut nos et imperium nostrum pro fratre nostro et rebus ipsius opponere decrevimus. (Ampliss. Collect. *tom. II, col. 376.*)

» urgent de punir les trahisons lamentables et inouies » dont les Grecs et leur méchant roi se sont rendus cou- » pables envers les croisés. Quand il devroit m'en coûter » la vie, je forme le vœu sincère que la justice divine » suscite quelqu'un pour venger une si grande perfidie, qui » a fait périr tant d'hommes et tant de noblesse, la fleur » de la France et de la Germanie. Or, parmi tous les » princes chrétiens, je ne connois que vous qui soyez ca- » pable d'exécuter une œuvre si agréable à Dieu et si dési- » rable. Je le dis sans flatterie, vous avez plus que tout » autre et le génie et la richesse et l'expérience qu'il faut, » et de plus la proximité des lieux. Il ne vous manque » que d'être en paix avec l'empereur : s'il ne faut que cela » pour vous déterminer, je suis prêt à l'aller trouver; » j'emploierai, pour vous réconcilier avec lui, les personnes » qui ont le plus d'ascendant sur son esprit, et je vous » instruirai du résultat de mes démarches (1). »

(1) *De cætero, notum facimus regiæ majestati vestræ nos multùm dolere de inimicitiis quæ inter vos et regem Theutonicorum seu imperatorem Romanorum versantur. Multùm enim tam ego quàm multi alii discordiam illam sentimus obesse regnis Latinis, et christianæ fidei propagationi. Nam, cùm multa, sicut frequenter audivimus, augmenta ecclesiæ Dei bellicâ virtute vestrâ in terris inimicorum Dei, hoc est, Sarracenorum, proveniant; longè, ut credimus, majora provenirent, si firma pax et concordia vos et regem supradictum unirent. Est et aliud quod longè magis accendit animos nostros et animos penè omnium Gallorum nostrorum ad amandam et quærendam pacem vestram, illa scilicet pessima, inaudita et lamentabilis Græcorum et nequam regis eorum de peregrinis nostris, hoc est, exercitu Dei viventis, facta proditio. Ut enim juxta quod in mente mea video loquar, si necesse esset, quantùm ad monachum pertinere potest, non recusarem mori, si mortem tantorum, tam nobilium, immo penè totius Galliæ et Germaniæ miserabili fraude extinctum florem, justitia Dei per aliquem suorum dignaretur ulcisci. Neminem verò sub cœlo principem christianum video, per quem tam benè, tam congruè, tam efficaciter, sicut per vos, opus hoc tam*

S. Bernard n'agissoit pas avec moins d'instance auprès [illegible] l'empereur d'Allemagne ; mais sa lettre est perdue : [illegible] n'en connoissons que ce qu'en dit l'abbé Wibalde, [illegible] étoit invité de la part du pape à travailler à cet [illegible]modement. « Au commencement du carême, dit-il, [illegible] de Clairvaux fit remettre à l'empereur, par l'évêque [illegible] Frisingue, une lettre dans laquelle il représentoit [illegible] le roi de Sicile avoit rendu de grands services à [illegible] et à la religion, et qu'il en rendroit de bien plus [illegible] encore, s'il n'en étoit empêché par la puissance [illegible] l'empereur. Il s'offroit d'être le médiateur entre ces [illegible] princes, s'il savoit que cela ne déplût pas à l'em-[illegible] » Wibalde ajoute que la même chose avoit été [illegible] par Théoduin, évêque de Porto ou Sainte-Rufine, [illegible] son retour de Jérusalem il passoit par la Sicile. [illegible] incontestable que toutes ces lettres furent écrites [illegible]ment à la croisade, et viennent, par consé-[illegible] l'appui de notre opinion.

[illegible] preuves réunies devroient suffire pour nous [illegible] à placer ces lettres en 1150, et non en 1146.

[illegible] *et terræ optabile,* [illegible] *per gratiam Dei* [illegible]*), juxta quod* [illegible] *vestris et ex* [illegible]*, ad tantum* [illegible] *aliis prin-*[illegible]*, et opibus* [illegible]*, et ipso* [illegible]*. Exsurge* [illegible] *quod voce qui-*[illegible] *omnium* [illegible] *adjutorium po-*[illegible] *opprobria, tot injurias, tot mortes, tantum tam impiè effusum sanguinem exercitûs Dei. Paratus sum ego pro jam dicta pacis causa, mox ut se opportunitas præbuerit, imperatorem supradictum adire; et adhibitis mecum quos potero, totis viribus, omni studio, de pace tam Deo amabili inter vos et ipsum reformanda et confirmanda tractare. Rescribam, Deo volente, statim post colloquium, quod invenero, et cuncta vobis litteris patefaciam.* (Petrus, abbas Cluniacensis, *lib. VI, epist. 16.*)

Mais voici quelque chose de plus positif. Selon la chronique de Tours et celle de Robert du Mont, imprimée par Pistorius, le pape avoit enjoint à l'abbé de Clairvaux de se mettre à la tête des croisés pour encourager les autres; mais les Cisterciens firent échouer le projet. C'est en 1150 qu'ils rapportent ce fait, et non en 1146 (1). Ainsi cette assemblée de Chartres, qu'on décore du beau titre de parlement du royaume, ne fut que *le conseil des rats*. Tout le monde trouvoit bon et indispensable de porter du secours à la Terre-Sainte; mais, au fait, personne ne voulut se charger de l'exécution.

Je me trompe : il se trouva un homme qui eut le courage de ne pas renoncer à ce beau projet, et qui voulut faire à lui seul ce que tous les autres redoutoient d'entreprendre : ce fut l'abbé Suger. Suger, qu'on dit communément, je ne sais sur quel fondement, avoir été opposé à la croisade ; Suger, qui par ses lettres pressoit le roi de quitter la Palestine et de retourner dans ses états, Suger ne fut pas effrayé de courir les mêmes chances. Selon l'historien de sa vie, c'est lui qui avoit conçu le projet d'une nouvelle croisade : il croyoit de l'intérêt de la religion et de l'honneur de la France de réparer les fautes du dernier voyage, et d'effacer la honte dont plusieurs François s'étoient couverts. Mais le roi et les barons, à peine arrivés et rétablis de leurs fatigues, étoient

(1) *Anno 1150, habitis per Franciam conventibus* (il est certain qu'on s'assembla trois fois, et, quoique ces deux auteurs ne nomment pas l'assemblée de Chartres, il est bien permis de la supposer), *jubente etiam Eugenio papâ, ut abbas Clarevallensis Jerosolymam ad alios provocandos mitteretur, grandis iterum sermo de profectione transmarina celebratur, sed per Cistercienses monachos totum cassatur.* (Bouquet, *t. XII, pag.* 474, et *t. XIII, pag.* 332.)

trop épuisés d'hommes et d'argent pour qu'il pût espérer qu'ils entreroient dans ses vues ; il crut qu'il ne convenoit pas d'exiger d'eux de nouveaux sacrifices. Il s'adressa aux évêques et au clergé, et nous avons vu les lettres qu'il leur écrivit : il voulut leur persuader qu'ils pourroient, sans témérité, réussir dans une entreprise où deux rois très-puissans avoient échoué. Il assembla les évêques jusqu'à trois fois ; mais, voyant que, par pusillanimité ou par suite du découragement qui s'étoit emparé des esprits, on ne goûtoit pas ses projets, il résolut de faire à lui seul ce qu'il ne put persuader aux autres (1).

On ne peut pas dire jusqu'à quel point il auroit poussé son entreprise ; mais la mort, qui vint le surprendre (il mourut au mois de janvier de l'année suivante), ne lui laissa que le temps de faire passer à la Terre-Sainte, par les mains des Templiers, des sommes d'argent assez considérables, qui étoient le fruit de ses épargnes.

Tel fut le résultat de tous les mouvemens qu'il s'étoit

(1) *Per dies itaque singulos vir illustris angebatur animo, quòd ex illa peregrinationis via nulla virtutis parerent vestigia ; indignè etiam ferebat, quòd, ex tanta Francorum militia, alii quidem vel ferro vel fame miserabiliter cecidissent, alios verò reverti vidisset inglorios. Unde satis erat sollicitus, ne hujus infortunii occasione christiani nominis in Oriente deperiret gloria, et loca sancta infidelibus conculcanda traderentur........Hac igitur provocatus necessitate, præsertim cùm illum apostolica jussio urgeret et roboraret auctoritas, iniit cum pietate consilium, qualiter et periclitanti opem ferret, et injuriam crucis in nefarios retorqueret. Et regi quidem Francorum parcendum judicans, vel reversæ nuper militiæ, quòd vix paululùm respirassent, convocatos super hoc negotio convenit episcopos : exhortans illos et animans ad præsumendum secum victoriæ gloriam, quæ potentissimis regibus non fuisset concessa. Quod cùm frustrà tertiò attentasset, accepto gustu formidinis et ignaviæ illorum, dignum nihilominus duxit, cessantibus aliis, per se laudabile votum implere.* (Bouquet, *t. XII, pag. 110.*)

donnés.

quo... qu'il y eût en France des légats en perma-
...ya, pour y présider, deux cardinaux des plus
...le sacré collége, Pierre de Léon et Grégoire
...Ange, les mêmes qui, six ans après,
...mment pour remplir la chaire de
...us apprend une note placée au bas
...chevêque de Rouen, conçue
... *hæc nostra concessio priùs*
...one Domini MCXXIII,
...enerabili Blesensium
Evano Majoris-
...le anno ipso
...n ecclesia
...clesiæ car-
...gorio diacono

...ce de l'année que nous
...is, celle du jour auquel le
... mars, et de plus le nom des
...ent. Si la chronique porte *l'année*
... année 1123, ce n'est qu'une contradic-
...e, parce qu'à Rouen et ailleurs l'année 1123
... finir qu'à Pâques de l'année 1124.

... chronique de Maillezais nomme encore trois conciles qui furent convoqués en France cette même année, à Clermont, à Beauvais et à Vienne: mais elle ne dit pas qu'ils aient été présidés par les légats. La chronique de Morigni porte que ceux de Chartres et de Beauvais furent présidés par le cardinal Pierre de Léon: d'où le P. Pagi croit pouvoir conclure que les deux légats agissoient

Mabillon, Annal. t. VI, pag. 646.

Chesn. t. IV Rer. Franc. pag. 376.

Pagi, ad an. 1124, n.° 3.

RECHERCHES

SUR L'OBJET

D'UN CONCILE TENU À CHARTRES,

L'AN 1124.

PAR M. BRIAL.

Lu le 22 Février 1811.

LE sujet que je vais traiter est en apparence bien mince; il s'agit de découvrir ce qui fut traité dans un concile dont nous n'avons pas les actes, dont les historiens n'ont presque rien dit, dont on ne connoît que l'année et le jour. J'espère cependant qu'en donnant à ce sujet tout le développement dont il est susceptible, il ne sera pas tout-à-fait dépourvu d'intérêt.

Labbe, Bibl. mss. t. II, pag. 220.

Ce concile fut assemblé à Chartres : *anno 1124, fuit concilium Carnoti;* voilà tout ce qu'en dit la chronique de Maillezais, la seule, à peu près, qui en parle. On a ignoré jusqu'à présent pourquoi ce concile fut assemblé, et je ne vois pas que personne ait essayé de le deviner. Ce ne fut cependant pas un de ces synodes que les légats du pape dans leurs départemens, les métropolitains dans leurs provinces, les évêques dans leurs diocèses, assembloient fréquemment et quelquefois pour des sujets assez légers; il paroît que le concile de Chartres eut pour objet une affaire de la plus haute importance, puisque la cour de

Rome, quoiqu'il y eût en France des légats en permanence, envoya, pour y présider, deux cardinaux des plus marquans dans le sacré collége, Pierre de Léon et Grégoire cardinal de Saint-Ange, les mêmes qui, six ans après, furent élus concurremment pour remplir la chaire de S. Pierre. C'est ce que nous apprend une note placée au bas d'une charte de Geofroi, archevêque de Rouen, conçue en ces termes : *Facta est autem hæc nostra concessio priùs apud Rotomagum, anno ab incarnatione Domini MCXXIII, præsentibus atque laudantibus Tetbaldo venerabili Blesensium comite, Amalrico eodem (comite Ebroïcensi), Evano Majoris-monasterii sacristâ, et Radulfo Mordente; deinde anno ipso necdum transacto, apud Carnotum, IV idus martii, in ecclesia beatæ Mariæ, tempore concilii ibidem à Romanæ ecclesiæ cardinalibus et legatis Petro presbytero et Gregorio diacono solemniter celebrati, ubi interfuere, &c.* Mabillon, Annal. t. VI, pag. 646.

Cette note ajoute à la connoissance de l'année que nous donne la chronique de Maillezais, celle du jour auquel le concile fut assemblé, le 12 mars, et de plus le nom des cardinaux qui présidèrent. Si la chronique porte *l'année 1124*, et la note *l'année 1123*, ce n'est qu'une contradiction apparente, parce qu'à Rouen et ailleurs l'année 1123 ne devoit finir qu'à Pâques de l'année 1124.

La chronique de Maillezais nomme encore trois conciles qui furent convoqués en France cette même année, à Clermont, à Beauvais et à Vienne : mais elle ne dit pas qu'ils aient été présidés par les légats. La chronique de Morigni porte que ceux de Chartres et de Beauvais furent présidés par le cardinal Pierre de Léon : d'où le P. Pagi croit pouvoir conclure que les deux légats agissoient Chesn. t. IV Rer. Franc. pag. 376. Pagi, ad an. 1124, n.° 3.

séparément; que le cardinal Grégoire exerçoit ses fonctions à Clermont et à Vienne, pendant que Pierre de Léon assembloit les conciles de Chartres et de Beauvais. Mais cette conjecture est démentie par la note rapportée ci-dessus, qui atteste que les deux légats présidèrent ensemble le concile de Chartres.

Nous ignorons complètement ce qui fut traité aux conciles de Clermont, de Beauvais et de Vienne; mais il est possible de découvrir quel fut l'objet de celui de Chartres, duquel seul je me suis proposé de parler. Muratori, qui a publié, sur un manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne, un sermon d'Hildebert, évêque du Mans, va nous aider dans nos recherches.

Murat. Anecd. t. III, p. 223.

Ce discours, qui n'existe pas dans la collection des œuvres d'Hildebert, parce qu'apparemment il ne s'est point trouvé dans le grand nombre des manuscrits de France que l'éditeur a consultés, et qui d'ailleurs est incomplet, est précédé d'une note de l'auteur même, qui porte que ce discours fut prêché au concile de Chartres, sans dire lequel; mais, comme celui de 1124 est le seul qui, pendant l'épiscopat d'Hildebert au Mans, ait été tenu dans cette ville, il n'est pas douteux que ce ne soit de celui-là même qu'il a voulu parler: or il ajoute qu'une affaire qui survint, l'empêcha de débiter son sermon jusqu'au bout: *Sermonem quem in Carnotensi scriptum concilio terminari superveniens prohibuit causa.*

J'observe que ce discours roule tout entier sur la nature du mariage considéré comme sacrement, et sur les conditions nécessaires pour sa validité. Quant à l'affaire qui vint interrompre l'orateur, je pense que c'est celle du mariage

du prince Guillaume Cliton, fils du malheureux Robert, duc de Normandie, avec une fille de Foulques, comte d'Anjou, dont Henri, roi d'Angleterre, par des vues de politique entièrement opposées à celles du roi de France, poursuivoit la cassation; j'avoue cependant que l'auteur, dans son discours, ne dit rien qui soit applicable à ce cas particulier.

Pour donner plus de force à ma conjecture, il est à propos de rappeler les aventures de ce jeune prince, les dangers auxquels il fut exposé de la part de son oncle le roi d'Angleterre, et l'intérêt que prenoit à sa conservation le roi Louis-le-Gros, dans l'espérance qu'il empêcheroit le roi d'Angleterre d'avoir un pied en France.

Après la bataille de Tinchebrai, dont, comme l'on sait, le résultat fut la conquête de la Normandie par Henri I.er roi d'Angleterre, sur le duc Robert, qui fut fait prisonnier et enfermé dans le château de Carlile pour le reste de ses jours, Orderic Vital raconte que le fils du vaincu, qu'on élevoit à Falaise, n'étant âgé que de cinq ou six ans, fut présenté au roi, qui, craignant avec raison d'être accusé de l'avoir fait mourir, si, l'ayant en son pouvoir, il arrivoit au jeune prince quelque accident, le confia à la garde d'Hélie de Saint-Saens, gendre du duc Robert. Mais, deux ans après, par d'autres vues politiques, Henri voulut le faire enlever; et il auroit réussi, si, en l'absence d'Hélie, les habitans du lieu, avertis du danger, ne l'eussent soustrait à ses recherches. Hélie, toujours fidèle au duc Robert, qui, en considération de son mariage, lui avoit donné le comté d'Arques, prit le parti de s'expatrier avec l'enfant; il parcourut avec lui les cours des

Ord. lib. XI, pag. 821.

Ibid. pag. 837 et seq.

puissances voisines, du roi de France, des ducs d'Aquitaine, de Bourgogne et de Bretagne, pour lui attirer des protecteurs, entretenant en même temps des correspondances secrètes avec les seigneurs de Normandie, qui regrettoient déjà le gouvernement doux du duc Robert, et en particulier avec Robert de Bellême, le plus puissant et le plus entreprenant de tous.

Il ne fut pas difficile de concilier au jeune Cliton la faveur du roi de France. C'étoit la seconde fois que la Normandie se trouvoit sous la domination du roi d'Angleterre. On avoit éprouvé, sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, combien il étoit dangereux pour la France d'avoir un vassal si puissant: aussi Louis-le-Gros voyoit-il avec chagrin la riche Normandie passer de nouveau dans les mains du roi d'Angleterre; et l'on peut dire que cet événement fut l'origine de toutes les guerres qui, dans la suite, divisèrent les deux nations. Il prit parti pour le jeune prince: mais, à peine monté sur le trône, il n'étoit pas assez fort pour le remettre en possession de son patrimoine par la force des armes; on attendit, pour faire valoir ses droits, qu'il fût parvenu à l'âge de puberté. Tel fut le motif ou du moins un des motifs de la guerre qui éclata, l'an 1111, entre la France et l'Angleterre, dans laquelle le roi de France eut pour auxiliaires les comtes d'Anjou et de Flandre; et le roi d'Angleterre, celui de Chartres et de Blois, fils de sa sœur la comtesse Adèle. Cette guerre dura deux ans, et n'eut aucun résultat. Elle recommença plus vivement l'an 1118, et fut terminée l'année suivante au désavantage des François, par la défection du comte d'Anjou, qui maria sa fille avec le fils

Ord. ibid. pag. 840.

Ord. ibid. pag. 842-856.

du roi d'Angleterre; par la retraite du comte de Flandre, qui y reçut le coup de la mort; et par le combat de Brenneville-sur-Andelle, où le roi de France, après des prodiges de valeur, manqua d'être pris.

Guillaume Cliton fit dans ce combat ses premières armes. Le roi d'Angleterre, au rapport d'Orderic Vital, se montra généreux après la victoire; il renvoya au monarque François son cheval tout harnaché, et trouva bon que son fils renvoyât aussi à Cliton celui qu'il avoit perdu dans la mêlée, avec des présens dont il crut qu'un prince sans domicile pouvoit avoir besoin : *Guillelmus quoque Adelingus Guillelmo Clitoni, consobrino suo, palefridum quem in bello pridie perdiderat remisit, et alia munera exulanti necessaria providi genitoris instinctu destinavit.* Ord. ibid. pag. 855.

Quant au roi de France, ayant essayé inutilement de réparer sa défaite en faisant une nouvelle irruption en Normandie, il eut recours au pape, qui tenoit un concile à Reims; il se présenta avec le prince Guillaume, demandant que le roi d'Angleterre fût contraint, par l'excommunication, à remettre en liberté son frère, qu'il tenoit en prison, et à lui rendre son duché, attendu qu'il étoit homme lige du roi de France, et qu'on n'avoit pu le dépouiller et se mettre à sa place, sans le consentement du suzerain. Ord. ibid. pag. 858.

Le pape promit de travailler à un accommodement, et d'employer, pour y parvenir, tous les moyens qui étoient en son pouvoir. En effet, il eut, immédiatement après le concile, une conférence à Gisors avec le roi d'Angleterre, qu'il trouva très-disposé à la paix. Henri, après avoir exposé les raisons qu'il avoit eues de s'emparer Ord. ibid. pag. 865 et seq.

de la Normandie, et qui ne pouvoient déplaire au pontife, puisqu'elles étoient fondées sur les besoins du peuple et sur le vœu des gens d'église, offroit de donner à son neveu, comme il l'avoit déjà offert plusieurs fois, trois châteaux en Angleterre, promettant de le faire jouir des avantages de sa cour, à l'égal de son propre fils. Ces avantages furent refusés et comptés pour rien; on continua, sous le prétexte de défendre les droits du prince injustement dépouillé, à susciter des affaires au monarque Anglois. Cependant il étoit temps de procurer un établissement au jeune Cliton. J'ai déjà dit que le roi d'Angleterre, pour détacher le comte d'Anjou du parti ennemi, avoit consenti à marier son fils unique, déjà reconnu pour son successeur, avec une fille du comte, qui, en considération de ce mariage, cédoit au roi d'Angleterre le comté du Maine. Ce jeune prince ayant péri, l'année d'après, dans un naufrage, Foulques d'Anjou avoit obtenu, non sans peine, que sa fille lui fût renvoyée; mais on refusoit de lui rendre ce qu'elle avoit apporté en dot. Ce refus le décida à se rejoindre aux ennemis du monarque Anglois. Sollicité par son oncle Amauri de Montfort, comte d'Évreux, il consentit à donner en mariage à Guillaume Cliton une autre de ses filles, aux mêmes conditions qu'il avoit accordé la première au fils du roi d'Angleterre, c'est-à-dire, avec le comté du Maine. Ce mariage fut célébré, au plus tard, l'an 1122 ou 1123; mais le roi d'Angleterre, qui voyoit par-là le parti de sa victime se fortifier, entreprit de faire casser ce mariage, et il y réussit.

Ord. ibid. pag. 851.

Ibid. p. 876.

Simeon Dunelm. ad an. 1123.

Il s'adressa d'abord à Girard, évêque d'Angoulême, légat du pape, dans le département duquel étoit situé

l'Anjou,

l'Anjou, prétendant que les époux étoient parens dans un degré prohibé; et à force d'argent, il obtint du légat, homme vénal, que le mariage fût déclaré nul. Ce fait est attesté par Orderic Vital; il l'est encore par Geoffroi, abbé de Vendôme, qui le reproche au légat, comme une infamie. *Illud itaque quod contra comitem Andegavensem egistis, esset satis silentio supprimendum; sed occultari minimè potuit, quod multis populis exstitit divulgatum. Asserunt quidam, vos, quasi Balaam alterum, regis Angliæ pecuniâ fuisse corruptum, et idcircò injustam in prædictum comitem excommunicationis protulisse sententiam.* Et ce qu'il est essentiel de remarquer, c'est que la cour de Rome, instruite du manége, cassa la sentence du légat: *Et, licèt excommunicatio vestra,* ajoute l'abbé de Vendôme, *vires etiam unius diei habere non potuerit, amicis tamen Romanæ ecclesiæ peperit verecundiam, et ejus inimicis detrahendi dedit materiam. Hoc solum remedium fuit, quòd dominus papa excommunicationem illam confirmare sapienter vitavit, et sic ora clausit detrahentium, et quod à vobis seminatum fuerat, apostolicæ sedis delevit opprobrium.*

Ord. ibid. pag. 838. Goffr. Vindoc. lib. 1, ep. 21.

C'étoit Calixte II, oncle maternel d'Adélaïde de Savoie, reine de France, qui tenoit alors le siége de Rome. On voit par ses lettres à Louis-le-Gros qu'il affectionnoit particulièrement ce monarque à cause de sa nièce: d'où l'on peut conclure que c'est par ménagement pour le roi, qui s'intéressoit beaucoup au bien-être du prince Normand, que le pape infirma la sentence du légat. Cependant, comme la parenté entre les deux conjoints étoit incontestable, et qu'il avoit aussi des ménagemens à garder avec le roi d'Angleterre, le pape envoya en France les deux légats dont il est parlé plus haut, pour examiner l'affaire de

Spicil. in-fol. t. III, p. 478. Baluz. Miscell. t. VII, p. 137.

nouveau; et je ne crois pas me tromper, quand j'avance qu'ils assemblèrent pour cela le concile de Chartres de 1124.

Il paroît que ce concile fut orageux, puisqu'Hildebert, sujet du comte d'Anjou, n'eut pas la faculté d'achever le discours qu'il avoit commencé. Je ne puis dire si les légats prononcèrent en faveur du roi d'Angleterre, puisque les actes n'existent pas, et que je ne trouve sur cela aucun autre renseignement. Il est probable que tout se passa en débats, et qu'il n'y eut rien de décidé, par la raison que le pape envoya, la même année, un nouveau légat; c'étoit Jean de Crême, prêtre cardinal du titre de *Saint-Chrysogone*, qui, après avoir constaté par témoins le degré de parenté, avoit prononcé l'interdit dans tous les lieux où le prince Guillaume se montreroit, si, dans un temps déterminé, il ne renonçoit à son mariage. Calixte, dans sa lettre du 26 août, confirmative de la sentence du légat, enjoint aux évêques de Chartres, d'Orléans et de Paris, de faire observer l'interdit dans leurs diocèses. C'étoit donner gain de cause au roi d'Angleterre.

Spicil. in-fol. t. III, pag. 479. Labbe, Concil. t. XIII, col. 851.

Cette sentence ayant été signifiée au comte d'Anjou, ce prince, bien loin d'acquiescer au jugement du pape, fit arrêter les porteurs de l'ordre, qu'il retint en prison pendant deux semaines: il ne les relâcha qu'après leur avoir brûlé la barbe et les cheveux; et pour montrer le peu de cas qu'il faisoit des lettres du pape, il les fit brûler sur la place publique. C'est ce qu'on voit dans les lettres du pape Honorius II, qui avoit succédé à Calixte au mois de décembre de la même année, dans lesquelles il enjoint au clergé de Tours de garder l'interdit que le légat

Spicil. et Labbe, ibid.

Jean de Crême avoit lancé sur les terres du comte ; pour le punir de ses excès. Il est bon d'observer que le légat devoit passer de là en Angleterre, où, au rapport d'un historien Anglois, il fut très-bien accueilli, quoique Henri I.er fût dans l'usage de n'en recevoir aucun dans ses états. *Simeon Dunelm. ad ann. 1125.*

On ne voit pas, au milieu de ces altercations, quel personnage faisoit le roi Louis-le-Gros, qui s'intéressoit plus que tout autre au sort de Guillaume Cliton. Il est probable que le pape le ménagea beaucoup, quoiqu'on voie dans la lettre de Calixte aux évêques de Chartres, d'Orléans et de Paris, que, même dans les domaines du roi, le prince Guillaume n'étoit pas à l'abri de l'interdit. On n'est pas étonné que l'abbé Suger, qui a composé le panégyrique de ce prince plutôt que son histoire, n'ait rien dit de cette affaire, dans laquelle son héros échoua. On conçoit que, par respect pour sa mémoire, on a pu supprimer les actes du concile de Chartres : mais les historiens Anglois ne devoient pas être retenus par ces considérations; cependant ils n'entrent, sur cette affaire, dans aucun détail. Orderic se contente de dire que le roi d'Angleterre n'épargna ni les prières, ni les menaces, pour parvenir à ses fins, et sur-tout qu'il y prodigua ses trésors: *Nimiâ Henrici regis industriâ prævalente, præscripta copulatio penitùs interrupta est, minis precibusque, et auri argentique aliarumque specierum ponderosâ enormitate.* *Ord. ibid. pag. 838.*

Dans le vrai, la parenté existoit entre les deux conjoints; elle venoit, selon Orderic Vital, par la fameuse Bertrade de Montfort, mère de Foulques, comte d'Anjou. Mais, pour trouver la parenté de Bertrade avec le duc Robert, *Ord. ibid. pag. 839.*

père de Guillaume Cliton, il falloit remonter jusqu'à Richard II, duc de Normandie; d'où il résulte que Bertrade et Robert n'étoient parens qu'au quatrième degré. Cette considération de parenté n'avoit pas empêché Henri d'Angleterre de marier son fils, trois ou quatre ans auparavant, avec une autre fille (1) du comte d'Anjou, sans scrupule et sans que personne y eût trouvé à redire, quoique le degré de parenté fût le même; tant il est vrai que chacun se fait une conscience de commande, selon son intérêt et ses besoins. Il est plus étonnant encore que le pape n'ait point accordé de dispense, ou qu'on ne la lui ait pas demandée : c'étoit bien là le cas d'en user pour concilier tant d'intérêts divers. Il faut croire que les papes ne croyoient pas alors que leur pouvoir s'étendît jusque-là; mais ils ne tardèrent pas à mettre ces sortes de dispenses dans leurs attributions. Nous en avons la preuve dans une lettre de Pierre de Celles.

Petr. Cellens. lib. VI, ep. 3.

Arrêtons-nous ici pour considérer l'enchaînement et la valeur des preuves que j'ai pu recueillir pour établir que l'objet du concile de Chartres fut d'examiner la validité du mariage de Guillaume Cliton avec une fille du comte

(1) Un écrivain célèbre (*Rivalité de la France et de l'Angleterre*, t. I, pag. 315), supposant que cette princesse étoit la même qui, dans la suite, fut donnée en mariage à Guillaume Cliton, fait cette réflexion : « Henri » fit casser ce mariage, prétendant » qu'il n'étoit pas plus permis d'épou» ser la veuve de son cousin germain » que la veuve de son frère. » C'est une méprise de la part de cet historien; ce n'étoit nullement la question. La fille du comte d'Anjou, qui étoit promise au fils du roi d'Angleterre, s'appeloit *Mathilde;* elle se fit religieuse à Fontevrauld, après la mort de son époux. Cliton épousa la sœur cadette, appelée *Sibylle;* c'est la même qui fut mariée à Thierri d'Alsace, successeur de Cliton au comté de Flandre. Ainsi la question n'étoit pas de savoir s'il étoit permis d'épouser la veuve de son cousin.

d'Anjou. J'avoue que ces preuves ne sont pas l'équivalent d'un témoignage positif d'un auteur contemporain, qui, au défaut des actes, nous instruiroit du fait; si nous avions ce témoignage, mes recherches seroient parfaitement inutiles: mais, au défaut de l'un et des autres, j'ai cru la question assez importante pour mériter d'être entourée de toutes les probabilités qui viennent à l'appui de l'opinion que j'ai embrassée. En considérant ce qui a précédé et suivi l'époque de ce concile, on est presque persuadé que tel fut l'objet de sa convocation. Hildebert du Mans rapporte une décision de ce concile, concernant le droit d'asile des églises; ce qui prouve qu'il y fut dressé des actes: mais cette affaire entre le vicomte du Mans et un nommé *Lisiard* n'étoit pas assez importante pour exiger la présence de deux légats envoyés exprès pour cela; ce ne fut qu'une question incidente.

Hildeb. Epist. lib. II, ep. 36.

Quoi qu'il en soit, le mariage du prince Guillaume avec la fille du comte d'Anjou fut dissous. Mais il entroit dans la politique du roi Louis-le-Gros de ne pas abandonner un prince dont les droits au duché de Normandie pouvoient lui servir à empêcher l'agrandissement du roi d'Angleterre: il lui fit épouser, l'an 1126, une princesse de Montferrat, sœur utérine de la reine; et pour donner plus d'inquiétude au monarque Anglois, il le dota des domaines de Pontoise, Mantes et Chaumont, et même, selon Orderic Vital, de tout le Vexin. Cliton étoit brave; il avoit de nombreux partisans en France et en Normandie: son voisinage ne pouvoit qu'être incommode aux Anglois; il étoit placé comme à l'avant-garde de l'armée Françoise. Il semble qu'on auroit dû le laisser dans un

Ord. ibid. pag. 884.

poste si avantageux, si l'on eût eu intention de continuer la guerre : cependant, l'année d'après, Louis-le-Gros ayant à disposer du comté de Flandre, vacant par la mort sans enfans de Charles de Danemarck, lui retira ces domaines pour l'établir comte de Flandre; dignité que Guillaume perdit avec la vie, dix-huit mois après.

Autant Louis-le-Gros mettoit d'empressement à renforcer le parti de Guillaume Cliton, autant Henri travailloit à lui susciter des ennemis. N'ayant plus rien à craindre de son voisinage, il redoutoit l'accroissement de sa puissance; il mit tout en œuvre pour détruire l'ouvrage de Louis-le-Gros, et faire perdre à son neveu le comté de Flandre. Il pouvoit se porter lui-même comme héritier de ce comté, du chef de sa mère; mais, ne voyant aucune apparence qu'il pût en obtenir l'investiture de Louis-le-Gros, il s'étudia à lui susciter d'autres concurrens. Il mit dans son parti son neveu Étienne de Blois, comte de Boulogne et de Mortain, qui fut son successeur au trône d'Angleterre; son beau-père, le duc de Louvain, qui protégeoit un Danois nommé *Arnold*, cousin de Charles-le-Bon, dont il avoit fait son gendre; Guillaume d'Ypres, issu par bâtardise de la maison de Flandre; le comte de Hainaut et Thierri d'Alsace, qui tous avoient des prétentions au comté de Flandre. Il n'avoit rien à craindre que de la part du comte d'Anjou, qui pouvoit faire une diversion utile au roi de France; il se l'attacha en traitant du mariage de sa fille unique avec Geofroi Plantagenet, fils du comte d'Anjou; et pour empêcher que le roi de France n'allât au secours de son ennemi, il entra hostilement dans ses terres.

Vita Caroli-Boni, auct. Gualterio, num. 66.

Guillelm. Gemet. lib. VIII, cap. XXV.
Guillelm. Malmesb. pag. 175.

Henri de Huntington raconte qu'étant campé à Épernon, aussi tranquillement que s'il eût été au cœur de son royaume, le roi d'Angleterre se fit raconter par un homme versé dans l'histoire la généalogie des rois de France. Cet homme le satisfit, et termina son discours par ces mots, peu honorables pour Louis-le-Gros : « Si ce prince, dit-il, avoit la » bravoure et les talens de ses ancêtres, hélas ! il ne vous » laisseroit pas si tranquille sur ses terres. » *Qui si probitatis antiquorum vestigia teneret, tam securè in regno ejus non quiesceres.* *Henric. Huntin. ad an. 1128.*

Telle étoit l'opinion qu'on avoit en Angleterre de notre roi Louis-le-Gros, qui cependant ne manquoit ni de politique ni de courage : mais, trop foible pour résister aux princes Normands devenus rois d'Angleterre, il ne put empêcher leur agrandissement en France. Guillaume Cliton, accablé par le nombre des ennemis que lui suscitoit son oncle le roi d'Angleterre, sollicitoit en vain les secours du roi de France ; nous avons la lettre qu'il lui écrivit, elle est très-pressante. N'ayant, pour se soutenir, que son courage et quelques Normands qui l'avoient suivi, il fit tête à ses ennemis. Orderic Vital lui rend ce témoignage, qu'il combattit en soldat et fit des prodiges de valeur ; mais une blessure qu'il reçut au siége d'Alost, termina sa vie. Ainsi finit ce long combat de la politique ; et la Normandie, malgré les efforts de Louis-le-Gros, resta au roi d'Angleterre. Ce fut bien pis lorsque son petit-fils, héritier de cette grande puissance, se trouva en possession de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, et, par la faute de Louis-le-Jeune, du Poitou, de la Guienne, et du grand duché d'Aquitaine, qui s'étendoit depuis la Loire

Chesnius, t. IV, Rer. Franc. pag. 447.

Ord. ibid. pag. 885.

jusques aux Pyrénées. Il est inutile de dire combien cet accroissement de puissance des rois d'Angleterre a été funeste à la France ; je n'en ai parlé, à l'occasion du concile de Chartres, que pour ajouter aux notions déjà acquises sur le mariage de Guillaume Cliton avec une fille du comte d'Anjou, une circonstance de plus, qui doit tenir sa place parmi les moyens dont se servit le roi d'Angleterre pour rester en possession de la Normandie.

MÉMOIRE

MÉMOIRE
SUR QUELQUES ÉVÉNEMENS
DE LA FIN
DU RÈGNE DE CHARLES VI,

Où l'on examine particulièrement quelles furent les poursuites auxquelles donna lieu contre Charles, Dauphin de France, et ensuite Roi sous le nom de Charles VII, *le meurtre du Duc de Bourgogne commis sur le pont de Montereau.*

PAR M. BOISSY D'ANGLAS.

Lu le 29 décembre 1809.

JE voudrois me dispenser de retracer les nombreux malheurs qui désolèrent la France sur la fin du règne de Charles VI : l'histoire en est suffisamment connue; et si des maux plus récens se sont fait sentir au milieu de nous, ils n'en ont point anéanti la mémoire : mais il est impossible, pour éclaircir le point d'histoire que je me propose de discuter, de ne pas revenir sur quelques-uns des faits principaux qui ont préparé ceux dont je dois parler.

La folie de Charles VI, et l'extrême foiblesse de son caractère lorsque la raison reprenoit quelque empire sur lui, livrèrent la France aux plus terribles calamités.

Plusieurs factions, plus ou moins puissantes, se disputoient avec acharnement à qui *dévoreroit ce malheureux pays;* et notre infortunée patrie ressembloit à une proie abandonnée aux bêtes féroces.

Il y eut par deux fois, à cette époque, des massacres dans les prisons de Paris, où périrent un connétable, un chancelier de France, plusieurs évêques, parmi lesquels se trouva aussi celui de Saintes, et plus de deux mille autres personnes de tout âge et des deux sexes. Il y eut une horrible disette, une dégradation des monnoies, et une loi qui taxa et conséquemment fit disparoître les choses les plus nécessaires à la vie.

Envahi par les ennemis du dehors, déchiré dans l'intérieur, et livré à tous les crimes, le royaume entier n'étoit plus qu'un vaste théâtre de dévastations, d'incendies et d'assassinats. Belleforest, ou plutôt celui dont il continue l'histoire, interrompt le douloureux récit qu'il fait des calamités de ce temps-là, par ces paroles remarquables:

« C'est ici que la fureur céleste s'étendit sur toute la » France et causa des malheurs si grands, que si de notre » temps on en eût vu quelques-uns de presque semblables, » on les croiroit impossibles, sur-tout ceux qui jamais ne » surent quelle bête c'est que la division d'un empire. »

Charles avoit nommé régens du royaume, pendant sa funeste maladie, d'abord et successivement deux fils que la mort lui ravit, et enfin celui qui lui succéda sur le trône; mais, subjugué par son odieuse épouse, il avoit bientôt révoqué les pouvoirs donnés à ce dernier fils, et la France avoit été sans gouvernement: puis il avoit donné la régence à la reine; puis, dans un intervalle assez rapide

entre ses momens de démence, il l'avoit exilée à Tours, après avoir livré à une mort honteuse un de ses plus audacieux favoris. Il flottoit entre son fils et sa femme, et ne conservoit de son autorité que ce qu'il en falloit pour empêcher qu'elle ne passât paisiblement dans les mains d'un autre.

Long-temps cette exécrable Isabelle de Bavière, la honte de son sexe et du trône, avoit poursuivi avec fureur, dans le trop puissant duc de Bourgogne, le vil assassin du duc d'Orléans qu'elle aimoit : mais, après que le dauphin lui eut disputé le pouvoir suprême, et que le connétable d'Armagnac, chef de la faction d'Orléans, qui étoit devenue celle du dauphin, eut enlevé ses riches trésors pour les employer à soudoyer son armée, elle fit céder son ancien ressentiment au desir plus pressant d'une autre vengeance et à l'intérêt de son ambition ; et, sentant qu'elle avoit plus besoin d'un soutien que d'une victime, elle se rapprocha de son ennemi. Celui-ci, déjà uni secrètement avec le roi d'Angleterre, dont la perfide Isabelle avoit déjà, mais en vain, sollicité la coupable alliance, ne refusa point de la revoir, malgré l'appui que jusqu'alors elle avoit donné à ses adversaires : il se rendit à Tours pour briser ses fers, et la ramena bientôt avec éclat aux lieux où vivoit l'infortuné Charles. A peine fut-elle auprès de lui, qu'elle se fit déférer la régence, et fit paroître, sous le nom du roi, une déclaration solennelle qui annulloit toutes les poursuites, qu'elle-même avoit provoquées, contre le duc de Bourgogne.

Le premier acte de son administration fut l'établis-

sement d'un parlement à Amiens, à la place de celui de Paris, qu'elle croyoit être composé des créatures du dauphin : elle le composa de celles du duc de Bourgogne, et le fit présider par Philippe de Morvilliers, le plus dévoué de ses partisans. Mais il ne paroît pas que cette cour ait eu le temps d'entrer en fonctions, non plus que celle qui fut établie à Troyes vers la même époque : du moins ne nous est-il parvenu aucun acte émané de l'une ou de l'autre, et les registres du parlement que nous avons, ne font-ils aucune mention d'elles. Dans ces temps de troubles et de crises, les institutions étoient plus souvent en projet qu'en réalité; et les circonstances changeoient d'une manière si rapide, que ce qui étoit un jour l'instrument le plus précieux d'un parti, lui devenoit inutile le lendemain. A peine Isabelle avoit-elle créé ces deux cours, que les partisans du duc de Bourgogne se rendirent les maîtres de Paris, et y commirent les horribles crimes dont tous les historiens ont conservé la mémoire. Ils s'y emparèrent de la personne du roi, afin de gouverner en son nom d'une manière légale en le faisant mouvoir à leur gré; ils se seroient même emparés du dauphin, si Tannegui du Châtel n'eût eu le temps d'assurer sa fuite. Bientôt le duc de Bourgogne arriva lui-même, en amenant avec lui la reine, à laquelle il fit faire une entrée pompeuse, à travers les places et les rues teintes encore du sang versé pour satisfaire son ambition. Il s'établit gouverneur de Paris; il en destitua le prévôt, qui étoit ce même Tannegui du Châtel dont l'activité venoit de sauver le dauphin, et que l'on croit avoir eu, dans la suite, une part si

grande au crime qui fut commis sur le pont de Montereau : il cassa le parlement, et le remplaça par un autre, composé de quatre-vingts membres, tous nouveaux et tous dévoués à sa personne ; et il appela, pour le présider, ce même Philippe de Morvilliers, déjà président de celui d'Amiens. Mais le dauphin ne tarda pas à désapprouver ce changement, quoiqu'il fût fait au nom de son père : environ deux mois après, c'est-à-dire, le 29 septembre 1418, il établit à son tour, à Poitiers, un autre parlement, auquel il donna les mêmes pouvoirs que devoit réunir celui de Paris. Juvénal des Ursins, l'historien le plus fidèle de ce temps, nous apprend qu'il fut principalement composé des magistrats destitués par le duc de Bourgogne, et qui avoient pu sortir de Paris pour se rendre auprès du dauphin. Nous voyons dans les lettres patentes de son institution, que Joly nous a conservées, que le dauphin n'entendit point faire une création nouvelle, mais une simple translation à Poitiers du parlement établi à Paris. On trouve dans ces lettres patentes un recueil assez étendu de tous les crimes commis par les Bourguignons, lors de leur entrée à Paris, et les détails en font horreur : il y est dit de plus, que *le duc de Bourgogne, entreprenant sur l'autorité du roi, a fait d'abord cesser la justice du parlement, et bientôt après en a destitué tous les membres, pour mettre en leur place d'autres officiers de ses gens et serviteurs, tous fauteurs et complices des meurtres, cruautés et effets dessusdits, et des entreprises dampnables faites contre la majesté royale par la puissance du duc de Bourgogne, à qui il n'appartient aucunement de soi entremettre du gouvernement du royaulme.* Il

Joly, Traité des offices de France, tome I.er, tit. XV, p. 201, et add.

y est dit encore que ces nouveaux officiers *sont gens ignorans, non experts, ne connoissant rien en fait de justice, et dont plusieurs étoient et sont bannis du royaulme pour leur démérite : pour quoi, et à la vérité*, ajoute-t-il, *il n'existe par le fait et par le droit aucun parlement en France.*

Ainsi deux parlemens à-la-fois créés au nom du même monarque rendoient la justice à ses sujets en se taxant mutuellement d'usurpation, et anéantissoient réciproquement leurs actes : il y avoit deux régens du royaume, qui le gouvernoient contradictoirement et se faisoient la guerre l'un à l'autre ; une reine qui gouvernoit aussi, et un roi sans autorité : il y avoit encore deux chanceliers ; car le dauphin en avoit établi un qui servoit auprès de sa personne.

Ce fut peu de temps après cette translation ou création du parlement à Poitiers, et au milieu du désordre général, qu'eurent lieu plusieurs négociations secrètes entre le dauphin et le duc de Bourgogne, entre les Anglois et le dauphin, entre les Anglois et la reine : chacun aspiroit à tromper son ennemi et à lui enlever par de perfides conventions les divers appuis qui faisoient sa force. La ruse et la mauvaise foi étoient l'instinct de tous les partis, et égaloient la férocité que chacun d'eux manifestoit tour-à-tour. Il y eut entre le duc de Bourgogne et le dauphin un traité de paix, dont l'exécution fut solennellement jurée, que le roi lui-même ratifia, que le pape sanctionna de son côté, en excommuniant d'avance tous ceux qui se permettroient de l'enfreindre. Le dauphin n'avoit que dix-sept ans ; mais il étoit dirigé par des conseils, comme son père, dans sa

démence, l'étoit par ceux qui s'étoient emparés de lui. Il n'y eut jamais dans aucun temps une anarchie aussi complète. Le roi d'Angleterre profitoit seul des malheurs qui accabloient la France, et des dissensions que lui-même savoit exciter dans son intérieur. Je ne veux pas développer ici les odieux ressorts de cette politique, ni en retracer les funestes effets : d'autres l'ont fait avant moi ; et je dois me borner à indiquer ce qui peut éclaircir ce que j'ai à dire.

Enfin, le 12 septembre 1419, eut lieu, sur le pont de Montereau, entre le duc de Bourgogne et le dauphin, cette fatale entrevue où le premier fut assassiné par les serviteurs du second. Quelle fut la part que le dauphin eut à cette action criminelle, et par qui fut-elle provoquée ? c'est ce qu'il est impossible de résoudre : il n'y avoit dans cette entrevue aucun spectateur désintéressé, et pas un n'a dû être vrai ; tout ce qu'on a écrit depuis sur cet événement mémorable, ne porte que sur des conjectures appuyées par des témoignages suspects. Nous avons des dépositions très-détaillées de la part des serviteurs du duc de Bourgogne ; celle sur-tout de son secrétaire paroît avoir de la franchise : mais qui pourroit croire à sa véracité! Le moindre des crimes qu'enfante l'esprit de parti, c'est le mensonge ; et, de quelque loyauté qu'on soit animé, on ne fait pas le procès aux siens. Quand on se rappelle d'ailleurs la conduite antérieure du duc de Bourgogne, son assassinat du duc d'Orléans et les circonstances qui l'accompagnèrent ; quand on réfléchit sur sa perfidie, sur son ambition démesurée, sur l'audace de son caractère ; quand sur-tout on se souvient qu'il avoit voulu

faire venir à Auxerre, quelques années auparavant, tous les princes de la famille royale, sous prétexte d'une entrevue pacifique, mais dans le dessein de les y assassiner, on n'est pas disposé à rejeter sur son rival tout l'odieux de cette catastrophe. Celui-ci, comme je l'ai déjà rappelé, étoit à peine sorti de l'adolescence, et il montra dans tout le reste de sa vie beaucoup plus d'indolence que de cruauté. Il est vrai que la foiblesse de son âge même le laissoit à la merci de ceux qui le gouvernoient, et que le caractère de ceux-là nous est moins connu que le sien.

Plusieurs historiens ont recherché avec une scrupuleuse attention ce qui pouvoit faire croire à la franchise du duc de Bourgogne dans son rapprochement du dauphin; Monstrelet, sur-tout, le plus célèbre d'entre eux, n'épargne rien pour le justifier : mais sa partialité n'est plus contestée, et son histoire en offriroit mille preuves ; il ne peut d'ailleurs, comme tous les autres, présenter que des conjectures. Il n'y a qu'une chose certaine, c'est que chacun des deux princes avoit le plus grand intérêt à se défaire ou à se saisir de l'autre, et que, dans ces momens de crime et de fureur, chacun se croyoit permis ce qui lui paroissoit utile. Ainsi donc, soit que le dauphin et ses serviteurs ne se soient rapprochés du duc de Bourgogne que dans le dessein de l'assassiner, soit que celui-ci, par ses entreprises, ait su provoquer le combat dont il fut la victime, en voulant se saisir du dauphin ou le frapper de son épée, nous ne pouvons rien décider : le résultat de cette entrevue est connu; le reste ne le sera jamais.

« Ce crime, dit l'historien Villaret, réduisit la France

» au

» au dernier terme de l'infortune; le dauphin ne tarda » pas à l'éprouver: en vain on publia des manifestes en » son nom, dans lesquels on lui faisoit dire que *le duc de* » *Bourgogne avoit tiré l'épée contre lui, l'avoit voulu vilener en* » *sa personne et le mettre en sa subjection, comme il l'avoit su* » *par après*; on ne le crut point, ses protestations furent » vaines. Avec le mépris qu'inspire le mensonge ajouté » à la lâcheté, la nouvelle de la mort du duc de Bour- » gogne, portée à Paris le jour même, remplit les habi- » tans d'horreur et d'indignation : nobles, ecclésiastiques, » magistrats, bourgeois, jurèrent entre les mains du comte » de Saint-Pol de venger la mort du duc..... On célébra » dans la cathédrale les obsèques du prince avec une » pompe égale à celle des rois. Jean l'Archer, recteur de » l'université, prononça son oraison funèbre....; et ces pieux » devoirs, répétés dans toutes les églises, irritoient encore » la douleur et le ressentiment du peuple. »

Mais rien ne peut égaler la fureur d'Isabelle de Bavière; elle perdoit son unique appui : le duc de Bourgogne étoit le seul qu'elle pût opposer au dauphin, et son assassinat déconcertoit ses abominables combinaisons. Elle répandit sous le nom du roi, car l'état où étoit ce prince ne permet pas de lui attribuer aucun des actes revêtus de sa signature royale, elle répandit en son nom, dis-je, dans toute la France, et adressa à toutes les villes une sorte de déclaration en forme de lettre, dans laquelle on démentoit tout ce que, pour se justifier, le dauphin avoit dit dans les siennes : elle est rapportée par Felibien et Lobineau dans les pièces justificatives de leur *Histoire de Paris*, tome III, page 264. Le roi y accuse formellement

son fils, qu'il qualifie de *soi-disant régent du royaulme*, d'avoir provoqué l'assassinat du duc de Bourgogne, en l'appelant traîtreusement à Montereau, au moyen des traités qu'il avoit faits précédemment avec lui; il rappelle ce que l'on trouve dans les dépositions des serviteurs du duc de Bourgogne dont j'ai parlé précédemment, que *le dauphin, au moment où le duc se prosternoit devant lui, mit la main sur son alumelle, et faisant semblant de le saluer, à l'ombre de son bras, GUIGNA des yeux et fit SEIGNE à ses gens pour le venir férir : pour quoi lesdits gens, comme avoit esté projetté et conspiré entre ledit Charles et iceux, vindrent dehacher et meurdrir devant lui le duc de Bourgogne, &c.*

Le roi combat ensuite l'excuse prise de la jeunesse du dauphin, que l'on alléguoit sans doute alors, comme on l'a fait depuis, pour établir sa justification.

« Et on ne doit point avoir egard à la jeunesse dudit » Charles pour son excusation, car il étoit assez âgé pour » discerner le bien du mal; et ores qu'il fust jeune, sa ma- » lice et mauvaistié a esté si grande, qu'elle a excedé » tout âge; car lui proprement a esté le plus affecté » en douces paroles pour decevoir et faire meurdrir, » comme dessus est dit, notre feu cousin, lequel vous et » tous nos autres subjects devez tenir qu'il a pris mort » pour vouloir rachetter notre bon peuple des peines » qu'il a eues et souffertes long-temps. »

Il conclut dans un autre endroit que, *par ledit crime*, « Charles s'est rendu parricide, crimineux de lese-majesté, » detruiseur et ennemi de la chose publique, transgres- » seur de la loi de Moïse, de la loi de l'evangile, de » la censure du droit canon, de l'institution des apostres

» et de toute loi, et constitué ennemi de Dieu et de
» justice, tellement que, par le dampnable et enorme
» crime de lui ou des siens, il a clos tout chemin de
» querir paix avec lui et ses complices...... et, à proprement considerer, s'est rendu indigne de notre succession et de tout autre honneur et dignité, et ne doit
» avoir aide, secours ni conforts ; ains doivent estre tous
» contre lui, car ainsi l'a voulu.......; et pour ce,
» ajoute-t-il en finissant, nous vous mandons que vous
» ne le reputiez et appelliez en aucune maniere prince
» ni seigneur d'aucune terre, &c. »

Cette lettre, qui est du 17 janvier 1419, d'après la manière de compter de ce temps-là, où l'année commençoit à Pâques, fut enregistrée au parlement, le 13 février suivant, comme un acte de la puissance royale. Elle est presque du même jour où le nouveau duc de Bourgogne signoit, à Arras, les préliminaires du traité de Troyes, qui ne fut arrêté définitivement qu'au mois de mai de la même année, et concluoit le funeste mariage du roi d'Angleterre et de la fille de Charles VI. Il est à présumer que la publication qui en fut faite dans la plupart des villes du royaume par la proclamation et par l'affiche, et son envoi au parlement, avoient pour but principal de disposer le peuple à adopter les arrangemens que l'on alloit faire avec les Anglois. On sentoit que l'exhérédation de Charles et l'abandon de l'autorité suprême au plus cruel ennemi de la France, contraires tout-à-la-fois aux lois fondamentales de la monarchie et à l'intérêt de la nation, comme à son honneur, avoient besoin de trouver dans l'autorisation

du parlement une sorte de sanction nationale dont il étoit impossible de se passer. C'est pour cela, comme on le voit dans ses registres, que, quelques jours avant la signature définitive du traité de Troyes, on en donna communication au parlement dans une séance extraordinaire, à laquelle furent appelés quelques grands du royaume, l'université, le prévôt de Paris, le châtelet même et plusieurs notables bourgeois. Il y fut approuvé d'avance, et juré, comme disent les registres, *par acclamation et in turba.*

J'ai déjà dit que ce traité consacroit l'exhérédation du dauphin, livroit la France à l'étranger, et faisoit de Henri V, roi d'Angleterre, l'héritier présomptif de la couronne ; j'ajouterai qu'en attendant la mort du roi Charles VI devenu son beau-père, Henri y étoit aussi nommé régent du royaume et dépositaire de l'autorité du monarque.

On y trouve, à l'article 26, une disposition qui met le sceau à toutes celles que j'ai rappelées.

« Considerant, y est-il dit, les horribles et enormes » crimes et delits perpetrés audit royaulme de France » par Charles, soi-disant dauphin, il est accordé que » nous, notredit fils le roi Henri, et aussi notre chier » fils le duc de Bourgogne, ne traiterons aucunement » de paix ou de concorde avec ledit Charles, sinon de » conseil et assentiment de tous et chacun de nous » trois, et des trois estats des deux royaulmes de France » et d'Angleterre. »

Cette résolution, à laquelle avoit servi de motif ou de prétexte l'assassinat du duc de Bourgogne, et dont

son fils avoit été l'instigateur et l'agent, fut pour celui-ci l'occasion de beaucoup de faveur et de pouvoir : on trouve, dans les chartriers du duché de Bourgogne, des lettres qui lui concèdent tous les biens des meurtriers de son père et de leurs complices, quels que soient leur rang et leur dignité; et d'autres encore qui lui attribuent pareillement l'hôtel du connétable d'Armagnac, égorgé dans les prisons de Paris, et dont on avoit ensuite confisqué toutes les propriétés, ainsi que cela s'est malheureusement pratiqué depuis dans plusieurs circonstances semblables.

Mais la disgrace du dauphin étoit complète, et rien n'étoit oublié de ce qui pouvoit consommer sa perte.

Le recueil des ordonnances du Louvre contient une déclaration du roi, qui proclame *crimineux de lèse-majesté ceux qui continueroient de servir le soi-disant dauphin, soi-disant régent du royaulme.*

Dans tous les actes émanés de l'autorité du roi Charles VI, ou publiés sous son nom, on ne parle du dauphin qu'avec une indignation extrême, et de ses partisans qu'avec horreur; et dans la dernière déclaration sur-tout que je viens de citer, on ne rappelle le meurtre du duc de Bourgogne que pour l'attribuer de la manière la plus formelle au dauphin et à ses adhérens.

Le 23 décembre 1420, le roi, qui étoit venu à Paris avec le roi d'Angleterre son gendre, et les deux reines, voulut recevoir d'une manière solennelle la plainte des enfans du duc de Bourgogne et de sa veuve. Ceux-ci avoient chargé, quelques mois auparavant, par une longue procuration qui se trouve dans les archives du

duché de Bourgogne, une sorte de conseil formé de plus de quarante personnes de différens ordres, de poursuivre *devant le roi*, ou *ses deputés, soit en lit de justice, devant les trois estats de son royaulme, son parlement ou autrement, les meurtriers de son pere et mari, à l'encontre de Charles soi-disant dauphin, ses satellites, adherens et complices, afin que ledit Charles et les autres coupables dudit meurtre soyent declarés avoir encouru les peines spirituelles et temporelles, et punis ainsi que de raison est.*

Le roi donc fit assembler, pour les entendre, dans le palais de Saint-Pol, où il logeoit, une sorte de cour plénière, à laquelle il assista, ayant *à ses côtés* et *sur le même banc*, dit Monstrelet, *le roi d'Angleterre*, qu'il qualifie aussi de roi de France, et près de lui le chancelier Jean Leclerc, ensuite Philippe de Morvilliers, premier président du parlement, *et plusieurs autres hommes nobles de son conseil.* Le duc de Bourgogne étoit au milieu de la salle, accompagné des ducs de Clarence et de Bedford, des évêques de Thérouenne, de Tournai, de Beauvais et d'Amiens, *et de plusieurs autres écuyers et chevaliers de son conseil*...... « Adonc », poursuit Monstrelet, qui sur ce point a été copié par tous les écrivains postérieurs, « adonc messire Nicolas Rolin, estant » pour le duc de Bourgogne et la duchesse sa mere, de» manda pour iceux audience aux deux rois de parler, » comme est accoutumé, et, par iceux obtenue, proposa » le felon homicide fait en la personne de Jean duc » de Bourgogne, nagueres occis, contre Charles soi» disant dauphin de Viennois, le vicomte de Narbonne, » le sire de Barbasan, Tannegui du Chastel, Guillaume

» Bouttillier, Jean Lonoch, president de Provence, mes-
» sire Robert de Loyre, Rivier Layet, et tous les cou-
» pables dudit homicide, contre lesquels et chacun d'eux
» ledit arrest conclut qu'ils fussent mis dans un tombereau,
» et menés dans tous les quarrefours de Paris, par trois
» jours de samedi ou de feste, et tenant un cierge ardent
» à la main, en disant à haute voix qu'ils avoient occis
» mauvaisement, faussement, dampnablement et par
» envie, le duc de Bourgogne, et, ce fait, fussent con-
» duits et menés où ils perpetrerent ledit homicide, c'est
» à savoir, à Montereau où fault Yonne, et là dissent et
» repetassent les mesmes paroles, et en outre au lieu où
» ils l'occirent fust edifié un oratoire, &c. »

Je supprime, pour abréger, la désignation des nombreuses fondations que Rolin demanda qu'ils fussent tenus de faire à Paris, à Gand, à Rome, à Dijon, à Saint-Jacques de Compostelle, et même à Jérusalem, et je poursuis le récit de Monstrelet, lequel se termine en nous apprenant qu'après lesdites demandes, Pierre Marigny, avocat du roi au parlement, prit des conclusions criminelles contre lesdits homicides; et en outre *Jean Laville, docteur en théologie, denommé de par le recteur de l'université de Paris, proposa aussi bien et authentiquement devant les deux rois, en les suppliant qu'ils fissent justice et punissent les coupables dudit crime . . . . . exhortant, comme dit est, lesdits rois, qu'ils ecoutassent benignement et entendissent aux requestes et prieres du duc de Bourgogne.....*
« Après lesquelles propositions fut repondu de par le
» roy de France, et par la bouche de son chancelier, que
» de la mort du duc de Bourgogne, de ceux qui l'avoient

» si cruellement occis, et des requestes contre eux pre-
» sentement faites de par le duc, il leur feroit, par la
» grace de Dieu et la bonne ayde de son frere et fils
» Henri d'Angleterre, regent de France et heritier, bon
» accomplissement de justice, toutes choses dites sans
» faillir.....»

Le même jour, 23 décembre 1420, le roi Charles VI rendit une déclaration qui paroît être le résultat de cette séance mémorable. Elle a été rapportée ou mentionnée par tous les écrivains contemporains ou postérieurs qui ont parlé de cette époque de notre histoire; elle a été conservée à-la-fois et dans les archives de la Tour de Londres, où l'on sait que les Anglois apportèrent, lorsqu'ils abandonnèrent la France, tous les actes relatifs à leur occupation de ce royaume, et dans celles du duché de Bourgogne, qu'elle intéressoit non moins particulièrement. Rymer la transcrit fidèlement dans ses actes, et elle se trouve aussi dans un recueil de pièces sur le meurtre du duc de Bourgogne, imprimé dans le siècle dernier, avec l'indication qu'elle est tirée des archives de la chambre des comptes de Dijon. Son authenticité n'est donc pas douteuse; et son importance est tellement grande, que, malgré son excessive longueur, il m'est impossible de ne pas la transcrire ici dans sa presque-totalité.

« *Charles, par la grace de Dieu, Roi de France, à tous*
» *ceux qui ces presentes lettres verront, salut.* Savoir fai-
» sons que, comparant en notre presence notre très-
» chier et très-amé fils Philippe, duc de Bourgogne,
» comte de Flandre et d'Artois, en sa personne, et notre
» chiere

» chiere et très-amée fille et cousine la duchesse de
» Bourgogne, sa mere, et nos très-chieres et très-amées
» filles et cousines Marguerite duchesse de Guyenne,
» Anne et Agnès, ses filles, sœurs de notredit fils, ou
» leurs procureurs pour elles; et ouïe par nous la com-
» plainte à nous faite de leur part, en la presence de
» notre très-chier et amé fils le roi d'Angleterre, he-
» ritier et regent de France, et des gens des trois estats,
» de plusieurs villes et pays de notre royaulme, nos
» bons et fideles sujets et obeyssans, requerans notre-
» dit fils et cousines justice leur estre faite contre les
» coupables de la mort de feu notre très-chier et très-
» amé cousin Jean duc de Bourgogne, que Dieu ab-
» solve, leur pere, et mari de notredite cousine la du-
» chesse de Bourgogne, en prenant sur ce leurs conclu-
» sions à fin de reparation et pour leurs interests contre
» lesdits coupables, telles que faire le peuvent suivant
» la coutume de France; ouï aussi notre procureur ge-
» neral, lequel a prins ses conclusions pertinentes, en cas
» pour l'interest de justice contre iceux coupables, avec-
» ques les requestes et supplications à nous faites par notre
» très-chiere et très-amée fille l'Université de Paris, par
» nos chiers et bien amés les echevins, bourgeois et
» habitans de notredite bonne ville de Paris, et par les
» gens des trois estats, de plusieurs autres bonnes villes
» de notre royaulme, affin que sur ce nous voulussions
» faire et administrer bonne et briefve justice, en de-
» clarant toutesvoies et protestant au regard des gens
» d'eglise, et requerant que ils ne tendoient qu'à fin ci-
» vile et selon ce que leur possession leur donne : nous

» eue sur ce grande et meure deliberation, et veues en
» notre conseil et diligemment visitées les lettres des
» alliances faites entre notredit cousin feu le duc de
» Bourgogne et Charles soi-disant dauphin, accordées
» et jurées solennellement par eux et leurs gens et servi-
» teurs, sur la vraye croix et saint evangile de Dieu, ès
» mains de l'evesque de Léon, legat de notre saint pere
» le pape; considerant que, en ensuivant lesdites alliances
» qui estoient si notables et tant proffitables à tout notre-
» dit royaulme, et du consentement des parties, nous
» avons ordonné bonne paix et union ferme et estable
» estre dès-lors en avant, en notredit royaulme, perpe-
» tuellement tenue et gardée entre tous ceux de notre
» sang et lignage et autres nos subjects, de quelque estat
» et condition qu'ils fussent, en fesant pour ce abolition
» generale et autres ordonnances au bien de ladite paix;
» voulant les transgresseurs ou qui attenteroient contre
» ycelle paix en faits ou en paroles, estre punis comme
» commetteurs de crime de lese-majesté, et que les gens
» d'eglise, nobles et gens des villes de notredit royaulme,
» promissent et jurassent tenir et garder, chacun en-
» droit soi, ladite paix sans infraction aucune, et soi em-
» ployer à toute puissance contre celui ou ceux qui
» enfreindroient ladite paix, nonobstant qu'ils fussent
» leurs hommes, subjects ou sermentés, nous les decla-
» rames dès-lors pour maintenant absols et quittes,
» ainsi que plus à plein est contenu ès lettres patentes
» sur ce faites; laquelle paix, ensemble tout le contenu
» èsdites lettres, notredit feu cousin de Bourgogne et
» ledit Charles, leurs gens et serviteurs, jurerent ès mains

» dudit evesque de Léon, comme dessus, et avec ce baillerent leurs lettres patentes sur ce faites, lesquelles, ensemble lesdites lettres royaux dudit traité de paix, et aussi les lettres desdites alliances, furent et ont esté publiées en notre cour de parlement et chastelet de Paris, ainsi que les serremens faits par les gens d'eglise, nobles, bourgeois et habitans de notre bonne ville de Paris, et semblablement ceux des autres bonnes villes de notre royaulme; et que néanmoins notredit cousin de Bourgogne, lequel estoit de notre maison de France, notre parent si prochain comme notre cousin germain, allié avec affinité de mariage, doyen des pers, et deux fois per de France, qui tant amoit et avoit toujours amé le bien de notre royaulme et de nous et de nos subjects (1); et lequel, obeyssant à notre commandement pour le bien public de notredit royaulme, et affin d'entretenir la paix, estoit allé à Montreau-fault-Yonne, accompagné de plusieurs seigneurs et gens notables d'eglise et seculiers, nos officiers et autres, à la requeste et priere de la *partie* desdits crimineux; avoit et a esté meurdri et tué audit lieu de Montreau, mauvaisement, traistreusement et dampnablement, nonobstant lesdites promesses et serrements ainsi faits et renouvellés audit lieu de Montreau, par LUI et ses *complices*; et avec ce ont esté prins et emprisonnés de fait plusieurs seigneurs, chevaliers, ecuyers, gens d'eglise

(1) L'imbécille Charles avoit oublié l'assassinat du duc d'Orléans son frère, les guerres civiles occasionnées par ce crime, et l'injure que le duc de Bourgogne lui avoit faite peu de temps auparavant, en ramenant de Tours, malgré lui, l'exécrable Isabelle de Bavière, qu'il y avoit exilée.

» procedant contre lesdits coupables par voye extraor- » dinaire, se mestier est, et tout ainsi que le cas le re- » querra, et en administrant diligemment auxdits complai- » gnants, sur les choses dessus dites et leurs circonstances » et dependances, très-brief accomplissement de justice. » En temoin de ce, nous avons fait mettre notre scel à » ces presentes. *Donné à Paris, le 23.ᵉ jour de Decembre,* » *l'an 1420 et de notre regne le quarante-unieme.* Par le Roi, » en son conseil, *signé* Millet. »

Les arrêts du parlement étoient, dans ce temps-là même, intitulés du nom du roi : mais cette pièce n'en est pas un, comme quelques-uns l'ont pensé ; il n'en est fait aucune mention dans les registres de cette cour, non plus que de la séance royale dont elle paroît avoir été le résultat. Les arrêts du parlement ne renfermoient point la formule *à tous ceux qui ces présentes lettres verront*, que l'on trouve au commencement de cet acte, ni ces mots qu'on lit à la fin, *Par le Roi en son conseil*, et ils n'étoient point scellés du grand sceau : ils n'étoient point sur-tout adressés au parlement lui-même ; ce qui eût été bizarre: ils l'étoient, pour leur exécution, soit à un huissier, *au premier huissier ou sergent requis*, soit à un juge inférieur, à qui cette exécution étoit renvoyée. On doit reconnoître dans cette pièce le véritable caractère comme le protocole de lettres patentes données par la seule volonté du roi, et émanées de sa seule autorité. Le style des lettres patentes a toujours été le même, et s'est conservé sans altération jusqu'à la fin de la monarchie royale. Le roi, pour faire cet acte de sa souveraine puissance, avoit assemblé un conseil extraordinaire, et non une cour de

justice ; il l'avoit composé suivant son gré, et de conseillers de son choix; et soit que le seul Morvilliers y ait assisté pour le parlement, comme le dit Monstrelet, soit qu'il y ait eu un plus grand nombre de magistrats de cette cour, comme on pourroit l'inférer de la teneur même des lettres patentes que je viens de rapporter, ils n'avoient siégé dans cette séance royale, ou cour plénière, que comme des conseillers du prince, appelés par lui d'une manière spéciale, et non comme des membres d'une cour de justice, chargée, par son institution, de prononcer sur un fait particulier de son ressort, sans avoir besoin, pour cela, d'aucun mandement direct. Cependant on pourroit, jusqu'à un certain point, considérer ces lettres ou cette déclaration comme un acte de la puissance judiciaire, contenant uniquement sans doute des dispositions préparatoires, mais émané du roi comme juge, et non comme prince. On voudra bien remarquer, en faveur de cet avis, que c'étoit directement au roi qu'avoit été présentée la plainte de la veuve et des enfans du duc de Bourgogne, sur laquelle il avoit fallu prononcer; que c'étoit devant lui qu'avoit plaidé l'avocat des plaignans; que la partie publique avoit pris des conclusions directes, ainsi que l'université de Paris; et que, quoique ces formes, en fait de juridiction, fussent tombées en désuétude depuis long-temps lorsque la monarchie royale a pris fin, il étoit certain que la fonction de juger en personne certains cas et certains individus avoit été long-temps, et même encore dans des temps postérieurs à celui-là, une des prérogatives du monarque. On sait même que le duc d'Alençon a été le premier pair de France au

jugement duquel le parlement ait pris part; et encore ne fut-ce qu'en vertu d'un mandement spécial du roi, qui appela pareillement d'autres grands personnages et présida lui-même l'assemblée. Enfin on sait aussi que la cour des pairs n'auroit pas été complète, si le roi n'y eût assisté, ou n'avoit été supplié de le faire. Au temps dont je parle, et sans chercher des exemples plus anciens, on venoit de voir le procès du roi de Navarre, Charles le Mauvais, instruit et jugé devant le roi, d'après des formes à peu près semblables à celles de la séance royale du 23 décembre 1420; et, après l'assassinat du duc d'Orléans, commis par les ordres de ce même duc de Bourgogne tué sur le pont de Montereau, Valentine de Milan vint en demander justice au roi Charles VI dans une assemblée royale, semblable encore à celle-ci, et convoquée exprès pour recevoir sa plainte; assemblée où, comme l'on sait, on entendit successivement, et pendant plusieurs séances, la plaignante elle-même, son avocat, les conclusions de la partie publique, et la fameuse justification du meurtrier faite par ce cordelier Jean Petit, dont la détestable célébrité a survécu tout-à-la-fois aux révolutions des gouvernemens et des siècles.

L'acte royal du 23 décembre 1420, quelque nom qu'on veuille lui donner, fut donc un véritable jugement préparatoire. En effet, le roi, comme l'on voit, après y avoir rappelé toutes les circonstances qui peuvent aggraver le délit qui lui a été dénoncé, en déclare les auteurs criminels de lèse-majesté envers lui, et, comme tels, prononce qu'ils sont déchus de tous droits de succéder et de posséder des dignités et des places, et délie leurs sujets

et

et leurs vassaux de tous les sermens de fidélité qu'ils auroient pu leur prêter jusqu'alors. Il y a là sans doute plusieurs des choses nécessaires pour constituer un jugement: le fait y est déclaré; il y est caractérisé comme un délit: des peines y sont prononcées contre ceux qui s'en sont rendus coupables; et si ceux-ci n'y sont pas nommés d'une manière positive, ils y sont désignés toutefois assez clairement pour que la procédure à faire encore, s'ils sont saisis, soit aussi simple que rapide, et n'exige presque uniquement que la reconnoissance des coupables. Ce prononcé, on peut le dire, plus général que particulier, a quelque chose de ressemblant à une manière de procéder dont nous avons eu le malheur de voir de nos jours plus d'un exemple.

Mais le parlement eut-il quelque part aux procédures faites contre le dauphin par suite de ce premier acte? C'est ce qu'il importe d'éclaircir, et avec d'autant plus de raison, que les historiens les plus estimés sont loin d'être d'accord sur ce point.

M. de Voltaire, qui, en écrivant l'histoire en homme de génie, a plus cherché à lui donner un but philosophique et moral qu'à en rectifier scrupuleusement les faits; M. de Voltaire, qui cédoit avec trop de facilité à ses préventions personnelles, a prétendu que le parlement avoit procédé contre le dauphin, en exécution de l'acte royal dont je viens de parler, et qu'après l'avoir cité à la table de marbre, suivant les formes usitées alors, il l'avoit déclaré déchu de tous ses droits à la couronne, et l'avoit banni du royaume. Le comte de Boulainvilliers, qui n'aimoit pas plus que Voltaire les parlemens, tels qu'ils

existoient de son temps, et qui étoit éloigné d'eux par ses systèmes et par son caractère, croit à l'existence de cet arrêt, et dit qu'il sera la honte éternelle de ceux qui l'ont rendu. Le président Hénault, ancien parlementaire, nie, comme de raison, l'assertion de Boulainvilliers, et justifie le parlement : mais du Haillan, Mézeray et quelques autres, sur-tout parmi les historiens les plus modernes, sont du même avis que Boulainvilliers; et le parlement, si on les en croit, reste couvert de cette tache. Vély, ou plutôt son continuateur Villaret, l'un de nos historiens les plus véridiques, et dont Voltaire invoque le témoignage, non-seulement ne dit pas un mot de ce que ce grand écrivain lui prête, mais, en rapportant aussi les opinions des historiens qui l'ont précédé, semble rejeter entièrement l'existence de l'arrêt qui m'occupe. Il est vrai que, pour se dispenser d'avoir un avis formel, il regarde comme inutile toute discussion sur ce sujet. Cette manière d'éluder la question prouve du moins qu'il éprouvoit quelques difficultés à la résoudre.

Enfin Voltaire cite aussi Juvénal des Ursins, dont la fidélité n'est pas suspecte; mais celui-ci ne dit absolument rien de ce fait, et son silence pourroit servir de preuve contraire. Il faut convenir toutefois que son commentateur a voulu suppléer à ce qu'il ne dit pas; mais ce commentateur ou annotateur n'est pas lui, et il ne mérite pas la même confiance. Les notes que l'on trouve à la fin de l'Histoire de Juvénal des Ursins sont de Godefroi, qui n'étoit pas un historien contemporain, puisqu'il mourut en 1649, c'est-à-dire, près de cent vingt ans après l'époque dont il s'agit, et qui ne doit conséquem-

ment être placé que parmi ceux qui ont pu écrire sur les mémoires des autres. Cependant il semble mériter qu'on s'arrête particulièrement sur son témoignage.

Je vais, à mon tour, exposer mes conjectures sur l'existence de cet arrêt, et dire les motifs qui me font croire qu'il n'a jamais été rendu. Cette discussion sera un peu longue, et je sollicite tout-à-la-fois votre attention et votre patience.

Je commence par repousser Voltaire, du Haillan, Mézeray, le comte de Boulainvilliers, et tous ceux qui ont puisé leur opinion dans d'autres historiens comme eux : un témoignage doit paroître unique, quoique répété par plusieurs, lorsqu'il est évident que c'est le même; et tous ceux que je viens de citer, ainsi que d'autres dont je ne parle pas, n'ont fait que copier Monstrelet et l'annotateur de Juvénal des Ursins. Celui-ci diffère un peu de Monstrelet; mais, en rapportant une sorte d'arrêt que Voltaire a cité d'après lui, il paroît, jusqu'à un certain point, et quoiqu'il ne soit pas du même temps, avoir un caractère original. Tout se réduit donc, dans cette question, au témoignage de Monstrelet et de Godefroi; et c'est à eux seuls que je m'attache.

Monstrelet étoit, à la vérité, un historien contemporain; mais il étoit vendu à la faction du duc de Bourgogne et au parti du roi d'Angleterre : la partialité perce dans ses moindres paroles, et ses assertions sont plus que suspectes. Voici néanmoins comment il s'exprime :

« En cet an, Henri, roi d'Angleterre, devant qu'il partist
» pour repasser la mer, fit convoquer et appeller Charles,
» duc de Touraine, dauphin, à la table de marbre,

» et là, suivit en ce cas toutes les solemnités accoutumées » contre lui et ses complices, pour le cas et crime fait » en la personne du duc Jean de Bourgogne; et pour- » tant qu'auxdites appellations n'alla et n'envoya, fut, par » *le conseil* et *parlement*, banni, exilé du royaume, et jugé » indigne de succeder à toutes seigneuries venues et à » venir : dont il appella à la pointe de son epée, et mes- » mement de la succession et attents qu'il avoit à la » couronne de France ; nonobstant que d'icelles fust vrai » heritier après la mort de son pere, selon les coutumes » anciennes de ce noble royaulme. »

J'ai dit que Juvénal des Ursins ne faisoit aucune mention de cet arrêt, et que cela étoit remarquable ; il se borne effectivement à parler de la séance royale du 23 décembre 1420, et du départ du roi Henri V pour l'Angleterre, qui eut lieu quelques jours après, comme le dit Monstrelet ; mais on trouve dans les annotations qui ont été mises par Godefroi, son éditeur, à la suite de son Histoire, près d'un siècle et demi après, le passage que l'on va lire, et sous la forme d'une pièce justificative :

Arrêt contre Messire Charles de Valois, Dauphin de Viennois.

Du Parlement commençant le 12.e Novembre 1420.

« Le troisième janvier, fut ajourné à trois briefs jours, » en cas de bannissement, à son de trompe, sur la table de » marbre, messire Charles de Valois, dauphin de Vien- » nois, duc de Touraine et seul fils du roi, à la requête » du procureur général du roi, pour raison de l'homicide » fait à la personne de Jean duc de Bourgogne ; et après

» toutes solennités faites en tel cas, fut, par arrêt, con-
» vaincu du cas à lui imputé, et, comme tel, banni et exilé
» à jamais du royaume, et conséquemment déclaré indigne
» de succéder à toutes seigneuries venues et à venir;
» duquel arrêt ledit de Valois appela, tant pour lui que
» pour ses adhérens, à la pointe de son épée, et fit vœu
» de relever et poursuivre ladite appellation tant en
» France qu'en Angleterre et par tous les pays du duc
» de Bourgogne. »

Voilà toutes les autorités qu'on peut invoquer pour prouver l'existence de l'arrêt dont il est question : mais d'abord, quoique le paragraphe qu'on vient de lire ait, au premier coup-d'œil, l'air d'être la transcription textuelle d'un arrêt, comme il en porte l'intitulé, il est facile d'apercevoir que ce n'est là qu'un simple récit, et non la copie d'une pièce probante : en effet, on y voit d'abord que Charles, dauphin, *a déjà été convaincu, par arrêt, du cas à lui imputé, et, comme tel, banni et exilé du royaume, &c.* Ce n'est donc point ici l'arrêt qui le convainquit et qui l'exila, puisqu'on l'y mentionne. Ensuite Godefroi termine cette citation par ce qu'avoit dit aussi Monstrelet de l'appellation de Charles à la pointe de son épée; disposition qui ne se seroit sûrement pas trouvée dans le texte d'un arrêt, ni dans aucun acte judiciaire. De plus, Godefroi ne nous apprend point d'où il a tiré le document qu'il rapporte, et par-là il lui ôte toute confiance; il n'indique ni historien, ni dépôt public: mais il commet une inexactitude qui achève d'atténuer l'effet de sa citation, et qui prouve évidemment qu'il n'a pas eu sous les yeux un registre ou une pièce en forme. Il intitule, comme on l'a

vu, l'article que je viens de transcrire, par ces mots qui ont l'air de l'authenticité :

Du Parlement commençant le 12.e Novembre 1420.

Or le parlement, qui, effectivement, commençoit d'ordinaire le lendemain de la fête de Saint-Martin, c'est-à-dire le 12 novembre, ne commença cette année-là que le 2 décembre suivant. J'ai eu sous les yeux le registre d'alors, et j'y ai trouvé le procès-verbal de la séance de rentrée ; elle eut lieu le 2 décembre, comme il le dit, et fut présidée par le chancelier de France Jean le Clerc. On voit au commencement de ce registre le préambule d'usage, et l'énoncé que le parlement a commencé en décembre 1420, et qu'il finira en novembre 1421 ; et dans le registre précédent, on trouve que la dernière séance qui termina le parlement auquel il appartient, eut lieu avec les formalités d'usage le 12 novembre 1420. Enfin on lit dans la table manuscrite du président le Nain, en cent huit volumes *in-folio*, de laquelle je suis possesseur, une note qui porte que des lettres du roi du 13 novembre 1420 ajournèrent la rentrée du parlement de cette année au 2 décembre, contre l'usage qui la fixoit au 12 novembre. Cette inexactitude, quoique peu forte au premier coup-d'œil, suffit pourtant pour prouver que le paragraphe où elle se trouve, n'a point été copié sur un registre authentique et légal ; et cela n'est pas sans importance.

Je ne peux opposer toutefois que des preuves négatives aux deux autorités que je veux combattre ; mais elles ont un grand poids, d'abord parce qu'elles sont en grand nombre, enfin parce qu'elles sont constantes et uniformes.

Je remarque donc que l'on ne trouve dans aucun registre du parlement, ni dans aucun dépôt de chartres, soit public, soit particulier, aucune trace, aucun souvenir, aucune citation, non-seulement de l'arrêt qui appela, dit-on, le dauphin à la table de marbre, et de celui qui le condamna; mais encore aucune chose qui puisse en faire soupçonner l'existence. On objectera peut-être que Charles, devenu roi, aura pu faire supprimer dans les registres l'original de cette condamnation, comme, après l'avénement d'Henri IV, on fit ôter, d'après ses ordres, tous les actes contre sa personne émanés du parlement de la ligue : mais je répondrai avec avantage, à ce que je crois, 1.° qu'il y resteroit au moins quelques traces des ordres émanés de Charles VII, et qu'il n'y en a point; 2.° que les registres de ce temps ne tombèrent jamais dans la puissance de Charles VII, du moins dans leur totalité, comme ceux du parlement de la ligue dans celle d'Henri IV; 3.° qu'il ne paroît pas que ce prince ait jamais eu la volonté de supprimer, comme Henri IV, les différens monumens des injustices qu'il avoit souffertes : il l'auroit pu dans quelques occasions, et il ne l'a jamais fait. On a laissé effectivement dans les registres que nous possédons, non-seulement plusieurs actes du roi Henri V, de Henri VI, du duc de Bedford, mais encore tous ceux qui établissent le mécontentement des Parisiens à la nouvelle de l'assassinat du duc de Bourgogne; ceux qui prouvent l'opinion que l'on avoit que le dauphin l'avoit ordonné; tous ceux qui autorisent et corroborent le gouvernement des Anglois en France, et le traité de Troyes qui le prépara : on y trouve toutes les prestations de sermens de fidélité

au roi d'Angleterre, et même une protestation du parlement, antérieure à tout cela, contre la qualification de régent du royaume que s'étoit donnée le dauphin dans une lettre qu'il lui avoit écrite ; j'ajouterai que, quand même le roi Charles VII auroit eu la volonté d'ôter des registres du parlement tout ce qui pouvoit l'y blesser, il lui auroit été impossible de la satisfaire. On sait, en effet, et je l'ai déjà rappelé, que les Anglois, en abandonnant la France, emportèrent avec eux non-seulement tous les actes relatifs au gouvernement qu'ils venoient d'y exercer, mais encore beaucoup d'autres actes antérieurs ; ils emportèrent notamment plusieurs des registres du parlement même, que l'on n'a pu rétablir dans nos dépôts qu'en en faisant faire des copies à la Tour de Londres, où les originaux se trouvent encore : il y avoit dans la bibliothèque de Saint-Victor plusieurs de ces copies faites en Angleterre ; diverses bibliothèques particulières en possèdent aussi, et j'en ai moi-même un volume entier, qui, si l'on en croit l'indication qui s'y trouve, a été pareillement copié à Londres. Or, si l'arrêt dont il s'agit eût réellement existé, il n'est pas douteux que les Anglois ne l'eussent emporté de même : ils l'auroient soustrait par-là aux recherches de Charles VII, supposé qu'il eût voulu l'anéantir ; et Rymer, qui, dans son importante collection, a rapporté avec tant d'exactitude les lettres patentes du 23 décembre 1420, n'eût pas manqué de publier aussi l'arrêt du 3 janvier suivant, comme en étant le complément nécessaire, si véritablement il eût existé.

Cette observation n'échappe point à Rapin Thoyras, qui

qui, quoiqu'ennemi de la France son ancienne patrie, quoiqu'empressé de blesser, autant qu'il le pouvoit, l'orgueil national de ceux dont il avoit cessé d'être le concitoyen, est pourtant assez véridique pour combattre l'allégation de Mézeray relativement à la citation et au bannissement du dauphin. Dans son Histoire, il fait mention des lettres patentes du 23 décembre 1420; et, ne trouvant rien dans Rymer, où il les a lues, qui ait rapport à la prétendue procédure dont parlent Monstrelet et Godefroi, et, après eux, beaucoup d'autres historiens, ni qui prononce textuellement contre Charles VII la déchéance de la couronne, il conclut expressément que ces choses n'ont point eu lieu, et que Mézeray a eu plus égard à l'intention des auteurs de l'acte royal du 23 décembre, qu'aux termes mêmes dans lesquels il est conçu.

Le mémorial de ce même temps, qui est intitulé *Journal de Paris*, et qui raconte, jour par jour, ce qui se passa depuis 1408 jusqu'en 1449, ne manque pas de faire mention aussi de la séance royale du 23 décembre: mais il ne dit pas un mot du prétendu arrêt du parlement; et je crois que rien ne l'eût empêché d'en conserver le souvenir, s'il eût véritablement été rendu.

J'observerai de plus qu'on en auroit trouvé des traces dans les archives du duché de Bourgogne, où il auroit été à l'abri des recherches de Charles VII, et où l'on a conservé soigneusement toutes les pièces relatives aux événemens de ce temps-là: les lettres de condoléance de Charles VI aux duchesses de Bourgogne; celles que leur écrivirent aussi l'université, le prévôt des marchands et les échevins de Paris; la procuration de ces princesses

pour obtenir contre Charles, soi-disant dauphin, et ses complices et adhérens, la réparation de l'assassinat du duc; les dépositions faites par tous les serviteurs de ce prince qui se trouvèrent présens à sa mort, et plusieurs autres pièces plus injurieuses encore à la personne de Charles VII, que l'arrêt du parlement qui l'avoit cité et banni.

Ce n'est pas tout; et voici encore quelques observations à l'appui de celles qu'on vient de lire.

On sait que, d'abord, après la mort de Charles VI, qui ne survécut que de quelques semaines au roi d'Angleterre son gendre, le duc de Bedford vint à Paris faire proclamer roi de France le jeune Henri VI son neveu, fils de Henri V qui venoit de mourir. Il y eut à cet effet une assemblée du parlement, où furent appelés aussi tous les membres des autres cours de justice, le chancelier de France, le prévôt de Paris, les échevins, l'université, le châtelet, et beaucoup de notables bourgeois. Le duc de Bedford y rappela dans un long discours tous les faits qui avoient amené le traité de Troyes, et le mariage de la princesse Catherine avec le feu roi d'Angleterre, *duquel mariage*, dit-il, *étoit né un beau fils* nommé *Henri, roi d'Angleterre et de France, lequel, par ledit traité, devoit être roi de ces deux royaumes après le trépas de Charles VI;* et il ajouta, porte le registre du parlement, que *Charles, soi-disant dauphin, n'avoit aucun droit de succéder audit royaume de France préféremment audit Henri VI, et que, si aucun il avoit eu, il l'auroit perdu, s'en seroit rendu indigne, et seroit escheu ès peines temporelles et spirituelles, par raison de l'horrible crime commis et perpétré*

en sa présence, et de son commandement, consentement ou aveu, contre la sûreté jurée et par plusieurs fois réitérée et passée avec ledit duc de Bourgogne, &c.; après lequel discours fut prêté par tous les assistans, est-il encore dit, le serment de fidélité audit Henri, suivant les formes indiquées audit registre. Mais on voit que, dans ce discours, tout en rappelant, avec les qualifications les plus odieuses pour le dauphin, le meurtre du duc de Bourgogne, le duc de Bedford ne fait aucune mention de l'arrêt du 3 janvier; ce qu'il n'auroit pas manqué de faire sans doute, s'il eût existé, en s'adressant au parlement même qui l'avoit rendu, et en se fondant sur l'autorité de ses procédures, et, comme on dit, sur celle de la chose jugée; ce qui étoit d'autant plus convenable dans les circonstances où l'on se trouvoit, que le parlement avoit d'abord hésité à reconnoître Henri VI, et qu'il ne s'étoit déterminé, ainsi qu'on le voit dans ses registres, à intituler ses arrêts du nom de ce prince, que sur d'itératives injonctions de la part du duc de Bourgogne et de celle du duc de Bedford.

Vous savez aussi, et je l'ai pareillement rappelé, qu'une année avant l'assassinat du pont de Montereau, l'occupation de Paris par les Bourguignons et la cassation qu'ils avoient faite du parlement qui y siégeoit alors, avoient engagé le dauphin à en établir un à Poitiers. Or ce parlement, qui se prétendoit le seul légitime, défendoit, autant qu'il étoit en lui, l'autorité du prince qui l'avoit créé; il intituloit ses arrêts de son nom, mais en y ajoutant la qualification de fils du roi de France, dauphin de Viennois, régent ou lieutenant du royaume, &c.,

et il les scelloit d'un sceau particulier qu'il avoit fait faire à Poitiers, et qu'il appeloit le sceau de l'État. Nous voyons dans ses registres, sous la date du 23 décembre 1421, qu'il déclara nul, comme ayant été rendu sans titre et sans qualité, un arrêt du parlement séant à Paris, ordonna que les parties viendroient procéder devant lui, et condamna même à l'amende celle qui avoit osé exciper de ce jugement, en se fondant sur ce que, depuis *la dampnable entrée des Bourguignons* dans Paris, il n'y avoit plus de parlement dans cette ville, et que la véritable cour du roi étoit à Poitiers, où le régent l'avoit transférée. Mais il est impossible de penser que cette cour, si attentive à défendre son autorité et celle du dauphin, n'eût pas déclaré nul, avec bien plus d'empressement, l'arrêt du 3 janvier, qui, s'il eût existé réellement, eût été d'une tout autre importance que celui qui avoit prononcé sur une contestation particulière. Vainement diroit-on qu'il ne prononça point la nullité de la déclaration du 23 décembre 1420, que j'ai rapportée, laquelle n'étoit pas moins préjudiciable aux intérêts du dauphin, que ne l'eût été cet arrêt du 3 janvier : je répondrai que c'étoit là un acte émané de la puissance royale, qu'il devoit respecter et qu'il respectoit, et non d'un parlement illégal pour lui. Le dauphin n'empruntoit son autorité que du roi son père, dont il se disoit le lieutenant, et il n'avoit garde d'y porter atteinte : le parlement de Poitiers, comme le dauphin, n'avoit jamais cessé de reconnoître Charles VI pour son roi, et de fonder en quelque sorte sur lui son pouvoir et sa dignité.

